
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01443157 1





MÉMOIRES

DE

MADAME ROLAND

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en janvier 1905.

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8. — 5690.



Madame Roland

d'après un portrait conservé dans sa famille

Héliog. Chauvet   Plon Nourrit & Cie Edit.   Imp. Maire

MÉMOIRES

DE

MADAME ROLAND

NOUVELLE ÉDITION CRITIQUE

Contenant des fragments inédits et les lettres de la prison

PUBLIÉS PAR

CL. PERROUD

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

TOME PREMIER

Avec deux portraits



PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1905



AVANT-PROPOS

On désigne sous le nom de *Mémoires de Madame Roland* tout ce qu'elle a écrit dans sa prison, entre le 1er juin 1793, date de son incarcération, et le 8 novembre suivant, où elle fut jugée et exécutée. Ce titre n'est pas néanmoins tout à fait exact. Si les *cahiers* (1) où elle raconte son enfance et sa jeunesse méritent bien le titre de *Mémoires particuliers* qu'elle leur a donné, ceux qu'elle a intitulés *Notices historiques, Portraits et Anecdotes, Premier ministère, Second ministère*, etc... ont été écrits moins pour recueillir ses souvenirs que pour justifier le rôle politique de son mari et le sien. Aussi le titre choisi par le premier éditeur, Bosc, en 1795, serait-il historiquement beaucoup plus juste : *Appel à l'impartiale Postérité*. Succombant sous cette République même qu'ils avaient souhaitée,

(1) Mme Roland écrivait sur des cahiers de gros papier, achetés probablement chez le concierge de la prison, et les faisait passer au fur et à mesure à ses amis, Bosc, Champagneux, Mentelle, Mme Grandchamp. En octobre 1793, il y avait ainsi trois ou quatre dépôts, que Bosc rassembla après la Terreur, et avec lesquels il constitua le manuscrit 13736 qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale.

préparée et vaillamment servie, calomniés, persécutés, sacrifiés, et cependant ne regrettant rien de leur passé, Roland et Mme Roland invoquent la justice de l'avenir. *L'Histoire nous vengera,* écrivait Roland à Lanthenas en mars 1793. De même, tout ce qu'écrit Mme Roland dans sa prison n'est qu'un long cri vers « l'impartiale Postérité ».

Aux deux séries de *cahiers* dont je viens de parler, l'éditeur de 1795 avait joint divers morceaux, écrits également en prison, comptes rendus d'interrogatoires rédigés par elle-même, récit de sa seconde arrestation, notes diverses, lettres, etc... C'est tout cet ensemble d'écrits, réédité bien des fois depuis sous le titre de *Mémoires de Madame Roland,* titre aujourd'hui consacré par l'histoire, que je donne à mon tour.

On trouvera plus loin une étude spéciale sur l'ordre chronologique dans lequel ces divers morceaux ont été écrits. Il suffira donc de dire ici :

1° Que le manuscrit, constitué par Bosc en 1795, remis par lui à la fille des Roland, Mme Champagneux, en 1799, a été légué par celle-ci à la Bibliothèque nationale par un testament de 1846 et y est entré le 13 novembre 1858. Il y figure sous le n° 13736 ;

2° Que Bosc, en 1795, n'avait pas imprimé le manuscrit tout entier (il avait fait des suppressions

et même des corrections) et que c'est seulement en 1864, six ans après que le manuscrit fut entré à la Bibliothèque, que MM. Dauban et Faugère en donnèrent, presque simultanément, le texte *intégral;*

3° Mais que ce manuscrit, tel que Bosc l'a constitué et tel qu'il existe, ne renferme pas tous les cahiers qu'avait écrits la prisonnière ; Bosc en avait réservé plusieurs, les uns qu'il jugeait trop compromettants et qui semblent perdus aujourd'hui, les autres qui lui paraissaient faire double emploi. Vingt-quatre pages de ceux-ci ont été sauvées et ont été acquises par la Bibliothèque nationale en 1892 (ms., n. A. fr. 4697).

C'est donc d'après le texte intégral du manuscrit de la Bibliothèque, complété par ces vingt-quatre pages nouvelles, qu'est établie la présente édition.

Il a paru nécessaire de la faire précéder :

1° D'une *Notice* sur Mme Roland, consacrée surtout au récit de sa captivité ;

2° D'une *Étude critique* sur les manuscrits, établissant l'ordre dans lequel les *cahiers* ont été écrits et sont réimprimés ici. Cet ordre rigoureux, que Bosc, dans son assemblage arbitraire, n'avait pas scrupuleusement observé et auquel, comme on le verra, les éditeurs subséquents ne se sont pas astreints davantage, est le seul que

puisse accepter la critique historique. Il offre, en outre, cet intérêt particulier de nous donner véritablement le *Journal de prison* de Mme Roland.

J'ai cru toutefois préférable de réunir toutes les lettres à part, à la suite des *Mémoires*, sous le titre de *Lettres de la prison*. Bosc n'en avait donné que onze soit dans le texte même des *Mémoires*, soit à la fin. Les autres éditeurs, Champagneux, Barrière, Dauban en ont ajouté seize. J'ai pu, dans mon édition des *Lettres de Mme Roland* (1), en recueillir encore six autres. Laisser ces trente-trois lettres dispersées eût été fort incommode pour le lecteur. Leur réunion, au contraire, forme comme un second *Journal de prison*, et sert de contre-partie au premier.

Une édition critique exigeait des notes. Je me suis appliqué à leur donner un caractère tout objectif. Ce seront avant tout des notes de contrôle, tirées soit des lettres de Mme Roland aux demoiselles Cannet, ses amies de jeunesse, pour la période de sa vie qui va de 1770 à 1780, soit des documents du temps.

Je ne crois pas d'ailleurs avoir besoin d'insister sur l'intérêt historique, littéraire et psychologique de ces *Mémoires*. Depuis plus d'un siècle, des

(1) Imprimerie nationale, 1902.

juges autorisés (1) ont tout dit à ce sujet. Je me bornerai à faire remarquer que les *Mémoires* sur la période la plus terrible de la Révolution, écrits *durant cette période même,* sont peu nombreux. La plupart ont été rédigés après coup, sous l'Empire et même plus tard. Ils perdent par là une bonne part, non pas seulement de leur autorité historique, mais aussi de leur attrait. Je ne vois guère, après ceux de Mme Roland, que ceux de Brissot (en partie), de Buzot, de Barbaroux, de Petion, de Louvet, de Meillan et de Dumouriez, qui aient été composés en face des événements, et la plupart n'ont ni l'ampleur, ni la saveur de ceux-ci.

Divers Appendices et un Index nominatif termineront cette publication. Dans ces Appendices, j'ai réuni différents documents donnés par mes prédécesseurs, en écartant toutefois ceux qui avaient un caractère par trop général (pourquoi par exemple réimprimer la lettre au roi du 10 juin 1792, qui se trouve partout ?), ou qui au contraire ne pouvaient offrir qu'un intérêt trop mince. En revanche, j'ai ajouté quelques morceaux inédits,

(1) Par exemple, SAINTE-BEUVE en 1835 (*Introduction* aux *Lettres de Madame Roland à Bancal des Issarts*), et en 1864 (*Nouveaux Lundis*, t. VIII). On ne s'explique donc guère qu'un critique de talent, dans son chapitre sur la *Littérature française de 1789 à 1799* (t. VIII de l'*Histoire générale* de LAVISSE et RAMBAUD), ait paru en ignorer l'existence.

dont deux ont une importance particulière : d'abord les *Souvenirs de Sophie Grandchamp* sur Mme Roland, et puis des pages fort curieuses de Bosc, tirées des archives du Muséum d'histoire naturelle de Paris.

CL. PERROUD.

NOTICE

SUR

MADAME ROLAND

I

Cette notice a pour objet, non de raconter la vie de Mme Roland, mais simplement de rassembler les dates et les faits indispensables pour mieux comprendre ses *Mémoires* et surtout ce qui se rapporte à la période de sa prison (1er juin-8 novembre 1793) où elle les écrivit.

Marie-Jeanne Phlipon naquit à Paris le 17 mars 1754 (1). Son père, Pierre-Gatien Phlipon, était maître graveur et demeurait alors rue de la Lanterne, dans la Cité. Ce n'est que plus tard que, après plusieurs changements de domicile, elle alla habiter dans la maison à l'angle de la place Dauphine et du quai de l'Horloge, où elle passa les meilleures années de sa jeunesse, et que désigne aujourd'hui une plaque commémorative.

En janvier 1776, six mois après avoir perdu sa mère (7 juin 1775), la fille du graveur fit la connaissance de Jean-Marie Roland de la Platière, alors inspecteur des manufactures à Amiens. Elle l'épousa le 4 février 1780, en l'église Saint-Barthélemy, dans la Cité (2). Elle avait

(1) On trouvera aux Appendices son acte de baptême, publié par M. P. Faugère en 1864.

(2) M. Jal, dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, article *Roland*, a publié cet acte de mariage. Voir les Appendices.

alors près de vingt-six ans, et son mari allait en avoir quarante-six.

Sur cette première partie de la vie de Mme Roland, nous n'avons d'autres renseignements que ceux qu'elle nous donne dans ses *Mémoires* et ceux que fournissent :

1° Ses *Lettres aux demoiselles Cannet*, ses amies d'Amiens;

2° La correspondance entre Roland et elle, dans les années qui ont précédé leur mariage.

Les *Lettres aux demoiselles Cannet,* source infiniment abondante et précieuse pour la période de 1770 à 1780, ont été publiées en 1841 par M. Breuil, et en 1867 par M. Dauban. Cette dernière édition, plus complète, ne laisse pas de renfermer encore bien des fautes, erreurs de dates, transpositions de lettres, etc. On n'aurait un texte sûr que si on pouvait recourir aux originaux qui, nous dit-on, existent encore dans la famille de Gomiecourt, issue de Sophie Cannet.

Les lettres échangées entre Marie Phlipon et Roland, du 17 septembre 1777 au 20 janvier 1780 (à la veille du mariage), ont été éditées par M. Join-Lambert en 1896 (1).

Mme Roland passa la première année de son mariage à Paris, où l'inspecteur des manufactures de Picardie était retenu par les intendants du commerce pour concourir à la refonte des règlements. En février 1781, elle retournait avec son mari à Amiens, où naquit, le 4 octobre suivant, sa fille, Marie-Thérèse-Eudora, qui fut son unique enfant.

En 1784, Roland fut transféré de l'inspection d'Amiens

(1) *Le Mariage de Madame Roland, trois années de correspondance amoureuse,* Plon-Nourrit et Cie, 1 vol. in-8°.

à celle de Lyon et garda cet emploi jusqu'à la suppression des inspecteurs (décret du 27 septembre 1791).

Les années de 1784 à 1789 s'écoulèrent tantôt à Villefranche-en-Beaujolais, où Roland avait obtenu l'autorisation tacite de résider habituellement auprès de sa mère et de son fils aîné; tantôt au Clos, domaine rustique de la famille à deux lieues de Villefranche; quelquefois à Lyon où l'inspecteur avait un pied-à-terre et allait de temps en temps pour son service.

Ce n'est qu'en 1788 que Mme Roland commença à tressaillir aux approches de la Révolution. Assurément la lecture de Plutarque et de Rousseau lui avait fait l'âme républicaine, divers passages des *Mémoires* et des *Lettres Cannet*, ainsi qu'une lettre à son ami Bosc, du 23 août 1782, l'attestent assez; mais, tout en jugeant l'ancien régime, elle croyait à sa durée et tâchait de s'en accommoder. Elle « bâillait sur les gazettes » (lettre à Bosc du 10 janvier 1787). L'insurrection des parlements contre Brienne la réveilla; ses lettres de 1788 respirent déjà le combat. Roland, de son côté, s'était fait des relations à Lyon et y était devenu populaire. Au mois d'avril 1790, il entra, comme *notable*, au conseil général de la Commune; en novembre, il fut élu *officier municipal;* enfin, en février 1791, ses collègues le chargèrent d'aller plaider à Paris, auprès de l'Assemblée nationale, les intérêts financiers de la ville. Sa femme l'y accompagna.

Dans ce séjour à Paris (février-septembre 1791), ils connurent Brissot (avec lequel ils correspondaient depuis quatre années) et par lui Pétion, puis Buzot, Robespierre, etc., qui prirent l'habitude de se réunir deux fois par semaine chez Mme Roland, en sortant de l'Assemblée et avant d'aller aux Jacobins. Ce fut son premier *salon*.

La mission terminée, il fallut revenir en Beaujolais. Mais la suppression des inspecteurs de commerce, qui enlevait à Roland sa situation et son traitement, le besoin de se créer des ressources avec des travaux de librairie, et sans doute aussi, chez Mme Roland, le désir d'assister aux événements dont la marche se précipitait et d'y avoir un rôle pour son mari, ramenèrent le ménage à Paris en décembre 1791.

Une destinée éclatante les y attendait. La majorité de l'Assemblée législative, en mars 1792, imposait à Louis XVI un ministère *brissotin* (on ne disait pas encore *girondin*) ; Brissot qui, étant député, ne pouvait y entrer lui-même, fit porter le choix sur Roland, pour le ministère de l'Intérieur.

Roland fut ministre du 23 mars 1792 au 13 juin suivant, jour où Louis XVI le renvoya, ainsi que ses collègues. J'ai essayé, dans la *Révolution française* de juin 1902, de marquer avec plus de précision qu'on ne l'avait fait jusqu'ici les différentes phases de ce ministère de quatre-vingts jours, qui fut le seul cabinet parlementaire (au sens anglais ou actuel du mot) de la Révolution.

La journée du 10 août ramena Roland au pouvoir. L'Assemblée législative, en même temps qu'elle prononçait la suspension du roi, rappela les ministres chassés le 13 juin, Roland à l'Intérieur, Servan à la Guerre, Clavière aux Contributions publiques, en leur adjoignant Danton pour la Justice.

Il n'y a pas lieu de raconter ici les événements de ce second ministère de Roland, très différent d'ailleurs de celui du 23 mars ; le roi suspendu, puis la royauté abolie (21 septembre), les ministres forment « le Conseil exécutif provisoire » ; ils ne sont plus que les commis de l'Assemblée. Il suffira de dire que, au milieu des événements

qui remplissent ces cinq mois et demi, massacres de septembre, établissement de la République, première invasion repoussée, procès de Louis XVI, Roland lutta énergiquement contre la Commune de Paris, qui dominait aux Jacobins et prétendait asservir la représentation nationale. Quand il se sentit à bout de forces, mal soutenu dans la Convention, où cependant les Girondins semblaient garder encore la majorité, il se retira. Sa lettre de démission est du 22 janvier 1793, et fut lue le 23 à l'Assemblée, qui l'accepta.

Durant ces deux ministères, le rôle de Mme Roland auprès de son mari est trop connu pour que j'aie à le retracer. Amis et ennemis ont tout dit sur ses réceptions, ses dîners, son action personnelle auprès des députés et des journalistes. Deux traits seulement pour caractériser ce rôle : la fameuse lettre au *roi*, du 10 juin 1792, qui amena le renvoi du premier ministère, est son œuvre, ainsi qu'elle nous l'apprend en deux endroits de ses *Mémoires;* de même, la lettre de démission du 22 janvier 1793, ardent réquisitoire contre le parti jacobin, a été rédigée par elle ; nous en avons la minute (1), écrite tout entière de sa main, avec diverses ratures, surcharges et renvois, dont quelques-uns seulement de l'écriture de Roland.



En quittant le ministère, les Roland allèrent habiter rue de la Harpe, n° 51, dans un modeste appartement (450 livres de loyer), donnant sur la cour, au 2e étage.

(1) Aux *Papiers Roland* de la Bibliothèque nationale, N. A. fr., ms. 6243, fol. 181-191. Le texte imprimé se trouve au *Moniteur* du 26 janvier 1793.

Le propriétaire, Jean-Alexandre Cauchois, habitait l'immeuble, dans l'arrière-corps du logis, ayant ses issues sur la rue des Maçons-Sorbonne. Ces détails sont nécessaires pour se rendre compte de l'évasion de Roland au 31 mai.

Ils avaient avec eux leur fille Eudora, âgée de onze ans, leur fidèle servante Marie-Marguerite Fleury, le domestique Louis Lecocq, et l'institutrice d'Eudora, la demoiselle Madeleine Mignot, qui devait plus tard déposer bassement contre sa maîtresse au tribunal révolutionnaire, tandis que Marguerite Fleury et Lecocq restèrent bravement fidèles.

Il y eut là de sombres jours! Roland, quoique retiré de la lutte, était dénoncé tous les matins dans les feuilles de Marat et tous les soirs à la tribune des Jacobins. Il avait sans cesse à craindre d'être arrêté, lui ou les siens. Plusieurs fois on dut découcher par prudence. Il y eut un moment où Roland alla s'installer avec les siens dans quelque village de la banlieue, probablement à Monceaux ou à Meudon : « Nous sommes hors des murs depuis huit ou dix jours, écrivait-il à Bosc; je vais cependant y rentrer sous peu, la crainte de la mort deviendrait pire que la mort même (1). »

Il ajoutait : « Et c'est là le moindre de mes chagrins. » Il souffrait cruellement, en effet, moins d'avoir quitté le pouvoir que d'avoir perdu l'amour de sa femme. Depuis quelques mois, elle aimait Buzot et, trop fière pour s'en cacher, elle s'en était expliquée avec Roland lui-même.

On a beaucoup disserté sur cet amour qui illumina la dernière année de la vie de Mme Roland. Dans les pre-

(1) Billet inédit cité par Auguste Rey, *le Naturaliste Bosc*, Paris, 1901, p. 25.

mières éditions des *Mémoires*, bien que tronquées, subsistaient diverses allusions qui, mal interprétées, avaient fait croire à plusieurs qu'il s'agissait de Barbaroux. Mais, dans les familles des Girondins, mieux informées, « on nommait tout bas Buzot (1) ». La publication presque simultanée en 1864, par MM. Dauban et Faugère, sans suppressions, du manuscrit de la Bibliothèque nationale, et en même temps la révélation des quatre lettres écrites en juin et juillet 1793 à Buzot (2) ne laissèrent plus de doute : c'était bien au plus vaillant orateur de son parti que Mme Roland avait donné son cœur. A quel moment? Aussitôt qu'ils se connurent en 1791, dit M. Hamel, l'historien de Robespierre (3), qui en conclut que cette passion partagée avait dès ce moment influé gravement sur la marche du parti girondin. Je crois avoir démontré (4) que c'est là une erreur. Lorsque Mme Roland et Buzot se séparèrent en septembre 1791, elle pour retourner en Beaujolais, lui pour rentrer à Évreux, il n'y avait encore qu'une franche amitié. Ils ne se revirent qu'un an après, en septembre 1792, lorsque Buzot revint siéger à la Convention. Mais, d'autre part, vers décembre 1792, Mme Roland écrivait à son ami Lanthenas qui, dans sa clairvoyante jalousie, avait dû risquer des représentations : « Eussiez-vous mille fois raison, l'empire que j'ai reconnu est établi, et je ne puis plus m'y soustraire. » C'est donc entre la fin de septembre et la fin de décembre 1792 que l'amitié de 1791 se transforma en amour ardent et stoïque, au-dessus des

(1) SAINTE-BEUVE, *Nouveaux Lundis*, t. VIII.

(2) DAUBAN, *Étude sur Madame Roland et son temps*, Paris, Plon, 1864.

(3) *Histoire de Robespierre*, t. II, p. 167.

(4) *Lettres de Madame Roland*, Appendices, t. II, p. 753-766.

vulgaires défaillances. Les circonstances l'expliquent bien d'ailleurs. Associée aux luttes de son mari contre la Commune de Paris et contre le parti montagnard qui se forme à ce moment, menacée des mêmes périls, environnée par la tourmente, Mme Roland, à l'automne de 1792, regarde autour d'elle, cherche ses amis de 1791. Où sont-ils? Robespierre? Il est devenu un ennemi. Petion? Elle connaît sa légèreté vaniteuse et compromettante. Brissot? Mais ce n'est pas lui, médiocre orateur, qui s'élancera à la tribune pour repousser les assauts de la Montagne. Bancal des Issarts, son ancien soupirant de 1790? L'homme est des plus ordinaires et, si elle ne l'a pas écouté alors dans l'intimité du Clos, elle en est plus détachée que jamais, puisqu'elle s'occupe de le marier (1)! Buzot seul pense entièrement comme Roland et elle; seul il combat pour eux avec un absolu désintéressement et avec une superbe éloquence. Ainsi la confiance, l'admiration, la reconnaissance, tout l'enveloppe, tout pénètre rapidement son cœur. Dès le mois d'octobre, les combats intérieurs commencent, on le voit par un de ces aveux indirects épars dans les *Mémoires :* « J'étais alors au mois d'octobre (1792), écrit-elle à propos d'un petit fait qu'elle vient de relater, je n'ambitionnais que de conserver *mon âme pure* et de voir la *gloire de mon mari* intacte. » Qu'on note bien la nuance : aimer Buzot, rester pure et servir la gloire de Roland, tout son programme est là. L'échafaud lui permit d'y rester fidèle.

L'aveu fait à Roland, avec une cruelle sincérité, dit assez combien, de janvier à mai 1793, la vie dut être

(1) *Lettres de Madame Roland*, nos 522 et 523 (des premiers mois de 1793).

morne dans cet intérieur d'où avaient disparu (l'estime seule survivant) toute l'intimité, toute la confiance de treize années. Il ne restait même pas la consolation de lutter ensemble, car je ne crois pas que les Roland aient alors continué, comme Marat et les Jacobins ne cessaient de le prétendre, à inspirer la Gironde. Les quatre mois qui s'écoulèrent entre la démission de Roland (22 janvier 1793) et sa proscription (31 mai) semblent avoir été, pour lui comme pour sa femme, une période d'isolement relatif, presque d'abandon. D'abord, on sait trop que personne ne conduisait le *parti* girondin, si l'on peut parler de parti là où les chefs ne sont pas écoutés de leurs soldats. Et puis, comment ces chefs eux-mêmes auraient-ils reçu la direction du ministre qu'ils venaient de laisser partir en le jugeant trop impopulaire? Assurément, les Roland continuèrent à voir leurs amis particuliers, Louvet, Barbaroux, Bancal des Issarts (1), et restèrent en relations avec quelques autres, Petion, Brissot, etc. Mais il semble bien que le vide se soit fait peu à peu autour d'eux.

Roland s'occupait uniquement, avec l'obstination d'une idée fixe, de poursuivre non pas sa revanche, mais sa justification. Cet honnête homme, que Collot d'Herbois, aux Jacobins (3 mars 1793), accusait « d'avoir fait passer douze millions en Angleterre », voulait faire constater et proclamer qu'il avait quitté le ministère les mains nettes. Il fallait pour cela que la Convention rendît un décret apurant ses comptes. Ce décret était d'ailleurs nécessaire pour qu'il pût quitter Paris, s'en aller au Clos chercher la solitude et l'oubli. Huit fois il

(1) Avant que Dumouriez eût livré Bancal aux Autrichiens (1er avril).

écrivit pour solliciter ce règlement ou, du moins, puisqu'on l'ajournait, l'autorisation provisoire de s'éloigner. Ce fut en vain. Chaque fois, on passait à l'ordre du jour, ou on renvoyait à la commission de l'examen des comptes, qui ne déposait jamais son rapport. Peut-être la Montagne, qui prenait de plus en plus la prépondérance, n'était-elle pas fâchée de garder Roland sous sa main ? En tout cas, la Convention avait bien d'autres affaires !

Les quelques lettres de l'ancien ministre qu'on connaisse pour cette période n'expriment qu'une même pensée : une confiance obstinée dans le jugement de la postérité. « L'histoire nous vengera. Elle me vengera, moi en particulier. Les lâches, les brigands peuvent tuer mon individu; ils ne tueront pas ma mémoire... » (Lettre à Lanthenas, de la fin de mars 1793.) Nulle part on n'aperçoit le désir de rentrer dans la lutte.

Roland songeait si bien à se réfugier dans la vie privée qu'il avait repris, aussitôt après sa sortie du ministère, les réclamations introduites par lui en décembre 1791 et février 1792, après la suppression de son emploi d'inspecteur, pour obtenir une pension de retraite, et qu'il en avait obtenu la liquidation sur le pied de 3,000 livres. Il avait en même temps, le 10 mai, congédié l'institutrice de sa fille, Mlle Mignot, sans doute pour réduire ses dépenses.

Le seul incident marquant, durant ces quatre mois, fut la saisie des papiers de Roland, ordonnée dans la nuit du 31 mars au 1er avril, par le comité de défense générale, sous le coup de l'émotion causée par la trahison de Dumouriez. Ces papiers, examinés par un autre comité, celui de sûreté générale, et communiqués à Camille Desmoulins, fournirent au redoutable journaliste

plus d'un trait pour sa cruelle brochure de l'*Histoire des Brissotins ou fragment de l'Histoire secrète de la Révolution*, publiée vers la fin d'avril. Le rapport, confié au député Brival, ne fut lu à la Convention que le 19 mai. Il prouva — ce qu'on savait de reste — que Roland avait été à toute heure le ministre du parti brissotin, mais ne put établir la moindre relation entre lui et Dumouriez depuis que celui-ci avait commencé à conspirer contre la patrie.

Roland riposta aussitôt (21 mai) par une brochure de douze pages, *Observations de l'ex-ministre Roland sur le rapport fait contre lui par le député Brival* (1). Discutant à peine les insinuations de Brival, il songe avant tout à justifier, à glorifier son ministère, à en appeler à la postérité.

Son rôle apparaît donc fort net en toutes circonstances. Las de la lutte, abandonné par son parti, brisé par ses chagrins secrets, il n'aspire qu'à rentrer dans l'obscurité, mais sans rien renier de ce qu'il a fait ou voulu faire.

Mme Roland s'associait-elle sans réserves à ce dessein de retraite?... Elle le dit en plusieurs endroits de ses *Mémoires* et, pour le contester, il faudrait apporter des preuves ou des commencements de preuves. On a avancé qu'elle serait intervenue pour faire échouer ces tentatives de réconciliation entre Girondins et Montagnards qui paraissent avoir été essayées au mois de mars 1793. Je ne trouve aucun indice qui confirme cette conjecture. Ce qui est certain, c'est qu'au moment où survint l'insurrection du 31 mai elle venait de demander des passeports pour se retirer à la campagne avec sa

(1) Imprimerie de P. Delormel, rue du Foin-Saint-Jacques, in-8°.

fille — en attendant que Roland eût la permission de les rejoindre — et aussi pour retrouver, en s'éloignant de Buzot, la paix de son âme.

II

L'insurrection parisienne du 31 mai 1793 s'organisa de la manière suivante :

1° Dès 6 heures et demie du matin, Dobsent, président de la section de la Cité, suivi par les commissaires élus dans la nuit par la majorité des sections, s'était présenté au conseil général de la Commune qui avait passé la nuit en séance, l'avait déclaré dissous, puis sur-le-champ, au nom du peuple souverain, l'avait réintégré dans ses fonctions sous le titre de *conseil général révolutionnaire*.

2° A 9 heures du matin, dans la salle des Jacobins, une autre assemblée révolutionnaire, composée de « commissaires des autorités constituées du département et des quarante-huit sections », déclarait adhérer aux mesures que prendrait le nouveau conseil général, et nommait un *comité central révolutionnaire* de onze membres — portés quelques heures plus tard à dix-sept — pour « prendre et exécuter immédiatement toutes les mesures de salut public qu'il jugerait nécessaires ».

Ces deux pouvoirs insurrectionnels marchèrent en complet accord. Pendant ce temps, la Convention, où se succédaient les députations, tantôt des sections, tantôt de la Commune, finissait, de guerre lasse, sur la proposition de Barère, par casser la commission des Douze, instituée quelques jours auparavant pour recher-

cher et poursuivre les conspirateurs, c'est-à-dire pliait devant l'insurrection.

Les ordres d'arrestation contre Roland, puis contre sa femme, furent lancés presque simultanément par le comité central révolutionnaire et par le conseil général de la Commune. Le mandat d'arrestation de Mme Roland émanant du comité a été publié par M. Faugère dans son édition des *Mémoires* (t. I, p. 351). Le voici (1) :

MUNICIPALITÉ DE PARIS.

Comité révolutionnaire central.

La Commission, d'après un arrêté pris par elle, donne pouvoir au citoyen Marchand d'arrêter et de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en état d'arrestation la citoyenne épouse de Roland ex-ministre et de la constituer prisonnière à l'Abbaye, pour demain être interrogée sur faits et articles ; qu'en conséquence, il est autorisé à requérir du Commandant-Général de la garde nationale toute la force dont il aurait besoin, afin de mettre le présent arrêté à exécution. Fait ce jour d'huy trente et un mai mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an II de la République française une et indivisible.

Signé : MARQUET (2), *président par intérim.*
CLÉMENCE, *secrétaire de la commission.*

Quant à l'ordre d'arrestation émanant du conseil général de la Commune, nous n'en avons pas le texte.

(1) L'autographe a figuré, sous le n° 868, dans la vente du 10 décembre 1855 (Jacques Charavay, expert).

(2) M. Faugère a imprimé *Marguet*. Mais c'est *Marquet* qu'il faut lire. (V. *Procès-verbaux de la Commune de Paris*, publiés par M. Maurice Tourneux, 1894, p. 192.) On trouvera, à la fin de cette introduction, des notes sur Marchand, Marquet et Clémence.

Mais il est mentionné aux *Procès-verbaux de la Commune* (Tourneux, p. 150 et 154; cf. Buchez et Roux, t. XXVII, p. 321-322, et tous les journaux du temps). Il était contresigné par Dorat-Cubières, secrétaire de la Commune.

On verra, dans les *Mémoires*, comment Roland, que les porteurs du mandat émanant du comité central étaient venus arrêter entre cinq et six heures du soir, parvint à s'évader en traversant l'appartement du propriétaire, qui devait donner sur la rue des Maçons-Sorbonne; ce qu'il faut ajouter ici, c'est que son ami Bosc parvint à le faire sortir de Paris, le cacha d'abord à Meudon, puis au cœur de la forêt de Montmorency, dans cette rustique maison de Sainte-Radegonde qu'il avait achetée quinze mois auparavant pour le compte de Bancal des Issarts et dans laquelle il devait encore, au plus fort de la Terreur, abriter d'autres proscrits (1). De là, Roland gagna Amiens et enfin Rouen, où il dut arriver vers le 20 juin, et où ses vieilles amies, les demoiselles Malortie, lui donnèrent asile, dans leur maison de la rue aux Ours (n° 15 actuel). Il y demeura près de cinq mois et n'en sortit que pour aller se tuer en pleine campagne, à quatre lieues de Rouen, aux environs de Bourg-Beaudoin, dans l'avenue du château de Coquetot (10 novembre 1793). Il fut inhumé à l'endroit même, et ses ossements doivent y être encore.

L'arrestation de Mme Roland eut lieu quelques heures plus tard, dans la nuit du 31 mai au 1er juin. A sept heures du matin, entourée d'une haie d'hommes armés, elle sortit de sa maison, traversa la rue de La Harpe et monta dans un fiacre qui l'attendait en face, devant

(1) *Fragment inédit des Mémoires de Bosc.* Voir aux Appendices.

l'église Saint-Côme, et qui, suivant la rue des Cordeliers (en passant devant le logis de Marat), puis celle des Boucheries-Saint-Germain (devant la maison du boucher conventionnel Legendre, son fournisseur), la déposa à l'Abbaye.

M. Mortimer-Ternaux (VIII, 357) a publié le texte de l'écrou. Le voici :

Ordre de Marquet, président par intérim, et Clémence, secrétaire de la Commission. 31 mai.	Municipalité de Paris et comité révolutionnaire central, d'après un arrêté pris par la Commission.	1er juin. La citoyenne Roland, épouse du ministre, entrée en prison le 1er juin.

Le même jour, le Comité révolutionnaire de la section du Panthéon français recevait et consignait, sur son registre de dénonciations, d'étranges propos rapportés par « un citoyen » sur les Roland. Ce rapport, que je donne aux Appendices, était évidemment inspiré par l'institutrice Madeleine Mignot, qui ne fera, dans sa déposition du 7 novembre suivant, qu'en reproduire les imputations les plus folles. On se serait partagé, à la table de Roland, les provinces de la France, en cédant la Bretagne aux Anglais, l'Artois et la Lorraine à l'Empereur, etc.

Mme Roland resta à l'Abbaye du 1er au 24 juin. Elle s'y trouva sous la protection très efficace de Grandpré, inspecteur des prisons, qui devait sa place à Roland. Elle put donc, avec la complaisance du concierge Lavacquerie, recevoir quelques visites. D'abord, sa fidèle bonne, Marguerite Fleury ; puis son ami, Champagneux, premier commis du ministère de l'Intérieur sous Roland,

qui l'était encore sous Garat, et qui concerta avec Grandpré et elle les lettres qu'elle adressa à la Convention et aux ministres pour réclamer contre son arrestation arbitraire; enfin une vaillante amie, Sophie Grandchamp, qui s'était éloignée aux jours de prospérité, mais qui revint à son premier appel (1).

Elle ne se résigne pas d'ailleurs. Elle écrit à la Convention le 1[er] juin, — au ministre de l'Intérieur le 2, — à sa section (la section Beaurepaire) le 4, — au député Lauze-Deperret le 6, — au ministre de la Justice et au ministre de l'Intérieur le 8, — au député-journaliste Dulaure le 9, représentant à tous que sa détention n'est qu'une série d'illégalités. Est-ce sur un mandat de la Commune, autorisée par le décret Gensonné du 11 août 1792 à faire des arrestations? Mais cette Commune du 31 mai, « cassée, puis recréée par un pouvoir arbitraire », ne saurait être reconnue pour un pouvoir régulier. Est-ce par un ordre du Comité révolutionnaire? Mais ce comité usurpateur est encore moins autorisé à incarcérer les gens! D'ailleurs, l'arrestation a eu lieu la nuit, malgré la loi du 20 septembre 1792 qui, sur la proposition du même Gensonné, avait déclaré inviolable pendant la nuit le domicile des citoyens. En outre, les deux mandats de la Commune et du Comité ne portent aucun motif : autre cas de nullité. Enfin, plusieurs jours se sont déjà écoulés sans qu'elle ait été interrogée, alors que la loi prescrit l'interrogatoire dans les vingt-quatre heures. Ces réclamations, que Garat, pour son compte, sous l'influence

(1) On trouvera aux Appendices les *Souvenirs* de Sophie Grandchamp sur Mme Roland, récit du plus haut intérêt. Il me sera permis de rappeler que j'ai établi, dans la *Révolution française* (juillet et août 1899), l'identité de Sophie Grandchamp avec l'amie que Mme Roland, dans ses lettres, ne désigne que sous les sigles G. — Gch. — Gdchp., etc.

de Champagneux, transmettait timidement au comité de sûreté générale, finirent par inquiéter la Commune. Le Comité révolutionnaire avait bien résigné ses pouvoirs le 6 juin (son œuvre était faite); mais la Commune, « cassée, puis recréée » le 31 mai, subsistait et était acceptée en fait. Elle voulut du moins remplir une des formalités de la loi et, le 12 juin, Louvet et Baudrais, administrateurs de police, vinrent enfin interroger la prisonnière (1). On présume aisément qu'elle leur tint tête. Après quoi, rédigeant elle-même cet interrogatoire par questions et réponses, elle l'adressa à Dulaure, qui eut le courage de le publier dans son *Thermomètre du jour* des 21 et 22 juin. Le 24, elle en envoyait une copie à Lauze-Deperret.

Elle venait d'éprouver une grande joie. Elle savait bien, dès le premier jour, que sa fille avait été, aussitôt après son arrestation, conduite par Bosc chez ses amis, les bons Creuzé-Latouche, qui lui avaient fait place parmi leurs enfants; elle venait aussi d'apprendre que son mari avait enfin trouvé un asile à Rouen, chez les demoiselles Malortie; mais Buzot? Buzot fugitif, réfugié à Évreux, puis à Caen, qu'il soulevait contre la Convention, la laissait-il donc sans nouvelles? Et voilà qu'une brave femme, une amie de Brissot et de Petion, Mme Goussard, venait d'arriver jusqu'à elle, le 22 juin, lui apportant des lettres du proscrit! Il faut voir, dans la

(1) On trouvera plus loin, dans les *Mémoires*, à la suite des « Notices historiques », le compte rendu de cet interrogatoire rédigé par Mme Roland elle-même. Quant au compte rendu officiel, il a été publié par Champagneux, dans les pièces justificatives de son édition des *Œuvres de Madame Roland* (t. III, p. 387). Je le reproduis aux Appendices.

Sur Louvet et Baudrais, voir les notes à la suite de cette introduction.

correspondance que je donne à la suite des *Mémoires*, de quel élan elle répond à son « bien-aimé » !

Cependant la publication faite par Dulaure, dans son journal des 21 et 22 juin, en faisant ressortir toutes les illégalités de l'arrestation, allait peut-être émouvoir l'opinion publique, si déprimée qu'elle pût être. Le comité de sûreté générale crut nécessaire de régulariser la captivité, et prescrivit la procédure suivante :

Un ordre de la Commune de Paris, du 24 juin, ordonna l'élargissement de la prisonnière. Mais en même temps un autre ordre, régulièrement libellé cette fois, prescrivit son arrestation.

Voici l'ordre d'élargissement (1) :

Commune de Paris. — Le 24 juin 1793, l'an second de la République une et indivisible. — Le concierge de l'Abbaye mettra en liberté la citoyenne Roland, femme de l'ex-ministre, arrêtée en vue d'un ordre du comité révolutionnaire de la Ville, laquelle, après son interrogatoire, nous n'avons rien trouvé qui puisse la retenir dans la maison d'arrêt de l'Abbaye. Prions, en conséquence, le citoyen Godard, notre collègue, de faire mettre à exécution la dite mise en liberté. — Les administrateurs du département de police, signé : *Louvet* et *Jobert*.

Mais en même temps on lançait un autre ordre d'arrestation, ainsi conçu :

Commune de Paris, le 24 juin 1793, l'an IIe de la République française une et indivisible. — Département de police. — De par la loi, mandons et ordonnons aux citoyens Guiard et Betrémieux, inspecteurs de police, d'arrêter *conformément à la loi* et partout où ils la trouveront la citoyenne Roland comme suspecte, *aux termes de la loi*, et de la conduire en la maison

(1) Publié par Champagneux (t. III, p. 392).

d'arrêt dite Sainte-Pélagie ; autorisons le concierge de la dite maison de la recevoir, le chargeons de toutes responsabilités, jusqu'à ce que par nous il en soit autrement ordonné. Requérons la force armée de prêter main-forte pour l'exécution du présent mandat. Les administrateurs du département de police, signé : *Jobert, Louvet, Michonis, Godard* (1).

Cette fois, le mandat d'arrêt, signé des quatre administrateurs de police, énonçant le motif de l'arrestation, se référant deux fois à la loi (j'ai souligné les termes), et qu'on allait exécuter en plein jour, était bien en règle !

En conséquence Mme Roland, mise en liberté à midi, ramenée en fiacre à son domicile, fut arrêtée au moment où elle venait d'en franchir le seuil, pour être conduite à Sainte-Pélagie. Elle ne s'y laissa pas mener sans résistance. Tout d'abord, au lieu de suivre les deux agents, elle se réfugia chez ses propriétaires, les Cauchois, et là, tandis que leur fils courait invoquer l'appui de la section, elle écrivit rapidement à ses amis, Lauze-Deperret et autres, pour les informer de l'aventure. La section, où son mari et elle étaient populaires, essaya de s'interposer. Toute l'après-midi se passa en débats entre ses commissaires et les administrateurs de police qui avaient ordonné l'arrestation (2). Il fallut enfin plier et, avant le soir, Mme Roland était écrouée. Quant au mal-

(1) Publié par Champagneux (t. III, p. 392). Sur Jobert, Michonis, Godard, voir les notes à la fin de cette introduction.

(1) Le récit de Mme Roland est pleinement confirmé par le procès-verbal de la section, qu'ont publié Champagneux (III, 392), puis M. Faugère (I, 395).

Je donne cette pièce aux Appendices, après l'avoir collationnée sur l'autographe qui, ayant passé par diverses ventes (22 novembre 1852, Jacques Charavay, expert ; 7 avril 1864, *id.*), appartenait en 1895 à M. Étienne Charavay et a figuré à la vente de sa collection, en 1901.

heureux Cauchois, qui avait mis la section en mouvement, il paya cher son dévouement; le 15 mars 1794, il était condamné à mort par le tribunal révolutionnaire après un violent réquisitoire de Fouquier-Tinville qui s'écriait : « Est-ce un patriote qui a pu aider à faire mettre Roland sous la protection de sa section? »

Mme Roland fut d'abord écrouée à Sainte-Pélagie avec cette simple mention : « Comme femme suspecte, aux termes de la loi. »

Mais dès le lendemain, arrivait un ordre du comité de sûreté générale, et aussitôt l'écrou était complété (1) :

Ordre du comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale,

Le 25 juin 1793,

Marie-Jeanne Philipon (*sic*), femme de Roland, ex-ministre, âgée de 39 ans, native de Paris, demeurant rue de la Harpe, nº 51,

Taille de cinq pieds, cheveux et sourcils châtain foncé, yeux bruns, nez moyen, bouche ordinaire, visage ovale, menton rond, front large.

Le dit ordre motivé d'après la lettre trouvée chez l'ex-ministre Roland, la fuite de son mari, la suspicion de la complicité avec lui et la notoriété de ses liaisons avec des conspirateurs contre la liberté, et la clameur qui s'élève contre elle.

Ce n'était pas sans raisons, du moins à leur point de vue, que les hommes du 31 mai tenaient à garder Mme Roland sous les verrous; ces derniers jours de juin 1793 étaient inquiétants pour la Montagne; Buzot, Barbaroux, Guadet, Louvet, Gorsas, etc., réfugiés à Caen, y organisaient une insurrection des départements

(1) WALLON, *Histoire du tribunal révolutionnaire*, t. II, p. 27-28.

du nord-ouest ; Lyon était en pleine révolte, et le bruit courait que Roland s'y trouvait, attisant l'incendie. Parmi les députés détenus à Paris dans leur domicile, c'étaient chaque jour de nouvelles évasions ; Petion venait précisément, le 23 juin, de se soustraire à ses gardiens, avec l'aide de Mme Goussard, pour aller rejoindre ses amis du Calvados.

Mme Roland, dans sa nouvelle prison, continua à protester, écrivant à Lauze-Deperret, faisant agir Champagneux auprès de Garat pour que celui-ci réclamât d'abord auprès de la Commune, puis auprès du comité de sûreté générale, sans doute en représentant d'abord que le mandat d'arrestation du 24 juin n'était pas suffisamment motivé (« comme suspecte » était en effet bien sommaire), ensuite qu'elle n'avait pas été interrogée dans les vingt-quatre heures, malgré la promesse faite par Jobert et ses collègues aux commissaires de la section Beaurepaire. Le comité de sûreté générale se décida, le 1er juillet, à faire à Garat la réponse suivante :

Le comité de sûreté générale, citoyen ministre, a motivé l'arrestation de la ce Roland sur l'évasion de son mari, qui, dans ce moment, souffle le feu de la guerre civile dans le département de Rhône-et-Loire, et sur la complicité de cette prétendue Lucrèce avec son prétendu vertueux mari dans le projet de pervertir l'esprit public par un Bureau de formation du dit esprit. Comme le procès tient à celui de la grande conspiration, la ce Roland voudra bien attendre le rapport général qui doit être fait après que nous aurons sauvé nos finances par un grand plan et que nous aurons jeté l'ancre de la Constitution par l'éducation nationale et la simplification du code.

Cette réponse, signée de Chabot et d'Ingrand, était un ajournement indéfini du procès que réclamait la pri-

sonnière. Renonçant à se voir juger, elle n'attendit plus son salut que de la victoire de ses amis du Calvados. En lisant ses lettres à Buzot des 3, 6 et 7 juillet, on se la représente prêtant l'oreille pour entendre le canon de la petite armée girondine qu'elle croyait en marche sur Paris.

Ce mois de juillet dut donc s'écouler dans les illusions. Sa captivité ne paraît pas d'ailleurs avoir été alors très étroite. Elle pouvait recevoir quelques visites : sa vaillante bonne, qui faisait ses commissions au dehors et emportait sans doute les « cahiers » qu'elle écrivait avec une hâte fébrile; l'inspecteur Grandpré, autorisé par sa fonction même ; Sophie Grandchamp, qui lui envoyait un piano, lui procurait des livres et la remettait au dessin; Bosc, qui lui apportait des fleurs du Jardin des Plantes, prises en passant chez le jardinier en chef, son savant ami, André Thouin; Champagneux, qui, dans les courts moments arrachés à son écrasant labeur de bureau (1), se partageait entre Brissot (2) et elle, entre l'Abbaye et Sainte-Pélagie, et portait les communications de l'un à l'autre. Ajoutons une visite bien dramatique, celle de son ancienne amie, Henriette Cannet, qui, toujours exaltée et généreuse, venait lui offrir de la faire évader en changeant de vêtements avec elle. Mais la prisonnière rejetait tout projet d'évasion. Elle attendait, pensant à Buzot, regardant son portrait qu'elle s'était fait apporter; lui écrivant de longues lettres par l'intermédiaire, non plus de Mme Goussard, qui était allée rejoindre les Petion en Normandie, mais de sa sœur,

(1) J'ai publié, dans la *Revue historique* de janvier-février 1897, un fragment de *Mémoires* où Champagneux décrit ce labeur.

(2) Brissot avait été écroué à l'Abbaye le 23 juin, un jour avant que Mme Roland en sortît, et lui avait succédé dans sa chambre.

une lingère qui avait aussi coopéré à la fuite de Petion. Elle avait aussi des moyens secrets de correspondance avec Roland.

En août, les illusions cessent. Buzot et les réfugiés du Calvados, fuyant devant les troupes victorieuses de la Convention, avaient quitté Caen le 28 juillet et étaient allés chercher un asile en Bretagne, aux environs de Quimper. Le 4 août, Champagneux, pris violemment à partie par Collot d'Herbois, est mis en arrestation et écroué à La Force. Bosc, suspect comme Girondin, démissionnaire de son emploi d'administrateur des Postes, se retirant à Sainte-Radegonde pour s'y faire oublier, ne peut plus venir aussi souvent ; Grandpré lui-même, menacé, perquisitionné, compte ses visites. Sophie Grandchamp seule paraît avoir pu continuer à venir sans risques.

Mais Mme Roland avait trouvé, dans sa prison même, une intéressante compagnie, celle de Mme Petion qui, arrêtée en Normandie, avait été, le 9 août, écrouée à Sainte-Pélagie avec son fils. Elles pouvaient parler ensemble de leur prospérité éphémère de 1792.

En septembre, un ami inattendu se présente : c'est le géographe Mentelle, un vieil ami de Brissot. Mme Roland l'avait quelque peu connu en 1780, dans l'année qu'elle passa à Paris aussitôt après son mariage; elle l'avait ensuite perdu de vue; mais en 1792, sans doute sur la recommandation de Brissot, elle lui avait fait obtenir un logement au Louvre. Célèbre alors par ses livres et ses cours publics de géographie, le vieux savant avait pu, sans être suspect à personne, aller visiter Brissot en prison, et avait reçu le dangereux dépôt de ses *Mémoires*. Poussé par la pitié et la reconnaissance, il voulut aussi voir Mme Roland, et d'abord se vit refuser deux

fois par Fouquier-Tinville l'autorisation nécessaire; mais ayant rencontré chez le redoutable accusateur public l'avocat Chauveau-Lagarde, qui avait l'accès de Sainte-Pélagie, il le chargea d'offrir ses services à la prisonnière. Elle les accepta avec d'autant plus de gratitude qu'ils venaient au moment où tout semblait lui manquer. Il fut convenu qu'elle lui écrirait sous le nom de *Jany* (1). Durant tous les mois de septembre et d'octobre, nous le voyons faire ses commissions au dehors, la tenir en communications avec Sophie Grandchamp, avec Bosc, avec les Creuzé-Latouche, avec la bonne Fleury. C'est à lui qu'elle faisait passer la suite de ses « cahiers » (le commencement était chez Bosc) et que finalement elle confia, sous le titre de *Dernier Supplément*, adressé *nommément à Jany*, les cahiers, aujourd'hui perdus, de ses « confessions » où elle avouait ses sentiments pour Buzot, avec mandat de tout publier le plus tôt possible, en réservant toutefois les « confessions » pour une époque plus éloignée.

Cependant le procès des Girondins, promis depuis longtemps à la foule, allait commencer. Amar avait fait décréter par la Convention, le 3 octobre, la mise hors la loi de vingt députés fugitifs; la mise en accusation de quarante et un autres, dont Brissot, Vergniaud, Gensonné, etc., et l'arrestation des soixante-seize qui avaient protesté contre l'attentat du 2 juin. C'était la proscription en masse de la Gironde. La prisonnière, s'attendant à y être enveloppée, prit alors la résolution

(1) Les précédents éditeurs, Barrière, Dauban, Faugère, rencontrant ce nom de *Jany*, ont cru qu'il désignait Champagneux ou Grandpré. J'ai démontré, dans la *Révolution française* de janvier et mars 1896, que c'est à Mentelle qu'il doit s'appliquer. Voir aussi l'Appendice consacré à Mentelle dans mon édition des *Lettres de Madame Roland* (t. II, p. 767-777).

de se laisser mourir de faim, n'ayant pas de poison à sa disposition. Le 8 octobre, elle envoya des lettres d'adieux à sa fille, à sa bonne, écrivit ses « Dernières pensées », fit parvenir le tout à Mentelle, et commença à exécuter son projet : jusqu'où fut-il poussé? Assez loin sans doute, car il fallut la transporter à l'infirmerie de la prison (elle s'y trouvait à la date du 14). Renonçant alors à disparaître ainsi, prévoyant d'ailleurs qu'elle allait être appelée comme témoin dans le procès de ses amis de la Gironde, elle attendit, continuant à correspondre avec Mentelle, à recevoir de rares nouvelles de ses amis de Paris (les mesures de secret s'étaient resserrées autour d'elle), et recueillant anxieusement ce qu'on pouvait savoir de Buzot et de ses compagnons fugitifs. La dernière lettre que nous ayons d'elle à son ami était du 31 août, et elle avait trouvé le moyen de la lui faire parvenir en Bretagne, au moment où elle espérait encore le déterminer à passer aux États-Unis. Mais les proscrits préférèrent s'embarquer (20 septembre) pour gagner Bordeaux, qu'ils croyaient encore en armes contre la Convention. Lorsqu'ils prirent terre au Bec-d'Ambès (24 septembre), ils apprirent que, depuis six jours, la ville avait fait sa soumission, et ils n'eurent plus qu'à chercher des asiles autour de Saint-Émilion. La prisonnière devait être informée, ne fût-ce que par les journaux, car une lettre du représentant Ysabeau, lue à la Convention le 15 octobre, signalait la présence des fugitifs « à Bordeaux ou dans les environs... ». Elle les savait du moins « errant à l'aventure... ». (Lettre à Bosc, du 27 octobre.)

Un moment, vers la fin d'octobre, quand s'ouvrit le procès des Girondins, où elle s'attendait bien à figurer comme témoin, elle conçut un autre dessein, s'empoi-

sonner en plein tribunal, après avoir déposé hardiment en faveur de ses amis. Elle avait pour cela demandé à Bosc de lui procurer « une suffisante quantité d'opium ». — « Je voulais tonner sans réserve, et finir ensuite » (à Bosc, 27 octobre). Mais celui-ci refusa de lui fournir ce moyen. D'ailleurs, elle ne put déposer. Voici comment les choses se passèrent : citée comme témoin, elle fut, le 24 octobre, jour où commença le procès, conduite au Palais de justice, assista à l'ouverture de l'affaire, entendit la lecture de l'acte d'accusation — qui n'était autre que le rapport d'Amar du 3 octobre — puis fut menée au greffe, pour y attendre son tour de comparaître. Elle y resta de longues heures, au milieu des allées et venues de gens du Palais, discourant « avec autant de force que de liberté (1) ». Elle y rencontra Mentelle, qui put l'entretenir un instant et lui remettre un billet à la dérobée ; elle y vit aussi Adam Lux, appelé comme elle en témoignage, qui lui glissa une lettre de Champagneux, dont il était le compagnon de captivité à la Force, et elle trouva le moyen, séance tenante, d'écrire la réponse et de la lui confier. Puis, l'audience s'étant terminée sans que son tour fût venu, elle fut reconduite à Sainte-Pélagie. Là, elle attendit vainement qu'on la rappelât pour une autre audience. Les séances des 24, 25, 26 et 27 octobre avaient été complètement prises pour les dépositions à charge de Chaumette, Destournelles, Hébert et Chabot ; les 28 et 29, par celles de huit autres témoins également à charge, et un odieux décret du 29 autorisa le tribunal à passer au jugement si les jurés déclaraient « que leur

(1) « Au milieu de dix personnes, officiers, juges de l'autre section, etc..., entendue d'Hébert et de Chabot, qui sont venus dans la pièce voisine... ». (Lettre à Bosc, du 27 octobre.)

conscience était assez éclairée ». Aussi le tribunal, sans appeler d'autres témoins, prononça-t-il, dans la soirée du 30, la fatale condamnation.

Le 31, vers midi, les vingt et un condamnés furent conduits de la Conciergerie à l'échafaud. Quelques heures après, Mme Roland était transférée de Sainte-Pélagie à la Conciergerie. Son tour était venu.

On lit au livre d'écrou de Sainte-Pélagie :

Du 10e jour du 2e mois [31 octobre] appelé brumaire, de l'an II de la République, transférée à la Conciergerie par moi, Jacques Hervé, huissier-audiencier audit tribunal (1).

A Sainte-Pélagie, Mme Roland n'était que *détenue*. Pour la transférer à la Conciergerie, *maison de justice*, où son procès devait régulièrement commencer, il avait fallu un « mandat d'arrêt » délivré par l'accusateur public. Voici cette pièce (2) :

ACCUSATEUR PUBLIC

Mandat d'arrêt.

Contre la nommée Phelipon, femme du nommé Roland, ci-devant ministre de l'Intérieur.

Prévenue de conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République et d'avoir cherché à introduire la guerre civile.

Conciergerie

Apporté le 11e jour de brumaire de l'an second de la République. [1er novembre 1793.]

(1) WALLON, *Trib. révol.*, II, 28.
(2) Archives nationales, W 294, dossier 227.

Il y eut deux interrogatoires, les 1er et 3 novembre, tous deux dirigés par le juge Alexandre-Edme David (1), en présence de Lescot-Fleuriot, substitut de l'accusateur public.

Au sortir de ces interrogatoires, Mme Roland en rédigea elle-même une sorte de procès-verbal, qu'on trouvera dans les *Mémoires (Note sur mon procès et l'interrogatoire qui l'a commencé)*. Quant au texte officiel, il a été publié d'abord par Champagneux (III, 396-405), d'après la minute des Archives; puis, sur le texte de Champagneux, par M. Faugère (I, 406-415). Mais le texte publié n'est pas partout conforme à celui des Archives. Champagneux y avait fait quelques modifications, dont une est à relever.

Le juge David avait fait une question perfide et outrageante :

... Interrogée si, parmi les dénommés à un de nos précédents interrogats (2), il n'en est pas avec lesquels elle a eu des relations plus intimes et plus particulières qu'avec d'autres,

A répondu que Roland et elle étaient liés, depuis l'Assemblée constituante, avec Brissot, Petion et Buzot.

Demandé itérativement à la répondante si, *particulièrement et distinctement* DE *Roland, son mari*, elle n'a pas eu de relations particulières avec aucun des ci-devant dénommés,

A répondu qu'elle les a connus *avec* Roland, et *par* Roland, et, les connaissant, elle a eu pour eux le degré d'estime et d'attachement que chacun d'eux lui a paru mériter.

(1) Ce juge, appelé aussi David-Delisle, était député suppléant de l'Aube à la Convention, où il prit séance le 12 décembre suivant. Il avait été un de ceux qui condamnèrent les Girondins le 30 octobre.

(2) Les deux éditeurs ont imprimé *interrogatoires*; ce qui est contraire au texte et constitue d'ailleurs un non-sens, puisque cet interrogatoire est le premier. *Interrogat*, dans le style juridique du temps, signifie *question*.

Champagneux, pour faire disparaître l'insulte révélatrice, a imprimé *particulièrement et distinctement* AVEC *son mari*, ce qui n'est pas le texte et n'a aucun sens.

C'est à des questions de ce genre que faisait allusion un des compagnons de captivité de Mme Roland, Riouffe, lorsqu'il écrivait (1), en 1795, qu'on lui avait fait « des questions outrageantes pour son honneur ».

Je crois inutile de faire remarquer la fierté habile des réponses. L'accusée ne songe pas à désavouer Buzot; mais elle lui a adjoint Brissot et Petion, en leur accordant à tous « le degré d'estime et d'attachement que chacun d'eux lui a paru mériter ».

Une circonstance du second interrogatoire doit être aussi relevée :

Interrogée de nous nommer les personnes qu'elle nous a dit, par sa réponse au précédent interrogat [sur la correspondance de Lauze-Deperret avec les réfugiés du Calvados], être les amis d'elle et de Deperret,

A dit que c'était particulièrement Barbaroux.

Pour mesurer tout ce que la question avait de captieux et tout ce que la réponse a d'évasif, il faut rappeler qu'on va représenter à Mme Roland, parmi les pièces à charge, une lettre à elle adressée par Deperret, vers la fin de juin 1793, où il y avait : « J'ai gardé plusieurs jours trois lettres que Bar... et Bu... m'avaient adressées

(1) *Mémoires d'un détenu*, p. 56 de la 2e édition. Il se peut cependant que ces mots « distinctement de son mari » visent simplement ce fait que les relations incriminées avec les réfugiés du Calvados étaient postérieures à la disparition de Roland. Mais le soin même avec lequel, dans son propre compte rendu, elle glisse sur ce genre de questions, confirme ce que, après Riouffe, je crois y voir.

pour vous. » Il fallait donc qu'à la question du juge elle répondît : « Barbaroux », — ou « Buzot ». Elle n'hésite pas : Barbaroux est celui des deux qui est le plus désigné par les documents saisis ; ses lettres du 13 juin et du 15 juin à Deperret sont là; quoi qu'elle réponde, il n'en sera pas compromis davantage. C'est donc lui qu'elle nommera, au risque de donner corps à la calomnie, afin de pouvoir laisser dans l'ombre l'homme véritablement aimé.

Elle semble avoir réussi à détourner les soupçons sur Barbaroux. C'est lui surtout qui est visé dans le jugement du 8 novembre (1) qui envoya Mme Roland à l'échafaud.

Le 7 novembre, Dobsent (devenu juge au tribunal révolutionnaire), en présence de Lescot-Fleuriot, recueillit les dépositions des témoins, l'institutrice Mignot, le domestique Lecocq et la cuisinière Fleury. On les trouvera aux Appendices.

Le même jour, Fouquier-Tinville rédigea son réquisitoire, qu'on lira plus loin (il est incorporé dans le texte du jugement). Négligeant les ineptes dénonciations de la section du Panthéon et de la demoiselle Mignot, l'accusateur public ne s'appuya que sur ce qui ne pouvait être contesté, la correspondance de la détenue avec les réfugiés du Calvados, résultant des pièces du dossier.

Le jugement fut rendu le lendemain, vendredi, 18 brumaire (8 novembre). Les juges étaient Dumas, vice-président; Deliège, Denizot et Subleyras. Lescot-Fleuriot,

(1) Arch. nat., dossier déjà cité.

Dans toutes les pièces du dossier des Archives — dénonciation du 1er juin devant le comité révolutionnaire de la section du Panthéon — déposition faite le 7 novembre par Mlle Mignot — déposition du domestique Louis Lecocq — le nom de Buzot n'apparaît jamais que comme perdu au milieu des autres.

substitut de Fouquier-Tinville, le remplaçait au ministère public. Les jurés, au nombre de treize, étaient *Renaudin*, *Desboisseaux*, *Maupin*, *Didier*, *Meyère*, *Billon*, *Laporte*, *Klispis*, *Pigeot*, *Fauvel*, *Prieur*, *Nicolas* et *Bécu*.

Après l'audition des témoins (Mlle Mignot, que l'on connaît ; Guérault, membre du bureau de consultation des arts et métiers ; Plaisant, homme de loi, habitant la même maison que Mlle Mignot, et Louis Lecocq, le fidèle domestique des Roland), Lescot-Fleuriot prit la parole pour soutenir l'accusation ; puis, on entendit le défenseur de l'accusée. Ce n'était pas Chauveau-Lagarde, bien que, dans son interrogatoire du 3 novembre, elle l'eût désigné pour cet office (1). C'était un homme de loi appelé Guillot, ou Guyot, « nommé d'office par le tribunal conseil et défenseur officieux ». Il avait déjà été le défenseur officieux de Charlotte Corday ; il fut aussi, l'année suivante, celui de la pauvre servante Fleury, lorsqu'elle comparut devant le tribunal révolutionnaire.

Quand le défenseur eut parlé, ce fut le tour de Mme Roland. Le *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, feuille violemment montagnarde (2), rapporte qu'après avoir hautement avoué ses amis elle commença « la lecture d'un aperçu sommaire de sa conduite politique depuis le commencement de la Révolution » ; mais que

(1) Chauveau-Lagarde a fait depuis, vers 1820, à Barrière, un des éditeurs des *Mémoires*, un récit dramatique de l'entrevue qu'il avait eue avec Mme Roland dans sa prison, la veille du jugement. Elle lui aurait dit : « Ne venez point au tribunal, je vous désavouerais... » Je ne puis m'empêcher de remarquer que Barrière, qui a recueilli ce récit (t. I de son édition des *Mémoires*, p. XLIII-XLIV, *Notice sur Madame Roland*) place cette entrevue au 9 novembre, alors que le jugement et l'exécution ont eu lieu le 8.

(2) Citée par M. WALLON, *Tribunal révolutionnaire*, II, 38.

« cet écrit respirant le fédéralisme d'un bout à l'autre », le président en interrompit la lecture « en observant à l'accusée qu'elle ne pouvait abuser de la parole pour faire l'éloge du crime, c'est-à-dire de Brissot et consorts... ». Sur quoi, l'accusée se serait « emportée en invectives » — c'est-à-dire aurait protesté avec force — et, se tournant vers l'auditoire, aurait dit : « Je vous demande acte de la violence qu'on me fait. » A quoi l'assistance aurait répondu par les cris : « Vive la République ! A bas les traîtres ! »

Alors Dumas résuma l'affaire et posa les questions suivantes (je transcris la pièce des Archives) :

QUESTION

(Écriture de Dumas)

Il a existé une conspiration horrible contre l'unité, l'indivisibilité de la République, la liberté et la sûreté du peuple français.

Marie-Jeanne Phlippon, femme de Jean-Marie Roland, est-elle auteur ou complice de cette conspiration ?

DUMAS.

(Écriture de Wolff)

La déclaration du juré est affirmative sur les questions ci-dessus. Ce 18 brumaire, l'an 2e de la République française.

DUMAS.

WOLFF
Cn-Greffier.

Sur cette réponse affirmative du jury, Lescot-Fleuriot requit la peine de mort, que le tribunal prononça, par application de la loi du 16 décembre 1792. Cette loi, — votée en un temps où Roland était ministre ! — par l'unanimité de la Convention, visait « quiconque tente-

rait ou proposerait de rompre l'unité de la République, celle de son gouvernement ou d'en détacher des parties pour les unir à un territoire étranger ».

Voici le texte du jugement :

L'an 2e de la République.

Jugement du 18 brumaire en la chambre du Conseil contre fe Rolland

Vu par le tribunal criminel révolutionnaire établi par la loi du 10 mars 1793, sans recours au tribunal de cassation, et encore en vertu des pouvoirs délégués au tribunal par la loi du 5 avril de la même année, séant au Palais de justice, à Paris,

L'acte d'accusation dressé par l'accusateur public contre Marie-Jeanne Phlipon, femme de Jean-Marie Roland, âgée de trente-neuf ans, née de Paris, y demeurant, rue de La Harpe dont la teneur suit :

« *Antoine-Quintin Fouquier-Tinville,* accusateur public du tribunal criminel extraordinaire et révolutionnaire, établi à Paris, par décret de la Convention nationale du 10 mars 1793, l'an 2e de la République, sans aucun recours au tribunal de cassation, en vertu du pouvoir à lui donné par l'article 2 d'un autre décret de la Convention, du 5 avril suivant, portant que l'accusateur public dudit tribunal est autorisé à faire arrêter, poursuivre et juger sur la dénonciation des autorités constituées ou des citoyens ;

« Expose que le glaive de la loi vient de frapper plusieurs des principaux chefs de la conspiration qui a existé contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la liberté et la sûreté du peuple français ; mais un grand nombre d'auteurs et complices de cette conspiration existent encore et ont su jusqu'à présent, par une lâche fuite, se soustraire à la juste punition que méritent leurs forfaits : de ce nombre est Roland, ex-ministre de l'Intérieur, principal agent des conspirateurs. La fuite des uns n'a point rompu la correspondance entre tous ceux qui étaient

restés à Paris, tant libres qu'en état d'arrestation ; correspondaient avec ceux qui s'étaient réfugiés tant à Caen que dans d'autres villes de la République ; Roland en fuite avait laissé sa femme à Paris, laquelle, quoique mise en état d'arrestation dans une maison d'arrêt, correspondait avec les conspirateurs retirés à Caen, par l'intermédiaire d'un de ceux restés à Paris. Cette femme intrigante, connue pour avoir reçu et réuni chez elle en conciliabules les principaux chefs de la conspiration, conciliabules dont elle était l'âme, quoique en prison recevait des lettres de Barbaroux et autres réfugiés à Caen, et y répondait, et toujours dans le sens de favoriser la conspiration ; que la preuve de cette correspondance résulte : 1° d'une lettre datée d'Évreux, le 13 juin dernier, écrite par Barbaroux à Lauze-Deperret, dans laquelle on lit : « N'oublie pas l'estimable citoyenne « Roland, et tâche de lui donner quelques consolations dans la « prison, en lui transmettant les bonnes nouvelles, etc. ; » 2° d'une autre lettre datée de Caen, le 15 dudit mois de juin, du même au même, dans laquelle on lit : « Tu auras sans doute encore « rempli ma commission à l'égard de Mme Roland, en tâchant « de lui faire passer quelques consolations, etc. Ah ! fais tes « efforts pour la voir et pour lui dire que les vingt-deux proscrits, « que tous les hommes de bien partagent ses maux, etc. Je te « remets ci-joint une lettre que nous écrivons à cette estimable « citoyenne ; je n'ai pas besoin de te dire que toi seul peux remplir cette importante commission ; il faut à tout prix qu'elle tente « de sortir de sa prison et de se mettre en sûreté, etc. » ; 3° d'une lettre écrite par Lauze-Deperret à la dite femme Roland, dans laquelle on lit : « J'ai gardé plusieurs jours trois lettres que « Barb... et Bu... m'avaient adressées pour vous, sans qu'il « m'ait été possible de vous les faire parvenir ; et ce qu'il y a de « plus fâcheux, c'est qu'au moment où je pourrais le faire en « profitant de la voie que vous me fournissez, la chose est devenue impossible, attendu qu'elles se trouvent entre les mains de « Pet... à qui j'avais cru devoir les remettre, le croyant mieux à « même que tout autre de vous les faire passer, et qui est parti « sans avoir pu y réussir ; j'en avertirai, dès aujourd'hui, ces

« citoyens à qui j'ai écrit par une voie sûre, et les préviendrai du « moyen que j'ai maintenant de pouvoir mieux remplir leurs com- « missions, etc. » ; 4° d'un billet daté du 24 juin, écrit par cette femme Roland à Duperret, par lequel elle lui annonce qu'on l'a fait sortir de l'Abbaye, qu'elle croyait revenir chez elle, mais qu'avant d'y entrer on l'a arrêtée pour la conduire à Sainte-Pélagie, et l'engage de ne pas l'oublier ; 5° et enfin, de trois autres lettres par elle pareillement écrites à Lauze-Duperret ; la première, en date du 6 juin, la seconde sans date, et la troisième en date du 24 juin ; dans la seconde, on lit : « Les nouvelles de mes amis « sont le seul bien qui me touche ; vous avez contribué à me le « faire goûter ; dites-leur que la connaissance de leur courage « et de tout ce qu'ils sont capables de faire pour la liberté me « tient lieu et me console de tout ; dites-leur que mon estime, « mon attachement et mes vœux les suivront partout ; l'affiche « de B. m'a fait un grand plaisir, etc. »

« D'après le contenu des dites lettres, on ne peut douter que la dite femme Roland ne fût un des principaux agents et complices de la conspiration.

« Ce considéré, l'accusateur public a dressé la présente accusation contre Marie-Jeanne Phlipon, femme Roland, ci-devant ministre de l'Intérieur, pour avoir méchamment et à dessein participé à la conspiration qui a existé contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la liberté et la sûreté du peuple français, en réunissant chez elle en conciliabule les principaux chefs de cette conspiration, et entretenant avec eux des correspondances tendantes à faciliter leurs projets liberticides.

« Pourquoi l'accusateur public requiert qu'il lui soit donné acte, par le tribunal assemblé, de l'accusation par lui portée contre Marie-Jeanne Phlipon, femme Roland ; en conséquence, qu'il soit ordonné qu'à sa diligence, et par un huissier du tribunal porteur de l'ordonnance à intervenir, la dite Marie-Jeanne Phlipon, femme Roland, sera prise au corps, arrêtée et écrouée sur les registres de la maison d'arrêt de la Conciergerie du palais à Paris, où elle est actuellement détenue, pour y rester comme en maison de justice; comme aussi que ladite

ordonnance sera notifiée tant à l'accusée qu'à la municipalité de Paris.

« Fait au cabinet de l'accusateur public, le dix-sept brumaire de l'an second de la République française, une et indivisible. Signé : A.-Q. FOUQUIER. »

L'ordonnance de prise de corps décernée contre elle par le tribunal, et le procès-verbal de la remise de sa personne en la maison de justice de la Conciergerie, la déclaration du jury du jugement, portant :

« Qu'il a existé une conspiration horrible contre l'unité, l'indivisibilité de la République, la liberté et la sûreté du peuple français ; que Marie-Jeanne Phlipon, femme de Jean-Marie Roland, est convaincue d'être l'un des auteurs ou complices de cette conspiration ; »

Le tribunal, après avoir entendu l'accusateur public dans ses conclusions sur l'application de la loi, condamne ladite Marie-Jeanne Phlipon, femme de Jean-Marie Roland, ex-ministre, à la peine de mort, conformément à la loi du 16 décembre 1792, dont il a été fait lecture, laquelle est ainsi conçue :

« La Convention nationale décrète que quiconque proposera ou tentera de rompre l'unité de la République française ou en détacher les parties intégrantes pour les unir à un territoire étranger, sera puni de mort ; »

Déclare les biens de ladite femme Roland acquis à la République, conformément à l'article 2 du titre II de la loi du 10 mars dernier, de laquelle il a été fait lecture et qui est ainsi conçue :

« Les biens de ceux qui sont condamnés à la peine de mort sont acquis à la République ; il sera pourvu à la subsistance des veuves et des enfants, s'ils n'ont pas de biens d'ailleurs. »

Ordonne qu'à la diligence de l'accusateur public le présent jugement sera, dans les vingt-quatre heures, mis à exécution sur la place publique de la Révolution de cette ville, imprimé et affiché dans toute l'étendue de la République, partout où besoin sera.

Fait et prononcé à l'audience publique, le 18 du mois brumaire, l'an IIe de la République française, où étaient pré-

sents les citoyens René-François Dumas, vice-président, faisant fonctions de président; Gabriel Deliège, François-Joseph Denizot, et Pierre-Noël Subleyras, juges, qui ont signé la présente minute avec le greffier.

Un contemporain, Des Essarts (1), rapporte qu'après le prononcé de l'arrêt Mme Roland dit aux juges : « Vous me jugez digne de partager le sort des grands hommes que vous avez assassinés. Je tâcherai de porter à l'échafaud le courage qu'ils y ont montré ! » Elle a dû parler ainsi.

Le jugement à peine rendu, Fouquier-Tinville envoya, pour le jour même, l'ordre d'exécution. Voici son ordre à Hanriot, publié par M. Wallon (*Trib. révol.*, II, 39), d'après l'original, conservé aux Archives nationales.

L'accusateur public... requiert... la force publique nécessaire à l'exécution du jugement rendu *ce jourd'hui* contre la femme Rolland et *Lamarche*, et qui les condamne à la peine de mort, laquelle exécution aura lieu *ce jourd'hui à trois heures et demie précises* de relevée sur la place publique de la *Révolution* de cette ville. Le citoyen commandant général est requis d'envoyer la force publique cour du Palais, ledit jour *à l'instant*, lui *observant que c'est la femme de l'ex-ministre et que l'intérêt public exige que l'exécution ait lieu aujourd'hui.*

Fait à Paris, le 18 brumaire l'an 2.

A. Q. Fouquier.

Très pressé.

L'exécution eut lieu dans l'après-midi. La scène a été souvent racontée d'après Riouffe (2) et d'après Des

(1) *Procès fameux jugés avant et pendant la Révolution*, 1796, t. XI, p. 144-145.

(2) *Mémoires d'un détenu*, 1795, p. 56-57 de la 2e édition.

Essarts. Mais nous avons aujourd'hui un récit plus sûr encore, celui de Sophie Grandchamp, qui assista Mme Roland dans ces suprêmes épreuves, et qui eut le courage d'aller, sur sa demande, voir passer la charrette à l'angle du Pont-Neuf, pour pouvoir attester sa fermeté devant la mort. Sophie Grandchamp, qui habitait avec Grandpré, l'inspecteur des prisons, a pu, mieux que personne, recueillir auprès des geôliers les derniers propos de la condamnée. Ils ont un tout autre caractère de réalité :

Elle devait le partager [le supplice] avec un fabricateur de faux assignats nommé Lamarche. Elle voulut dîner avec lui, l'excita à manger et parvint à le faire sourire plusieurs fois. Après qu'on lui eut coupé les cheveux, elle le regarda attentivement et lui dit : « Cela te sied à merveille, tu as en vérité « une tête antique. » Lorsque le bourreau eut achevé la même cérémonie, elle se retirait ; il l'arrêta pour lui attacher les mains : « Pardon, dit-elle, je n'en ai point l'habitude. » Lamarche passa devant elle pour monter dans la charrette : malgré l'émotion visible qu'elle éprouvait alors, elle lui dit : « Tu n'es pas galant, Lamarche ; un Français ne doit jamais oublier ce qu'il doit aux femmes. »

Sophie Grandchamp se trouva au funèbre rendez-vous que Mme Roland lui avait assigné :

Je sortis une heure avant son départ de la Conciergerie pour me trouver au lieu indiqué. La foule se portant vers cet endroit, je la fendis précipitamment et me hâtai de saisir le parapet le plus près des marches que je pus... Un cri général : « La voilà ! la voilà ! » frappe mon oreille... J'aperçois de loin la fatale voiture... Dès que je pus distinguer la figure de mon amie, je ne la quittai plus. Elle était fraîche, calme, riante ; on voyait qu'elle cherchait par ses discours à donner quelque

énergie au malheureux dont la pâleur, l'abattement formaient un contraste frappant avec le maintien assuré et l'éclat des couleurs de sa compagne. En approchant du pont, ses regards me cherchèrent ; j'y lus la satisfaction qu'elle éprouvait de me voir à ce dernier et ineffaçable rendez-vous ; arrivée en face de moi, un mouvement d'yeux accompagné d'un sourire m'indiqua qu'elle était contente d'avoir obtenu ce qu'elle désirait.

Il faut toutefois remarquer que ce récit s'arrête au moment où la charrette passait devant le Pont-Neuf — (sous les fenêtres de la maison où Mme Roland avait vécu tant d'années de sa jeunesse). Rien n'empêche donc d'accepter comme vraies les paroles prononcées devant la statue de la Liberté, sur la place de la Révolution :

« O Liberté, que de crimes on commet en ton nom ! (1) »

Par contre, le récit romanesque recueilli on ne sait où par M. Dauban, qui nous montre Bosc déguisé en paysan et suivant la charrette, ne tient plus debout devant la suite du récit de Sophie Grandchamp. Elle nous apprend en effet que, lorsqu'après la funèbre rencontre du Pont-Neuf elle rentra dans son logis, Mentelle y arriva pour pleurer avec elle et qu'un instant après « Bosc, obligé de se cacher et ne venant à Paris que le vendredi soir pour savoir ce qui s'était passé dans l'intervalle, entra tout à coup. Sa vue nous fit pousser des sanglots qui ne lui en apprirent que trop la cause ».

Il convient de rejeter de même une autre circonstance, par trop singulière, rapportée par Champagneux (t. I, *Disc. prélim.*, p. LXVIII) : « J'ai su depuis qu'elle eut un regret en mourant : ce fut de ne pouvoir transmettre les sentiments nouveaux et extraordinaires qu'elle avait

(1) Riouffe et Des Essarts.

éprouvés dans sa route, depuis la Conciergerie jusqu'à la place de la Révolution. Elle demanda pour cela du papier et une plume ; ce qui lui fut refusé. » L'invraisemblance éclate tellement qu'elle ne supporte pas l'examen. Il faut se rappeler d'ailleurs que Champagneux était alors incarcéré et ne sortit de prison que le 11 août de l'année suivante.

M. Dauban (1) a publié l'acte de décès, qui ne fut dressé que dix jours après. En voici la teneur :

Paris. — Municipalité de Paris. — An ij (1793. — D.).

Du décadi, 30 *brumaire, l'an ij*[d] de la République.

Acte de décès *de* Marie-Jeanne *Phelipon, du 18 de ce mois, âgée de 39 ans,* domiciliée à Paris, rue de la Harpe, *mariée à... Rolland, ex-ministre.*

Vu l'extrait du jugement du tribunal criminel révolutionnaire et du *procès-verbal d'exécution, en date du 18 de ce mois.*

Signé : WOLFF, commis greffier.

Claude-Antoine DELTROIT, officier public.

Signé : DELTROIT.

C'est dans le souterrain de la maison Bouquey, à Saint-Emilion, où il vivait caché depuis un mois avec Louvet, Guadet, Pétion, Barbaroux, Salles et Valady, que Buzot apprit, le 15 novembre, au moment où ces malheureux allaient se disperser de nouveau, la mort de son amie. Son désespoir fut extrême. Il en fut comme anéanti durant quelques jours (2). « *Elle* n'est plus —

(1) *Madame Roland et son temps*, p. CCXLIII.

(2) J. GUADET, p. 20 de la *Vie de Buzot*, en tête de l'édition de 1823 des *Mémoires de Buzot ;* — Le même, *Saint-Emilion, son histoire et ses monuments*, édition de 1863, p. 171-174.

écrivait-il à son ami Letellier, à Évreux (1) — *elle* n'est plus, mon ami ! Les scélérats l'ont assassinée ! Jugez s'il me reste quelque chose à regretter sur la terre ! Quand vous apprendrez ma mort, vous brûlerez ses lettres. Je ne sais pourquoi je désire que vous gardiez *pour vous seul un portrait*. Vous nous étiez également cher à tous les deux... » Quelques mois plus tard, en terminant ses *Mémoires* (écrits en partie chez Mme Bouquey, en partie dans le réduit du perruquier Troquart, où il trouva un asile à partir du 20 janvier 1794), Buzot ajoutait encore : « Un bon ami que j'ai à Évreux [Letellier] a dans ses mains un manuscrit précieux (2), que je le prie de remettre dans deux ou trois ans à la jeune fille de la personne qui en était l'auteur, si moi je ne suis plus. Les lettres qu'il possède encore, il faudra les jeter aux flammes, dans ce cas seulement ; et je lui fais présent du portrait, comme gage éternel de mon amitié pour lui. »

Mme Roland, dans ses *Dernières Pensées*, adressant

(1) Bibl. nat., nouv. A fr., ms, 1730. Ce manuscrit renferme, outre cette lettre à Letellier, les cinq lettres de Mme Roland à Buzot, de juin et juillet 1793, les *Mémoires* de Buzot, ceux de Petion, une partie de ceux de Louvet. C'est évidemment le dépôt constitué par les proscrits, à diverses reprises, entre les mains de leur généreuse hôtesse et saisi en juin 1794. M. Vatel a raconté (t. III) comment, après bien des aventures, il est parvenu jusqu'à nous.

La lettre à Letellier, écrite sous le coup de la lugubre nouvelle, devait lui être transmise quand on trouverait une occasion sûre, qui ne s'offrit pas.

Le portrait était probablement la miniature qui se trouve actuellement aux Archives nationales. Elle devait être transmise avec la lettre, et fut saisie comme elle en juin 1794, et transmise au Comité de salut public.

(2) Le *Voyage en Suisse* de Mme Roland.

Letellier, auquel toutes ces recommandations ne purent être transmises, aurait été d'ailleurs hors d'état de les exécuter. Il avait été incarcéré dès le 30 septembre. Il se tua dans sa prison le 3 janvier 1794.

à Buzot un suprême adieu, lui disait : « Reste encore ici-bas, s'il est un asile ouvert à l'honnêteté ; demeure, pour accuser l'injustice qui t'a proscrit. Mais si l'infortune opiniâtre attache à tes pas quelque ennemi, ne souffre point qu'une main mercenaire se lève sur toi ; meurs libre comme tu sus vivre, et que ce généreux courage qui fait ma justification l'achève par son dernier acte. »

Buzot se donna la mort aux environs de Saint-Émilion, en pleine campagne, entre le 19 et le 26 juin 1794.

NOTES

Page XIX. — MARQUET, qui, le 5 juin, présidait encore le Comité central révolutionnaire (*Moniteur*, XVI, 585), est sans doute le même individu qui, après avoir été commissaire du Directoire près le Bureau central, fut nommé, en août 1799, commissaire aux hospices civils de Paris. (*Moniteur* des 4 et 17 août 1799.)

P. XIX. — CLÉMENCE était un des plus redoutables agents de la tyrannie jacobine. Combattant du 10 août, il fut un des vingt-quatre commissaires envoyés dans les départements par le Conseil exécutif provisoire le 29 août 1792. (AULARD, *Salut public*, I, 38.) Dès le 26, Roland écrivait à Lebrun : « Je vous envoie M. Henry Clémence, que vous présentera M. Merlin. Il part en ce moment pour la frontière. Il y porte des imprimés et va apostoliser pour la bonne cause (1). » Mais Clémence opéra surtout à l'intérieur. Au 31 mai 1793, il est secrétaire du comité révolutionnaire. Le 10 novembre, commissaire des comités de salut public et de sûreté générale, il vient, avec son collègue Marchand, suivi d'un détachement de l'armée révolutionnaire, défiler devant la Convention et annoncer qu'ils ont arrêté dans l'Oise une centaine de prêtres, de religieuses, de feuillants, parmi lesquels un frère de Roland, vieux moine de soixante-deux ans. Il avait d'ailleurs été, le 25 septembre, nommé juré au tribunal révolutionnaire; il est alors qualifié de « commis aux assignats ». (*Procès-verbal de la Convention*.) En février 1794, il faisait aussi partie du comité de surveillance du département de Paris (2). Il semble toutefois que Robespierre l'ait fait éliminer du tribunal révolutionnaire (3), ce qui ne l'empêcha pas d'être arrêté, ainsi que son inséparable Marchand (4), six jours après le 9 thermidor. Élargi un instant, le 26 septembre 1794 (5); puis de nouveau arrêté, sur la plainte de

(1) FR. MASSON, *le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution*, p. 262.

(2) TOURNEUX, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, n° 6465.

(3) *Moniteur*, XXI, 502.

(4) *Procès-verbal de la Convention*, 15 thermidor.

(5) *Ibid.*, 5 vendémiaire.

Clauzel (1), détenu au château de Ham, puis acquitté (2) mais ressaisi et traduit devant le tribunal criminel d'Eure-et-Loir (3), il finit par bénéficier de l'amnistie générale du 26 octobre 1795. Mais il ne disparut pas tout d'abord. Un pamphlet de 1799, le *Dictionnaire des Jacobins vivants* (p. 34), le signale parmi les « aboyeurs du Manège ». Peut-être est-ce lui qu'on retrouve en 1804 concierge au château de Grosbois, chez Barras ?

P. XIX. — MARCHAND, un des agitateurs de la section des Sans-Culottes (section du Jardin-des-Plantes), et des plus ardents au club des Cordeliers, marche d'ordinaire avec Clémence. Aussi courut-il les mêmes périls que lui durant la réaction thermidorienne pour n'y échapper comme lui que par l'amnistie du 26 octobre 1795. On le retrouve en 1799 à la société du Manège, et le *Dictionnaire des Jacobins vivants* (p. 110-112) lui consacre une ample notice. Il était alors employé au ministère de la Guerre et donna sa démission, en septembre 1799, lorsque Bernadotte le quitta. Cf. AD. SCHMIDT, *Tableaux de la Révolution française*, t. II, 105 et t. III, 422. Déporté par l'arrêté consulaire du 14 nivôse an IX (4 janvier 1801).

P. XXIII. — LOUVET (Pierre-Alexandre), peintre, président du comité de la section du Marais (rue des Blancs-Manteaux, n° 51 ou 52), membre de la municipalité parisienne de 1793, administrateur de la police (en août 1793, il passa aux subsistances) ; partisan dévoué de Robespierre. Le 9 thermidor, il signa avec Payan un appel à l'insurrection « contre les oppresseurs du peuple », c'est-à-dire contre la Convention (4). Il fut guillotiné, avec les autres membres de la Commune, le 11 thermidor (5). Il avait trente-trois ans.

P. XXIII. — BAUDRAIS (Jean-Baptiste), homme de lettres, quarante-deux ans, demeurant rue de Marivaux, n° 9, électeur dès 1792 de la section de la Bibliothèque, officier municipal, nommé administrateur de la police le 22 août 1793 (*Moniteur* de ce jour), mais bientôt suspect (6), destitué et arrêté le 29 mars 1794 par ordre du Comité de Salut public (7). Déporté par l'arrêté consulaire du 4 jan-

(1) Séance de la Convention du 3 octobre 1794. (*Pr.-verb.*, 12 vendém.)
(2) *Moniteur*, XXV, 783.
(3) *Proc.-verb. Conv.*, 5 prairial an III (24 mai 1795).
(4) *Papiers trouvés chez Robespierre*, 1828, t. III, p. 309, 310.
(5) WALLON, *Trib. révol.*, V, 422. — Cf. *Moniteur*, XVII, 438 ; XXI, 339 et 560. CAMPARDON, *Trib. révol.*, I, 549.
(6) *Moniteur*, XVII, 677 ; XVIII, 137.
(7) *Ibid.*, XX, 122 ; AULARD, *Salut public*, XII, 259.

vier 1801, alors que, depuis cinq ans, il était juge à la Guadeloupe (1) !

P. xxv. — Jobert (Augustin-Germain), négociant, rue des Prêcheurs, n° 24, membre de la Commune pour la section des Halles, officier municipal, administrateur de la police, accusé en septembre 1793 « d'avoir élargi des marchands d'argent » et décrété d'arrestation (2), puis compromis dans le procès de Marie-Antoinette (3), mais acquitté par le tribunal révolutionnaire (19 novembre) ; il n'en périt pas moins sur l'échafaud le 11 thermidor (29 juillet 1794), avec les autres membres de la Commune.

P. xxv. — Michonis (Jean-Baptiste), cinquante-huit ans, marchand limonadier, rue de la Grande-Friperie, autre membre de la Commune du 10 août pour la section des Halles, également administrateur de la police, compromis comme Jobert dans la conspiration de l'Œillet en faveur de Marie-Antoinette (4) ; fut moins heureux que lui devant le tribunal, qui le condamna à être détenu jusqu'à la paix (5). Sept mois plus tard, impliqué dans le complot du baron de Batz, il fut envoyé devant le tribunal révolutionnaire, sur le rapport d'Elie Lacoste (14 juin 1794) et fut exécuté le 17, dans la « fournée des chemises rouges (6) ».

P. xxv. — Godard (Jean-François), trente-cinq ans, entrepreneur de bâtiments, rue Guisarde, n° 222, électeur de la section du Luxembourg dès 1791 (7), membre de la Commune du 10 août et de celle du 2 décembre 1792, administrateur de la police, destitué plus tard par le Comité de Salut public (8). On perd ensuite sa trace.

(1) Vatel, *Charlotte de Corday et les Girondins*, III, 533. — Cf. Ad. Schmidt, II, 474 et III, 20, où nous le voyons, en novembre et décembre 1795, signalé comme terroriste.

(2) *Moniteur*, xvii, 598, 605.

(3) *Ibid.*, xviii, 90. — Cf. *Diurnal de la Révolution de France pour l'année* 1797, 10 octobre 1796.

(4) *Moniteur*, table.

(5) *Ibid.*, xviii, 466.

(6) *Proc.-verb. Conv.*, 26 prairial an II. — Wallon, *Trib. révol.*, IV, 247-257.

(7) Et. Charavay, *Assemblées électorales de Paris*, II, 61.

(8) *Papiers trouvés chez Robespierre*, 1828, t. II, 383 et III, 313.

ÉTUDE CRITIQUE

SUR LES

MANUSCRITS DES MÉMOIRES

DE MADAME ROLAND

I

La Bibliothèque nationale possède :

1° Depuis 1858, le manuscrit autographe, en 370 feuillets, des *Mémoires* de Mme Roland (ms. fr. 13736).

2° Depuis 1892, un autre manuscrit autographe de 13 feuillets (ms. fr. 4697).

L'histoire de ces deux manuscrits a son intérêt (1). Mais il faut d'abord les décrire.

(1) Les éditions des *Mémoires* dont j'aurai à parler à cette occasion, en tant qu'ayant apporté de nouveaux éléments, sont les suivantes :

A. — L'édition donnée en 1795 par Bosc, l'ami fidèle des Roland, qui a recueilli les cahiers écrits par la prisonnière, en a formé le manuscrit 13736, et l'a imprimé au lendemain de la Terreur.

B. — L'édition donnée en l'an VIII (3 vol.) par Champagneux, l'ancien chef de division de Roland au ministre de l'Intérieur, devenu alors le beau-père de sa fille.

C. — L'édition publiée en 1820 (2 vol.) par MM. Berville et Barrière, dans leur *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française*.

D. — Les éditions publiées presque simultanément, en 1864, d'après le manuscrit 13736, par M. Dauban (1 vol.) et par M. Faugère (2 vol).

II. Manuscrit 13736.

Il renferme trente-cinq morceaux, dont voici la nomenclature :

I. — Cahier de 8 f^os (paginés 2-9), intitulé : « *Notices historiques*, à la prison de l'Abbaye, juin 1793, 1er cahier », et finissant par ces mots : « Vous m'arrêterez aux galeries du Louvre. Je voulais y... »

II. — Cahier de 4 f^os (paginés 10-13), portant la mention « 2e cahier », commençant par « Voir un ami avec lequel... », se terminant par « les citoyens de Paris le sanctionnaient en quelque sorte... ».

III. — Cahier de 9 f^os (paginés 14-22), portant la mention « 3e cahier », commençant par « mais la loi n'est plus qu'un nom », et allant jusqu'à « l'erreur et le crime ».

IV. — Cahier de 8 f^os (23-30), avec la mention « 4e cahier », commençant par « L'exact exposé », finissant par « d'absurdes préjugés ».

V. — Cahier de 25 f^os (31-55), avec la mention « 5e cahier », commençant par « l'autre lettre était la réponse de Louvet », finissant par « leurs pareils peuvent réussir ». Mais ce cahier n'avait en réalité que 18 f^os ; Bosc en a intercalé 2 de sa main (34 et 38), contenant des passages transcrits d'ailleurs, et 5 autres (36, 39-42), autographes, mais tirés d'un autre cahier, et fort reconnaissables d'ailleurs à la teinte bleuâtre du papier.

VI. — Cahier de 11 f^os (56-66), portant la mention « 6e cahier », depuis « Sans doute beaucoup de gens », jusqu'à « elle règne aujourd'hui ». Ce cahier n'avait en réalité que 10 f^os. Le f° 60, tiré par Bosc du cahier *Danton*, a été intercalé par lui à cet endroit.

VII. — Cahier de 19 f^os (67-85), portant la mention « 7e cahier », depuis « Les ennemis s'avançaient sur notre territoire.... », jusqu'à « régis par Robespierre, Danton et Marat... ».

VIII. — Une série de 31 f^os (86-110), de formats, de teintes et d'encres assez différents, dont le premier est intitulé : « Portraits et Anecdotes — à Sainte-Pélagie, le

8 août 1793 », et qui se succèdent sous les titres suivants : « *Buzot* (88-89), — *Petion* (90-91), — *Pache* (92-93), — GIRONDE, *Guadet et Gensonné, Vergniaud, Grangeneuve* (94-100), — *Barbaroux* (101-102), — *Portraits et Anecdotes, Louvet* (103-104), — *Lazowski* (105-108), — *Robert* (109-113), — *Portraits et Anecdotes, Chamfort et Carra, Dorat-Cubières et Pons de Verdun* (114-116) ». — Ce sont évidemment des morceaux épars, écrits en général dans la même période, mais par reprises.

IX. — Une suite de 7 f^os (117-123), dont le premier porte en titre « *Anecdotes*, faisant suite à la seconde arrestation », et commençant par : « Lorsque j'avais été à l'Abbaye. » C'est comme un journal. Au f° 121 (verso), on trouve la date « 22 août ». Le f° 122, intitulé « *Anecdotes* », commence par « 24 septembre. — L'ai-je bien entendu ?... » Le f° 123 est intitulé : « *Réflexions ;* » le verso porte : « 26 septembre. Le décret qui ordonne, etc... »

X. — Une sorte de cahier de 6 f^os (124-129 ; le f° 129 est blanc), daté « de l'infirmerie de Sainte-Pélagie, 23 j., 1er ms., au second », qui contient la lettre à Robespierre du 14 octobre 1793 (1).

XI. — Cahier de 12 f^os (130-141), intitulé : « *Premier Ministère* », commençant par « Roland, philosophe austère », finissant par « je le fus de sa sortie... ».

XII. — Cahier de 6 f^os (142-147), intitulé : « *Suite du premier ministère et de Dumouriez* », commençant par « J'ai dit que Dumouriez... », finissant par « celui qui lui a succédé... ».

XIII. — Cahier de 8 f^os (148-155), intitulé : « *Second Ministère* » (2), commençant par : « Lors du rappel de Roland, Clavière et Servan... », se terminant par « crapuleux et hardi comme Chabot ».

XIV. — Un f° isolé (156), intitulé : « *Esprit public* », com-

(1) C'est la date à laquelle correspond le 23e jour du 1er mois de l'an II. Une main ignorante a écrit *janvier* à côté du *j*.

(2) Il y aussi en titre : « Portraits et Anecdotes », mais ces mots sont biffés.

mençant par « Qu'est-ce donc que ce fameux bureau... », finissant par « de sa plume ».

XV. — Cahier de 20 fos (157-176), intitulé : « *Seconde Arrestation,* de Sainte-Pélagie, le 20 août », commençant par « Le vingt-quatrième jour de ma détention... », finissant par « que la chute du trône préparât notre disgrâce... ».

XVI. — Cahier de 12 fos (177-188), intitulé : « *Observations rapides sur l'acte d'accusation contre les députés, par Amar* », et se terminant par « tromper mon impatience. Le 25 octobre ».

XVII. — Cahier de 5 fos (189-193), intitulé, de la main de Bosc : « *Projet de défense au Tribunal* ».

XVIII. — Un f° (194), sur lequel on lit, de l'écriture de Bosc : « *Supplément.* — Interrogatoire de la citoyenne Roland à l'Abbaye, tiré du *Thermomètre du jour,* par Dulaure, des 21 et 22 juin 1793 », et en note : « Cette pièce trouvait probablement sa place dans la partie des *Notices historiques* qui a été brûlée. Il a paru bon de la rétablir ici en supplément. »

Ce n'est évidemment qu'un titre préparé par Bosc pour l'imprimerie.

XIX. — Un cahier de 7 fos (195-201), intitulé : « *Mes dernières pensées. — To be or not to be : it is the question.* »

XX. — Un feuillet (fol. 202) contenant deux lettres, l'une « à ma fille », l'autre « à ma bonne Fleury ». Elles ne sont pas autographes. Ce sont des copies de la main de Bosc. Celle « à ma fille » porte, de l'écriture de Bosc, les dates les plus déconcertantes ; il a d'abord écrit : « 7 novembre », puis « à la Conciergerie, le 7 octobre 1793 », indication fausse pour ce qui concerne le lieu de la prison, puisque Mme Roland n'entra à la Conciergerie que le 31 octobre. Puis il a biffé tout, pour écrire au-dessus : « 18 septembre 1793. » Or, la lettre originale, que possède Mme Taillet, arrière-petite-fille des Roland, et qu'elle a bien voulu me mettre sous les yeux, ne porte aucune date. On verra plus loin à quoi tend cette emarque.

XXI. — Un folio (203) commençant par « Vendredi, 24 oc-

tobre. Vous n'imaginerez jamais, mon cher Jany... » et finissant par « être plus heureux ».

XXII. — Deux f^os^ (204-205), commençant par : « Du 20 octobre 1793. Votre lettre, mon cher Bosc... » et finissant par « vous exposer ».

XXIII. — Quatre f^os^ (206-209, le dernier est blanc), intitulés : « *Notes sur mon procès et l'interrogatoire qui l'a commencé* », se terminant par « cet interrogatoire ». Sur le verso du f° 209 Mme Roland a inscrit l'adresse suivante : « A la citoyenne bonne Fleury, rue de la Harpe, n° 51. »

XXIV. — Trois f^os^ (210-212), commençant par « Tel fut le jugement », et se terminant par « deuil inconsolable ». Ces pages sont de l'écriture de Bosc et sont son œuvre. C'est une sorte d'oraison funèbre où il a intercalé un assez long extrait des *Mémoires d'un détenu* (de Riouffe) et qu'il a placé à la fin de la IIe partie de son édition (p. 99-102), à la suite du texte du jugement du 8 novembre (condamnation à mort de Mme Roland).

XXV. — Cahier de 21 f^os^ (213-233), intitulé : « *Mémoires particuliers,* 1re partie, aux prisons de Sainte-Pélagie, le ,9 août 1793 », avec la mention « 1er cahier », commençant par « Fille d'artiste », se terminant par « croire et adorer ».

XXVI. — Cahier de 20 f^os^ (234-253), avec la mention « 2e cahier », allant depuis « j'avais reçu la confirmation », jusqu'à « la facilité ».

XXVII. — Cahier de 21 f^os^ (254-274), intitulé « *Mémoires particuliers,* 2e partie, 28 août » avec la mention « 3e cahier », commençant par « Je sens s'affaiblir », finissant par « successivement entre mes mains ».

XXVIII. — Cahier de 14 f^os^ (275-288), intitulé « *Mémoires particuliers,* suite de la 2e partie », avec la mention de « 4e cahier », commençant par : « Les progrès de l'esprit ne se faisaient pas seuls » et finissant par les mots « beaucoup de chiffres », suivis de la note que voici : « 5 septembre. Je coupe ce cahier pour joindre dans la petite boîte ce qui en est écrit, etc... »

XXIX. — Cahier de 8 f^os^ (289-296), intitulé « Suite du 4e cahier, seconde partie », commençant par « et la raison par *x* ne me parut jamais assez aimable pour me fixer longtemps. La correspondance de Sophie, etc... » et finissant par « tout était mieux dans une république... ».

XXX. — Cahier de 21 f^os^ (297-317), avec la mention « 5e cahier, 2e partie », commençant par « Il n'est pas douteux que notre situation » et finissant par « me laissa rêver ».

XXXI. — Cahier de 21 f^os^ (318-338), intitulé : « *Mémoires particuliers,* 2e partie », portant la mention « 6e cahier », commençant par « La raison et la nature » et se terminant par ces mots « comme il sue » !

Mais, dans ce cahier, au milieu du f° 329, la IIe partie des *Mémoires particuliers* se termine par ces mots « donnent le bonheur en le promettant », et, sous le titre de « *Mémoires particuliers,* 3e partie », la narration se poursuit par ces mots : « Ma mère n'avait pas plus de cinquante ans... »

XXXII. — Cahier de 15 f^os^ (339-353), portant le titre de « *Mémoires particuliers*, 7e cahier », commençant par « Les dangers que j'avais courus », et finissant par « Vendredi 4 octobre, anniversaire de la naissance de ma fille, qui a aujourd'hui douze ans ».

XXXIII. — Cahier de 6 f^os^ (354-359), portant le titre de « *Mémoires particuliers,* 3e partie », la mention « 8e cahier », commençant par « Cette beauté de l'organe... » et finissant par « un certain hâbleur qui eut quelque nom... »

XXXIV. — Cahier de 11 f^os^ (360-370, le f° 370 est blanc), continuant le cahier précédent, portant en titre : « *Aperçu de ce qui me resterait à traiter, pour servir de dernier supplément aux Mémoires* ». commençant par « Les manuscrits que m'avait laissés M. Roland... », et finissant par « à trente-neuf ans ».

XXXV. — L'*Aperçu* se termine au milieu du verso du f° 368, et on lit à la suite, sous le titre de NOTES, un dernier morceau commençant par : « S'il m'avait été donné de vivre... », et finissant par : « j'ai accueilli et obligé ses frères ».

III

MANUSCRIT 4697

Il ne comprend que treize folios.

Les 12 premiers sont ce qui reste de cahiers intitulés : *Brissot, Danton,* que Bosc, ne jugeant pas utile de les imprimer, n'avait pas fait entrer dans le manuscrit constitué par lui en 1795. Il les avait donnés à M. Barrière, après la mort duquel ils furent achetés par la Bibliothèque nationale. Une note de la main de Bosc, en tête du 1er f°, dit : « Ces quatre portraits (1) ne sont que la répétition de ce qui se trouve dans la partie des *Mémoires historiques* qui a été sauvée. »

La simple comparaison des manuscrits 13736 et 4697 prouve d'ailleurs que Bosc, tout en réservant ces cahiers, en avait extrait 6 folios, qu'il a insérés, ainsi que je l'ai dit, au moyen de raccords où son écriture se reconnaît aisément, à divers endroits du manuscrit 13736, où ils se trouvent encore.

En outre, l'ordre de ces 12 folios du ms. 4697 a été interverti par le relieur de la Bibliothèque nationale. De ces interversions, en même temps que des transpositions de Bosc, résulte un désordre qu'il est cependant aisé de rétablir.

Les folios 1 et 2 sont seuls à leur vraie place. Il faut ensuite :

1° Passer au folio 5, commençant par « *Cazalès* me parut... » et finissant par : « Je ne connais rien de si... » ;

2° Aller chercher le folio suivant au manuscrit principal, où Bosc l'a intercalé (f° 36). Il commence par « plaisant que la première entrevue... » et se termine par « comme le lieu... » ;

3° Revenir ensuite au folio 3, commençant par : « dont le séjour convenait à leurs goûts » et finissant par : « un noviciat à ses disciples », puis au folio 4, commençant par : « Se taire quand on est seul » et se terminant par « ce qu'il avait entendu dire à ses amis » ;

(1) Brissot, Danton, Fabre d'Églantine, Robespierre.

4° Aller chercher la suite aux quatre folios 39, 40, 41 et 42 du manuscrit principal, où ils ont été transportés par Bosc. Ils forment un morceau d'une seule teneur, commençant par : « Cette conduite lui fut quelquefois reprochée... » et se terminant par « comment cette liaison s'est resserrée ». En tête du folio 39, on lit, de la main de Mme Roland : « Suite de Brissot » ; puis : « Robespierre », mais ces titres sont fortement biffés ;

5° Revenir enfin aux folios 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 du ms. 4697, qui constituent le cahier intitulé *Danton,* et se suivent sans interversion ni lacune, sauf que le dernier f° du cahier en a été détaché et intercalé (fol. 60) au ms. 13736.

Quant au 13e fol., c'est une lettre adressée à Jany (Mentelle), par Mme Roland, en lui envoyant ses « Observations rapides sur l'acte d'accusation contre les députés, par Amar » (n° XVI de la nomenclature qui précède).

IV

Une première question se pose : comment Mme Roland, à l'Abbaye et à Sainte-Pélagie, a-t-elle pu écrire tous ces cahiers, puis les faire sortir de la prison ?

« Puis-je écrire » ? voilà la première demande qu'elle adresse au concierge de l'Abbaye et, dès le lendemain, elle installe « son bureau ». A Sainte-Pélagie, à peine écrouée, elle achète au concierge « une écritoire, du papier, des plumes ». Ce sont donc ses gardiens, Lavacquerie à l'Abbaye, Bochaud (1) à Sainte-Pélagie, qui lui fournissent les cahiers de gros papier, grisâtre, quelquefois bleuâtre, qu'elle couvre de sa ferme écriture.

A mesure qu'elle les termine, elle les cache jusqu'à ce qu'une occasion se présente de les faire passer au dehors. La faveur dont elle jouit quelque temps à Sainte-Pélagie d'échanger sa « triste cellule » contre une jolie chambre de rez-de-chaussée *pourvue d'armoires ;* puis (quand l'ordre d'un des administrateurs l'obligea à remonter « dans un corridor ») de garder

(1) C'est la véritable orthographe (v. Wallon, *la Terreur,* II, 47).

néanmoins pendant le jour l'usage de cette chambre et d'y laisser « ses objets d'étude », ne put que lui faciliter les moyens de dissimuler ses manuscrits et de ne les « tirer » de leur cachette qu'au moment de les expédier. (V. *Seconde Arrestation* et *Lettres à Mentelle,* passim.) Elle parle en plusieurs endroits de la « boîte » où elle les enfermait : « 5 septembre. Je coupe ce cahier pour joindre dans la petite boîte ce qui en est écrit. » — « Je vais expédier ce cahier, quitte à suivre sur un autre si on m'en laisse la faculté... 4 octobre. »

D'autre part, elle recevait des visites : d'abord sa bonne Fleury, — son domestique Lecocq, — puis Champagneux jusqu'au 4 août, — Bosc jusqu'au milieu de septembre et peut-être même d'octobre, — Grandpré, — Sophie Grandchamp, — et dans les derniers temps Mentelle auquel elle confie maintes commissions. Ajoutons les visites inattendues, Madame Goussard et sa sœur, — Henriette Cannet qui veut, en juillet, la faire évader en changeant d'habits avec elle, — Chauveau-Lagarde, qui la met en relation avec Mentelle.

Tous apportaient et remportaient des lettres. En juin et au commencement de juillet, la prisonnière correspond sans trop de peine avec Lauze-Deperret ; elle reçoit, par Champagneux sans doute, des nouvelles de Roland réfugié à Sainte-Radegonde, puis à Rouen, et lui envoie des siennes ; par Mme Goussard et sa sœur, elle échange des lettres avec Buzot ; par Grandpré, elle envoie, en août, une lettre à Brissot, etc... A partir des premiers jours de septembre, quand la Terreur a réellement commencé, les moyens de communiquer deviennent plus difficiles ; cependant au 11 septembre, elle a reçu une lettre de Montané, l'ancien président du tribunal révolutionnaire, alors détenu à La Force ; même en octobre, elle a des nouvelles toutes récentes de Villefranche et de son beau-frère, le chanoine Dominique Roland ; et si elle refuse de voir les Mémoires de Brissot, que Mentelle voulait lui faire lire, on sait du moins par là que celui-ci avait les moyens de les lui faire parvenir (1).

(1) *A Jany,* lettre XXVIII, à la fin de cet ouvrage.

Toutes ces facilités n'ont rien qui doive étonner; plus d'un, parmi les agents subalternes, avait été choisi sous l'administration de Roland et devait garder quelque complaisance pour la femme de l'ancien ministre; elle s'arrangeait d'ailleurs pour payer généreusement les services rendus; mais considérons surtout que, quoi qu'on fasse, on n'arrive pas à tenir deux ou trois mille personnes au secret. Les journaux pénétraient dans les prisons le jour même où ils paraissaient; le 3 juin, dès le matin, Mme Roland lit dans le journal le décret d'arrestation rendu la veille contre les « Vingt-deux »; le 9 juin, elle a sous les yeux le journal de Dulaure du même jour; le 5 septembre au soir, elle connaît les redoutables décrets arrachés le matin même à la Convention, etc...

Le difficile n'était donc pas de communiquer avec le dehors et d'y faire parvenir ses cahiers; c'était plutôt de leur trouver des dépôts assurés contre les visites domiciliaires, les appositions de scellés, etc., toujours suspendus sur la tête de ses amis, jusqu'au jour où la publication pourrait avoir lieu sans danger.

Quand elle avait dû, après avoir écrit ses premiers cahiers, songer à un dépositaire, ce n'est pas Champagneux qu'elle avait choisi. Il ressort en effet très nettement des textes rapprochés plus loin que les cahiers des *Notices* étaient sous la garde d'un autre ami, qui les passait à Champagneux pour être copiés (en vue d'en assurer la conservation par un double exemplaire) et revenir ensuite à leur détenteur; que les premiers cahiers étaient déjà rentrés ainsi au dépôt lorsque les suivants furent brûlés chez Champagneux, et qu'ils durent à cette circonstance d'échapper à la destruction.

Tout porte d'ailleurs à croire que ce premier dépositaire n'était autre que le fidèle Bosc. Il était, après l'ingrat Lanthenas, le plus vieil ami des Roland. C'est lui que les contemporains, qui ignoraient le rôle de Mentelle dont je vais parler plus loin, ont tous considéré comme ayant été le véritable, l'unique dépositaire des *Mémoires* (1). Il est donc hors de

(1) CUVIER, *Éloge historique de Bosc* (1829), dans les Mémoires de

doute qu'il a reçu, sinon le seul dépôt, du moins un des plus considérables. On peut le considérer comme ayant reçu d'abord les cahiers des *Notices historiques* (dont les premiers seulement revinrent de chez Champagneux); puis les cahiers écrits du 8 août au 5 septembre, tant ceux qui devaient suppléer aux Notices perdues que ceux où la prisonnière commençait le récit de sa jeunesse.

Mais, à partir d'un moment qui se place entre le 5 et le 28 septembre, ce n'est plus à Bosc, destitué, suspect, retiré dans la forêt de Montmorency, ne venant plus que rarement et difficilement à Paris, que Mme Roland fait passer ses cahiers; c'est à un ami de Brissot, le géographe Edme Mentelle, qui s'était offert pour correspondre avec elle sous le nom mystérieux de Jany.

Au commencement d'octobre, les cahiers sont « en trois dépôts ». (Lettre à Mentelle, du 8.) Nous savons aujourd'hui le nom du troisième confident. Il n'est autre que cette vaillante Sophie Grandchamp, dont je publie les *Souvenirs* en appendice. Dans sa lettre du 25 octobre à Mentelle, Mme Roland parle elle-même « du petit dépôt chez Mme Gch (1) ».

En somme, dès le 8 octobre, Mentelle avait mandat de rassembler tout ce qui existait dans les divers dépôts, de le réunir à ce qu'il avait déjà reçu et à ce qu'il devait recevoir encore, et de tirer du tout une œuvre d'ensemble, un « Appel à la postérité ».

Après la mort de Mme Roland, (8 novembre 1793), et jusqu'à la chute de Robespierre (27 juillet 1794), chacun garda son dépôt en tremblant, Mentelle dans son logement du Louvre, au-dessus de la salle où siégeait « l'exécrable Commission populaire (2) »; Bosc dans l'ermitage de Sainte-Radegonde, « au-

l'Académie des sciences, t. X, p. 191-211; — Baron DE SILVESTRE, *Notice biographique sur M. Bosc* (1829); — BERVILLE et BARRIÈRE, *Avertissement* de leur édition des *Mémoires* (1820), p. XIV; BARRIÈRE, *Notice sur Madame Roland, ibid.*, p. LX.

(1) Héléna WILLIAMS, dans ses *Souvenirs sur la Révolution française*, dit aussi avoir été quelque temps dépositaire de quelques cahiers.

(2) « C'est à moi qu'elle a confié ses *Mémoires*... et j'ai conservé

dessus de la poutre de la grande porte (1) ». On verra plus loin comment, après la Terreur, ce fut Bosc, et non pas Mentelle, qui rassembla le tout, et en constitua le manuscrit 13736, sur lequel il donna son édition de 1795.

V

Examinons maintenant dans quel ordre la prisonnière a écrit ses cahiers, et si le classement du manuscrit 13736, établi par Bosc, répond à la réalité historique.

§ 1. *Cahiers écrits en juin et juillet* 1793. Les *Notices historiques*.

A peine écrouée (1er juin), Mme Roland commence ses « *Notices historiques,* à la prison de l'Abbaye, juin 1793, 1er cahier » (n° I). Elle ne veut d'abord que « consigner sur le papier les circonstances de son arrestation », en prévoyant cependant que peut-être, un jour, elle reprendra les choses de plus loin. En conséquence, elle part de la démission de Roland, mène ainsi son récit jusqu'au 8 juin, jour où elle adresse au ministre de la Justice et au ministre de l'Intérieur deux lettres de réclamations; puis, le 9 juin, trouvant dans le *Thermomètre du jour* une pièce prétendue officielle, l'interrogatoire du duc d'Orléans, où son mari et elle (et Buzot!) sont accusés de relations avec ce personnage, elle réfute cette fable et envoie à Dulaure, rédac-

ces objets sacrés à l'insu de ma femme même, dans un logement du Louvre que Mme Roland m'avait accordé. Et pourtant j'avais au-dessous de moi cette exécrable Commission populaire... ». (Lettre de Mentelle à Champagneux, du 25 mars 1800. Voir mes *Lettres de Mme Roland,* t. II, p. 779.)

(1) « Dans le creux d'un rocher » (BARRIÈRE, *Notice*, p. XL); « au-dessus d'une porte intérieure de l'ermitage ». (Note de M. Oscar LA REVELLIÈRE-LÉPEAUX, dans les *Mémoires* de son père, t. III, p. 164.) « Au-dessus de la poutre de la grande porte », dit avec plus de précision encore M. Auguste REY, renseigné par les descendants de Bosc. Le naturaliste Bosc, *Un Girondin herborisant,* Paris, 1901.)

teur de la feuille, une lettre de démenti et de protestation contre sa détention arbitraire. Jusque-là, son écrit a encore le caractère d'un Journal.

Mais alors, entraînée par ses souvenirs, elle se met à raconter ce qu'elle sait de Dumouriez, des débuts de Roland dans la Révolution, de son premier ministère, du 10 août, de Danton et de Fabre, des Massacres de Septembre, de la « Correspondance patriotique » que Roland entretenait avec les départements. Cela la mène jusqu'à la fin de son 7e cahier et correspond bien aux nos I-VII de la nomenclature.

Là, il y a une interruption. Cela se reconnaît d'abord à ce que les cahiers qui suivent cessent d'être numérotés. De plus, celui qui vient immédiatement après (no VIII) est intitulé : « *Portraits et Anecdotes*, à Sainte-Pélagie, 8 août 1793. » On entrevoit déjà qu'il manque des cahiers, ceux qui correspondraient à son journal de prison, du 9 juin au 8 août. Mais, d'ailleurs, la perte d'une partie considérable des *Notices historiques* nous est racontée et par elle-même et par ses deux amis, Bosc et Champagneux.

Voici en effet ce qu'elle écrit le 8 août, en commençant son cahier des *Portraits et Anecdotes* (no VIII) : « J'ai employé les premiers temps de ma captivité à écrire ; je l'ai fait avec tant de rapidité et dans une disposition si heureuse qu'*avant un mois* (1) j'avais des manuscrits de quoi faire un volume in-12. C'était, sous ce titre de *Notices historiques*, des détails sur tous les faits et sur toutes les personnes tenant à la chose publique que ma position m'avait mise dans le cas de connaître ; je les donnais... avec la confiance que, dans tous les cas, ce recueil serait mon testament moral et politique ;... je venais de compléter le tout, en conduisant les choses jusqu'à ces derniers moments, et je l'avais confié à un ami (2), qui y mettait le plus grand prix ; l'orage est venu fondre sur lui tout à coup ; à l'ins-

(1) Ces soulignements et ceux qui suivent sont de mon fait, je les commenterai plus loin.

(2) Champagneux, dénoncé à la Convention le 2 août par Collot-d'Herbois, et incarcéré le 4.

tant de se voir en arrestation, il n'a songé qu'aux dangers; il n'a senti que le besoin de les conjurer, et, sans rêver aux expédients, il a jeté au feu mes manuscrits. J'avoue que j'aurais préféré qu'il m'y jetât moi-même... Cependant, comme il ne faut succomber à rien, je vais employer mes loisirs à jeter çà et là, négligemment, ce qui se présentera à mon esprit. Cela ne saurait remplacer ce que j'ai perdu; mais ce sera des lambeaux qui serviront à me le rappeler, et à m'aider un jour à y suppléer, si la faculté m'en est laissée. »

Et le lendemain, 9 août, en commençant le 1er cahier de ses *Mémoires particuliers* (nº XXV) :

« La chose publique, ***mes sentiments particuliers,*** me fournissaient assez, depuis deux mois de détention, de quoi penser et décrire sans me rejeter sur des temps fort éloignés; aussi *les cinq premières semaines* avaient-elles été consacrées à des *Notices historiques*, dont le recueil n'était peut-être pas sans mérite. *Elles viennent d'être anéanties;* j'ai senti toute l'amertume de cette perte que je ne réparerai point; mais je m'indignerais contre moi-même de me laisser abattre par quoi que ce soit... Mes *Notices* perdues, je vais faire des *Mémoires* et... m'entretenir de moi pour mieux m'en distraire... »

Le 20 août, elle s'exprime ainsi, en commençant le cahier intitulé *Seconde Arrestation* (nº XV) :

« Le vingt-quatrième jour de ma détention à l'Abbaye commençait de s'écouler; l'espace de cette détention avait été rempli par l'étude et le travail: je l'avais principalement employé à écrire des *Notes* dont la rédaction devait se ressentir de l'excellente disposition d'esprit dans laquelle je me trouvais... je ne puis m'empêcher de répéter ici les regrets déjà exprimés de la perte de ces *Notes*, qui peignaient si bien et les faits que j'avais connus et les personnes dont j'avais été environnée, ***et les sentiments que j'éprouvais dans la succession des événements d'alors. J'apprends qu'il en est échappé quelques-unes à la destruction;*** mais elles ne contiennent que les détails de ma première arrestation (1); un jour peut-être la réunion de

(1) C'est-à-dire les premiers cahiers.

ces lambeaux offrira, à quelque main amie, de quoi ajouter de nouveaux traits au tableau de la vérité. »

Elle revient là-dessus dans ce même cahier, aux derniers jours d'août : « Au moment où il [Champagneux] fut menacé de l'arrestation, car Collot la lui avait annoncée comme un acte qui allait suivre sa volonté, Champagneux avait chez lui *presque toutes* mes Notices historiques, dont il voulait avoir une copie, pour en assurer l'existence par un double exemplaire; inquiet, agité, jugeant bien que les principes qui les ont dictées, que la liberté avec laquelle elles sont écrites sont des titres à un supplice certain, il les brûle... »

Le 31 août, elle écrit encore, sur l'enveloppe qui renfermait les cahiers des *Portraits et Anecdotes* (n° VIII) : « Le 31 août, je ferme ce travail fait à la hâte, comme matériaux, sous le titre de *Portraits et Anecdotes*, commencé le 8 de ce mois, *pour réparer ce qui fut perdu*... » (Note publiée par M. Barrière, II, 161, qui tenait cette enveloppe de Bosc.)

Ainsi, les 8 et 9 août, Mme Roland croyait que tous les cahiers de ses *Notices historiques* avaient été brûlés, et c'est le 20 seulement qu'elle apprit qu'une partie, celle que nous avons, avait été sauvée.

Passons au témoignage de Bosc (1re partie, *Avertissement*, p. IV) :

« Elle a composé la partie intitulée *Notices historiques*, et *dont les deux tiers les plus intéressants sont perdus*, dans l'espace d'*un mois*, et tout le reste l'a été en vingt-deux jours. » On verra tout à l'heure à quoi se rapporte cette dernière indication.

Arrivons aux explications assez embarrassées de Champagneux :

« Au moment où je fus conduit à La Force [4 août], j'étais dépositaire d'*une grande partie* des Mémoires que la citoyenne Roland avait écrits dans sa prison et je les avais placés dans un coin de bibliothèque que je croyais à l'abri de toutes recherches. Jusque-là, je n'avais confié mon secret à personne;

jeté en prison sans avoir eu le temps de prendre aucune précaution pour ce dépôt sacré, et craignant l'apposition de scellés, je songeai à lui donner un autre asile. Je choisis pour cela une personne qui habitait avec moi et dont la discrétion m'était connue; *elle porta ces Mémoires longtemps sur elle;* puis, ne les croyant pas assez en sûreté, elle les mit dans une boîte et *les enterra dans une cave;* mais... le sang commençant à ruisseler de toutes parts, la dépositaire de mon secret se livra aux plus noires inquiétudes; elle croyait à chaque instant voir arriver des forcenés dans mon domicile, et les papiers de mon amie tomber dans leurs mains... Elle fit dévorer par les flammes *jusqu'à la dernière page* de l'immortel écrit que je croyais fort en sûreté sous sa garde. Lorsque je fus instruit de cet événement, je me hâtai de le faire connaître à la citoyenne Roland; mais il ne lui restait que peu de temps à vivre, et elle ne put réparer qu'en partie la perte de son manuscrit... (*Discours préliminaire* aux *Œuvres de J.-M.-Ph. Roland,* an VIII, t. I, p. LXV-LXVI.)

Ce récit arrange la vérité. C'est le 2 août que Champagneux a été menacé d'arrestation, le 4 qu'il a été incarcéré, et dès le 8, on l'a vu, Mme Roland a été informée de la destruction de ses manuscrits. Il n'y a pas place, dans cet intervalle de quatre à six jours au plus, pour le roman que Champagneux nous fait (sa confidente portant les Mémoires *longtemps* sur elle, puis les enterrant dans une cave, puis harcelée par les inquiétudes, etc...).

Remarquons en outre que, du 8 août au 8 novembre, Mme Roland vécut encore trois mois; c'était plus qu'il ne lui fallait pour refaire une œuvre qu'elle avait écrite en quelques semaines, et qu'on va lui voir refaire, sous une autre forme, en vingt-deux jours, du 8 au 31 août. La fin du récit de Champagneux ne serait admissible que si son amie n'eût été informée qu'en octobre, et c'est bien là ce qu'il voudrait nous faire entendre. Mais elle l'était dès le 8 août!

Il sent si bien que sa version ne concorde pas avec ce qu'il avait mandé à la prisonnière, qu'il supprime, dans son édition,

les deux pages, citées plus haut, où Mme Roland racontait, le 8 août, comment son manuscrit avait été jeté au feu. Bosc les avait données (1re partie, 82-83), en les séparant des *Portraits et Anecdotes* dont elles sont le début (1). On les cherche vainement dans l'édition de Champagneux.

De même, lorsque Mme Roland, au début des *Mémoires particuliers,* revient sur « l'amertume de cette perte », Champagneux cette fois ne fait pas disparaître le passage, mais il se hâte d'ajouter en note (I, 3) : « Lecteur, ne vous alarmez pas; cette perte a été réparée par elle-même. » Il a visiblement le besoin de s'excuser.

En somme, ce qui ressort des faits, c'est que, entre le 2 et le 8 août, Champagneux, menacé, incarcéré, perdant la tête, chargea une personne (2) de détruire les manuscrits des *Notices historiques* qu'il avait chez lui pour en prendre copie et fit savoir à la prisonnière qu'ils étaient brûlés; mais que, moins de quinze jours après, Mme Roland apprit que les premiers cahiers avaient échappé à cette destruction, soit que la confidente de Champagneux l'eût laissée incomplète, soit plutôt que ces premiers cahiers, une fois copiés, n'eussent déjà plus été chez lui.

On voit donc ce qui nous reste des *Notices historiques :* les sept premiers cahiers (soigneusement numérotés au manuscrit autographe), que Bosc a publiés sous ce titre (3).

Quelle importance avait la partie perdue? Les *Notices* formaient, dit Mme Roland, « de quoi faire un volume in-12 ». —

(1) Non sans y avoir fait quelques suppressions, dont la plus significative, sans doute pour ménager Champagneux, est la suivante : « J'avoue que j'aurais préféré qu'on m'y jetât moi-même [au feu]. »

(2) Quelle personne? Il dit « une personne qui habitait avec moi et dont la discrétion m'était connue... ». On ne peut songer à Mme Champagneux, qui était alors dans l'Isère. (*Papiers Roland,* ms. 6241, f° 165.) Une tradition de la famille dit une sœur de Champagneux.

(3) 1re partie, 1-82.

La partie perdue, selon Bosc, était deux fois plus considérable que la partie conservée. (*Avertissement,* p. IV.) Il ajoute qu'elle était aussi « la plus intéressante ». Nous voyons, en effet, par les citations qui précèdent, que Mme Roland y conduisait son récit « jusqu'à ces derniers moments »; que c'était son « testament moral et politique »; qu'elle y donnait cours à ses « sentiments particuliers » — « à ces sentiments qu'elle éprouvait dans la succession des événements d'alors ». Ce devait donc être, ainsi que je l'ai déjà dit, comme son Journal de prison depuis le 9 juin, date où s'arrête le récit que nous possédons, jusqu'aux premiers jours d'août 1793; le tableau de ses émotions pendant que ses amis, réunis à Caen, tentaient contre la Convention leur dernier et vain effort.

De tous les textes que je viens de citer se dégagent des indications suffisantes pour déterminer avec précision dans quelle période de sa captivité Mme Roland a écrit ses *Notices historiques* (tant la partie perdue que la partie conservée) :

« *Dans l'espace d'un mois* », dit Bosc. Cela correspondrait à peu près au séjour à l'Abbaye (1-24 juin) et semblerait s'appliquer surtout à la partie conservée que Bosc donnait au public.

« *Avant un mois,* j'avais de quoi faire un volume in-12 », écrit Mme Roland. L'indication concorde.

« *Les cinq premières semaines* », écrit-elle le lendemain. Cela mènerait aux premiers jours de juillet, à Sainte-Pélagie.

Mais d'autres indices conduisent plus loin encore. Champagneux nous apprend que *dans la seconde quinzaine de juillet* (1), l'ayant exhortée à « continuer les Mémoires qu'elle avait commencés sur la Révolution et sur elle-même », il parvint à l'y décider. (*Disc. prél.,* p. LI.) Elle le dit également : « ... le sensible Champagneux, qui m'engageait si vivement à prendre la plume pour continuer les *Notices historiques* que j'avais commencées : ce que je fis à sa prière... » (Page néces-

(1) Entre les funérailles de Marat (16 juillet) et l'arrestation de Champagneux (2-4 août).

sairement écrite avant l'arrestation de Champagneux, c'est-à-dire en juillet.) Un peu plus loin, dans ce même morceau *(Seconde Arrestation)*, en parlant des orgies que faisaient dans la prison même certains administrateurs de police avec tels détenus de leurs amis, elle ajoute : « Je fermais mes oreilles au tapage; je trouvais même plaisant de continuer alors mes *Notices*, et j'en avais écrit quelques tirades vigoureuses sous les yeux pour ainsi dire des misérables qui m'auraient massacrée s'ils en eussent entendu une phrase. Le 10 août arriva, etc... ». Ainsi, quelques jours avant le 10 août, elle travaillait encore à ses *Notices*. Enfin nous avons vu, dans un passage déjà cité, écrit à la date du 10 août, qu'elle avait conduit son récit « jusqu'à ces derniers moments ».

Champagneux dit encore *(Disc. prélim.*, p. XC), que Mme Roland a composé ses Mémoires « dans l'espace de deux mois ». Cette indication ne serait nullement exacte s'il fallait l'appliquer à l'ensemble des Mémoires, puisque de nombreux morceaux ont été écrits en août pour suppléer à la perte des *Notices*; que les *Mémoires particuliers* ont été écrits pour la plus grande partie en septembre, et qu'un certain nombre d'autres pièces datent d'octobre et du commencement de novembre. Mais elle est juste si elle ne vise que les *Notices*.

On voit donc que les *Notices historiques* ont été écrites en juin et juillet et dans les premiers jours d'août 1793, mais surtout en juin; la prisonnière, en juillet, avait plutôt sa pensée ailleurs; elle avait reçu des nouvelles de Buzot (depuis le 22 juin), elle en attendait tous les jours, elle tendait l'oreille, espérant toujours entendre le canon de l'armée girondine arrivant sur Paris.

§ 2. *Cahiers écrits en août* 1793.

A partir des premiers jours d'août, plus d'espoir. C'est le 28 juillet que les derniers Girondins ont quitté Caen pour se réfugier en Bretagne; c'est le 4 août que Champagneux est incarcéré et presque aussitôt qu'elle apprend la destruction de

ses manuscrits « jusqu'à la dernière page ». Ce coup l'étourdit mais sans l'abattre. Dès les 8 et 9 août, elle reprend sa plume et imagine cette fois de conduire de front deux séries de cahiers, les uns, commencés le 8, concernant les affaires publiques, pour suppléer aux *Notices* perdues ; les autres, commencés le 9, sous le titre de *Mémoires particuliers,* racontant sa vie privée, son enfance et sa jeunesse.

Nous savons par elle-même où elle en était, trois semaines après, de ce double travail. Sur cette enveloppe dont j'ai déjà parlé, qui renfermait les cahiers des *Portraits et Anecdotes,* enveloppe conservée par Bosc et communiquée par lui à Barrière, elle avait écrit de sa main : « Le 31 août, je ferme ce travail fait à la hâte, comme matériaux, sous le titre de *Portraits et Anecdotes,* pour réparer ce qui fut perdu. Je ferme également les trois premiers cahiers de mes *Mémoires* (1) commencés le 9, et je suis fort étonnée d'avoir écrit *environ trois cents pages* en vingt-deux jours, dans mes instants de liberté d'esprit, lorsque je consacrais encore tant de moments au repos, à la rêverie, au clavecin et à la société, à cause du séjour de Mme Petion, arrivée ici dans la nuit du 9 au 10 : que ne fait-on point en allant toujours ! » (Barrière, II, 161.) *Trois cents pages* représentent bien plus que les *Portraits et Anecdotes* et les trois premiers cahiers des *Mémoires particuliers* qui n'occupent tous ensemble que 93 folios du manuscrit. Pour arriver au compte, il faut d'abord nécessairement admettre que dans ce chiffre sont compris les cahiers suivants :

Portraits et Anecdotes (nº VIII de la nomenclature) .	31 fol.
Premier Ministère (nºˢ XI et XII)	18 »
Second Ministère (nº XIII)	8 »
Esprit public (nº XIV)	1 »
Cahiers Brissot et Danton (à savoir les 12 fºˢ du ms. 4697, et les 6 fºˢ transportés par Bosc au ms. 13736)	18 »

(1) C'est-à-dire des *Mémoires particuliers.*

Seconde Arrestation (nº XV)	20 fol.
Mémoires particuliers, les trois premiers cahiers (nºs XXV, XXVI, XXVII)	62 »
	158 fol.

soit un total de 316 pages. En écrivant « environ trois cents pages », Mme Roland s'exprime avec sa précision ordinaire.

Il y a donc là déjà une forte présomption que tous les cahiers énumérés ci-dessus ont été écrits du 8 au 31 août. Mais d'ailleurs Bosc, qui avait certainement sous les yeux en 1795 cette note du 31 août donnée plus tard à Barrière, la confirme expressément. Il déclare *(Avertissement*, p. IV) que « tout le reste » — c'est-à-dire tous les morceaux historiques destinés à réparer la perte des *Notices* — a été écrit « en vingt-deux jours », indication qui correspond bien à l'intervalle du 8 août au 31. Remarquons enfin qu'en lisant attentivement les parties des *Mémoires* dont il s'agit, on n'y trouve aucune indication essentielle de faits antérieurs ou postérieurs à ces dates. On n'y peut relever que deux particularités qui conduiraient aux premiers jours de septembre. Dans une des dernières pages de sa *Seconde Arrestation*, Mme Roland écrit que « la quatrième semaine de la détention de Champagneux s'est déjà écoulée... ». L'arrestation étant du 4 août, le calcul des quatre semaines porte au 1er ou au 2 septembre. D'autre part, vers la fin des *Portraits et Anecdotes*, elle dit : « Chamfort est aujourd'hui prisonnier... ». Or, l'écrou de Chamfort est du 2 septembre. Ces deux circonstances peuvent toutefois s'expliquer : c'est le 31 août qu'elle place ses cahiers dans l'enveloppe que nous avons parlé; mais c'est le 5 septembre seulement (voir ci-dessus nº XXVIII) qu'elle trouve l'occasion de faire passer hors de sa prison la boîte où elle cachait au fur et à mesure ses manuscrits (1).

(1) Il y a cependant un autre point qui m'embarrasse, en sens contraire ; à la dernière page du *Second Ministère*, Mme Roland écrit : « Fauchet siège honteusement parmi ceux qu'il déteste... ». Mais Fauchet a été envoyé à l'Abbaye dès le 14 juillet. Le morceau aurait donc été écrit avant cette date.

Conclusion, les morceaux suivants, qui forment comme le second groupe de ses Mémoires historiques, sont du mois d'août 1793 :

Portraits et Anecdotes, n° VIII.
Cahiers Brissot et Danton (ms. 4697).
Premier Ministère, n°s XI et XII.
Second Ministère, n° XIII.
Esprit public, n° XIV.
Seconde Arrestation, n° XV.
Sont également du mois d'août — ainsi qu'on l'a vu :
Le commencement du cahier des *Anecdotes*, n° IX.
Les trois premiers cahiers des *Mémoires particuliers*, n°s XXV-XXVII.

§ 3. *Cahiers écrits en septembre 1793.*

Dans la matinée du 5 septembre, au milieu de l'exaspération produite dans Paris par la nouvelle que Toulon venait d'être livré aux Anglais (28 août), la Convention avait, sur le rapport de Merlin de Douai, voté une nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire ; puis, à la voix de Barère, « placé la Terreur à l'ordre du jour » et décrété l'établissement à Paris d'une « armée révolutionnaire ».

Le soir de cette terrible journée, Mme Roland, qui venait de commencer le 4e cahier de ses *Mémoires particuliers*, arrivée à la 27e page, s'arrête et écrit :

« 5 septembre. Je coupe ce cahier pour joindre dans la petite boîte ce qui en est écrit ; car, lorsque je vois décréter une armée révolutionnaire, former de nouveaux tribunaux de sang, la disette menacer et les tyrans aux abois, je me dis qu'ils vont faire de nouvelles victimes et que personne n'est assuré de vivre vingt-quatre heures. »

On voit qu'elle connaissait déjà les décrets du matin. Les mauvaises nouvelles pénétraient vite dans les prisons. Elle semble avoir craint de nouvelles « Journées de Septembre ».

C'est donc à ce moment-là qu'elle faisait passer hors de la prison la *petite boîte* contenant la première partie de ce 4e cahier (no XXVIII), et sans doute aussi tous les écrits terminés le 31 août.

A qui ? A Bosc sans aucun doute, puisque Champagneux n'était plus là, et que Mentelle ne s'était pas encore offert. Peut-être aussi à Sophie Grandchamp.

Elle écrit ensuite rapidement la fin du 4e cahier (no XXIX), le 5e (no XXX) et peut-être le 6e (no XXXI). S'il fallait s'en rapporter à une indication de Champagneux, elle était déjà, le 10 septembre, au milieu de ce 6e cahier. Il se compose, en effet, de deux sections, l'une terminant la « deuxième partie » des *Mémoires particuliers,* l'autre commençant la « troisième partie » ; or, en tête de cette « troisième partie », Champagneux a imprimé *10 septembre.* J'ignore où il a pris cette date, qui n'est pas dans le manuscrit ; mais elle n'a rien d'invraisemblable.

Le 6e cahier terminé, la prisonnière passe au 7e (no XXXII), qu'elle terminera le 4 octobre, comme on va le voir plus loin.

Elle continue aussi à inscrire quelques pages sur ce cahier des *Anecdotes* (no IX), dont j'aurai bientôt à parler.

Tel est le travail du mois de septembre ; on voit qu'il a été presque exclusivement consacré aux *Mémoires particuliers.*

C'est à Mentelle que, dès le 28 septembre, Mme Roland fait parvenir tout ce qu'elle a écrit de ses *Mémoires particuliers* depuis le 5 : « Assurément, lui dit-elle, vous pouvez lire tout ce que je vous envoie. *J'ai regret maintenant de ne pas vous avoir envoyé les quatre premiers cahiers* (1). Le reste ne sert de rien quand on ne les a pas vus. Ils peignent mes dix-huit premières années, etc... (2). »

C'est à Mentelle également qu'elle enverra tout ce qu'elle écrira en octobre.

(1) C'est-à-dire les trois premiers cahiers et le commencement du quatrième (nos XXV, XXVI, XXVII et XVIII), envoyés le 5 septembre hors de la prison.

(2) Lettre du 28 septembre à Mentelle.

§ 4. *Morceaux écrits en octobre 1793.*

Les morceaux qui ont été écrits ou terminés en octobre 1793 sont les suivants (dans l'ordre du manuscrit) :

N° IX. Suite des *Anecdotes.*

N° XVI. Observations rapides sur l'acte d'accusation contre les députés, par Amar.

N° XIX. *Mes dernières pensées.*

N° XX. *Les lettres* « à ma fille » et « à ma bonne Fleury ».

N° XXI. *Lettre à Jany.*

N° XXII. *Lettre à Bosc.*

N° XXXII. 7e cahier des *Mémoires particuliers.*

N° XXXIII. 8e cahier des *Mémoires particuliers.*

N° XXXIV. Aperçu de ce qui me resterait à traiter pour servir de dernier supplément aux *Mémoires.*

N° XXXV. Notes.

Pour retrouver l'ordre véritable dans lequel ces morceaux ont été écrits, il faut considérer de très près l'état d'esprit de la prisonnière durant ce lugubre mois d'octobre.

Le 3 octobre, après la lecture d'un long rapport d'Amar, la Convention avait rendu un décret : 1° mettant en accusation et renvoyant devant le tribunal révolutionnaire quarante députés, Brissot, Vergniaud, Gensonné, etc... ; 2° confirmant le décret du 28 juillet qui déclarait traîtres à la patrie et plaçait par conséquent hors la loi vingt députés fugitifs, Buzot, Barbaroux, Gorsas, etc... ; 3° ordonnant l'arrestation des députés qui avaient signé des protestations contre l'attentat du 2 juin (ceux qu'on appelle d'ordinaire *les Soixante-quinze).*

Mme Roland comprit l'avertissement funèbre. Dès le lendemain, 4 octobre, terminant le 7e cahier de ses *Mémoires particuliers* (n° XXXII), elle écrit : « Je vais expédier ce cahier, quitte à suivre sur un autre si on m'en laisse la faculté. — Vendredi 4 octobre, anniversaire de ma fille, qui a aujourd'hui douze ans. »

Elle résolut alors de ne pas attendre d'être mise en jugement et de mettre fin à ses jours, en se laissant mourir de

faim, n'ayant pas de poison à sa disposition (voir sa lettre du 8 octobre à Mentelle).

Mais, avant d'essayer de ce suicide, elle écrivit :

1° A sa fille (n° XX). J'ai déjà dit que cette lettre n'existe dans le manuscrit qu'en copie avec quatre dates successivement biffées. L'original n'en porte aucune. Or, cette lettre d'adieux à l'enfant bien-aimée, qui se comprend très bien entre le 4 et le 8 octobre, au milieu des pensées de suicide, ne s'expliquerait pas aussi bien le 18, alors que la prisonnière, revenant sur son premier dessein, se décidait à attendre son jugement, qui ne commença même que quinze jours après. Il y a d'ailleurs une preuve plus concluante encore : à la fin de ses *Dernières Pensées*, Mme Roland écrit : « Que *ma dernière lettre à ma fille* fixe son attention sur l'objet qui paraît devoir être son travail essentiel, et que le souvenir de sa mère l'attache à jamais aux vertus qui consolent de tout. » Ainsi, la lettre « à ma fille » a été écrite avant les *Dernières Pensées*, et comme je vais établir que ce morceau célèbre est du 7 ou du 8 octobre, la date de cette lettre se trouve par là même exactement déterminée.

2° A sa *bonne* Fleury *(ibid.)*. Cette lettre n'existe aussi dans le manuscrit qu'à l'état de copie, de la main de Bosc, sans aucune date. C'est aussi une lettre d'adieux ; et puisque, dans les *Dernières Pensées*, Mme Roland donne précisément un souvenir ému à sa fidèle servante, tout fait présumer qu'elle lui a écrit le même jour qu'à sa fille.

3° Ses *Dernières Pensées* (n° XIX). Ces pages ont été écrites après la séance du 3 octobre, puisqu'elle y parle de ces députés décrétés d'arrestation qu'on avait vus se lever de leurs bancs à l'appel de leurs noms, « descendre à la barre, sortir de l'Assemblée comme un timide troupeau que le boucher vient de marquer ». Au 7 octobre, le manuscrit était encore sur la table de la prisonnière, car en apprenant que Gorsas, fugitif, mis hors la loi par le décret du 28 juillet, venait d'être arrêté le 6 octobre et conduit le 7 au tribunal révolutionnaire, qui se borna à prononcer un arrêt d'identité et fit procéder à l'exécution

le même jour, elle y ajoute une note : « Voilà Gorsas condamné ; il va mourir ; il est dans leurs mains ; ils lui interdisent de parler, etc... » Mais le 8 octobre, comme on va le voir, elle envoie le manuscrit à Mentelle. Cela en donne donc très exactement la date.

4° Lettre à Mentelle, du 8 octobre. Cette lettre n'est pas dans le manuscrit. Elle a été publiée pour la première fois, en 1820, par M. Barrière (II, 251), qui la tenait de Bosc.

Elle a une importance essentielle, d'abord en ce qu'elle permet de bien fixer la date des pièces qui précèdent : « Mes *Dernières Pensées,* dit-elle, sont nécessaires aux père et mère adoptifs de ma fille (1) ; vous les leur communiquerez, si l'exemplaire que je leur destine manquait de leur parvenir... » ; en second lieu, parce qu'elle explique le projet de suicide formé alors par Mme Roland : « Lorsque vous ouvrirez cet écrit, mon cher Jany, je ne serai plus. Vous y verrez les raisons qui me déterminent, en trompant mes gardiens, à me laisser mourir de faim. Cependant, comme aucun transport ne m'inspire cette résolution, que je veux soumettre à tous les calculs, soit pour ne manquer à aucun de mes devoirs, soit pour ne pas mériter le blâme de mes amis, je consens à attendre le jugement des députés pour juger alors des conséquences et de l'instant d'exécuter mon projet... »

Il ressort de cette lettre qu'elle devait être contenue dans un pli renfermant les *Dernières Pensées* (et sans doute aussi les deux lettres d'adieux écrites vers le même moment), pli qui ne devait parvenir à Mentelle qu'une fois le suicide accompli. Résolue tout à la fois à devancer la mort et à ne le faire qu'après le jugement des Girondins (qu'elle devait croire encore plus proche), Mme Roland profitait, le 8 octobre, de quelque occasion de communiquer avec le dehors pour faire passer en lieu sûr ces pages testamentaires.

5° La fin des *Mémoires particuliers* (n° XXXIII), puis l'*Aperçu* et les *Notes* (n°s XXXIV et XXXV) qui viennent à la suite.

(1) Creuzé-Latouche et sa femme.

On ne peut guère douter, en effet, que ces trois morceaux n'aient été écrits d'un même jet. Ils semblent bien être sortis de la même pensée : clore hâtivement, à la veille d'une catastrophe attendue pour le lendemain, le récit où elle s'était attardée jusque-là. Dès lors, si l'on arrive à assigner une date à l'un d'eux, la conclusion vaudra pour les deux autres. Nous savons déjà qu'ils sont postérieurs au 4 octobre ; relisons maintenant les dernières lignes de l'*Aperçu :* « Je ne sais plus conduire ma plume au milieu des horreurs qui déchirent ma patrie ; je ne puis plus vivre sur ses ruines, j'aime mieux m'y ensevelir. Nature, ouvre ton sein !... Dieu juste, reçois-moi !... A trente-neuf ans. » C'est la même résolution de suicide que dans les *Dernières Pensées,* la même invocation déiste : « Divinité, être suprême... je vais me réunir à ton essence ! » Les deux passages semblent donc bien dater du même moment, de la même crise. Or, nous avons vu que les *Dernières Pensées* ont été écrites entre le 4 et le 8 octobre. Donc, tout porte à croire que ces trois morceaux, *8e cahier, Aperçu, Notes,* ont été écrits dans le même intervalle, et ont dû faire ainsi partie du pli fermé le 8 octobre à l'adresse de Mentelle.

Si l'on a remarqué plus haut que Mme Roland écrivait en même temps, pour Creuzé-Latouche, un double de ses *Dernières Pensées,* on restera stupéfait du travail abattu en quatre ou cinq jours par sa plume infatigable. Mais, ainsi qu'elle l'écrivait le 31 août, « que ne fait-on point en allant toujours » !

Ce dessein de se laisser mourir de faim eut-il un commencement d'exécution? Il faut le croire, car six jours après, le 14 octobre, elle était à l'infirmerie de Sainte-Pélagie (1). Nous connaissons cette circonstance par un projet de lettre à Robespierre, qui se trouve au manuscrit (nº X) avec une date que

(1) Elle écrira à Mentelle, le 25 octobre : « Être appelée en témoignage [dans le procès des Girondins] m'oblige à une autre marche que celle que j'avais arrêtée quand je vous donnai mon testament [les Dernières Pensées], et pour laquelle *j'avais déjà fait mes essais...* »

M. Faugère, le premier, a su traduire. Cette lettre, que d'ailleurs elle n'envoya pas, est datée : « Infirmerie de Sainte-Pélagie, 23e j., 1er ms., an second », c'est-à-dire du 23 du premier mois de l'an II (14 octobre 1793). Rien de plus régulier que cette manière de compter. On sait que la période du 22 septembre au 21 octobre 1793 s'appela « le premier mois », les nouveaux noms des mois n'ayant été décrétés que le 5 octobre.

Quant au cahier des *Anecdotes* (no IX), dont j'ai déjà parlé, il semble que ce soit comme un cahier-journal où, à côté des autres rédactions entreprises en août et continuées en septembre, et comme par intermède, elle consignait de loin en loin ses réflexions. Elle l'avait commencé dès le 22 août ; elle y revient le 24 septembre, au sujet de la condamnation de Mme Lefebvre, la belle-mère de Petion ; puis le 26, à propos de deux décrets rendus ce jour-là par la Convention ; puis le 3 octobre, pour relever des calomnies de Robespierre contre Roland et Brissot.

C'est donc dans cet ordre rigoureux, qui est à la fois celui du manuscrit et des temps, que les morceaux de ce cahier des *Anecdotes* doivent être disposés.

Comme l'indique d'ailleurs la lettre à Robespierre du 14 octobre (1), Mme Roland, à cette date, sans renoncer à ses idées de suicide, les ajournait jusqu'au procès des Girondins et surtout jusqu'à ce qu'elle connût le sort qu'on lui réservait. Dans ce répit de quelques jours, elle continue à correspondre avec Mentelle et écrit pour pour lui des cahiers de « Confessions » que nous n'avons plus.

Tout indique, en effet, que c'est dans le milieu d'octobre qu'elle envoya à Mentelle les deux lettres, non datées, que j'ai inscrites sous les nos 550 et 551 dans mon édition de ses Lettres (2). En les rapprochant des quatre autres adressées au vieux professeur (28 septembre, 8, 25 et 27 octobre), on voit

(1) « Quoi qu'il me soit réservé, je saurai le subir d'une manière digne de moi, *ou le prévenir* s'il me convient. »

(2) Nos XXVIII et XXIX des *Lettres de la prison* que je donne à la suite des Mémoires.

ce qu'elle attendait de lui : réunir ses cahiers dispersés en plusieurs dépôts, et les publier un jour (1). Mentelle lui paraissait convenir à cette mission : il était quelque peu historien; de plus, il se trouvait déjà dépositaire des Mémoires de Brissot, et elle le savait (2); enfin, il était en assez bons termes avec le parti victorieux (3) pour qu'elle pût espérer que le dépôt ne serait pas recherché entre ses mains.

C'est donc à lui, ainsi qu'il ressort de tous les indices que j'ai rassemblés, qu'elle avait dû faire passer, vers le 28 septembre, la fin de son 4e cahier, le 5e et le 6e (nos XXIX, XXX et XXXI) — autour du 4 octobre, le 7e cahier (no XXXII) — le 8 octobre, le 8e cahier et les deux morceaux écrits à la suite (nos XXXIII-XXXV), ainsi que les *Dernières Pensées* (no XIX) avec les deux lettres (no XX) qui les accompagnaient; puis, le cahier des *Anecdotes* (no IX) — et nous voyons d'autre part qu'elle l'autorisait à se faire remettre les cahiers épars des « trois dépôts ». Il avait donc bien le droit de dire, dans sa lettre à Champagneux du 25 mars 1800 : « C'est à moi qu'elle a confié ses Mémoires. »

Elle lui indique même les mesures à prendre pour que la publication dont elle le charge ne puisse pas le compromettre en révélant qu'il s'est exposé à correspondre avec elle : « Vous disposerez du tout pour le mieux. On peut supposer la chute

(1) ... « Je m'éteins en paix en songeant que vous ferez revivre de moi tout ce que j'ai pu en faire connaître ; il ne manque que des détails, dont je ne tairais pas un seul si j'avais plus de temps, mais dont nul n'est en contradiction avec ce qui précède. » (Lettre du 8 octobre.)

« Mon amitié vous lègue le soin de ma mémoire... » (Lettre du 25 octobre.)

(2) « Faites donc courir la lettre de B... ». (Lettre à Mentelle, du 28 septembre.) — « Je ne veux point voir les cahiers de B... que lorsque vous en aurez un double... ». (Lettre XXVIII, à Mentelle.) — « Les manuscrits de Brissot ont été longtemps entre les mains de Mentelle, membre de l'Institut... », écrivait en 1830 M. de Montrol, l'éditeur des *Mémoires de Brissot* (t. I, préface, p. XIX.)

(3) Voir *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention,* publiés par M. J. GUILLAUME, t. II, p. 599 et *passim*.

par une fenêtre et l'on envoie y regarder ceux qui ne veulent pas y croire. Comme il y a beaucoup d'ouvriers maçons et autres, il est facile d'imaginer qu'un d'eux ou quelqu'un déguise comme eux se glissait à certaine heure sous ma fenêtre dans la cour intérieure et recevait le paquet. Cette idée est même fort bonne, elle a de la vraisemblance. Les *Portraits et Anecdotes* et autres morceaux détachés (1) ne doivent être présentés que comme des matériaux dont je me fusse servie dans un meilleur temps. » (Lettre du 25 octobre.)

Mais est-ce là tout ce qu'elle confiait à Mentelle?

Tout porte à croire qu'elle rédigea alors et lui fit remettre des cahiers où, continuant ses *Mémoires particuliers,* elle racontait les dernières annéss de sa vie, sans reculer devant l'aveu de son fier amour pour Buzot. Qu'on me permette d'en donner ici les preuves.

Il semble que, du jour où elle commença ses *Mémoires particuliers* (9 août), son dessein ait été de les conduire jusqu'au bout, jusqu'à la confidence dernière. On y peut noter, en trois endroits au moins, l'intention formelle de ne rien taire :

(4e cahier, écrit en août) : ... « Mais cela [la sévérité des mœurs] ne met point à l'abri de ce qu'on peut appeler une passion, et peut-être même reste-t-il plus d'étoffe pour l'entretenir. Je pourrais ajouter ici, en géométrie, C. C. Q. F. D. [C'est ce qu'il faudrait démontrer.] *Patience! nous avons le temps d'arriver à la preuve.* »

Ibid. (seconde partie du 6e cahier, écrit en septembre) : ... « Je l'attends [la mort], et je n'aurais pas songé à remplir le court intervalle qui nous sépare du récit de ma propre histoire, si la calomnie ne m'avait traduite sur la scène pour attaquer plus grièvement ceux qu'elle voulait perdre. *J'aime à publier des*

(1) Ceci doit signifier que, dans sa pensée, les *Mémoires particuliers,* qui font un ensemble, seront l'œuvre principale ; les *Portraits et Anecdotes* et *autres* morceaux *détachés* (*Premier Ministère, Second Ministère, Esprit public, Seconde Arrestation*, etc...) seraient présentés comme des « matériaux » d'une autre œuvre inachevée.

vérités qui ne m'intéressent pas seule, et je n'en veux taire aucune, pour que leur enchaînement serve à leur démonstration. »

Ibid. (même cahier) : [Si on ne m'eût pas fait] ... « une sorte de célébrité que je n'ai point enviée, au lieu de passer mon temps à détruire le mensonge, je lirais un chapitre de Montaigne... et j'adoucirais la rigueur de ma prison, *sans m'appliquer à faire ma confession.* »

Cette confession complète, si résolument annoncée, la trouvons-nous dans les cahiers dont se compose le manuscrit? Ne parlons pas des aveux indirects, frémissants de passion, qui échappent çà et là, mais qui ne sont que des allusions rapides. Cherchons des passages explicites; nous n'en rencontrerons que trois :

Ibid. (*Aperçu,* etc., écrit entre le 4 et le 8 octobre, d'après mes conjectures) : « J'honore, je chéris mon mari comme une fille sensible adore un père vertueux à qui elle sacrifierait même son amant; *mais j'ai trouvé l'homme qui pouvait être cet amant* et, demeurant fidèle à mes devoirs, mon ingénuité n'a pas su cacher les sentiments que je leur soumettais... »

Ibid. (*Aperçu,* etc.). C'est le cruel portrait de Lanthenas, l'ami infidèle : « ... C'était un bon et tendre frère, mais il ne pouvait être autre pour mon cœur... Lanthenas, apparemment comme le vulgaire, content de ce qu'il a lorsque d'autres n'obtiennent pas davantage, *s'aperçut que je ne demeurais point insensible,* en devint malheureux et jaloux; rien ne rend si maussade et même injuste; je le sentis et j'étais trop fière pour l'épargner; il s'éloigna d'autant plus furieux, *imaginant le pis;* ses opinions même prirent une nouvelle feinte; son cœur l'empêchait d'être féroce comme les montagnards, mais il ne voulait plus voir comme moi, et bien moins *comme celui qu'il me voyait chérir...* »

Ibid. (*Dernières Pensées*) : « *Et toi que je n'ose nommer!* — Toi que l'on connaîtra mieux un jour, en plaignant *nos communs malheurs; toi que la plus terrible des passions n'empêcha pas de respecter les barrières de la vertu,* t'affligerais-tu de me

voir te précéder aux lieux où nous pourrons *nous aimer sans crime,* où rien ne nous empêchera d'être unis?... Je vais t'y attendre et m'y reposer... Demeure, pour accuser l'injustice qui t'a proscrit. Mais si l'infortune opiniâtre attache à tes pas quelque ennemi, ne souffre point qu'une main mercenaire se lève sur toi, meurs libre comme tu sus vivre, et *que ce généreux courage qui fait ma justification l'achève par ton dernier acte.* » Puis, un peu plus loin, après avoir fait ses adieux à tous ceux qu'elle a aimés : « Adieu... non, c'est de toi seul que je ne me sépare point; quitter la terre, c'est nous rapprocher. »

Quelque significatifs que soient ces passages, le nom de Buzot n'y est pas prononcé; ce sont des aveux plutôt qu'un récit; il est difficile d'y voir la confession complète qui nous était annoncée.

Prenons maintenant les lettres écrites en octobre à Mentelle.

Lettre du 8 octobre : « S'il se passe quelque temps, je *continuerai* mes *Mémoires;* si je n'ai pas le temps de les conduire bien loin, je m'en consolerai... »

« Adieu, Jany, je vous honore et je vous aime; je m'éteins en paix, en songeant que vous ferez revivre de moi *tout ce que j'ai pu en faire connaître; il ne manque que des détails, dont je ne tairais pas un seul si j'avais plus de temps,* mais dont nul n'est en contradiction avec ce qui précède. »

Voilà ce qu'elle écrit le 8 octobre, en envoyant à Jany (Mentelle) le pli qui renfermait les *Dernières Pensées* et sans doute aussi l'*Aperçu,* c'est-à-dire les morceaux d'où sont extraits les trois passages qu'on a lus plus haut. C'est le commentaire le plus démonstratif, fait par elle-même, de l'impression qu'ils nous laissent. Surprise dans la rédaction de ses *Mémoires particuliers* par les graves événements du 3 octobre, elle n'a pu qu'ébaucher sa confession, dire l'essentiel, mais sans avoir le temps de donner les détails qu'elle était résolue à faire connaître (1).

(1) Dans le dernier paragraphe de l'*Aperçu,* Mme Roland écrit :

Au contraire, les autres lettres à Mentelle, postérieures à celle du 8 octobre, font nettement allusion à des confessions complètes, circonstanciées.

Lettre XXVIII : « ... Je vous envoie encore un cahier et je tâcherai de *tirer* ce qui précède. Ce sera, comme vous dites, *Mes Confessions,* car je n'y veux rien céler. *Mais la fin ne pourrait pas être publiée si tôt...*

« Je me crois perdue ; sans cette croyance, *je ne prendrais pas la peine de me confesser...*

« Il est trop vrai, Jany, qu'on ne peut *se confesser* sans révéler aussi la confession de quelques autres ; c'est quelquefois délicat et, à mesure que j'avance, je sens que j'ai plus à dire d'autrui. Mais j'ai fait mon calcul et pris mon parti : *Je dirai tout, absolument tout.* Ce n'est que comme cela qu'on peut être utile.

« Adieu, mon ami, mon confident... Adieu, je vais donc continuer. »

Comme on va le voir par ce qui suit, Mentelle, en recevant ces confidences embarrassantes, s'inquiète d'avoir à les publier, alors même que ce ne serait pas « si tôt ». Dans une visite d'abord, puis dans une lettre, où le nom de Buzot fut certainement prononcé, il fait part à la prisonnière de ses scrupules ; elle lui répond en affirmant plus que jamais sa résolution de

« *Treize années* passées en divers lieux, dans un travail continuel, avec des relations très variées, et dont les dernières tiennent si particulièrement à l'histoire du jour, *fourniraient la quatrième et la plus intéressante partie des Mémoires*. Les morceaux détachés qu'on trouvera dans mes *Portraits et Anecdotes* en tiendront lieu : je ne sais plus conduire ma plume au milieu des horreurs qui déchirent ma patrie, etc... »

Ainsi, entre le 4 et le 8 octobre, date où je place ce morceau, elle renonce à écrire « la quatrième et la plus intéressante partie » de sa vie ; elle croit que le jour de l'échafaud est proche, elle veut le devancer, et dès lors elle ne prend plus que le temps de donner un « Aperçu de *ce qui me resterait à traiter* pour servir de dernier supplément aux Mémoires ». Puis, quand le moment suprême paraîtra moins imminent, dans le court répit qu'elle s'accordera au milieu d'octobre, elle reviendra au projet abandonné.

tout dire, et en lui annonçant l'envoi d'une boîte contenant de nouveaux cahiers et un portrait de Buzot (1). Écoutons-la parler :

Lettre XXIX. « Je sens la délicatesse qui vous fait répugner à l'idée *de publier jamais mon secret;* cette délicatesse pour autrui m'aurait empêchée de le confier au papier, *s'il n'eût été deviné et travesti* (2). Quant à moi, personnellement, je ne tiens absolument qu'à la vérité; je n'ai jamais eu la plus légère tentation d'être estimée plus que je vaux...

« ... Oui, vous l'avez vu, vous le dépeignez bien (3); vous trouverez son portrait peint, et aussi *écrit* (4), dans certaine boîte qu'on vous remettra; c'est ma plus chère propriété, je n'ai pu m'en défaire que dans la crainte qu'il soit profané; conservez-les bien, pour les transmettre un jour. Mais, à propos de cette boîte, *qui contient autant et plus de manuscrit que vous en avez déjà,* faites-moi dire le jour où on pourra vous la porter au matin, afin que votre cachette soit prête... »

Lettre du 25 octobre. — Ici, les instructions au mandataire sont d'une précision qui ne laisse plus de doute : « J'aurais désiré que le *Portrait* que vous savez fût aussi gravé; mais ce serait peut-être à garder pour joindre au *dernier supplément,* celui adressé *nommément à Jany*... » (Les mots sont soulignés dans le texte.)

Résumons maintenant ces diverses données. Mentelle a reçu, depuis le 8 octobre, de nouveaux cahiers, formant un *Dernier supplément,* qui lui est *nommément* adressé, où Mme Roland dit « tout, tout, absolument tout », et qui sont comme « la fin » des *Mémoires particuliers;* mais « cette fin ne pourra pas être publiée si tôt ». Mentelle devra attendre, et il y joindra alors

(1) La miniature qu'elle s'était fait apporter dans sa prison, que M. Vatel a retrouvée en 1863, et qui est maintenant à la Bibliothèque municipale de Versailles.

(2) Cf. le passage des *Mémoires* cité plus haut.

(3) *Le,* Buzot.

(4) Allusion à la *Notice* qu'elle avait écrite sur un papier inséré entre la miniature et le fond du cadre, notice plusieurs fois publiée, et que je donne aux Appendices.

le portrait de Buzot, qu'il aura fait graver. Ainsi, le vieux professeur est chargé de deux publications distinctes : l'une aussitôt que possible, pour les *Mémoires particuliers* tels que nous les avons et les divers morceaux historiques ; l'autre, renvoyée à une date plus éloignée, pour les suprêmes confidences, formant le *Dernier supplément*, celui adressé *nommément* à Jany.

C'est à Mlle Cl. Bader que revient le mérite d'avoir vu nettement, en 1892, dans des articles du *Correspondant*, que le *Supplément* dont parle la lettre du 25 octobre désigne des manuscrits que nous n'avons plus.

Et cependant la disparition de ces manuscrits soulevait tant de questions que, après avoir d'abord conclu comme Mlle Bader, je me suis demandé un instant si ce n'était pas là une hypothèse trop peu justifiée ; si ce *Dernier supplément* n'était pas tout simplement l'*Aperçu* qui vient à la suite des *Mémoires particuliers*.

Quand on considère, en effet, que les *Mémoires particuliers* où Mme Roland raconte sa jeunesse s'interrompent au milieu de l'année 1777 ; qu'on trouve à la suite (rattaché expressément par une note), sous le titre de « *Aperçu* de ce qui resterait à traiter pour servir de *dernier supplément* aux Mémoires », un résumé rapide, en dix-sept pages, de sa vie depuis 1777 jusqu'au début de la Révolution ; que ce morceau contient précisément deux passages d'aveux très francs, l'un à propos de Roland, l'autre à propos de Lanthenas ; quand, d'autre part, on rapproche les expressions de *Dernier supplément* employées par Mme Roland dans les deux cas, on est tenté d'abord de ne pas conclure à l'existence de manuscrits supprimés après elle.

Mais véritablement, si le *supplément pour Jany* dont parle la lettre du 25 octobre n'était autre que l'*Aperçu*, tous les passages des lettres à Mentelle que je viens de transcrire n'auraient plus aucun sens (1) !

(1) Autre preuve. Dans cette lettre du 25 octobre Mme Roland disait : « J'avais désiré que le portrait que vous savez [de Buzot] fût aussi gravé ; mais ce serait peut-être à garder pour joindre au *der-*

Après cette longue et nécessaire digression sur des cahiers qui manquent au manuscrit, il est grand temps de revenir à ceux qui y figurent :

Lettre à Jany, du *vendredi 24 octobre* [lisez 25]. (N° XXI.)

Observations rapides sur l'acte d'accusation contre les députés, par Amar (n° XVI). Mme Roland a daté ce morceau du « 25 octobre »; mais là encore elle s'est trompée au moins d'un jour, comme on va le voir par son propre texte :

« Appelée comme témoin aux débats, écrit-elle, j'ai assisté en cette qualité à l'ouverture de l'affaire;... retirée, après l'acte d'accusation, j'attendais mon tour d'être appelée; il n'est pas venu, on m'a ramenée dans ma prison; *voici le troisième jour, on ne vient point encore*... j'attends l'huissier comme une âme en peine attend son libérateur : je n'ai écrit ce qu'on vient de lire que pour tromper mon impatience. Ce 25 octobre. » Selon qu'on interprète les mots que j'ai soulignés, c'est 26 octobre et même 27 octobre qu'il faut lire.

Ces vingt-quatre pages d'*Observations*, fiévreusement écrites en trois jours, furent envoyées à Mentelle avec une lettre, dont nous n'avons plus qu'un fragment (c'est le folio 13 du manuscrit 4697). Elle se termine, en effet, par ces lignes : « Maintenant, Jany, parcourons un peu cet acte d'accusation qui va conduire à la mort de nouveaux Sidney, à la suite desquels j'aurai l'honneur de me trouver. » A cette preuve tirée du texte s'ajoute une preuve matérielle : le papier, légèrement bleuté, l'encre, l'allure de la plume sont absolument identiques dans le cahier des *Observations* et dans ce fragment.

Lettre à Bosc [*du 26 ou 27 octobre 1793*] (n° XXII). La date du 20 au manuscrit n'est qu'un lapsus de plume. Bosc a imprimé 26, et je crois même qu'il faut lire 27 (1).

nier supplément, celui-ci adressé *nommément à Jany*. » Bosc, en publiant la lettre, a supprimé ce passage. Pourquoi ? sinon parce qu'il révélait l'existence de manuscrits que son édition ne donnait pas.

(1) « Mon tour pour l'audience [la séance du 24] n'est pas venu : on devait venir me chercher le *second jour ensuite* [c'est-à-dire le 26];

Ainsi, c'est en octobre 1793 que Mme Roland, tout en continuant son cahier d'*Anecdotes*, a successivement écrit :

1° Les derniers cahiers des *Mémoires particuliers*, avec l'*Aperçu* et les *Notes* qui les continuent ;

2° Ses lettres à sa fille et à sa bonne Fleury ;

3° Ses *Dernières Pensées ;*

4° Sa lettre à Robespierre ;

5° Ces lettres à Mentelle et à Bosc dont je viens de parler ;

6° Ses *Observations sur le rapport d'Amar ;*

7° Enfin, ces cahiers de « Confessions » que nous n'avons plus.

§ 5. *Morceaux écrits en novembre 1793.*

Mme Roland fut transférée de Sainte-Pélagie à la Conciergerie le 31 octobre, quelques heures après l'exécution des Girondins.

C'est dans cette prison qu'elle écrivit :

1° *Notes sur mon procès et l'interrogatoire qui l'a commencé* (n° XXIII) ;

2° *Projet de défense au tribunal* (n° XVII).

Si étroite que fût sa captivité, elle put encore, dans ces quelques derniers jours, correspondre avec le dehors. On trouve au manuscrit, sur le verso du fol. 209 appartenant au cahier des *Notes sur mon procès*, l'adresse suivante : « A la citoyenne bonne Fleury, rue de la Harpe, n° 51. » Ainsi, c'est à sa fidèle servante, gardienne de son logis, qu'elle fait parvenir le compte rendu de ses deux interrogatoires. Nous savons d'ailleurs (lettre à Jany du 25 octobre) qu'elle avait abouché la brave fille avec Mentelle.

Ces deux interrogatoires sont des 1er et 3 novembre. Elle a dû les écrire aussitôt au sortir du greffe.

Quant au *Projet de défense au tribunal*, Bosc (II, 91-96)

le troisième s'achève [donc le 27] et l'on n'a pas paru ». C'est exactement la même façon de compter que dans les *Observations*.

nous apprend que « cette pièce était destinée à être lue comme mémoire justificatif; elle fut écrite à la Conciergerie dans la nuit qui suivit son interrogatoire ». Donc, dans la nuit du 3 au 4 novembre. Ainsi que Bosc l'indique, elle ne fut pas lue au tribunal, qui d'ailleurs ne l'aurait pas permis.

VI

ÉDITION DE 1795

Franchissons maintenant une année d'intervalle. La Terreur est passée, Bosc est sorti de sa retraite, il s'est fait régulièrement constituer le tuteur de la jeune Eudora Roland; il multiplie les démarches pour la remettre en possession de l'héritage de ses parents, mais en même temps il se propose d'être l'exécuteur testamentaire de son illustre amie et s'occupe de rassembler ses écrits pour les publier.

Pourquoi Mentelle ne revendiqua-t-il pas la mission que la prisonnière, en octobre 1793, lui avait si expressément confiée? Il est probable que Bosc invoqua son droit de tuteur. Mentelle dut donc lui remettre tous les manuscrits qu'il avait entre les mains, même ceux des « Confessions » dernières. Il fit mieux, il lui donna les lettres si confidentielles qu'il avait reçues de Mme Roland. Ceci ne saurait faire un doute, puisque Bosc en publia une aussitôt dans son édition des *Mémoires* (la lettre du 25 octobre) et que plus tard il en remit cinq autres à M. Barrière, qui en donna deux dans son édition de 1820 (lettres du 28 septembre et du 8 octobre) laissant les trois autres dans ses papiers, où elles ont été trouvées en 1892 et publiées depuis. (On les trouvera ici avec les autres « Lettres de la prison ».)

En réunissant les papiers remis par Mentelle à ceux qu'il conservait lui-même et à ceux qu'il put trouver dans les autres « dépôts », notamment chez Sophie Grandchamp, Bosc eut donc, après la Terreur, tout ce qui restait des cahiers de la prisonnière. Au commencement de 1795, il jugea le moment venu de les publier, d'abord pour accomplir la volonté de Mme Ro-

land ; puis pour procurer quelques ressources à sa pupille, que l'application des lois révolutionnaires avait déshéritée.

Il s'occupa donc de constituer le manuscrit pour l'imprimeur. L'ordre dans lequel il classa les cahiers est en gros celui de leur rédaction.

Il ne le modifia que dans la mesure nécessaire pour pouvoir, répondant certainement en cela à la pensée de son amie, *composer* une œuvre. Il a rassemblé, après les *Notices historiques* qui ouvrent le volume, les morceaux divers composés en août pour suppléer à leur perte, mais en y intercalant à tort le cahier des *Anecdotes,* puisqu'il n'a été terminé qu'en octobre ; il a placé ensuite la *Seconde Arrestation,* qui est de la fin d'août; après cela, il a donné assez confusément les morceaux de circonstance écrits en octobre et aux premiers jours de novembre; puis il a fait une section à part pour les *Mémoires particuliers.* Toute cette disposition, vue de haut, est assez acceptable; on y distingue sans peine quatre groupes d'écrits : 1° les *Notices;* 2° les morceaux écrits pour y suppléer; 3° les morceaux divers, depuis la seconde arrestation (20 août), jusqu'au *Projet de défense au tribunal* (4 novembre), dont l'ensemble est comme un journal de captivité; 4° les *Mémoires particuliers.* A notre point de vue critique, elle reste insuffisante; nous voudrions suivre jour par jour la plume de la prisonnière, et l'ordre rigoureusement chronologique pourrait seul contenter pleinement notre curiosité. On peut dire néanmoins, étant données les habitudes littéraires de 1795, que Bosc s'est comporté, dans ce classement, en éditeur consciencieux. On verra que les éditeurs venus après lui en ont usé avec une toute autre liberté.

Mais il n'inséra pas au manuscrit tous les cahiers qu'il avait entre les mains. Des cahiers écrits en août 1793, il ne jugea pas nécessaire d'imprimer ceux qui correspondaient aux parties retrouvées. Il ne fit exception que pour les deux cahiers du « Premier Ministère », et nous avons vu qu'il se crut obligé de s'en excuser dans une note. Quant aux cahiers *Brissot* et *Danton,* il les mit tout à fait de côté, sauf à en intercaler 6 folios dans les *Notices historiques.*

Il garda aussi par devers lui les cahiers contenant les « Confessions », le « *Dernier supplément* adressé *nommément à Jany* ». Ni lui, ni Louvet qu'il allait prendre pour éditeur, ni aucun des amis qui glorifiaient en Mme Roland l'héroïne de la Gironde, n'auraient pu se résoudre à publier en 1795 le secret de son amour pour Buzot. D'ailleurs Bosc était le tuteur d'Eudora Roland, et allait bientôt songer à l'épouser. Faire le silence sur cette crise était véritablement pour lui une obligation morale. Détruisit-il les cahiers ou se contenta-t-il de ne pas les publier? En tout cas, ils semblent bien perdus aujourd'hui.

Pour les mêmes raisons, il ratura dans les autres cahiers tous les passages où cette passion pour Buzot était trop clairement exprimée. Mais la main du bon naturaliste manquait de dextérité, et laissa subsister, par mégarde, en plus d'un endroit, des traits qui, de bonne heure, éveillèrent la curiosité du lecteur.

Un autre scrupule, très légitime chez lui, l'amena à retrancher, ici une expression trop vive ou trop leste, là des pages entières d'une malheureuse crudité (les deux scènes de l'atelier, au 2e cahier), que Sainte-Beuve a appelées « un acte immortel d'impudeur ».

Enfin, partageant les préjugés de son temps contre Dieu, il supprima les derniers mots de l'*Aperçu :* «... Dieu juste, reçois-moi ! » Il lui déplaisait sans doute que son amie fît profession de déisme (1).

Après ces précautions à l'égard de Mme Roland elle-même, signalons divers ménagements pour les vivants; du portrait de Lanthenas, si durement traité, Bosc adoucit quelques touches et retrancha même des passages entiers; il tronqua aussi, pour ne pas accabler cet ancien ami, la lettre à Jany du 25 octobre. D'autre part, dans les cahiers des *Portraits et Anecdotes,* il supprima les portraits de M.-J. Chénier, Dusaulx et Mercier. Tous trois vivaient encore, appartenaient au camp des modérés, et ces portraits les eussent blessés en plus d'un endroit.

(1) Cette remarque est de M. Dauban, et Sainte-Beuve l'a reprise

Il se permit en outre quelques corrections de style assez maladroites.

Par contre, il grossit le manuscrit de plusieurs pièces :

1° Il donna en supplément, à la fin de sa 2e partie, l'interrogatoire du 12 juin, rédigé par Mme Roland elle-même et publié dans le journal de Dulaure (n° XVIII de ma nomenclature);

2° Il inséra au manuscrit, non pas les autographes des lettres de Mme Roland à sa fille et à sa bonne, mais des copies faites par lui (n° XX);

3° Il y fit entrer la lettre du 25 octobre à Mentelle (n° XXI), mais avec des coupures dont j'ai dit la raison, et la lettre du 27 octobre adressée à lui-même (n° XXII);

4° Il donna en appendice, à la fin de sa 2e partie, le texte du jugement du 18 brumaire (8 novembre) qui envoyait à la mort Mme Roland, en le faisant suivre d'abord de quelques réflexions personnelles, puis d'un assez long extrait où Riouffe *(Mémoires d'un détenu)* racontait les derniers moments de la condamnée. Tout ce morceau (n° XXIV) figure au manuscrit, moins le texte du jugement qui ne se trouve que dans l'imprimé;

5° Enfin il publia, dans sa 4e partie, 82 lettres à lui adressées par Mme Roland, de 1782 à 1791.

Le nom de l'éditeur Louvet donnait à la publication — non moins que le moment choisi pour la faire paraître — une signification très claire; c'était bien, comme allait le dire le titre, un « Appel à la postérité », la vengeance légitime de Mme Roland contre ses bourreaux. On était alors en pleine réaction thermidorienne. Le club des Jacobins avait été fermé le 12 novembre 1794; le 8 décembre, la Convention avait rappelé les soixante-quinze; le 10, Louvet, l'ancien journaliste de Roland, l'ancien accusateur de Robespierre, sortant des « cavernes du Jura », avait écrit à l'Assemblée pour rede-

pour son compte. Remarquons cependant que Mme Roland proclame son déisme en dix autres endroits que Bosc a absolument respectés; ainsi, dans les *Dernières Pensées,* écrites en même temps que l'*Aperçu :* « Divinité, être suprême, etc... »

mander « le feu et l'eau », et réclamer une confrontation avec ses proscripteurs. Puis, en attendant la réparation, il s'était établi imprimeur et libraire au Palais-Royal et avait publié, en février 1795, ses émouvants Mémoires, où vibrent à la fois tant de pitié, d'injustice et de colère. Au même moment, un des compagnons de fuite des Girondins, Riouffe, après de longs mois passés à la Conciergerie, faisait paraître les *Mémoires d'un détenu,* dont le succès fut si retentissant. Enfin, le 8 mars, Louvet et les députés mis hors la loi en juillet 1793 rentraient à la Convention, et le 1er avril (12 germinal), à une insurrection avortée du parti jacobin l'Assemblée répondait par des décrets frappant à leur tour les terroristes survivants. La Gironde avait son jour de revanche, et Bosc allait y apporter sa contribution. Il était certainement (sans doute par Louvet) en relations avec Riouffe, car celui-ci avait déjà publié, en appendice aux *Mémoires d'un détenu,* le « Projet de défense au tribunal » de Mme Roland, que Bosc seul avait pu lui communiquer.

L'ouvrage commença à paraître le 9 avril 1795, « chez Louvet, libraire, maison Égalité, Galerie neuve, derrière le théâtre de la République, nº 24 ». Il avait pour titre : « Appel à l'impartiale Postérité, par la citoyenne Roland, femme du ministre de l'Intérieur, ou Recueil des écrits qu'elle a rédigés, pendant sa détention, aux prisons de l'Abbaye et de Sainte-Pélagie ; imprimé au profit de sa fille unique, privée de la fortune de ses père et mère, dont les biens sont toujours séquestrés », in-8. — Il y eut quatre parties : la première, précédée d'un *Avertissement* de Bosc, est du 20 germinal an III (9 avril 1795) ; la seconde, en tête de laquelle est aussi un court *Avertissement,* où Bosc déclare tenir ce manuscrit à la disposition des sceptiques, vint quinze jours après (4 floréal, 23 avril) ; la troisième n'a pas de date, elle dut paraître en mai. La quatrième est datée du 20 prairial (8 juin). Une note, placée en tête, annonçait que la gravure du portrait de la citoyenne Roland, par Pasquier, qui devait être livrée avec cette quatrième partie, ne serait prête qu'à une date ultérieure.

Le succès du livre fut très grand ; il s'en vendit 12,000 exemplaires.

VII

ÉDITION DE CHAMPAGNEUX

(AN VIII. — MARS 1800)

J'ai dit ailleurs comment Bosc, devenu amoureux d'Eudora Roland, mais s'apercevant qu'il n'était pas payé de retour, s'embarqua pour les États-Unis en août 1796 — après avoir passé la tutelle de la jeune fille à Champagneux qui, cinq mois plus tard (en décembre), la maria à son second fils Pierre-Léon. On présume aisément que le voyageur, à son retour (novembre 1798), dut n'avoir que des rapports très froids avec son ancienne pupille et la famille qu'elle s'était donnée. Il revit pourtant Eudora vers 1799. Est-ce alors qu'il lui remit le manuscrit des Mémoires de sa mère? Ou bien avait-il déjà, en quittant la France en 1796, laissé ce dépôt à Champagneux? Je ne saurais le dire. Toujours est-il que Champagneux, lorsqu'il entreprit vers 1799 de donner à son tour une édition des œuvres de Mme Roland, avait le manuscrit entre les mains; j'en fournirai tout à l'heure la preuve.

J'ai dit aussi que l'ancien chef de bureau de Roland, incarcéré en août 1793, élargi en août 1794, s'était d'abord retiré dans son domaine de Champagneux (1), mais était revenu à Paris vers la fin de 1795, lors de l'organisation des ministères au début du Directoire, pour y reprendre, sous le ministre de l'Intérieur Bénézech, ses anciennes fonctions. Mais, après les avoir occupées de nouveau pendant près de deux années, il fut enveloppé dans la disgrâce de Bénézech aux approches du 18 fructidor et dut revenir à sa maison des champs. Là, pour employer ses loisirs forcés, il entreprit de réaliser un ancien projet de Bosc, c'est-à-dire de donner une édition, non plus

(1) Près de Jallieu et de Bourgoin (Isère).

seulement des *Mémoires,* mais encore de divers autres écrits de Mme Roland. Ce lui était chose facile, car il disposait de tous les papiers trouvés dans la succession, après la levée des scellés à Paris et surtout au Clos (juillet 1795), que Bosc lui avait remis à son départ.

En messidor an VII (juin-juillet 1799) son travail était sans doute très avancé, puisqu'il se mit à écrire le *Discours préliminaire* à placer en tête du premier volume (v. p. XXII de ce *Discours).* Il confia la publication à Bidault, libraire, rue et Hôtel Serpente, nº 14; mais il n'alla pas à Paris s'en occuper lui-même. Il en chargea son fils Pierre-Léon, le mari d'Eudora Roland, et c'est celui-ci qui reçut, le 26 mars 1800, par l'intermédiaire de Bidault, la lettre de Mentelle, si curieuse, que j'ai publiée (1). Dans cette lettre, datée du 4 germinal (25 mars), Mentelle, informé qu'une nouvelle édition des *Mémoires* allait paraître, s'adressait à Champagneux, qu'il croyait à Paris, pour en réclamer un exemplaire, en rappelant son rôle de suprême confident de Mme Roland et de dépositaire de ses derniers cahiers. Précaution nécessaire, car Champagneux, détenu à La Force à l'époque où Mentelle correspondait avec la prisonnière de Sainte-Pélagie, ne savait probablement rien de ce rôle. J'ignore comment il reçut cette ouverture: en tout cas, il ne paraît pas avoir douté de la véracité du vieillard, car il a classé la lettre dans les papiers de famille *(Papiers Roland,* ms. 6241, f[os] 156-157).

On voit d'ailleurs, par cette lettre, que l'édition n'avait pas encore paru à la fin de mars 1800, puisque Mentelle propose à Champagneux de la faire précéder d'un portrait de Mme Roland. Elle dut paraître peu à près.

Elle est en 3 volumes in-8º et porte pour titre :

« ŒUVRES DE J.-M. PH. ROLAND, femme de l'ex-ministre de l'Intérieur, *contenant* les *Mémoires* et *Notices* qu'elle a composés dans sa prison en 1793, sur sa *vie privée*, sur son arrestation, sur les deux ministères de son mari et sur *la Révolution.*

(1) *Lettres de Mme Roland,* t. II, p. 774.

— Son *procès* et sa *condamnation* à *mort* par le tribunal *révolutionnaire; — ses ouvrages philosophiques et littéraires* faits avant son mariage; — sa *correspondance* et ses *voyages;*

« *Précédées* d'un Discours préliminaire par L.-A. *Champagneux,* éditeur; et accompagnées de notes et de *Notices* du même, sur sa détention. »

Le premier volume, orné d'un portrait de Mme Roland (Nicollet del., Gaucher inc., an VIII), comprend d'abord un *Discours préliminaire* de Champagneux; puis, sous le titre de *Vie privée,* les « Mémoires particuliers », y compris les deux appendices *(Aperçu et Notes).* Pour compléter le volume, Champagneux y a joint un « Avis à ma fille en âge et dans le cas d'être mère », opuscule écrit par Mme Roland en 1782, dans les premiers mois de la naissance de sa fille.

Le deuxième volume renferme les *Notices historiques,* — la *Seconde Arrestation,* — les *Portraits et Anecdotes,* — l'*Esprit public,* — les *Anecdotes,* — les *Observations sur l'acte d'accusation d'Amar,* — les *Dernières Pensées,* — les lettres *à ma fille* et *à ma bonne Fleury,* — la *lettre à Jany,* — la *lettre à Bosc,* — les *Notes sur mon procès,* — et enfin le *Projet de défense au Tribunal,* auxquels Champagneux ajouta, sous le titre de « *Notices de l'éditeur sur quelques circonstances de sa détention dans les années 1793 et 1794* », un récit de sa captivité à La Force et aux Madelonnettes (4 août 1793 — 12 août 1794).

On trouve au troisième volume :

1° Sous le titre de « *Œuvres de loisirs et réflexions diverses* » vingt-deux morceaux écrits par Marie Phlipon avant son mariage, de 1771 à 1778, d'intérêt et de valeur médiocres;

2° Trois *Relations de voyages,* dont je parlerai plus loin;

3° 48 pages de *Pièces justificatives,* d'une importance considérable pour l'histoire de Mme Roland; je les examinerai tout à l'heure.

On voit le plan suivi par Champagneux : un volume pour

les Mémoires particuliers, un pour les morceaux historiques, un pour les œuvres diverses. Cette méthode avait l'inconvénient de placer les Mémoires particuliers, écrits en août-octobre 1793, avant les morceaux historiques, écrits pour la plupart en juin-août. Encore eût-il fallu, si on l'adoptait pour disposer les écrits de Mme Roland dans l'ordre où ils présentent le récit de sa vie, s'y astreindre jusqu'au bout, et du troisième volume faire le premier. Mais Champagneux, raisonnant plutôt en éditeur qu'en lettré, tint évidemment à donner, dès le premier volume, ce qu'il croyait le plus attrayant.

Ce n'est là d'ailleurs que péché véniel. Un tort autrement grave, c'est la façon dont il en a usé, au second volume, avec le texte de Mme Roland.

Et d'abord, pour tous les écrits que Bosc avait donnés avant lui, il a établi son texte, non sur le manuscrit (bien qu'il l'eût en mains), mais sur le texte de Bosc, sauf à y faire des remaniements et transpositions considérables :

1° Il a intercalé dans les *Notices historiques,* à divers endroits, 21 pages tirées du *Premier* et du *Second Ministère*. Après quoi, il jugea inutile de reproduire ces deux morceaux. Bosc s'était excusé de les donner; Champagneux fait mieux, il refond le texte. On peut dire que, pour la seconde fois, il a porté une main malheureuse sur l'œuvre de son amie.

2° Il a supprimé le préambule des *Portraits et Anecdotes,* qui faisait trop ressortir, ainsi que je l'ai déjà remarqué, sa défaillance d'août 1793.

J'ai dit qu'il avait emprunté le texte de Bosc, sauf retranchements et transpositions. Exception doit être faite pour un curieux passage :

Bosc, dans l'*Aperçu,* avait singulièrement abrégé et adouci l'endroit qui concerne Lanthenas. Voici son texte :

« Il [Roland] avait connu en Italie un jeune homme dont il estimait beaucoup l'âme douce et honnête, et qui, revenu avec lui en France, où il s'adonna à l'étude de la médecine, devint notre ami particulier. C'est Lanthenas, que j'aurais estimé davantage si la Révolution, cette pierre de touche des hommes,

en le poussant dans les affaires, n'eût mis à découvert la faiblesse de son caractère et sa médiocrité. Il a des vertus privées, mais sans agréments extérieurs ; il convenait beaucoup à mon mari ; il s'attacha beaucoup à nous deux ; je l'aimai, je le traitai comme mon frère, je lui en donnai le nom. [J'aurais eu à m'étendre sur son compte, ainsi que sur d'autres relations intéressantes, que je fis à cette époque, et qui me sont restées...] (1). »

Le texte de Champagneux (I, 286-288) reproduit tout ce passage, jusqu'à « je lui en donnai le nom » ; puis il continue ainsi : « Son attachement, son honnêteté, ne se sont de longtemps démentis ; il voulut venir demeurer avec nous ; Roland l'agréait : je m'y opposai, parce que je jugeai qu'un sacrifice aussi complet, dans un homme de son âge et avec l'affection qu'il témoignait, entraînait secrètement l'idée d'un retour que *nos* (2) principes défendaient, et que d'ailleurs il n'eût pas obtenu de moi. C'était un bon et tendre frère, mais il ne pouvait être autre pour mon cœur : et ce sentiment me rendait d'autant plus libre et franche dans l'intimité établie entre nous trois. Lanthenas *fut,* comme le vulgaire, content de ce qu'il a lorsque d'autres n'obtiennent pas davantage. [*Sous le dernier ministère de mon mari, son âme, qui n'avait encore été mise à aucune épreuve, fut épouvantée des grands mouvements que prenait la Révolution. Il ne voulut être à aucune des extrémités*] ; ses opinions prirent une nouvelle teinte : son cœur l'empêchait d'être féroce comme les Montagnards ; mais il *n'osa* plus voir comme *nous;* il prétendit se mettre entre le côté droit, dont il blâmait les PASSIONS, et le côté gauche, dont il ne pouvait approuver les excès : il fut moins que rien et se fit mépriser des deux parts. »

Tout ce morceau, que Bosc avait remplacé par deux lignes insignifiantes, est tiré du manuscrit autographe, mais avec des suppressions ou des variantes singulièrement significatives :

(1) La phrase entre crochets est de Bosc, pour raccorder le récit.
(2) Je souligne ici les retouches et raccords de Champagneux.

1° Mme Roland avait écrit : «... sans agréments *séducteurs...* » Le terme dit bien ce qu'il veut dire; il était même trop clair. Bosc avait substitué *extérieurs :* Champagneux conserve cette pauvre correction. Le plus piquant, c'est que M. Dauban, qui prétendait rétablir le vrai texte, l'a maintenue aussi; (*Mém.* 174.).

2° Texte de Mme Roland : ... «... que *mes* principes *me* défendaient... » Champagneux lui fait dire : « que *nos* principes défendaient », ce qui n'est pas la même chose;

3° Pour expliquer la brouille avec Lanthenas, Champagneux a introduit toute une phrase assez banale [que j'ai plus haut soulignée et mise entre crochets]. Le vrai texte est autrement révélateur : « Lanthenas, apparemment comme le vulgaire, content de ce qu'il a lorsque d'autres n'obtiennent pas davantage, *s'aperçut que je ne demeurais point insensible,* en devint malheureux et *jaloux;* rien ne rend si maussade et même injuste; je le sentis et j'étais trop fière pour l'épargner; il s'éloigna d'autant plus furieux, *imaginant le pis...* »;

4° Champagneux imprime : « mais il n'*osa* plus voir comme *nous...* » Mme Roland avait écrit : « mais il *ne voulait* plus voir comme *moi, et bien moins comme celui qu'il me voyait chérir.* »

Le sens de ces corrections et suppressions, chez Bosc comme chez Champagneux, est visible : en 1795, Lanthenas vivait encore et, malgré sa défection de 1793, on ne voulait pas l'accabler; en 1800, il était mort (2 janvier 1799), les précautions devenaient inutiles; mais ces aveux hardis d'un amour pour un autre (c'est-à-dire du vrai motif de la rupture entre Mme Roland et Lanthenas), il n'en fallait pas moins les faire disparaître. L'unique trace qu'on en laissa subsister, l'allusion aux PASSIONS du côté droit (le mot est souligné deux fois dans l'autographe), devait passer inaperçue après la suppression du reste.

On n'en a pas moins ici la preuve formelle que Champagneux a eu le manuscrit autographe sous les yeux. Pourquoi donc, au lieu du texte original, a-t-il partout ailleurs pris le

texte de Bosc, sauf à y retrancher encore ? Sans doute parce que, se plaçant au même point de vue que lui, il acceptait son travail d'éliminations. Ne trouvant pas d'ailleurs qu'elles fussent assez complètes, il en fit encore quelques-unes.

D'abord, au sujet de Garat. Il avait été, pendant plus de six mois (1), son collaborateur le plus proche au ministère de l'Intérieur et, si sévèrement qu'il le jugeât, il se croyait tenu envers lui à certains ménagements.

1° Au début des *Notices historiques,* Bosc avait imprimé, d'après le texte du manuscrit, ce dur portrait du successeur de Roland : « Le timide Garat, aimable homme de société, *homme de lettres* médiocre et *détestable* administrateur ; Garat, *dont le choix pour le ministère de la Justice prouvait la disette de sujets capables, disette dont on ne se fait pas une idée et que connaîtront seuls ceux qui, occupant de grandes places, ont à chercher des coopérateurs;* Garat *n'eut pas même l'esprit de rester dans le département où il y a le moins à faire;* où sa pauvre santé, sa paresse naturelle et *ses difficultés pour le travail* devaient être moins sensibles ; il passe à l'Intérieur, *sans aucune des connaissances qu'exige ce département, non seulement dans la partie politique, mais relativement au commerce, aux arts et à une foule de détails administratifs;* il va remplacer, *avec son ignorance et son allure paresseuse,* l'homme le plus actif de la République et le mieux versé dans les connaissances de ce genre... »

Dans le texte de Champagneux, tous les traits que j'ai soulignés disparaissent, et tout se resserre en cinq ou six lignes : « Le timide Garat, aimable homme de société, mais médiocre administrateur, quitta le ministère de la Justice qui s'accommodait avec sa pauvre santé et sa paresse naturelle, pour passer à l'Intérieur, et remplacer l'homme le plus actif de la République et le mieux versé dans les connaissances de ce genre... »

(1) 23 janvier-4 août 1793. — Voir, sur l'importance du rôle de Champagneux auprès de Garat, Schmidt, *Tableaux de la Révolution,* I, 138-139; II, 101-102.

Le portrait restait désagréable, mais il n'était plus sans merci. En outre, Champagneux ajoute une note, où il excuse Garat aux dépens de Gohier. C'était faire coup double, car Gohier, au moment où Champagneux écrivait (juin-juillet 1799), venait d'entrer au Directoire, dont l'ancien commis de Benezech était devenu un ardent adversaire.

2° Dans le récit de la seconde arrestation, « le *lâche* Garat » (Bosc, II, 34) devient « le *ministre Garat* » (Champ. II, 188) (1).

3° Aux premières pages des *Mémoires particuliers,* une épi gramme d'ailleurs assez inoffensive, « Garat, ministre, qui ne sait pas faire son métier », conservée par Bosc (III, 17), disparaît dans le texte de Champagneux (I, 13).

Il donne, dans un fragment inédit de ses Mémoires *(Papiers Roland,* ms. 6241, f[os] 152-153), la raison de ces retouches : « Mme Roland avait fait, dans plus d'un endroit de ses Mémoires, le portrait de Garat, mais avec des couleurs si fortes que j'ai cru devoir les adoucir. Les hommes faibles sont bien coupables sans doute; mais il faut pourtant admettre des nuances entre eux et les scélérats. »

La terrible lettre écrite par Mme Roland à Garat, le 20 juin 1793, dont elle avait envoyé copie à ses amis, et qu'elle regrettait de n'avoir pas conservée, Champagneux la possédait, mais il déclare ne pas vouloir la publier : « ... Je l'ai, moi, cette copie; et cependant, je ne la publierai pas; je le dois à Garat, qui avait fait une réponse très dure à cette lettre, et qui, à ma prière, non seulement ne l'envoya pas à son adresse, mais écrivit au comité de sûreté générale et lui présenta avec assez d'énergie les réclamations de la citoyenne Roland. » *(Disc. prélim.*, LII-LIII.) Cette discrétion honorable de Champagneux n'a pas fait disparaître la lettre vengeresse. En 1823, dans la première édition des *Mémoires de Buzot* (p. 107), M. Guadet l'imprimait, et en 1864 M. Dauban *(Étude*

(1) On peut remarquer aussi, dans l'édition de Champagneux (II, 346), une note où il essaie de disculper Garat d'une assertion malveillante de M[me] Roland.

sur Mme Roland, etc..., p. 25) la publiait d'après l'autographe (1).

Une autre coupure dans le texte de Bosc s'explique par un scrupule bien naturel chez le beau-père d'Eudora Roland. Il y a, au commencement du 4e cahier des *Mémoires particuliers,* un passage fort délicat sur l'époque de la puberté. Bosc (III, 56-59) l'avait conservé, moins « une jolie phrase... dont la grâce vive est après tout sans inconvénient » (SAINTE-BEUVE, *loc. cit.).* Champagneux (I, 101) retrancha tout le morceau, dont les dernières lignes d'ailleurs avouaient que la fermeté de ses principes ne mettait point Mme Roland « à l'abri de ce qu'on peut appeler une passion » et que « peut-être même restait-il plus d'étoffe pour l'entretenir ». Barrière (I, 94-99) reviendra au texte de 1795.

Il y a encore un autre point où l'édition de 1800 est moins complète que la première. Le titre annonçait une *Correspondance* qui manque, Bosc ayant sans doute refusé d'autoriser la reproduction des 82 lettres à lui adressées qu'il avait données dans sa IVe partie.

Quant aux éléments nouveaux apportés par Champagneux, on peut en faire trois groupes :

1° Les diverses œuvres, *Opuscules* et *Voyages,* qui forment la plus grande partie du 3e volume ;

2° Neuf ou dix lettres éparses, tant dans le *Discours préliminaire* que dans les notes des trois volumes et dans les pièces justificatives ;

3° Les pièces justificatives proprement dites.

I. — Des *Opuscules,* je ne dirais rien ; la plupart se retrouvent, en manuscrit autographe, au ms. 6244 des *Papiers Roland.*

Le *Voyage à Soucis* n'est qu'une simple et agréable relation, en douze pages, d'une villégiature de 1778 aux environs de Paris.

(1) N° X des *Lettres de la prison,* à la suite des Mémoires.

Le *Voyage en Angleterre* offre plus d'intérêt; Mme Roland l'avait fait avec son mari, en juillet 1784, et en avait écrit la relation tout aussitôt, car dès le 13 août elle promet à Bosc de la lui communiquer.

Le *Voyage en Suisse* mérite d'être lu, et le manuscrit de cette relation a sa petite histoire. Mme Roland était allée en Suisse, en juillet-août 1787, avec son mari et son beau-frère, le curé de Longpont. Rentrée au logis, elle avait écrit son voyage (Lettre à Bosc du 20 octobre 1787). C'est la seule de ses œuvres qui ait été (au moins en partie) imprimée de son vivant. Durant les séjours qu'elle faisait à Lyon, lorsqu'elle y accompagnait Roland appelé par son service d'inspecteur, elle s'y était liée avec un littérateur, Antoine Delandine, et avec sa femme; elle leur prêta son manuscrit et Delandine imagina de l'imprimer dans une sorte de Magasin littéraire (1) qu'il avait fondé et qui parut en 1787 et 1788 (2 volumes par année). C'est au tome II de l'année 1788, p. 14-95, que fut insérée, sans nom d'auteur, la moitié de la relation. Delandine disait, dans une note préliminaire (p. 14) : « Manuscrit. — La femme spirituelle, auteur de ce Voyage, l'a fait à la fin de 1787; son manuscrit, uniquement destiné à l'instruction de sa fille, ne devait jamais être publié. Il a fallu promettre de ne point en nommer l'auteur, pour l'obtenir. C'est un vrai présent qu'on a cru faire au public. » Puis, au bas de la page 95, une autre note : « La fin de ce Voyage, dans le *Conservateur* de l'année prochaine. » Mais l'année suivante, c'est-à-dire en 1789, le Magasin de Delandine avait cessé de paraître.

Mme Roland paraît avoir été désagréablement surprise de se voir imprimée; elle écrivait à Bosc, le 22 mai 1788 : « Une femme de Lyon m'a trahie; son mari a fait pis encore, et ils ont imprimé la moitié de mon petit Voyage en Suisse. J'ai demandé, exigé un carton qui supprimât nom et indices; il a

(1) Le *Conservateur* ou *Bibliothèque choisie de littérature, de morale et d'histoire*, à Paris, chez Buisson, libraire, rue des Poitevins; à Lyon, chez J.-S. Grabit, libraire, rue Mercière.

été fait; mais il y a tant de fautes et un abbé censeur m'a si bien rognée, que j'en suis toute bête et toute étourdie... »

Une lettre de Mme Delandine à Mme Roland *(Papiers Roland,* ms. 6241, f[os] 293-294), sans date, mais certainement d'avril ou mai 1788, confirme ce qu'on vient de lire et prouve que Mme Roland n'y mettait aucun manège (1). On y voit que Delandine avait préparé un frontispice ; — qu'il avait ôté les initiales D. L. P. (de La Platière) — et supprimé, pour ne pas déceler l'auteur, les passages relatifs à Villefranche et à Lyon ; — qu'en outre, il se proposait de faire un carton de quatre pages ; — enfin que la partie imprimée tenait 84 pages, ce qui est rigoureusement exact.

Quant à « l'abbé censeur », la plus forte de ses corrections paraît avoir été la suivante : après les mots « j'ai été presque scandalisée de ne pas trouver dans Genève la statue de Rousseau », il y avait (texte de Champagneux) : « Mais le défenseur des droits de l'humanité ne peut paraître que gémissant ou irrité, au milieu d'un peuple avili et de ses oppresseurs. Sans doute, je ne suis pas la seule qui ait pensé ainsi. » Tout ce passage, allusion à la guerre de Genève de 1782, était resté sous les ciseaux de l'abbé.

Ce Voyage, dont Delandine n'avait donné que la moitié (qui correspond aux pages 286-346 du t. III de Champagneux), est imprimé tout entier par celui-ci. On peut donc en induire qu'il avait le manuscrit entre les mains, bien qu'on ne le retrouve pas aux *Papiers Roland.* On constate d'ailleurs, en comparant les deux textes, que l'éditeur de 1800 rétablit en divers endroits des passages altérés ou supprimés par celui de 1788. Mais, par contre, Delandine donne plus d'une fois (p. 33, 34-35, 41-42, 45, 47, 52-53, 60, 87-88 du *Conservateur)* des paragraphes qui manquent dans Champagneux. Il en a usé, avec la relation de son amie, comme avec ses *Mémoires.*

(1) Cf. Bosc, *Avertissement,* I, et Champagneux, *Disc. prélim.,* p. V, sur sa répugnance au rôle d'auteur.

Mme Roland tenait à son œuvre; elle en avait fait des copies et en avait donné une à Buzot. « Hélas! n'enviez pas le sort de celui à qui j'ai donné mon *Voyage de Suisse!...* » écrivait-elle à Mentelle, le 28 septembre 1793. De son côté, Buzot caché à Saint-Émilion dans la maison de Troquart, écrivant en mai 1794 (1) les dernières pages de ses *Mémoires,* disait : « Un bon ami que j'ai à Évreux [Jérôme Letellier] a dans ses mains un manuscrit précieux, que je le prie de remettre dans deux ou trois ans à la jeune fille de la personne qui en était l'auteur, si moi je ne suis plus. » Buzot ignorait à ce moment-là que Letellier s'était tué en prison, le 2 janvier 1794. Eût-il d'ailleurs survécu, le manuscrit, saisi par les proscripteurs, ne lui serait pas parvenu. On ne voit donc pas comment M. Dauban *(loc. cit.)* et M. Faugère (II, 267, note) ont pu imaginer que la copie de Letellier aurait été rendue à Eudora Roland. Champagneux a dû tout simplement se servir d'une autre copie, trouvée dans les papiers de famille.

II. — Les morceaux inédits donnés çà et là par Champagneux sont les suivants (d'après les dates, non d'après la place où il les a mis) :

A. — I, 257-258, deux pièces de vers de Sainte-Lette, le vieux philosophe désabusé que Marie Phlipon avait connu en 1776 (2). La première de ces deux pièces se retrouve dans une lettre à Sophie Cannet du 15 avril 1776 (3). Mais Champagneux, qui ne connaissait pas les *Lettres Cannet,* n'a pu la prendre là. Il a dû la trouver, ainsi que l'autre, dans les papiers de Mme Roland.

B. — I, 237, la lettre anonyme envoyée au jeune de Bois-

(1) *Mém. de Buzot,* éd. Dauban, p. 102-103. — Il y a, à la p. 36, une note de Buzot qui fixe l'époque où il terminait et revoyait son manuscrit.

(2) V. mon étude sur *Marie Phlipon et Roland,* dans la *Révolution française* du 14 mai 1896, p. 394-407.

(3) *Lettres de Mme Roland aux demoiselles Cannet,* etc..., éd. Dauban, 1867 (I. 371).

morel, le 30 mai 1776, d'accord avec son père, par une sorte de badinage que Mme Roland a longuement raconté *(Mém. particuliers,* 7e cahier). Notons ici une circonstance assez singulière. Champagneux dit : « L'original de cette lettre s'est retrouvé ; je le copie ici... » Longtemps après, M. Barrière, dans son édition de 1827, transcrivant la note de Champagneux, reproduit la lettre (I, 224), mais avec plus de trente variantes ! Des deux derniers éditeurs, l'un, M. Dauban *(Lettres de Mme Roland,* II, 450) a pris le texte de Barrière ; l'autre, M. Faugère *(Mém.*, II, 199), a donné un texte qui se rapproche beaucoup plus de celui de Champagneux, mais en diffère encore en cinq ou six endroits. Et M. Faugère déclare que ce texte est donné « pour la première fois exactement, d'après une copie autographe » ! Il paraît bien probable que Mme Roland avait fait plusieurs copies de cette lettre, variant plus ou moins entre elles. Elle mettait vraiment trop de prix à ces bagatelles de jeunesse.

C. — III, 178, une lettre de Marie Phlipon aux demoiselles Cannet, du 4 janvier 1778. (Elle n'est pas dans les éditions Breuil et Dauban.)

D. — III, 180, une autre lettre à Henriette Cannet, qui n'est qu'une longue analyse de Xénophon. Le morceau est de juillet 1778 (1).

E. — II, 96, une lettre de Dumouriez à Roland, du 5 octobre 1792.

F. — II, 176, une lettre de Roland, du 10-11 novembre 1792 au « comité de sûreté générale de la Convention ».

G. — I, 213, la lettre adressée au Pape, au nom du Conseil exécutif provisoire — mais écrite par Mme Roland — pour réclamer la liberté d'un sculpteur lyonnais, Chinard. Champagneux la date du 24 novembre 1792 ; mais M. Faugère, qui a retrouvé le texte complet de cette communication diplomatique de style insolite, dit 23 novembre.

H. — I, *Disc. prélim.* p. XXXIX, la déclaration par laquelle Roland et sa femme, le 25 décembre 1792, s'attendant aux

(1) V. *Marie Phlipon et Roland, loc. cit.*, p. 426.

pires dangers, chargent l'institutrice de leur fille, Mlle Mignot, de la conduire au Clos et lui assurent des moyens d'existence. Cette pièce intéressante n'a pas été reproduite par les autres éditeurs.

I. — *Ibid.*, XLII, la lettre écrite le même jour, pour le même objet, par Mme Roland à son beau-frère, le chanoine Dominique. — Même remarque.

J. — *Ibid.*, XI-XXI, une longue, très éloquente, et très importante lettre écrite par Roland, le 19 février 1793, sur les causes qui, un mois auparavant, l'avaient amené à quitter le ministère. « Je l'ai prise, dit Champagneux, dans un écrit de Roland que j'ai trouvé, comme par miracle, épars dans plusieurs mains. » On dirait un fragment de *Mémoires*.

K. — *Ibid.*, LIII, la réponse de Chabot et d'Ingrand, au nom du comité de sûreté générale, le 1er juillet 1793, à la lettre par laquelle Garat, sur les instances de Champagneux, avait réclamé l'élargissement de Mme Roland. — Champagneux la donne aussi ailleurs (II, 195, et III, 395).

L. — *Ibid.*, LIV, la lettre de Mme Roland à la section de Beaurepaire, du 4 juillet 1793. Champagneux la donne une seconde fois, plus complète (II, 194-197).

M. — *Ibid.*, LXII, la lettre écrite par Mme Roland à Champagneux, le 24 octobre 1793.

N. — *Ibid.*, LXXIX, la lettre « à la personne chargée du soin de ma fille » [Mme Godefroid, la maîtresse de pension chez qui Bosc avait placé Eudora, lorsqu'elle ne put plus rester chez les Creuzé-Latouche]. Il est probable que Mme Godefroid donna plus tard à Eudora cette relique de sa mère, et que c'est ainsi que Champagneux a pu la publier.

Au total, de ces quatorze pièces, les quatre premières (A-D) n'ont qu'une mince valeur; les trois suivantes (E-G) se rapportent plutôt au ministère de Roland; mais les sept dernières (H-N) sont des documents essentiels, du plus haut intérêt.

III. Les *pièces justificatives* sont aussi d'une grande importance, et c'est par là que Champagneux a véritablement rendu service à l'histoire. Il faut les énumérer :

O. — III, 387, le texte officiel de l'interrogatoire subi par Mme Roland le 12 juin 1793. Bosc n'avait publié que le compte rendu, d'ailleurs si fidèle, qu'elle en avait fait elle-même et qu'elle avait envoyé au journal de Dulaure. Champagneux s'est procuré le texte du greffe.

P. — III, 392, l'arrêté du 24 juin 1793, qui ordonne de la faire sortir de l'Abbaye.

Q. — *Ibid.*, l'arrêté du même jour qui prescrit de l'arrêter et de la conduire à Sainte-Pélagie.

R. — III, 393, le procès-verbal de la section de Beaurepaire, du 24 juin, protestant contre cette seconde arrestation.

S. — III, 395, la lettre de Chabot et d'Ingrand, du 1er juillet 1793, déjà publiée deux fois (Cf. K.).

T. — III, 396, les deux interrogatoires de Mme Roland à la Conciergerie, des 11 et 13 brumaire an II (1er et 3 novembre 1793), mais avec des variantes dont l'une au moins n'est pas une distraction de copiste. (Voir ma *Notice sur Mme Roland*, p. XXXIV-XXXVI.)

U. — III, 406, les dépositions des témoins, du 17 brumaire an II (7 novembre 1793).

V. — III, 410, la « correspondance trouvée dans les papiers de Lauze-Duperret, et qui a motivé la condamnation à mort des 22 députés et de la citoyenne Roland ».

Tous ces documents ont été pris par Champagneux aux Archives nationales, dans le dossier du procès de Mme Roland (W 294, dossier 227), où ils sont encore tous, sauf l'interrogatoire du 12 juin, qui n'a aucun lien avec le procès, et qui a dû être pris ailleurs. Ils ne comportent qu'une seule observation : dans la lettre de Barbaroux du 13 juin, Champagneux a omis, on ne sait pourquoi, la dernière phrase : « Tu pourrais voir son domestique, à la maison au bout de la rue des Cordeliers. » M. Mortimer-Ternaux (*Histoire de la Terreur*, VIII, 467-468) a, le premier, donné un texte tout à fait exact, conforme à celui des Archives. Cette petite rectification a son inté-

rêt, puisqu'elle contribue à caractériser le rôle du domestique, le fidèle Lecocq, à qui son dévouement coûta la vie.

VIII

ÉDITION BARRIÈRE (1820-1827).

Lorsque MM. Berville (1) et Barrière, aux premières années de la Restauration, entreprirent leur grande « Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française » et songèrent à y faire figurer ceux de Mme Roland, ils s'adressèrent à Bosc, qui vivait encore (il ne mourut que le 10 juillet 1828), et c'est sous ses auspices qu'ils présentèrent leur édition au public. Ils déclarent (*Avertissement,* p. XVI) lui devoir « des anecdotes, des souvenirs précieux, des morceaux inédits, et entre autres trois portraits, l'un de Chénier, les deux autres de Mercier... et de Dusaulx. MM. Berville et Barrière croiront avoir prouvé leur reconnaissance à M. Bosc, s'ils sont parvenus à rendre cette édition digne de la femme célèbre dont il avait mérité l'estime et l'attachement ».

Je dirai plus loin ce qu'ils durent à Bosc. Il convient d'abord d'examiner comment ils ont traité l'œuvre qu'ils réimprimaient.

Ils ont suivi tantôt le texte de Bosc, tantôt celui de Champagneux, rétablissant par exemple, d'après Bosc, les pages sur la puberté, que Champagneux avait supprimées; de même, pour le jugement sur Garat, avec la simple précaution (Garat vivait encore) de reproduire en note les réserves de Champa-

(1) Berville avait un motif particulier de s'intéresser à Mme Roland : son père, en 1814, avait épousé Henriette Cannet, deux fois veuve. C'est d'ailleurs Barrière qui s'occupa seul de l'édition et qui correspondit avec Bosc. Aussi ne parlerai-je que de lui.

Leur première édition est de 1820. Ils la réimprimèrent en 1823 et 1827. J'ai travaillé sur l'édition de 1827 (imprimée par H. de Balzac) et c'est à elle qu'iront mes références, mais j'ai eu soin de collationner sur celle de 1820. Toutes sont d'ailleurs identiques, sauf que la pagination varie et que, dans celle de 1827, la note sur Mme Godefroid est plus complète.

gneux et d'y joindre les leurs. Par contre, sur Lanthenas, c'est le texte moins incomplet de Champagneux qu'ils donnèrent.

Cette méthode éclectique entre deux textes imprimés — alors que le manuscrit manquait — peut se défendre; encore faudrait-il prévenir le lecteur. Ce qui est vraiment inexcusable, c'est d'avoir, comme Champagneux, et bien plus que lui (quoique par une méthode inverse), bouleversé tout le texte.

Tandis que Champagneux avait transporté dans les *Notices historiques* 21 pages tirées du *Premier* et du *Second Ministère,* Barrière transporta dans le *Premier Ministère* 38 pages, et dans le *Second Ministère* 49 pages tirées des *Notices historiques,* sans parler des 4 pages de l'*Esprit public* que, sans crier gare, il souda à ce morceau. Les *Notices historiques,* ainsi appauvries, se réduisirent au récit de la première arrestation.

Le préambule des *Portraits et Anecdotes,* où Mme Roland déplore la perte de ses premiers cahiers, resta supprimé, comme dans Champagneux.

Un chapitre artificiel, intitulé « Derniers écrits », fut constitué avec plusieurs fragments tirés du chapitre des *Anecdotes* et divers autres morceaux, dont quelques-uns inédits, dont je parlerai tout à l'heure.

Ce qui est plus fâcheux encore, s'il est possible, c'est la disposition générale des deux volumes : ni l'ordre du manuscrit, ni l'ordre chronologique, ni même l'ordre d'intérêt (si je puis m'exprimer ainsi) ne sont respectés. Il semble que le seul hasard ait présidé au classement des cahiers. Qui voudra s'en rendre compte n'aura qu'à se reporter à la table des matières. Je ne veux pas infliger au lecteur l'ennui de la parcourir ici.

Il est plus intéressant de relever ce que Barrière a introduit, grâce à Bosc, d'éléments nouveaux dans son édition :

1° Les trois portraits de Chénier, Mercier et Dusaulx, que Bosc avait jusque-là conservés par devers lui, et dont Barrière dut ensuite vendre ou céder l'autographe, car il figure, sous le n° 94, dans le catalogue de la collection Crapelet (vente du 17 mars 1842 et jours suivants);

2° Deux des lettres à Jany (des 28 septembre et 8 octobre 1793);

3° Quatre lettres adressées à Bosc par Mme Roland; ce qui permit à Barrière d'en donner 32 (28 prises dans l'édition de 1795, et ces 4 nouvelles);

4° La lettre écrite le 17 septembre 1793 par Mme Roland « au commis du ministère de l'Intérieur chargé de la surveillance des prisons »;

5° La note écrite par Mme Roland le 31 août 1793, sur l'enveloppe que renfermait son travail de ce mois-là. Je l'ai publiée plus haut, p. LXVII;

6° Des notes diverses (*Notice*, p. XL; — t. I, p. 235, 275, 278; — t. II, p. 11, 142, 310-311).

Bosc remit en outre à Barrière, mais probablement en lui enjoignant de n'en user que plus tard (1):

1° Trois autres lettres à Jany, les plus révélatrices (n°s XXVIII, XXIX et XXXII des *Lettres de la prison*. — Le n° XXXII est aujourd'hui au ms. 4697, fol. 13);

2° Ce qui restait des cahiers *Brissot* et *Danton* (c'est le ms. 4697 actuel);

3° Les cahiers des « Confessions », du « Dernier supplément adressé nommément à Jany », si toutefois il ne les avait pas encore détruits.

Tous ces documents, dont Barrière ne donna que de courts extraits dans la notice sur Mme Roland mise en tête de son édition, se sont retrouvés, sauf le dernier, dans ses papiers, dont Mlle Cl. Bader a donné une analyse dans le *Correspondant* des 25 juin et 10 juillet 1892.

L'ouvrage contenait en outre 26 pièces annexes ou éclaircissements, dont rien d'ailleurs n'était inédit; 9 intéressent l'histoire de la Révolution en général; 15 autres auraient leur place dans une histoire des ministères de Roland; 2 seulement (lettre

(1) Par exemple, quand Eudora Roland ne serait plus. De même que Champagneux, il voulait que son ancienne pupille, très attachée à la mémoire de son père, ignorât le drame intime, si poignant, de la dernière année.

à la section Beaurepaire — interrogatoires des 12 juin, 2 et 3 novembre et dépositions des témoins) sont des annexes nécessaires, mais avaient déjà été données par Champagneux.

IX

ÉDITIONS DAUBAN ET FAUGÈRE (1864).

Des éditions aussi étrangement remaniées et aussi différentes que celles de 1800 et de 1820 étaient faites pour provoquer la critique et même le soupçon. Aussi des polémistes attachés à la tradition jacobine, Villiaumé, Buchez et Roux en 1838 (*Hist. parlem. de la Révol. française*) en vinrent-ils à mettre en doute l'authenticité des *Mémoires*. Proudhon, en 1858, n'hésitait pas à dire : « Les *Mémoires* qu'on attribue à Mme Roland *étant apocryphes*... (1) ».

La seule réponse péremptoire à ces assertions, c'étaient le dépôt du manuscrit dans une bibliothèque publique et sa publication intégrale.

Mais où était ce manuscrit? J'ai dit que Bosc l'avait rendu à Eudora Roland, soit en 1796, lorsqu'il s'expatria, soit au plus tard en 1798, après son retour. Il demeura ainsi, pendant de longues années, « caché à tous les yeux, dans les archives intimes de la famille » (2). Ces archives paraissent d'ailleurs avoir été jalousement gardées, d'abord par Champagneux, le beau-père d'Eudora Roland ; puis, lorsqu'il fut mort en 1807, par son fils aîné, Benoît-Anselme. Il semble que ce soit seulement après la mort de celui-ci (en 1844) que Mme Eudora Champagneux soit entrée véritablement en possession du manuscrit des *Mémoires* de sa mère (3).

(1) *De la justice dans la Révolution et dans l'Église*, t. III, p. 400.
(2) FAUGÈRE, éd. des *Mémoires*, introduction, p. IV.
(3) J'ai raconté ailleurs (*Lettres de Mme Roland*, introduction, p. XIV-XV) comment Mme Eudora Champagneux paraît même avoir ignoré jusqu'à sa mort (18 juillet 1858) l'existence de cet autre dépôt, non moins précieux, contenant 198 lettres de sa mère, 168 let-

C'est peu de temps après, en 1845, qu'elle le communiqua à M. Faugère. M. Faugère était petit-neveu par alliance de Bosc, avec lequel elle avait renoué en 1822 (après vingt-six ans de rupture). Mais ce n'était pas cette circonstance, c'est la religion qui l'avait mise en relation avec le jeune écrivain. Mme Champagneux, après la mort d'une de ses filles, en 1832, « s'était séparée de ce qu'on appelle le monde et partageait son temps entre les bonnes œuvres, la pratique de la religion, la lecture et la conversation d'un petit nombre d'amis ». (Faugère, Introduction, p. III-IV.) « Dans ses dernières années, sa vie était partagée entre les pratiques de la religion, les bonnes œuvres et les lectures... » (*Ibid.*, t. II, p. 163.) Sainte-Beuve précise : « Retirée du monde et presque de la vie de famille, cette personne respectable n'aspirait qu'à mener la vie spirituelle sous un régime de plus en plus exact, de moins en moins séculier. L'abbé Combalot, à un moment, était son guide... » (*Nouveaux Lundis*, t. VIII, p. 250.) C'est alors, vers 1838 (Faug., I, 18), qu'elle connut M. Faugère et « conçut pour lui une grande estime, d'après la lecture de certaines pages traitant de sujets religieux et tout à fait étrangères à l'histoire de la Révolution ». (Sainte-Beuve, *Ibid.*, I, 249.)

Je voudrais ne toucher que d'une main discrète à la vie si honorable, mais si intéressante au point de vue psychologique, de la fille des Roland. Des documents précieux, dont je ne dois pas la communication à sa famille, m'en fourniraient en grande partie les moyens. Mais ce n'est pas ici le lieu. Il suffira de noter, le plus souvent d'après M. Faugère lui-même, la préoccupation dominante de Mme Champagneux. Elle souffrait de voir l'éclat du nom de sa mère éclipser, devant l'histoire, la gloire qu'elle croyait due à son père. Ce sentiment apparaît,

tres de son père, et d'une foule d'autres documents, qui existe aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (*Papiers Roland*, ms. N. a. f. 6238-6244). Tout fait présumer que ces papiers, après la mort de Benoît-Anselme, furent conservés avec le même mystère par Pierre-Léon, le mari d'Eudora, et ne furent connus que par ses enfants, lorsqu'il fut mort en 1864, six ans après sa femme.

dès 1822, dans une lettre qu'elle écrivait du Clos, le 24 octobre à Barrière (1) : ... « S'il m'est doux de voir une justice éclatante rendue aux vertus et aux talents extraordinaires de ma mère, j'éprouve un sentiment très douloureux causé par la répartition inégale de cette justice sur les auteurs de mes jours... »

Ce « sentiment douloureux » se réveilla plus fort encore lorsque parurent, en 1846, *les Girondins* de M. de Lamartine. La lecture de ce roman historique, où Roland n'obtenait qu'une dédaigneuse estime, « indigna (2) » Mme Champagneux ; elle écrivit à M. Faugère pour lui dire combien elle souffrait de voir son père ainsi « sacrifié », et c'est alors que le jeune érudit gagna définitivement son cœur et sa confiance en lui offrant d'entreprendre un ouvrage « consacré à faire connaître plus intimement Roland de La Platière, en même temps que la femme supérieure qui ne fut pas tout dans sa destinée, mais qui, en s'unissant à lui, a contribué à donner à son nom un éclat que son seul mérite n'aurait pas produit ». Il s'agissait bien, dit encore ailleurs M. Faugère (3), « d'un travail complet, non seulement sur Mme Roland, mais encore sur son mari... ». C'est alors que Mme Champagneux lui confia tout ce qu'elle avait retrouvé de documents et surtout le manuscrit des

(1) Barrière lui avait demandé des documents pour écrire une histoire des Roland. Dès 1795, Bosc avait projeté d'écrire cette histoire ; Champagneux y avait songé aussi vers 1799, et l'on trouve aux *Papiers Roland* quelques pages de sa première ébauche. Mme Champagneux, qui ignorait la richesse des dépôts conservés auprès d'elle, ne put rien envoyer à Barrière, et celui-ci, réduit aux quelques papiers que Bosc lui avait remis, reconnaissant d'ailleurs que ces documents, à ce moment-là, n'étaient pas de nature à voir le jour, cédant sans doute aussi à sa paresse habituelle, ne publia rien.

La lettre de Mme Champagneux a été en ma possession. Je l'ai donnée à Mme Taillet, sa petite-fille.

(2) Voir aussi sa lettre au *Constitutionnel,* du 6 mai 1847.

(3) Toutes les expressions que je vais mettre entre guillemets sont empruntées à M. Faugère et tirées soit de son introduction aux *Mémoires de Mme Roland,* soit de sa brochure « la Vérité vraie... » (1864).

Mémoires, que la mort récente du sévère Benoît-Anselme permettait de faire sortir du huis-clos.

M. Faugère eut le manuscrit à sa disposition « pendant près d'une année ». On pourrait croire qu'il en prit copie... Non! Il se contenta de s'en servir « pour rectifier et compléter en bien des endroits le texte imprimé »! L'éditeur de Pascal avait une façon de travailler qui déconcerte un peu. Aussi ne faut-il pas s'étonner que cette collation du manuscrit avec le texte imprimé de Bosc n'ait pas toujours été bien exacte. M. Faugère se proposait d'ailleurs de publier le manuscrit; Mme Champagneux l'y avait autorisé. « La restitution et la publication exacte des *Mémoires* devaient être les préliminaires de l'ouvrage dont je n'ai encore terminé que quelques parties », écrivait-il en 1864. On voit qu'il ne se hâtait guère, puisque, dix-huit ans après avoir eu communication du manuscrit, rien encore n'avait paru, ni de son édition des *Mémoires,* ni de son ouvrage sur *les* Roland. Il avait d'abord songé à traiter ce sujet dans *le Correspondant* (1), et le seul fait de s'être adressé à une Revue catholique pour lui proposer la glorification des Roland explique bien des choses. Ni la dévotion de Mme Champagneux ni la sienne ne lui laissaient la liberté de tout dire, et, d'autre part, il avait trop le respect de l'histoire pour rien cacher sciemment. Dans cet embarras, absorbé d'ailleurs par ses fonctions de sous-directeur aux Affaires étrangères, il continua tout doucement à rassembler des matériaux, les uns que lui faisait passer Mme Champagneux au fur et à mesure qu'elle les retrouvait, d'autres copiés chez M. Barrière, d'autres achetés chez les marchands d'autographes, et notamment chez M. Étienne Charavay, d'autres enfin obtenus par des relations administratives. C'est ainsi qu'il parvint à réunir, pendant plus de quarante ans, la collection que sa veuve a léguée à la Bibliothèque nationale, où elle forme aujourd'hui la deuxième série des *Papiers Roland* (ms. N. a. fr. 9532-9534). Cette collection,

(1) Voir, dans son introduction aux *Mémoires*, une lettre de M. Charles Lenormant du 10 avril 1847.

d'un choix très inégal, mais renfermant nombre de morceaux de première valeur, représente un vrai service rendu à l'histoire.

Un autre service, plus essentiel encore, c'est d'avoir déterminé Mme Champagneux à léguer à l'État le manuscrit des *Mémoires*. Lorsqu'il le lui rapporta, en octobre 1846 (1), il lui conseilla « de le déposer dans un établissement français », pour qu'il « ne sortît pas de France ». Elle eut un instant la pensée de le donner à la bibliothèque municipale de Lyon (2). Finalement, elle se décida à le léguer à l'État, par un testament daté de 1846, et, aussitôt après sa mort (19 juillet 1858), il fut remis à la Bibliothèque impériale. Il n'y avait pas six mois que Proudhon, ainsi que je l'ai dit plus haut, avait affirmé que les Mémoires étaient *apocryphes !*

Les choses en étaient là lorsque, en mars 1863, un chercheur, passionné pour tout ce qui touchait aux Girondins, M. Charles Vatel, eut la bonne fortune de trouver « traînant à terre, pêle-mêle avec des légumes, chez un marchand étalagiste du marché des Batignolles », un petit médaillon représentant une tête d'homme, coiffée et costumée comme au temps de la Révolution. Il l'acheta un franc, l'examina, et découvrit par derrière, entre la peinture et le fond du cadre, un papier plié où un amateur compétent, M. Alfred Sensier, reconnut l'écriture de Mme Roland (3). C'était la *Notice* sur Buzot, si connue aujourd'hui et si souvent reproduite. Ce portrait était donc, à n'en pas douter, celui de Buzot (4). M. Vatel fit part de sa découverte à la *Société des sciences morales de Seine-et-Oise*, le 24 avril

(1) La *Vérité vraie*, p. 3. M. Faugère rectifie ici une erreur de son *Introduction*, où il avait dit *1847*.

(2) Introduction, p. IX.

(3) Ch. VATEL, *Charlotte de Corday et les Girondins*, III, 585, 826; — DAUBAN, *Étude sur Mme Roland et son temps*, p. 64; — *Id.*, *la Vérité sur les Mémoires de Mme Roland*, p. 27.

(4) C'est bien probablement ce portrait que Mme Roland s'était fait apporter dans sa prison, *this dear picture*, « baignée de ses larmes » (Lettre à Buzot, 6 juillet 1793) ; ce portrait que, quelques jours avant

1863, et le compte rendu de cette communication parut dans l'*Union de Seine-et-Oise,* le 9 mai suivant. Donc, plus de doute sur un point essentiel de la vie de Mme Roland. Ce n'étaient ni Servan, ni Bancal des Issarts, ni Barbaroux qui avaient touché son cœur et que désignait mainte allusion voilée des *Mémoires :* c'était Buzot.

Un employé de la Bibliothèque impériale, M. C.-A. Dauban, avait demandé à son administration dès 1858 et obtenu en 1860 l'autorisation de publier le texte authentique et complet du manuscrit des *Mémoires,* et M. Henri Plon s'était chargé de l'éditer. Mais M. Dauban ne se pressait guère, car il ne faut pas trois ans pour copier et éditer un manuscrit, petit in-8°, de 740 pages. Aussi est-il permis de croire que la découverte de M. Vatel vint à propos pour le stimuler, ainsi que son éditeur.

Quoi qu'il en soit, le 5 octobre 1863, on tirait la dernière feuille de l'ouvrage (1). Pourquoi donc n'a-t-il paru qu'en juin 1864? Si on considère qu'il a été publié sans introduction, presque sans notes, sans autres Appendices que le texte du jugement du tribunal révolutionnaire suivi des réflexions de Bosc et de Riouffe (morceaux déjà donnés par les précédents éditeurs), on ne risque pas de se tromper en présumant que M. Dauban voulait faire précéder l'ouvrage d'une introduction sur Mme Roland et qu'il y travaillait. C'est sans doute dans cette pensée que, ayant appris que M. Faugère possédait des documents sur Mme Roland, il alla le voir au ministère des Affaires étrangères pour en demander la communication (2).

sa mort, elle confiait à Mentelle, et qu'elle lui demandait de faire graver un jour. (Lettres XXVIII et XXIX de cette édition.) Comment cette miniature, des mains de Mentelle, était-elle allée échouer chez un marchand de bric-à-brac ? On ne peut faire là-dessus que des conjectures. (Voir mon article sur « Jany », *Révolution française* de janvier et mars 1896.)

(1) Dauban, *Réponse à la Vérité vraie,* p. 2.

(2) Dauban, *la Vérité,* p. 4; — Faugère, *la Vérité vraie,* p. 3.

M. Faugère la lui refusa, comme c'était son droit, mais sans se décider encore à entreprendre la publication de cette copie des *Mémoires* qu'il avait faite en 1846. Un autre événement allait venir à bout de ses hésitations :

En janvier 1864, un libraire, M. France, quai Voltaire, 9, publiait un « Catalogue d'un choix de livres et de documents manuscrits sur la Révolution française », dont la vente devait avoir lieu les 12 et 13 février suivant. Ce catalogue, selon l'usage, donnait l'analyse des pièces les plus importantes. Parmi elles figuraient cinq lettres inédites de Mme Roland à Buzot, de juin, juillet et août 1793. On sait ce que contiennent ces lettres, et combien elles confirmaient la découverte faite par M. Vatel un an auparavant. Les noms de Mme Roland et de Buzot étaient désormais inséparables devant l'histoire (1).

Une telle annonce ne pouvait passer inaperçue. Divers journaux la signalèrent, entre autres *le Monde illustré*. Les descendants de Mme Roland, qui auraient voulu alors, comme avant eux Bosc et Champagneux, ensevelir dans le silence le secret de leur aïeule (comme si le dépôt du manuscrit, fait par eux six ans auparavant à la Bibliothèque, n'était pas déjà une révélation !), s'en émurent, et la fille aînée d'Eudora Champagneux, Mme Chaley, fixée à Rosières, en Dauphiné, écrivit à M. Faugère, resté l'ami de la famille, en le priant « de faire son possible pour empêcher la publicité des lettres en question » (2).

M. Faugère était d'ailleurs déjà au courant. Ogé Barbaroux (le fils du Girondin, devenu sénateur du second Empire) et M. Miller, membre de l'Institut, bibliothécaire de la Chambre des députés, lui avaient communiqué le catalogue de M. France et il se préparait à donner commission à son libraire lorsque la lettre de Mme Chaley lui parvint. Il s'agissait cette fois, non

(1) Voir Vatel, II, 137, 416, 421, 431, 446; III, 516, 557. M. Vatel a, dans des discussions interminables, fatigantes, mais fortement documentées et absolument concluantes, reconstitué l'histoire de la conservation et de la transmission de ces documents.

(2) *La Vérité vraie*, p. 9 et suiv.

plus d'aborder les enchères, mais de les empêcher. Il conféra d'abord avec Ogé Barbaroux, ancien ami de Bosc et de Mme Champagneux. Puis il chargea un avocat de ses amis, M. T....., d'examiner le cas avec M. Nogent-Saint-Laurens et un autre membre du barreau, qui conclurent qu'une instance judiciaire en restitution des lettres aurait peu de chance de succès, « mais que l'on réussirait peut-être en demandant qu'elles fussent brûlées dans la Chambre du Conseil »!

M. Faugère eut du moins le mérite d'écarter cette étrange suggestion, et, préférant traiter à l'amiable, se présenta chez M. France le 10 février. Il proposa une vente amiable et peut-être, pour l'obtenir, fit-il entrevoir la possibilité d'un procès. En fin de compte, le libraire repoussa la vente de gré à gré et répondit « que les enchères étaient libres ».

Mais le lendemain, 11 février, M. Dauban, se présentant à son tour chez M. France au nom de M. Plon, trouva le libraire inquiet de la visite de M. Faugère, et, profitant à son tour de ces craintes, le détermina à céder ces lettres « pour un bon prix » à M. Plon qui, pour se couvrir, les revendit immédiatement à la Bibliothèque impériale en se réservant le droit d'en prendre copie. C'est là que M. Faugère les lut quelques jours après (1).

Il n'était plus possible à M. Faugère d'ajourner plus longtemps : depuis mai 1863, la découverte du portrait et de la *Notice* de Buzot avait révélé le secret de Mme Roland; depuis décembre, il savait que M. Dauban préparait la publication du manuscrit intégral des Mémoires; depuis le 11 février, il avait la certitude que les lettres à Buzot allaient tomber dans le domaine public. Il ne lui restait plus, pour tenir le mandat qu'il avait reçu de Mme Champagneux, qu'à donner lui-même son édition si longtemps attendue. « C'est le 14 février [1864] — on remarquera l'enchaînement des dates, — qu'il fut, pour la première fois, question des *Mémoires de Mme Roland* entre M. Hachette et moi, à l'occasion du bruit que faisait la vente

(1) *La Vérité vraie, passim.*

des lettres à Buzot. *Peu de jours après,* ma publication fut décidée et l'impresssion commencée. Il était évident que c'était le moment, ou jamais, de donner suite au projet que j'avais depuis longtemps de publier les *Mémoires* et que des occupations plus urgentes m'avaient fait ajourner » (1). L'aveu est net : sans l'affaire des lettres à Buzot, M. Faugère aurait continué toute sa vie à préparer et son édition et son ouvrage sur les Roland.

Il s'agissait de savoir qui arriverait le premier. M. Dauban aurait dû être prêt, puisque la dernière feuille de son édition avait été tirée en octobre 1863. Mais il travaillait à faire son introduction. C'est alors, sans doute, qu'il eut l'idée de mettre à profit la précieuse acquisition de son éditeur et de faire, au lieu d'une notice préliminaire aux Mémoires, un volume distinct où les lettres à Buzot accompagneraient cette notice. C'est de cette conception improvisée que sortit le volume intitulé : *Étude sur Mme Roland et son temps,* Paris, Henri Plon, 1 vol. in-8°. Ce qui le prouve, c'est que l'ouvrage se compose de deux parties bien distinctes : la première, qui est en effet une longue *Étude* et qui remplit presque tout le volume, est paginée en chiffres romains, comme le serait une introduction ; la seconde, paginée en chiffres arabes, ne renferme que les lettres à Buzot — avec quelques commentaires. M. Dauban nous apprend d'ailleurs lui-même que la première feuille de l'*Étude* est datée du 2 avril 1864. En juin, les deux volumes parurent, à quelques jours d'intervalle : d'abord, l'*Étude ;* puis, le 15 juin, les *Mémoires*. Il ne purent d'ailleurs, au début, être achetés séparément (2).

La hâte de M. Dauban explique en partie les erreurs et les confusions singulières dont fourmille son *Étude*. Je n'ai pas à les relever ici, où je ne m'occupe que des *Mémoires*. Je dois remarquer toutefois, au sujet des *Mémoires,* que, pour établir son texte, il eut recours à un singulier procédé : au lieu de faire une copie exacte et complète du manuscrit dont il avait

(1) *La Vérité vraie*, p. 39.
(2) *La Vérité,* p. 7 ; — *Réponse à la Vérité vraie,* p. 5.

la pleine disposition, il se contenta d'y copier les passages supprimés par Bosc et imprima le reste sur l'édition de 1795. M. Faugère l'a surabondamment démontré (1).

M. Faugère, qui ne s'était mis à l'œuvre qu'au milieu de février 1864, et qui, en général, travaillait plus sérieusement que M. Dauban, se vit donc devancé par lui de quelques semaines. Mais il prit soin, en voyant paraître l'édition de son concurrent, de faire annoncer (*Courrier du Dimanche,* 19 juin; *La France,* 21 juin) que son édition, « la seule complète », allait paraître chez M. Hachette « dans deux ou trois jours ». Sur quoi M. Plon de protester aussitôt, dans une lettre à *la France,* contre l'assertion que son édition était incomplète et inexacte (2).

Finalement, l'édition de M. Faugère parut, dans la seconde quinzaine de juillet 1864. Sainte-Beuve qui avait consacré deux de ses *Lundis* (4 et 11 juillet) à la publication de M. Dauban, en donna un troisième (18 juillet) pour celle de M. Faugère.

Alors commença une petite guerre, d'abord d'articles de journaux, puis de brochures ; aux premiers jours d'octobre, M. Dauban lança : *La vérité sur Mme Roland et sur les deux éditions de ses Mémoires publiées simultanément* (in-8°, 36 p.). M. Faugère riposta (20-26 octobre) par : *La vérité vraie ou lettre à M. T..., avocat à la cour impériale de Paris, à propos d'un écrit récemment publié à la librairie de M. Plon* (in-8°, 48 p.). M. Dauban répliqua à son tour par la *Réponse à la Vérité vraie sur la publication des Mémoires de Mme Roland par M. P. Faugère* (in-8°, 8. p.).

De cette polémique, d'ailleurs regrettable, ressort — outre un certain nombre de circonstances que j'ai utilisées plus haut — un fait bien singulier : c'est que M. Faugère avait eu la faiblesse, pour ne pas affliger « la délicatesse ou les scrupules »

(1) *La Vérité vraie,* p. 15-23. On a vu d'ailleurs que M. Faugère avait eu l'imprudence de faire de même, pendant cette année 1845-1846 où il avait eu le manuscrit entre les mains.

(2) *La Vérité,* p. 8 et 9

de la famille de Mme Roland, de faire tirer à part, pour elle, des exemplaires d'où il avait retranché les pages les plus scabreuses (les deux scènes de l'atelier et le passage sur la puberté), et que la librairie Hachette, de son côté, avait fait tirer « pour son propre usage » un certain nombre d'exemplaires ainsi expurgés (1).

En somme, les deux éditions livrées au public avaient l'une et l'autre le mérite de donner pour la première fois le texte intégral du manuscrit — du moins tel qu'on le connaissait alors, c'est-à-dire du manuscrit 13736 (2).

Mais chacune d'elles présentait de graves défauts :

M. Dauban, d'esprit plus libre que M. Faugère (et cela importait pour parler de Roland et de la Révolution), était mal préparé pour ce travail : les négligences, les confusions, les erreurs surabondent, tant dans le volume des *Mémoires* que pour l'*Étude* qui en est comme l'introduction, et qu'il avoue lui-même avoir écrite en trois mois. Je ne m'attarderai pas à les relever ; cette chasse aux *errata* serait fastidieuse pour le lecteur. Il suffit de le prévenir qu'aucun des faits énoncés par M. Dauban ne doit être accepté qu'après vérification.

L'ordre de classement des « cahiers » est véritablement défectueux. M. Dauban s'était cependant proposé de suivre « l'ordre chronologique de leur rédaction » sans se préoccuper d'éviter les redites, « parce que, si les *Mémoires de Mme Roland* renferment des appréciations et des documents précieux pour l'histoire de la Révolution, c'est moins la Révolution qu'on cherchera dans ses écrits que Marie Phlipon elle-même ». Par application de ce principe, il donne d'abord les *Mémoires particuliers,* commencés le 9 août 1793, avant les *Notices historiques* qui datent des premiers jours de juin. Si cette interversion, que Champagneux s'était déjà permise, peut s'expliquer par la raison qui vient d'être alléguée, que dire du classement

(1) *La Vérité,* p. 33 ; — *La Vérité vraie,* p. 38, 46.

(2) Et sauf les nombreuses fautes de détail résultant de la méthode vicieuse de transcription que j'ai signalée chez M. Dauban comme chez M. Faugère.

des morceaux qui suivent, où la *Seconde Arrestation*, commencée le 20 août, vient avant les *Portraits et Anecdotes*, commencés le 8 ! Et que devient alors « l'ordre chronologique de la rédaction » ? La même confusion règne dans la suite des autres morceaux.

M. Faugère travaillait moins vite que M. Dauban, je l'ai déjà dit, et avait sur lui l'avantage de mieux posséder un sujet dont il s'occupait depuis dix-huit ans et sur lequel il avait recueilli des documents originaux d'une grande importance. Il en a donné quelques-uns — mais beaucoup moins qu'il n'en avait — soit dans les notes, soit dans les Appendices de son édition. Les erreurs de faits et de dates sont moins nombreuses et moins graves que chez M. Dauban, mais il y en a encore trop, et quelques-unes peu excusables.

Déjà Sainte-Beuve, dans ses articles de 1864, s'impatientait de ce que ni l'un ni l'autre des deux éditeurs n'eût pu donner la date exacte du jugement et de l'exécution de Mme Roland, que M. Faugère plaçait au 10 novembre (et qui sont du 8). Sans beaucoup chercher, je relèverais aisément vingt à trente de ces méprises. Mais à quoi bon ?

Quant aux 34 Appendices donnés à la fin des deux volumes, beaucoup étaient inutiles en ce que les uns se rapportent à l'histoire générale de la Révolution et que les autres n'étaient nullement inédits. La moitié à peine porte sur des pièces publiées pour la première fois.

Pour le classement, M. Faugère est revenu en général à l'ordre du manuscrit et de l'édition de 1795, le moins éloigné en somme du véritable ordre chronologique. Il a mis tout d'abord les *Notices historiques*, et, aussitôt après, les morceaux écrits pour suppléer à leur perte. Mais, dans la suite, il a dérogé plusieurs fois, et sans motif apparent, à cette règle. Pour n'en citer qu'un exemple, on ne sait pas pourquoi, après les *Mémoires particuliers*, il a interverti les deux morceaux qui les complètent, donnant les *Notes* après l'*Aperçu*, tandis que c'est tout le contraire dans le manuscrit, dans l'édition de 1795 et dans la suite des idées.

Le tort le plus grave de cette édition, c'est qu'elle laisse l'impression d'une tentative indirecte pour altérer la figure de Mme Roland. Je ne parle pas seulement des exemplaires tirés à l'usage de la famille. Mais dans l'édition donnée au public, M. Dauban a relevé une addition bien curieuse. Là où Mme Roland, à la fin du *Premier Ministère,* avait écrit : « Fausseté, faiblesse, hypocrisie, tels sont les caractères du prêtre », M. Faugère, scandalisé, introduit un correctif, par un mot mis entre crochets sans crier gare « du [mauvais] prêtre ». Mais c'est surtout dans certaines pages de l'*Introduction* que cette préoccupation apparaît. Le pieux ami de Mme Champagneux nous montre une Madame Roland chrétienne.

En somme, grâce à M. Dauban et à M. Faugère, le public possédait, en 1864, deux éditions des *Mémoires,* avec leur texte suffisamment exact et complet, surtout à la condition de les corriger l'un par l'autre, et ce texte, complété par les lettres à Buzot publiées en même temps par M. Dauban, révélait le secret cherché pendant soixante-dix ans, le nom de l'homme aimé par Mme Roland dans la dernière année de sa vie. C'est à la décision montrée par M. Dauban que ce résultat était dû. S'il n'eût pas fait acheter par M. Plon les lettres à Buzot, si M. Faugère eût réussi dans ses pourparlers avec M. France, pour combien de temps encore ce secret aurait-il été ravi à l'histoire? C'est pour le garder que Bosc et Champagneux avaient tronqué leurs éditions; que Barrière, héritier des papiers de Bosc, probablement sous la promesse d'observer le silence le plus longtemps possible, ajournait sans cesse l'œuvre qu'il en devait tirer; que M. Faugère, après s'être mis au travail dès 1846, *procrastinait* lui aussi, sentant également l'impossibilité, lui confident de Mme Champagneux, et de parler et de se taire. Et voilà aussi pourquoi, après les révélations de 1864, ni Barrière, ni Faugère ne firent paraître le livre que chacun d'eux projetait : leurs documents n'avaient plus qu'une valeur d'éclaircissements complémentaires. Barrière continua à se taire (ses soixante-dix-huit ans y étaient bien aussi pour

quelque chose) et Faugère s'était contenté de tirer, tant de son propre dossier que des communications obtenues de Barrière, diverses notes, d'ailleurs intéressantes, éparses dans son édition.

X

Il semblait donc que, les éditions de Dauban et de Faugère étant à peu près suffisantes (du moins pour le texte), il n'y avait qu'à attendre qu'elles fussent épuisées pour en donner une nouvelle édition plus soigneusement collationnée et accompagnée de notes plus exactes, lorsqu'une nouvelle source, moins riche, mais précieuse encore, vint à se révéler.

M. Barrière était mort le 20 août 1868, à quatre-vingt-deux ans, sans avoir mis à exécution ce projet de publication dont j'ai parlé plusieurs fois. Les papiers qu'il possédait restèrent aux mains de sa femme. Lorsqu'elle mourut à son tour, plus de vingt ans après, un de ses frères, vieillard de quatre-vingt-quatre ans, qui habitait Orléans, pria une femme de lettres distinguée, Mlle Clarisse Bader, de faire sur elle une notice nécrologique, et lui envoya à cet effet les papiers laissés par sa sœur. Mlle Bader, en les examinant, y trouva dix lettres qu'elle reconnut être de Mme Roland (1), et, intéressée par cette découverte inattendue, demanda aussitôt s'il n'y avait pas d'autres documents. Elle recut alors deux autres envois.

Le premier contenait des billets de Bosc. Sur l'enveloppe, M. Barrière avait écrit : « Notes de la main de M. Bosc, à mettre en tête de l'*Introduction* aux *Morceaux inédits*. »

L'autre renfermait 13 folios manuscrits, de l'écriture de Mme Roland, à savoir un cahier intitulé *Brissot* (5 fol.), un autre intitulé *Danton* (7 fol.), et un dernier feuillet détaché.

Mlle Bader tira de ces documents deux articles pour le

(1) C'étaient les lettres à Jany. On les trouvera à la fin de ce volume, d'après des copies que M. Barrière, dès 1866, avait données à M. Faugère. Quant aux originaux, ils ont été vendus par la maison Ét. Charavay en 1892.

Correspondant (25 juin et 10 juillet 1892). L'éveil fut ainsi donné. Les billets de Bosc à Barrière furent acquis par la maison Étienne Charavay; les 13 folios du second dossier par la Bibliothèque nationale, qui en constitua le ms. n. A. fr. 4697.

Et maintenant, peut-on garder l'espérance de retrouver un jour ces autres cahiers de « Confessions » intimes que Mme Roland, en octobre 1793, envoyait à Mentelle avec mission de les publier un jour? J'ai déjà dit que je ne l'espère pas. Ils ont dû être détruits, sans que je puisse dire par qui, ni à quelle époque.

C. P.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

§ 1. ÉDITIONS DES MÉMOIRES ET DES LETTRES

Appel à l'impartiale postérité, par la citoyenne Roland, femme du ministre de l'intérieur, ou Recueil des écrits qu'elle a rédigés pendant sa détention aux prisons de l'Abbaye et de Sainte-Pélagie. — A Paris, chez Louvet, libraire, maison Égalité, galerie Neuve, derrière le théâtre de la République; in-8°.

[Quatre parties, du 20 germinal au 20 prairial an III (9 avril-8 juin 1795). En tête des 1re, 2e et 4e parties *Avertissements* de Bosc, l'éditeur. — Traduit en allemand par Ludwig Ferdinand, Leipzig, Huber, 1796-1797, 3 parties in-8°; autre traduction, 1844.]

Œuvres de M. J.-Ph. Roland, femme de l'ex-ministre de l'intérieur... précédées d'un discours préliminaire par L.-A. Champagneux. — Paris, Bidault, an III, 3 vol. in-8°.

Mémoires de Madame Roland, avec une Notice sur sa vie [par M. Barrière], des notes et des éclaircissements historiques. — Paris, Beaudouin frères, 1820, 2 vol. in-8°. Nouvelles éditions, 1823, 1827, 1835.

[Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française, par MM. Berville et Barrière.]

Mémoires de Madame Roland, nouvelle édition accompagnée de notes et d'appendices, précédée d'une notice biographique et ornée d'un beau portrait. — Paris, 1823, 2 vol. in-12.

[La notice est signée Marie Roger, pseudonyme de Mme Alexandrine Arragon. — Édition et notice sans valeur.

Lettres autographes de Madame Roland, adressées à Bancal des Issarts, précédées d'une Introduction par Sainte-Beuve. — Paris, Renduel, 1835, in-8°. Traduites en allemand par P. Fritsch, Leipzig, 1836, kl. in-8°.

Mémoires de Madame Roland, nouvelle édition, revue sur les textes

originaux, avec notes et éclaircissements, par M. RAVENEL, et précédée d'une notice historique. — Paris, 1840, 2 vol. in-8°.

[Simple reproduction des éditions antérieures. Les notes ont, en général, peu de valeur.]

Lettres inédites de Mlle Phlipon (Mme Roland), adressées aux demoiselles Cannet, de 1772 à 1780. Publiées par M. Aug. BREUIL. — Paris, W. Cocquebert, 1841, 2 vol. in-8°.

Mémoires particuliers de Madame Roland, suivis de Notices historiques sur la Révolution, par la même, avec avant-propos et notes, par F. BARRIÈRE. — Paris, Didot, 1885, in-8°. *Id.,* 1890.

Mémoires de Madame Roland, seule édition entièrement conforme au manuscrit autographe, etc., publiés avec des notes, par C.-A. DAUBAN. — Paris, Plon [juin] 1864, in-8°.

Mémoires de Madame Roland, nouvelle édition revue et complétée sur les manuscrits autographes et accompagnée de notes et pièces inédites, par P. FAUGÈRE. — Paris, Hachette [juillet] 1864, 2 vol. in-12.

Lettres (en partie inédites) *de Madame Roland aux demoiselles Cannet,* suivies de lettres à Bosc, Servan, Lanthenas, Robespierre, etc.; avec une introduction et des notes, par C.-A. DAUBAN. — Paris, Plon, 1867, 2 vol. in-8°.

Lettres choisies de Madame Roland, par C.-A. DAUBAN. — Paris, Plon et Delagrave, 1867, in-12.

Mémoires de Madame Roland, avec une préface par J. CLARETIE. — Paris, librairie des Bibliophiles, 1884, 2 vol. in-8°.

[Bibliothèque des Dames.]

Madame Roland, sa détention à l'Abbaye et à Sainte-Pélagie, 1793, racontée par elle-même dans ses *Mémoires.* — Paris, Georges Hurtrel, artiste-éditeur, 1886, pet. in-8°.

Madame Roland. — Paris, Paul Ollendorf, 1894, in-12.

[Collection pour les jeunes filles. Choix de mémoires et écrits des femmes françaises aux dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles, avec leurs biographies, par Mme CARETTE, née Bouvet. — (Sans valeur).]

Le mariage de Mme Roland, Trois années de correspondance amoureuse (1777-1780), publié dans une introduction et des notes par A. JOIN-LAMBERT. — Paris, Plon et Nourrit, 1896, in-8°.

Lettres de Madame Roland, publiées par Claude PERROUD. — Paris, Imprimerie nationale, t. I (1780-1787), 1900; t. II (1788-1793), 1902, gr. in-8°.

[Collection des Documents inédits sur l'histoire de France.]

§ 2. SOURCES MANUSCRITES

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. Ms., n. A. fr. nos 6238-6244, *Papiers Roland*, reliés en 7 volumes (1re série).
[Legs de Mme Chaley, petite-fille des Roland.]

Ibid. Ms., n. A. fr., nos 9532-9534, *Papiers Roland*, reliés en trois volumes [2e série].
[Legs de Mme Faugère.]

Ibid. Manuscrit autographe des Mémoires de Mme Roland. Ms. fr. 13736.

Ibid. Lettres autographes de Mme Roland à Buzot. Ms., n. A. fr. 1730.

Ibid. Supplément JANY, cahiers BRISSOT, DANTON, etc. Ms., n. A. fr. 4697.
[C'est par erreur que le catalogue de la Bibliothèque dit *Jarry*.]
— Archives municipales de Villefranche (Rhône).
— Archives du Muséum d'histoire naturelle de Paris.
— Collection particulière de M. Alexandre Beljame.
— Collection Alfred Morrisson (en Angleterre).

§ 3. OUVRAGES DIVERS

Je donne ici, pour la commodité du lecteur, les titres complets des ouvrages qui, cités plusieurs fois, ont dû l'être souvent d'une façon plus ou moins abrégée.

AULARD (A.), *Recueil des actes du comité de Salut public.* — Paris, Impr. nat., 1889-1903, 15 gr. vol. in-8° parus.

Id. *La Société des Jacobins,* recueil de documents pour l'histoire de la Société des Jacobins de Paris. — Paris, Jouaust, 1889-1896, 6 vol. in 8°.

Id. *Études et leçons sur la Révolution française,* 1re, 2e et 3e séries. — Paris, Alcan, 1893, 1898, 1902, 3 vol. in-12.

Id. *Histoire politique de la Révolution française.* — Paris, Colin, 1901, 1 vol. in-8°.

BADER (Clarisse), *Mme Roland d'après des lettres et des manuscrits inédits;* dans le *Correspondant* des 25 juin et 10 juillet 1892.

[BAILLEUL], *Almanach des bizarreries humaines.* — Paris, Bailleul, an V (1796), pet. in-12. — Nouvelle édition, par M. Aulard. Paris, 1889, in-12.

BARBIER, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes.* — 2e édition, Paris, 1822, 4 vol. in-8°.

BARRIÈRE (F.), éditeur des Mémoires en 1820. Voir § 1.

BEAULIEU (C.-F.), *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution de France.* — Paris, 1801-1803, 6 vol. in-8°.

BELLIER DE LA CHAVIGNERIE, *Dictionnaire général des artistes de l'école française.* — Paris, 1882-1885, 2 vol. gr. in-8°.

BEUGNOT (*Mémoires* de). — 3e édition, Dentu, 1889, 1 vol. in-8°.

Biographie universelle et portative des contemporains, publiée sous la direction de MM. Rabbe, Vielh de Boisjolin et Sainte-Preuve. — Paris, Levrault, 1834, 5 vol. in-8°.

BRISSOT (*Mémoires* de). — Éd. de Montrol, 1830, 4 vol. in-8°.

BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française.* — Paris, 1834-1838, 40 vol. in-8°.

Bulletins des autorités constituées réunies à Caen (juin et juillet 1793), réédités par un bibliophile normand. — Paris et Caen, 1875, in-8°.

BUZOT (*Mémoires* de), publiés par M. Guadet. — Paris, 1823, 1 vol. in-8°.

CAMPARDON (E.), *le Tribunal révolutionnaire de Paris.* — Paris, Plon, 1866, 2 vol. in-8°.

Catalogue d'une importante collection de documents autographes et historiques sur la Révolution française. — Paris, Charavay, 1862, in-8°.

CHAMPAGNEUX (L.-A.), éditeur des *Mémoires* en 1800. Voir § 1.

CHARAVAY (Et.), *les Assemblées électorales de Paris.* — Paris, 1890, 1894, 2 vol. in-8°.

Conseil de commerce et bureaux de commerce (1720-1791). — Paris, Imprimerie nationale, 1900, 1 vol. in-4°.

DAUBAN (C.), éditeur des *Mémoires* en 1864. Voir § 1.

Id. *La Vérité sur Mme Roland.* — Paris, Plon, 1864.

Id. *Réponse à la Vérité vraie.* — Paris, Plon, 1864.

Id. *Étude sur Mme Roland et son temps.* — Paris, Plon, 1864, 1 vol. in-8°.

Id. *Mémoires de Buzot, Petion et Barbaroux.* — Paris, Plon, 1867, 1 vol. in-8°.

Id. *Les Prisons de Paris sous la Révolution.* — Paris, Plon, 1870, in-8°.

Id. *La Démagogie en 1793 à Paris.* — Paris, Plon, 1868, in-8°.

DAUBAN, *Paris en 1794 et 1795*. — Paris, Plon, 1869, in-8°.

DELÉCLUZE (E.-F.), *Louis David, son école et son temps*. — Paris, Didier, 1863, 1 vol. in-12.

DESMOULINS (Camille), *Œuvres*, éd. Claretie. — Paris, Charpentier, 1874, 2 vol. in-12.

Dictionnaire des Jacobins vivants. — Hambourg, 1799, 1 vol. in-12.

Dictionnaire des parlementaires français, publié sous la direction de MM. Adolphe Robert, Edgard Bourloton et Gaston Cougny. — Paris, Bourloton, 1891, 5 vol. in-8°.

Dictionnaire des manufactures. Voir ROLAND DE LA PLATIÈRE.

Diurnal de la Révolution française pour l'année 1797. — Paris, 1796, 1 vol. in-18.

DUVERGIER (J.-B.), *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, etc., de 1788 à 1824*. — Paris, 1825-1828, 24 vol. in-8°.

FAUGÈRE (P.), éditeur des *Mémoires* en 1864. Voir § 1.

Id. *La Vérité vraie sur la publication des Mémoires de Mme Roland*. — Paris, Hachette, 1864.

FINSLER (G.), *Lavatersbesiehungen su Paris in den Revolutionsjahren 1789-1795*. — Zurich, 1895.

(Contient des lettres échangées entre Lavater et les Roland.)

GIRARDOT (Baron DE), *Les ministres de la République française, Roland et Mme Roland*. — Paris, Guillaumin, 1860, 1 vol. in-8°.

GUADET (J.), *Les Girondins*, nouvelle édition. — Paris, Perrin, 1889, 1 vol. pet. in-8°.

Id. Voir BUZOT (*Mémoires* de).

GUIFFREY (I.), *Les Conventionnels*. — Paris, Société de l'histoire de la Révolution, 1889, in-8°.

GUILLAUME (J.), *Procès-verbaux du comité d'instruction publique de la Convention*. — Paris, Imprimerie nationale, 1891-1903, 5 vol. gr. in-8°.

(Collection des documents inédits sur l'histoire de France.)

E. HAMEL, *Histoire de Robespierre*. — Paris, 1865-1867, 3 vol. in-8°.

HATIN (E.), *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*. — Paris, Didot, 1866, in-8°.

A. JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. — 2° édition, Paris, Plon, 1872, in-4°.

La Revellière-Lépeaux (*Mémoires* de). — Paris, Hetzel, 1873, 3 vol. in-8°.
(L'édition publique est de 1895, mais il n'y a que la date de changée.)

Louvet de Couvray (*Mémoires* de), éd. Aulard. — Paris, 1889, 2 vol. in-16.

Masson (Fr.), *Le Département des affaires étrangères pendant la Révolution.* — Paris, Plon, 1877, in-8°.

Meillan (*Mémoires* de). — Paris, Baudouin frères, 1823, in-8°.
(Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.)

Moniteur (*le*). Je cite toujours d'après la réimpression.

Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur.* — Paris, Michel Lévy, 1862-1881, 8 vol. in-8°.

Musée des Archives nationales, documents originaux de l'histoire de France exposés dans l'hôtel Soubise. — Paris, Plon, 1872, 1 vol. in-4°.

Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan, etc., supprimés ou omis par Courtois, précédés du *Rapport de ce député à la Convention,* etc. — Paris, Baudouin frères, 1828, 3 vol. in-8°.
(Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.)

P. V. C. Abréviation du titre suivant.

Procès-verbal de la Convention nationale, 1792-an IV, 74 vol. in-8°.

Quérard (J.-M.), *La France littéraire.* — Paris, Didot, 1827-1842, 10 vol. in-8°.

Rabbe. Voir *Biographie,* etc.

Rey (Auguste), *Le Naturaliste Bosc, un Girondin herborisant.* — Paris, 1901, in-8°.

Riouffe, *Mémoires d'un détenu.* — Paris, 1795, in-8°.

J.-M. Roland de la Platière, *Dictionnaire des manufactures, arts et métiers,* dans l'*Encyclopédie méthodique* de Panckoucke. — Paris et Liège, 3 vol. in-4°, 1784, 1785, 1792.

Schmidt (Ad.), *Tableaux de la Révolution française.* — Leipzig, 1867-1871, 4 vol. in-8°.

Stern (A.), *La Vie de Mirabeau.* — Paris, Bouillon, 1895, 2 vol. in-8°.

Tourneux (Maurice), *Procès-verbaux de la Commune de Paris*

(10 août 1792-1er juin 1793). — Paris, Société de l'Histoire de la Révolution, 1894, 1 vol. in-8°.

TOURNEUX, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*. — Paris, Champion, 1890-1902, 3 vol. in-4° parus.

TUETEY (A)., *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*. — Imprimerie nouvelle, 1890-1904, 5 vol. gr. in-8° parus.

VATEL (C.), *Charlotte de Corday et les Girondins*. — Paris, Plon, 1864-1872, 1 vol. in-8° en 3 parties.

Id. *Vergniaud*. — Paris, 1873, 2 vol. in-8°.

VALLON (H), *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*. — Paris, Hachette, 1880-1882, 6 vol. in-8°.

VILLIERS DU TERRAGE (Baron DE), *Les Dernières Années de la Louisiane française*. — Paris, 1903, 1 vol. in-8°.

WAHL (M.), *Les Premières Années de la Révolution à Lyon*. — Paris, Colin, 1894, in-8°.

WILLIAMS (Héléna-Maria), *Lettres sur les événements qui se sont passés en France depuis le 31 mai 1793 jusqu'au 10 thermidor*. — Paris, *s. d.*, 1 vol. in-12.

Id. *Souvenirs de la Révolution française*. — Paris, 1827, 1 vol. in-8°.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

§ I. ÉDITIONS DES MÉMOIRES ET DES LETTRES

Appel à l'impartiale postérité, par la citoyenne Roland, femme du ministre de l'intérieur, ou Recueil des écrits qu'elle a rédigés pendant sa détention aux prisons de l'Abbaye et de Sainte-Pélagie. — A Paris, chez Louvet, libraire, maison Égalité, galerie Neuve, derrière le théâtre de la République; in-8°.

[Quatre parties, du 20 germinal au 20 prairial an III (9 avril-8 juin 1795). En tête des 1re, 2e et 4e parties *Avertissements* de Bosc, l'éditeur. — Traduit en allemand par Ludwig Ferdinand, Leipzig, Huber, 1796-1797, 3 parties in-8°; autre traduction, 1844.]

Œuvres de M. J.-Ph. Roland, femme de l'ex-ministre de l'intérieur... précédées d'un discours préliminaire par L.-A. Champagneux. — Paris, Bidault, an III, 3 vol. in-8°.

Mémoires de Madame Roland, avec une Notice sur sa vie [par M. Barrière], des notes et des éclaircissements historiques. — Paris, Beaudouin frères, 1820, 2 vol. in-8°. Nouvelles éditions, 1823, 1827, 1835.

[Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française, par MM. Berville et Barrière.]

Mémoires de Madame Roland, nouvelle édition accompagnée de notes et d'appendices, précédée d'une notice biographique et ornée d'un beau portrait. — Paris, 1823, 2 vol. in-12.

[La notice est signée Marie Roger, pseudonyme de Mme Alexandrine Arragon. — Édition et notice sans valeur.

Lettres autographes de Madame Roland, adressées à Bancal des Issarts, précédées d'une Introduction par Sainte-Beuve. — Paris, Renduel, 1835, in-8°. Traduites en allemand par P. Fritsch, Leipzig, 1836, kl. in-8°.

Mémoires de Madame Roland, nouvelle édition, revue sur les textes

originaux, avec notes et éclaircissements, par M. RAVENEL, et précédée d'une notice historique. — Paris, 1840, 2 vol. in-8°.

[Simple reproduction des éditions antérieures. Les notes ont, en général, peu de valeur.]

Lettres inédites de Mlle Phlipon (Mme Roland), adressées aux demoiselles Cannet, de 1772 à 1780. Publiées par M. Aug. BREUIL. — Paris, W. Cocquebert, 1841, 2 vol. in-8°.

Mémoires particuliers de Madame Roland, suivis de Notices historiques sur la Révolution, par la même, avec avant-propos et notes, par F. BARRIÈRE. — Paris, Didot, 1885, in-8°. *Id.,* 1890.

Mémoires de Madame Roland, seule édition entièrement conforme au manuscrit autographe, etc., publiés avec des notes, par C.-A. DAUBAN. — Paris, Plon [juin] 1864, in-8°.

Mémoires de Madame Roland, nouvelle édition revue et complétée sur les manuscrits autographes et accompagnée de notes et pièces inédites, par P. FAUGÈRE. — Paris, Hachette [juillet] 1864, 2 vol. in-12.

Lettres (en partie inédites) *de Madame Roland aux demoiselles Cannet,* suivies de lettres à Bosc, Servan, Lanthenas, Robespierre, etc.; avec une introduction et des notes, par C.-A. DAUBAN. — Paris, Plon, 1867, 2 vol. in-8°.

Lettres choisies de Madame Roland, par C.-A. DAUBAN. — Paris, Plon et Delagrave, 1867, in-12.

Mémoires de Madame Roland, avec une préface par J. CLARETIE. — Paris, librairie des Bibliophiles, 1884, 2 vol. in-8°.

[Bibliothèque des Dames.]

Madame Roland, sa détention à l'Abbaye et à Sainte-Pélagie, 1793, racontée par elle-même dans ses *Mémoires.* — Paris, Georges Hurtrel, artiste-éditeur, 1886, pet. in-8°.

Madame Roland. — Paris, Paul Ollendorf, 1894, in-12.

[Collection pour les jeunes filles. Choix de mémoires et écrits des femmes françaises aux dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles, avec leurs biographies, par Mme CARETTE, née Bouvet. — (Sans valeur).]

Le mariage de Mme Roland, Trois années de correspondance amoureuse (1777-1780), publié dans une introduction et des notes par A. JOIN-LAMBERT. — Paris, Plon et Nourrit, 1896, in-8°.

Lettres de Madame Roland, publiées par Claude PERROUD. — Paris, Imprimerie nationale, t. I (1780-1787), 1900; t. II (1788-1793), 1902, gr. in-8°.

[Collection des Documents inédits sur l'histoire de France.]

§ 2. SOURCES MANUSCRITES

Bibliothèque nationale. Ms., n. A. fr. nos 6238-6244, *Papiers Roland,* reliés en 7 volumes (1re série).

[Legs de Mme Chaley, petite-fille des Roland.]

Ibid. Ms., n. A. fr., nos 9532-9534, *Papiers Roland,* reliés en trois volumes [2e série].

[Legs de Mme Faugère.]

Ibid. Manuscrit autographe des Mémoires de Mme Roland. Ms. fr. 13736.

Ibid. Lettres autographes de Mme Roland à Buzot. Ms., n. A. fr. 1730.

Ibid. Supplément Jany, cahiers Brissot, Danton, etc. Ms., n. A. fr. 4697.

[C'est par erreur que le catalogue de la Bibliothèque dit *Jarry*.]

— Archives municipales de Villefranche (Rhône).

— Archives du Muséum d'histoire naturelle de Paris.

— Collection particulière de M. Alexandre Beljame.

— Collection Alfred Morrisson (en Angleterre).

§ 3. OUVRAGES DIVERS

Je donne ici, pour la commodité du lecteur, les titres complets des ouvrages qui, cités plusieurs fois, ont dû l'être souvent d'une façon plus ou moins abrégée.

Aulard (A.), *Recueil des actes du comité de Salut public.* — Paris, Impr. nat., 1889-1903, 15 gr. vol. in-8° parus.

Id. *La Société des Jacobins,* recueil de documents pour l'histoire de la Société des Jacobins de Paris. — Paris, Jouaust, 1889-1896, 6 vol. in 8°.

Id. *Études et leçons sur la Révolution française,* 1re, 2e et 3e séries. — Paris, Alcan, 1893, 1898, 1902, 3 vol. in-12.

Id. *Histoire politique de la Révolution française.* — Paris, Colin, 1901, 1 vol. in-8°.

Bader (Clarisse), *Mme Roland d'après des lettres et des manuscrits inédits;* dans le *Correspondant* des 25 juin et 10 juillet 1892.

[Bailleul], *Almanach des bizarreries humaines.* — Paris, Bailleul, an V (1796), pet. in-12. — Nouvelle édition, par M. Aulard. Paris, 1889, in-12.

Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes.* — 2e édition, Paris, 1822, 4 vol. in-8°.

BARRIÈRE (F.), éditeur des Mémoires en 1820. Voir § 1.

BEAULIEU (C.-F.), *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution de France.* — Paris, 1801-1803, 6 vol. in-8°.

BELLIER DE LA CHAVIGNERIE, *Dictionnaire général des artistes de l'école française.* — Paris, 1882-1885, 2 vol. gr. in-8°.

BEUGNOT (*Mémoires* de). — 3e édition, Dentu, 1889, 1 vol. in-8°.

Biographie universelle et portative des contemporains, publiée sous la direction de MM. Rabbe, Vielh de Boisjolin et Sainte-Preuve. — Paris, Levrault, 1834, 5 vol. in-8°.

BRISSOT (*Mémoires* de). — Éd. de Montrol, 1830, 4 vol. in-8°.

BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française.* — Paris, 1834-1838, 40 vol. in-8°.

Bulletins des autorités constituées réunies à Caen (juin et juillet 1793), réédités par un bibliophile normand. — Paris et Caen, 1875, in-8°.

BUZOT (*Mémoires* de), publiés par M. Guadet. — Paris, 1823, 1 vol. in-8°.

CAMPARDON (E.), *le Tribunal révolutionnaire de Paris.* — Paris, Plon, 1866, 2 vol. in-8°.

Catalogue d'une importante collection de documents autographes et historiques sur la Révolution française. — Paris, Charavay, 1862, in-8°.

CHAMPAGNEUX (L.-A.), éditeur des *Mémoires* en 1800. Voir § 1.

CHARAVAY (Et.), *les Assemblées électorales de Paris.* — Paris, 1890, 1894, 2 vol. in-8°.

Conseil de commerce et bureaux de commerce (1720-1791). — Paris, Imprimerie nationale, 1900, 1 vol. in-4°.

DAUBAN (C.), éditeur des *Mémoires* en 1864. Voir § 1.

Id. *La Vérité sur Mme Roland.* — Paris, Plon, 1864.

Id. *Réponse à la Vérité vraie.* — Paris, Plon, 1864.

Id. *Étude sur Mme Roland et son temps.* — Paris, Plon, 1864, 1 vol. in-8°.

Id. *Mémoires de Buzot, Petion et Barbaroux.* — Paris, Plon, 1867, 1 vol. in-8°.

Id. *Les Prisons de Paris sous la Révolution.* — Paris, Plon, 1870, in-8°.

Id. *La Démagogie en 1793 à Paris.* — Paris, Plon, 1868, in-8°.

DAUBAN, *Paris en 1794 et 1795*. — Paris, Plon, 1869, in-8°.

DELÉCLUZE (E.-F.), *Louis David, son école et son temps*. — Paris, Didier, 1863, 1 vol. in-12.

DESMOULINS (Camille), *Œuvres*, éd. Claretie. — Paris, Charpentier, 1874, 2 vol. in-12.

Dictionnaire des Jacobins vivants. — Hambourg, 1799, 1 vol. in-12.

Dictionnaire des parlementaires français, publié sous la direction de MM. Adolphe Robert, Edgard Bourloton et Gaston Cougny. — Paris, Bourloton, 1891, 5 vol. in-8°.

Dictionnaire des manufactures. Voir ROLAND DE LA PLATIÈRE.

Diurnal de la Révolution française pour l'année 1797. — Paris, 1796, 1 vol. in-18.

DUVERGIER (J.-B.), *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, etc., de 1788 à 1824*. — Paris, 1825-1828, 24 vol. in-8°.

FAUGÈRE (P.), éditeur des *Mémoires* en 1864. Voir § 1.

Id. *La Vérité vraie sur la publication des Mémoires de Mme Roland*. — Paris, Hachette, 1864.

FINSLER (G.), *Lavatersbesiehungen su Paris in den Revolutionsjahren 1789-1795*. — Zurich, 1895.
(Contient des lettres échangées entre Lavater et les Roland.)

GIRARDOT (Baron DE), *Les ministres de la République française, Roland et Mme Roland*. — Paris, Guillaumin, 1860, 1 vol. in-8°.

GUADET (J.), *Les Girondins*, nouvelle édition. — Paris, Perrin, 1889, 1 vol. pet. in-8°.

Id. Voir BUZOT (*Mémoires* de).

GUIFFREY (I.), *Les Conventionnels*. — Paris, Société de l'histoire de la Révolution, 1889, in-8°.

GUILLAUME (J.), *Procès-verbaux du comité d'instruction publique de la Convention*. — Paris, Imprimerie nationale, 1891-1903, 5 vol. gr. in-8°.
(Collection des documents inédits sur l'histoire de France.)

E. HAMEL, *Histoire de Robespierre*. — Paris, 1865-1867, 3 vol. in-8°.

HATIN (E.), *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*. — Paris, Didot, 1866, in-8°.

A. JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. — 2e édition, Paris, Plon, 1872, in-4°.

La Revellière-Lépeaux *(Mémoires* de). — Paris, Hetzel, 1873, 3 vol. in-8°.
(L'édition publique est de 1895, mais il n'y a que la date de changée.)

Louvet de Couvray *(Mémoires* de), éd. Aulard. — Paris, 1889, 2 vol. in-16.

Masson (Fr.), *Le Département des affaires étrangères pendant la Révolution.* — Paris, Plon, 1877, in-8°.

Meillan (*Mémoires* de). — Paris, Baudouin frères, 1823, in-8°.
(Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.)

Moniteur (*le*). Je cite toujours d'après la réimpression.

Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur.* — Paris, Michel Lévy, 1862-1881, 8 vol. in-8°.

Musée des Archives nationales, documents originaux de l'histoire de France exposés dans l'hôtel Soubise. — Paris, Plon, 1872, 1 vol. in-4°.

Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan, etc., supprimés ou omis par Courtois, précédés du *Rapport de ce député à la Convention,* etc. — Paris, Baudouin frères, 1828, 3 vol. in-8°.
(Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.)

P. V. C. Abréviation du titre suivant.

Procès-verbal de la Convention nationale, 1792-an IV, 74 vol. in-8°.

Quérard (J.-M.), *La France littéraire.* — Paris, Didot, 1827-1842, 10 vol. in-8°.

Rabbe. Voir *Biographie,* etc.

Rey (Auguste), *Le Naturaliste Bosc, un Girondin herborisant.* — Paris, 1901, in-8°.

Riouffe, *Mémoires d'un détenu.* — Paris, 1795, in-8°.

J.-M. Roland de la Platière, *Dictionnaire des manufactures, arts et métiers,* dans l'*Encyclopédie méthodique* de Panckoucke. — Paris et Liège, 3 vol. in-4°, 1784, 1785, 1792.

Schmidt (Ad.), *Tableaux de la Révolution française.* — Leipzig, 1867-1871, 4 vol. in-8°.

Stern (A.), *La Vie de Mirabeau.* — Paris, Bouillon, 1895, 2 vol. in-8°.

Tourneux (Maurice), *Procès-verbaux de la Commune de Paris*

(10 août 1792-1er juin 1793). — Paris, Société de l'Histoire de la Révolution, 1894, 1 vol. in-8°.

TOURNEUX, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française.* — Paris, Champion, 1890-1902, 3 vol. in-4° parus.

TUETEY (A)., *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française.* — Imprimerie nouvelle, 1890-1904, 5 vol. gr. in-8° parus.

VATEL (C.), *Charlotte de Corday et les Girondins.* — Paris, Plon, 1864-1872, 1 vol. in-8° en 3 parties.

Id. *Vergniaud.* — Paris, 1873, 2 vol. in-8°.

VALLON (H.), *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris.* — Paris, Hachette, 1880-1882, 6 vol. in-8°.

VILLIERS DU TERRAGE (Baron DE), *Les Dernières Années de la Louisiane française.* — Paris, 1903, 1 vol. in-8°.

WAHL (M.), *Les Premières Années de la Révolution à Lyon.* — Paris, Colin, 1894, in-8°.

WILLIAMS (Héléna-Maria), *Lettres sur les événements qui se sont passés en France depuis le 31 mai 1793 jusqu'au 10 thermidor.* — Paris, *s. d.*, 1 vol. in-12.

Id. *Souvenirs de la Révolution française.* — Paris, 1827, 1 vol. in-8°.



(D'après un médaillon de David d'Angers)

MÉMOIRES

DE

MADAME ROLAND

NOTICES HISTORIQUES

A la prison de l'Abbaye, juin 1793 (1er cahier).

Aujourd'hui sur le trône, et demain dans les fers (1).

C'est le sort de la vertu dans les temps de révolutions. Après les premiers mouvements d'un peuple lassé des abus dont il était vexé, les hommes sages qui l'ont éclairé sur ses droits, ou qui l'ont aidé à les reconquérir, sont appelés dans les places ; mais ils ne peuvent les occuper longtemps, car les ambitieux, ardents à profiter des circonstances, parviennent bientôt, en flattant le peuple, à l'égarer et l'indisposer contre ses véritables défenseurs, afin de se rendre eux-mêmes puissants et considérés. Telle a dû être la marche des choses, notamment depuis le 10 août. Peut-être un jour les reprendrai-je de plus loin, pour tracer ce que ma situation m'a donné la faculté de connaître; je n'ai pour objet en ce moment

(1) A peine entrée à l'Abbaye, Mme Roland écrivit à un ami (Bosc) un billet commençant par la même épigraphe. On le trouvera aux *Lettres de prison* imprimées à la fin de cet ouvrage.

que de consigner sur le papier les circonstances de mon arrestation ; c'est l'espèce d'amusement du solitaire qui dépeint ce qui lui est propre et exprime ce qu'il sent.

La retraite de Roland (1) n'avait point apaisé ses ennemis. Il avait quitté le ministère malgré ses résolutions d'y conjurer l'orage et braver tous les dangers, parce que l'état du Conseil bien développé, parce que sa faiblesse, toujours croissante et singulièrement caractérisée vers le milieu de janvier, ne lui présentaient plus la perspective que de fautes et de sottises dont il faudrait partager la honte ; il ne pouvait même obtenir de faire consigner sur le registre des délibérations son opinion ou ses motifs lorsqu'ils étaient contraires aux décisions de la majorité.

Aussi, à dater du jour de ce pitoyable arrêté, relatif à la pièce de l'*Ami des lois* (2), qu'il ne voulut point

(1) La lettre de démission de Roland, adressée au président de la Convention, est du 22 janvier 1793. Le texte autographe est aux *Papiers Roland*, ms. 6243, f[os] 181-191. Cette longue lettre, qui est un véhément réquisitoire contre le parti jacobin et surtout contre la Commune de Paris, et qui commence ainsi : « Je viens offrir à la Convention mes comptes, ma personne, et lui donner ma démission... » est tout entière de la main de Mme Roland, avec des ratures, surcharges et renvois de la main du ministre.

C'est le lendemain, 23 janvier, que la Convention, présidée par Vergniaud, entendit la lecture de cette lettre et décréta qu'elle serait imprimée et envoyée aux quatre-vingt-quatre départements.

Publiée au *Moniteur*, t. XV, p. 273 (réimpression), elle a été aussi imprimée in extenso par M. DE GIRARDOT, *Les Ministres de la République française, Roland et Madame Roland*, Paris, Guillaumin, 1860, in-8°, p. 200.

(2) *L'Ami des lois*, de Jean-Louis LAYA, avait été représenté pour la première fois le 2 janvier 1793 au *Théâtre de la Nation* (Théâtre-Français, à la place de l'Odéon actuel). La Commune de Paris, jugeant la pièce contre-révolutionnaire, en avait interdit la représentation dès le 11. Le 14, pour mieux assurer sa volonté, elle prit un arrêté ordonnant la fermeture de tous les spectacles pour ce jour-là. La Con-

signer, parce que la seconde partie en était au moins ridicule, il ne signa plus aucune délibération du Conseil. C'était le 15 de janvier. La Convention ne lui offrait rien d'encourageant ; son nom seul y était devenu un sujet de trouble et de divisions; il n'était plus permis de l'y prononcer sans rumeur; lorsqu'un membre voulait répondre aux inculpations odieuses, gratuitement faites au ministre, il était traité de factieux et condamné au silence. Cependant *Pache* (1) accumulait dans le département de la Guerre toutes les fautes que sa faiblesse et son dévouement aux Jacobins laissaient commettre à l'ineptie ou à la perfidie, à l'audace de ses agents; et la Convention ne pouvait congédier *Pache*, car dès qu'il s'élevait une voix contre lui, les aboyeurs rétorquaient de Roland. Ainsi, la prolongation de sa lutte courageuse dans le ministère ne pouvait plus arrêter les fautes du Conseil, et elle ajoutait aux motifs de désordre dans la Convention. Il donna donc sa démission. La preuve qu'elle était nécessaire, c'est que la saine partie du Corps législatif, toute pénétrée qu'elle fût des vertus et des talents du ministre calomnié, n'osa pas faire la moindre observation à cet égard. Ce fut sans contredit une faiblesse; elle avait besoin d'un homme juste et

vention, saisie d'une protestation, renvoya l'affaire au Conseil exécutif provisoire, qui arrêta « que les spectacles continueraient d'être ouverts », mais en enjoignant « au nom de la paix publique » aux directeurs des différents théâtres d'éviter la représentation des p èces qui pourraient occasionner des troubles (14 janvier, AULARD, *Salut public*). C'était donner gain de cause à la Commune.

(1) Jean-Nicolas Pache (1746-1823), ministre de la Guerre du 18 octobre 1792 au 2 février 1793, puis maire de Paris du 14 février 1793 au 10 mai 1794. Mme Roland, avant son mariage, l'avait connu chez son ami Gibert, et c'est Gibert qui, en 1792, devenu administrateur des postes, ramena Pache chez Roland, qui le poussa au ministère. Voir plus loin *Portraits et anecdotes* et *Mémoires particuliers*, 7ᵉ cahier.

ferme au ministère de l'Intérieur; c'était le meilleur appui qu'elle pût se conserver, et il fallait en le perdant qu'elle subît le joug des exagérés qui cherchaient à élever et soutenir une autorité rivale de la représentation nationale.

Roland maintenait (1) une commune usurpatrice; Roland imprimait à tous les corps administratifs un mouvement uniforme, harmonique et régulier; il veillait à l'approvisionnement de la grande famille; il avait su rétablir la paix dans tous les départements; il y inspirait cet ordre qui naît de la justice, cette confiance qu'entretiennent une administration active, une correspondance affectueuse et la communication des lumières. Il aurait donc fallu soutenir Roland; mais puisque la faiblesse en ôtait la faculté, lui qui connaissait bien cette faiblesse n'avait plus qu'à se retirer.

Le timide Garat (2), aimable homme de société, homme de lettres médiocre et détestable administrateur; Garat, dont le choix pour le ministère de la Justice prouvait la disette de sujets capables, disette dont on ne se fait pas une idée, et que connaîtront seuls ceux qui occupant de grandes places ont à chercher des coopérateurs; Garat n'eut même pas l'esprit de rester dans le département où il y a le moins à faire (3), où sa pauvre santé, sa paresse naturelle et ses difficultés pour le travail devaient être moins sensibles; il passe à l'*Intérieur*, sans aucune

(1) Il y a bien *maintenait* au ms. C'est évidemment un néologisme, dans le sens de *contenir*.

(2) Dominique-Joseph Garat, ministre de la Justice du 9 octobre 1792 au 19 mars 1793, passa alors au ministère de l'Intérieur dont il faisait d'ailleurs l'intérim depuis la retraite de Roland (23 janvier), et donna sa démission le 15 août suivant.

(3) Cf. plus loin, p. 98 : « Danton se trouvait [août 1792] au département qui donne le moins à faire [la Justice]. »

des connaissances qu'exige ce département, non seulement dans la partie politique, mais relativement au commerce, aux arts, et à une foule de détails administratifs; il va remplacer, avec son ignorance et son allure paresseuse, l'homme le plus actif de la République et le mieux versé dans les connaissances de ce genre. Bientôt le relâchement de la machine produisit la dislocation de ses parties et prouva la faiblesse du régulateur; les départements s'agitèrent; la disette se fit sentir; la guerre civile s'alluma dans la Vendée; les autorités de Paris anticipèrent; les Jacobins prirent les rênes du gouvernement; le mannequin Pache, renvoyé du ministère qu'il avait désorganisé, fut porté par la cabale à la Mairie, où sa complaisance était nécessaire, et remplacé au Conseil par l'idiot Bouchotte (1), aussi complaisant et plus sot que lui.

Roland avait porté un coup terrible à ses adversaires en publiant, lors de sa retraite, des comptes tels qu'aucun ministre n'en avait encore fourni (2). Les examiner et les sanctionner par un rapport était une justice qu'il devait solliciter vainement, car c'eût été reconnaître la fausseté des calomnies répandues contre lui, l'infamie de ses détracteurs, et la faiblesse de la Convention qui n'avait osé le défendre.

(1) Bouchotte, nommé ministre de la Guerre par la Convention, le 4 avril 1793, avait remplacé non pas Pache, mais Beurnonville, qui avait succédé à Pache le 4 février, et que Dumouriez avait livré aux Autrichiens le 1er avril.

(2) Roland avait fait afficher en placard un compte détaillé de l'emploi des 100,000 livres mises à sa disposition par le décret du 18 août 1792 sur la proposition de Lasource, pour développer « l'esprit public ». Barrière a reproduit ce compte au tome II, p. 429-436, de son édition des *Mémoires*. Je ne connais pas d'autres comptes imprimés par Roland.

Il fallait continuer de l'injurier sans en venir à la preuve, ébranler, obscurcir, égarer l'opinion publique à son sujet au point de pouvoir le perdre impunément, et se défaire ainsi d'un incommode témoin de tant d'horreurs qu'il faut ensevelir ou justifier pour conserver à leurs auteurs l'argent et l'autorité qu'elles leur ont acquis. Roland eut beau prier, publier, écrire sept fois en quatre mois à la Convention pour demander l'examen et le rapport de sa conduite administrative (1), les Jacobins continuèrent de faire crier par leurs affidés qu'il était un traître, Marat prouva à son peuple qu'il fallait sa tête pour la tranquillité de la République : les conspirations échouées, reprises, avortées, toujours suivies, aboutirent enfin à l'insurrection du 31 mai, où le bon peuple de Paris, très décidé à ne massacrer personne, fit d'ailleurs tout ce que voulurent bien lui dicter ses audacieux directeurs, son insolente Commune et le comité révolutionnaire de messeigneurs les Jacobins devenus fous, enragés ou stipendiés par les ennemis. Roland avait écrit pour la huitième (2) fois à la Convention, qui n'avait pas fait lire ses lettres. Je me préparais à faire viser à la municipalité des passeports au moyen desquels je devais me rendre avec ma fille à la campagne, où m'appelaient mes affaires domestiques, ma santé et beaucoup d'autres bonnes raisons; je calculais, entre autres, combien il serait plus facile à Roland seul de se soustraire à la poursuite de ses ennemis s'ils en venaient aux derniers excès,

(1) Les lettres de Roland à la Convention, pour demander l'apurement de ses comptes, sont des 10 et 24 février, 28 mars, 7 et 11 avril, 3 et 10 mai (*Procès verbaux de la Convention nationale)*, sans parler d'une autre lettre du 29 avril, dont la minute se trouve aux *Papiers Roland*, n. A. fr., ms. 9532, fol. 343.

(2) Mme Roland avait d'abord écrit : « 9e ».

qu'il ne le serait à sa petite famille réunie ; la sagesse voulait diminuer le nombre des points par lesquels il pouvait être accessible (1). Mes passeports avaient été retardés à la section (2) par les chicanes des zélés maratistes, aux yeux desquels j'étais suspecte ; ils ne faisaient que de m'être délivrés, lorsqu'une attaque de coliques nerveuses, accompagnées d'horribles convulsions, seule indisposition que je connaisse et à laquelle m'exposent les vives affections d'une âme forte commandant à un corps robuste, m'obligea de garder le lit. Six jours s'écoulèrent ; j'arrêtai de sortir le vendredi (3) pour me rendre à la municipalité : le bruit du tocsin m'avertit que le moment n'était pas favorable. Tout annonçait depuis longtemps une crise nécessaire ; il est vrai que l'ascendant des Jacobins ne la promettait pas heureuse aux vrais amis de la liberté ; mais les caractères énergiques

(1) « Ce n'était pas ma plus forte raison ; car, ennuyée du train des choses, je ne craignais rien pour moi ; innocente et courageuse, l'injustice pouvait m'atteindre sans me flétrir ; la subir était une épreuve que j'avais quelque plaisir à défier : mais une autre raison, que j'écrirai peut-être un jour et qui est toute personnelle, me décidait au départ. » (*Note de Mme Roland.*)

Bosc, dans son édition de 1795, avait donné cette note sans commentaires. Champagneux, en la reproduisant dans son édition de 1800, ajouta : « Je connais le motif dont veut parler la c^ne Roland : elle me l'avait confié, mais le temps de le publier n'est pas encore venu. La malveillance s'en emparerait : ce siècle est trop corrompu pour croire aux efforts de vertu dont la c^ne Roland donna alors des preuves, d'autant plus faites pour être admirées qu'elles n'eurent aucune publicité et qu'elles se concentrèrent absolument dans l'intérieur de sa maison. »

Depuis la publication par M. Dauban (juin 1864) des lettres de Mme Roland à Buzot de juin et juillet 1793, son secret appartient à l'histoire.

(2) La section Beaurepaire, dans laquelle était comprise la maison habitée par les Roland, rue de la Harpe, n° 51.

(3) 31 mai.

haïssent l'incertitude; l'avilissement de la Convention, ses actes journaliers de faiblesse et d'esclavage me paraissaient si affligeants que je trouvais les derniers excès presque préférables, parce qu'ils doivent servir à éclairer et décider les départements. Le canon d'alarme (1) et les agitations du jour excitaient chez moi cet intérêt qu'inspirent de grands événements, sans aucune émotion pénible. Deux ou trois personnes (2) vinrent nous entretenir, et l'une plus particulièrement invita Roland à se montrer à sa section, où il était bien vu et dont les sages dispositions étaient pour lui le meilleur gage de sûreté; il fut convenu cependant qu'il ne coucherait pas chez lui la nuit suivante; on ne parlait d'ailleurs que des bonnes intentions des citoyens qui se rangeaient sous les armes avec le dessein de s'opposer à tout acte de violence; mais on n'ajoutait pas qu'ils laisseraient tout préparer.

Le sang me bout dans les veines lorsque j'entends vanter la bonté des Parisiens qui ne veulent plus de 2 septembre. Et, justes dieux! on n'a pas besoin de vous pour en exécuter un second, vous n'aurez qu'à le laisser faire comme le premier, mais vous étiez nécessaires pour recueillir les victimes, et vous vous prêtez complaisamment à les arrêter; vous étiez nécessaires pour donner à l'action des *tribuns* qui vous gouvernent l'air d'une insurrection légitime, et vous approuvez leurs entreprises; vous obéissez à leurs ordres, vous prêtez serment aux monstrueuses autorités qu'ils créent; vous environnez le

(1) Tiré sur le terre-plein du Pont-Neuf.

(2) Entre autres l'éditeur Charles-Joseph Panckoucke, qui demeurait rue des Poitevins, 14, près du logis des Roland, ou plutôt son associé Agasse (*Papiers Roland*, ms. 9533, fol. 142-143). Il venait « solliciter Mme Roland de se rendre à Marly, d'où il lui serait facile de la sauver. » (Voir, à l'Appendice XIV, les *Souvenirs de Sophie Grandchamp*).

Corps législatif de vos baïonnettes, et vous lui laissez dicter les décrets qu'on veut lui faire rendre : ne venez donc plus vous glorifier de le défendre; c'est vous qui l'enchaînez, c'est vous qui livrez à l'oppression ses membres les plus distingués par leurs vertus et leurs talents; c'est vous qui les verriez avec une égale lâcheté conduire à l'échafaud par une procédure semblable à celle qui y fit périr Sidney (1); c'est vous qui répondrez de tant de forfaits à la France indignée; c'est vous qui servez les ennemis ; c'est vous qui préparez le fédéralisme. Croyez-vous que la fière Marseille et la sage Gironde (2) supportent l'outrage fait à leurs représentants, et fraternisent jamais avec votre cité souillée de crimes? C'est vous qui la perdez, et qui bientôt gémirez inutilement, au milieu de ses ruines, sur votre infâme pusillanimité!

Il était cinq heures et demie du soir lorsque six hommes armés se présentèrent chez moi; l'un d'eux fit lecture à Roland d'un ordre du *comité révolutionnaire*, en vertu duquel ils venaient le mettre en arrestation. « Je ne connais point, dit Roland, de loi qui constitue l'autorité que vous me citez, et je n'obtempérerai point aux ordres qui émanent d'elle; si vous employez la violence, je ne pourrai que vous opposer la résistance d'un homme de mon âge; mais je protesterai contre elle jusqu'au dernier instant. — Je n'ai pas ordre d'employer la violence, répliqua le personnage, et je vais faire part de votre réponse au conseil de la Commune; je laisse ici mes collègues. »

L'idée me vint aussitôt qu'il serait bon de dénoncer

(1) Algernon Sidney, 1617-1683, condamné à mort sous Charles II, par un jury que présidait Jefferies.

(2) Bordeaux dès le 6 juin, Marseille dès le 7, s'étaient prononcés énergiquement contre l'attentat du 2 juin.

ce fait à la Convention avec quelque éclat, afin de prévenir l'arrestation de Roland ou de le faire promptement relâcher si elle s'effectuait : en communiquer le projet à mon mari, faire une lettre au président et partir, fut l'affaire de quelques minutes. Mon domestique (1) était absent ; je laisse un ami qui était à la maison près de Roland ; je monte seule dans un fiacre à qui je recommande la plus grande vitesse, et j'arrive au Carrousel. La cour des Tuileries était remplie d'hommes armés ; je traverse et franchis l'espace au milieu d'eux, en sautant comme un oiseau (2) ; vêtue d'une robe du matin, j'avais pris un châle noir et je m'étais voilée : parvenue aux portes des premières salles toutes fermées, je trouve des sentinelles qui ne permettent pas d'entrer, ou qui se renvoient alternativement d'une porte à l'autre : j'insiste inutilement ; enfin je m'avise de prendre le langage qu'aurait pu tenir quelque dévote de Robespierre : « Eh mais, citoyens ! dans ce jour de salut pour la patrie, au milieu des traîtres que nous avons à craindre, vous ne savez donc pas de quelle importance peuvent être des notes que j'ai à faire passer au président ? Faites-

(1) Louis Lecocq, né à Balancourt (Seine-et-Oise), vers 1764, était entré au service de Roland en août 1792. Après la fuite de son maître et l'arrestation de sa maîtresse, il resta dans la maison comme gardien des scellés. Mais il semble avoir quitté son service en septembre, par prudence ou parce que Mme Roland ne pouvait plus l'entretenir. Il alla alors s'établir rue de la Tannerie, 6, « comme marchand potier de terre ». Dénoncé le 10 novembre, deux jours après l'exécution de Mme Roland, par l'odieux Barnabé Tisset, pour avoir, au dire des domestiques voisins, mal parlé de Marat et fait des commissions à la prisonnière, il fut arrêté le 19, traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort le 7 juin 1794 par le même jugement qui acquitta l'autre domestique des Roland, Marie-Marguerite Fleury (Arch. nat., W 381, n° 378).

(2) Cf. page 286.

moi venir un huissier pour que je les lui confie. » — La porte s'ouvre et j'entre dans la salle des pétitionnaires ; je demande un huissier : « Attendez qu'il en sorte un », me répondent les sentinelles de l'intérieur; un quart d'heure s'écoule; j'aperçois M. Rôze (1), le même qui était venu m'apporter le décret de la Convention qui m'invitait à me rendre à sa barre, lors de la ridicule dénonciation de *Viard* (2) que je couvris de confusion; je sollicitais d'y paraître en ce moment, et j'annonçais les dangers de Roland liés à la chose publique; mais les données n'étaient plus les mêmes, quoique mes droits fussent égaux; autrefois *invitée,* aujourd'hui *suppliante*, comment obtenir de semblables succès? Rôze se charge de ma lettre, comprend le sujet et mon impatience; il part pour la remettre au bureau et en presser la lecture. Une heure se passe. Je me promenais à grands pas; je portais mes regards dans la salle chaque fois qu'on en ouvrait la porte; mais elle était aussitôt refermée par le garde : un bruit affreux se faisait entendre par intervalles; Rôze reparaît : « Eh bien! — Rien encore; il règne dans l'assemblée un tumulte impossible à peindre; des pétitionnaires, actuellement à la barre, demandent

(1) Auguste Rôze, un des dix huissiers de la Convention — d'origine écossaise — rue Basse-du-Rempart, n° 21 — se signala par son courage au 9 thermidor. Voir sur lui, J.-G. ALGER, *Englishmen in the French Revolution*, p. 197-198, et *Paris in 1789-1794*, p. 350.

(2) Cet incident est raconté par tous les journaux du temps. Un aventurier, Achille Viard, avait dénoncé au comité de sûreté générale Mme Roland comme ayant correspondu par son intermédiaire avec Narbonne, Talleyrand et autres Français réfugiés à Londres. L'affaire avait été portée le 7 décembre devant la Convention, où elle suscita un grand tumulte. Viard, mandé à la barre, avait été honteusement confondu. Quant à Mme Roland, appelée également sur la proposition de son mari, elle avait obtenu « les honneurs de la séance ».

l'arrestation des *Vingt-deux* (1); je viens d'aider *Rabaut* (2) à sortir sans être vu ; on ne veut pas qu'il fasse le rapport de la commission des *Douze :* il a été menacé; plusieurs autres s'échappent; on ne sait qu'attendre. — Qui donc préside en ce moment ? — Hérault-Séchelles (3). — Ah ! ma lettre ne sera pas lue ; faites-moi venir un député que je puisse entretenir. — Qui? — Eh ! je ne connais beaucoup ou n'estime que les proscrits ; dites à *Vergniaud* (4) que je le demande. »

Rôze va le chercher et le prévenir : il paraît après un fort long temps ; nous causons durant un demi-quart d'heure; il retourne au bureau, revient et me dit : « Dans l'état où est l'Assemblée, je ne puis vous flatter, et vous ne devez guère espérer; si vous êtes admise à la

(1) Depuis le matin, les députations se succédaient dans l'Assemblée, demandant la mise en accusation des Douze, des vingt-deux députés de la droite sans cesse dénoncés depuis le 15 avril (Barbaroux, Brissot, Buzot, Gensonné, Guadet, Lanjuinais, Louvet, Pétion, Vergniaud, etc.); des deux ministres, Clavière et Lebrun, de Roland, etc. La dernière députation, celle probablement qui était à la barre au moment dont parle Mme Roland, était composée de l'administrateur du Département, des autoritées constituées de la Commune et des commissaires des sections, et était conduite par Lhuillier, procureur général syndic.

(2) Rabaut-Saint-Étienne.

(3) C'est une erreur. La présidence de la Convention, dans la séance du 31 mai, fut successivement exercée par Defermon, Mallarmé, Grégoire, et de nouveau Mallarmé (J. GUIFFREY, *les Conventionnels*, p. XXXII).

(4) Le *Moniteur* constate la sortie de Vergniaud un instant avant que la Convention, sur la proposition de Barère au nom du comité de salut public, cassât la commission des Douze. Mais Vergniaud venait de déclarer que la Convention, envahie par les pétitionnaires, ne pouvait délibérer librement et devait sortir en masse pour aller se mettre sous la protection de la force armée réunie autour des Tuileries, et il était sorti pour donner l'exemple. Quelques députés seulement le suivirent, et il rentra. C'est probablement dans ce court moment qu'il s'entretint avec Mme Roland.

barre, vous pourrez comme femme obtenir un peu plus de faveur; mais la Convention ne peut plus rien de bien. — Elle pourrait tout, m'écriai-je; car la majorité de Paris ne demande qu'à savoir ce qu'elle doit faire : si je suis admise, j'oserai dire ce que vous-même ne pouvez exprimer sans qu'on vous accuse; je ne crains rien au monde, et si je ne sauve pas Roland, j'exprimerai avec force des vérités qui ne seront pas inutiles à la République; prévenez vos dignes collègues, un élan de courage peut faire un grand effet et sera du moins d'un grand exemple. » J'étais effectivement dans cette disposition d'âme qui rend éloquent; pénétrée d'indignation, au-dessus de toute crainte, enflammée pour mon pays dont je voyais la ruine, tout ce que j'aime au monde exposé aux derniers dangers, sentant fortement, m'exprimant avec facilité, trop fière pour ne pas le faire avec noblesse, j'avais les plus grands intérêts à traiter, quelques moyens pour les défendre, et j'étais dans une situation unique pour le faire avec avantage. « Mais, dans tous les cas, votre lettre ne peut être lue d'une heure et demie d'ici : on va discuter un projet de décret en six articles; des pétitionnaires députés par des sections attendent à la barre; voyez quelle attente ! — Je vais donc chez moi savoir ce qui s'y est passé; je reviens ensuite; avertissez nos amis. — Ils sont absents pour la plupart; ils se montrent courageusement quand ils sont ici, mais ils manquent d'assiduité. — C'est malheureusement trop vrai ! »

Je quitte Vergniaud, je vole chez Louvet (1); j'écris un billet destiné à l'instruire de ce qui est et de ce que

(1) J.-B. Louvet, député du Loiret à la Convention, l'ami des Roland, demeurait rue Saint-Honoré, n° 320.

je prévois; je me jette dans un fiacre que je fais tourner vers mon logis; ces maudits chevaux n'avançaient point à mon gré : bientôt nous rencontrons des bataillons dont la marche nous arrête; je m'élance hors de la voiture, je paie le cocher, je fends les rangs, je m'échappe; c'était vers le Louvre; j'accours dans ma maison, rue de la Harpe, vis-à-vis Saint-Côme (1). Le portier (2) me dit tout bas que Roland est monté chez le propriétaire (3), au fond de la cour; je m'y rends, j'étais à la nage; on m'apporte un verre de vin et l'on m'apprend que, le porteur du *mandat* d'arrêt étant revenu sans avoir pu se faire entendre au Conseil, Roland avait continué de protester contre ses ordres; que ces bonnes gens avaient demandé sa protestation écrite, et s'étaient retirés; d'après quoi Roland était venu traverser leur appartement et sortir de la maison par les derrières. J'en fais autant pour aller le trouver, l'instruire de ce que j'ai tenté et de ce que je me propose de suivre. Je me rends dans une maison où il n'était pas; je vais dans une autre où je le trouve (4) ; à la solitude des rues d'ailleurs illu-

(1) Saint-Côme était une des églises paroissiales de Paris, située à l'angle de la rue de la Harpe et de la rue des Cordeliers, c'est-à-dire à peu près à l'angle sud du boulevard Saint-Michel et de la rue de l'École-de-Médecine. La maison n° 51 de la rue de la Harpe, où demeuraient les Roland, étant située en face de Saint-Côme, devait se trouver à peu près à l'angle sud du boulevard Saint-Michel et de la rue des Écoles.

(2) Il s'appelait Lamarre. Voir, plus loin, *Seconde arrestation*, p. 286.

(3) Jean-Alexandre Cauchois, bourgeois de Paris. Il était en 1791 de la société des Jacobins, où Roland l'avait sans doute connu. Il habitait le corps de logis au fond de la cour, au deuxième étage, et cet arrière-corps de logis avait, comme on va le voir, des issues sur la rue des Maçons-Sorbonne (aujourd'hui rue Champollion). C'est par là que Roland va s'évader.

(4) Probablement chez Bosc. Louis-Augustin-Guillaume Bosc (1759-

minées je présume qu'il est tard, et je ne me dispose pas moins à retourner à la Convention : j'aurais ignoré la retraite de Roland et parlé comme dans le premier cas ; j'allais repartir à pied sans m'apercevoir qu'il est plus de dix heures, que je suis sortie ce jour-là pour la première fois depuis une indisposition qui voulait le repos et les bains ; on m'amène un fiacre. En approchant du Carrousel, je ne vois plus de force armée ; deux canons et quelques hommes étaient encore à la porte du Palais national ; j'avance, la séance est levée !

Le jour d'une insurrection, lorsque le son du tocsin cesse à peine de frapper les airs, lorsque deux heures avant quarante mille hommes en armes environnaient la Convention, et que des pétitionnaires menaçaient ses membres à la barre, l'assemblée n'est pas permanente ? Elle est donc entièrement subjuguée ? Elle a donc fait tout ce qu'on lui a ordonné ? Le *pouvoir révolutionnaire* est donc si puissant qu'elle n'ose le balancer, et qu'il n'a plus besoin d'elle ? « Citoyens, dis-je à quelques sans-culottes groupés près d'un canon, cela s'est-il bien passé ? — Oh ! à merveille ! ils se sont embrassés (1) et l'on a

1828) était l'ami des Roland depuis 1780. C'est par leur influence qu'il avait été nommé administrateur des postes le 11 mai 1792. Il demeurait alors rue des Prouvaires, nº 32, « Au Magasin de bougies du Mans ». Une tradition constante veut que ce soit lui qui, le lendemain ou le surlendemain, ait fait sortir Roland de Paris. En tout cas, il est certain qu'il lui donna asile, durant la première quinzaine de juin, dans une humble maison rustique située au milieu de la forêt de Montmorency, appelée le prieuré de Sainte-Radegonde, petite propriété qu'il avait achetée en février 1792 pour le compte de son ami Bancal des Issarts, et qu'il administrait. J'ai consacré à Bosc, dans mon édition des *Lettres de Madame Roland*, t. II, p. 666-687, une notice détaillée.

(1) Au moment où la Convention levait sa séance, à 9 heures et

chanté l'hymne des Marseillais, là, à l'arbre de la liberté. — Est-ce que le côté droit s'est apaisé ? — Parbleu ! il fallait bien qu'il se rendît à la raison. — Et la commission des Douze? — Elle est f..... dans le fossé. — Et les *Vingt-deux?* — Oh! la municipalité les fera arrêter. — Bon! est-ce qu'elle le peut? — Jarnigué, est-ce qu'elle n'est pas souveraine? il faut bien qu'elle le soit pour redresser les b... de traîtres et soutenir la République. — Mais les départements seront-ils bien aises de voir leurs représentants... — Qu'appelez-vous? les Parisiens ne font rien que d'accord avec les départements, ils l'ont dit à la Convention. — Cela n'est pas trop sûr, car, pour savoir leur vœu, il aurait fallu des assemblées primaires. — Est-ce qu'il en a fallu au 10 août? et les départements n'ont-ils pas approuvé Paris? ils feront de même; c'est Paris qui les sauve. — Ce pourrait bien être Paris qui se perd. »

J'avais traversé la cour et je gagnais mon fiacre en finissant ce dialogue avec un vieil sans-culotte, assurément bien payé pour endoctriner les dupes. Un joli chien se pressait dans mes jambes : « Est-ce à vous, ce pauvre animal? me dit mon cocher avec un accent de sensibilité fort rare dans ses pareils, et qui me frappa singulièrement. — Non, je ne le connais pas, lui répliquai-je gravement, comme s'il s'agissait d'une personne, et songeant déjà à toute autre chose : vous m'arrêterez aux galeries

demie du soir, un conflit avait failli éclater entre les bataillons de trois sections girondines, massés dans le jardin du Palais-Royal, et les bataillons du faubourg Saint-Antoine, qui tenaient pour la Commune. Mais on avait fini par fraterniser, et la Convention, sur la proposition de Basire, était sortie, son président en tête, pour fraterniser aussi avec les bataillons réconciliés et assister à une marche aux flambeaux improvisée.

du Louvre (1). Je voulais y (2) voir un ami avec lequel je me proposais d'aviser au moyen de faire sortir Roland de Paris ; nous n'avions fait que vingt pas, la voiture s'arrête. « Qu'est-ce donc, dis-je au cocher? — Eh! *il* m'a quitté comme un sot, tandis que je voulais le garder pour mon petit garçon qui s'en amuserait bien : petit! petit! viens donc! » Je me souvins du chien ; je trouvai doux et aimable d'avoir pour cocher à cette heure un bon homme, père et sensible. « Tâchez de l'attraper, lui criai-je, vous le mettrez dans la voiture et je vous le garderai. » Le bon homme, tout joyeux, prend le chien, ouvre la portière et me donne compagnie. Cette pauvre bête paraissait sentir qu'elle trouvait protection et asile ; je fus bien caressée, et je me rappelai ce conte de *Saadi*, qui nous peint un vieillard, las des hommes, rebuté de leurs passions, retiré dans une forêt où il s'était fait une habitation, dont il animait le séjour par quelques animaux qui payaient ses soins des témoignages affectueux d'une reconnaissance à laquelle il s'était borné, faute d'en trouver autant chez ses semblables.

P... (3) venait de se coucher ; il se relève ; je lui pro-

(1) La grande galerie le long de la Seine et la galerie en retour (perpendiculaire au fleuve) qui réunissaient les Tuileries au Louvre. Tout le rez de-chaussée, depuis 1608, avait été converti en logements concédés à des artistes. Il y en avait vingt-six. L'ami que Mme Roland allait voir (Pasquier) était au nº 8 ; un autre protégé de Roland, Mentelle, était au nº 11.

(2) Ici commence le 2e *cahier*.

(3) Pasquier. Le nom est écrit de la main de Bosc dans le manuscrit. Pierre Pasquier, peintre en émail, né à Villefranche-en-Beaujolais en 1731, c'est-à-dire compatriote et contemporain de Roland, mort en 1806. Il apparaît dans la correspondance dès 1782. Il était membre de l'Académie de peinture et de sculpture (1769). Roland, en août 1792, l'avait nommé un des six « gardiens du Muséum ». Dénoncé par David, en décembre 1793, comme « ami de Roland », il fut quelque temps incarcéré.

pose mes moyens : nous convenons qu'il se rendra chez moi le lendemain après sept heures, et que je lui indiquerai où prendre son ami. Je rentre dans ma voiture; elle est arrêtée par la sentinelle du poste de la Samaritaine. « Un peu de patience, me dit tout bas le bon cocher en se retournant sur son siège, c'est l'usage à cette heure. » Le brigadier arrive, ouvre la portière : « Qui est là? — Une citoyenne. — D'où venez-vous ? — De la Convention. — Ah! c'est bien vrai, *glisse* le cocher, comme s'il eût eu peur que l'on ne me crût pas. — Où allez-vous? — Chez moi. — N'avez-vous pas de paquets ? — Je n'ai rien, voyez. — Mais la séance est levée. — Oui, dont bien me fâche, car j'avais à faire une pétition. — Une femme, à cette heure, c'est inconcevable; c'est bien imprudent! — Sans doute, cela n'est pas ordinaire et n'a rien pour moi d'agréable; il fallait bien que j'eusse de grands motifs. — Mais, Madame, toute seule? — Comment, Monsieur, seule! Ne voyez-vous pas avec moi l'*innocence* et la *vérité :* que faut-il de plus? — Allons, je me rends à vos raisons. — Et vous faites bien, répliquai-je d'un ton plus doux, car elles sont bonnes. »

Les chevaux étaient si fatigués qu'il fallut que le cocher les tirât par la bride pour leur faire monter ma rue; j'arrive, je le paye : j'avais déjà monté huit ou dix marches; un homme qui s'était fourré, je ne sais comment, sous la porte cochère sans que le portier l'aperçût, est sur mes talons et me prie de le conduire au citoyen Roland. « Chez lui, j'y consens, si vous avez quelque chose d'utile à communiquer; mais, à lui, c'est impossible. — C'est qu'on veut absolument le mettre ce soir en arrestation. — Ils seront bien habiles s'ils en viennent à bout. — Vous me faites plaisir, car c'est un bon citoyen

qui vous parle. — A la bonne heure ! » Et je monte, sans trop savoir qu'en penser.

Pourquoi, dans ces circonstances, rentrâtes-vous dans votre maison, pourrait-on me demander?

Cette question n'est point déplacée; car la calomnie m'avait aussi attaquée, et la malveillance pouvait s'exercer sur moi; mais, pour y bien répondre, il faudrait, en développant entièrement l'état de mon âme, entrer dans des détails que je réserve pour un autre instant; je n'indiquerai donc que les résultats. J'ai naturellement de l'aversion pour tout ce qui n'est point conforme à la marche évidente, grande et hardie, convenable à l'innocence! Le soin de me soustraire à l'injustice me coûte plus que de la subir. Dans les deux derniers mois du ministère de Roland, nos amis nous pressèrent souvent de quitter l'hôtel, et parvinrent trois fois à nous faire coucher dehors (1); ce fut toujours malgré moi : c'était un assassinat que l'on craignait alors; je trouvais qu'il était difficile de se porter à violer l'asile d'un fonctionnaire pu-

(1) V. Champagneux, *Disc. prélim.* aux *Œuvres de Madame Roland* (édit. de 1800), t. I, p. xxxvii-xxxviii. Cf. plus loin, p. 215. V. aussi les Souvenirs de Mme Letellier-Valazé (Vatel, *Charlotte de Corday et les Girondins*, t. ii, p. 401-402). Voir enfin une anecdote de l'*Almanach des Gens de bien* pour l'année 1795, p. 42-44. Il est certain que les Roland, après la démission, c'est-à-dire de janvier à mai 1793, couchèrent plus d'une fois hors de chez eux et même hors de Paris. Deux billets de Roland à Bosc, dans la collection de M. Alexandre Beljame, professeur à l'Université de Paris, et qui sont postérieurs à la démission, sont significatifs à cet égard. Dans l'un, Roland écrit : « Vous êtes allé à la maison ; votre amitié, vos soins, vos sollicitudes ont continué, et vous ignorez sûrement toute l'étendue des nôtres. Mon ami, nous sommes hors des murs depuis huit ou dix jours ; je vais cependant y rentrer sous peu ; la crainte de la mort deviendrait enfin pire que la mort même... » Dans l'autre, on lit : « J'arrive ; je passerai la journée ici... Demain matin, je vais chercher la famille et je la ramène dîner ici... »

blic, et que si des scélérats pouvaient tenter ce crime, il n'était pas inutile qu'il se consommât ; que, dans tous les cas, le ministre devait être à son poste, parce que là sa perte crierait vengeance et instruirait la république, tandis qu'il était possible de l'atteindre dans ses allées et venues, avec autant de profit pour les auteurs de l'entreprise, moins d'effet pour la chose publique et de gloire pour la victime. Je sais que ce raisonnement est ridicule pour quiconque met sa vie avant tout ; mais celui-là qui la compte pour quelque chose en révolution ne comptera jamais pour rien vertu, honneur et patrie. Aussi je ne voulus plus quitter l'hôtel en janvier ; le lit de Roland était dans ma chambre pour que nous courussions le même sort, et j'avais un pistolet sous mon chevet, non pour tuer ceux qui viendraient nous assassiner, mais pour me soustraire à leurs indignités, s'ils voulaient mettre la main sur moi.

Sortis de place, l'obligation n'était plus la même, et je trouvais fort bon que Roland évitât la fureur populaire ou les serres de ses ennemis. Quant à moi, leur intérêt de nuire ne pouvait être aussi grand ; me faire tuer serait un odieux dont ils ne voudraient point se couvrir ; m'arrêter ne leur servirait guère et ne serait pas pour moi un si grand malheur. S'ils avaient quelque honte et voulaient revêtir des formes, m'interroger, commencer une affaire, je ne serais pas embarrassée de les confondre ; cela même pourrait servir à éclairer plutôt sur le compte de Roland ceux qui ne sont véritablement qu'abusés. S'ils en venaient à recommencer un 2 septembre, c'est que les députés honnêtes seraient aussi en leur puissance, et que tout serait perdu à Paris ; dans ce cas, j'aime mieux mourir que d'être témoin de la ruine de mon pays ; je m'honorerai d'être comprise parmi les glorieuses victimes immolées à la rage du crime. La fureur

assouvie sur moi serait moins violente contre Roland qui, une fois sauvé de cette crise, pourrait rendre encore de grands services à quelques parties de la France. Ainsi de deux choses l'une : ou je ne risque que la prison et une procédure que je rendrai utile à mon pays, à mon mari; ou si je dois périr, ce ne sera que dans une extrémité où la vie me serait odieuse.

J'ai une jeune fille aimable, [mais que la nature a faite froide et indolente] (1); je l'ai nourrie, je l'ai élevée avec l'enthousiasme et les sollicitudes de la maternité; je lui ai donné des exemples qu'on n'oublie plus à son âge, et elle sera une bonne femme avec quelques talents; [mais jamais son âme stagnante et son esprit sans ressort ne donneront à mon cœur les douces jouissances qu'il s'était promises]. Son éducation peut s'achever sans moi; son existence offrira à son père des consolations; mais (2) elle ne connaîtra ni mes vives affections, ni mes peines, ni mes plaisirs; et cependant, si j'avais à renaître avec le choix des dispositions, je ne voudrais pas changer d'étoffe, je demanderais aux dieux de me rendre celle dont ils m'ont formée.

Depuis la sortie du ministère, je m'étais tellement retirée du monde que je ne voyais presque plus personne; les maîtres d'une des maisons où j'aurais pu me céler étaient à la campagne; dans une autre, il y avait un malade qui rendait difficile l'admission d'un nouvel hôte; celle où Roland s'était caché ne pouvait me recevoir sans une gêne extrême (3), et il eût été trop mar-

(1) Les mots que je mets entre crochets dans ce paragraphe sont raturés dans le ms., évidemment de la main de Bosc, et ne sont pas dans son édition.

(2) *Mais* a été ajouté par Bosc.

(3) Bosc n'avait qu'un appartement de célibataire.

quant, partant impolitique, de se trouver dans le même lieu; enfin j'aurais souffert de laisser mes gens (1) à l'abandon : je rentrai donc chez moi, je calmai leurs inquiétudes déjà très vives; j'embrassai mon enfant, et je pris la plume pour faire un billet, que je destinais à être porté de grand matin, pour mon mari.

J'étais assise à peine que j'entends frapper chez moi; il était environ minuit : une nombreuse députation de la Commune se présente et me demande Roland. « Il n'est pas chez lui. — Mais, me dit le personnage qui portait le hausse-col d'officier, où peut-il être? quand reviendra-t-il? vous devez connaître ses habitudes et pouvoir juger de son retour? — J'ignore, lui répliquai-je, si vos ordres vous autorisent à me faire de semblables questions, mais je sais que rien ne peut m'obliger à y répondre. Roland a quitté sa maison tandis que j'étais à la Convention; il n'a pu me faire ses confidences, et je n'ai rien de plus à dire. » La bande se retira fort mécontente; je m'aperçus qu'elle laissait sentinelle à ma porte et garde à celle de la maison; je présumai qu'il n'y avait plus qu'à prendre des forces pour soutenir ce qui pouvait arriver; j'étais accablée de fatigue : je me fis donner à souper; je finis mon billet, le confiai à ma fidèle bonne, et me couchai.

Je dormais profondément depuis une heure, lorsque

(1) La bonne, Marie-Marguerite Fleury, et le garçon, Jean-Louis Lecocq. J'ai déjà parlé de Lecocq. Quant à Fleury, à laquelle j'ai consacré une notice détaillée dans mon édition des *Lettres de Madame Roland* (t. II, p. 778-784), il suffira de dire ici que, née à Amiens vers 1759, elle entra au service des Roland vers 1781, alors qu'ils habitaient cette ville, et dès lors associa sa destinée à la leur. Elle leur fut fidèle aux jours du malheur, fut arrêtée le 19 novembre (onze jours après l'exécution de sa maîtresse), acquittée par le tribunal révolutionnaire le 7 juin 1794, puis rejoignit la fille des Roland qui veilla sur sa vieillesse.

mon domestique entre dans ma chambre pour m'annoncer que des messieurs de la section me priaient de passer au cabinet : « J'entends ce que cela veut dire, répliquai-je ; allez, mon enfant, je ne les ferai pas attendre. » Je saute à bas du lit, je m'habille ; ma bonne arrive et s'étonne de ce que je prends la peine de mettre autre chose qu'un peignoir. « C'est qu'il faut être décemment pour sortir », observé-je. La pauvre fille me fixe avec des yeux qui se remplissaient de pleurs : je passe dans l'appartement. « Nous venons, citoyenne, vous mettre en arrestation et apposer ici les scellés. — Où sont vos pouvoirs ? — Les voici, dit un homme en tirant de sa poche un *mandat* du comité révolutionnaire, sans motif d'arrestation, pour me conduire à l'Abbaye. — Je puis, comme Roland, vous dire que je ne connais point ce comité, que je n'obtempère pas à ses ordres, et que vous ne me sortirez d'ici que par la violence. — Voilà un autre ordre », se hâta d'exprimer d'un ton avantageux un petit homme à face ingrate, et il m'en lut un du conseil de la Commune qui portait, également sans déduction de motif, l'arrestation de Roland et de son épouse. Je délibérai durant sa lecture si je pousserais la résistance aussi loin qu'il était possible, ou si je prendrais le parti de la résignation ; je pouvais me prévaloir de la loi qui défend les arrestations nocturnes (1), et, si l'on insistait

(1) Un décret du 20 septembre 1792, voté les 18 et 19 par l'Assemblée législative à la veille de sa séparation, sur la proposition de Gensonné, déclarait « inviolable pendant la nuit, même au nom de la loi, l'asile du citoyen, hors le cas d'un coupable surpris et poursuivi en flagrant délit »; autorisait les citoyens à résister à une telle violence par tous les moyens en leur pouvoir, et prescrivait que les auteurs de ces tentatives « seraient poursuivis, à la requête de l'accusateur public, comme coupables d'attentat à la liberté individuelle ». Art. 18 et 19.) Cette disposition a depuis subsisté dans tous nos codes.

sur celle qui autorise les municipalités à saisir les personnes suspectes (1), rétorquer par l'illégalité de la municipalité même, cassée, puis recréée par un pouvoir arbitraire. Mais ce pouvoir, les citoyens de Paris le sanctionnaient en quelque sorte (2); mais la loi n'est plus qu'un nom dont on se sert pour mieux insulter aux droits les plus reconnus ; mais la force règne, et si j'oblige à la déployer, ces brutaux ne connaîtront point de mesure : la résistance est inutile et pourrait m'exposer. « Comment comptez-vous procéder, messieurs ? — Nous avons envoyé chercher le juge de paix de la section, et vous voyez un détachement de sa force armée. » Le juge de paix (3) arrive; on passe dans mon salon; on appose des scellés partout, sur les fenêtres, sur les armoires au linge; un homme voulait qu'on les mît sur un *forte-piano;* on lui observe que c'est un instrument : il tire un pied de sa poche, il en mesure les dimensions, comme s'il lui donnait quelque destination. Je demande à sortir les objets composant la garde-robe de ma fille, et je fais pour moi-même un petit paquet de nuit. Cependant cinquante, cent personnes, entrant et sortant continuellement, remplissent deux pièces, environnent tout et peuvent cacher les malveillants qui se proposeraient de dérober ou de déposer quelque chose : l'air se charge d'émanations infectes; je suis obligée de passer près de la fenêtre de l'antichambre pour y respirer. L'officier n'ose point commander à cette foule de

(1) Mme Roland fait allusion ici au décret du 11 août 1792, rendu sur la proposition du même Gensonné, qui remettait aux municipalités la recherche des conspirateurs et des suspects. Mais ce décret ne pouvait, en droit, prévaloir contre celui du 20 septembre, qui lui était postérieur.

(2) Ici commence le *3e cahier*.

(3) Il s'appelait Salivet (*Alman. nat.* de 1793, p. 292).

se retirer; il lui adresse parfois une petite prière qui n'en produit que le renouvellement. Assise à mon bureau, j'écris à un ami sur ma situation et pour lui recommander ma fille; comme je pliais la lettre : « Il faut, madame, s'écrie M. Nicaud (1) (c'était le porteur d'ordres de la Commune), lire votre lettre et nommer la personne à qui vous l'adressez. — Je consens à la lire, voyez si cela suffit. — Il vaudrait mieux dire à qui vous l'écrivez. — Je n'en ferai rien; le titre de mon ami n'est point tel en ce moment que je veuille vous nommer ceux à qui je le confie », et je déchirai ma lettre. Comme je tournais le dos, ils en ramassèrent les morceaux pour les fermer sous les scellés; j'eus envie de rire de ce sot acharnement : il n'y avait point d'adresse.

Enfin, à sept heures du matin, je laissai ma fille et mes gens, après les avoir exhortés au calme et à la patience; je sentais leurs pleurs m'honorer plus que l'oppression ne pouvait me contrister. « Vous avez là des personnes qui vous aiment, dit un de ces commissaires. — Je n'en ai jamais eu d'autres près de moi », répliquai-je, et je descendis. Je trouvai sous la porte deux haies d'hommes armés, depuis le bas de l'escalier jus-

(1) Mme Roland avait d'abord écrit : « Nicaud, Niraud ou Nigaud. » Elle a biffé les deux derniers noms. En réalité, le personnage s'appelait Nicoud; au 10 août 1792, il avait fait partie de la Commune révolutionnaire comme commissaire de la section des Halles (BUCHEZ, XVI, 418), et avait figuré dans les journées de Septembre comme membre de cette Commune et même comme officier municipal (*Catalogue Charavay* de 1862, p. 47 et 180; vente du 19 mai 1900, N. Charavay, expert, n° 179). Mais, aux élections de novembre 1792, qui régularisèrent la Commune insurrectionnelle du 10 août, il dut être abandonné, car il ne figure pas à l'*Almanach national* de 1793 parmi les membres de la Commune. On le voit reparaître ici comme mandataire de la nouvelle Commune insurrectionnelle du 31 mai.

qu'au fiacre arrêté de l'autre côté de la rue (1), et une foule de curieux; j'avançai gravement à petits pas, considérant cette troupe lâche ou abusée. La force armée suivit la voiture sur deux files; ce malheureux peuple qu'on trompe et qu'on égorge dans la personne de ses vrais amis, attiré par le spectacle, s'arrêtait sur mon passage, et quelques femmes criaient *à la guillotine!* « Voulez-vous qu'on lève les portières? me dirent obligeamment les commissaires. — Non, messieurs, l'innocence, tout opprimée qu'elle soit, ne prend jamais l'attitude des coupables; je ne crains les regards de personne, et je ne veux me soustraire à ceux de qui que ce soit! — Vous avez plus de caractère que beaucoup d'hommes, vous attendrez paisiblement justice. — Justice! si elle se faisait, je ne serais pas actuellement en votre pouvoir; mais une procédure inique me conduirait à l'échafaud, que j'y monterais ferme et tranquille, comme je me rends à la prison. Je gémis pour mon pays; je regrette les erreurs d'après lesquelles je l'ai cru propre à la liberté, au bonheur; mais j'apprécie la vie, je n'ai jamais craint que le crime, je méprise l'injustice et la mort. » Ces pauvres commissaires ne comprirent pas grand'chose à ce langage et le trouvèrent probablement fort aristocratique.

Nous arrivons à l'Abbaye, ce théâtre de scènes sanglantes dont les Jacobins, depuis quelque temps, prêchent le renouvellement avec tant de ferveur; cinq à six lits de camp, occupés par autant d'hommes dans une chambre obscure, furent les premiers objets qui s'offrirent à ma vue après avoir passé le guichet; on se lève,

(1) C'est-à-dire à côté de l'église Saint-Côme, à l'angle de la rue des Cordeliers qui, continuée par celle des Boucheries-Saint-Germain (où demeurait Legendre, autrefois boucher des Roland), menait droit à l'Abbaye.

on s'agite, et mes guides me font monter un escalier étroit et sale. Nous parvenons chez le concierge, dans une espèce de petit salon assez propre, où il m'offre une bergère. « Où est ma chambre? demandai-je à sa femme, grosse personne d'une bonne figure. — Madame, je ne vous attendais pas, je n'ai rien de préparé; mais vous resterez ici en attendant. » Les commissaires passent dans la pièce voisine, font inscrire leur mandat et donnent leurs ordres verbaux : j'appris dans la suite qu'ils étaient très sévères et qu'ils les firent renouveler plusieurs fois depuis, mais sans oser les donner par écrit. Le concierge (1) savait trop bien son métier pour suivre à la lettre ce qui n'est point obligatoire; c'est un homme honnête, actif, obligeant, qui met dans l'exercice de ses fonctions tout ce que la justice et l'humanité peuvent faire désirer. « Que voulez-vous pour votre déjeuner? — Une bavaroise à l'eau. » Les commissaires se retirent en me disant que, si Roland n'est point coupable, il n'aurait pas dû s'absenter. « Il est trop étrange qu'on puisse soupçonner tel l'homme qui a rendu de si grands services à la liberté; il est trop odieux de voir calomnier et persécuter avec acharnement le ministre dont la conduite est si franche, dont les comptes sont si clairs, pour qu'il n'ait pas dû se soustraire aux derniers excès de l'envie. Juste comme Aristide, sévère comme Caton, ce sont ses vertus qui lui ont donné des ennemis : la rage de ceux-ci ne connaît pas de mesure; qu'elle s'exerce sur moi, je la brave et me dévoue; lui doit se conserver pour son pays, auquel il peut encore rendre de grands services. » Un salut de confusion fut la réponse de ces messieurs. Ils sont partis; je déjeune, tandis que

(1) Mme Roland le nomme plus loin. Il s'appelait Lavacquerie.

l'on range à la hâte la chambre à coucher où l'on me fait passer. « Vous pourrez, madame, demeurer ici tout le jour, et si je ne pouvais vous faire préparer un local ce soir, parce que j'ai beaucoup de monde, on dresserait un lit dans le salon. » La femme du concierge qui me parlait ainsi ajoute quelques expressions obligeantes sur les regrets qu'elle forme toutes les fois qu'elle voit arriver des personnes de son sexe. « Car, ajoute-t-elle, toutes n'ont pas l'air serein comme madame. » Je la remercie en souriant; elle m'enferme.

« Me voilà donc en prison! » me dis-je. Ici je m'assieds et me recueille profondément.

Je ne donnerais pas les moments qui suivirent pour ceux que d'autres estimeraient les plus doux de ma vie; je ne perdrai jamais leur souvenir. Ils m'ont fait goûter, dans une situation critique, avec un avenir orageux, incertain, tout le prix de la force et de l'honnêteté dans la sincérité d'une bonne conscience et d'un grand courage. Jusque-là, poussée par les événements, mes actions, dans cette crise, avaient été le résultat d'un vif sentiment qui entraîne : quelle douceur que d'en justifier tous les effets par la raison! Je rappelai le passé, je calculai les événements futurs; et si je trouvai, en écoutant ce cœur sensible, quelque affection trop puissante, je n'en découvris pas une qui dût me faire rougir, pas une qui ne servît d'aliment à mon courage, et qu'il ne sût encore dominer. Je me consacrai pour ainsi dire volontairement à ma destinée, quelle qu'elle pût être; je défiai ses rigueurs, et m'établis dans cette disposition où l'on ne cherche plus que le bon emploi du présent, sans inquiétude ultérieure. Mais cette tranquillité pour ce qui m'était personnel, je ne tentai même pas de l'étendre au sort de mon pays et de mes amis; j'attendais le journal

du soir et j'écoutais les cris des rues avec une avidité inexprimable. Cependant je pris des renseignements sur ma nouvelle manière d'être et les facultés qui m'étaient laissées. « Puis-je écrire, puis-je voir quelqu'un? quelle est la dépense à faire ici? » Ce furent mes premières questions. Lavacquerie (le concierge) me fit connaître les recommandations qui lui avaient été faites et la liberté que lui laissaient des ordres de cette nature, qu'on peut regarder comme non-avenus. J'écrivis à ma fidèle bonne de venir me voir; il fut convenu qu'elle demanderait la femme du concierge, sans parler de moi, et qu'on ne ferait part à personne de cette facilité.

(1) Il est assez curieux de remarquer comment les événements font quelquefois trouver à chacun le prix de ses œuvres. Lorsque Roland arriva la première fois au ministère de l'Intérieur, il observa que l'état des prisons était horriblement négligé; il porta des regards attendris sur ces retraites préparées aux coupables et trop souvent peuplées d'innocents, mais que l'humanité doit conserver saines et consolantes, s'il est possible, même pour les premiers. Il créa une place qui avait pour objet la surveillance de cette partie; celui qui en est revêtu est chargé de visiter assidûment les prisons, de faire donner exactement au ministre la liste des détenus, les ordres en vertu desquels ils sont amenés, de recueillir leurs plaintes, s'ils en ont à faire, et de les transmettre avec célérité. Il attacha à cette place le modeste appointement de mille écus, persuadé que c'était assez pour l'honnête homme qui sentirait ce que valait l'avantage d'avoir du

(1) Les deux paragraphes qui suivent sont, au manuscrit, fortement bâtonnés, sans doute de la main de Bosc, qui a écrit en marge : « à reporter sur l'article Danton », et qui les en effet utilisés ailleurs en partie.

bien à faire et il y nomma Grandpré (1), homme sensible, très exercé par le malheur, infiniment propre par son âme et son expérience à traiter avec des affligés (2). Grandpré a parfaitement rempli sa destination ; je me rappelle à ce sujet une anecdote qui mérite d'être rapportée.

Informé le 1er septembre des mouvements qui menaçaient les prisons, il les parcourt de grand matin ; il trouve à l'Abbaye, entre autres, une foule de personnes amenées depuis peu, arrêtées dans les dernières visites

(1) Ici et dans les lignes qui suivent, le nom de Grandpré est soigneusement raturé. Mais au dernier endroit (p. 31), il reste fort lisible.

(2) « Je devais sa connaissance à une personne d'esprit et de mérite qui m'avait intéressée à ses malheurs. » (*Note de Mme Roland.*)

Cette personne « d'esprit et de mérite », qui avait fait connaître Grandpré aux Roland et avait ainsi obtenu sa nomination d'inspecteur des prisons, s'appelait Sophie Grandchamp. On sait peu de chose sur elle, sinon que, intimement liée en 1791 avec Bosc, elle avait accompagné Mme Roland de Paris au Clos-la-Platière, en Beaujolais, à l'automne de cette année-là, et qu'elle resta fidèle à la prisonnière. Elle a laissé sur Mme Roland des souvenirs du plus haut intérêt, que j'ai publiés dans la *Révolution française* de juillet et août 1899 et qu'on retrouvera ici aux Appendices.

Sur Grandpré, avec qui elle vivait en 1793, on n'est guère mieux renseigné. Beugnot, dans ses *Mémoires*, p. 137 (3e éd.), se loue vivement de ses bons offices. Un des prisonniers de Port-Libre, Coittant, signale aussi ses soins pour les détenus (*Mémoires sur les prisons,* éd. Berville et Barrière, 1823, t. II, p. 16). Cf. Wallon, *La Terreur,* II, 73. — D'après une note prise par M. Auguste Rey aux Archives de la Préfecture de police, et qu'il m'a obligeamment communiquée, Grandpré aurait été incarcéré le 27 avril 1795 et remis en liberté le 31 mai suivant, par ordre du comité de sûreté générale. Beugnot dit de son côté que Grandpré fut, après le 9 thermidor, envoyé à la Force *par ordre de Barère*. Mais, aux dates qu'on vient de voir, Barère était lui-même décrété d'accusation.

Mme Roland, parlant de Grandpré dans une lettre à Buzot du 22 juin 1793, dit que c'était un « ancien avocat ». On peut se demander dès lors si ce n'est pas « Le Moyne de Grandpré, avocat au Parlement depuis 1751 », qui, en 1789 (*Alm. royal*), demeurait quai de Bourbon, île Saint-Louis ?

domiciliaires, détenues, comme je le suis aujourd'hui, sur des *mandats* arbitraires et non motivés; l'agitation et l'effroi régnaient parmi elles; les ordres de la Commune leur avaient interdit toute communication au dehors; il les invite à écrire, il attend deux heures, part chargé de lettres qu'il remet à leur section, à leurs amis et au moyen desquelles quelques-unes ont été réclamées à temps. Cependant l'annonce du massacre se répandait comme un bruit sourd précurseur de l'orage. Grandpré vient à l'hôtel de l'Intérieur, il attend la sortie du Conseil qui s'y tenait alors chez Roland, président; Danton sortait le premier; Grandpré s'approche de lui, dépeint avec chaleur les malheurs dont on est menacé, insiste sur la nécessité d'établir promptement une ligne de démarcation entre les diverses sortes de prisonniers... Il est interrompu par une exclamation de Danton, s'écriant avec sa voix de taureau, les yeux sortant de la tête et le geste d'un furieux : *Je me f... bien des prisonniers! qu'ils deviennent ce qu'ils pourront!* Les assistants (la scène se passait dans le second antichambre) furent pénétrés d'horreur pour un ministre de la Justice capable de s'exprimer ainsi en pareille circonstance. Ils ne savaient pas que c'était chez lui, comme il s'est répandu depuis, que s'étaient tenus les conciliabules où l'on s'était fait apporter les listes des prisonniers pour examiner si toutes les victimes étaient renfermées et quels êtres il conviendrait de sauver afin de prêter à l'expédition l'apparence d'un jugement populaire. Roland avait déjà fait des réquisitions à la force armée; il les réitéra vainement, ainsi que les ordres aux autorités constituées de prévenir tout excès (1); lui-même fut l'objet d'un mandat d'arrêt

(1) Le rôle de Roland au moment des massacres de Septembre appartient à l'histoire générale. Sa lettre du 3 septembre à l'Assem-

auquel les conjurés n'osèrent donner suite (1); il dénonça les forfaits de ces affreuses journées avec ce courage dont sa lettre du 3 à l'Assemblée nationale est un témoignage authentique, et qui enflamma les ennemis que lui avait acquis son austère probité.

La première visite que je reçus à l'Abbaye le jour même de mon arrivée fut celle de Grandpré. Il accourut le cœur pénétré; jamais témoignages d'intérêt ne me parurent plus touchants et plus honorables que ceux qu'il m'a prodigués; il y mêlait le sentiment d'une noble reconnaissance et j'y trouvais le prix d'une bonne action. « Il faut, me dit-il, écrire à l'Assemblée ; n'y avez-vous pas déjà songé? — Non; et maintenant que vous m'y faites penser, je ne vois pas comment j'y ferai lire ma lettre. — Je m'y emploierai de mon mieux. — Eh bien! je vais écrire. — Faites, je serai de retour dans deux heures. » Il part et j'écris.

« *La citoyenne Roland à la Convention nationale* (2).

« De la prison de l'Abbaye, le 1er juin 93.

« Législateurs !

« Je viens d'être arrachée de mon domicile, des bras « de ma fille âgée de douze ans, et je suis détenue à « l'Abbaye en vertu d'ordres qui ne portent aucun motif

blée législative, où il dénonce la Commune de Paris comme responsable de l'anarchie et des massacres, a été souvent reproduite. Elle est au *Moniteur*, t. XIII, p. 611-612. (Réimpression.)

(1) Le mandat d'arrêt lancé contre Roland, ministre de l'Intérieur, par la Commune de Paris et déchiré par Danton, est attesté par tous les témoignages du temps. Voir plus loin, p. 104, ce qu'en dit de nouveau Mme Roland.

(2) L'original de cette lettre est au Musée des Archives nationales, n° 1360.

« de mon arrestation. Ils émanent d'un comité révolu-
« tionnaire; et des commissaires de la Commune, qui
« accompagnaient ceux du comité m'en ont exhibé du
« conseil général, qui n'en contiennent également
« aucun (1). » Ainsi je suis présumée coupable aux yeux du public; j'ai été traduite dans les prisons avec éclat, au milieu d'une force armée imposante, d'un peuple abusé, dont quelques individus m'envoyaient hautement à l'échafaud, sans que l'on ait pu indiquer à personne, ni m'annoncer à moi-même, d'après quoi j'étais présumée telle et traitée en conséquence. Ce n'est pas tout; le porteur des ordres de la Commune ne s'en est prévalu qu'auprès de moi, et pour me faire signer son procès-verbal; en quittant mon appartement, j'ai été remise aux commissaires du comité révolutionnaire; ce sont eux qui m'ont amenée à l'Abbaye; ce n'est que sur leur *mandat* que j'y suis entrée. Je joins ici copie certifiée de ce *mandat*, signé d'un seul individu sans caractère. Les scellés ont été apposés *partout* chez moi; durant leur apposition qui a duré de *trois* à sept heures du matin, la foule des citoyens remplissait mon appartement, et s'il s'était trouvé dans leur nombre quelque malveillant avec le dessein de placer furtivement de coupables indices dans une bibliothèque ouverte de toutes parts, il en aurait eu la facilité.

« Déjà hier le même comité avoit voulu faire mettre en arrestation l'ex-ministre que les lois ne rendent comptable qu'à vous des faits de son administration, et qui ne cesse d'en solliciter de vous le jugement.

« Roland avait protesté contre l'ordre, et ceux qui l'avaient apporté s'étant retirés, il est sorti lui-même

(1) En marge du passage marqué par des guillemets, Mme Roland a écrit : *Ce qui a été substitué.*

de sa maison, pour éviter un crime à l'erreur, dans le temps où je m'étais rendue à la Convention pour l'instruire de ces tentatives; mais je fis inutilement remettre à son président une lettre qui n'a pas été lue. J'allais réclamer *justice* et *protection;* je viens les réclamer encore avec de nouveaux droits, puisque je suis opprimée. Je demande que la Convention se fasse rendre compte des motifs et du mode de mon arrestation; je demande qu'elle statue sur elle; et si elle la confirme, j'invoque la loi qui ordonne l'énoncé du délit, de même que l'interrogatoire dans les premières vingt-quatre heures de la détention (1). Je demande enfin le rapport sur les comptes de l'homme irréprochable qui offre l'exemple d'une persécution inouïe, et qu'on semble destiner à donner la leçon, terrible pour les nations, de la vertu proscrite par l'aveugle prévention.

« Si mon crime est d'avoir partagé la sévérité de ses principes, l'énergie de son courage et son ardent amour pour la liberté, je me confesse coupable; j'attends mon châtiment. Prononcez, législateurs; la France, la liberté, le sort de la République et le vôtre tiennent nécessairement aujourd'hui à la répartition de cette justice dont vous êtes les dispensateurs. »

L'agitation dans laquelle j'avais passé la nuit précédente me faisait ressentir une fatigue extrême; je désirais avoir ce soir même une chambre, je l'obtins et j'en pris possession à dix heures. Lorsque j'entrai entre quatre

(1) Décret des 8 et 9 octobre-novembre 1789, art. 12: « Dans les vingt-quatre heures de l'emprisonnement de l'accusé, le juge le fera paraître devant lui, lui fera lire la plainte, la déclaration du nom du dénonciateur, s'il y en a; les procès-verbaux ou rapports et l'information, etc... »

murs assez sales, au milieu desquels était un grabat sans rideaux, que j'aperçus une fenêtre à double grille et que je fus frappée de cette odeur qu'une personne accoutumée à un appartement très propre trouve toujours dans ceux qui ne le sont pas, je jugeai que c'était bien une prison qu'il s'agissait d'habiter, et que ce n'était pas du local qu'il me fallait attendre quelque agrément. Cependant l'espace était assez grand, il y avait une cheminée, la couverture du lit était passable, on me donnait un oreiller, et, en appréciant les choses sans faire de comparaison, j'estimai que je n'étais point mal. Je me couchai, bien résolue de demeurer au lit tant que je m'y trouverais bien. J'y étais encore à dix heures du lendemain, lorsque Grandpré arriva; il avait l'air non moins touché, mais plus inquiet que la veille; il promenait ses regards dans cette vilaine chambre qui me paraissait déjà passable, car j'y avais dormi. « Comment avez-vous passé la nuit? me demanda-t-il avec des yeux humides. — J'ai été fréquemment réveillée par le bruit; je me rendormais chaque fois qu'il s'apaisait, même en dépit du tocsin que j'ai cru entendre ce matin. Eh!... ne le sonne-t-on pas encore? — Mais je l'ai cru aussi; ce n'est rien. — Ce sera ce qu'il plaît aux dieux; si l'on me tue, ce sera dans ce lit; je suis si lasse que j'y attendrai tout. N'y a-t-il rien de nouveau contre les députés? — Non. Je vous rapporte votre lettre, nous avons pensé avec Champagneux (1) qu'il fallait en adoucir le commencement; voilà ce qu'on vous propose d'y substituer : et puis il faudrait faire un mot

(1) Dans le ms. il y a *Champ.*, et biffé. Bosc a écrit au-dessus le nom tout entier. M. Dauban, dans son édition des *Mémoires*, a lu Jany!

Luc-Antoine Donin de Rosière de Champagneux (1744-1807) était avocat à Lyon lorsqu'il y connut les Roland en 1785; c'est en 1789 qu'il se lia particulièrement avec eux; il fonda alors le *Courrier de*

au ministre de l'Intérieur, pour qu'il adressât officiellement votre lettre; cela me donnerait un nouveau droit d'en solliciter la lecture. » Je prends la minute, je réfléchis, et je lui dis : « Si je croyais que ma lettre fût lue telle qu'elle est, je la laisserais, dût-elle n'être suivie pour moi d'aucun succès, car on ne peut guère se flatter d'obtenir justice de l'Assemblée; les vérités qu'on lui adresse ne sont pas pour elle qui ne saurait les mettre en pratique aujourd'hui; mais il faut les dire pour que les départements les entendent. Je conçois que mon début puisse empêcher la lecture de la lettre; dès lors, c'est folie que le laisser. » Je substituai donc aux trois premiers alinéas ce qui m'était proposé : « Quant à l'intervention du ministre, je sens qu'elle rend la marche plus régulière; et quoique Garat ne mérite guère que je lui fasse l'honneur de lui écrire, je saurai le faire sans m'avilir. » Je traçai ces lignes :

Au ministre de l'Intérieur.

« Le ministère dont vous êtes chargé, citoyen, vous donne la surveillance pour l'exécution des lois et la dé-

Lyon (septembre 1789-octobre 1790) pour soutenir les idées de la Révolution, fut de 1790 à 1792 un des chefs de la municipalité lyonnaise, puis fut appelé par Roland devenu ministre à la première division du ministère de l'Intérieur. Après la retraite de Roland, il était resté à son poste, où sa puissance de travail et son expérience le rendaient indispensable à Garat. Mais, dénoncé par Collot d'Herbois le 2 août et incarcéré le 4 à la Force, il ne fut délivré qu'après le 9 thermidor, le 11 août 1794.

En 1796, il maria son fils, Pierre-Léon, avec Eudora Roland, la fille de ses infortunés amis.

Il mourut en 1807, juge à la cour d'appel de Grenoble. Je lui ai consacré, dans mes Appendices aux *Lettres de Madame Roland* (t. II, p. 714-723), une ample notice.

nonciation de leur violation par les autorités qui les méconnaissent. Je crois que votre justice s'honorera de faire passer à la Convention les réclamations que j'ai besoin de faire entendre contre l'oppression dont je suis la victime. »

Levée à midi, j'examinai comment je m'établirais dans mon nouveau logis; je couvris d'un linge blanc une petite vilaine table que je plaçai près de ma fenêtre et que je destinai à me servir de bureau, résolue de manger plutôt sur le coin de la cheminée pour me conserver propre et rangée la table de travail. Deux grosses épingles de tête, fichées dans des planches, me servirent de porte-manteau. J'avais à ma poche le poème de Thomson (1), ouvrage que je chéris à plus d'un titre; je fis une note de ce que j'aurais à me procurer : d'abord les *Vies des hommes illustres* de Plutarque, qu'à l'âge de huit ans je portais à l'église au lieu d'une *Semaine-Sainte* (2), et que je n'avais pas relues à fond depuis cette époque; l'*Histoire anglaise* de David Hume, avec le *Dictionnaire* de Sheridan, pour me fortifier dans cette langue : j'aurais préféré suivre Macau-

(1) Le poème des *Saisons*, 1726-1730. Il avait été traduit en français en 1759 (Paris, Chaubert, in-8°) ; mais Mme Roland, après l'avoir lu d'abord dans la traduction (*Lettres aux demoiselles Cannet*, I. 409, II, 225), avait voulu le lire dans le texte : « Mon bon ami, quand tu pourras me faire un grand cadeau, écrivait-elle à son mari le 17 janvier 1787, achète-moi Thomson ; achète-le moi en anglais ; achète-moi aussi la traduction... » Elle le cite à Bancal (lettres des 18 juillet 1790 et 15 mars 1791). — Cf. *Mémoires particuliers*, t. II, 2e cahier, et, à la fin de cet ouvrage, lettre à Mentelle, du 28 septembre 1793.

(2) Cf. *Mémoires particuliers* : « Je n'oublierai jamais le carême de 1763 (j'avais alors neuf ans), où je l'emportais à l'église en guise de *Semaine-Sainte*. C'est de ce moment que datent les impressions et les idées qui me rendaient républicaine, sans que je songeasse à le devenir... »

lay (1); mais celui qui m'avait prêté les premiers volumes de cet auteur (2) n'était sûrement pas dans sa maison, et je n'aurais su où demander cet ouvrage que déjà je n'avais pu trouver chez les libraires. Je souriais moi-même à mes préparatifs, car il y avait une grande agitation; le rappel battait à chaque instant, et j'ignorais ce que ce pouvait être. « Ils ne m'empêcheront pas de vivre jusqu'au dernier instant, me disais-je; plus heureuse de ma conscience qu'ils ne seront animés de leur fureur, s'ils viennent, je vais à eux, et je sors de la vie comme on entre dans le repos. » La femme du concierge vint m'inviter à passer chez elle, où elle avait fait mettre mon couvert pour que je dînasse en meilleur air : je m'y rendis, j'y vis ma fidèle bonne; lorsqu'elle se jeta dans mes bras, baignée de pleurs, oppressée de sanglots, l'attendrissement et la tristesse me saisirent; je me reprochai presque d'être paisible en songeant à l'inquiétude de ceux qui m'étaient attachés et, me représentant les angoisses de tel et tel, je sentis un serrement de cœur inexprimable. Pauvre fille! que de pleurs je lui ai fait verser, et que ne rachète point un attachement semblable au sien! Elle me brusque quelquefois dans la vie ordinaire, mais c'est lorsqu'elle me croit trop négligente de ce qui peut servir à mon bonheur, à ma santé; lorsque

(1) Catherine Sawbridge, mistress Macaulay (1733-1791), avait publié une *Histoire d'Angleterre depuis l'avènement de Jacques Ier jusqu'à l'élévation de la Maison de Hanovre*, 8 vol., 1763-1783, et une *Histoire d'Angleterre depuis la Révolution* [de 1688] *jusqu'au temps présent*, 1778. Une traduction française des cinq premiers volumes de ce grand ouvrage avait paru à Paris en 1791-92, sous le nom de Mirabeau (elle est en réalité de Guiraudet). C'est dans ce livre que les républicains français avaient appris à connaître et à honorer Sidney.

(2) C'était Brissot. Voir lettre de Mme Roland à Bancal des Issarts du 15 mars 1791.

je souffre, c'est elle qui gémit et moi qui la console. Il fallait bien suivre cette habitude. Je lui prouvai qu'en s'abandonnant à sa douleur elle se rendrait moins capable de m'être utile; qu'elle m'était plus nécessaire au dehors que dans la prison où elle me priait de permettre qu'elle restât; qu'à tout prendre, je n'étais pas si malheureuse qu'elle l'imaginait, et cela est vrai. J'ai expérimenté, toutes les fois que j'ai été malade, une sorte de calme tout particulier, et qui tient sans doute à ma façon de voir, ainsi qu'à la loi que je me suis faite d'adoucir toujours la nécessité, loin de me révolter contre elle. Du moment où je me mets au lit, il me semble que tout devoir cesse et qu'aucune sollicitude n'a de prise sur moi; je ne suis plus tenue qu'à être là et à y demeurer avec résignation, ce que je fais de fort bonne grâce. Je donne carrière à mon imagination; j'appelle les impressions douces, les souvenirs agréables, les sentiments heureux : plus d'efforts, plus de calculs, plus de raison; toute à la nature et, paisible comme elle, je souffre sans impatience ou me repose et m'égaye. Je trouve que la prison produit sur moi à peu près le même effet que la maladie; je ne suis tenue aussi qu'à être là, et qu'est-ce que cela me coûte? Ma compagnie n'est pas si mauvaise.

J'appris bientôt qu'il me fallait déloger; les victimes abondaient; la chambre où l'on m'avait placée pouvait contenir plus d'un lit, et, pour me laisser seule, on était obligé de me resserrer dès ce soir dans un petit cabinet; déménagement en conséquence. La fenêtre de ce nouvel appartement donne, je crois, au-dessus de la sentinelle qui garde la porte de la prison; toute la nuit, j'entendis crier d'une voix tonnante, *qui vive? tue! brigadier! patrouille!* Les maisons étaient

illuminées (1); et au nombre, à la fréquence des patrouilles, il était aisé de juger que l'on craignait des mouvements, ou qu'il y en avait eu. Je me levai de bon matin; je m'occupai de mon ménage, c'est-à-dire de faire mon lit, de nettoyer mon réduit et d'établir la propreté chez moi comme sur ma personne. Je voyais bien qu'en réclamant ces soins, ils ne me seraient pas refusés; mais je jugeais parfaitement qu'en les payant beaucoup il faudrait néanmoins beaucoup aussi les attendre, et qu'ils seraient toujours fort superficiels; il y avait donc tout à gagner en les prenant soi-même; je serais mieux, plus tôt servie, et les petits cadeaux que je ferais seraient d'autant plus sentis qu'ils seraient gratuits. J'attendais avec impatience d'entendre tirer les gros verrous de ma porte pour demander le journal. Je l'ai lu; le décret d'*arrestation* est rendu contre les Vingt-deux (2); le papier me tombe des mains, et je m'écrie dans un transport de douleur : « Mon pays est perdu!... »

Tant que je m'étais crue seule, ou à peu près, sous le joug de l'oppression, fière et tranquille je formais des vœux et conservais quelque espoir pour les défenseurs de la liberté. L'erreur et le crime (3) l'ont emporté; la

(1) Mesure d'ordre prise par la Commune le 2 juin.

(2) Décret du 2 juin ordonnant l'arrestation : 1° de la commission des *Douze*, moins Fonfrède et Saint-Martin; 2° des *Vingt-deux*, à savoir : vingt députés, Gensonné, Guadet, Brissot, Gorsas, Petion, Vergniaud, Salles, Barbaroux, Chambon, Buzot, Birotteau, Lidon, Rabaut-Saint-Étienne, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lehardy, Lesage, Louvet, Valazé, et de deux ministres, Clavière et Lebrun.

Rabaut-Saint-Étienne étant de la commission des Douze, le nombre des proscrits ne fut en réalité que de trente et un; il fut même réduit à trente, Bertrand ayant été remis en liberté le 8 juillet sur l'intervention de Saint-Just.

Roland ne fut pas compris dans le décret.

(3) Ici commence le 4e *cahier*.

représentation nationale est violée, son unité est rompue; tout ce qu'il y avait dans son sein de remarquable par la probité unie au caractère et aux talents est proscrit; la Commune de Paris commande au Corps législatif; Paris est perdu; les brandons de la guerre civile sont allumés; l'ennemi va profiter de nos divisions; il n'y aura plus de liberté pour le nord de la France, et la République entière est livrée à d'affreux déchirements. Sublimes illusions, sacrifices généreux, espoir, bonheur, patrie, adieu! Dans les premiers élans de mon jeune cœur, je pleurais à douze ans de n'être pas née Spartiate ou Romaine (1); j'ai cru voir dans la Révolution française l'application inespérée des principes dont je m'étais nourrie. La liberté, me disais-je, a deux sources : les bonnes mœurs qui font les sages lois, et les lumières qui nous ramènent aux unes et aux autres par la connaissance de nos droits; mon âme ne sera plus navrée du spectacle de l'humanité avilie, l'espèce va s'améliorer et la félicité de tous sera la base et le gage de celle de chacun. Brillantes chimères, séductions qui m'aviez charmée, l'effrayante corruption d'une immense cité vous fait évanouir! Je dédaignais la vie, votre perte me la fait haïr, et je souhaite les derniers excès des forcenés. Qu'attendez-vous, anarchistes, brigands? Vous proscrivez la vertu, versez le sang de ceux qui la professent; répandu sur cette terre, il la rendra dévorante et la fera s'ouvrir sous vos pas.

(1) Cf. *Mémoires particuliers*, 4e et 5e cahiers. Déjà, le 23 avril 1779, Marie Phlipon écrivait à Roland : « ... Combien de fois je pleurai, dépitée de n'être pas née Spartiate ou Romaine... »; et, le 18 juillet 1790, à Bancal : « Je me rappelle avec attendrissement ces instants de ma jeunesse où... je pleurais de dépit de n'être pas née Spartiate ou Romaine... »

Le cours des choses avait dû me faire pressentir l'événement; mais j'avais peine encore à croire que le calcul des dangers n'arrêtât pas la masse de la Convention, et je n'ai pu éviter d'être frappée de cet acte décisif qui sonne l'heure de sa dissolution.

Une froide indignation couvre actuellement, pour ainsi dire, tous mes sentiments; indifférente autant que jamais sur ce qui me concerne, j'espère faiblement pour les autres, et j'attends les événements avec plus de curiosité que de désir : je ne vis plus pour sentir, mais pour connaître. Je ne tardai pas d'apprendre que le mouvement commandé pour faire rendre le décret d'arrestation avait donné des inquiétudes sur les prisons; c'était la cause de la garde sévère et bruyante de la nuit : aussi les citoyens de la section de l'Unité (1) n'avaient pas voulu se rendre au rappel qui les envoyait autour de la Convention; tous restèrent chez eux pour veiller sur leurs propriétés et sur la prison située dans leur enceinte : je vis le motif de l'air inquiet et alarmé de Grandpré qui me confessa ses craintes le lendemain. Il s'était rendu à l'Assemblée pour y faire lire ma lettre; et durant huit heures consécutives il avait, ainsi que plusieurs députés, inutilement réitéré ses instances auprès du bureau; il était évident que je n'obtiendrais pas cette lecture. Je remarquai sur le *Moniteur* que ma section, celle de Beaurepaire, s'était prononcée en ma faveur, même depuis ma détention (2); j'imaginai de lui écrire, et je le fis en ces termes :

(1) La section des Quatre-Nations (depuis avril 1793 section de l'Unité), où était située l'Abbaye.

(2) La section des Thermes-de-Julien, où était située la maison habitée par Roland, s'appelait, depuis septembre 1792, la section Beaurepaire. On a vu plus haut qu'il y était « bien vu » et que les

« *Citoyens*,

« J'apprends par les papiers publics que vous aviez mis sous la sauvegarde de votre section Roland et son épouse; je l'ignorais lorsque j'ai été enlevée de chez

dispositions de la section pour lui étaient « sages ». Déjà, le 5 avril, Robespierre jeune s'écriait aux Jacobins : « Roland n'est point arrêté ; il a même reçu des honneurs à sa section. » Cf. P. V. C., 3 avril. Lorsqu'on releva le cadavre du proscrit, le 11 novembre 1793, dans l'avenue du château de Coquetd, à quelques lieues de Rouen, on trouva sur lui des cartes de civisme que sa section lui avait délivrées. Les *Procès-verbaux de la Commune de Paris* (séance du 31 mai), disent d'autre part : « On annonce l'arrestation de Roland et de sa femme dans la section de Beaurepaire ; on ajoute que cette section les a pris sous sa sauvegarde. Le Conseil nomme des commissaires à cet égard. Peu de temps après, les commissaires de retour annoncent qu'ils ont fait mettre six factionnaires à la porte des détenus ; le Conseil arrête que les mêmes commissaires sont autorisés à arrêter Roland et sa femme et à mettre le scellé sur leurs papiers. » Le compte rendu du *Moniteur* du 3 juin, que Mme Roland venait de lire, est un peu plus explicite : « Un membre annonce que l'ex-ministre Roland et son épouse ont été mis en état d'arrestation, mais que la section de Beaurepaire les a pris sous sa sauvegarde. Le Conseil nomme six commissaires pour se rendre à la section de Beaurepaire et l'engager à livrer Roland au pouvoir de la loi » ... Et, un peu plus loin : « Les commissaires nommés pour se transporter à la section de Beaurepaire, relativement à l'arrestation de Roland et de son épouse, rendent compte de leur mission et disent que l'on s'y est mal pris pour faire cette arrestation avec succès. Ils ont placé six factionnaires à la porte, afin que les détenus, que la section a mis sous sa sauvegarde, ne puissent point s'évader. Le Conseil autorise ses commissaires à arrêter Roland et son épouse et à mettre les scellés sur leurs papiers ; arrête en outre que les commissaires de la section de la Cité, qui avaient été chargés de cette arrestation, seront invités à se rendre dans son sein, pour rendre compte des motifs du retard qu'ils ont mis à l'exécuter. »

Et le lendemain, 1er juin : « On se plaint que les commissaires chargés de l'arrestation de Roland s'en sont mal acquittés et que leur conduite n'est pas exempte de reproches. Renvoi au comité révolutionnaire. » (*Procès-verbaux de la Commune de Paris*. — Cf. *Moniteur* (Réimpression), t. XVI, p. 543 et 558.)

moi; et le porteur des ordres de la Commune m'a présenté au contraire la force armée dont il était accompagné comme celle de la section qu'il avait requise; c'est ainsi qu'il l'a exprimé dans son procès-verbal. Du moment où j'ai été fermée à l'Abbaye, j'ai écrit à la Convention, et je me suis adressée au ministre de l'Intérieur pour qu'il lui fît passer mes réclamations; je sais (1) qu'il a obtempéré à ma demande, et que ma lettre a été remise, mais elle n'a point été lue. J'ai l'honneur de vous en adresser une copie certifiée. Si la section croit digne d'elle de servir d'interprète à l'innocence opprimée, elle pourrait députer à la barre de la Convention pour y faire entendre mes justes plaintes et ma demande. Je soumets cette question à sa *sagesse;* je n'y joins aucune *prière;* la *vérité* n'a qu'un langage, c'est l'exposé des *faits;* les citoyens qui veulent la *justice* n'aiment pas qu'on leur adresse des *supplications,* et l'*innocence* n'en sait point faire.

« *P. S.* Voici le quatrième jour de ma détention, et je n'ai pas été interrogée. J'observe que l'ordre d'arres-

La *Chronique de Paris,* citée par Buchez et Roux (t. XXVII, p. 411), donne le récit suivant : « L'ex-ministre Roland n'a point été arrêté. Quelques hommes qui rient de tout ont dit, en apprenant que sa femme seule avait été arrêtée : « On a laissé échapper le corps et « on a pris l'esprit. » La section de Beaurepaire avait pris cette citoyenne sous sa protection; une patrouille de cette section l'avait déjà sauvée; mais à peine a-t-elle été retirée que ceux qui étaient chargés de cet ordre rigoureux l'ont exécuté. »

D'après les *Nouvelles politiques* (n° du 6 juin 1793), le membre de la Commune insurrectionnelle qui, en n'exécutant pas les premiers ordres donnés, laissa échapper Roland, serait Seguy, commissaire de la section de la Butte-des-Moulins (Buchez, XVI, 419), médecin, rue Ventadour, 11 (*Alm.* de 1793, p. 347).

En somme, la section semble avoir fait son possible, le 31 mai, pour protéger les Roland

(1) Évidemment par Champagneux, premier commis de Garat.

tation ne portait aucun motif, mais qu'il exprimait que je serais interrogée le lendemain. »

Quelques jours se passèrent sans que j'entendisse parler de rien; je n'étais toujours point interrogée. J'avais pourtant reçu beaucoup de visites d'administrateurs à plats visages et sales cordons, se disant appartenir les uns à la police, les autres à je ne sais quoi; grands sans-culottes à cheveux puants, zélés observateurs de l'ordre du jour, venant savoir si les prisonniers étaient satisfaits de leur traitement. Je m'étais exprimée vis-à-vis de tous avec l'énergie et la dignité convenables à l'innocence opprimée; j'avais aperçu deux ou trois hommes de bon sens qui me comprenaient sans oser m'appuyer, et j'étais à dîner lorsqu'on vint m'en annoncer cinq à six autres d'une seule fournée. La moitié s'avance; celui qui portait la parole me parut, avant d'avoir ouvert la bouche. un de ces bavards à tête vide qui jugent de leur mérite par la volubilité de leur langue. « Bonjour, citoyenne. — Bonjour, monsieur. — Êtes-vous contente de cette maison? N'avez-vous pas de plaintes à faire sur votre traitement, ou de demandes à former sur quelque chose? — Je me plains d'être ici, je demande à en sortir. — Est-ce que votre santé est altérée? Vous vous ennuyez un peu? — Je me porte bien et je ne m'ennuie pas. L'ennui est la maladie de ceux qui ont l'âme vide et l'esprit sans ressources; mais j'ai un vif sentiment de l'injustice; je réclame contre celle qui m'a fait arrêter sans motif et détenir sans être interrogée. — Ah! dans un temps de révolution, il y a tant à faire qu'on ne peut suffire à tout. — Une femme à qui le roi Philippe faisait à peu près cette réponse, lui répliqua : « Si tu n'as pas le temps de me faire justice, tu n'as donc pas le temps d'être roi! » Pre-

nez garde de forcer les citoyens opprimés à dire la même chose au peuple, ou plutôt aux autorités arbitraires qui l'égarent. — Adieu, citoyenne. — Adieu. » Et mon bavard de s'en aller, faute de savoir répondre à des raisons. Ces gens m'ont eu l'air d'être venus pour voir la figure que j'avais en cage, mais ils feraient bien du chemin avant d'y trouver aussi sots qu'eux.

J'ai dit que je m'étais informée de la manière de vivre dans ces lieux, non que je mette un grand prix à ce qu'on appelle les commodités de la vie ; je sais user d'elles sans scrupules quand il n'y a pas d'inconvénient à le faire, mais toujours avec modération, et je me passe de toutes sans difficultés. C'est par un esprit d'ordre naturel que j'ai besoin de savoir ce qui constitue ma dépense, et de la régler suivant ma situation.

On m'apprit que Roland au ministère avait trouvé excessive la quotité de 5 livres allouées par tête de prisonnier pour la dépense de chaque jour, et qu'il l'avait réduite à 2 livres ; mais l'extrême augmentation des denrées, triplées de valeur depuis quelques mois, rend ce traitement assez médiocre, car, la nation ne donnant que les quatres murs et de la paille, on prélève d'abord 20 sols pour indemnité au concierge de ses frais de chambre, c'est-à-dire du lit et des meubles quelconques. Il faut, sur les 20 sols qui restent, s'éclairer, payer son feu s'il est besoin d'en faire faire, et se nourrir ; c'est insuffisant ; mais on est libre comme de raison d'ajouter tout ce qu'on veut à sa dépense. Je n'aime point à en faire une grande pour ma personne, et j'ai quelque plaisir à exercer mes forces dans les privations. L'envie m'a pris de faire une expérience et de voir jusqu'où la volonté humaine peut réduire les besoins ; mais il faut procéder par gradations, c'est la seule manière d'aller loin. J'ai

commencé, au bout de quatre jours, par retrancher les déjeuners, et substituer au café, au chocolat, du pain et de l'eau ; j'ai établi qu'on ne me servirait qu'un plat de viande commune avec quelque herbage à mon dîner ; le soir, un peu de légumes ; point de dessert. J'ai bu de la bière pour me déshabituer du vin, puis je l'ai quittée elle-même. Cependant, comme ce régime a un but moral, et que j'aurais autant d'aversion que de mépris pour une économie inutile, j'ai commencé par donner une somme pour les malheureux à la paille, afin d'avoir le plaisir, en mangeant le matin mon pain sec, de songer que de pauvres diables me devront de joindre quelque chose avec le leur pour leur dîner. Si je reste ici six mois, je veux en sortir grasse et fraîche, n'ayant plus besoin que de soupe et de pain, et ayant mérité quelques bénédictions *incognito*. J'ai fait aussi, mais dans un autre esprit, quelques présents aux gens de service de la prison. Quand on est ou paraît sévèrement économe dans sa dépense, il faut être généreux à l'égard d'autrui pour se le faire pardonner, surtout dans une situation où ceux qui vous entourent comptent leur gain sur cette dépense. Je ne demande ni soins, ni marchandises ; je ne fais rien venir ; je n'emploie personne : il est clair que je serai la plus maussade prisonnière pour les domestiques qui établissent leurs petits profits sur les commissions et les fournitures dont on les charge ; il convient donc que j'achète l'indépendance où je me mets d'eux ; c'est la rendre plus parfaite et me faire aimer en sus.

J'ai reçu quelques visites de l'excellent Champagneux et de l'estimable Bosc. Le premier, père d'une nombreuse famille, attaché à la liberté par principes, en avait professé la saine doctrine dès le commencement de la

Révolution, dans un journal destiné à l'instruction de ses concitoyens (1); un esprit judicieux, des mœurs douces, un grand amour du travail le caractérisent. Roland, au ministère, l'appela pour le mettre à la tête de la première division du département de l'Intérieur ; c'est l'un des meilleurs choix qu'il ait faits. Au reste, il n'a pas moins bien réussi dans celui de plusieurs autres chefs, tels que l'actif et franc Le Camus (2), l'habile Fépoul (3), etc. Jamais bureaux ne furent mieux montés ; c'est à leur parfaite organisation que Garat doit la faculté de supporter un fardeau qui passe ses forces ; c'est à l'honnêteté, à la capacité de tels agents qu'il est redevable de la tranquillité dont on le laisse jouir : il l'a senti, et il disait avec raison qu'il abandonnerait la partie s'il était obligé de faire des changements dans ses bureaux.

(1) Le *Courrier de Lyon*.

(2) Gabriel-Étienne Le Camus (1746-?), receveur des gabelles à Lyon, savant naturaliste et collectionneur, organisateur de cours publics et de sociétés savantes, nous apparaît dès 1786 lié avec les Roland à Lyon. C'est en août 1792 qu'il fut appelé à diriger la quatrième division du ministère de l'Intérieur. Lorsqu'on remplaça, en avril 1794, les ministères par des commissions exécutives, Le Camus fut commissaire aux travaux publics.

(3) *Sic*. C'est Guillaume-Charles Faypoult, chevalier de Maisoncelles (1752-1817). Il n'entra dans les bureaux de Roland qu'au second ministère (*Catal. Charavay*, p. 178). Il y était chef de la deuxième division et dirigea en outre par intérim la troisième, après que Lanthenas eût été appelé à la Convention (*Alm. nat.* de 1793). Il resta à ce poste sous Garat et sous Paré jusqu'à la suppression des ministères (1er-2 avril 1794) et la loi du 16-24 avril qui bannissait de Paris les ex-nobles. Il fut ensuite ministre des finances au commencement du Directoire (2 octobre 1795-13 février 1796), agent diplomatique en Italie, préfet de l'Escaut sous l'Empire, ministre des finances du roi Joseph en Espagne, préfet de Saône-et-Loire durant les Cent-Jours. Sa vie justifie l'épithète qui accompagne ici son nom. — Cf., sur son service dans les bureaux du ministère, la dernière lettre de Mme Roland à Mentelle d'octobre 1793.

Il sera forcé de l'abandonner malgré cela, car tous les talents des seconds ne suppléent pas au manque de caractère d'un ministre ; la faiblesse est le pire de tous les défauts dans ceux qui gouvernent, particulièrement au milieu des factions. Garat et Barère (1), simples particuliers, ne seraient jugés manquer ni d'esprit, ni d'honnêteté ; mais l'un, chargé du pouvoir exécutif, et l'autre, législateur, perdraient tous les États du monde par leurs demi-mesures : leur manie prétendue conciliatoire leur fait toujours prendre la ligne oblique qui mène droit au précipice et à la confusion. La conciliation des hommes d'État doit être toute dans le mode, je veux dire dans la manière de traiter avec ceux qu'ils emploient ; ils doivent se servir des passions mêmes et des défauts de ceux qu'ils dirigent ou avec qui ils traitent ; mais rigoureux dans les principes, fermes et rapides dans l'action, jamais obstacles ni considérations ne doivent les faire plier au premier égard, ni dévier au second.

Si Roland pouvait joindre à l'étendue de ses vues, à la force de son âme, à sa prodigieuse activité, un peu plus d'art dans la manière, il gouvernerait aisément un empire ; mais ses défauts ne nuisent qu'à lui-même, et ses qualités sont infiniment précieuses en administration.

Bosc, notre ancien ami, administrateur des postes, d'un caractère vrai, d'un esprit éclairé, allant chez moi le premier jour de ma détention, s'empressa de conduire ma fille chez Mme Creuzé-la-Touche (2) qui l'accueillit,

(1) Bertrand Barère de Vieuzac (1755-1841), constituant et conventionnel, est trop connu pour que j'aie à donner sa notice.

(2) Rue Hautefeuille, n° 11. — Jacques-Antoine Creuzé-Latouche (1749-1800) était un vieil ami de Bosc. Je les trouve liés dès 1784, alors que Creuzé-Latouche était avocat à Paris, avant de

la compta au nombre de ses enfants avec lesquels il fut établi qu'elle resterait sous ses yeux. Il faut connaître les personnes pour sentir tout ce que vaut ce trait. Il faut se représenter Bosc sensible et franc, accourant chez ses amis, se saisissant de leur enfant, le confiant de son propre mouvement à la famille la plus respectable, comme un dépôt qu'il s'honore de leur faire, et qu'il sait être reçu avec la reconnaissance qu'éprouvent les âmes délicates à qui on offre l'occasion de bien faire ; il faut avoir connu les mœurs patriarcales, les vertus domestiques de Creuzé et de sa femme, la douceur et la bonté qui les distinguent, pour juger de leur accueil et en sentir le prix.

Qui donc est à plaindre dans tout ceci ? Roland seul ; Roland persécuté, proscrit, Roland, à qui l'on refuse l'examen de ses comptes ; Roland, obligé, pour se soustraire à l'aveugle fureur d'hommes abusés par ses ennemis, de se cacher comme un coupable, de trembler même pour la sûreté de ceux qui le reçoivent, de dévorer en silence la détention de son épouse, l'apposition des scellés sur tout ce qui lui appartient... et d'attendre dans l'incertitude le règne d'une justice qui ne l'indemnisera jamais de ce que la perversité lui aura fait souffrir !

Ma section, pénétrée des meilleurs principes, avait pris, le 3, un arrêté qui les respire (1), et qui établit les droits des citoyens à réclamer contre les détentions arbitraires, à s'opposer même à celles qui pourraient être

retourner acheter une charge de magistrature à Châtellerault, son pays natal, qui l'envoya siéger à la Constituante, puis à la Convention. Il était aussi un des amis les plus intimes de Larevellière-Lépeaux.

(1) Nous n'avons pas le texte de cet arrêté. Il ne reste presque

tentées. Ma lettre y fut lue, écoutée avec intérêt ; la discussion qui s'établit sur elle ayant été prolongée au lendemain, les Montagnards s'entendirent, l'éveil fut donné dans leur parti ; il arriva force députations d'enragés d'autres sections pour entraver la marche, les délibérations, et corrompre, s'il était possible, l'esprit de celle-ci, ou l'effrayer par des menaces et porter la majorité des sections à la désarmer. Sur ces entrefaites, pressée par Grandpré de ne négliger aucun moyen d'abréger ma captivité, j'écrivis encore à Garat, et je m'adressai aussi à Gohier (1) : ce dernier, que j'ai peu vu, d'une faiblesse égale à celle de Garat, m'a paru d'une médiocrité plus grande encore à tout autre égard. Je ne pouvais guère écrire à de tels hommes qu'en leur donnant des leçons ; elles étaient sévères... Grandpré les trouva mortifiantes, quoique justes ; j'adoucis quelques expressions et me tins aux suivantes :

« *La citoyenne Roland au ministre de la Justice.*

« De la prison de l'Abbaye, le 8 juin 93.

« Je suis opprimée ; j'ai donc sujet de vous rappeler mes droits et vos devoirs.

« Un ordre arbitraire, sans motifs d'arrestation, m'a

plus rien, aux Archives publiques, des papiers de la section Beaurepaire. Mais on verra plus loin, par une pièce qui nous a été conservée, relative à la seconde arrestation de Mme Roland, que la section avait pris, à la date du 31 mai, « différents arrêtés relatifs à la sûreté des personnes ».

(1) Louis-Jérôme Gohier (1746-1830), député d'Ille-et-Vilaine à la Législative, fut ministre de la Justice depuis le 20 mars 1793 jusqu'à la suppression des ministères (1er-2 avril 1794), et devint plus tard membre du Directoire, du 29 prairial an VII (17 juin 1799) au 18 brumaire.

plongée dans ces lieux préparés pour les coupables ; je les habite depuis huit jours sans avoir été interrogée.

« Les décrets vous sont connus ; l'un vous charge de visiter les prisons, d'en faire sortir ceux qui s'y trouvent détenus sans cause (1); dernièrement encore il en a été rendu un autre qui vous prescrit de vous faire représenter les mandats d'arrêt, d'examiner s'ils sont motivés, et de faire interroger les détenus.

« Je vous fais passer copie certifiée de celui en vertu duquel j'ai été enlevée de mon domicile et amenée ici.

« Je réclame l'exécution de la loi pour moi et pour vous-même. Innocente et courageuse, l'injustice m'atteint sans me flétrir, et je puis la subir avec fierté dans un temps où l'on proscrit la vertu (2). Quant à vous, placé entre la loi et le déshonneur, votre volonté ne peut être douteuse, et il faudrait vous plaindre si vous n'aviez pas le courage d'agir en conséquence. »

« *Au ministre de l'Intérieur.*

« 8 juin, etc.

« Je sais que vous avez fait l'envoi de mes réclamations au Corps législatif ; ma lettre n'a pas été lue : vos devoirs sont-ils remplis pour l'avoir adressée à ma prière ?

(1) Décrets du 23 novembre 1792 (DUVERGIER, *Collection des lois*, t. V, p. 68). L'un d'eux est ainsi conçu :

« La Convention nationale décrète que les citoyens détenus dans les différentes maisons d'arrêt ou dans les prisons, quelles qu'elles soient, contre lesquelles il n'y a ni mandat d'arrêt ni décret d'accusation prononcé, seront mis en liberté sur-le-champ, à mesure que l'examen des détenus dans lesdites maisons aura été fait par le ministre de la Justice, en exécution du décret du 15 de ce mois. »

(2) « Il y avait : « Mais *vous*, placé entre la loi et le *déshonneur*, il faut quitter votre place ou la remplir, ou avouer l'infamie dont la postérité couvrira la faiblesse de vos pareils. » (*Note de Mme Roland.*)

J'ai été arrêtée sans déduction de motifs, je suis détenue depuis huit jours, je n'ai pas été interrogée; c'est à vous, homme public, lorsque vous n'avez pu préserver l'innocence de l'oppression, à vous efforcer de l'en délivrer.

« Vous êtes plus intéressé que moi peut-être au soin que je vous invite à prendre; je ne suis pas la seule victime de la prévention ou de l'envie, et leurs poursuites actuelles contre tout ce qui présente la réunion du caractère au talent, à la vertu, rend honorable la persécution dont je suis l'objet; je la dois à mes liens avec l'homme vénérable que la postérité vengera. Mais vous, maintenant au gouvernail, vous n'échapperiez point au reproche de l'abandonner aux flots, si vous ne saviez le diriger d'une main ferme, et à la honte d'y être demeuré sans pouvoir le maintenir.

« Les factions passent, la justice seule demeure, et, de tous les défauts de l'homme en place, la faiblesse est celui qu'on lui pardonne le moins, parce qu'elle est la source des plus grands désordres, surtout dans les temps d'orage.

« Je n'ai pas besoin de rien ajouter à ces réflexions, si elles vous parviennent à temps pour vous et pour moi-même, ni d'en presser l'application à ce qui me concerne, car rien ne peut suppléer la volonté et le courage. »

Assurément des ministres qui ont négligé, méprisé les décrets qui leur ordonnaient la recherche des auteurs du massacre de septembre et des conspirateurs du 10 mars (1), des hommes qui, par la mollesse et l'indignité

(1) Le décret du 20 janvier 1793 ordonnait la poursuite des assassins de septembre, mais avait été suspendu le 8 février suivant. Le

de leur conduite dans ces circonstances, ont enhardi le crime, favorisé ses attentats, et assuré cette nouvelle insurrection où l'aveuglement et l'audace, prescrivant des lois à la représentation nationale, appellent tous les malheurs de la guerre civile, de tels hommes ne se feront pas les dénonciateurs de l'oppression : je n'attends rien d'eux ; et les vérités que je leur adresse sont bien plutôt destinées à marquer ce qu'ils doivent et à quoi ils manquent, qu'à me valoir une justice qu'ils sont incapables de me rendre, à moins qu'un peu de honte ne produise quelque miracle.

La fable nous représente tous les animaux tremblants ordinairement à l'aspect du lion, venant l'insulter chacun à son tour lorsqu'il est malade ; ainsi, la cohue des hommes médiocres, trompés ou jaloux, assaille avec fureur ceux que l'oppression retient captifs, ou dont elle diminue les facultés en altérant l'opinion sur leur compte. Le numéro 526 du *Thermomètre du jour* (1), du 9 juin, en fournit un exemple ; on y trouve, sous le titre d'*Interrogatoire de L. P. d'Orléans* (2), une série de questions,

décret prescrivant que le tribunal révolutionnaire institué le 10 mars 1793 commencerait ses fonctions en recherchant les conspirateurs qui, dans la nuit du 9 au 10, avaient menacé la Convention, est du 12 mars, rendu sur la proposition d'Isnard.

(1) Le *Thermomètre du jour* (11 août 1791-25 août 1793) était le journal de Dulaure. — Jacques-Amédée Dulaure (1755-1835), député du Puy-de-Dôme à la Convention, avait été, en 1792, un des journalistes qui fréquentaient chez Roland, ministre de l'Intérieur. En 1793, dans son journal, nullement inféodé d'ailleurs à la politique girondine (Mme Roland va s'en plaindre), il avait donné un courageux appui à la prisonnière. Décrété d'accusation le 20 octobre 1793, il put gagner la Suisse et rentra à la Convention le 8 décembre 1793. Il était et resta jusqu'au dernier jour très lié avec Bosc.

(2) Philippe-Égalité, décrété d'accusation le 6 avril 1793, détenu à Marseille, y avait été interrogé les 7 et 8 mai par le tribunal criminel des Bouches-du-Rhône, et Gohier avait transmis le 20 cet interroga-

parmi lesquelles il faut distinguer l'inculpation suivante : « D'avoir assisté à des conciliabules secrets qui se tenaient la nuit chez la femme de Buzot, dans le faubourg Saint-Germain, où se sont rendus Dumouriez, Roland et sa femme, Vergniaud, Brissot, Gensonné, Gorsas, Louvet, Petion, Guadet, etc. »

Quelle profonde scélératesse et quels excès d'impudence! tous les députés ici dénommés sont précisément ceux qui ont voté pour l'exil des Bourbons (1); jamais ces fiers défenseurs de la liberté n'ont regardé d'Orléans comme un chef capable, mais il leur a toujours paru un mannequin dangereux ; ils ont été les premiers à redouter ses vices, son argent, ses relations, sa popularité, sa faction, à dénoncer cette dernière et à poursuivre ceux qui leur en ont paru les agents. *Louvet* les a signalés dans sa catilinaire contre Robespierre (2) : morceau précieux comme tous ceux qui sont sortis de sa plume, et que l'histoire recueillera soigneusement, dans lequel il suit leur marche au corps électoral d'où Philippe sortit député. *Buzot* (3), dont la constante énergie s'est attiré la haine des factieux, saisit le premier instant qui lui parut favorable pour demander le bannissement des Bourbons, mesure qu'il regarda comme indispensable du moment où la Convention voulut se charger du jugement de Louis.

toire à la Convention. Mais la pièce publiée par *le Thermomètre* et par plusieurs autres journaux était apocryphe. (Voir *le Moniteur* du 25 juin 1793.)

(1) Le 16 décembre 1792, sur la proposition de Buzot.

(2) *Accusation contre Robespierre* [29 octobre 1792]. Imprimé par ordre de la Convention nationale, Paris, 15 p. in-8°.

A Maximilien Robespierre et à ses royalistes, Paris, 55 p. in-8° [décembre 1792].

(3) C'est ici qu'apparaît pour la première fois le nom de Buzot, qui reviendra si souvent sous la plume de Mme Roland.

Roland ni moi n'avons jamais vu d'Orléans; j'ai même évité de recevoir chez moi *Sillery* (1), qu'on me disait être un homme bon et aimable, parce que ses relations avec d'Orléans me le rendaient suspect. Je me souviens à ce sujet de deux lettres fort piquantes, l'une de Mme *Sillery* à *Louvet*, après qu'il eut appuyé la motion de Buzot. « Voici, me dit Louvet en me la communiquant, une preuve que nous ne sommes pas dans l'erreur, et que le parti d'Orléans n'est point une chimère. Mme Sillery ne m'écrirait point en pareils termes, si ce n'était une chose convenue avec les intéressés, et s'ils craignent si fort le bannissement, il faut bien qu'ils y voient le renversement de quelques projets. »

Effectivement, la lettre de Mme Sillery, fort étudiée, avait pour but de dissuader Louvet de son opinion, de le persuader que les principes républicains dans lesquels les enfants d'Orléans avaient été élevés les en rendaient les partisans les plus zélés, et qu'il était impolitique et cruel de sacrifier des sujets certainement utiles à d'absurdes préjugés (2). L'autre lettre était la réponse de Louvet; spirituelle et digne, elle exprimait avec force et politesse les motifs de son opinion; il y disait entre autres que les principes monarchiques, les préjugés nobiliaires et autres exposés par Mme Sillery elle-même dans ses ouvrages, étaient loin de le rassurer sur ceux de ses élèves, et il persistait avec la fierté d'un homme libre dans une opinion qui lui était inspirée par l'amour de son pays.

(1) Brulart de Genlis, comte de Sillery (1737-1793), constituant, puis conventionnel. Sa femme, dont Mme Roland va parler en l'appelant Mme Sillery, est plus connue sous le nom de Mme de Genlis. On sait combien le mari et la femme étaient liés avec le duc d'Orléans. Sillery, décrété d'accusation le 4 avril 1793, en même temps qu'Égalité, fut jugé et exécuté avec les Girondins (31 octobre 1793).

(2) Ici commence le 5e *cahier*.

Quant aux prétendus conciliabules chez la femme de Buzot, rien au monde n'est si ridicule. Buzot, que j'avais beaucoup vu lors de l'Assemblée constituante, avec lequel j'étais demeurée en correspondance d'amitié ; Buzot, dont les principes purs, le courage, la sensibilité, les mœurs douces, m'inspiraient infiniment d'estime et d'attachement, venait fréquemment à l'hôtel de l'Intérieur ; je ne suis allée qu'une seule fois chez sa femme depuis leur arrivée à Paris pour la Convention, et ils n'avaient aucune espèce de relation avec Dumouriez. Indignée de ces sottises, je pris la plume et j'écrivis à *Dulaure*, rédacteur du *Thermomètre du jour*, bon homme, mais faible (1), que j'ai vu jusqu'au moment où la Montagne le séduisit (2) :

« *La citoyenne Roland au député Dulaure, auteur du* Thermomètre du jour.

« De la prison de l'Abbaye, le 9 juin 93.

« Si quelque chose pouvait étonner encore l'innocence, lorsqu'elle se trouve déjà sous le joug de l'oppression, je vous dirais, citoyen, que je viens de lire avec la plus grande surprise les absurdités consignées dans votre numéro de ce jour, sous le titre d'*Interrogatoire de Philippe d'Orléans*, que le hasard m'a fait tomber entre les mains. Il serait fort étrange, si l'expérience n'avait prouvé que c'est seulement fort audacieux, que les personnes qui les premières ont craint, dénoncé, poursuivi

(1) Bosc a effacé *bon* et *mais faible*, et a mis à la place « *estimable* ».

(2) « J'ai appris depuis que les derniers excès de la Montagne l'avaient éclairé et ramené. » (*Note de Mme Roland.*)

une faction d'Orléans, fussent présentées comme l'ayant formée elles-mêmes!

« Le temps éclairera sans doute ce mystère d'iniquité; mais en attendant sa justice qui peut être lente au milieu d'une si effroyable corruption, la vôtre me paraît obligée à publier, en même temps que les questions d'un interrogatoire propre à semer des soupçons, les réponses qui doivent y avoir été faites, et pouvoir servir à les apprécier.

« Cette justice est d'autant plus rigoureuse, que la calomnie et la persécution s'attachent aux pas des personnes nommées dans ces questions; qu'elles sont pour la plupart dans les liens d'un décret arraché par l'audace et la prévention à la faiblesse et à l'erreur. Je suis moi-même détenue depuis huit jours, en vertu d'un mandat qui ne porte aucun motif d'arrestation; je n'ai pas été interrogée; je n'ai pu faire entendre mes plaintes à la Convention, et lorsqu'on est parvenu à lui annoncer qu'elles avaient été soustraites, on l'a fait passer à l'ordre du jour, sous le prétexte que cela ne la regardait pas (1). Quoi donc! des autorités nouvelles agissent arbitrairement, les autorités constituées se taisent devant elles, et les injustices qu'elles commettent ne doivent pas être représentées à la Convention! Ce n'est point au Corps législatif qu'il faut adresser ses réclamations, lorsqu'il ne reste plus que lui à qui les faire! Et l'on s'intéresse aux

(1) *Moniteur* du 8 juin 1793, séance de la Convention du 7 : « Duperret [lisez Deperret] : — Il y a plusieurs jours que le ministre de l'Intérieur a fait passer à la Convention les réclamations d'une citoyenne enlevée de vive force de son asile, et transférée dans les prisons de l'Abbaye; mais la lettre n'a pas été lue. Cette personne est la citoyenne Roland. (On murmure.) — On observe que cet objet n'est pas du ressort de la Convention. — L'Assemblée passe à l'ordre du jour. »

détenus par ordre du tribunal de Marseille (1); et moi, détenue ici par un comité révolutionnaire, je n'ai plus de droits! Et la Commune fait répéter dans les journaux que les prisons de Paris ne renferment que des assassins, des voleurs et des contre-révolutionnaires! (2) Citoyen! je vous ai connu; je vous crois honnête : combien vous gémirez un jour!..... Je vous fais passer quelques minutes dont je vous prie de prendre lecture : je vous invite à donner place dans votre journal à la lettre que je n'ai pu faire lire à la Convention; vous me devez cette justice, toutes les circonstances le démontrent assez, et si vous pouviez ne pas le sentir, il me serait inutile d'insister.

« *P. S.* Ni Roland ni moi n'avons jamais vu Philippe d'Orléans : je dois ajouter que j'ai toujours entendu les députés nommés dans l'interrogatoire (cité au *Thermomètre* de ce jour) professer pour ce personnage un mépris semblable à celui qu'il m'inspire; et qu'enfin, si nous nous sommes entretenus à son sujet, ç'a été en raisonnant sur les craintes qu'il pouvait inspirer aux vrais amis de la liberté, et sur la nécessité de le faire bannir par cette raison (3). »

(1) Séance de la Convention du 7 juin; Collot d'Herbois, Thuriot, Legendre, avaient protesté vivement contre les arrestations arbitraires faites à Marseille par un « prétendu tribunal populaire ».

(2) Lettre de Fiquet et Marino, officiers municipaux administrateurs de police, lue à la séance de la Convention du 8 juin; elle est au *Moniteur* du 10.

(3) Dulaure, en publiant cette lettre de Mme Roland dans son journal, dit en note : « La citoyenne Roland aurait dû penser qu'il ne m'était pas permis de rien changer à l'interrogatoire de Philippe d'Orléans, quelque absurde, quelque incohérent qu'il me parût. » Et il ajouta : « Je donnerai demain la lettre de la citoyenne Roland à la Convention nationale et celle qu'elle adresse au ministre de l'Intérieur. »

Puisque les circonstances m'ont amenée à citer Dumouriez, je dirai ce que je sais de lui, ce que j'en pense ; mais cela me reporte au premier ministère de Roland, et m'engage à tracer ici comment cet homme austère fut nommé dans une place où les rois appellent rarement ses pareils. Je reprendrai donc les choses d'un peu loin, et je devrai au loisir de ma captivité de consigner des faits ou de me rappeler des détails que peut-être je n'eusse jamais écrits sans elle.

Roland exerçait les fonctions d'inspecteur du commerce et des manufactures dans la généralité de Lyon (1), avec ces connaissances et ces vues administratives qui auraient dû distinguer le corps des inspecteurs, si le gouvernement eût su maintenir l'esprit de leur institution, mais dont Roland donnait presque seul l'exemple. Au-dessus de sa place à tous les égards, passionné pour le travail et sensible à la gloire, il assemblait dans le silence du cabinet les matériaux que son expérience et son activité lui avaient fait recueillir, et il continuait le Dictionnaire des Manufactures pour la nouvelle Encyclopédie (2). Quelques ouvrages de *Brissot*, qu'il n'avait jamais vu (3), lui furent adressés de la part de l'auteur, comme un

(1) C'est en mai 1784 que Roland, inspecteur des manufactures à Amiens depuis 1766, avait été transféré à Lyon sur les démarches de sa femme. Voir *Lettres de Madame Roland*, t. I, année 1784.

(2) C'est dans l'*Encyclopédie méthodique* dont l'éditeur Panckoucke avait entrepris la publication que Roland publia, de 1784 à 1792, un *Dictionnaire des Manufactures, Arts et Métiers*, en 3 vol. in-4°, qui est une mine de précieux renseignements sur l'industrie à la fin du dix-huitième siècle, et où il réclamait hardiment la liberté du travail.

(3) Jacques-Pierre Brissot (1754-1793) n'a pas besoin d'une notice ici. Noter seulement que c'est en 1787, après avoir lu le *Dictionnaire des Manufactures*, qu'il se mit en relations avec Roland et lui envoya le livre qu'il venait de publier avec Clavière, *De la France et des États-Unis*, 1 vol. in-8°.

témoignage de l'estime que lui avaient inspirée les principes de justice et de liberté qu'il avait remarqués dans les écrits de Roland. Ce témoignage fut reçu avec la sensibilité naturelle aux auteurs, et celle d'un homme de bien qui se trouve loué par ses pareils ; il donna lieu à une correspondance, d'abord fort rare, puis soutenue par un de nos amis (1) qui fit à Paris la connaissance de *Brissot* et nous entretint de son personnel d'une manière avantageuse, comme offrant en pratique l'application de la théorie philosophique et morale renfermée dans ses écrits ; enfin elle s'alimenta par la Révolution de 89 ; car les événements, chaque jour multipliés, exerçaient vivement l'esprit et l'âme des philosophes préparés pour la liberté ; ils donnaient lieu à des communications intéressantes entre ceux qu'avaient enflammés l'amour de leurs semblables et l'espoir de voir arriver pour tous le règne de la justice et de la félicité. Brissot ayant commencé à cette époque une feuille périodique (2) que l'excellence du raisonnement fera souvent consulter, nous lui faisions passer tout ce dont les circonstances nous présentaient la publicité comme utile : bientôt la connaissance fut perfectionnée ; nous devînmes confiants et intimes, sans nous être encore vus, ni rencontrés.

Au milieu des crises inévitables dans ces temps de révolution, où les principes, les préjugés, les passions

(1) C'est Lanthenas, que Brissot avait fait entrer en 1788 dans la *Société des Amis des Noirs* qu'il venait de fonder.

(2) Le *Patriote français*, dont la publication régulière ne commença que le 28 juillet 1789, mais qui avait été annoncé par des prospectus des 16 mars et 1er avril, et dont un premier numéro semble avoir été lancé en avril ou en mai. Dès le 3 avril, les Roland envoyaient de Lyon des renseignements pour le journal. A partir des premiers jours d'août, ils lui adressent des correspondances. Voir *Lettres de Madame Roland*, t. II, p. 731.

élèvent des barrières insurmontables entre les personnes qui jusque-là avaient paru se convenir, Roland fut porté à la municipalité de Lyon. Son existence, sa famille et ses relations paraissaient devoir l'attacher à l'aristocratie; son caractère, sa réputation le rendaient intéressant pour le parti populaire auquel devaient le consacrer sa philosophie et son austérité. Dès qu'il [se] fut prononcé, il eut des ennemis d'autant plus ardents, que son imperturbable équité dénonça sans ménagement les abus qui s'étaient multipliés dans l'administration des finances de la ville. Elle offrait l'abrégé des dilapidations de celles de l'État, et Lyon se trouvait endetté de quarante millions. Il fallait solliciter des secours; car les fabriques avaient souffert dans la première année de la Révolution; vingt mille ouvriers avaient été sans pain durant l'hiver : il fut résolu de députer extraordinairement auprès de l'Assemblée constituante pour lui représenter cette situation, et Roland se trouva député [par la Commune qui lui remit le soin de ses intérêts] (1).

Nous arrivâmes à Paris le 20 de février 91. Je n'avais pas revu mon pays depuis cinq ans (2); j'avais suivi la marche de la Révolution, les travaux de l'Assemblée, étudié le caractère et les talents de ses membres les plus considérables, avec un intérêt difficile à imaginer et qu'on ne peut guère apprécier qu'avec la connaissance de ma trempe et de mon activité. Je courus aux séances; je vis le puissant Mirabeau (3), l'étonnant Cazalès, l'audacieux Maury, les astucieux Lameth, le froid Barnave;

(1) Ces mots entre crochets sont biffés dans le ms.

(2) Légère erreur. Depuis *sept* ans (septembre 1784).

(3) Ici Bosc avait intercalé, en note, et en le corrigeant quelque peu, un portrait de Mirabeau tiré du *Cahier Brissot*. Je reporte ce passage plus loin, à sa vraie place.

je remarquai avec dépit, du côté des *noirs* (1), ce genre de supériorité que donnent dans les assemblées l'habitude de la représentation, la pureté du langage, les manières distinguées; mais la force de la raison, le courage de la probité, les lumières de la philosophie, le savoir du cabinet et la facilité du barreau devaient assurer le triomphe aux patriotes du côté gauche, s'ils étaient tous purs et pouvaient rester unis.

Brissot nous vint visiter; nous nous trouvâmes liés comme d'anciens amis, après nous être regardés avec cette espèce de curiosité que l'on met à considérer les masques de ceux du moral desquels on est parfaitement assuré (2). Il nous fit connaître ceux des députés que d'anciennes relations ou la seule conformité des principes et le zèle de la chose publique réunissaient fréquemment pour conférer sur elle. Il fut même arrangé que l'on viendrait chez moi quatre fois la semaine dans la soirée, parce que j'étais sédentaire, bien logée (3), et que mon appartement se trouvait placé de manière à n'être fort éloigné d'aucun de ceux qui composaient ces petits comités.

Cette disposition me convenait parfaitement; elle me tenait au courant des choses auxquelles je prenais un vif intérêt; elle favorisait mon goût pour suivre les raisonnements politiques et étudier les hommes. Je savais quel

(1) C'est le nom qu'on donnait aux membres du côté droit de l'Assemblée.

(2) A cet endroit aussi, Bosc avait intercalé dans le texte un long passage relatif à Brissot, tiré de ce *cahier Brissot* qu'il n'avait pas cru utile d'imprimer. Je le reporte à la place qu'il doit avoir. (V. plus loin, p. 196.).

(3) Rue Guénégaud, au premier étage de l'*hôtel Britannique*. Je crois que c'est le n° 12 actuel de cette rue. Voir mon article là-dessus dans la *Révolution française* d'avril 1899.

rôle convenait à mon sexe, et je ne le quittai jamais. Les conférences se tenaient en ma présence sans que j'y prisse aucune part; placée hors du cercle et près d'une table, je travaillais des mains, ou faisais des lettres, tandis que l'on délibérait; mais eussé-je expédié dix missives, ce qui m'arrivait quelquefois, je ne perdais pas un mot de ce qui se débitait, et il m'arrivait de me mordre les lèvres pour ne pas dire le mien.

Ce qui me frappa davantage et me fit une peine singulière, c'est cette espèce de parlage et de légèreté au moyen desquels des hommes de bon sens passent trois ou quatre heures ensemble sans rien résumer. Prenez les choses en détail, vous avez entendu soutenir d'excellents principes, donner de bonnes idées, ouvrir quelques vues; mais en masse il n'y a point de marche tracée, de résultat fixe, et de point déterminé vers lequel il soit convenu que chacun parviendra de telle manière.

J'aurais quelquefois souffleté d'impatience ces sages que j'apprenais chaque jour à estimer pour l'honnêteté de leur âme, la pureté de leurs intentions. Excellents raisonneurs, bons philosophes, savants politiques en discussion, mais n'entendant rien à mener les hommes, et par conséquent à influer dans une assemblée, ils faisaient ordinairement en pure perte de la science et de l'esprit.

Cependant j'ai vu projeter ainsi quelques bons décrets qui ont passé; bientôt la coalition de la minorité de la noblesse acheva d'affaiblir le côté gauche et opéra les maux de la révision (1); il n'y avait plus qu'un petit nombre d'hommes inébranlables qui osassent combattre

(1) La révision de la Constitution, commencée par l'Assemblée le 8 août 1791 et terminée le 1er septembre, avant de la soumettre à l'acceptation du roi (qui eut lieu le 13 septembre).

pour les principes, et, sur la fin, il se réduisit presque à Buzot, Pétion et Robespierre (1). Celui-ci me paraissait alors un honnête homme; je lui pardonnais, en faveur des principes, son mauvais langage et son ennuyeux débit. J'avais cependant remarqué qu'il était toujours concentré dans ces comités où régnait la confiance; il écoutait tous les avis, donnait rarement le sien ou ne prenait pas la peine de le motiver; et j'ai ouï dire que le lendemain, le premier à la tribune, il faisait valoir les raisons qu'il avait entendu exposer la veille par ses amis. Sa timidité, sa frayeur dans les dangers ne me frappèrent pas moins, lors de la fuite du roi et de l'affaire du Champ de Mars; mais j'en avais pitié. La nature l'a fait si peureux qu'il me semblait avoir doublement du courage à soutenir la bonne cause. Je ne calculais pas que la faveur populaire, à laquelle il visait déjà, lui offrait le point d'appui qui soutenait sa faiblesse et son ambition dans le parti qu'il prenait contre la cour (2).

La mission de Roland le retint sept mois à Paris; nous quittâmes cette cité à la mi-septembre (3), après que Roland eut obtenu pour Lyon tout ce que cette ville pouvait désirer (4), et nous passâmes l'automne à la campagne, occupés de nos vendanges.

(1) Ce triumvirat, pour employer l'expression dont use souvent Mme Roland, représentait en effet l'extrême-gauche de la Constituante, et avait été comme consacré le 10 juin 1791 par les électeurs parisiens, lorsqu'ils élirent le tribunal criminel du Département : Pétion, président; Buzot, vice-président; Robespierre, accusateur public.

(2) Bosc avait inséré en cet endroit plusieurs pages tirées du *cahier Brissot* ou plutôt d'un cahier intitulé *Robespierre*. Je les remets à leur véritable place.

(3) Mme Roland partit le 3 septembre (accompagnée de Sophie Grandchamp) et arriva à Villefranche le 8. Roland ne les rejoignit au Clos que le 25.

(4) Par le décret du 5-10 août 1791, relatif aux dettes contractées

L'un des derniers actes de l'Assemblée constituante fut la suppression des inspecteurs (1). Nous examinâmes si nous prendrions le parti de rester à la campagne, ou s'il ne serait pas mieux d'aller passer l'hiver à Paris, pour y faire valoir les droits de Roland à une retraite après quarante années d'emploi (2), et y suivre en même temps son travail encyclopédique, toujours plus facile à rédiger au foyer des lumières, parmi les savants et les artistes, qu'au fond d'un désert.

Nous revînmes à Paris dans le courant de décembre (3). Les constituants étaient retournés chez eux ; Pétion avait passé à la mairie, et les sollicitudes de cette place l'occupaient tout entier; il n'y avait plus de point de ralliement, et nous vîmes beaucoup moins Brissot lui-même. Toute notre attention se concentrait dans l'intérieur ; l'activité de Roland lui faisait projeter un journal des arts utiles (4), et nous cherchions dans les douceurs de l'étude une distraction aux affaires publiques, dont l'état nous paraissait affligeant. Cependant plusieurs députés de l'Assemblée législative se rassemblaient quel-

par les villes et communes, décret auquel les démarches incessantes de Roland semblent avoir contribué, l'Assemblée avait passé au compte de l'État 33 millions et demi de la dette lyonnaise (sur 40).

(1) Décret du 27 septembre 1791, art. 2.

(2) L'article 4 du décret prévoyait « des retraites ou secours à celles des personnes supprimées qui en sont susceptibles par la nature et la durée de leurs services ». Or Roland établit, dans un mémoire dressé en décembre 1791, qu'il était alors dans sa trente-huitième année de services.

(3) Mme Roland donne ailleurs (*Premier ministère*) la date exacte, 15 décembre.

(4) C'était un *Journal des Arts*, « consacré à l'agriculture, aux arts industriels et au commerce » (Lettre de Mme Roland à Albert Gosse, du 24 janvier 1792), dont Panckoucke devait être l'éditeur.

quefois chez l'un d'eux (1), place Vendôme, et Roland dont on estimait le patriotisme et les lumières fut invité à s'y rendre; l'éloignement l'en dégoûtait; il y alla très-peu. L'un de nos amis (2), qui s'y trouvait fréquemment, nous apprit vers la mi-mars que la cour intimidée cherchait, dans son embarras, à faire quelque chose qui lui rendît de la popularité; qu'elle ne s'éloignerait pas de prendre des ministres jacobins, et que les patriotes s'occupaient à faire tomber son choix sur des hommes graves et capables, ce qui importait d'autant plus que cela même pourrait être un piège de la part de la cour qui ne serait pas fâchée qu'on lui poussât de mauvaises têtes dont elle eût droit de se plaindre ou de se moquer. Il ajouta que quelques personnes avaient songé à Roland, dont l'existence dans le monde savant, les connaissances administratives et le caractère connu de justice et de fermeté offraient de la consistance. Roland allait alors assez souvent à la société des Jacobins, et se trouvait employé dans leur comité de correspondance (3). Cette idée me parut creuse et ne fit guère d'impression sur mon esprit.

Le 21 du même mois, Brissot vint me trouver un soir, me répéta les mêmes choses d'une manière plus positive, demandant si Roland consentirait à se charger de ce far-

(1) Chez Vergniaud, qui demeurait alors place Vendôme, n° 5, chez une riche bourgeoise, Mme Dodun, qui lui prêtait son salon pour les réunions.

(2) Sophie Grandchamp, dans ses *Souvenirs*, semble dire que ce fut Lanthenas.

(3) Il y avait été introduit par ses amis, Bosc, Bancal, Lanthenas, qui y avaient à cette époque un rôle considérable. C'est le 15 février 1792 que Roland entra au comité de correspondance. Quelques jours après, il était secrétaire, en même temps que Bosc. Mme Roland partageait avec son mari le travail de la correspondance. Voir, plus loin, *Premier ministère*; cf. AULARD, *Jacobins*, IV, 671-672.

deau ; je lui répliquai que, m'en étant entretenue avec lui, par conversation, lors de la première ouverture qui en avait été faite, il m'avait paru qu'en appréciant les difficultés, même les dangers, son zèle et son activité ne répugneraient point à cet aliment ; que cependant il fallait y regarder de plus près. Le courage de Roland ne s'effraya pas; le sentiment de ses forces lui inspirait la confiance d'être utile à la liberté, à son pays, et cette réponse fut rendue à Brissot le lendemain.

Le vendredi 23, à onze heures du soir, je le vis entrer chez moi avec Dumouriez, qui sortant du Conseil venait apprendre à Roland sa nomination au ministère de l'Intérieur et le saluer son collègue. Ils restèrent un quart d'heure; on donna le rendez-vous pour prêter serment le lendemain (1). « Voilà un homme, dis-je à mon mari après leur départ, en parlant de Dumouriez que je venais de voir pour la première fois, qui a l'esprit délié, le regard faux, et dont peut-être il faudra plus se défier que de personne au monde; il a exprimé une grande satisfaction du choix patriotique dont il était chargé de faire l'annonce, mais je ne serais pas étonnée qu'il te fît renvoyer un jour. » Effectivement, le seul aperçu de Dumouriez me faisait trouver une si grande dissonance avec Roland, qu'il ne me semblait pas qu'ils pussent longtemps aller ensemble. Je voyais d'un côté la droiture et la franchise en personne, la sévère équité sans aucun des moyens des courtisans, ni des ménagements de l'homme du monde; de l'autre je croyais reconnaître un roué très spirituel, un hardi chevalier qui devait se moquer de tout, hormis ses intérêts et sa gloire. Il n'était pas dif-

(1) Cf. les *Souvenirs de Sophie Grandchamp*. Peu concordants pour le détail des circonstances, ils laissent une impression générale fort curieuse et qui semble vraie.

ficile de conclure que de tels éléments devaient se repousser.

Roland ministre eut bientôt, avec son incroyable activité, sa facilité pour le travail et son grand esprit d'ordre, classé dans sa tête toutes les parties de son département. Mais les principes et les habitudes des chefs de bureau rendaient le travail infiniment pénible; il fallait être sur ses gardes et dans une extrême contention pour qu'il n'échappât rien de contradictoire; il fallait lutter perpétuellement avec ses agents. Il sentait bien la nécessité de les changer, mais il était trop sage pour le faire avant de s'être familiarisé avec les choses, et assuré des personnes qu'il pourrait substituer. Quant au Conseil, ses séances ressemblaient davantage à des causeries de compagnies, qu'à des délibérations d'hommes d'État. Chaque ministre y portait les ordonnances et proclamations à la signature, et celui de la Justice présentait les décrets à la sanction. Le roi lisait la gazette, faisait à chacun des questions sur ce qui lui était personnel, témoignait ainsi avec assez d'adresse ce genre d'intérêt dont les grands savaient se faire un mérite, raisonnait en bon homme sur les affaires en général, et protestait à tout propos avec l'accent de la franchise de son désir de faire marcher la Constitution. J'ai vu Roland et Clavière presque enchantés, durant trois semaines, des dispositions du roi, le croire sur sa parole et se réjouir en braves gens de la tournure que devaient prendre les choses. « Bon Dieu! leur disais-je, lorsque je vous vois partir pour le Conseil dans cette disposition confiante, il me semble toujours que vous êtes prêts à faire une sottise. » Je n'ai jamais pu croire à la vocation constitutionnelle d'un roi né sous le despotisme, élevé pour lui et habitué à l'exercer; il aurait fallu que

Louis XVI fût un homme fort au-dessus du vulgaire par son esprit, pour vouloir sincèrement la Constitution qui restreignait son pouvoir, et s'il avait été cet homme, il n'aurait pas laissé survenir les événements qui ont amené la Constitution.

La première fois que Roland parut à la cour, la simplicité de son costume, son chapeau rond et les rubans qui nouaient ses souliers firent l'étonnement et le scandale de tous les valets ; de ces êtres qui, n'ayant d'existence que par l'étiquette, croyaient le salut de l'empire attaché à sa conservation. Le maître des cérémonies s'approchant de Dumouriez d'un air inquiet, le sourcil froncé, la voix basse et contrainte, montrant Roland du coin de l'œil : « Eh ! Monsieur, point de boucles à ses souliers ! — Ah ! Monsieur, tout est perdu, » répliqua Dumouriez avec un sang-froid à faire éclater de rire (1).

Il y avait Conseil quatre fois la semaine ; les ministres convinrent de manger ensemble chez l'un d'eux le jour de ses séances ; je les recevais tous les vendredis. *Degrave* était alors à la Guerre (2) ; c'était un petit homme à tous égards : la nature l'avait fait doux et timide ; ses préjugés lui commandaient la fierté, son cœur lui inspirait d'être aimable, et, dans l'embarras de tout concilier, il n'était véritablement rien. Il me semble le voir marcher en courtisan sur les talons, la tête haute sur son faible corps, montrant le blanc de ses yeux bleus qu'il ne pouvait tenir ouverts après le repas qu'à l'aide de deux ou trois tasses de café ; parlant peu, comme par réserve, mais parce qu'il manquait d'idées ; définitivement, per-

(1) Cf. *Premier ministère.*

(2) Pierre Marie, marquis de Grave (1755-1823), ministre de la Guerre le 9 mars 1792, succédant à Narbonne, démissionna le 8 mai et fut remplacé par Servan.

dant si bien la tête au milieu des affaires de son département, qu'il demanda à se retirer. *Lacoste* (1), vrai commis de bureau de l'ancien régime, dont il avait l'encolure insignifiante et gauche, l'air froid et le ton dogmatique, ne manquait point de ces moyens que donne la triture des affaires; mais son extérieur concentré cachait une violence de caractère dont les emportements dans la contradiction allaient jusqu'au ridicule; il n'avait d'ailleurs ni l'étendue de vues, ni l'activité nécessaires à un administrateur. *Duranthon* (2), qu'on avait fait venir de Bordeaux pour la Justice, était honnête, dit-on, mais très paresseux; il avait l'air vain, et ne m'a jamais paru qu'une vieille femme par son caractère peureux et son important radotage. *Clavière* (3), précédé au ministère par une réputation d'habileté dans les finances, a, je crois, dans ce genre, des connaissances dont je ne suis pas juge. Je crains seulement qu'elles ne soient un peu gâtées par les habitudes de l'agiotage; non que je soupçonne sa droiture, mais on sait quel est l'effet sur l'esprit des soins journaliers de la fortune et l'empreinte qu'ils laissent après eux. Clavière, actif et travailleur, est irascible par

(1) Jean de Lacoste (1730-1820), ministre de la Marine le 15 mars 1792, démissionna le 10 juillet suivant.

(2) Antoine Duranthon (1736-1793), d'abord procureur-syndic de la Gironde, appelé au ministère de la Justice le 13 avril 1792 sur la désignation de Vergniaud, démissionnaire le 3 juillet suivant, guillotiné à Bordeaux le 20 décembre 1793.

(3) Le Genevois Étienne Clavière (1735-1793), réfugié en France en 1782, bien connu pour ses liaisons avec Brissot, Mirabeau, et ses spéculations financières, était entré au Conseil en même temps que Roland, le 23 mars 1792, comme ministre des « Contributions publiques ». Renvoyé avec lui le 13 juin suivant, ramené avec lui au pouvoir par la révolution du 10 Août, décrété d'arrestation le 2 juin 1793, détenu à la Conciergerie, où Mme Roland le retrouva dans les premiers jours de novembre; il s'y donna la mort le 8 décembre.

tempérament, opiniâtre, comme le sont ordinairement les hommes qui vivent beaucoup dans la solitude du cabinet, pointilleux et difficile dans la discussion. Il devait se heurter avec Roland, sec et tranchant dans la dispute, et non moins attaché à ses opinions : ces deux hommes sont faits pour s'estimer sans s'aimer jamais, et ils n'ont pas manqué leur destination. Dumouriez avait plus qu'eux tous ce qu'on appelle de l'*esprit*, et moins qu'aucun de *moralité*. Diligent et brave, bon général, habile courtisan, écrivant bien, s'énonçant avec facilité, capable de grandes entreprises, il ne lui a manqué que plus de caractère pour son esprit, ou une tête plus froide pour suivre les plans qu'il avait conçus. Plaisant avec ses amis, et prêt à les tromper tous ; galant auprès des femmes, mais nullement propre à rien inspirer à celles qu'un commerce tendre pourrait séduire, il était fait pour les intrigues ministérielles d'une cour corrompue. Ses qualités brillantes et l'intérêt de sa gloire ont persuadé qu'il pouvait être utilement employé dans les armées de la République ; et peut-être eût-il marché droit si la Convention eût été sage, car il est trop habile pour ne pas agir comme un homme de bien, lorsque sa réputation et son intérêt l'y engagent.

Degrave était remplacé par *Servan* (1), honnête

(1) Joseph Servan de Gerbey (1741-1808). Les Roland l'avaient connu à Lyon en 1790. Il n'est pas douteux que c'est Mme Roland qui le fit appeler au ministère de la Guerre, le 9 mai 1792, lorsqu'il fallut remplacer de Grave. Elle lui écrivait ce jour-là : « Oui, Monsieur, je l'ai souhaité, voulu ; je tiens à cette opinion, et vous la justifierez... » Renvoyé avec Roland et Clavière le 13 juin, rappelé avec eux le 10 août, il concourut activement à l'organisation de la Défense nationale, mais donna sa démission le 3 octobre suivant, pour raisons de santé. Nommé alors au commandement des Pyrénées-Orientales, il fut destitué le 4 juillet 1793 et incarcéré à l'Abbaye. Il échappa cependant à la Terreur et fut réintégré dans son grade de général de

homme dans toute l'étendue du terme, d'une trempe ardente, de mœurs pures, avec toute l'austérité d'un philosophe et la bonté d'une âme sensible; militaire courageux, patriote éclairé, ministre vigilant, il ne lui aurait fallu que plus de froideur dans l'esprit et de force dans le caractère.

Les troubles religieux, les dispositions des ennemis ayant nécessité des décrets décisifs (1), le refus de leur sanction acheva de dévoiler Louis XVI, dont la bonne foi était déjà devenue bien suspecte à ceux de ses ministres qui avaient été portés à la supposer réelle. D'abord ce refus ne fut pas formel : le roi voulait réfléchir ; il remettait la sanction au Conseil suivant, et trouvait toujours des raisons pour la remettre encore. Ces lenteurs donnèrent lieu aux ministres de se prononcer avec vigueur. Roland et Servan particulièrement insistèrent sans relâche, et dirent les vérités les plus frappantes avec une grande énergie.

Leur situation devenait critique; la chose publique était en péril; il fallait que des ministres vraiment patriotes obtinssent ce qui devait la sauver, ou se retirassent pour ne pas concourir à sa ruine. Roland proposa à tous

division par un décret de la Convention du 23 septembre 1795.

Dumouriez, dans ses *Mémoires*, insinue que Servan était aimé de Mme Roland. C'était le propos qui circulait parmi les membres du côté droit de la Législative. Un membre obscur de cette Assemblée, Calvet, l'a consigné dans une note manuscrite sur un exemplaire des *Mémoires de Madame Roland* (édition de 1795) que j'ai eu entre les mains. Dumouriez et autres faisaient fausse route.

(1) Décrets du 27 mai pour la transportation des prêtres insermentés ; du 28, pour le licenciement de la garde constitutionnelle du roi.

Mais il semble que Mme Roland confonde ici les événements, car le premier projet de lettre au roi dont elle va parler est du 19 mai, c'est-à-dire antérieur à ces décrets.

ses collègues une lettre au roi dans cet esprit (1). *Clavière* chicana sur les expressions. *Duranthon*, qui aimait sa place, ne se souciait pas de risquer de la perdre, s'il y avait encore moyen de la conserver sans être un traître avéré. *Lacoste* ne goûtait pas les grandes mesures, et la volonté du roi lui paraissait au fond la meilleure de toutes les règles. *Dumouriez* laissait discuter, et songeait à son jeu; il avait à se venger de ce qu'il regardait comme une tracasserie; voici le fait.

Certaine rumeur, qui n'est point encore l'opinion publique, mais qui la précède et l'annonce, s'élevait contre Bonnecarrère que Dumouriez avait fait directeur général du département des affaires étrangères (2). Il avait la

(1) Ce projet de lettre, daté du 19 mai, se trouve dans les *Lettres et pièces intéressantes pour servir à l'histoire du ministère de Roland, Servan et Clavière*, Paris, 1792, p. 43-49. Clavière, auquel Roland l'avait communiqué, répondit le 26 mai en déconseillant la démarche, mais en ajoutant qu'il se rallierait à la majorité de ses collègues (*Ibid.*, p. 48-53; le brouillon autographe de cette réponse est aux *Papiers Roland*, ms. 9534, fol. 428-429).

(2) Guillaume Bonnecarrère (1754-1825), personnage équivoque qui, après avoir été président et secrétaire du club des Jacobins, en fut exclu en 1791 comme suspect de complicité avec la cour. Il avait rempli diverses fonctions diplomatiques et avait de l'entregent. Aussi Dumouriez le prit-il comme collaborateur le 16 mars 1792, en faisant rétablir pour lui la place de directeur des Affaires étrangères. Mais, comme on va le voir, cet agent n'inspirait aucune confiance à personne. Pour s'en débarrasser, on venait de le nommer ministre plénipotentiaire aux États-Unis lorsque, dans la journée du 10 Août, Brissot et Thuriot firent décréter sa révocation et la saisie de ses papiers. Dans la nuit du 31 mars au 1er avril 1793, le Comité de défense générale ordonna son arrestation, comme complice de Dumouriez. Remis en liberté presque aussitôt, puis ressaisi, puis élargi, il se trouvait libre en septembre 1793 (*Moniteur* du 19), mais paraît avoir été arrêté de nouveau et n'avoir recouvré sa liberté qu'après le 9 thermidor. Mme Roland prétend plus loin (*Anecdotes*) que c'est à une démarche faite auprès de Marat par sa cousine, Mme Montané, qu'il dut une de ses mises en liberté. — Voir sur lui, F. Masson, *passim*.

réputation, les talents, le caractère et les mœurs d'un intrigant ; du moins c'est ainsi que j'ai entendu parler de lui des hommes probes qui citaient quelques détails de sa vie, et gémissaient du choix que Dumouriez avait fait de sa personne.

Le bruit se répandit de je ne sais quelle place accordée ou quelle affaire arrangée par Bonnecarrère, au prix de cent mille livres dont partie devait être remise à Mme de Beauvert. C'était la maîtresse de Dumouriez, vivant chez lui où elle faisait les honneurs de sa table, au grand scandale des hommes sensés, des amis des mœurs et de la liberté. Car cette licence de la part d'un homme public chargé d'affaires d'État marque trop bien le mépris des bienséances, et Mme de Beauvert, sœur de *Rivarol*, très connu sous un mauvais jour, était environnée de suppôts de l'aristocratie, fort peu recommandables à tous égards. La conduite de Dumouriez, n'eût-elle pas été déjà blâmable en principe, était encore impolitique et propre à le rendre suspect.

Je voyais souvent, avec Brissot, plusieurs autres membres de l'Assemblée législative ; ils se trouvaient quelquefois chez moi avec les ministres et entretenaient avec eux ce genre de liaison nécessaire parmi les hommes qùi, tous voués à la chose publique, ont besoin de s'entendre et de s'éclairer pour la mieux servir. L'histoire de Bonnecarrère fut dénoncée à l'un d'eux ; on citait les personnes, l'objet, le notaire chez qui le dépôt avait été fait, ou qui était indiqué pour le recevoir. Ces détails me sont échappés ; je me rappelle seulement que deux hommes estimables vinrent les attester chez moi, devant trois ou quatre députés dont l'un, ami de Dumouriez, avait désiré les entendre de leur bouche. Il fut arrêté de réitérer à Dumouriez, avec une sorte de solennité, les

représentations qui lui avaient déjà été faites dans le particulier sur la nécessité, pour la chose publique et pour lui-même, de mieux accorder sa conduite et le choix de ses agents avec les principes politiques qu'il disait professer. L'entretien en conséquence eut lieu en présence de ses collègues et des trois ou quatre députés. Roland, usant des droits que lui donnaient son âge et son caractère, fit sentir à Dumouriez combien il importait qu'il se conduisît avec plus de mesure et d'austérité ; chacun convenait que le dernier trait de Bonnecarrère devait achever de l'éclairer sur son compte et le déterminer à le remplacer. Dumouriez, qui s'accommodait fort de son genre de talent et s'inquiétait peu de la moralité, reçut fort légèrement les observations de ses amis et finit par les repousser avec humeur. De ce moment, il cessa de voir les députés, fut plus froid avec ses collègues, et ne songea plus sans doute qu'à faire sauter ceux dont la gravité lui déplaisait davantage. Je pressentis l'effet de cette conférence, et je dis à Roland : « Si vous étiez un intrigant capable de vous conduire d'après les errements de l'ancienne cour et de son régime, je dirais que le moment est venu de perdre Dumouriez, pour éviter qu'il vous joue quelques mauvais tours. » Mais les honnêtes gens n'entendent rien à cette petite guerre, et Roland était aussi incapable d'y avoir recours qu'il eût été peu propre à la faire.

Le retard de la sanction devenait un refus ; on touchait au terme du délai. Nous sentîmes que, le Conseil n'ayant pas assez de nerf et d'ensemble pour se prononcer en masse, il convenait à l'intégrité, au courage de Roland de s'avancer seul, et nous arrêtâmes entre nous deux sa fameuse lettre au roi : il l'avait portée avec lui au Conseil pour la lire hautement le jour où le roi, pressé

de nouveau sur la sanction, se résuma à demander que chacun de ses ministres lui donnât son opinion écrite et signée, et passa rapidement à traiter d'autres affaires. Roland revint chez lui, joignit à sa lettre quelques lignes d'envoi, et fit remettre le tout aux mains de Sa Majesté, le 11 juin au matin. Le lendemain 12, à 8 heures du soir, je vois arriver *Servan* d'un air joyeux : « Félicitez-moi, me dit-il, j'ai l'honneur d'être chassé. — Mon mari, lui répliquai-je, doit donc le partager sous peu, et je suis piquée que vous soyez le premier. » Il me raconta que s'étant rendu le matin chez le roi pour quelques objets particuliers, il l'avait entretenu avec chaleur de la nécessité du camp des vingt mille hommes, s'il voulait véritablement s'opposer aux projets des ennemis ; que le roi lui avait tourné le dos de fort mauvaise humeur, et que Dumouriez sortait à l'instant de l'hôtel de la Guerre, où il était venu lui prendre le portefeuille en conséquence d'un ordre dont il était porteur. — « Dumouriez ? Il joue là un vilain rôle, mais qui ne me surprend pas. » Les trois jours précédents il avait été souvent aux Tuileries en longue conférence chez la reine, près de laquelle il n'est pas inutile de remarquer que Bonnecarrère avait quelque appui par les femmes. Roland, averti que Servan était chez moi, quitte les personnes auxquelles il donnait audience, apprend la nouvelle, et fait inviter ses collègues (Dumouriez excepté) à le venir trouver.

Il lui paraissait qu'il ne fallait pas attendre le renvoi, et que, celui de Servan étant prononcé, il convenait à ceux qui professaient les mêmes principes d'offrir leur démission, à moins que Sa Majesté ne rappelât Servan, et renvoyât Dumouriez avec lequel ils ne devaient plus s'asseoir au conseil. Je ne doute pas que si les quatre ministres se fussent ainsi comportés, la cour n'eût été un

peu embarrassée pour les remplacer, que *Lacoste* et *Duranthon* ne se fussent honorés, et que la chose eût été d'autant plus frappante pour le public ; mais elle le devint d'une autre manière.

Les ministres arrivèrent ; on délibéra sans rien conclure sinon que l'on se rassemblerait le lendemain à 8 heures du matin, et que Roland leur préparerait une lettre. Je n'aurais jamais cru, si les circonstances ne m'avaient mis à portée d'en faire l'expérience, combien sont rares la justesse d'esprit et la fermeté de caractère ; combien peu d'hommes, par conséquent, sont propres aux affaires et moins encore à gouverner. Voulez-vous la réunion de ces qualités à un désintéressement parfait ? Voilà le phénix presque impossible à trouver. Je ne m'étonne plus que les hommes supérieurs au vulgaire, et placés à la tête des empires, aient ordinairement un assez grand mépris pour l'espèce ; c'est le résultat presque nécessaire d'une grande connaissance du monde, et pour éviter les fautes où il peut entraîner ceux qui sont chargés du bonheur des nations, il faut un fond de philosophie et de magnanimité bien extraordinaire.

Les ministres vinrent au rendez-vous ; ils hésitèrent sur la lettre, et finirent par arrêter qu'il valait mieux se rendre en personne chez le roi et lui parler ; cet expédient me parut une manière d'éluder : on ne parle jamais avec autant de force que l'on peut écrire à un individu auquel son rang et l'habitude font accorder de grands égards ; il fut convenu d'aller prendre Lacoste, qui n'avait pas paru, ou du moins de lui proposer de se joindre aux autres. A peine ces messieurs étaient-ils réunis à l'hôtel de la Marine (1), qu'un message du roi

(1) Place Louis XV.

vint porter à Duranthon l'ordre de se rendre seul au château et à l'instant. Clavière et Roland lui dirent qu'ils allaient attendre son retour à la Chancellerie (1). Ils n'y furent pas longtemps sans voir arriver Duranthon, la face allongée, silencieux, avec un air de douleur hypocrite, tirant lentement de chacune de ses poches un ordre du roi pour chacun des deux autres. « Donnez donc, lui dit Roland en riant ; je vois seulement que nos lenteurs nous ont fait perdre l'initiative. » C'était effectivement leur congé (2). « Me voilà aussi chassé, m'annonça mon mari en revenant. — J'espère, lui répliquai-je, que c'est encore mieux mérité de votre part que de celle de personne ; mais c'est bien le cas de ne pas attendre que le roi l'annonce à l'Assemblée, et puisqu'il n'a pas profité des leçons de votre lettre, il faut rendre ces leçons utiles au public en les lui faisant connaître : je ne vois rien de plus conséquent au courage de la lui avoir écrite, que la hardiesse d'en envoyer copie à l'Assemblée : en apprenant votre renvoi, elle en verra la cause. »

Cette idée devait plaire beaucoup à mon mari : elle fut saisie, et l'on sait comment l'Assemblée honora le renvoi des trois ministres en déclarant qu'ils emportaient les regrets de la nation, comme elle applaudit à la lettre en ordonnant qu'elle fût imprimée et envoyée aux départements (3). Je suis convaincue, et je crois que l'événe-

(1) Place Vendôme.

(2) Voici le texte de la lettre de renvoi :

« *A M. Roland de La Platière.*

« Paris, le 13 juin 1792.

« Vous voudrez bien, Monsieur, remettre le portefeuille du département de l'Intérieur que je vous avais confié à M. Mourgues, que je viens d'en charger.

« Louis. »

(3) C'est dans la séance du 13 juin que l'Assemblée législative reçut

ment a démontré que cette lettre a beaucoup servi à éclairer la France; elle offrait au roi avec tant de force et de sagesse ce que son propre intérêt devait le déterminer à faire, qu'on a pu juger qu'il ne refusait à s'y prêter que par une opposition déterminée au maintien de la Constitution.

Lorsque je me rappelle que *Pache* était dans le cabinet de Roland lorsque nous lûmes la minute de cette lettre, qu'il trouvait cette démarche bien hardie; lorsque je songe combien de fois cet homme a été témoin de notre enthousiasme pour la liberté, de notre zèle à la servir, et que je le vois aujourd'hui à la tête de l'autorité arbitraire qui nous opprime et nous poursuit comme des ennemis de la République, je me demande si je veille et si le rêve ne doit pas finir par le supplice de cet infâme hypocrite?

Nous voilà donc rentrés dans la vie privée. On me demandera peut-être si je n'ai jamais eu plus de détails sur la manière dont Roland avait été appelé au ministère? Je puis affirmer que non, et que même je n'ai pas eu la pensée de m'en informer; cela m'a paru se faire comme tant de choses en ce monde; l'idée en vient à quelqu'un, plusieurs la goûtent, et elle se présente ainsi appuyée à quiconque peut agir en conséquence. J'ai vu que celle-là avait frappé des députés; j'ignore celui qui l'a proposée le premier et par qui elle a été transmise à la cour. Roland n'en a pas su davantage, et ne s'en est pas plus inquiété que moi.

communication : 1° d'une lettre du roi annonçant le renvoi des trois ministres; 2° de deux lettres d'adieux de Clavière et de Roland (on avait lu la veille celle de Servan). A la lettre de Roland était jointe la copie de celle qu'il avait envoyée au roi le 11.

Cette lettre de Roland à Louis XVI a été trop souvent reproduite pour que je croie utile de la donner.

Quand il fut question de remplacer Degrave à la guerre, les ministres et les députés patriotes n'imaginaient point sur qui faire tomber le choix ; les militaires connus passaient presque tous pour les ennemis de la Constitution. Roland songea à *Servan* qui était au service et y avait mérité la croix de Saint-Louis, dont les principes n'étaient pas douteux, puisqu'il les avait exposés avant la Révolution, dans un ouvrage estimé (*le Soldat citoyen*) (1); nous le connaissions personnellement pour l'avoir vu à Lyon, où il avait la réputation méritée d'un homme sage et actif; enfin il avait perdu en 90 une charge à la cour (2), où M. Guignard-Saint-Priest (3) n'aimait pas son civisme ; les membres du Conseil se réunirent, d'après ces considérations, pour le proposer au roi qui l'accepta.

Lorsque mon mari fut au ministère, je m'imposai la loi de ne faire ni recevoir de visites et de n'inviter à manger aucune femme ; je n'avais pas de grands sacrifices à faire à cet égard, car n'étant point de résidence habituelle à Paris, mon cercle n'y était pas fort étendu ; d'ailleurs je ne m'étais livrée nulle part à la grande société, parce que j'aime l'étude autant que je hais le jeu et que je m'ennuie des sots. Habituée à passer mes jours dans l'intérieur de mon domestique, je partageais les travaux de Roland et je cultivais mes goûts particuliers. C'était donc à la fois conserver ma manière d'être, et

(1) Paris, 1780, in-8°.

(2) Il était sous-gouverneur des pages de Louis XVI : « M. de Servan » (*Alm. de Versailles*).

(3) François-Emmanuel Guignard, comte de Saint-Priest (1735-1821), secrétaire d'État de la maison du roi (août 1789-août 1790), puis ministre de l'Intérieur (nouveau titre de la même fonction) jusqu'en décembre 1790, où il dut se retirer devant les attaques de Brissot et du parti patriote.

prévenir les inconvénients dont une foule intéressée environne les personnes qui tiennent aux grandes places, que d'établir cette sévérité dans mon hôtel (1). Je n'y ai jamais eu proprement de cercle de société; je recevais à dîner deux fois la semaine (2) des ministres, des députés, celles des personnes avec lesquelles mon mari avait besoin de s'entretenir ou de conserver des relations. On causait d'affaires devant moi, parce que je n'avais ni la manie de m'en mêler, ni d'entourage qui inspirât la défiance. De toutes les pièces d'un vaste appartement, j'avais choisi pour l'habiter journellement le plus petit salon formant cabinet, où j'avais mes livres et un bureau. Il arrivait souvent que des amis ou des collègues ayant besoin de parler confidentiellement au ministre, au lieu d'aller chez lui, où ses commis et le public l'environnaient, se rendaient chez moi et me priaient de l'y faire appeler. Je me suis ainsi trouvée dans le courant des choses sans intrigue ni vaine curiosité : Roland y avait l'agrément de m'en entretenir ensuite dans le particulier avec cette confiance qui a toujours régné entre nous, et qui y a mis en communauté nos connaissances et nos opinions; il arrivait aussi que les amis qui n'avaient qu'un avis à communiquer, un mot à dire, toujours certains de me trouver, s'adressaient à moi pour me charger de le lui rendre au premier instant.

(1) L'hôtel du ministère de l'Intérieur était l'ancien hôtel du Contrôle général, bâti sous Louis XIV par Levau, somptueusement embelli par Calonne. Il était situé rue Neuve-des-Petits-Champs, presque en face de la rue Ventadour, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par les constructions entre le passage Choiseul et la rue Méhul.

(2) Le lundi et le vendredi. Voir, sur ces célèbres réceptions, CHAMPAGNEUX, *Discours prélim.*, p. XXXIII-XXXVIII; LEMONTEY, cité par M. Dauban (*Étude sur Madame Roland et son temps*, p. CXXXV); Etienne DUMONT, *Souvenirs sur Mirabeau*, p. 393-398 et 405.

On avait senti le besoin de balancer l'influence de la cour, de l'aristocratie, de la liste civile et de leurs papiers, par des instructions populaires d'une grande publicité. Un journal placardé en affiches parut propre à cette fin; il fallait trouver un homme sage et éclairé, capable de suivre les événements et de les présenter sous leur vrai jour, pour en être le rédacteur. *Louvet* (1) déjà connu comme écrivain, homme de lettres et politique, fut indiqué, choisi, et accepta ce soin; il fallait aussi des fonds, c'était une autre affaire. Pétion lui-même n'en avait point pour la police; et cependant, dans une ville comme Paris, et dans un tel état de choses où il importait d'avoir du monde pour être informé à temps de ce qui arrive ou de ce qui se prépare, c'était absolument nécessaire. Il eût été difficile de l'obtenir de l'Assemblée; la demande n'eût pas manqué de donner l'éveil aux partisans de la cour et de rencontrer des obstacles. On imagina que Dumouriez, qui avait aux Affaires étrangères des fonds pour dépenses secrètes, pourrait remettre une somme par mois au maire de Paris pour la police, et que sur cette somme seraient prélevés les frais du journal en affiches que surveillerait le ministre de l'Intérieur. L'expédient était simple, il fut arrêté. Telle a été l'origine de la *Sentinelle*.

C'est dans le courant de juillet que, voyant les affaires empirer par la perfidie de la cour, la marche des troupes

(1) Jean-Baptiste Louvet de Couvray (1760-1797), bien connu avant la Révolution par son roman de *Faublas*, s'était signalé dès 1789 par des brochures en faveur des idées nouvelles, avait eu un rôle actif en 1791 aux Jacobins, etc... Le journal-placard qu'il publia pour soutenir le ministère de Roland, *la Sentinelle*, parut deux fois par semaine, en grandes affiches roses ou grises, sur trois colonnes, en gros caractères, depuis la fin d'avril jusqu'à la fin de novembre 1792. On sait le rôle de Louvet à la Convention, sa proscription et ses malheurs.

étrangères et la faiblesse de l'Assemblée, nous cherchions où pourrait se réfugier la liberté menacée. Nous causions souvent avec Barbaroux et Servan de l'excellent esprit du Midi, de l'énergie des départements dans cette partie de la France, et des facilités que présenterait ce local (1) pour y fonder une république, si la cour triomphante venait à subjuguer le Nord et Paris. Nous prenions des cartes géographiques; nous tracions la ligne de démarcation : Servan étudiait les positions militaires; on calculait les forces, on examinait la nature et les moyens de reversement des productions; chacun rappelait les lieux ou les personnes dont on pouvait espérer de l'appui, et répétait qu'après une révolution qui avait donné de si grandes espérances, il ne fallait pas retomber dans l'esclavage, mais tout tenter pour établir quelque part un gouvernement libre. « Ce sera notre ressource, disait Barbaroux, si les Marseillais que j'ai accompagnés ici (2) ne sont pas assez bien secondés par les Parisiens pour réduire la cour; j'espère cependant qu'ils en viendront à bout, et que nous aurons une Convention qui donnera la république pour toute la France. »

Nous jugeâmes bien, sans qu'il s'expliquât davantage, qu'il se préparait une insurrection; elle paraissait inévitable, puisque la cour faisait des préparatifs qui annonçaient le dessein de subjuguer. On dira que c'était pour

(1) *Sic.*

(2) Cf. les *Mémoires de Barbaroux*, éd. Dauban, p. 331 et 336-339. Barbaroux y raconte comment, envoyé à Paris par la ville de Marseille pour y plaider divers intérêts municipaux, il fit la connaissance de Roland en juin ou juillet, et donne de curieux détails sur ces entretiens. Mme Roland se trompe d'ailleurs en faisant dire à Barbaroux : « Les Marseillais que j'ai accompagnés ici... » Il était à Paris depuis février 1792, et le bataillon des Marseillais ne se mit en route que le 2 juillet pour répondre à son appel.

se défendre; mais l'idée de l'attaquer ou ne serait venue à personne, ou n'aurait pas pris parmi le peuple, si elle eût fait sincèrement exécuter la Constitution; car en lui voyant tous ses défauts, les plus francs républicains ne voulaient qu'elle pour l'instant, et auraient attendu des améliorations de l'expérience et du temps.

Il est vrai qu'à l'époque des révolutions il se trouve toujours, particulièrement chez les peuples corrompus et dans les grandes villes, une classe d'hommes privés des avantages de la fortune, avides de ses faveurs et cherchant à les extorquer à tout prix, ou habitués à les suppléer par des moyens peu licites. Si la hardiesse de l'esprit, l'audace du caractère, quelques talents naturels distinguent quelqu'un d'entre eux, il devient chef ou directeur d'une bande turbulente qui se recrute bientôt de tous les sujets qui, n'ayant rien à perdre, sont prêts à tout oser, de toutes les dupes qu'ils ont l'art de faire, et enfin des individus que sèment parmi eux les politiques ou les puissances intéressés à fomenter les divisions pour affaiblir ceux qu'elles agitent, ou pour les tourner ensuite à leur profit.

Les Sociétés patriotiques, ces rassemblements d'hommes réunis pour délibérer sur leurs droits et leurs intérêts, nous ont présenté en raccourci le tableau de ce qui se passe dans la grande société de l'État.

Ce sont d'abord quelques hommes ardents, vivement pénétrés des dangers publics, et cherchant de bonne foi à les prévenir; les philosophes se joignent à eux, parce que cette association leur paraît nécessaire pour le renversement de la tyrannie et la propagation des principes utiles à leurs semblables. Effectivement de grandes vérités se développent et deviennent communes, des sentiments généreux s'animent et se répandent; l'impulsion

est donnée aux cœurs et aux esprits. Alors s'avancent des individus qui, revêtant les principes et adoptant le langage propre à les faire accueillir, cherchent à capter la bienveillance publique pour acquérir des places ou du crédit. Ils enchérissent sur la vérité pour se faire remarquer davantage; ils frappent les imaginations par des peintures exagérées; ils flattent les passions de la multitude toujours prompte à admirer le gigantesque; ils la portent à des mesures dans lesquelles ils se rendent utiles, afin de se faire croire toujours nécessaires, et ils finissent par travailler à rendre suspects les hommes sages ou éclairés dont le mérite les effraie et dont ils ne pourraient soutenir la concurrence. La calomnie, d'abord grossièrement employée par eux, apprend dans les humiliations qu'elle reçoit à s'ériger en système; elle devient un art profond dans lequel eux seuls et leurs pareils peuvent réussir.

(1) Sans doute, beaucoup de gens de cette trempe s'étaient jetés dans le parti populaire contre la cour, prêts à servir celle-ci pour son argent, puis à la trahir si elle devenait plus faible. La cour affectait de croire tels tous ceux qui s'opposaient à ses vues, et se plaisait à les confondre sous le titre de factieux. Les vrais patriotes laissaient aller cette meute bruyante comme des chiens d'arrêt, et peut-être n'étaient pas fâchés de s'en servir comme d'enfants perdus qui se livrent à l'ennemi. Ils ne calculaient pas, dans leur haine du despotisme, que s'il est permis en politique de laisser faire de bonnes choses par de méchantes gens, ou de profiter de leurs excès pour une fin utile, il est infiniment dangereux de leur attribuer l'honneur des unes ou de ne pas les punir des autres.

(1) Commencement du *6e cahier*.

Tout le monde connaît la révolution du 10 août ; je n'en sais pas plus que le public à cet égard (1) ; car, instruite de la grande marche des affaires tant que Roland a été homme public, et la suivant avec intérêt même lorsqu'il n'était plus en place, je n'ai jamais été confidente de ce qu'on peut appeler les petites manœuvres, de même qu'il n'a jamais été agent de cette espèce.

Rappelé au ministère à cette époque, il y rentra avec de nouvelles espérances pour la liberté. « Il est grand dommage, disions-nous, que le Conseil soit gâté par ce *Danton* (2), qui a une réputation si mauvaise ! » Quelques amis, à qui je le répétais à l'oreille, me répondirent : « Que voulez-vous ?... il a été utile dans la Révolution, et le peuple l'aime ; on n'a pas besoin de faire des mécontents, il faut tirer parti de ce qu'il est. » C'était fort bien dit ; mais il est plus aisé de ne point accorder à un homme des moyens d'influence que de l'empêcher d'en abuser. Là

(1) Mme Roland laisse donc entendre que son mari et elle furent absolument étrangers aux préparatifs du 10 août. Champagneux, dans une note de son édition (t. II, p. 125), l'affirme également. On ne peut guère ne pas les croire. Mais il n'en apparaît pas moins qu'ils prévoyaient l'insurrection, que Barbaroux les tenait au courant des préparatifs ; que Lanthenas, leur familier, était mêlé au mouvement (voir dans mon édition des *Lettres*, t. II, p. 404, l'*Avertissement* pour les lettres de 1792). Il est certain aussi que Mme Roland s'indignait à la seule pensée d'un rapprochement possible entre la Gironde et la cour, et faisait un grief à Vergniaud d'en avoir admis l'idée dans son célèbre discours du 3 juillet. Ce qu'il lui fallait, ce qu'elle attendait, c'était la déchéance ou du moins la suspension du roi (lettre du 7 juillet à Bancal et du 31 juillet à Brissot). On peut admettre cependant qu'ils ne croyaient pas l'événement aussi proche, car, dès le 26 juillet, Roland demandait à l'Assemblée l'autorisation de quitter Paris, et, le 3 août, sur la proposition de Romme, sa demande était accueillie (ms. 6243, fol. 136 ; *Moniteur* du 5 août).

(2) C'est dans la séance du 10 août que Danton avait été nommé ministre de la Justice. Il démissionna le 21 septembre pour rester député de Paris.

commencèrent les fautes des patriotes; dès que la cour était abattue, il fallait former un excellent Conseil dont tous les membres, irréprochables dans leur conduite, distingués par leurs lumières, imprimassent au gouvernement une marche respectable, et aux puissances étrangères de la considération. Placer Danton, c'était inoculer dans le gouvernement ces hommes que j'ai peints plus haut, qui le tourmentent quand ils ne sont pas employés par lui, mais qui le détériorent et l'avilissent dès qu'ils participent à son action. Mais qui donc aurait fait ces réflexions? Qui eût osé les communiquer et les appuyer hautement? C'était l'Assemblée ou sa commission des Vingt-un (1) qui déterminait les choix; il y avait là beaucoup d'hommes de mérite, et pas un chef; pas un de ces êtres à la Mirabeau, propre à commander au vulgaire, à rallier en un faisceau les volontés des sages et à les présenter avec l'ascendant du génie qui se fait obéir dès qu'il se manifeste.

On ne savait qui mettre à la Marine; Condorcet parla de *Monge*, parce qu'il l'avait vu résoudre des problèmes de géométrie à l'Académie des sciences, et *Monge* fut élu. C'est une espèce d'original qui ferait bien des singeries

(1) La commission instituée par la Législative le 9 mars 1792 « pour lui présenter toutes les mesures propres au rétablissement et au maintien de la tranquillité publique ». Elle ne comprenait d'abord que douze membres; le 18 juillet, on en porta le nombre à vingt et un. Condorcet en fut élu président le 21 juillet et dès lors la *commission des Vingt et un* tendit à « faire passer par ses mains toutes les affaires, tout le gouvernement ». (AULARD, *Salut public*, t. I, introd., p. XLVI-LIV.) Dans la séance du 10 août, c'est elle qui fut chargée d'organiser le nouveau gouvernement. Ajoutons que cette commission, portée à vingt-cinq membres le 12 août, fut la première forme du *Comité de défense générale* institué le 1er janvier 1793 (AULARD, *ibid.*, p. 376), qui devait faire place, le 6 avril suivant, au *Comité de salut public*.

à la manière des ours que j'ai vus jouer dans les fossés de la ville de Berne : on n'est pas plus lourdement Pasquin et moins fait pour être plaisant. Autrefois tailleur de pierre à Mézières, où l'abbé Bossut (1) l'encouragea et lui fit commencer l'étude des mathématiques, il s'est avancé à force de travail, et avait cessé de voir son bienfaiteur dès qu'il avait espéré de devenir son égal. Bonhomme au demeurant, ou sachant en acquérir la réputation dans un petit cercle dont les plus malins personnages ne se seraient pas amusés à faire voir qu'il n'était qu'épais et borné. Mais enfin il passait pour être honnête homme, ami de la Révolution, et l'on était si las des traîtres, si embarrassé de trouver des gens capables, que l'on commençait par s'accommoder de ceux qui étaient sûrs. Je n'ai pas besoin de parler de son ministère ; le triste état de notre marine ne prouve que trop aujourd'hui son ineptie et sa nullité.

Le premier soin de Roland fut d'opérer dans ses bureaux le renouvellement dont il avait senti le besoin (2) ; il s'environna d'hommes laborieux, éclairés, attachés aux

(1) L'abbé Charles Bossut (1730-1814), si célèbre comme mathématicien, avait été nommé, en 1752, professeur de mathématiques à l'École du génie de Mézières. C'est là que, vers 1760, il eut Monge pour élève, non pas à l'École du génie, où on ne pouvait entrer qu'en faisant preuve de noblesse, mais à l'École pratique qui y était annexée, « la Gâche », comme disaient dédaigneusement les élèves de l'École privilégiée. (Arago, *Biographie de Gaspard Monge*, t. XXIV des Mémoires de l'Académie des sciences.)

(2) Durant son premier ministère, Roland n'avait guère pu remanier ses bureaux, où les employés tenaient leurs commissions du roi. Mais, dès le 11 août, aussitôt après avoir prêté serment devant l'Assemblée, il fit décréter que « les ministres étaient autorisés à faire, chacun dans son département, tous les changements convenables ». (*Moniteur* du 13.) C'est alors qu'il mit Champagneux à la première division, Faypoult à la deuxième, Lanthenas à la troisième, Lecamus à la quatrième, etc...

principes; et n'eût-il fait que cela seul, il aurait produit un grand bien dans cette partie du ministère. Il se hâta d'écrire à tous les départements (1) avec cette force que donne la raison, cet empire qui appartient à la vérité, cette onction qui résulte du sentiment; il leur montrait dans la révolution du 10 août les nouvelles destinées de la France, la nécessité pour tous les partis de se réunir à la justice qui prévient tous les excès, à la liberté qui fait le bonheur de tous, au bon ordre qui seul peut l'assurer, et au corps législatif comme chargé d'exprimer la volonté générale. Les corps administratifs qui parurent hésiter furent suspendus ou cassés. Une grande expédition dans les affaires, la correspondance la plus active et la plus étendue répandirent de toutes parts un même esprit, ranimèrent la confiance et vivifièrent l'intérieur.

Danton ne laissait guère passer de jours sans venir chez moi; tantôt c'était pour le Conseil : il arrivait un peu avant l'heure, et passait dans mon appartement ou s'y arrêtait un peu après, ordinairement avec Fabre d'Églantine (2); tantôt il venait me demander la soupe, d'autres jours que ceux où j'avais coutume de recevoir, pour s'entretenir de quelque affaire avec Roland.

On ne saurait faire montre de plus de zèle, d'un plus

(1) Circulaire adressée aux corps administratifs, 23 août 1792 (GIRARDOT, p. 18).

(2) Fabre d'Églantine, le familier de Danton — ils étaient électeurs de la même section — avait été appelé par lui, au 10 août, aux fonctions de secrétaire général du ministère de la Justice, fonctions qu'il dut résigner en septembre lorsqu'il eut été élu député de Paris à la Convention. Camille Desmoulins et Robert, également de la section du Théâtre-Français, suivirent aussi Danton dans son court ministère; Camille était *secrétaire du sceau* (BUCHEZ, XVIII, 23), et Robert, *chef des secrétaires particuliers* (AULARD, « les comptes de Danton », *Études et leçons sur la Révolution française*, 1re série, p. 147).

grand amour de la liberté, d'un plus vif désir de s'entendre avec ses collègues pour la servir efficacement. Je regardais cette figure repoussante et atroce, et, quoique je me disse bien qu'il ne fallait juger personne sur parole, que je n'étais assurée de rien contre lui, que l'homme le plus honnête devait avoir deux réputations dans un temps de partis, qu'enfin il fallait se défier des apparences, je ne pouvais appliquer l'idée d'un homme de bien sur ce visage. Je n'ai jamais rien vu qui caractérisât si parfaitement l'emportement des passions brutales, et l'audace la plus étonnante demi-voilée par l'air d'une grande jovialité, l'affectation de la franchise et d'une sorte de bonhomie. Mon imagination assez vive se représente toutes les personnes qui me frappent dans l'action que je crois convenir à leur caractère; je ne vois pas durant une demi-heure une physionomie un peu hors du vulgaire sans la revêtir du costume d'une profession, ou lui donner un rôle dont elle m'inspire ou me rappelle l'idée. Cette imagination m'a souvent figuré Danton un poignard à la main, excitant de la voix et du geste une troupe d'assassins plus timides ou moins féroces que lui, ou bien, content de ses forfaits, indiquant par le geste qui caractérise Sardanapale ses habitudes et ses penchants. Assurément je défie un peintre exercé de ne pas trouver dans la personne de Danton toutes les convenances désirables pour cette composition (1).

Quant à Fabre d'Églantine, affublé d'un froc, armé d'un stylet, occupé d'ourdir une trame pour décrier l'innocence ou perdre le riche dont il convoite la fortune, il est si parfaitement dans son rôle que quiconque vou-

(1) Ici, Bosc a inséré au ms. une page tirée du *cahier Danton*. Je la reporte à sa véritable place.

drait peindre le plus scélérat tartufe n'aurait qu'à faire son portrait ainsi costumé.

Ces deux hommes cherchaient beaucoup à me faire causer en me parlant patriotisme : je n'avais rien à taire ou à dissimuler à cet égard; je professe également mes principes devant ceux que je crois les partager, ou que je soupçonne n'en pas avoir d'aussi purs : c'est confiance à l'égard des uns, fierté vis-à-vis des autres; je dédaigne de me cacher, même sous le prétexte ou l'espérance de mieux pénétrer autrui. Je pressens les hommes par le tact, je les juge par leur conduite comparée dans ses différents temps avec leur langage; mais moi, je me montre tout entière et ne laisse jamais douter qui je suis.

Dès que l'Assemblée eut rendu, de son propre mouvement, un décret qui attribuait cent mille livres au ministre de l'Intérieur pour impression d'écrits utiles (1), Danton et Fabre surtout me demandèrent, par forme de conversation, si Roland était en mesure à cet égard, s'il avait des écrivains prêts à employer, etc. Je répondis qu'il n'était point étranger à ceux qui s'étaient déjà fait connaître; que les ouvrages périodiques, rédigés dans un bon esprit, indiquaient d'abord ceux qu'il convenait d'encourager; qu'il s'agissait de voir leurs auteurs, de les réunir quelquefois pour qu'ils s'instruisissent des faits dont il importerait de répandre la connaissance, et se conciliassent sur la manière d'amener plus efficacement les esprits à un même but. Que si lui Fabre, lui Danton, en connaissaient particulièrement quelques-uns, il fallait qu'ils les indiquassent et qu'ils vinssent avec eux chez le ministre de l'Intérieur où l'on pourrait, une fois la semaine par exemple, s'entretenir de ce qui devait

(1) Décret du 18 août 1792.

dans les circonstances occuper essentiellement les écrivains. « Nous avons le projet, me répliqua Fabre, d'un journal en affiches, que l'on intitulera : *Compte rendu au Peuple souverain*, et qui présentera le tableau de la dernière révolution ; Camille Desmoulins, Robert (1), etc. y travailleront. — Eh bien! il faut les amener à Roland. » Il s'en garda bien et ne parla plus du journal, qui commença cependant (2) dès que l'Assemblée eut donné au Conseil deux millions pour *dépenses secrètes*. Danton dit à ses collègues qu'il fallait que chaque ministre pût en user dans son département, mais que ceux des Affaires étrangères et de la Guerre ayant déjà des fonds pareils, il convenait que ceux-ci restassent à la disposition des quatre autres qui auraient ainsi chacun tant de cent mille livres. Roland s'éleva fortement contre cette proposition : il prouva que l'intention de l'Assemblée avait été de donner au pouvoir exécutif, dans ces moments de crise, tous les moyens dont il pouvait avoir besoin pour agir avec célérité ; que c'était le Conseil collectivement qui devait déterminer l'emploi de ces fonds d'après les demandes et pour les objets présentés par chacun ; que pour lui particulièrement il déclarait ne vouloir en faire aucun usage sans en justifier au Conseil à qui il appartenait d'en connaître, et à qui ils étaient confiés (3). Danton répliqua, jura comme

(1) Camille Desmoulins est assez connu. Quant à François Robert, on le retrouvera plus loin, aux *Portraits et anecdotes*.

(2) Sur ce journal, publié en placard in-folio, qui paraît avoir commencé le 28 août 1792 et avoir eu seize numéros, v. TOURNEUX, *Bibliographie*, etc., n° 10808.

(3) « Il n'a jamais dépensé sur ces fonds que 1200 liv. dans une ordonnance au profit de Hell, ex-constituant, pour frais d'instruction populaire en allemand, dans les départements du Rhin. » (*Note de Mme Roland*.)

il avait coutume de faire, parla de Révolution, de grandes mesures, de secret, de liberté; les autres, séduits peut-être par le plaisir de *tripoter* chacun à sa fantaisie, se rangèrent à son avis, contre toute justice, politique et délicatesse, malgré les réclamations de Roland et sa vigoureuse insistance dont l'austérité déplut. Danton se pressa de toucher au trésor public cent mille écus, dont il fit ce que bon lui sembla; ce qui ne l'empêcha pas d'obtenir de *Servan* soixante mille livres, de *Lebrun* davantage, sur les fonds secrets de leurs départements, sous différents prétextes. Jamais il n'a fourni de compte à l'Assemblée; il s'est contenté de lui attester qu'il l'avait rendu au Conseil (1); et à ce Conseil il s'est borné à dire, dans une séance où Roland n'était pas pour cause d'indisposition, qu'il avait donné vingt mille francs à tel, dix à tel autre, et ainsi du reste, pour la Révolution, à cause de leur patriotisme, etc.

C'est ainsi que *Servan* me l'a répété. Le Conseil, interrogé par l'Assemblée sur la question de savoir si Danton avait rendu des comptes, répondit simplement que *oui*, tant sa lâcheté était grande. Mais Danton avait acquis tant de puissance que ces hommes timides craignaient de l'offenser. Jusque-là que le brave Servan quittant le ministère, dont le poids l'excédait, m'avoua qu'il avait *empoisonné* l'armée de Cordeliers agents de Danton; qu'à la vérité ils n'étaient que surnuméraires et qu'il serait facile à un successeur courageux de l'en purger. Je lui fis des reproches de cette faiblesse. « J'étais malade; et que voulez-vous qu'on refuse à des gens qui ont derrière eux une troupe prête à vous

(1) Voir, pour la justification de Danton, l'article déjà cité de M. Aulard (*Études et leçons*, etc., p. 137-169).

assassiner ? — On se retire avant de leur rien accorder et on les dénonce à toute la République. » Véritablement cette circonstance me montra Servan moins ferme que je ne l'avais jugé. Sa maladie, qui était une humeur portée à la tête, me parut seule l'excuser.

D'après cela, on ne sera point étonné que Danton voulant envoyer en Bretagne un homme à lui, sous prétexte de visiter les ports et d'examiner les inspecteurs, détermina le ministre de la Marine à lui donner une commission ; mais comme ces sortes de commissions doivent être signées de tous les membres du Conseil, Roland s'y refusa. « De deux choses l'une, dit-il à Monge : ou vos employés à la marine font leur devoir, ou ils ne le font pas, et c'est ce que vous pouvez parfaitement juger. Dans ce dernier cas, il faut les renvoyer sans miséricorde ; dans le premier, pourquoi les décourager et les insulter, en leur envoyant un étranger qui ne tient point à cette partie et qui leur prouverait votre défiance? Cette opération n'a rien qui convienne au caractère d'administrateur ; je ne signe point cette commission. » La séance du Conseil se prolongea ; les papiers pour les signatures se pressaient sur la fin : Roland s'aperçoit qu'il vient d'apposer la sienne, à la suite de celle de tous ses collègues, sur cette commission rejetée qu'on venait de lui glisser ; il la biffe, et se récrie contre *Monge*, qui d'un air effaré lui réplique tout bas : « C'est Danton qui le veut ; si je le refuse, il me dénoncera à la Commune, aux Cordeliers, et me fera pendre. — Eh bien ! moi ministre, je périrai avant de céder à de semblables considérations. »

Le porteur de cette commission fut arrêté en Bretagne par ordre d'une administration que sa conduite indisposa, et à qui la signature biffée de Roland avait paru un juste motif d'examiner de près le porteur : il y

avait contre lui des plaintes graves; mais c'était à la fin de l'année, lorsque la Montagne prenait ouvertement la défense de tous les anarchistes, et elle fit décréter que *Guermeur* (1) serait mis en liberté.

Je me suis laissée entraîner par les circonstances; je reprends la liaison des faits.

Danton et Fabre cessèrent de venir me voir dans les derniers jours d'août; ils ne voulaient pas sans doute s'exposer à des yeux attentifs lorsqu'ils chantaient les matines de septembre, et ils avaient assez jugé ce qu'étaient Roland et ses entours. Un caractère ferme, élevé et franc, des principes sévères manifestés sans ostentation mais sans gêne, une conduite égale et soutenue se dessinent d'abord à tous les yeux. Ils conclurent que Roland était un honnête homme, avec lequel il n'y avait rien à faire en entreprises de leur genre; que sa femme

(1) Guermeur s'appelait en réalité Royou, et était frère de l'abbé Royou, rédacteur de l'*Ami du Roi*, feuille ardemment royaliste. Pour ne pas être compromis par là, il avait pris le nom du village breton dont sa famille était originaire. Il avait fait partie, le 2 septembre, du fameux comité de surveillance de la Commune (MORTIMER-TERNAUX, III, 216), et c'est lui qui, le lendemain, était allé perquisitionner chez Brissot (*Moniteur* du 7 septembre). Sa mission en Bretagne, où il emportait, avec sa commission du Conseil exécutif, une autre commission signée des membres de ce comité de surveillance, amena de tels incidents que l'administration départementale du Finistère le fit arrêter comme prédicateur d'anarchie (22 septembre), et que la municipalité de Quimper le garda en prison jusqu'à ce que la Convention, après d'orageux débats, prononçât, le 4 mars 1793, sa mise en liberté. Voir, sur tous ces incidents et sur la fin de Guermeur, MORTIMER-TERNAUX, IV, 444-456. Ajoutons que Guermeur devint, en septembre 1793, juré au tribunal révolutionnaire (WALLON, I, 295).

Les procès-verbaux du Conseil exécutif provisoire confirment le récit de Mme Roland. Après avoir mentionné la commission donnée à Guermeur (séance du 17 septembre), le procès-verbal ajoute : « M. le ministre de l'Intérieur n'a point adhéré à cette résolution. » (AULARD, *Salut public*, I, 57.)

n'offrait aucune prise par laquelle on pût influer sur lui ; que tout aussi ferme dans ses principes elle avait peut-être de cette sorte de pénétration propre à son sexe dont les gens faux ont à se défier davantage ; peut-être aussi augurèrent-ils qu'elle pouvait quelquefois tenir la plume (1), et qu'en somme un tel couple, fort de raison, de caractère, avec quelques talents, pouvait nuire à leurs desseins et n'était bon qu'à perdre. La suite des événements, éclairés d'ailleurs par une foule de détails qu'il me serait difficile d'exposer aujourd'hui, mais dont il me reste un vif sentiment, donne à ces conjectures toute l'évidence de la démonstration.

On avait imaginé, comme l'une des premières mesures à prendre par le Conseil, l'envoi dans les départements de commissaires chargés d'éclairer sur les événements du 10 août, et surtout d'exciter les esprits aux préparatifs de défense, à la levée rapide de recrues nécessaires à nos armées contre les ennemis sur les frontières, etc. (2). Dès qu'il fut question de leur choix, en même temps que de la proposition de leur envoi, Roland demanda jusqu'au lendemain pour réfléchir aux sujets qu'il pouvait indiquer : « Je me charge de tout, s'écria Danton ; la Commune de Paris nous fournira d'excellents patriotes. » La majorité paresseuse du Conseil lui confia le soin de

(1) Camille Desmoulins, dans son *Histoire des Brissotins*, accusant Roland d'être l'auteur d'un placard de cette époque, donne comme preuve que « l'épreuve en a été vue sur son bureau, corrigée en entier de la main de sa femme ».

(2) Le Conseil exécutif provisoire (c'est ainsi qu'on désignait le ministère depuis la suspension du roi) avait envoyé, le 29 août, dans les départements situés entre Paris et la frontière, trente commissaires ; le 3 septembre il désignait, pour aller dans toute la France, vingt-quatre autres commissaires pris dans le sein de la Commune de Paris.

les indiquer, et le lendemain il arriva au Conseil avec les commissions toutes dressées; il ne s'agit plus [que] de les remplir des noms qu'il présente et de signer. On examine peu; on ne discute point, et l'on signe. Voilà donc un essaim d'hommes peu connus, intrigants de sections ou braillards de clubs, patriotes par exaltation et plus encore par intérêt, sans autre existence pour la plupart que celle qu'ils prenaient ou espéraient acquérir dans les agitations publiques, mais très dévoués à Danton leur protecteur et facilement épris de ses mœurs et de sa doctrine licencieuse; les voilà représentants du Conseil exécutif dans les départements de la France.

Cette opération m'a toujours semblé l'un des plus grands coups de parti pour Danton, et la plus humiliante école pour le Conseil.

Il faut se représenter la préoccupation de chaque ministre au milieu des affaires de son département, dans ces temps d'orages, pour concevoir que des hommes honnêtes et capables se soient conduits avec cette légèreté. Le fait est qu'un travail excessif surchargeait les ministres de l'Intérieur, de la Guerre et même de la Marine, et que les détails absorbaient trop les facultés pour laisser à chacun le temps de réfléchir sur la grande politique. Il faudrait que le Conseil fût composé d'hommes qui n'eussent qu'à délibérer et non pas à administrer. Danton se trouvait au département qui donne le moins à faire; d'ailleurs il s'embarrassait fort peu de remplir les devoirs de sa place et ne s'en occupait guère; les commis tournaient la roue, il confiait sa griffe, et la manœuvre se suivait, telle quelle, sans qu'il s'en inquiétât. Tout son temps, toute son attention étaient consacrés aux combinaisons, aux intrigues utiles à ses vues d'agrandissement de pouvoir et de fortune. Continuellement dans les

bureaux de la Guerre, il faisait placer aux armées les gens de son bord; il trouvait moyen de les intéresser dans les fournitures et les marchés; il ne négligeait aucune partie dans laquelle il pût avancer ces hommes, lie d'une nation corrompue dont ils deviennent l'écume dans les bouleversements politiques, et sur laquelle ils dominent durant quelques instants ; il en augmentait son crédit et se formait une faction, bientôt devenue puissante, car elle règne aujourd'hui.

(1) Les ennemis s'avançaient sur notre territoire, leurs progrès devenaient alarmants; les hommes qui veulent conduire le peuple et qui ont étudié les moyens de l'influencer savent fort bien que la terreur est un des plus puissants. Cette affection soumet absolument les individus qui l'éprouvent à ceux qui ne se laissent pas dominer par elle : combien plus grand est l'avantage de ceux qui l'inspirent à dessein, par des prétextes ou des faux bruits ! Assurément cette combinaison avait été faite par les instigateurs des journées de septembre ; ils devaient avoir le double but de produire un mouvement à la faveur duquel la violation des prisons, le massacre des détenus leur fourniraient l'occasion de satisfaire des haines particulières, d'exécuter un pillage dont le produit flattait leur cupidité, et de répandre cette sorte de stupeur durant laquelle le petit nombre des hardis ambitieux jettent les fondements de leur puissance. Les agents inférieurs n'étaient pas difficiles à gagner par l'appât du profit; le prétexte d'immoler de prétendus traîtres, dont on aurait les conspirations à redouter, devait séduire quelques mauvaises têtes, tromper le peuple, et servir à justifier l'action dont il résulterait pour les directeurs le

(1) Commencement du 7[e] *cahier*.

dévouement de leurs satellites bien payés, l'attachement de tous ceux qui auraient eu part au gain avec les chefs, la soumission du peuple intimidé, surpris ou persuadé de la force et de la justice d'une opération à laquelle on saurait l'enchaîner en la présentant comme son ouvrage. Aussi quiconque osa, par la suite, s'élever contre ces attentats fut proclamé *calomniateur* de Paris, désigné comme tel à la fureur de certaine classe de ses habitants, appelé *fédéraliste* et *conspirateur*. Voilà le crime des *Vingt-deux*, joint au tort irrémissible de leur supériorité.

Le bruit de la prise de Verdun se répandit le 1er de septembre avec éclat, avec effroi; les habitués des groupes disaient les ennemis en marche vers Châlons ; il ne fallait plus, à les entendre, que trois journées pour arriver à Paris; et le peuple qui ne s'informe que de la distance, sans calculer tout ce qui est nécessaire à la marche d'une armée pour ses vivres, son bagage, son artillerie, tout ce qui rend enfin son allure si différente de celle d'un particulier, voyait déjà les troupes étrangères dans la capitale fumante et ravagée.

Rien ne fut négligé de tout ce qui était propre à enflammer l'imagination, grossir les objets, accroître les dangers; il ne fut pas difficile d'obtenir de l'Assemblée quelques mesures propres à seconder de telles vues (1). Les visites domiciliaires, sous le prétexte de rechercher les armes cachées, de découvrir les gens suspects; ces visites, si fréquentes depuis le 10 août, furent arrêtées comme dispositions générales et faites au milieu de la nuit (2). Elles donnèrent lieu à des arrestations nouvelles

(1) Décret du 28 août autorisant les visites domiciliaires ; arrêté de la Commune du 29 autorisant les arrestations à la suite de ces visites.

(2) Du 29 au 30 août.

et nombreuses, à des vexations inouïes La Commune du 10, composée en grande partie de ces hommes qui n'ayant rien à perdre ont tout à gagner dans les révolutions; cette Commune déjà coupable de mille excès avait besoin d'en commettre de nouveaux, car c'est par l'accumulation des crimes que s'assure l'impunité. Les malheurs de la patrie sont solennellement annoncés ; le drapeau noir, signe de détresse, est élevé sur les tours de l'église métropolitaine ; le canon d'alarme est tiré ; la Commune fait proclamer, à son de trompe, le rendez-vous général des citoyens pour le dimanche 2, au Champ-de-Mars, afin de réunir autour de l'autel de la patrie les zélés défenseurs qui voudraient partir sur-le-champ pour sa défense. Cependant elle fait ordonner la clôture des barrières, et personne n'est frappé de ces dispositions contradictoires : on parle de conspiration tramée dans les prisons par les aristocrates (ou riches) qui y étaient fermés en grand nombre, de l'inquiétude du peuple et de sa répugnance à abandonner ses foyers, en laissant derrière lui ces loups dévorants qui bientôt déchaînés se jetteraient sur ce qu'ils auraient abandonné de plus cher.

Aux premiers signes d'agitation, le ministre de l'Intérieur, qui a la surveillance générale de l'ordre mais non l'exercice immédiat du pouvoir, ni l'emploi de la force, écrivit d'une manière pressante à la Commune, dans la personne du maire, pour lui montrer tout ce qu'elle devait déployer de vigilance; il ne s'en tint pas à cette mesure; il s'adressa au commandant général pour lui recommander de fortifier les postes et de veiller sur les prisons; il fit plus encore : en apprenant qu'elles étaient menacées, il le requit formellement de les faire soigneusement garder, appelant sur sa tête la responsabilité des

événements et, pour donner plus d'effet à une réquisition à laquelle était bornée son autorité, il la fit imprimer et afficher à tous les coins de rue : c'était avertir les citoyens de veiller eux-mêmes, si le commandant oubliait son devoir (1).

Sur les cinq heures du soir du dimanche 2, moment à peu près où les prisons furent investies, ainsi que je l'ai appris depuis, environ deux cents hommes arrivent à l'hôtel de l'Intérieur; ils demandent à grands cris le ministre et des armes.

Du fond de mon appartement je crois entendre quelques clameurs : je sors, et des pièces qui donnent sur la grande cour j'aperçois le rassemblement; je vais à l'antichambre, je m'informe du sujet. Roland était sorti, mais ceux qui le demandaient ne se payaient pas de cette raison et voulaient absolument lui parler; les domestiques s'opposaient à ce que ces gens montassent, en leur répétant la vérité. J'ordonnai qu'on allât de ma part inviter dix d'entre eux à monter : ils entrent; je leur demandai paisiblement ce qu'ils voulaient; ils me dirent qu'ils étaient de braves citoyens prêts à partir pour Verdun,

(1) Je ne trouve pas trace de ces lettres au maire de Paris et au commandant de la garde nationale avant les massacres. Celles qu'on connaît, qui ont été publiées partout et dont les minutes se trouvent aux *Papiers Roland* (ms. 9532, fol. 244-245), sont datées du 4 septembre, à 3 heures après midi. Il semble bien que Roland ait été surpris par les événements. Noter toutefois que sa lettre à l'Assemblée, où il déclare « que le pouvoir exécutif n'a pu prévoir ni empêcher ces excès » et « qu'il est du devoir des autorités constituées d'y mettre un terme ou de se considérer comme anéanties », avait été lue dans la séance du 3 septembre au soir.

Il y a, aux *Papiers Roland* (*ibid.*, fol. 245), la minute de la lettre par laquelle le ministre de l'Intérieur communique à l'Assemblée ses lettres du 4 septembre à Santerre et à Pétion. Cette minute est tout entière de la main de Mme Roland, avec des renvois et des ratures.

mais qu'ils manquaient d'armes; qu'ils venaient en demander au ministre et qu'ils voulaient le voir. Je leur observai que jamais le ministre de l'Intérieur n'avait eu d'armes à sa disposition ; que c'était au département de la Guerre et chez le ministre de ce département qu'il fallait en demander; ils répliquèrent qu'ils y avaient été; qu'on leur avait dit qu'il n'y en avait pas; que tous ces ministres étaient de f..... traîtres, et qu'ils demandaient Roland. — « Je suis fâchée qu'il soit sorti, car il vous convaincrait par ses bonnes raisons. Venez visiter l'hôtel avec moi; vous vous assurerez qu'il n'est pas chez lui, qu'il n'y a d'armes nulle part, et vous réfléchirez qu'il ne doit pas non plus y en avoir. Retournez à l'hôtel de la Guerre, ou faites à la Commune vos justes plaintes, et si vous voulez que Roland vous parle, rendez-vous à l'hôtel de la Marine : tout le Conseil y est assemblé. » — Ils se retirèrent. Je me plaçai au balcon sur la cour ; je vis un furieux en chemise, les manches retroussées au-dessus du coude, le sabre à la main, déclamant contre les trahisons des ministres; mes dix députés se répandent parmi la foule, et déterminent enfin la retraite au son du tambour, mais emmenant avec eux le valet de chambre comme un otage; ils le firent courir dans les rues durant une heure, puis le laissèrent aller.

Je montai sur-le-champ en voiture pour me rendre à la Marine, et prévenir mon mari de ce qui venait de se passer. Le Conseil n'était point encore formé ; je trouvai un cercle nombreux, plusieurs députés : le ministre de la Guerre, celui de la Justice n'étant point arrivés, les autres étaient au salon comme société (1). Je racontai l'anecdote; chacun la commenta diversement; elle fut

(1) *Sic.*

prise par la plupart comme le résultat fortuit des circonstances et de l'effervescence des esprits.

Que faisait alors Danton ? Je ne l'ai su que plusieurs jours après, mais c'est bon à dire ici, pour rapprocher les faits. Il était à la Mairie (1), dans le comité dit de surveillance d'où sortait l'ordre des arrestations si multipliées depuis quelques jours : il venait d'y embrasser *Marat,* après la parade d'une feinte brouillerie de vingt-quatre heures. Il monte chez Pétion, le prend en particulier, lui dit dans son langage toujours relevé d'expressions énergiques : « Savez-vous de quoi ils se sont avisés? Est-ce qu'ils n'ont pas lancé un mandat d'arrêt contre Roland? — Qui cela? demande Pétion. — Eh ! cet enragé comité. J'ai pris le mandat; tenez, le voilà; nous ne pouvons laisser agir ainsi. Diable ! contre un membre du Conseil ! » Pétion prend le mandat, le lit, le lui rend en souriant, et dit : « Laissez faire, ce sera d'un bon effet. — D'un bon effet! réplique Danton qui examinait curieusement le maire ; oh ! je ne souffrirai pas cela, je vais les mettre à la raison », et le mandat ne fut pas mis à exécution. Mais qui est-ce qui ne se dit pas que les deux cents hommes devaient avoir été envoyés chez le ministre de l'Intérieur par les auteurs du mandat? Qui est-ce qui ne soupçonne point que l'inutilité de leur tentative, apportant du retard à l'exécution du projet, put faire balancer ceux qui l'avaient conçu? Qui est-ce qui ne voit pas dans la démarche de Danton auprès du maire celle d'un conjuré qui veut pressentir l'effet du coup, ou se faire honneur de l'avoir paré lorsqu'il se trouve manqué d'ailleurs ou rendu douteux par d'involontaires délais?

(1) La Mairie était alors dans la Cité, cour du Palais.

Les ministres sortirent du Conseil après onze heures ; nous n'apprîmes que le lendemain matin les horreurs dont la nuit avait été le témoin, et qui continuaient de se commettre dans les prisons. Le cœur navré de ces abominables forfaits, de l'impuissance de les arrêter, de l'évidente complicité de la Commune et du commandant général (1), nous convînmes qu'il ne restait à un ministre honnête homme que de les dénoncer avec le plus grand éclat, d'intéresser l'Assemblée à les arrêter, de soulever contre eux l'indignation des hommes honnêtes, de se laver ainsi du déshonneur d'y participer par le silence, et de s'exposer s'il le fallait aux poignards des assassins, pour éviter le crime et la honte d'être en aucune façon leur complice. « Il n'est pas moins vrai, dis-je à mon mari, que les résolutions du courage sont aussi convenables à la sûreté qu'à la justice ; on ne réprime l'audace qu'avec la fermeté ; si la dénonciation de ces excès n'était pas un devoir, elle serait un acte de prudence. Les gens qui les commettent doivent vous haïr, car vous avez fait vos efforts pour les entraver ; il ne vous reste qu'à vous faire craindre et à leur en imposer. » Roland écrivit à l'Assemblée cette lettre du 3 septembre, qui devint aussi fameuse que celle qu'il avait adressée au roi (2). L'Assemblée l'accueillit avec transport ; elle en ordonna l'impression, l'envoi, l'affiche ; elle y applaudit comme louent et applaudissent les gens faibles aux signes d'un courage qu'ils ne sauraient imiter, mais

(1) Santerre. — Ici, Bosc avait intercalé en note, en y faisant quelques modifications, une page tirée du *cahier Danton*, relative à Grandpré et à ses démarches auprès de Danton pour prévenir les massacres. Je rétablis cette page à sa place. V. plus loin, p. 215.

(2) Cette lettre, dont j'ai déjà parlé, est au *Moniteur* du 5 septembre. Elle est aussi dans Buchez (xvii, p. 382-386), dans Girardot (p. 45). Je crois donc inutile de la donner en Appendice.

qui les touche et réveille en eux quelque espoir.

Je me souviens d'avoir lu un petit ouvrage fort aristocratique, fait à Londres depuis cette époque par *Pelletier* (1), je crois : l'auteur s'étonnait beaucoup de ce que le même homme, qui avait *manqué* si audacieusement à *son roi*, eût montré par la suite tant de justice et d'humanité. Il faut que l'esprit de parti rende bien inconséquent, ou que la vertu soit si rare que l'on ne veuille plus y croire. L'ami de ses semblables et de la liberté hait aussi puissamment et dénonce avec une égale vigueur la tyrannie royale ou populaire, le despotisme du trône, l'astuce des cours, les désordres de l'anarchie et la férocité des brigands.

Ce même jour, le 3 septembre, un homme, autrefois confrère de Roland et auquel j'avais cru devoir l'honnêteté de l'inviter à dîner, s'avisa de m'amener l'*Orateur du genre humain*, sans m'avoir prévenue, ni demandé si je le trouverais bon : je vis dans son procédé le manque d'usage d'un bonhomme que le *bruit* de l'orateur avait séduit. Je fis honnêteté à *Cloots* (2), dont je ne connaissais que les déclamations ampoulées, et sur lequel je n'avais d'ailleurs aucune note défavorable; mais un de mes amis, le voyant, me dit à l'oreille : « On introduit

(1) Peltier, célèbre pamphlétaire royaliste, un des rédacteurs des *Actes des Apôtres*, réfugié à Londres après le 10 août, y avait publié le *Dernier tableau de Paris* ou *Précis de la Révolution du 10 août et du 2 septembre*, 1er volume, 1792 ; 2e volume, 1794. Mais je n'ai pu trouver, dans ce premier volume, plein d'injures contre Roland, le moindre hommage « à sa justice et à son humanité ». La prisonnière doit faire allusion à quelque autre brochure du libelliste.

(1) Le baron Jean Baptiste Cloots (1755-1794), l' « Orateur du genre humain » et l'apôtre de la République universelle. Élu député de l'Oise à la Convention, il ne tarda pas à publier une brochure qui fit quelque bruit « Ni Marat ni Roland », et s'attira une verte réplique de Bancal.

chez vous un insupportable parasite que je suis fâché d'y voir. » Les événements du jour faisaient le sujet de la conversation; Cloots prétendit prouver que c'était une mesure indispensable et salutaire; il débita beaucoup de lieux communs sur les droits des peuples, la justice de leur vengeance et l'utilité dont elle était pour le bonheur de l'espèce; il parla longtemps et très haut, mangea davantage et ennuya plus d'un auditeur. Bientôt nommé député, il revint quelquefois de lui-même, cherchant sans gêne la première place et le meilleur morceau; une politesse extrême et froide que j'accompagnai du soin de servir toujours plusieurs personnes avant lui dut promptement lui apprendre qu'il était jugé; il le sentit, ne revint plus, et se vengea par des calomnies. Je n'aurais pas parlé de ce vil personnage sans le rôle distingué qu'il a joué parmi les détracteurs des gens de bien et l'art avec lequel il a concouru à faire du *fédéralisme* un épouvantail pour les sots, ou un titre de proscription contre les bons esprits qui n'adoptaient pas sa chimère de République universelle.

La dernière fois qu'il vint chez moi, il mit en jeu sa marotte, rebattit toutes ses extravagances sur la possibilité d'une Convention formée des députés de tous les coins du monde : les uns répliquèrent par des plaisanteries; Roland, ennuyé du pédantisme et du bruit avec lequel Cloots soutenait son opinion et prétendait la faire adopter, eut la bonté de lui pousser trois ou quatre syllogismes, après lesquels il lui tourna le dos. La conversation se tempéra et se divisa; Buzot, dont l'esprit judicieux ne s'amuse pas longtemps à combattre des moulins à vent, s'étonnait de ce qu'on traitait le fédéralisme comme une hérésie politique; il observait que la Grèce, si célèbre, si féconde en grands hommes et en hauts

faits, était composée de petites républiques fédérées; que les États-Unis, qui de nos jours offraient le tableau le plus intéressant d'une bonne organisation sociale, formaient un composé du même genre, et qu'il en était ainsi de la Suisse. Qu'à la vérité, dans le moment actuel et la situation de la France, l'unité était importante à conserver pour elle, parce qu'elle offrait ainsi une masse plus imposante aux ennemis du dehors, et un ensemble d'action précieux à conserver pour la confection des lois qui devaient lui assurer une constitution; mais qu'on ne pouvait se dissimuler qu'il y aurait toujours du relâchement dans les liens politiques qui uniraient un Provençal avec un Flamand; qu'il était difficile de faire régner sur une si grande surface cet attachement qui fait la force des républiques, parce qu'enfin l'amour de la patrie n'est pas précisément celui de la terre qu'on habite, mais des citoyens avec lesquels on vit et des lois qui les régissent, sans quoi les Athéniens n'eussent pas transporté leur existence sur des vaisseaux en abandonnant leur ville; qu'on ne peut bien aimer que ceux qu'on connaît, et que jamais l'enthousiasme d'hommes séparés par deux cents lieues ne peut être commun, uniforme et vif, comme celui des habitants d'un petit territoire.

Ce sont ces réflexions sages, trouvées telles par la plupart de ceux qui les écoutaient, qui furent traduites et dénoncées par Cloots, comme une conjuration de fédérer la France et de détacher les départements de Paris (1); il présenta Buzot comme le plus dangereux des conspi-

(1) Dans sa brochure citée plus haut, où il fut le premier inventeur de l'accusation de *fédéralisme* contre les Girondins. On la trouvera réimprimée dans BUCHEZ, XXI, 139. « C'est le 3 septembre, dit Cloots, qu'on me fit connaître ce ministre, chez qui j'ai dîné quatre fois. »

rateurs, Roland comme leur chef, et les députés qui venaient le plus souvent chez moi comme les fauteurs de ce *projet liberticide*. Je ne sais si un fol tel que Cloots peut avoir été de bonne foi dans ses craintes ; je ne saurais me le persuader, et je crois seulement qu'il a trouvé dans la fabrication de son mensonge une occasion de venger son amour-propre irrité de n'avoir pas été admiré ; un sujet de déclamations dans son genre, très convenable à la bouffissure de son style et au désordre de son imagination ; un moyen de nuire à des hommes dont la raison doit lui déplaire, et de faire cause commune avec ceux dont les vices lui sont agréables ; en supposant même qu'il n'ait pas la mission secrète de brouiller la France à l'aide des enragés, pour faire plus beau jeu aux Prussiens ses compatriotes.

Cependant les massacres continuèrent : à l'*Abbaye*, du dimanche au soir au mardi matin ; à la *Force*, davantage ; à *Bicêtre*, quatre jours, etc. Je dois à mon séjour actuel dans la première de ces prisons d'avoir appris des détails qui font frémir et que je n'ai pas le courage de tracer. Mais une anecdote que je ne passerai point sous silence, parce qu'elle concourt à démontrer que c'était un projet bien lié, c'est qu'y ayant dans le faubourg Saint-Germain une maison de dépôt où l'on met les détenus que l'Abbaye ne peut recevoir quand elle renferme trop de monde, la police choisit pour les transférer le dimanche au soir, l'instant d'avant le massacre général : les assassins étaient prêts ; ils se jetèrent sur les voitures ; il y avait cinq ou six fiacres, et à coups de sabres et de piques ils percèrent, ils tuèrent ceux qui les remplissaient, au milieu de la rue, au bruit terrible de leurs cris douloureux. Tout Paris fut témoin de ces horribles scènes, exécutées par un petit nombre de bourreaux (ils n'étaient pas quinze

à l'Abbaye, à la porte de laquelle étaient pour toute défense, malgré les réquisitions faites à la Commune et au commandant, deux gardes nationaux). Tout Paris laissa faire,... tout Paris est maudit à mes yeux, et je n'espère plus que la liberté s'établisse parmi des lâches, insensibles aux derniers outrages qu'on puisse faire à la nature, à l'humanité, froids spectateurs d'attentats que le courage de cinquante hommes armés aurait facilement empêchés (1).

La force publique était mal organisée, comme elle l'est encore, car les brigands ont bien soin, quand ils veulent régner, de s'opposer à tout ordre qui pût les entraver. Mais faut-il connaître son capitaine et marcher en compagnie réglée, quand il s'agit de voler au secours de victimes qu'on égorge? Le fait est que le bruit d'une prétendue conspiration dans les prisons, tout invraisemblable qu'il fût, l'annonce affectée de l'inquiétude et de la colère du peuple, retenaient chacun dans la stupeur et lui persuadaient au fond de sa maison que c'était le peuple qui agissait, lorsque, de compte fait, il n'y avait pas deux cents brigands pour la totalité de cette infâme expédition. Aussi ce n'est pas la première nuit qui m'étonne; mais quatre jours! et des curieux allaient voir ce spectacle! — Non, je ne connais rien, dans les annales des peuples les plus barbares, de comparable à ces atrocités. La santé de Roland en fut altérée; la contention du genre nerveux était telle que son estomac ne pouvait rien recevoir et la bile arrêtée se répandit à la surface de la peau; il était jaune et faible avec une égale activité, ne pouvant dormir ni manger, et ne cessant de travailler. Je me

(1) L'indignation de Mme Roland ne lui est pas venue après coup, dans les réflexions de la prison; voir ses lettres à Bancal des 2, 5 et 9 septembre 1792.

souviens d'avoir vu le sensible Gorsas (1), touché de son état, ne pouvoir retenir quelques pleurs en l'invitant à modérer l'indignation dont il était pénétré. Il ignorait encore avoir été l'objet d'un mandat d'arrêt ; je l'avais appris et me serais bien gardée de le lui faire connaître ; c'eût été fournir un aliment à une affection assez profonde. Je ne sais qui s'avisa de lui en parler la semaine suivante. Il faut convenir qu'il lui est arrivé par la suite de citer quelquefois ce fait particulier de manière que ses ennemis affectèrent de répandre qu'il ne s'était soulevé contre ces exécutions que par la crainte qu'il avait eue d'être compris parmi ceux qui en avaient été les victimes, tandis qu'il ne faisait que joindre, à la juste horreur qu'elles lui avaient inspirée, l'indignation d'avoir été compté au nombre de ceux qui devaient les subir.

Danton fut celui qui s'efforça le plus de présenter l'opposition de Roland à ces événements comme le fruit d'une imagination ardente et de la terreur dont il était gratuitement frappé (2). Ce trait m'a toujours paru fort significatif.

L'histoire conservera sans doute l'infâme circulaire du comité de surveillance de la Commune, renfermant l'apologie des journées de septembre et l'invitation d'en célébrer de semblables par toute la France, circulaire expédiée avec profusion dans les bureaux et

(1) Antoine-Joseph Gorsas, rédacteur du *Courrier des 83 départements*, avait cependant, dans son journal, écrit que les massacres de septembre étaient « un acte de justice nécessaire » Mais bientôt, élu député à la Convention, il se rallia à la politique de Roland et de la Gironde. Décrété d'arrestation le 2 juin, mis hors la loi le 28 juillet, il fut arrêté le 7 octobre et, après constatation d'identité, exécuté le même jour.

(2) Dans son discours du 1er avril à la Convention.

sous le contre-seing du ministre de la Justice (1).

Les circonstances faisant juger l'inconvénient d'amener à Paris les prisonniers d'Orléans, dont la translation avait été ordonnée et qui déjà étaient en chemin, le ministre de l'Intérieur donna des ordres, d'après l'avis du Conseil, pour les conduire à Versailles; on envoya une nombreuse escorte; des hommes, qui jouaient l'horreur pour les assassinats de Paris, obtinrent sous ce manteau d'en faire partie, et dirigèrent la boucherie qui s'exécuta dans les charrettes, à l'arrivée des prisonniers à Versailles (2).

L'or, l'argent, les portefeuilles, les bijoux et autres effets précieux, en grande quantité dans les prisons à cette époque, par la condition et la richesse de ceux qui les peuplaient, furent pillés comme on peut croire.

Des dilapidations bien plus considérables avaient été faites par les membres de la Commune, après le 10 août, soit au château des Tuileries, soit dans les maisons

(1) On trouvera dans Buchez, xvii, 432, et dans Mortimer-Ternaux, III, 307-308, le texte de cette odieuse circulaire du 3 septembre 1792, signée par neuf membres du comité de surveillance de la Commune de Paris (Panis, Sergent, Marat, etc...), et qui, sortie des presses de Marat, fut envoyée à toutes les autorités des départements sous le contre-seing du ministère de la Justice. M. Mortimer-Ternaux ajoute d'ailleurs qu'on n'en a jamais retrouvé l'original et que plusieurs des signataires ont protesté plus tard contre l'abus fait de leur nom. M. Tuetey, dans l'Introduction de son 5e volume (p. iii-xix), donne là-dessus d'intéressants détails.

(2) Voir, sur cette horrible exécution des prisonniers d'Orléans à leur arrivée à Versailles, le 8 septembre 1792, Mortimer-Ternaux, III, 359-403 et 561-611. — Cf. les *Mémoires de Fournier l'Américain*, publiés par M. Aulard, avec une introduction, 1890. — Fournier était l'aventurier que Roland avait chargé imprudemment du commandement de la troupe de gardes nationaux parisiens chargés de conduire les prisonniers à Versailles. Voir aussi une note de Champagneux dans son édition des *Mémoires* (II, 170). Il avait eu, comme chef de bureau, affaire à Fournier en cette circonstance.

royales des environs où elle envoya des commissaires, soit chez des particuliers dits suspects, où elle avait fait apposer les scellés.

Elle avait reçu de grands dépôts (1), elle avait fait enlever des trésors ; nul compte ne paraissait, et le ministre de l'Intérieur ne pouvait obtenir les renseignements qu'il avait droit d'exiger sur ces objets. Il se plaignit à l'Assemblée ; il le fit aussi de la négligence du commandant général, dont il réclamait inutilement de plus nombreux factionnaires pour le poste du *garde-meuble*. Cependant les brigands se permettaient tout ; on avait en plein jour, sur les boulevards et dans les marchés, arraché des montres, des boucles de souliers, des pendants d'oreilles. L'Assemblée, comme de coutume, trouva fort bon le zèle du ministre, le chargea de lui faire un rapport sur l'état de Paris, et ne prit point de mesures.

Le vol du garde-meuble s'effectua (2) ; des mil-

(1) Ces dilapidations du comité de surveillance de la Commune firent l'objet de nombreuses enquêtes, dirigées par Roland et même sollicitées par le conseil général de la Commune, qui ne voulait pas en assumer la responsabilité. Il y a de nombreuses pièces là-dessus dans Buchez, Mortimer-Ternaux et dans les *Papiers Roland*, ms. 6243. En somme, ces dilapidations ne peuvent être niées.

(2) Dans la nuit du 16 au 17 septembre 1792. Voir là-dessus Tuetey, t. V, nos 641 à 916. Il n'est plus douteux que ce vol, qui fit grand bruit, n'ait été exécuté par de hardis malfaiteurs, sans aucune complicité politique. On ne peut donc que s'affliger de voir ici Mme Roland l'imputer à Fabre d'Églantine et à Danton. Il est vrai que Marat, dès le 13 novembre, avait accusé Roland d'avoir détourné pour lui une partie des richesses du garde-meuble (Buchez, xxi, 24), et que Camille Desmoulins, dans son *Histoire des Brissotins,* qui avait paru en avril 1793 (deux mois avant l'époque où Mme Roland écrivait), avait osé accuser Roland, *en s'appuyant sur le témoignage de Fabre d'Églantine*, d'avoir volé lui-même le garde-meuble ! (Ed. Claretie, t. I, p. 344.)

lions passèrent aux mains de gens qui devaient s'en servir pour perpétuer l'anarchie, source de leur domination.

Le jour qui s'ouvrit après ce vol important, d'Églantine vint chez moi à onze heures du matin; d'Églantine, qui avait cessé d'y paraître lors des matines de septembre; d'Églantine qui, la dernière fois qu'il y était venu, m'avait dit, comme par un sentiment profond de l'état critique de la France : « Jamais les choses n'iront bien si l'on ne concentre les pouvoirs; il faut que le Conseil exécutif ait la dictature, et que ce soit son président qui l'exerce. » D'Églantine ne me trouve pas; je venais de sortir avec Mme Pétion : il m'attend deux heures; je le trouve dans la cour à mon arrivée; il monte avec moi sans que je l'engage à le faire; il reste une heure et demie sans que je l'invite à s'asseoir; il se lamente d'un ton bien hypocrite sur le vol de cette nuit, qui prive la nation de véritables richesses; il demande si l'on n'a point quelques renseignements sur les auteurs; il s'étonne de ce qu'on n'ait rien pressenti à cet égard; il parle ensuite de Robespierre, de Marat, qui avaient commencé de déchirer Roland et moi, comme de têtes chaudes qu'il fallait laisser aller, comme d'hommes bien intentionnés, très zélés, qui s'effarouchaient de tout, mais desquels il ne fallait pas s'inquiéter. Je le laissai dire, parlai fort peu, et ne m'ouvris sur rien : il se retira; je ne l'ai plus jamais revu (1).

« J'ai reçu ce matin chez moi, dis-je à mon mari lorsque

(1) La fin de cet alinéa, à partir de cet endroit, et tout l'alinéa suivant sont barrés dans le manuscrit et remplacés par les lignes suivantes, écrites de la main de Bosc : « Je n'ai encore pu bien savoir quel était le but de cette singulière visite, c'est au temps à me l'apprendre. »

nous nous retrouvâmes, un des voleurs du garde-meuble qui venait voir s'il n'était pas soupçonné. — Qui donc? — Fabre d'Eglantine. — Comment sais-tu?... — Comment! un coup si hardi ne peut être que l'ouvrage de l'audacieux Danton; j'ignore si jamais cette vérité sera mathématiquement prouvée, mais je la sens vivement, et Fabre n'est venu faire que le rôle de son complice et de son espion. »

J'ai appris, sept mois après, que l'on retenait dans les prisons de Beauvais un grand coquin nommé *Lefort* (1) qui avait été saisi avec des effets du garde-meuble, et qui chargeait Danton; mais on n'ose la faire paraître, parce que sa faction est trop puissante. On aime mieux le garder pour un temps où il sera possible de faire justice, si jamais ce temps arrive pour la génération présente. Certes! les gens qui ont fait une insurrection pour renverser la commission des Douze de la Convention, parce qu'elle tenait les fils de l'un de leurs complots, sauraient bien étouffer le témoin ou renverser le tribunal qui s'aviserait de les inculper. Il n'y eut d'arrêtés et de punis que de petits garçons-voleurs employés comme des manœuvres à l'affaire du garde-meuble, sans être initiés dans le secret de son entreprise; ils avaient été avertis qu'il y avait une grande aubaine dont ils pourraient pro-

(1) Ce Lefort est probablement celui que mentionne Tuetey (V, 915). Sa détention paraît avoir été de longue durée, puisqu'elle daterait de mai 1793 (« sept mois après » le vol du garde-meuble) et que Lefort ne fut mis en liberté qu'en mai 1794 (Archives de l'Oise, L, lettres des administrateurs du conseil permanent du district de Beauvais au comité de surveillance révolutionnaire de ladite ville, du 15 floréal an II, autorisant la mise en liberté de Zacharie Lefort. Note communiquée par M. Roussel, archiviste de l'Oise). Ce prénom de Zacharie et ces dates ne permettent pas d'identifier cet individu avec Louis Lefort, un des membres les plus violents de la société des Jacobins (Aulard, *Jacobins*, passim; *Moniteur*, XXI, 450).

fiter, en prêtant la main à l'enlèvement de riches effets ; ils étaient grimpés par le dehors de la colonnade, avaient enlevé et remis beaucoup de choses, mettant en poche pour eux tant que faire se pouvait ; cinq à six de ces gredins furent exécutés sans donner aucune lumière sur la trame dont ils n'étaient que des agents bien secondaires.

J'ai dit que *Marat* commençait à nous déchirer. Il faut savoir que du moment où l'Assemblée avait mis des fonds à la disposition du ministre de l'Intérieur, pour impression d'écrits utiles (1), *Marat*, qui, le lendemain du 10, avait fait enlever par *son* peuple quatre presses à l'imprimerie royale pour s'indemniser de celles que la justice lui avait précédemment fait retirer (2); *Marat* écrivit à Roland pour lui demander quinze mille livres, afin de le mettre en état de publier d'excellentes choses (3). Roland répondit que la somme était trop considérable pour la délivrer sans connaître l'objet auquel elle devait servir ; que si *Marat* voulait lui envoyer ses manuscrits, il ne s'attribuerait pas le droit de les juger, mais les soumettrait au Conseil pour savoir s'il convenait de les publier aux frais de la nation. *Marat* répliqua assez mal, comme il sait faire, et envoya un fatras de manuscrits dont la seule vue faisait peur ; il y avait un traité des *Chaînes de l'esclavage* (4), je ne sais quoi encore, marqué à son coin ; c'est suffisant pour l'apprécier.

(1) Décret du 18 août 1792.

(2) Mortimer-Ternaux, III, 89-90 ; Buchez, XVIII, 23.

(3) La lettre de Marat, publiée par le journal de Gorsas du 6 septembre 1792, est reproduite par Buchez, XVIII, 24.

(4) Les *Chaînes de l'esclavage* avaient paru d'abord en anglais, Edimbourg, 1774, in-8°. Le livre fut publié en français en 1792, in-8° (Quérard). C'est sans doute pour cette édition que Marat demandait un subside.

J'avais quelquefois douté que *Marat* fût un être subsistant (1); je fus persuadée alors qu'il n'était pas imaginaire; j'en parlai à Danton, je lui témoignai l'envie de le voir, et lui dis de me l'amener (car il faut connaître les monstres, et j'étais curieuse de savoir si c'était une tête désorganisée ou un mannequin bien soufflé.) Danton s'en défendit comme d'une chose bien inutile, même désagréable, puisqu'elle ne m'offrirait qu'un original qui ne répondrait à rien; au ton de l'excuse, je jugeai qu'il n'aurait point égard à cette fantaisie, lors même que j'aurais insisté; je n'eus pas l'air d'y avoir sérieusement songé.

Le Conseil trouva que les manuscrits de *Marat* devaient être remis à Danton qui saurait bien s'arranger avec lui; c'était couper le nœud gordien au lieu de le dénouer (2). Le ministre de l'Intérieur ne devait point employer les fonds publics à solder un extravagant; la prudence exigeait qu'il ne s'en fît pas un ennemi; le refus pur et simple du Conseil aurait tout concilié.

Commettre ce soin à Danton, c'était lui donner un nouveau moyen de s'attacher ce chien enragé, de le faire courir et mordre ceux contre lesquels il lui plairait de l'exciter. Trois semaines et plus s'étaient écoulées, les journées de Septembre étaient passées; *Marat* avait eu l'impudence d'afficher la demande des quinze mille livres à d'Orléans, en se plaignant du ministre qui avait eu l'incivisme de ne pas les lui donner, lorsqu'il fit un pla-

(1) Mme Roland n'en doutait pas deux années auparavant. Voir ses lettres à Bancal des 15, 21 et 22 juillet 1791.

(2) L'article de Gorsas du 6 septembre, cité plus haut, dit exactement de même. Roland crut devoir répondre aux placards de Marat : « *Le ministre de l'Intérieur aux Parisiens*, *13 septembre 1793* » (*Moniteur* du 13; Buchez, XVIII, 25-30; Girardot, 37).

card contre moi nommément (1). Je n'y fus pas trompée. « Voilà, dis-je à mon mari, du Danton tout pur; il veut vous attaquer, il commence par rôder autour de vous; puis, avec son esprit, il a la bêtise d'imaginer que je serai sensible à ces sottises, que je prendrai la plume pour y répondre; qu'il aura le plaisir de traduire une femme sur la scène, et de jeter ainsi du ridicule sur l'homme public à qui je suis attachée. Ces gens-là peuvent avoir quelque opinion de mes facultés, mais ils ne sauraient juger mon âme; ils n'ont qu'à me calomnier tant qu'il leur plaira, ils ne me feront pas bouger, ni me plaindre, ni m'en soucier. »

Roland fit son rapport sur l'état de Paris le 22 septembre (2) : il fut exact et vigoureux; c'est dire qu'il peignait les désordres qui y avaient été commis et les inconvénients de laisser plus longtemps les autorités constituées dans l'insubordination la plus grande, dans l'exercice de l'arbitraire le plus dangereux.

Il rendit justice au zèle de la Commune du 10, à l'utilité dont elle avait été pour la Révolution de ce jour; mais il fit voir que l'usage prolongé des moyens révolutionnaires produisait exactement le contraire de ce qu'on espérait obtenir par eux, puisqu'on ne détruisait la tyrannie que pour faire régner la justice et l'ordre également incompatibles avec l'anarchie; et il démontrait la justice et la difficulté d'obtenir des comptes de cette Commune à laquelle il en avait inutilement demandé. L'Assemblée, saine par l'esprit, mais incapable et faible

(1) N° 683 de l'*Ami du peuple* [du 19 septembre 1792], cité par Buchez, XVIII, 41-42.

(2) Ce rapport, lu à la séance de la Convention du 23 septembre, se trouve au *Moniteur* (n^os du 24 et du 25), et dans Buchez, XIX, 39-49.

par caractère, applaudit, fit imprimer, ordonna peu de choses et ne rectifia rien. Il n'est guère possible d'imaginer une situation plus pénible que celle d'un homme équitable et ferme, à la tête d'une grande administration dans laquelle il paraît avoir une puissance considérable, et se charge effectivement d'une grande responsabilité ; témoin journalier d'abus révoltants dont il n'a pourtant que la dénonciation, et sur lesquels l'autorité législative qu'il éclaire ne sait ou n'ose prendre un parti. Casser la Commune, ordonner l'élection dans les règles d'une nouvelle municipalité, organiser la force publique et lui faire nommer un commandant par les sections, étaient véritablement les seules mesures propres à rétablir dans Paris l'ordre sans lequel on y citerait vainement les lois, et faute duquel une Convention y serait nécessairement soumise à l'autorité municipale, qui ne connaissait aucun frein. Dans cet état de choses, j'aurais mieux aimé que Roland consacrât ses talents à sa patrie comme député, qu'en qualité de membre d'un Conseil sans énergie et de ministre d'un gouvernement sans action. Je ne dissimulai pas cette façon de penser à quelques personnes faites pour l'apprécier, car le vulgaire n'aurait rien compris à la préférence d'une existence modeste sur le traitement et l'entourage d'une place ministérielle et, faute d'y voir clair, il aurait fait de sottes suppositions.

Le département de la Somme, que Roland avait longtemps habité, le nomma son représentant (1) : cette

(1) Cette élection s'était faite dans des circonstances assez compliquées : les électeurs de la Somme, après avoir élu leurs treize députés, s'avisèrent de révoquer deux d'entre eux, Hourier Eloy et Dufestel, pour les remplacer par Hérault-Séchelles et Roland. L'élection de ceux-ci aurait donc pu, de ce chef, être contestée. Mais Hérault-Séchelles ayant opté pour un autre département et Roland ayant fini par refuser d'être député pour rester ministre, Hourier Eloy et

nomination excita des regrets presque universels ; on trouvait absurde et fâcheux de voir ôter du gouvernail un homme intègre, éclairé, courageux, difficile à remplacer, pour le faire passer dans une Assemblée où tant d'autres pouvaient voter utilement sans une égale capacité. Roland n'avait point à hésiter ; il écrivit à l'Assemblée en conséquence, en la priant de nommer à sa place, et lui indiquant la personne qu'il croyait pouvoir lui succéder : l'agitation fut extrême à cette nouvelle ; on se récria de toutes parts et l'on opina pour qu'il fût invité à rester au ministère. La Convention s'était déjà formée du grand nombre de députés à l'Assemblée législative qui s'y trouvaient nommés, et de ceux des députés les premiers arrivés, ou ceux-ci prenaient place dans l'Assemblée législative : c'est ce que je ne me rappelle pas parfaitement à ce moment où je n'ai près de moi aucune espèce de renseignements. Mais Danton était présent (1).

Dufestel furent validés par l'Assemblée le 1er octobre. (J. GUIFFREY, *Les Conventionnels*.)

C'est dans la séance du 25 septembre que Roland avait d'abord, en acceptant sa nomination dans la Somme, donné sa démission de ministre et désigné « le vénérable Pache », « nouvel Abdolonyme », comme l'homme le plus capable de le remplacer (*Moniteur* du 29 septembre), et c'est dans la séance du 29 qu'une proposition ayant été faite d'inviter les ministres élus députés à opter pour le ministère, Danton lança son fameux sarcasme : « Personne ne rend plus de justice que moi à Roland ; mais je vous dirai : Si vous lui faites une invitation, faites-la donc aussi à Mme Roland ; car tout le monde sait que Roland n'était pas seul dans son département. Moi, j'étais seul dans le mien. (On murmure).... »

Le lendemain, Roland, dans une longue lettre (*Moniteur* du 1er octobre), opta pour le ministère.

(1) « Je me souviens que, pendant plus d'un mois, il continuait d'agir au Conseil, en allant voter à l'Assemblée ; cette cumulation de pouvoirs paraissait très condamnable à Roland qui, durant la dernière quinzaine de cette allure de Danton, s'abstint d'aller au Conseil, disant hautement qu'il ne se rendrait plus à ses séances influencées

Il s'éleva avec beaucoup de chaleur contre cette invitation ; son impétuosité trahit sa haine, lui fit dire beaucoup de choses ridicules et, entre autres, qu'il faudrait donc aussi m'adresser l'invitation, parce que je n'étais pas inutile au ministère de Roland. Les murmures de la désapprobation repoussèrent ses propos envieux ; mais le décret ne fut pas rendu, quoique le désir général fût bien marqué ; la démission ne fut pas non plus acceptée, et le ministre demeura dans la possibilité de choisir encore. La foule des députés se porta chez lui pour l'engager à ne pas quitter le ministère ; on le pressa vivement comme pour un sacrifice qu'il devait à son pays ; on lui représenta que la Convention une fois complète ferait prendre aux affaires une marche grande et décisive, dans laquelle son caractère et son activité seraient nécessaires, et par laquelle il serait soutenu : deux jours s'étaient passés dans ces sollicitations, lorsqu'on vint lui apprendre que sa nomination était mauvaise, parce qu'elle avait été faite en remplacement d'une autre que l'on croyait nulle et qui ne l'était point ; qu'ainsi il n'avait point de raison de quitter le ministère.

Il se détermina donc à rester ; il l'écrivit à l'Assemblée avec l'accent d'un courage et d'une fierté qui fut couvert des applaudissements de la majorité, et fit pâlir ses ennemis. Son élection se trouva nulle en effet ; mais le parti Danton s'efforçait de le cacher jusqu'à ce qu'il eût quitté le ministère, afin qu'il ne se trouvât nulle part. Il n'y eut plus de relâche dans ce parti contre lui,

par un homme qui ne devait plus s'y trouver. » (*Note de Mme Roland.*) — Et, en effet, sur vingt-huit séances que tint ce Conseil, du 1er au 30 septembre, on n'en trouve que six (5, 17, 18, 21, 24 et 25 septembre), où la présence de Roland soit mentionnée ou ressorte de la délibération même. (AULARD, *Salut public*, I.)

chaque jour c'étaient de nouvelles attaques ; le journal de *Marat*, des pamphlets *ad hoc*, des dénonciations aux Jacobins répétèrent sans cesse des accusations, des calomnies plus bêtes ou plus atroces les unes que les autres. Mais la persévérance et l'effronterie dans ce genre ont toujours des succès auprès du peuple naturellement défiant et léger. On alla même jusqu'à lui faire un crime de ce qui aurait dû lui mériter des éloges, et l'on eut l'art d'inspirer des craintes à d'honnêtes gens timides par celle de ses sollicitudes qui concourait davantage au salut de la République : je veux parler du soin d'éclairer l'opinion. Il ne faut pas être profond politique pour savoir que l'opinion fait la force des gouvernements ; aussi toute la différence qui existe à cet égard entre une administration tyrannique et celle qui prend la justice pour base, c'est que la première n'est occupée que de resserrer les lumières, de contraindre la vérité, tandis que l'autre s'impose pour loi de les répandre.

L'Assemblée avait bien jugé que les événements du 10 août produiraient des impressions diverses, suivant les préjugés ou les intérêts des individus et la manière dont ils seraient présentés ; elle fit dresser un récit des faits, décréta son impression, l'appuya par la publication de toutes les pièces qui justifiaient de leur exactitude (1),

(1) Circulaire de Roland du 1er septembre 1792 accompagnant l'envoi des documents trouvés aux Tuileries après le 10 août, et provoquant des lectures et des instructions patriotiques (GIRARDOT, p. 38). Le nombre des circulaires propagandistes de Roland est infini, et je ne saurais même les mentionner ici. Je dirai seulement que son effort pour organiser l'esprit public, qui lui a été tant reproché par Marat et les Jacobins, ne saurait être contesté. Avec les 100,000 livres mises à sa disposition par le décret du 18 août, avec tous les moyens administratifs qu'il avait à son service, il travailla véritablement à influencer l'opinion des départements.

chargea le ministre de l'Intérieur de les expédier par toute la France, et lui enjoignit en outre de faire publier des écrits propres à remplir le même but. Roland sentit que, dans cette circonstance, l'art de répandre avait besoin d'être perfectionné, et qu'il s'agissait de former un courant de lumières qui suppléât en quelque sorte à l'instruction publique toujours négligée. Il s'assura dans les départements, par les informations et les recherches, d'un petit nombre d'hommes sages et zélés qu'on pût regarder comme les fidèles distributeurs des écrits qui leur seraient envoyés; il se fit une règle de répondre à tout, d'entretenir correspondance soit avec les Sociétés populaires, les curés, ou les particuliers qui s'adresseraient à lui ; il envoya aux Sociétés une circulaire, où il les rappelait à l'esprit de leur institution, au soin fraternel d'instruire et de s'éclairer, dont elles tendaient trop à s'écarter pour délibérer et gouverner; il choisit dans ses bureaux trois ou quatre personnes d'un bon esprit (1), qu'il fit diriger par celle d'entre elles qui avait le plus de sensibilité dans l'âme, d'austérité dans les principes, de douceur dans le style, pour suivre cette *correspondance patriotique*, et faire l'envoi des imprimés; il nourrit souvent cette correspondance de ses propres circulaires dictées par les circonstances, et respirant toujours cette moralité, ce charme d'affection qui gagnent les cœurs. On ne peut se figurer l'excellent effet qui en

(1) V. *Almanach national de 1793* (imprimé à la fin de 1792), p. 131 : organisation des bureaux du ministère de l'Intérieur. Bureau général du secrétariat et des dépêches. « La correspondance relative à la formation et propagation de l'*esprit public*, dont A.-F. Le Tellier est particulièrement chargé. » Mais ce n'est pas évidemment l'obscur Le Tellier que Mme Roland vise dans les lignes suivantes. Elle pense à Champagneux, qui eut précisément, après son arrestation (4 août 1793), à se défendre d'avoir dirigé ce service.

est résulté ; aussi les troubles de toute espèce s'apaisèrent ; les corps administratifs opérèrent avec régularité ; cinq à six cents Sociétés, des curés en assez grand nombre, se vouèrent avec un zèle touchant à répandre l'instruction, à intéresser et lier à la chose publique des hommes jusque-là livrés à leurs travaux, mais abandonnés à leur ignorance et prêts à recevoir des fers plus qu'à maintenir une liberté dont ils ne connaissaient ni l'étendue, ni les limites, ni les droits, ni les devoirs.

Cette *correspondance patriotique* est un monument précieux qui atteste également la pureté des principes, la vigilance éclairée du ministre, la bonne volonté d'un grand nombre de sages citoyens, et les fruits admirables de la sagesse, du civisme et de la raison.

Les hommes soupçonneux et jaloux virent beaucoup moins, dans la chose et dans ses effets, le triomphe de la liberté, le maintien de la paix, l'affermissement de la République, que la gloire et le crédit qui pouvaient en résulter pour le premier coopérateur. Dès lors Roland fut représenté comme un homme dangereux, qui avait des bureaux d'esprit public (1) ; bientôt comme un corrupteur de l'opinion, un ambitieux de la suprême puissance ; enfin comme un conspirateur.

Il ne fallait que lire ses écrits, visiter sa correspondance : les départements qui les recevaient lui répondaient par des actions de grâces ; mais les brigands de Paris, calomniant toujours et ne prouvant jamais,

(1) Pendant trois mois, aux Jacobins et à la Convention, les orateurs montagnards ne cessèrent de dénoncer le *bureau d'esprit public* qui fonctionnait au ministère. Voir notamment Chasles aux Jacobins le 12 décembre, la Commune le 22 décembre (BUCHEZ, XXII, 338), etc. Dans la séance du 20 janvier 1793, la Convention, sur la proposition de Thuriot, décrète la suppression de ce bureau.

élevèrent à l'aide de mille manœuvres une sorte de défiance et d'opinion populaire que les Jacobins soutenaient de tout leur pouvoir ; car ils n'étaient plus régis que par Danton, Robespierre et Marat (1).

(1) Ici se termine, avec le 7e cahier, tout ce qui nous reste des *Notices historiques*. Les cahiers suivants, qui se trouvaient aux mains de Champagneux, furent brûlés dans un jour d'effroi.

INTERROGATOIRE

DE

MADAME ROLAND

ÉCRIT PAR ELLE-MÊME (1)

Le 12 juin, *Louvet* (2), administrateur de la police, s'est présenté à l'Abbaye pour interroger la citoyenne Roland.

Demande. N'avez-vous pas connaissance des troubles qui ont agité la République durant et après le ministère du citoyen votre époux?

(1) Ces pages me paraissent devoir se placer à la suite des *Notices historiques*, dont elles sont comme le complément. Mme Roland les adressa à Dulaure, qui les publia dans *le Thermomètre du jour* des 21 et 22 juin, en les faisant précéder de cette courte note :

« Je me fais un devoir religieux, quelles que soient les préventions publiques, d'offrir aux personnes accusées un moyen de répandre leur justification. C'est ce qui me détermine à publier ici l'interrogatoire de la citoyenne *Roland*. Il n'y a que des lâches ou des hommes sans équité qui puissent blâmer cette conduite.

« DULAURE. »

(2) Je complète ici la notice de Louvet, déjà donnée p. LI. Louvet (Pierre-Alexandre), peintre, rue des Blancs-Manteaux, n° 51, président du comité de la section du Marais, ne figure pas parmi les membres de la Commune à l'*Almanach national* de 1793. Il dut donc entrer à la Commune lors du 31 mai. Nous le trouvons ici et nous le retrouverons un peu plus loin (*Seconde arrestation*) administrateur de la police. Le 19 août 1793, il fut élu administrateur

Réponse. J'ai connu ces choses-là, comme on peut les connaître, par les papiers publics et les conversations.

Observé. Que cette manière négative de répondre ne satisfait point à la question; les papiers publics ne donnent pas les connaissances précises que je devais avoir eues des affaires.

R. Que je n'étais pas tenue de les prendre puisque, n'étant qu'une femme, je n'avais point à me mêler d'elles.

D. Si je n'avais pas connaissance d'un projet de république fédérative, et de détacher les départements de Paris?

R. Que je n'avais jamais entendu parler de rien de semblable; que je devais dire au contraire que Roland et toutes les personnes que j'avais été dans le cas de voir s'étaient constamment entretenues en ma présence de l'utilité de maintenir l'unité de la République, comme propre à lui donner plus de force; de la nécessité pour cela de conserver la balance égale entre tous les départements; du désir que Paris ne fît rien qui pût exciter leur jalousie; de celui de voir régner dans toute l'étendue de la France la *justice* et la *liberté*, et de concourir à leur maintien.

Obs. Que si ces personnes ne parlaient que de *justice* et de *liberté*, sans l'*égalité*, elles n'étaient point dans les principes.

R. Que, dans mon opinion comme dans celle des per-

des subsistances. Il entra aussi, je ne sais à quel moment, au tribunal révolutionnaire et, le 9 thermidor, fut dénoncé à la Convention par Goupilleau comme « celui qui préside le tribunal révolutionnaire en l'absence de Dumas ». En sa qualité de membre de la Commune, il fut, le 11 thermidor, sur simple constatation d'identité, envoyé à l'échafaud. Il avait trente-trois ans.

sonnes que j'avais entendues, l'*égalité* est le résultat nécessaire de la *justice* et de la *liberté*.

D. Quelles étaient les personnes qui composaient la société de Roland et la mienne?

R. Celles avec lesquelles Roland avait des affaires à traiter, ou d'anciennes relations d'amitié.

Obs. Qu'on aurait désiré savoir les noms des citoyens ou citoyennes que je voyais le plus habituellement.

R. Que celles que je voyais ainsi étaient assez généralement connues, et que certes aucun ne venait chez moi en secret.

Obs. Que je pouvais dire celles qui venaient le plus fréquemment chez le ministre et formaient une société particulière.

R. Que, comme homme public, Roland recevait quelquefois dans un jour cent personnes dont je ne voyais pas une seule; que pour moi je n'avais jamais tenu cercle; mais que je recevais quelquefois à table les collègues de mon mari et les personnes qui se trouvaient avoir quelques relations avec eux.

D. Si je n'avais p ıs connaissance d'écrits envoyés dans les départements pour les soulever contre Paris?

R. Que je n'avais jamais rien connu de pareil.

Obs. Que cependant le ministre Roland avait établi dans les départements des bureaux d'opinion publique, et qu'il paraissait qu'il y avait eu des fonds affectés pour cet effet.

R. Que la première partie de la question me paraissait absolument dénuée de fondements; quant à la seconde, que tout le monde connaissait le décret qui mettait des fonds à la dispostion du ministre de l'Intérieur pour répandre des écrits utiles, et que, Roland ayant

rendu ses comptes, on pouvait voir quels écrits avaient été envoyés.

D. Si je nommerais bien ces écrits ; que je devais pouvoir dire ce qu'ils étaient ?

R. Que les comptes étant publics et ayant été affichés, chacun y trouverait la liste de ces écrits plus exactement que je ne saurais la donner ; et que, par rapport à leur contenu, c'était au public et non à moi de les juger.

Obs. Que Roland n'avait pas rendu ses comptes, puisqu'il sollicitait si vivement de les rendre pour quitter Paris.

R. Que ne voulant pas certainement supposer de mauvaises intentions dans celui qui m'interrogeait, je ne voyais, dans la présente question, qu'une grande ignorance des faits. Que non seulement Roland rendait ses comptes chaque mois à la Convention ; mais qu'à sa sortie du ministère il avait fourni un compte général le plus étendu, le plus détaillé. Que ce qu'il sollicitait, c'était l'apurement de ces comptes, c'est-à-dire leur examen par des commissaires de la Convention, et leur rapport à l'Assemblée de ce qu'ils les auraient trouvés être. Qu'en conséquence le comité de l'examen des comptes avait chargé de ce soin plusieurs de ses membres ; que je savais qu'ils s'étaient transportés plusieurs fois à l'hôtel de l'Intérieur ; qu'ils s'y étaient fait représenter les minutes et pièces justificatives ; qu'ils avaient été édifiés, comme ils devaient l'être, de l'administration d'un homme que l'on citera longtemps pour son intégrité comme pour son courage ; que le plus vif désir de Roland, comme le mien, était que ces commissaires fissent leur rapport, et que j'invitais tous les bons citoyens à se joindre à moi pour l'obtenir.

[Je fus interrompue dans cette réponse ; on la trouvait

trop longue ; on m'accusait d'aigreur. J'observai que j'usais de mon droit, et qu'il n'y avait point d'aigreur à informer ceux qui ignoraient encore que Roland eût rendu ses comptes, qu'il l'avait fait depuis longtemps.]

D. Si je n'avais vu personne, dans mes liaisons, qui fût ami de Dumouriez ?

R. Que personne, à ma connaissance, n'avait d'intimité avec lui parmi celles que je voyais.

D. Si je n'avais pas eu des liaisons avec des traîtres?

R. Que toutes les personnes que j'avais été dans le cas de voir étaient tellement connues par leur patriotisme, qu'on ne pouvait même les soupçonner de relations avec des traîtres.

D. Si je savais où était mon mari?

R. Que je l'ignorais.

D. Si je ne connaissais pas un projet de dissoudre les Sociétés populaires?

R. Que personne en ma présence n'avait énoncé ni de projet, ni d'opinions de ce genre.

Là s'est terminé un interrogatoire fait, après douze jours d'une arrestation non motivée, sans dire à l'interrogée de quoi elle est prévenue ou soupçonnée, sur quels faits par conséquent on devait la questionner.

Sûre de moi, parce que je ne puis que gagner à dire la vérité sur mes sentiments et sur toutes les personnes que j'ai fréquentées, j'ai négligé l'exercice de mes droits, j'ai répondu à tout avec simplicité.

L'interrogatoire était sur deux feuilles ; on a demandé ma signature à la fin seulement. J'en ai réclamé copie, on me l'a promise pour le lendemain, je ne l'ai pas reçue ; il y a neuf jours d'écoulés ; je l'ai fait demander quatre fois inutilement. Mais en quittant l'administrateur, j'ai

couché par écrit tout ce qui venait de se passer : je suis certaine d'avoir rapporté exactement ce qui s'est dit (1), et je signe, *Roland*, née *Phlipon*.

(1) On trouvera aux Appendices le texte officiel de cet interrogatoire de Mme Roland, signé de « Louvet et Baudrais, administrateurs de police ». La pièce nous a été conservée par Champagneux (III, 387).

La rédaction de Mme Roland est presque mot pour mot conforme au texte de la pièce officielle ; on se l'explique aisément en considérant qu'elle dut la faire presque séance tenante. Après l'avoir envoyée à Dulaure, elle l'adressa aussi à Lauze-Deperret, un des Girondins qui n'avaient pas encore été arrêtés, avec un billet qu'on lira à sa date dans les lettres que je donne à la suite des *Mémoires*.

PORTRAITS ET ANECDOTES(1)

A Sainte-Pélagie, le 8 août 1793.

Il y a plus de deux mois que je suis incarcérée parce que j'appartiens à un homme de bien qui s'est avisé d'être vertueux dans une révolution, et de rendre des comptes rigoureux étant ministre. Il a vainement sollicité durant cinq mois qu'on apurât ses comptes et jugeât son administration : l'examen en a été fait, mais comme il n'y avait pas de quoi médire, on n'a point voulu faire de rapport (2) et l'on a calomnié. L'activité de Roland, ses travaux multipliés, ses écrits sages lui avaient acquis

(1) Sur l'enveloppe qui renfermait le manuscrit de cette partie des Mémoires, se trouvait la note suivante de la main de Mme Roland :

« Le 31 août, je ferme ce travail à la hâte, comme matériaux, sous le titre de *Portraits et anecdotes*, commencé le 8 de ce mois, pour réparer ce qui fut perdu. Je ferme également les trois premiers cahiers de mes Mémoires commencés le 9, et je suis fort étonnée d'avoir écrit environ trois cents pages en vingt-deux jours, dans mes instants de liberté d'esprit, lorsque je consacrais encore tant de moments au repos, à la rêverie, au clavecin et à la société, à cause du séjour de Mme Petion, arrivée ici dans la nuit du 9 au 10 ; que ne fait-on point en allant toujours ! » (*Note de M. Barrière*, l'éditeur de 1820, qui avait sous les yeux des papiers confiés par Bosc.)

(2) N'écrivant pas l'histoire de Roland, je ne puis énumérer ici toutes les réclamations qu'il adressa pour obtenir que le rapport sur ses comptes fût examiné. Il suffira de rappeler que, le 10 mai, la Convention avait enfin décrété que ce rapport lui serait présenté dans la quinzaine, que cela n'avait pas eu lieu, et que le 1er juin (le jour même où Mme Roland était écrouée à l'Abbaye) elle décidait que ce rapport serait fait dans huit jours. (*Procès-verbal de la Convention*.) Mais la Montagne ne l'entendait pas ainsi.

une considération qu'on a crue redoutable ; ou du moins les envieux l'ont fait croire telle, pour renverser un homme dont ils haïssaient l'intégrité. On voulait le perdre, on a tenté de l'arrêter lors de cette insurrection du 31 mai, époque de l'avilissement complet de la représentation nationale, de sa violation et des succès du décemvirat : il s'est échappé ; on m'a saisie de rage, mais l'on m'aurait toujours arrêtée, car ceux qui nous persécutent, s'ils savent que mon nom n'a pas l'influence du sien, sont persuadés que mon caractère n'a pas moins de force, et ils ont presque autant d'envie de me perdre.

J'ai employé les premiers temps de ma captivité à écrire ; je l'ai fait avec tant de rapidité, et dans une disposition si heureuse, qu'avant un mois j'avais des manuscrits de quoi faire un volume in-12. C'était, sous le titre *Notices historiques*, des détails sur tous les faits et sur toutes les personnes tenant à la chose publique que ma position m'a mise dans le cas de connaître ; je les donnais avec la liberté, l'énergie de mon caractère, avec l'abandon de la franchise, l'aisance d'un esprit au-dessus de toutes les considérations particulières, avec le plaisir de peindre ce que j'avais senti ou ce que j'éprouvais ; enfin avec la confiance que, dans tous les cas, ce recueil serait mon testament moral et politique. Il avait le caractère d'originalité que lui prêtaient les circonstances, ce mérite des réflexions qui naissent des événements à mesure que ceux-ci surviennent, et la fraîcheur qui appartient à une telle origine... Je venais de compléter le tout en conduisant les choses jusqu'à ces derniers moments, et je l'avais confié à un ami qui y mettait le plus grand prix (1) ; l'orage est venu fondre sur lui tout à

(1) Champagneux, décrété d'arrestation le 2 août, incarcéré le 4.

coup; à l'instant de se voir en arrestation, il n'a songé qu'aux dangers; il n'a senti que le besoin de les conjurer, et, sans rêver aux expédients, il a jeté au feu mes manuscrits (1). J'avoue que j'aurais préféré qu'il m'y jetât moi-même. Cette perte m'a plus agitée que n'ont jamais fait les plus rudes épreuves que je subis encore; cela peut se concevoir si l'on se représente que la crise approche, que je puis être massacrée au premier jour, ou traînée je ne sais comment au tribunal que les dominateurs emploient pour se débarrasser des importuns; que ces écrits étaient un oreiller sur lequel je me reposais de la justification de ma mémoire et de celle de beaucoup de personnages intéressants.

Certes! la mort de l'araignée de Lauzun à la Bastille ne fut pas plus cruelle, et elle n'était une perte que pour lui. Cependant, comme il ne faut succomber à rien, je vais employer mes loisirs à jeter çà et là, négligemment, ce qui se présentera à mon esprit. Cela ne saurait remplacer ce que j'ai perdu, mais ce seront des lambeaux qui serviront à me le rappeler, et à m'aider un jour à y suppléer, si la faculté m'en est laissée (2).

BUZOT, d'un caractère élevé, d'un esprit fier et d'un bouillant courage, sensible, ardent, mélancolique et paresseux, doit quelquefois se porter aux extrêmes. Passionné contemplateur de la nature, nourrissant son imagination de tous les charmes qu'elle peut offrir, son âme

(1) D'après la récit de Champagneux (voir mon *Étude critique sur les manuscrits de Mme Roland*), ce n'est pas lui qui brûla ces cahiers, mais une personne qui habitait chez lui. Ce ne pouvait être sa femme, alors à Bourgoin; d'après une tradition de famille, c'est une de ses sœurs, Antoinette Champagneux.

(2) Tout ce préambule a été supprimé par Champagneux dans son édition de 1800.

des principes de la plus touchante philosophie, il paraît fait pour goûter et procurer le bonheur domestique; il oublierait l'univers dans la douceur des vertus privées avec un cœur digne du sien (1). Mais jeté dans la vie publique, il ne connaît que les règles de l'austère équité; il les défend à tout prix. Facile à s'indigner contre l'injustice, il la poursuit avec chaleur et ne sait jamais composer avec le crime. Ami de l'humanité, susceptible des plus tendres affections, capable d'élans sublimes et des résolutions les plus généreuses, il chérit son espèce, et sait se dévouer en républicain; mais juge sévère des individus, difficile dans les objets de son estime, il ne l'accorde qu'à fort peu de gens. Cette réserve, jointe à l'énergique liberté avec laquelle il s'exprime, l'a fait accuser de hauteur et lui a donné des ennemis. La médiocrité ne pardonne guère au mérite, mais le vice hait et poursuit la vertu courageuse qui lui déclare la guerre. Buzot est l'homme le plus doux de la terre pour ses amis, et le plus rude adversaire des fripons. Jeune

(1) Cette allusion, peu bienveillante pour Mme Buzot, s'explique d'elle-même. Marie Anne-Victoire Baudry, qui avait épousé, le 28 avril 1784, son cousin, François-Nicolas-Léonard Buzot, alors avocat à Évreux, était laide et un peu contrefaite (Vatel, III, 583; Dauban, Introduction aux *Mémoires de Buzot*, p. LVIII). Elle avait suivi son mari à Paris en 1789, lorsqu'il fut élu aux États généraux, et ils logeaient à l'hôtel de Bouillon, quai Malaquais, 19 (là même où habita Mme Sand en 1834, à son retour de Venise). C'est là que Mme Roland les connut en 1791. « Il avait une femme qui ne paraissait point à son niveau, mais qui était honnête, et nous nous vîmes fréquemment », dit-elle plus loin, p. 210. Il y eut d'abord entre les deux femmes une liaison affectueuse (lettre de Mme Roland à son mari du 9 septembre 1791). Puis, les Buzot étant retournés à Evreux, il y eut un an de séparation. Quand on se revit, en septembre 1792, et que l'amour naquit entre Mme Roland et l'éloquent conventionnel, les rapports changèrent : « Je ne suis allée qu'une fois chez sa femme depuis leur arrivée à Paris pour la Convention », a dit ailleurs Mme Roland (p. 57).

encore, la maturité de son jugement et l'honnêteté de ses mœurs lui valurent l'estime et la confiance de ses concitoyens. Il justifia l'une et l'autre par son dévouement à la vérité, par sa fermeté, sa persévérance à la dire. Le commun des hommes, qui déprécie ce qu'il ne peut atteindre, traita sa pénétration de rêverie; sa chaleur, de passion; ses pensées fortes, de diatribes; son opposition à tous les genres d'excès, de révolte contre la majorité : on l'accusa de *royalisme*, parce qu'il prétendait que les mœurs étaient nécessaires dans une république, et qu'il ne faut rien négliger pour les soutenir ou les rectifier; de *calomnier Paris*, parce qu'il abhorrait les massacres de septembre et ne les attribuait qu'à une poignée de bourreaux gagés par des brigands; d'*aristocratie*, parce qu'il voulait appeler le peuple à l'exercice de sa souveraineté dans le jugement de Louis XVI (1); de *fédéralisme*, parce qu'il réclamait le maintien de l'égalité entre tous les départements et s'élevait contre la tyrannie municipale d'une Commune usurpatrice. Voilà ses crimes. Il eut aussi des travers. Avec une figure noble et une taille élégante, il faisait régner dans son costume ce soin, cette propreté, cette décence qui annoncent l'esprit d'ordre, le goût et le sentiment des convenances, le respect de l'homme honnête pour le public et pour soi-même.

Ainsi, lorsque la lie d'une nation corrompue, amenée à la surface dans le bouleversement d'une révolution, portait au timon des affaires des hommes qui faisaient consister le patriotisme à flatter le peuple pour le conduire, à tout renverser et niveler pour s'accréditer et s'enrichir, à médire des lois pour gouverner, à protéger

(1) Buzot avait voté pour l'appel au peuple.

la licence pour s'assurer l'impunité, à égorger pour affermir leur pouvoir, à jurer, boire et se vêtir en portefaix pour fraterniser avec leurs pareils, Buzot professait la morale de Socrate et conservait la politesse de Scipion : le scélérat! Aussi, l'*intègre Lacroix*, le *sage Chabot*, le *doux Lindet*, le *réservé Thuriot*, le *savant Duroi*, l'*humain Danton* (1) et leurs fidèles imitateurs l'ont déclaré traître à la patrie; ils ont fait raser sa maison et confisquer ses biens (2), comme autrefois on bannit Aristide et

(1) Lacroix ou plutôt Delacroix (1753-1794), député d'Eure-et-Loir à la Législative et à la Convention, guillotiné avec Danton. Lié, au début de la Révolution avec Brissot et Pétion ainsi qu'avec Buzot, il s'en était séparé pour marcher avec Danton, et il y avait entre eux, outre la séparation politique, de l'animosité personnelle. — Voir ce qu'en dira Mme Roland dans les *Anecdotes*.

Chabot (1759-1794), vicaire général de Grégoire, évêque de Blois, puis député à la Législative et à la Convention, exécuté avec Danton, avait eu des liaisons avec les Girondins (voir plus loin l'article de Grangeneuve) avant de s'attacher à la Montagne. Le 26 septembre 1792, il disait encore à la Convention : « Dans la législature, Roland n'a point eu d'ami plus chaud que moi. »

Robert Lindet (1746-1825), député de l'Eure à la Législative et à la Convention, si connu par ses services comme membre du comité de Salut public ».

Thuriot de la Rozière (1753-1829), député de la Marne à la Législative et à la Convention; puis, sous l'Empire, avocat général à la Cour de cassation.

Duroy (1753-1795), député de l'Eure à la Convention, condamné à mort à la suite de l'émeute du 1er prairial, un des « derniers Montagnards », avait été lié avec Buzot en 1791 et 1792.

Il convient de remarquer que Mme Roland rassemble surtout, dans cette énumération, les ennemis particuliers de Buzot : — Duroy qui, dans la séance du 13 juin 1793, avait lancé un sarcasme sur elle et son ami ; — Delacroix et Thuriot qui, le 17 juillet, avaient fait voter le rasement de la maison d'Évreux ; — Lindet, son compatriote, etc...

(2) C'est le 2 juin que Buzot avait été décrété d'arrestation, le 13 juin décrété d'accusation, le 28 juillet déclaré traître à la patrie, et, quelques jours après, la mesure prononçant la confiscation de ses biens venait confirmer le décret qui, dès le 17 juillet, avait ordonné que sa maison fût rasée.

condamna Phocion. Je m'étonne qu'ils n'aient point décrété qu'on oublierait son nom. C'eût été plus conséquent à leurs vues que de prétendre le conserver avec des épithètes que désavoue l'évidence.

On ne peut point effacer la conduite de Buzot dans l'Assemblée constituante, ni supprimer ses sages motions, ses vigoureuses sorties dans la Convention. Quelle que soit l'altération des opinions dans des journaux peu fidèles, les principes qui les appuient se retrouvent toujours. Buzot improvisait fréquemment, travaillait peu d'ailleurs, mais ne manquait jamais de s'élever contre tout système pervers ou nuisible à la liberté. Son rapport sur la garde départementale (1), dont on a si fort décrié le projet, contient des raisons auxquelles on n'a pas répondu ; celui sur la loi proposée contre les provocateurs au meurtre (2) renferme la plus saine politique et cette philosophie, vraie comme la nature, forte comme la raison, sur lesquelles elle s'appuie ; sa proposition du bannissement des Bourbons (3), développée avec précision, motivée avec justesse, est écrite avec grâce et chaleur ; son opinion sur le jugement du roi (4), nourrie de choses et de raisons,

(1) Le 24 septembre 1792, la Convention, sur la proposition de Buzot, avait nommé une commission pour étudier les moyens d'avoir à sa disposition une force publique, prise dans les quatre-vingt-trois départements. et c'est le 8 octobre que Buzot avait lu son rapport (*Moniteur* du 9 octobre) sur cette proposition, qui fut très applaudie, mais qui n'aboutit pas.

(2) *Moniteur* du 30 octobre. Rapport présenté par Buzot dans la séance du 27, pour un projet de décret « contre les provocateurs au meurtre et à l'assassinat ». C'est dans la discussion qui s'ensuivit, le 30 octobre, que Danton s'écria : « La liberté de la presse ou la mort! » Ce projet resta en suspens.

(3) 16 décembre 1792.

(4) Dans la séance du 28 décembre 1792, Buzot s'était prononcé pour l'appel au peuple ; au vote décisif du 15 janvier 1793, il vota la mort, avec « un sentiment profond de douleur », et en demandant

n'a rien du pathos et des divagations auxquels ce sujet a donné lieu à tant de harangueurs; enfin ses *Lettres* à ses commettants, des 6 et 22 janvier (1), peignent son âme avec une vérité qui les fera rechercher. Quelques lutteurs de sa force auraient pu donner à la Convention l'impulsion qui lui était nécessaire; mais les autres hommes à talents, paraissant se ménager comme *orateurs* pour les grandes occasions, négligeaient trop le combat journalier (2), et ne se méfièrent point assez de la tactique de leurs médiocres adversaires.

PETION. — Véritable homme de bien et homme bon, il est incapable de faire la moindre chose qui blesse la probité, comme le plus léger tort ou le plus petit chagrin à personne; il peut négliger beaucoup de choses pour lui, et ne saurait exprimer un refus d'obliger à qui que ce soit au monde. La sérénité d'une bonne conscience, la douceur d'un caractère facile, la franchise et la gaîté distinguent sa physionomie. Il fut maire prudent, représentant fidèle, mais il est trop confiant et trop paisible pour prévoir les orages et les conjurer. Un jugement sain, des intentions pures, ce qu'on appelle la justesse de l'esprit, caractérisent ses opinions et ses écrits, marqués au coin du bon sens plus qu'à ceux *(sic)* du talent. Il est froid orateur, et lâche dans son style comme écrivain; administrateur équitable et bon citoyen, il était fait pour pratiquer les vertus dans une république, et non pour

un sursis, amendement qu'il soutint le 19 janvier. Il fit imprimer son « opinion » du 28 décembre.

(1) Mme Roland se trompe légèrement sur les dates. Les deux très belles et très courageuses lettres de Buzot « à ses commettants » sont des 11 et 21 janvier 1793. On les trouvera imprimées dans l'édition des *Mémoires de Buzot* donnée en 1823 par M. J. Guadet, p. 197-230.

(2) L'allusion malveillante à Vergniaud paraît évidente.

fonder un tel gouvernement chez un peuple corrompu qui le regarda durant quelque temps comme son idole, et se réjouit de sa proscription comme de celle d'un ennemi.

Lors de l'Assemblée constituante, aux temps de la révision (1), j'étais un jour chez la femme de Buzot lorsqu'il revint de l'Assemblée fort tard, amenant Petion pour dîner. C'était l'époque où la cour les faisait traiter de factieux et peindre comme des intrigants, tous occupés de soulever et d'agiter. Après le repas, Petion, assis sur une large ottomane, se mit à jouer avec un jeune chien de chasse avec l'abandon d'un enfant; ils se lassèrent tous deux et s'endormirent ensemble, couchés l'un sur l'autre; la conversation de quatre personnes n'empêcha pas Petion de ronfler : « Voyez donc ce factieux, disait Buzot en riant; nous avons été regardés de travers en quittant la salle, et ceux qui nous accusent, très agités pour leur parti, s'imaginent que nous sommes à manœuvrer! »

Cette scène et ce discours se sont fréquemment retracés à ma mémoire depuis ces temps malheureux où l'on accuse et proscrit Petion et Buzot comme royalistes, avec autant de raison que la cour les accusait alors d'intrigue. Toujours seuls avec leurs principes, ne communiquant avec les hommes qui en professaient de semblables que pour s'entretenir des opinions [y] relatives, ils ont cru qu'il devait suffire de réclamer opiniâtrément la justice, de dire constamment la vérité, de s'immoler ou s'exposer à tout plutôt que de les trahir, et ils sont déclarés *traîtres à la patrie* (2)!

(1) C'est-à-dire en août 1791.

(2) Le décret du 28 juillet 1793 déclarait traîtres à la patrie les députés fugitifs Buzot, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Salles, Louvet, Bergoeing, Petion, Chasset, Defermon, Lesage (d'Eure-et-Loir), Chambon, Guadet, Larivière, Lidon, Rabaut, Valady et Kervélégan.

Je veux consigner ici un fait assez marquant. On a vu ailleurs que, durant le premier ministère patriote (1), il avait été arrangé que le ministre des Affaires étrangères prendrait, sur les fonds attribués à son département pour dépenses secrètes, quelques sommes qu'il remettrait au maire de Paris, tant pour la police, qui se réduisait à zéro faute de moyens, que pour des écrits destinés à contre-balancer ceux de la cour. Dumouriez ayant quitté ce département, il fut question du même objet avec d'Abancourt (2), c'est-à-dire des fonds nécessaires à la *police* seulement ; d'Abancourt ne voulut rien faire de lui-même, mais il prétendit que c'était un objet à faire goûter au roi, et dont il ne pouvait manquer de sentir la justice. Le roi ne goûta pas la proposition et répondit, en propres termes, qu'il ne donnerait pas des verges pour se fouetter; c'était de bon sens, puisqu'il n'était pas constitutionnel de bonne foi, et l'on pouvait s'attendre à cette réponse. Mais peu de jours après, Lacroix, ce collègue actuel de Danton, avec lui déprédateur de la Belgique (3), persécuteur des honnêtes gens et dominateur du jour ; Lacroix, qui siégeait alors à l'Assemblée législative et

(1) Le ministère du 23 mars 1792.

(2) Dumouriez avait été ministre des Affaires étrangères du 17 mars 1792 au 12 juin, puis ministre de la Guerre du 13 au 15; il fut remplacé dans ce dernier ministère par Lajard jusqu'au 24 juillet, et Lajard eut pour successeur Franqueville d'Abancourt jusqu'au 10 août, où d'Abancourt fut décrété d'accusation, et envoyé devant la haute cour d'Orléans. Il fut massacré à Versailles le 9 septembre, avec les autres prisonniers de la haute cour.

Roland n'était plus au ministère quand d'Abancourt y entra. Les faits que relate ici Mme Roland n'ont donc pu lui être racontés que par Pétion. On ne s'explique pas bien d'ailleurs que des fonds qui devaient être pris sur le département des Affaires étrangères aient pu être demandés au département de la Guerre.

(3) Delacroix, de novembre 1792 à mars 1793, alla plusieurs fois en mission en Belgique, à l'armée de Dumouriez, avec Danton.

qu'on savait aller au château, se rendit chez Petion pour lui assurer la libre disposition de trois millions, s'il voulait en user de manière à soutenir Sa Majesté : proposition que le maire, dans son caractère, devait trouver plus offensante que le roi n'avait pu trouver l'autre déplacée ; aussi fut-elle rejetée, malgré l'accueil très particulier qu'il reçut du roi dans le même temps ; car, ayant été appelé au château, au lieu d'y trouver le roi environné comme à l'ordinaire, ne l'ayant jusque-là jamais vu seul, il fut introduit dans son cabinet où personne autre ne paraissait être, et Louis XVI lui prodigua les témoignages d'affabilité, d'intérêt, même ces petites cajoleries aimables qu'il savait fort bien distribuer à volonté. Le léger bruit d'un froissement d'étoffe de soie derrière la tenture persuada à Petion que la reine était présente sans être visible, et les caresses du roi le convainquirent de sa fausseté : il resta ferme et honnête, sans céder au prince qui tentait de le corrompre, de même que sans flatter le peuple il voulut ensuite [en] appeler à lui pour le jugement de ce même roi, tandis que Lacroix qui l'avait servi et s'en était probablement fait payer, ne trouvait pas qu'on pût l'envoyer trop tôt à la mort (1).

Pache. — On a dit avec raison que le talent de connaître les hommes devait être le premier chez ceux qui gouvernent ; leurs erreurs dans ce genre sont toujours les plus funestes. Mais l'exercice de ce talent si difficile le devient bien plus encore dans les temps de révolution ; et enfin il est tel degré d'hypocrisie dont il n'y a plus de

(1) C'est Delacroix qui, le 9 août 1792, dénonça d'Abancourt à la tribune de l'Assemblée.

Je ne connais rien qui justifie ces insinuations contre la probité de Delacroix.

honte à être dupe, car il faudrait être pervers pour le soupçonner.

J'avais rencontré dans ma jeunesse, chez une de mes parentes (1), Gibert (2), employé dans les postes, qui avait ce degré d'aménité compagne ordinaire du goût des beaux-arts. Gibert, homme honnête et tendre père, s'amusait à la peinture, cultivait la musique, et se faisait estimer des personnes de sa connaissance par sa probité. Il était extrêmement attaché à un homme, son ami par excellence, dont il vantait le rare mérite avec l'enthousiasme du dévouement et la modestie d'un individu qui s'estime fort inférieur. Je vis quelquefois cet ami, dans lequel on ne pouvait remarquer au premier coup d'œil qu'une simplicité extrême; mais je ne fus pas à portée de l'apprécier, car je le rencontrai peu, et je ne voyais pas souvent Gibert lui-même; j'appris seulement par lui que son ami, — c'était *Pache,* — amoureux de la vie champêtre, seule convenable à ses mœurs patriarcales, de la liberté dont ses connaissances lui faisaient mesurer tous les avantages, abandonnait en France une place honnête dans l'administration, pour s'établir en Suisse avec sa famille. Je sus par la suite qu'ayant perdu sa femme, voyant ses enfants soupirer pour Paris, et la Révolution préparer l'affranchissement national, il prenait le parti de revenir; enfin que, satisfait de l'aisance que lui procuraient l'échange de ses propriétés et l'acquisition heureuse d'un domaine national, il avait renvoyé à un ci-devant ministre (3) les contrats d'une pension qu'il tenait de lui.

(1) Chez Mme Trude, femme d'un miroitier de la rue Montmartre. — Voir les *Mémoires particuliers*.

(2) Voir également, sur Gibert, les *Mémoires particuliers*. La protection de Roland le fit élever, le 11 mai 1792, en même temps que Bosc, aux fonctions considérables d'administrateur des postes.

(3) A M. de Castries, ministre de la Marine.

Il ne fallait pas se trouver fréquemment avec Gibert et connaître sa liaison avec Pache, pour être informé de tout ce qui pouvait être dit d'avantageux sur celui-ci. Dans le mois de janvier 1792, il nous l'amena et je le vis de loin en loin. Pache, ainsi que je l'ai déjà observé, porte le masque de la plus grande modestie ; elle est même telle, qu'on est tenté d'adopter l'opinion qu'il paraît avoir de lui et de ne pas le prendre pour une grande valeur. Mais on lui tient compte de cette modestie quand on découvre qu'il raisonne avec justesse et qu'il n'est pas dénué de connaissances. Comme il a infiniment de réserve et ne se découvre jamais à nu, on ne tarde pas de soupçonner qu'il en sait plus qu'il n'en dit, et l'on finit par lui croire d'autant plus de mérite qu'on avait été près de commettre l'injustice de ne point lui en accorder. Un homme qui parle peu, qui écoute avec intelligence tout ce dont on peut traiter et se permet quelques observations bien placées, passe aisément pour habile. *Pache* s'était lié avec *Meusnier* (1) et *Monge*, tous deux de l'Académie des sciences ; ils avaient fondé une Société populaire dans la section du Luxembourg (2), dont l'objet, disaient-ils, était l'instruction et le civisme. *Pache* était fort assidu dans cette Société ; il semblait consacrer à la patrie comme citoyen tout le temps qu'il ne donnait point à ses enfants, et qui séparait les leçons de cours public auxquelles il les conduisait.

J'ai dit ailleurs comment Roland fut appelé au ministère à la fin de mars de cette année-là ; les bureaux

(1) Meusnier (1754-1793), ingénieur et mathématicien, tué en défendant Mayence.

(2) Pache demeurait dans la section du Luxembourg, rue de Tournon, n° 13, et en était électeur. La Société s'appelait « Société patriotique de la section du Luxembourg ». (TOURNEUX, II, 9906-9914.)

étaient remplis d'agents de l'ancien régime, très peu disposés à favoriser le nouveau; mais ils avaient la marche des affaires, et il ne fallait [pas] risquer de désorganiser toute une grande machine, dans ces temps de troubles, pour renouveler des agents ; il fallait donc se borner à les surveiller et se préparer de loin à les remplacer. Mais dans la multiplicité des affaires dont le courant journalier entraîne l'homme en place avec une inconcevable rapidité, on ne peut se dissimuler qu'il est facile de le compromettre, s'il n'apporte à tout une attention scrupuleuse, qui devient infiniment pénible quand elle est inspirée par la défiance. Dans cette situation, Roland désirait trouver un homme sûr, qu'il pût garder toujours près de lui dans son cabinet, à qui il ferait relire une lettre, un rapport sur quelque objet pressant qu'un autre plus pressant encore ne permettrait pas de revoir assez vite, non pour la rédaction, mais pour s'assurer que les principes adversaires des commis n'auraient point influé sur la manière de poser les faits ou de déduire les motifs; un homme qu'on pût charger d'aller choisir telle pièce dans tel bureau, ou porter tel ordre verbal sur quelque matière importante. L'idée de *Pache* se présenta. Pache avait été dans les bureaux de la Marine : il connaissait la triture des affaires; Pache avait un sens droit, du patriotisme, ces mœurs qui font honorer le choix de l'homme public, et cette simplicité qui n'indispose jamais contre lui. L'idée parut excellente. On fait parler à Pache, qui manifeste aussitôt le plus grand empressement de servir Roland, en étant utile à la chose publique, mais sous la condition qu'il conservera son indépendance, sans prendre aucune espèce de titre ni d'appointements. C'était un noble début. On imagina que, lors d'une nouvelle organisation des bureaux, il

serait aisé de voir ce à quoi il conviendrait plus particulièrement, et Pache se rendit chez Roland, dans le cabinet duquel il arrivait tous les matins à sept heures, avec son morceau de pain à la poche, et demeurait jusqu'à trois sans qu'il fût possible de lui faire jamais rien accepter; attentif, prudent, zélé, remplissant bien sa destination, faisant une observation, plaçant un mot qui ramenait la question à son but, adoucissant Roland quelquefois irrité des contradictions aristocratiques de ses commis.

Roland, excessivement ardent, fort sensible, mettait un prix infini à la douceur, à la complaisance de Pache, le traitait en ami précieux; et moi, touchée de l'utilité dont je le croyais être à mon mari, je lui prodiguais les témoignages d'estime et les démonstrations d'attachement. Pache n'avait point de style; il ne fallait pas lui donner une lettre à faire, c'était sec et plat; mais on n'avait pas besoin de lui sous ce rapport et il était utile sous celui pour lequel la surveillance d'un homme fidèle avait été imaginée.

Servan, notre ami, appelé à la Guerre (1), effrayé de la complication et du bouleversement de certaines parties, nous envia *Pache*. « Laissez venir près de moi cet honnête homme, disait-il à Roland; vous n'avez plus besoin de lui; vous êtes cent fois au-dessus de votre travail et, le chaos des premiers instants une fois débrouillé, cette surveillance d'autrui ne vous est pas nécessaire, tandis que je me trouve, avec une surcharge d'affaires, dans la plus grande pénurie de sujets à qui je puisse me confier. » Ces ministres-là croyaient encore qu'il fallait de la capacité pour occuper des places, et qu'on ne pou-

(1) Le 9 mai 1792.

vait en revêtir personne sans quelque motif raisonné de lui supposer des moyens de les remplir. Roland consentit; Pache consulté se prêta d'aussi bonne grâce, aux mêmes conditions qu'il avait faites à Roland. Jeté de ce côté, nous ne le vîmes plus guère; mais Servan s'en louait beaucoup. Le ministère fut changé; Roland se tint dans sa retraite, et Pache retourna à sa section (1). Le 10 août survint, et l'Assemblée législative rappela les ministres patriotes; Roland organisa ses bureaux; Pache avait confirmé qu'il ne voulait pas s'engager, et Roland plaça Fépoul (2) que Pache lui avait donné, homme intelligent, laborieux, exact, qui remplit fort bien la partie de la comptabilité, homme adroit, qui ne se met en opposition avec personne et trouve fort bon le parti du plus fort.

Nommé à la Convention, dégoûté par les horreurs de septembre, Roland voulut donner sa démission du ministère; et comme il savait l'extrême embarras dans lequel allaient se trouver les hommes sages pour lui donner un successeur, il crut servir la chose publique en indiquant Pache (3); il le fit avec la franchise de son caractère et

(1) Pas immédiatement. Il était encore attaché au ministère le 20 juin 1792, aux ordres de Terrier de Monciel, successeur de Roland. (*Catal. Charavay* de 1862, n° 50).

(2) C'est à la « Société patriotique de la section du Luxembourg » dont je viens de parler que Faypoult, électeur de la section et membre de ladite Société (Tourneux, 9907; *Catal. Charavay* de 1862, n° 257), avait connu Pache.

(3) Lettre à la Convention du 25 septembre (voir plus haut, p. 120). Champagneux nous raconte que c'est Mme Roland qui s'était chargée d'écrire cette lettre, et qu'il était dans le cabinet du ministre lorsqu'elle vint lui en lire le brouillon : « Lorsqu'elle en fut à l'énumération des talents et des vertus que Pache apporterait au ministère, Roland, tout ému, embrasse sa femme, des larmes mouillent ses yeux et il prononce ces mots : « Ah! comme tu as bien rendu les sentiments « que j'ai pour notre respectable ami! » (*Disc. prélim.*, xxxi.)

l'abandon d'une âme sensible qui s'honore de reconnaître le mérite où elle croit le voir résider (1). On sait quelle fut l'agitation de l'Assemblée à l'annonce de cette démission, l'indécente sortie de Danton pour l'empêcher d'inviter Roland à demeurer, mais l'évidence du vœu de la majorité à cet égard, ce qui, joint à l'état des choses et au mérite de s'y sacrifier, détermina Roland à rester ministre. Il apprit peu après que son élection à l'Assemblée était nulle, par défaut de formes, et que la *bande parisienne* avait attendu à le déclarer qu'il eût quitté le ministère, afin qu'il ne se trouvât nulle part, car sa dénonciation des massacres de septembre le faisait regarder comme un ennemi redoutable par les fauteurs, alors mal connus, de ces attentats.

Pache, qu'il n'avait pas prévenu de son intention et qui avait refusé, peu avant, l'intendance du Garde-meuble pour laquelle il offrit *Restout* (2), que Roland nomma sur son témoignage ; Pache parut fort content de rester libre ; et cependant il accepta de Monge une mission pour Toulon où il se rendit et fit des sottises, à ce que j'ai su depuis.

La santé de Servan l'obligeant à quitter la Guerre (3), l'homme qui avait été présenté par Roland fut porté à ce département, comme celui dont on pouvait être le plus sûr pour les principes, et qui ne devait pas être sans

(1) Toute la fin de ce paragraphe est biffée dans le ms.

(2) Jean-Bernard Restout, peintre et graveur, 1732-1797, était inspecteur-conservateur du Garde-meuble lorsqu'eut lieu le vol audacieux du 16 septembre 1792.

(3) C'est le 3 octobre 1792 que la Convention reçut la lettre de démission de Servan et lui donna séance tenante Pache pour successeur. (Proc. verb. Conv.) C'est le 19 que Pache siégea pour la première fois au Conseil. (AULARD, *Salut public*, I, 166).

moyens, quant aux talents. Nous écrivîmes à Pache (1) sa nomination, en le pressant d'accepter; mais cela n'était probablement pas nécessaire, car cet homme si jaloux de son indépendance ne parut avoir la plus légère inquiétude sur le fardeau dont on le chargeait, et il [le] prit sans hésiter. De retour à Paris, il vint nous voir; nous l'entretînmes avec confiance de la disposition des esprits, du parti que formait la députation parisienne, des excès de la Commune, des dangers que semblait courir la liberté de la Convention, et surtout de ceux que pouvait faire courir la domination d'hommes vicieux et coupables qui ne cherchaient à l'acquérir que pour éviter le châtiment ou satisfaire leurs passions; de l'ordre à établir dans son département, et de la joie de le voir au Conseil où sa présence entretiendrait l'unité de volonté, comme d'action. Pache reçut les épanchements de la confiance avec le silence d'un homme qui se déguise, s'opposa au Conseil à tous les avis de Roland, et ne vint plus le revoir.

Nous imaginâmes d'abord qu'une sorte de crainte de paraître la créature de Roland, et les mouvements de l'amour-propre étaient la cause de cette conduite. Mais j'appris que cet homme, qui n'acceptait jamais les invitations de son collègue sous le prétexte de la retraite dans laquelle l'obligeait de vivre la multiplicité de ses travaux, recevait à sa table Fabre, Chabot et autres montagnards, s'environnait de leurs amis, plaçait leurs créatures, tous valets de comédie ou des ignorants, des intrigants leurs pareils, et que les honnêtes gens commençaient à murmurer et à gémir. Je crus qu'il fallait tenter un dernier moyen pour l'éclairer s'il n'était que

(1) Qui était encore à Toulon.

séduit, et avérer ses torts s'il était de mauvaise foi. Je lui écrivis, le 11 de novembre, avec le ton de l'amitié, pour lui faire part des murmures qui s'élevaient contre lui, des raisons qui les faisaient naître, et de ce que son intérêt semblait dicter. Je lui rappelais ce dont la confiance l'avait prévenu à son arrivée au ministère; je disais un mot des sentiments non équivoques que nous lui avions témoignés, de l'ensemble qu'ils donnaient lieu d'espérer, de l'état de choses si contraire à ce qu'ils auraient fait présumer.

Pache ne me fit pas la moindre réponse, et nous sûmes bientôt que ses premiers commis, *Hassenfratz* (1), *Vincent* (2), etc. (petits êtres que je ne nommerais point si leurs excès n'avaient déjà consigné leurs noms dans l'histoire des agitations populaires de ces derniers temps), déclamaient aux Jacobins et ailleurs contre Roland, et l'annonçaient comme un ennemi du peuple. Il n'y eut donc plus lieu de douter que Pache s'était fait le sien et cherchait à le renverser. La bassesse, l'atrocité de cette conduite me pénétrèrent d'indignation et de mépris; je

(1) Jean-Henri Hassenfratz (1755-1827), chef de la deuxième division au ministère de la Guerre. Ingénieur et chimiste distingué, il avait été membre de la Société des Jacobins (AULARD, *Jacob.*, passim), membre de la Commune insurrectionnelle du 10 août pour la section du faubourg Montmartre (BUCHEZ, XVI, 419), et c'est lui qui vint, le 1er juin 1793, à la tête d'une députation du Département et de la Commune, demander à la Convention le décret d'accusation contre vingt-sept députés (*Moniteur* du 4 juin). Il est curieux de lire, dans la *Biographie Rabbe*, sa notice, due certainement à la plume d'un ami, qui le représente comme un sage.

(2) François-Nicolas Vincent, chef de bureau à la Guerre sous Pache, renvoyé par Beurnonville, rappelé par Bouchotte, ardent hébertiste, arrêté le 17 décembre 1793, relâché le 2 février 1794, mais arrêté de nouveau avec Hébert et guillotiné avec lui, le 24 mars 1794, à vingt-sept ans.

précédai dans ces sentiments plusieurs personnes qui avaient connu Pache d'après nous, qui furent alors portées à m'accuser de légèreté et qui m'ont bien passée depuis dans l'aversion qu'il leur a inspirée. Ses malversations, ou du moins les dilapidations dans l'administration de la guerre, furent horribles sous son ministère ; la désorganisation s'effectua partout, à raison du mauvais choix des sujets ; il fut prouvé qu'on payait comme au complet des régiments réduits à un petit nombre d'hommes ; la comptabilité fut impossible, non seulement à établir, mais à figurer, pour plus de cent trente millions ; dans les vingt-quatre heures qui suivirent sa démission forcée par tant de maux (1), il nomma à soixante places tout ce qui restait à sa connaissance de sujets assez vils pour lui faire la cour, depuis son gendre (2), de vicaire devenu ordonnateur (3) à 15,000 livres d'appointements, jusqu'à son perruquier, polisson de dix-neuf ans, fait commissaire des guerres. Voilà les exploits que le peuple de Paris a récompensés en l'appelant à la mairie où, soutenu par les Chau-

(1) La retraite de Pache est du 2 février 1793. Presque aussitôt, le 14 février, il fut élu maire de Paris.

(2) François-Xavier Audouin (1766-1837), d'abord vicaire de la paroisse de Saint-Maurice, à Limoges, vint à Paris au moment de la Révolution ; au 15 février 1792, on le trouve membre du Comité de correspondance des Jacobins, avec Bosc, Brissot, Lanthenas, Bancal, Louvet, Roland, etc... Il fut membre de la Commune insurrectionnelle du 10 août pour la section de la Fontaine-de-Grenelle, puis commissaire du Conseil exécutif dans la Vendée (Aulard, *Salut public*, I, 38-39). Pache le fit secrétaire général de la Guerre et le maria à sa fille, Marie-Sylvie, le 15 janvier 1793 (Louis Pierquin, *Mémoires sur Pache*, 1900, p. 232). Le 16 avril suivant, il fut un des six commissaires-adjoints au ministre de la Guerre. Il fut un des plus violents parmi les Jacobins de 1793, et devint sous l'Empire conseiller à la Cour de cassation (Pierquin). Cf. Charavay, *Ass. élect. de Paris*, II, 511.

(3) Commissaire-ordonnateur des guerres.

mette (1), Hébert (2) et autres gredins, il a favorisé l'oppression du corps législatif, la violation de la représentation nationale, la proscription de tout ce qu'il y a d'hommes vertueux, et assuré la perte de son pays.

Et c'est là l'homme qui cherchait un pays libre, qui remettait des pensions et refusait des places! — Mais Pache allait en Suisse, d'où il était originaire, titre en vertu duquel son père gardait à Paris la porte d'un grand seigneur, et où il espérait une existence plus agréable que celle des lieux qui lui rappelaient sa naissance; Pache remit à *Castries* une pension qui attestait la dépendance dans laquelle il avait été chez lui, et qui pouvait être un sujet de suspicion, lorsque les nobles et les ministres de l'ancien régime étaient poursuivis; voilà le côté que je ne connaissais pas, et qui n'est plus en opposition avec Pache revenant en France après la prise de la Bastille, captant les suffrages dans une petite Société populaire habilement organisée pour acquérir de l'influence (3), refusant avec obstination des places secondaires, et n'hésitant pas une minute pour entrer au Conseil, en se chargeant du département le plus important du ministère dans les circonstances. C'est en politique le tartufe de Molière.

A l'instant où j'écris, Biron (4) est détenu dans la pri-

(1) Chaumette, 1753-1794, procureur, puis agent national de la Commune de Paris, guillotiné avec Gobel le 13 avril 1794.

(2) Jacques-René Hébert, 1759-1794, substitut de Chaumette, rédacteur du *Père Duchéne,* guillotiné trois semaines auparavant, le 24 mars.

(3) La « Société patriotique de la section du Luxembourg », dont j'ai parlé.

(4) Armand-Louis de Gontaut, d'abord duc de Lauzun, puis duc de Biron, membre de la Constituante, général en chef en 1792 et 1793, condamné à mort le 30 décembre 1793 et exécuté le lendemain.

son que j'habite. Biron, venu dans les derniers temps du ministère de Pache pour le dénoncer à l'Assemblée, muni en conséquence de pièces capables de prouver ses malversations, Biron le voit, est séduit par sa bonhomie, se persuade qu'il y a plus d'impéritie que de mauvaise foi; il sent qu'il serait cruel de faire conduire à l'échafaud un homme qui a pu être trompé; il abandonne son projet, et alors il le dit à Pache lui-même. Celui-ci s'explique, parvient à tirer les renseignements et les pièces concernant les plaintes dont il est l'objet, et fait envoyer Biron à l'armée d'Italie, où on le laisse manquer de tout; il remporte quelques avantages, on les tait; il fait des réclamations, on n'y a pas d'égard; le temps s'écoule, le mal s'accroît; il insiste, on lui donne l'ordre de se rendre à Paris; il y arrive, on le saisit et l'enferme à Sainte-Pélagie. Lui-même reconnaît à ce coup la main de Pache et le tyran qui l'opprime (1).

GIRONDE

GUADET et GENSONNÉ (2) s'estiment parce qu'ils se connaissent, et s'aiment peut-être parce qu'ils ne se ressemblent pas; le second est aussi froid que le premier est impétueux; mais les éclats de sa bouillante vivacité

(1) C'est le 20 décembre 1792, sous le ministère de Pache, que Biron avait été transféré de l'armée du Rhin à l'armée d'Italie. Mais, le 11 juillet 1793, lorsqu'il fut destitué (commandant alors l'armée des côtes de la Rochelle), rappelé et incarcéré, Pache n'était plus ministre depuis cinq mois.

(2) Guadet (1758-1794), député de la Gironde à la Législative et à la Convention, guillotiné à Bordeaux le 19 juin 1794.

Gensonné (1755-1793), député de la Gironde aux mêmes Assemblées, exécuté à Paris le 31 octobre 1793.

Ils appartenaient, dans le parti girondin, au groupe qui était plus particulièrement lié avec les Roland.

ne sont jamais suivis d'aigreur, et l'intention d'offenser n'approche pas de son âme. La nature a fait Guadet orateur; Gensonné s'est fait logicien; celui-ci perd souvent à délibérer le temps qu'il faudrait employer à agir; l'autre dissipe en mouvements heureux, mais passagers et courts, une chaleur qui devrait être quelquefois concentrée et toujours plus soutenue pour produire un effet durable.

Guadet a eu des instants brillants dans les deux Assemblées législative et conventionnelle; ils étaient dus à l'empire de l'honnêteté secondée par le talent; mais trop sensible pour lutter longtemps sans fatigue, il a mérité la haine des méchants sans être pour eux fort à craindre, et jamais il n'a eu le degré d'influence que ses ennemis ne se plaisaient à supposer que pour exciter contre lui la défiance. Gensonné, utile dans la discussion qu'il a pourtant le défaut de trop étendre, a travaillé dans les comités et a rédigé une partie du plan de constitution proposé (1). Son discours dans l'affaire du roi (2) est relevé par des traits de sarcasme qu'aiguise une apparente froideur, et que les enfants de la Montagne ne lui pardonneront jamais.

Tous deux tendres époux, bons pères, excellents citoyens, hommes vertueux, sincères républicains, n'ont succombé sous l'accusation de conspirateurs que pour

(1) Gensonné avait été élu, le 11 octobre 1792, membre du comité que la Convention avait chargé de préparer un projet de constitution républicaine, et sur lequel, dans la séance du 15 février 1793, Condorcet lut son rapport; le même jour, Gensonné donna lecture du plan préparé. On sait que ce projet, connu sous le nom de plan Condorcet, n'aboutit pas, et que la Convention, après la défaite des Girondins, lui substitua un projet élaboré en treize jours par Hérault-Séchelles. (Constitution de 1793, 24 juin.)

(2) Discours du 2 janvier 1793, concluant à l'appel au peuple.

n'avoir pas su même *se coaliser* en faveur de la bonne cause, la seule pour laquelle ils ont combattu et méritaient d'exister.

VERGNIAUX (1) fut peut-être l'orateur le plus éloquent de l'Assemblée; il n'improvise pas comme Guadet; mais ses discours préparés, forts de logique, brûlants de chaleur, pleins de choses, étincelants de beautés, soutenus par un très noble débit, se faisaient lire encore avec un grand plaisir.

Cependant je n'aime point Vergniaux; je lui trouve l'égoïsme de la philosophie; dédaignant les hommes, assurément parce qu'il les connaît bien, il ne se gêne pas pour eux : mais alors il faut rester particulier oisif; autrement la paresse est un crime, et Vergniaux est grandement coupable de celui-là. Quel dommage qu'un talent tel que le sien n'ait pas été employé avec l'ardeur d'une âme dévorée de l'amour du bien public et la ténacité d'un homme laborieux!

GRANGENEUVE (2) est bien le meilleur humain qu'on puisse trouver sous une figure de la moindre apparence;

(1) *Sic*. Vergniaud (1753-1793), député de Bordeaux à la Législative et à la Convention, exécuté le 31 octobre 1793. Mme Roland va dire qu'elle ne l'aimait pas. Voir sa lettre à Bancal du 7 juillet 1792, où elle lui reprochait d'avoir, dans son célèbre discours du 3 juillet 1792, admis la possibilité d'un rapprochement entre la cour et le parti girondin. Il allait peu chez Roland : « On ne m'a vu dîner que cinq ou six fois chez lui », dit-il devant le tribunal révolutionnaire. (BUCHEZ, XXX, 13.)

(2) Grangeneuve (1751-1793), député de la Gironde à la Législative et à la Convention, décrété d'arrestation le 2 juin 1793, il s'évada; décrété d'accusation le 28 juillet, puis le 3 octobre, il fut découvert à Bordeaux, condamné par la commission militaire et exécuté le 21 décembre.

il a l'esprit ordinaire, mais l'âme vraiment grande, et il fait de belles choses avec simplicité, sans soupçonner tout ce qu'elles coûteraient à exécuter à d'autres que lui.

Dans le courant de juillet 92, la conduite et les dispositions de la cour annonçant des vues hostiles, chacun raisonnait sur les moyens de les prévenir ou de les déjouer. Chabot disait à ce sujet, avec l'ardeur qui vient de l'exaltation et non de la force, qu'il serait à souhaiter que la cour fît attenter aux jours de quelques députés patriotes; que ce serait la cause infaillible d'une insurrection du peuple, le seul moyen de le mettre en mouvement et de produire une crise salutaire. Il s'échauffe sur ce texte et le commente assez longuement. Grangeneuve, qui l'avait écouté sans mot dire dans la petite société où s'était tenu ce discours, saisit le premier instant de parler à Chabot en secret : « J'ai été, lui dit-il, frappé de vos raisons, elles sont excellentes; mais la cour est trop habile pour nous fournir jamais un tel expédient; il faut y suppléer : trouvez des hommes qui puissent faire le coup, je me dévoue pour la victime. — Quoi! vous voulez?... — Sans doute : qu'y a-t-il à cela de si difficile? Ma vie n'est point fort utile, mon individu n'a rien d'important; je serai trop heureux d'en faire le sacrifice à mon pays. — Ah! mon ami, vous ne serez pas seul, s'écrie Chabot d'un air inspiré; je veux partager cette gloire avec vous. — Comme vous voudrez; *un* est assez, *deux* peuvent mieux faire encore; mais il n'y a pas de gloire à cela; il faut que personne ne sache rien. Avisons donc aux moyens. »

Chabot se charge de les ménager; peu de jours après il annonce à Grangeneuve qu'il a son monde et que tout est prêt. « Eh bien! fixons l'instant, nous nous rendrons au comité demain au soir; j'en sortirai à dix heures et

demie ; il faudra passer dans telle rue, peu fréquentée, où il faut aposter les gens ; mais qu'ils sachent s'y prendre : il s'agit de bien nous tuer, et non pas de nous estropier. » On arrête les heures, on convient des faits ; Grangeneuve va faire son testament, ordonne quelques affaires domestiques sans affectation, et ne manque pas au rendez-vous donné. Chabot n'y paraissait point encore ; l'heure arrivée, il n'était pas venu. Grangeneuve en conclut qu'il a abandonné l'idée du partage ; mais, croyant à l'exécution pour lui, il part, il prend le chemin convenu, le parcourt à petits pas, ne rencontre personne au monde, repasse une seconde fois crainte d'erreur sur l'instant, et il est obligé de rentrer chez lui sain et sauf, mécontent de l'inutilité de sa préparation. Chabot se sauva des reproches par de misérables défaites, et ne démentit point la poltronnerie d'un prêtre ni l'hypocrisie d'un capucin.

Barbaroux (1), dont les peintres ne dédaigneraient pas de prendre les traits pour une tête d'Antinoüs, actif, laborieux, franc et brave, avec toute la vivacité d'un jeune Marseillais, était destiné à devenir un homme de mérite et un citoyen aussi utile qu'éclairé. Amoureux de l'indépendance, fier de la Révolution, déjà nourri de connaissances, aimant le travail et capable d'une longue attention avec l'habitude de s'appliquer, sensible à la gloire : c'est un de ces sujets qu'un grand politique voudrait s'attacher, et qui devait fleurir avec éclat dans une

(1) Barbaroux (1767-1794), député des Bouches-du-Rhône à la Convention, décrété d'arrestation le 2 juin, mais fugitif ; déclaré traître à la patrie le 28 juillet, puis le 3 octobre, il fut exécuté à Bordeaux le 25 juin 1794. C'est à cause de la ligne qui suit que plusieurs historiens ont cru que Mme Roland avait eu une inclination pour lui. On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir.

république heureuse. Mais qui oserait prévoir jusqu'à quel point l'injustice prématurée, la proscription, le malheur peuvent comprimer une telle âme et flétrir ses belles qualités? Les succès modérés auraient soutenu Barbaroux dans la carrière, parce qu'il aime la réputation, et qu'il a toutes les facultés nécessaires pour s'en faire une très honorable; mais l'amour du plaisir est à côté : s'il prend une fois la place de la gloire, à la suite du dépit des obstacles ou du dégoût des revers, il affaissera une trempe excellente et lui fera trahir sa noble destination.

Lors du premier ministère de Roland, j'eus occasion de voir plusieurs lettres de Barbaroux, adressées plutôt à l'homme qu'au ministre, et qui avaient pour objet de lui faire juger la méthode qu'il convenait d'employer pour conserver dans la bonne voie des esprits ardents et faciles à s'irriter comme ceux des Bouches-du-Rhône. Roland, strict observateur de la loi et sévère comme elle, ne savait parler qu'un langage lorsqu'il était chargé de son exécution (1). Les administrateurs s'étaient un peu égarés, le ministre les avait tancés avec vigueur; ils s'étaient aigris : ce fut alors que Barbaroux écrivit à Roland pour rendre hommage à la pureté d'intention de ses compatriotes, excuser leurs erreurs, et faire sentir à Roland qu'un mode plus doux les ramènerait plus tôt et plus sûrement à la subordination nécessaire. Ces lettres étaient dictées par le meilleur esprit et avec une prudence consommée; lorsque je vis leur auteur, je fus étonnée de sa jeunesse. Elles eurent l'effet qui était immanquable sur un homme juste qui voulait le bien; Roland relâcha de

(1) Cf., sur ces premiers rapports entre Roland et le jeune délégué de Marseille, les *Mémoires de Barbaroux*, éd. Dauban, p. 322 et suiv., ainsi que sa correspondance avec la municipalité de Marseille, *ibid.*, p. 430 et suiv., et particulièrement p. 451.

son austérité, prit un ton plus fraternel qu'administratif, ramena les Marseillais, et estima Barbaroux.

Nous le vîmes davantage après la sortie du ministère ; son caractère ouvert, son ardent patriotisme nous inspirèrent de la confiance ; ce fut alors que, raisonnant du mauvais état des choses et de la crainte du despotisme pour le Nord, nous formions le projet conditionnel d'une république dans le Midi. Servan étudiait les postes militaires, ou traçait sur la carte les lignes de démarcation indiquées par les rivières, les montagnes, ou les villes considérables ; on raisonnait des productions et des ressources territoriales, des moyens de commerce et de reversement, des personnes que chacun pouvait connaître dans les divers départements, et qu'il jugeait capables de tout entreprendre plutôt que de subir le joug (1). « Ce sera notre pis-aller, disait en souriant Barbaroux, mais les Marseillais qui sont ici nous dispenseront d'y recourir. » Nous jugions, par ce discours et quelques autres semblables, qu'il se préparait une insurrection ; mais la confidence ne s'étendant pas plus loin, nous n'en demandions pas davantage. Dans les derniers jours de juillet, Barbaroux cessa presque ses visites, et nous dit à la dernière qu'il ne fallait pas juger de ses sentiments à notre égard par le premier aperçu de son absence ; qu'elle avait pour objet de ne pas nous compromettre. Il repartit pour Marseille après le 10 [août] (2), et revint député à la Convention. Il y a fait son devoir en homme de courage ; plusieurs de ses discours écrits montrent une excellente logique et des connaissances dans la partie administrative du commerce ; celui sur les subsistances (3) est,

(1) Cf. *Mémoires de Barbaroux*, p. 336 et suiv.

(2) Le 17 août.

(3) Dans la séance du 8 décembre 1792.

après l'ouvrage de *Creuzé-Latouche* (1), ce qu'il y a de meilleur en ce genre. Mais il aurait à travailler pour devenir orateur.

Barbaroux, affectueux et vif, s'est attaché à Buzot, sensible et délicat; je les appelais *Nisus* et *Euryale :* puissent-ils avoir un meilleur sort que ces deux amis! Louvet, plus fin que le premier, plus gai que le second, aussi bon que l'un et l'autre, s'est lié avec tous deux, mais plus particulièrement avec Buzot qui lui sert de nœud avec l'autre, dont sa gravité naturelle le rend un peu le Mentor.

LOUVET, que j'ai connu durant le premier ministère de Roland (2), et dont je rechercherais toujours l'agréable société, pourrait bien quelquefois, comme *Philopœmen*, payer l'intérêt de sa mauvaise mine : petit, fluet, la vue basse et l'habit négligé, il ne paraît rien au vulgaire qui ne remarque pas la noblesse de son front et le feu dont s'animent ses yeux et son visage à l'expression d'une grande vérité, d'un beau sentiment, d'une saillie ingénieuse ou d'une fine plaisanterie. Les gens de lettres et les personnes de goût connaissent ses jolis romans (3), où les grâces de l'imagination s'allient à la légèreté du style, au ton de la philosophie, au sel de la critique. La politique lui doit des ouvrages plus graves, dont les principes et la manière déposent également en faveur de son âme et de ses talents. Il a prouvé que sa main habile pouvait

(1) *Sur les subsistances*, 1793, in-8°. C'est sans doute le rapport qu'il avait déposé dans la séance du 8 décembre, à la suite du discours de Barbaroux.

(2) Lorsqu'il entreprit, à la fin d'avril 1792, la publication de *la Sentinelle*, pour soutenir la politique de Roland et de ses collègues. Voir plus haut, p. 83.

(3) *Faublas*, 1787, 1788, 1790; *Émilie de Varmont*, 1791.

alternativement secouer les grelots de la folie, tenir le burin de l'histoire et lancer les foudres de l'éloquence. Il est impossible de réunir plus d'esprit à moins de prétentions et plus de bonhomie ; courageux comme un lion, simple comme un enfant, homme sensible, bon citoyen, écrivain vigoureux, il peut faire trembler Catilina à la tribune, dîner chez les Grâces, et souper avec Bachaumont.

Sa catilinaire ou *Robespierride* (1) méritait d'être prononcée dans un sénat qui eût la force de faire justice ; sa *Conspiration du 10 mars* (2) est un second morceau précieux pour l'histoire du temps ; sa *Sentinelle* est un modèle de ce genre d'affiches et d'instructions quotidiennes, destinées à un peuple qu'on veut éclairer sur les faits, sans jamais l'influencer que par la raison, ni l'émouvoir que pour le bien de tous, et le pénétrer que des affections heureuses qui honorent l'humanité. C'est une belle opposition à faire avec ces feuilles atroces et dégoûtantes dont le style grossier, les sales expressions, répondent à la doctrine sanguinaire, aux mensonges impurs dont elles sont l'égout ; œuvres audacieuses de la calomnie, payées par l'intrigue à la mauvaise foi pour achever de ruiner la morale publique, et à l'aide desquelles le peuple le plus doux de l'Europe a vu pervertir son ins-

(1) *Accusation contre Robespierre*, imprimée par ordre de la Convention, 1792, 15 p. in-8° (c'est son célèbre discours du 29 octobre 1792). — *A Maximilien Robespierre et à ses royalistes*, Paris, imp. du Cercle social, 1792, 55 p. in-8°. La Convention, le 5 novembre, après avoir entendu Robespierre répondre à l'accusation du 29 octobre, n'avait pas permis à Louvet de la reprendre. Celui-ci fit alors imprimer sa « réplique ».

(2) *A la Convention nationale et à mes commettants, sur la conspiration du 10 mars et la faction d'Orléans* [Paris], imp. de Gorsas, s. d., 30 p. in-8°.

tinct au point que les tranquilles Parisiens, dont on citait la bonté, sont devenus comparables à ces féroces gardes prétoriennes qui vendaient leurs voix, la vie et l'empire au plus offrant et dernier enchérisseur. Écartons ces tristes images, et rappelons les esprits aux *Observations* sur le rapport de Saint-Just contre les députés détenus, *par une société de girondins,* imprimées à Caen le 13 juillet. J'y ai reconnu le style, la finesse et la gaieté de Louvet (1) : c'est la raison en déshabillé, se jouant avec le ridicule, sans perdre de sa force ni de sa dignité.

LAZOWSKI (2). — Polonais d'origine, venu en France on ne sait comment, sans fortune, mais protégé par le duc de Liancourt (3), soit qu'il fût parent de quelque personne à son service ou qu'il lui appartînt de quelqu'autre manière, Lazowski avait été fait inspecteur des manufactures.

C'était une de ces places d'administration très secon-

(1) Mme Roland se trompait. M. Vatel a établi (*Ch. Corday et les Girondins*, I, 100-101) que cette brochure est de Salles. C'était une réponse au rapport lu par Saint-Just dans la séance du 8 juillet sur les députés décrétés d'arrestation le 2 juin. On le trouvera dans le *Moniteur* des 18 et 19 juillet. Mais les réfugiés de Caen en avaient eu connaissance aussitôt, puisqu'ils y répondirent dès le 13.

(2) Mme Roland confond ici les deux frères Lazowski : l'un qui était en effet protégé du duc de Liancourt, inspecteur des manufactures, et qu'elle avait, au printemps de 1784, rencontré « dans les bureaux » (voir ses lettres à son mari des 20 et 21 mai 1784) ; l'autre, le démagogue de 1792, mort le 24 avril 1793 et enterré le 28 avec une pompe extraordinaire. M. Ch. de Lacretelle, qui avait connu les deux frères, les distingue expressément (*Dix ans d'épreuves pendant la Révolution*, 1841, in-8°, p. 69).

(3) François-Alexandre-Frédéric de Larochefoucauld, duc de Liancourt (1747-1827), grand maître de la garde-robe du roi, constituant, commandant militaire de Rouen en 1792, célèbre par ses entreprises philanthropiques.

daires qui ne donnaient point d'autorité, dont les appointements étaient modestes, pour les devoirs desquelles il suffisait d'avoir de l'honnêteté, du mérite, et qui dès lors paraissaient convenir à tout le monde ou pour lesquelles du moins chacun se croyait propre. Elles étaient à la nomination du Conseil du roi, sur la présentation du ministre des Finances, et subordonnées aux intendants du commerce, petits magistrats à grandes prétentions, qui se faisaient passablement valoir et qu'on avait la bonté de croire, comme tant d'autres, sur leur parole, mais qui véritablement, par le nombre des affaires qu'ils étaient dans le cas de traiter, avaient beaucoup de relations, et donnaient des audiences où de grands seigneurs prenaient quelquefois la peine d'aller (1).

Lazowski, vif, entreprenant, qui s'offrait lui-même comme un homme d'esprit, avait persuadé à son protecteur qu'il ne devait pas rester simple inspecteur des manufactures. Il est vrai que pour l'employer on avait créé une inspection à Soissons, où il n'y avait guère que des manufactures de prêtres et d'objets à inspecter que des religieuses; c'était une ville de couvents, sans industrie, sans commerce que celui des objets de première nécessité. M. de Liancourt, qui mettait à l'avancement de son protégé la vanité ordinaire chez les gens de la cour, y joignait de plus la loyauté de sa bonhomie; il pressait le ministre et surtout les intendants du commerce, car les seconds agents sont toujours les vrais faiseurs. Calonne était contrôleur général; il avait l'esprit inventif et facile à saisir les idées ingénieuses. On imagina de créer une

(1) Sur les *intendants du commerce* à la veille de la Révolution, V. mon Appendice aux *Lettres de Madame Roland*, t. II, p. 617-624. Mme Roland pouvait parler d'eux en toute connaissance de cause, les ayant beaucoup pratiqués lors de ses sollicitations de 1784.

inspection ambulante ; ce n'était pas un effort de génie : ce genre de place avait déjà existé ; l'inutilité en avait été reconnue ; mais on conviendra que sa seconde création n'était pas sans motif : elle fournissait le moyen d'obliger un homme en crédit, et le nombre des places, porté à quatre, donnait à l'opération un air ministériel, sans compter l'avantage des trois places restantes pour la faveur et l'intrigue. Elles furent bientôt remplies. On leur attribua 8,000 livres d'appointements, la résidence de Paris durant quatre mois de l'année, des voyages dans les provinces durant l'autre partie du temps, le droit de remplacer les inspecteurs généraux à leur décès, et la permission de solliciter des gratifications en raison de la nature des déplacements et de l'importance des services. Il est bien vrai qu'on sapait ainsi par la base une institution dont l'esprit était excellent ; on ôtait aux inspecteurs des généralités l'espoir de parvenir à l'inspection générale par rang d'ancienneté et de mérite ; on les décourageait encore en envoyant, dans leurs départements respectifs, des hommes étrangers à la chose pour la plupart, et l'on s'ôtait la faculté d'être bien informé sur l'état des arts, des manufactures, du commerce, enfin de tous les objets d'industrie desquels devaient pouvoir mieux rendre compte des hommes fixés à cet effet dans chaque généralité, que les oiseaux de passage chargés de les parcourir toutes. Mais l'ancien régime ne portait pas si loin ses vues, et l'on sait si, dans le nouveau, les individus en ont de plus étendues et surtout de plus désintéressées.

Ceci se passait au printemps de 1784. Je me trouvais à Paris pour des affaires de famille (1) : j'entendis parler

(1) Mme Roland arriva à Paris le 19 mars 1784 et y séjourna jusqu'aux derniers jours de mai. La mort de sa grand'mère Rotisset, sur-

de changements dans les inspections ; j'appris que celle de Lyon, abandonnée par l'ambitieux Brisson (1) pour l'ambulance, était donnée à un très jeune homme. Je réfléchis que Roland rêvait toujours sa retraite, et se proposait de la demander, après avoir terminé son entreprise encyclopédique, pour aller dans son pays oublier Paris et les bassesses qu'il fallait y faire pour un avancement refusé au mérite ; je trouvai qu'il serait meilleur d'aller chez soi avec une place qu'autrement : j'imaginai de demander l'échange de celle d'Amiens où nous étions contre celle de Lyon qui le mettrait chez lui, et qu'il ne devait pas être difficile d'accorder ce léger plaisir à un vieux serviteur dont les intendants du commerce redoutaient assez le savoir et surtout le caractère pour goûter son éloignement. Les commissions étaient déjà expédiées ; je fis valoir mes raisons avec l'avantage qu'une femme avait encore dans ce temps-là près de gens qui se piquaient de politesse ; on me fit valoir les difficultés, que j'appréciai librement ce qu'elles valaient, et j'obtins le changement presque en même temps que l'annonce faite à mon mari de la demande que j'avais imaginé d'en faire.

Je rencontrai dans les bureaux *Lazowski*, alors élégant, bien coiffé, mis avec soin, arrondissant un peu les épaules, marchant sur le talon, faisant jabot, se donnant enfin ce petit air d'importance que les sots d'alors pre-

venue le 10 mai, avait pu motiver ce voyage. Mais ses vraies affaires, on le voit par sa correspondance, étaient de solliciter des lettres de noblesse pour son mari ; puis d'obtenir pour lui, à défaut, l'inspection de Lyon. Il peut être intéressant de comparer ses lettres à son mari de mars à mai 1784 avec le passage qui précède. Ce sont exactement les mêmes appréciations et les mêmes détails.

(1) Antoine-François Brisson (1728-?), inspecteur des manufactures de la généralité de Lyon, passé inspecteur ambulant en 1784 et remplacé par Roland.

naient pour des titres de considération, et dont se moquaient les gens de bon sens.

L'Assemblée constituante ayant renversé les nobles, supprimé les inspecteurs (1), ravit à Lazowski sa place et son patron (2) ; n'osant espérer une pension, qui devait se réduire à zéro eu égard au peu de temps qu'il avait été employé, il se trouvait sans le sol, devint patriote, prit des cheveux gras, brailla dans une section (3), et se fit *sans-culotte* puisqu'aussi bien il était menacé d'en manquer.

Vigoureux, jeune encore, criant bien et intriguant de même, il fut bientôt distingué et devint capitaine de quartier dans la garde nationale ; il servit en cette qualité au 10 août, et se prévalut beaucoup des dangers de cette journée, à l'instar de tant de gens qui se mêlaient du mouvement pour y trouver quelque profit, et qui venaient fièrement ensuite se présenter comme les sauveurs de la patrie. Mais ses exploits datent du 2 septembre, et de l'activité qu'il sut entretenir dans le massacre des prêtres à Saint-Firmin (4), sur la section du Finistère,

(1) Décret du 27 septembre 1791.

(2) Ce dernier mot est doublement inexact, d'abord parce qu'il ne saurait s'appliquer au Lazowski, le combattant du 20 juin et du 10 août; ensuite parce que Lacretelle nous montre l'autre frère vivant, au printemps de 1792, dans l'intimité de son protecteur, dont il dirigeait les établissements agricoles à Liancourt. (Il était, depuis 1788, membre de la Société d'agriculture. *Alm. nat.* de 1793, p. 328.)

(3) Claude Lazowski, commandant du bataillon du Finistère, rue Mouffetard, n° 138, trente-six ans, électeur de la section. (*Alm. nat.* de 1793, p. 390.)

(4) Le séminaire de Saint-Firmin où furent égorgés, le 3 septembre, soixante-dix neuf détenus, tous prêtres, sauf un, était situé rue Saint-Victor, et Mme Roland se trompe en croyant qu'il était sur la section du Finistère. Il appartenait à la section des Sans-Culottes (Jardin des Plantes). On ne signale pas d'ailleurs que Lazowski ait pris part à ce massacre.

qui était la sienne; il fut également utile dans l'expédition des prisonniers d'Orléans (1).

Il eut sujet de venir, comme député de sa section, chez le ministre de l'Intérieur, où je l'aperçus et pus juger de son étonnante transformation. Le joli monsieur, à petites grimaces, avait pris la tournure brutale d'un patriote enragé, la face enluminée d'un buveur et l'œil hagard d'un assassin.

Cher aux Jacobins qui savaient apprécier son mérite et lui préparaient de hautes destinées, directeur désigné pour la conspiration du 10 mars (2), il mourut tout à coup, à Vaugirard, d'une fièvre inflammatoire, fruit des débauches, des veilles et de l'eau-de-vie.

On connaît la douleur de toute la horde à cette perte inopinée, l'oraison funèbre prononcée par le grand-prêtre Robespierre, ses touchantes jérémiades et son pompeux éloge du *grand homme ignoré*, les funérailles éclatantes célébrées par la vénérable Commune et les saintes Sociétés, l'adoption de son enfant embrassé dans l'hôtel commun par papa Pache, enfin l'inhumation de Lazowski près de l'arbre de la liberté, place du Car-

(1) Il fit en effet partie de cette expédition (Tuetey, V, 549; Mortimer-Ternaux, III, 367).

(2) Il faisait partie du comité insurrectionnel qui devait marcher sur la Convention dans la nuit du 9 au 10 mars. Vergniaud le dénonça dans la séance du 13 : « Un étranger appelé Lajouski, commandant avec Fournier l'expédition des prisonniers d'Orléans, commandant en chef les brigands qui ont été briser les presses de *la Chronique* et de Gorsas, arrêté à Amiens pour avoir voulu jeter le trouble dans la ville, et annonçant alors le pillage qui devait se faire à Paris dans le mois de février. » Mais dans la séance du 14, Lazowski, défendu par Marat, comparut devant la Convention, qui passa à l'ordre du jour. — Voir, sur Lazowski à Amiens en février 1793, Darsy, *Amiens et le département de la Somme pendant la Révolution*, 1883, t. II, p. 243. M. Darsy distingue aussi les deux Lazowski.

rousel, où l'on voit encore sa modeste tombe ornée de gazon.

Que ceux qui s'étonneraient de sa gloire posthume se rappellent qu'elle prit naissance au foyer des Jacobins, lorsqu'ils étaient devenus aussi redoutables qu'atroces pour les timides Parisiens, lorsque *Marat* était dans toute sa gloire, et *Danton* dans sa puissance.

Assurément le peuple qui prenait l'un pour son prophète et l'autre pour son seigneur pouvait bien honorer Lazowski comme un *saint* ou un *héros*, ce qui est tout un dans la religion des septembristes.

ROBERT (1). — Qu'avez-vous donc fait à Robert ? me demandait quelqu'un dernièrement ; sa femme et lui se

(1) François Robert (1763-1826), journaliste et député de Paris à la Convention, avait épousé Mlle de Kéralio (1758-1821). C'est lui qui, des premiers, dans les dernières semaines de 1790, avait demandé la République. (*Le Républicanisme adapté à la France*, 1790, 110 p. in-8°.) Il rédigeait avec sa femme *le Mercure national*, auquel collaboraient aussi son beau-père, Guynement de Kéralio, Hugon de Basseville, Antoine Tournon et plus tard Lebrun, le futur ministre de 1792, et M. AULARD (*Histoire politique de la Révolution française*, p. 89) dit que c'est autour de Mme Robert que se fonda le premier groupe républicain.

On va voir le rôle de Robert dans l'affaire du Champ-de-Mars, en juillet 1791.

Membre des Jacobins et des Cordeliers, ami de Danton (il demeurait dans sa section, rue de Condé, n° 10), installé un moment par lui au ministère de la Justice comme chef des secrétaires particuliers, puis élu député de Paris à la Convention par son influence, Robert prononça contre Roland, dans la séance des Jacobins du 17 décembre 1792, un long discours qui, dit l'*Histoire parlementaire* (t. XXII, p. 306) « est l'acte d'accusation le plus complet qui ait été dressé contre Roland et son parti ». Buchez donne de longs extraits de ce discours, que Robert fit imprimer sous ce titre : *Discours sur l'état actuel de la République*, Lille 1792, 31 p. in-8°.

En octobre 1793, Robert eut une cruelle mésaventure : il fut dénoncé par sa section à la Convention comme ayant chez lui huit

déchaînent contre vous plus ardemment qu'aucun de vos ennemis. — Je les ai peu vus; je leur ai rendu service, mais je n'ai pas concouru à flatter leur ambition : voici comment.

Lorsque je partis de Lyon pour Paris, en 1791, Champagneux me demanda si je connaissais Mme *Robert*, femme d'esprit, auteur et patriote : « Nullement; je sais que Mlle *Kéralio*, dont le père a écrit, s'est mariée depuis peu à un Robert, et qu'ils font ensemble le *Mercure national* dont j'ai vu quelques numéros; je n'en sais pas davantage. — Voulez-vous la voir? Je vous donnerai une lettre pour elle; car nous sommes en relation en qualité de journalistes. — Mais vraiment! une femme d'esprit, auteur et républicaine, c'est assez piquant! Donnez-moi une lettre. »

Je vins à Paris; j'y étais depuis six semaines lorsqu'un de nos amis, me parlant de Mme Robert qu'il avait eu occasion de voir, me fit souvenir que j'avais une lettre pour elle : je le dis; il me proposa de m'accompagner chez elle un jour; nous nous y rendîmes.

Je vis une petite femme spirituelle, adroite et fine, qui m'accueillit fort agréablement; je trouvai son gros mari, à face de chanoine, large, brillante de santé et de contentement de soi-même, avec cette fraîcheur que n'altèrent jamais de profondes combinaisons. Ils me rendirent ma visite, et je ne poussai pas plus loin la connaissance. Le 17 juillet, sortant des Jacobins où j'avais été témoin des agitations que causèrent les tristes événements du Champ de Mars, je trouvai, en rentrant chez moi à onze heures du soir, M. et Mme Robert. « Nous

tonneaux de rhum, et étant ainsi sous le coup de la loi qui punissait de mort les accapareurs. Ses amis parvinrent à grand'peine à faire voter l'ordre du jour (séances des 7 et 8 octobre).

venons, me dit la femme avec l'air de confiance d'une ancienne amie, vous demander un asile; il ne faut pas vous avoir beaucoup vue pour croire à la franchise de votre caractère et de votre patriotisme : mon mari rédigeait la pétition sur l'autel de la patrie (1); j'étais à ses côtés; nous échappons à la boucherie, sans oser nous retirer, ni chez nous, ni chez des amis connus où l'on pourrait nous venir chercher. — Je vous sais bon gré, lui répliquai-je, d'avoir songé à moi dans une aussi triste circonstance, et je m'honore d'accueillir les persécutés; mais vous serez mal cachés ici (j'étais à l'hôtel Britannique, rue Guénégaud) (2) : cette maison est fréquentée, et l'hôte est fort partisan de Lafayette. — Il n'est question que de cette nuit, demain nous aviserons à notre retraite. » Je fis dire à la maîtresse de l'hôtel qu'une femme de mes parentes arrivant à Paris, dans ce moment de tumulte, avait laissé ses bagages à la diligence et passerait la nuit avec moi; que je la priais de faire dresser deux lits de camp dans mon appartement. Ils furent disposés dans un salon où se tinrent les hommes, et Mme Robert coucha dans le lit de mon mari auprès du mien dans ma chambre. Le lendemain au matin, levée d'assez bonne heure, je n'eus rien de plus pressé que de faire des lettres pour instruire mes amis éloignés de ce qui s'était passé la veille (3). M. et Mme Robert, que je

(1) Une des pétitions qui demandaient la déchéance de Louis XVI. Sur le rôle de Robert dans l'affaire du Champ-de-Mars, v. AULARD, *Histoire politique*, p. 151-152.

(2) J'ai déjà dit que l'hôtel Britannique était probablement dans la maison de la rue Guénégaud qui porte aujourd'hui le n° 12.

(3) V. lettre à Bancal du 18 juillet 1791 [au soir] : « Nous avons donné asile aux Robert, qui sont venus nous le demander, quoique nous ne les eussions vus qu'une seule fois pour leur remettre une lettre; leur confiance n'a pas été trahie. »

supposais devoir être bien plus actifs et avoir des correspondances plus étendues comme journalistes, s'habillèrent doucement, causèrent après le déjeuner que je leur fis servir, et se mirent au balcon sur la rue; ils allèrent même jusqu'à appeler par la fenêtre et faire monter près d'eux un passant de leur connaissance.

Je trouvais cette conduite bien inconséquente de la part de gens qui se cachaient. Le personnage qu'ils avaient fait monter les entretint avec chaleur des événements de la veille, se vanta d'avoir passé son sabre au travers du corps d'un garde national; il parlait très haut dans la pièce voisine d'un grand antichambre commun avec un autre appartement que le mien : j'appelai Mme Robert. « Je vous ai accueillie, madame, avec l'intérêt de la justice et de l'humanité pour d'honnêtes gens en danger; mais je ne puis donner asile à toutes vos connaissances : vous vous exposez à entretenir, comme vous le faites dans une maison telle que celle-ci, quelqu'un d'aussi peu discret; je reçois habituellement des députés qui risqueraient d'être compromis, si on les voyait entrer ici au moment où s'y trouve une personne qui se glorifie d'avoir commis hier des voies de fait; je vous prie de l'inviter à se retirer. » Mme Robert appela son mari; je réitérai mes observations avec un accent plus élevé, parce que le personnage plus épais me semblait avoir besoin d'une impression forte; on congédia l'homme. J'appris qu'il s'appelait *Vachard* (1); qu'il

(1) V. Tourneux, *Bibliogr.*, 9900, discours prononcé par Vachard à l'inauguration d'un buste de Jean-Jacques Rousseau dans la « Société des Indigents, séante rue Jacob, vis-à-vis celle Saint-Benoît », 6 mai 1791.

Cf. sur lui un pamphlet « *Dictionnaire des Jacobins vivants* », Hambourg, 1799 : « savetier, crieur de journaux, anciennement habitant la section des Thermes, puis après celle de l'Observatoire, ex-

était président d'une Société dite des Indigents : on célébra beaucoup ses excellentes qualités et son ardent patriotisme. Je gémis en moi-même du prix qu'il fallait attacher au patriotisme d'un individu qui avait toute l'encolure de ce qu'on appelle une mauvaise tête, et que j'aurais pris pour un mauvais sujet. J'ai su depuis que c'était un colporteur de la feuille de Marat, qui ne savait pas lire, et qui est aujourd'hui administrateur du département de Paris, où il figure très bien avec ses pareils.

Il était midi ; M. et Mme Robert parlèrent d'aller chez eux où tout devait être en désordre : je leur dis que, par cette raison, s'ils voulaient accepter ma soupe avant de partir, je la leur ferais servir de bonne heure ; ils me répliquèrent qu'ils aimaient mieux revenir, et s'engagèrent ainsi en sortant. Je les revis effectivement avant trois heures ; ils avaient fait toilette ; la femme avait de grandes plumes et beaucoup de rouge ; le mari s'était

membre du département, et, en cette qualité, commissaire à la vente des meubles et bijoux du Palais-Bourbon... Il demeura environ quatre années dans la rue d'Enfer et il tenait une boutique de marchand de bière, où les frères et amis se réunissaient très souvent... Fut un des orateurs du *Manège*, etc. » Dans la séance du 18 thermidor an VII (5 août 1799), il prononça au club des Jacobins, récemment rouvert rue du Bac (AULARD. *Jacob.*, Introd., p. CII), un violent discours (*Moniteur* du 8 août).

Cf. *Alm. nat.* de 1793, p. 378 : électeurs de la section de Beaurepaire [des Thermes], Jacques-Louis Vachard, rue d'Enfer, n° . . ., 40 ans. Mais il ne figure pas sur la liste des membres du département de Paris en 1793.

Vachard était un de ceux qui, le 17 juillet, avaient rédigé avec Robert la plus républicaine des pétitions pour la déchéance (AULARD, *Hist. polit.*, p. 150)

Au 8 septembre 1792, nous le trouvons qualifié d'officier municipal (TUETEY, V, 4173). Il était d'ailleurs de la Commune insurrectionnelle du 10 août (BUCHEZ, XVI, 420), et précisément y représentait la section de Beaurepaire, celle des Roland.

revêtu d'un habit de soie, bleu céleste, sur lequel ses cheveux noirs, tombant en grosses boucles, tranchaient singulièrement. Une longue épée à son côté ajoutait à son costume tout ce qui pouvait le faire remarquer. — Mais, bon Dieu! ces gens sont-ils fous? me demandai-je à moi-même, et je les regardais parler pour m'assurer qu'ils n'eussent point perdu l'esprit. Le gros Robert mangeait à merveille et sa femme jasait à plaisir. Ils me quittèrent enfin, et je ne les revis plus, ni ne parlai d'eux à personne.

De retour à Paris l'hiver suivant, Robert, rencontrant Roland aux Jacobins, lui fit d'honnêtes reproches, ou des plaintes de politesse, de n'avoir plus eu aucune espèce de relation avec nous; sa femme vint me visiter plusieurs fois, m'inviter de la manière la plus pressante à aller chez elle deux jours de la semaine, où elle tenait assemblée, et où se trouvaient des hommes de mérite de la législature : je m'y rendis une fois. Je vis *Antoine* (1) dont je connaissais toute la médiocrité, petit homme, bon à mettre sur une toilette, faisant de jolis vers, écrivant agréablement des bagatelles, mais sans consistance et sans caractère. Je vis *Mercier,* espèce d'extravagant fort trivial (2) et d'autres députés patriotes à la toise, décents comme *Chabot* et graves comme *Camille* (3). Quelques femmes ardentes en civisme, et d'honorables membres de la Société frater-

(1) Anthoine (1758-1793), constituant et conventionnel, était de ceux qui, en 1791, avaient fréquenté le salon de Mme Roland, rue Guénégaud. Voir plus loin, p. 199.

(2) Cette ligne injuste sur Mercier est en contradiction avec ce qu'on lira quelques pages plus loin. Elle est d'ailleurs biffée au manuscrit (par Mme Roland ou par Bosc?) Mais on lit aisément sous la rature.

(3) Camille Desmoulins.

nelle (1) achevaient la composition d'un cercle qui ne me convenait guère, et dans lequel je ne retournai pas.

A quelques mois de là, Roland fut appelé au ministère; vingt-quatre heures étaient à peine écoulées depuis sa nomination, que je vis arriver chez moi Mme Robert. « Ah çà! voilà votre mari en place; les patriotes doivent se servir réciproquement, j'espère que vous n'oublierez pas le mien. — Je serais, madame, enchantée de vous être utile; mais j'ignore ce que je pourrais pour cela, et certainement M. Roland ne négligera rien pour l'intérêt public par l'emploi des personnes capables. » Quatre jours se passent; Mme Robert revient me faire une visite du matin; autre visite encore peu de jours après, et toujours grande insistance sur la nécessité de placer son mari, sur ses droits à l'obtenir par son patriotisme. J'appris à Mme Robert que le ministre de l'Intérieur n'avait aucune espèce de places à sa nomination, autres que celles de ses bureaux; qu'elles étaient toutes remplies; que malgré l'utilité dont il pouvait être de changer quelques agents, il convenait à l'homme prudent d'étudier les choses et les personnes avant d'opérer des changements, pour ne pas entraver la marche des affaires, et qu'enfin, d'après ce qu'elle m'annonçait elle-même, sans doute que son mari ne voudrait pas d'une place de commis. « Véritablement Robert est fait pour mieux que cela. — Dans ce cas, le ministre de l'Intérieur ne peut

(1) La « Société fraternelle des patriotes des deux sexes, séant aux Jacobins », où précisément, dans la séance du 4 décembre 1791, « la sœur Louise Robert » avait prononcé un discours (TOURNEUX, 10038). Mme Roland oublie ici qu'en juin 1791, sous le coup de la fuite de Varennes, elle était allée, elle aussi, se faire recevoir « aux Sociétés fraternelles ». (Lettre à Bancal du 23 juin.)

vous servir de rien. — Mais il faut qu'il parle à celui des Affaires étrangères, et qu'il fasse donner quelque mission à Robert. — Je crois qu'il est dans l'austérité de M. Roland de ne solliciter personne et de ne se point mêler du département de ses collègues ; mais comme vous n'entendez probablement qu'un témoignage à rendre du civisme de votre mari, je le dirai au mien. »

Mme Robert se mit aux trousses de Dumouriez, à celles de Brissot, et elle revint après trois semaines me dire qu'elle avait parole du premier, et qu'elle me priait de lui rappeler sa promesse quand je le verrais.

Il vint dîner chez moi dans la semaine ; Brissot et d'autres y étaient. « N'avez-vous pas, dis-je au premier, promis à certaine dame, fort pressante, de placer incessamment son mari ? Elle m'a priée de vous en faire souvenir, et son activité est si grande que je suis bien aise de pouvoir la calmer à mon égard en lui disant que j'ai fait ce qu'elle désirait. — N'est-ce pas de Robert dont il est question ? demande aussitôt Brissot. — Justement. — Ah ! reprit-il avec cette bonhomie qui le caractérise, vous devez — en s'adressant à Dumouriez — placer cet homme-là ; c'est un sincère ami de la Révolution, un chaud patriote ; il n'est point heureux ; il faut que le règne de la liberté soit utile à ceux qui l'aiment. — Quoi ! interrompit Dumouriez avec autant de vivacité que de gaieté, vous me parlez de ce petit homme à tête noire, aussi large qu'il a de hauteur ! Mais, par ma foi, je n'ai pas envie de me déshonorer. Je n'enverrai nulle part une telle caboche. — Mais, répliqua Brissot, parmi les agents que vous êtes dans le cas d'employer tous n'ont pas besoin d'une égale capacité. — Eh ! connaissez-vous bien Robert ? demanda Dumouriez. — Je connais beau-

coup Kéralio (1), le père de sa femme, homme infiniment respectable; j'ai vu chez lui Robert; je sais qu'on lui reproche quelques travers, mais je le crois honnête, ayant un excellent cœur, pénétré d'un vrai civisme et ayant besoin d'être employé. — Je n'emploie pas un fou semblable. — Mais vous avez promis à sa femme? — Sans doute, une place inférieure, de mille écus d'appointements, dont il n'a pas voulu. Savez-vous ce qu'il me demande? L'ambassade de Constantinople. — L'ambassade de Constantinople! s'écria Brissot en riant; cela n'est pas possible. — Cela est ainsi. — Je n'ai plus rien à dire. — Ni moi, ajouta Dumouriez, sinon que je fais rouler ce tonneau jusqu'à la rue, s'il se représente chez moi, et que j'interdis ma porte à sa femme. »

« Mais, bon Dieu! dis-je en particulier à l'ami qui, l'année d'auparavant, m'avait accompagnée chez Robert, c'est un être bien étrange que cet homme, et sa femme m'importune horriblement! On ne veut pas se faire d'affaire avec de tels gens, et ils n'entendent rien à demi-mot. — Ils sont tous deux pis qu'étrange. — Eh! que voulez-vous dire? — Ils ont de mauvaises notes sur leur compte. Mlle Kéralio a tenté des entreprises de librairie qui lui ont donné lieu à faire une banqueroute frauduleuse, la veille de laquelle elle avait emprunté à *Lamé-terie* (2), aujourd'hui député, cinquante louis à titre de prêt et d'amitié. Robert, son mari, s'est retiré durant cinq

(1) Louis-Félix Guynement de Kéralio (1731-1793), professeur à l'École militaire, traducteur et polygraphe, rédacteur du *Journal des savants*, membre de l'Académie des inscriptions.

(2) Bosc a écrit, en surcharge : « physicien, frère du député ». Il y avait en effet deux frères du nom de La Métherie : l'un Antoine, député à la Constituante; l'autre, Jean-Claude, directeur du *Journal de physique*. Tous deux étaient très liés avec Bosc, Lanthenas et les Roland.

semaines, à la suite du massacre du Champ de Mars, chez l'avocat Leblanc (1), qui, pendant le séjour de Robert dans son appartement, a eu un secrétaire forcé et deux mille écus d'emportés; tous deux sont brouillés avec le père Kéralio, à l'égard duquel ils ont agi indignement. »

Mme Robert revint encore chez moi ; je voulais m'en défaire absolument, mais sans éclat, et je ne pouvais employer qu'une manière conforme à ma franchise. Elle se plaignit beaucoup de Dumouriez, de ses lenteurs; je lui dis que je lui avais parlé, mais que je ne devais pas lui dissimuler qu'elle avait des ennemis qui répandaient de mauvais bruits sur son compte; que je l'engageais à remonter à leur source pour les détruire, afin qu'un homme public ne s'exposât point aux reproches des malveillants en employant une personne qu'environnaient des préjugés défavorables; que l'on se prévalait d'affaires malheureuses pour les traduire comme des fautes ; qu'elle ne devait avoir besoin sur cela que d'explications que je l'invitais à donner. Mme Robert alla chez Brissot qui, dans son ingénuité, lui dit qu'elle avait fait une folie de demander une ambassade, et qu'avec de pareilles prétentions l'on devait finir par ne rien obtenir. Nous ne la revîmes plus, mais son mari fit une brochure contre Brissot pour le dénoncer comme un distributeur de places et un faussaire qui lui avait promis l'ambassade de Constantinople et s'était dédit (2). Il se jeta aux Cordeliers, se lia avec Danton, souffrit d'être son commis

(1) Le Blan, avocat au Parlement, rue de Sorbonne, (*Alm. royal* de 1790, p. 356).

(2) « François Robert à ses frères de la Société des Amis de la Constitution, de la Société fraternelle et du club des Cordeliers ». 8 p. in-8°. La pièce est de la fin de 1792.

lorsqu'au 10 août Danton fut ministre, fut poussé par lui au corps électoral et dans la députation de Paris à la Convention, paya ses dettes, fit de la dépense, recevait chez lui à manger d'Orléans et mille autres, est riche aujourd'hui, calomnie Roland et déchire sa femme. Tout cela se conçoit : il fait son métier, et gagne son argent.

CHAMPFORT et CARRA. — Champfort (1), homme de lettres, répandu dans le monde, familier chez les grands de l'ancien régime, lié avec les hommes à talents qui ont figuré dans la Révolution, a connu la cour et la ville, les intrigues et les caractères, la politique et son espèce, mieux que son siècle même.

Champfort a partagé l'extrême confiance que j'ai toujours reprochée aux philosophes acteurs dans le nouvel ordre de choses; il ne pouvait croire à l'ascendant de quelques mauvaises têtes et au bouleversement qu'elles seraient capables de produire. « Vous portez les choses à l'extrême, me disait-il quelquefois, parce que, placée au centre du mouvement, vous croyez à une grande étendue d'action; elle vous paraît vive et vous la jugez redoutable; ces gens-là se perdent par leurs propres excès : ils ne feront point rétrograder les lumières de dix-huit siècles. » Ces *gens-là* sont pourtant les maîtres,

(1) Champfort (1741-1794) avait été, avant la Révolution, secrétaire des commandements du prince de Condé, vers 1776; puis, une dizaine d'années après, de Mme Élisabeth, sœur du roi. Lié avec Mirabeau, pour lequel il écrivit plusieurs discours, collaborateur dès 1789 du *Courrier de Provence*, du *Mercure de France*, etc..., il fut nommé par Roland directeur de la Bibliothèque nationale, le 19 août 1792. (*Moniteur* du 24 août.) Incarcéré le 2 septembre 1793 aux Madelonnettes, puis relâché, puis menacé de nouveau, il tenta deux fois vainement de se suicider, et mourut le 13 avril 1794.

et Champfort est aujourd'hui prisonnier (1), comme tous ceux qui n'adorent point leur empire. Beaucoup d'esprit, assez de morosité, les agréments d'un grand usage du monde et les ressources du cabinet, la philosophie d'un esprit juste et cultivé rendaient pour moi la conversation de Champfort également solide et piquante. D'abord je le trouvais trop causeur; je lui reprochais le superflu de discours et l'espèce de prépondérance que s'attribuaient assez communément nos gens de lettres; je l'aimais mieux en comité de cinq à six personnes bien assorties que dans une société de quinze auxquelles je devais faire honneur; mais définitivement je lui pardonnais de parler plus qu'un autre, parce qu'il m'amusait davantage : il a souvent de ces boutades heureuses qui font, chose très rare, rire et penser tout à la fois. « Est-ce que vous croyez Champfort bien sincèrement patriote? me demandait un jour un homme sévère comme un Lacédémonien. — Entendons-nous, lui répliquai-je : Champfort voit et juge bien; il a une tête saine et ne se méprend pas sur les principes; il reconnaît et révère ceux de la liberté publique et du bonheur des hommes, et il ne les trahirait point. Mais sacrifierait-il à leur triomphe son repos, ses goûts et sa vie? C'est une autre question : alors je crois qu'il calculerait. — Vous voyez donc bien que ce n'est pas un homme vertueux. — Mais il est vertueux comme Ninon était honnête; et dans la corruption qui nous ronge, vous seriez trop heureux d'avoir beaucoup de ces vertus-là. »

Nos exagérés et nos hypocrites n'ont jamais voulu comprendre qu'il fallait employer les hommes en raison combinée de leurs talents et de leur civisme, de manière

(1) Je viens de dire que son écrou est du 2 septembre. Ceci indique l'époque où Mme Roland écrivit cette page.

qu'ils fussent intéressés à faire valoir les uns au profit de l'autre. J'ai vu *Servan* furieux de ce qu'on repoussait d'excellents ingénieurs qu'il employait au camp sous Paris, sous prétexte qu'ils n'étaient pas ardents républicains, et de ce qu'on voulait les remplacer par de fiers patriotes, grands ignorants qui ne savaient pas tirer une ligne. « Je ne les chargerais pas, disait-il fort bien, de donner leurs voix sur la forme du gouvernement, mais je suis sûr qu'ils serviront bien celui qui saura les employer; il nous faut ici des *redoutes* et non des *motions* (1). » C'était trop raisonnable; c'était parler comme la *faction des hommes d'État* (2), et c'est ainsi que les sages se sont attiré le titre de *conspirateurs*.

Lorsque Roland fut rappelé au ministère le 10 août, il fallut bien changer le chef de la Bibliothèque nationale; c'était un *d'Ormesson* (3), dont le nom effarouchait le nouveau régime, et dont la médiocrité ne devait pas inspirer de regret. Le ministre de l'Intérieur imagina de partager les fonctions de bibliothécaire entre deux personnes, d'en réduire les appointements de douze à huit mille livres (4), et d'établir que la Bibliothèque serait ouverte tous les jours : de manière que le public eût à gagner pour l'instruction, la nation par l'économie, et le gouvernement par l'emploi de deux sujets utiles. Ce

(1) Voir, sur les travaux de ce camp sous Paris, Tuetey, IV, nos 1862 à 1967, et V et VI, *passim; Catal. Charavay* de 1862, n° 79; Mortimer-Ternaux, IV, 221-241.

(2) C'était l'expression habituelle de Marat pour désigner la Gironde.

(3) D'Ormesson de Noyseau (1753-1794), député de la noblesse de Paris aux États généraux, directeur de la Bibliothèque depuis 1783, membre de la commission des monuments, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 20 avril 1794, dans la « fournée des parlementaires ».

(4) C'est-à-dire à 4,000 livres chacun.

n'est pas ici le lieu d'examiner si l'esprit de réduction et d'austérité que Roland portait dans ses opérations n'aurait pas eu besoin de quelque amendement; il est très vrai qu'il lui a fait dans les détails beaucoup de petits ennemis très actifs et très bruyants. Quant au choix des personnes, il le fixa sur *Champfort*, qu'il n'avait jamais vu, mais qui, comme homme de lettres et philosophe, était un de ceux de cette classe qui se fussent ouvertement déclarés pour la Révolution, et sur Carra (1), employé déjà dans la Bibliothèque et dont le zèle extrême, sinon les talents, semblait demander cette récompense. Il n'avait pas plus vu l'un que l'autre, et ne se détermina que par ces considérations, dans lesquelles entrait encore la nécessité de faire goûter son choix du public. J'ai reçu ces deux hommes chez moi par suite de leur place et de leurs relations en conséquence avec le ministre de l'Intérieur, et j'aurais continué de voir Champfort avec plaisir, si les circonstances ne nous eussent éloignés.

CARRA, devenu député, m'a paru un fort bon homme à très mauvaise tête : on n'est pas plus enthousiaste de

(1) Jean-Louis Carra (1742-1793), était employé à la Bibliothèque du roi lorsqu'il publia, en 1787 et 1788, deux pamphlets contre Calonne, pour le compte du ministre Loménie de Brienne. A la Révolution, il se fit connaître surtout par sa collaboration, à partir du 30 septembre 1790, aux *Annales patriotiques et littéraires* que Mercier avaient fondées un an auparavant. Mme Roland, qui s'informait de lui dès 1788 (voir sa lettre à Bosc du 2 juin de cette année-là), paraît bien avoir eu avec son journal des relations au moins indirectes en juillet 1792 (lettre à Bancal du 7 juillet). Elu à la Convention dans sept départements, Carra ne fit pas partie du groupe des Girondins; mais, détesté des Montagnards comme journaliste, il fut décrété d'accusation le 2 août 1793 sur la proposition de Couthon (*Moniteur* du 5), et exécuté le 31 octobre avec les *Vingt et un*.

révolution, de république et de liberté; mais on ne juge pas plus mal des hommes et des choses. Tout entier à son imagination, calculant d'après elle plutôt que sur les faits, arrangeant dans sa tête les intérêts des puissances comme il convenait à nos succès, voyant tout en couleur de rose, il rêvait le bonheur de son pays et l'affranchissement de l'Europe entière avec une complaisance inexprimable. On ne peut pas se dissimuler qu'il n'ait beaucoup contribué à nos mouvements politiques et aux soulèvements qui eurent pour objet de renverser la tyrannie; ses *Annales* réussissaient merveilleusement dans le peuple par un certain ton prophétique, toujours imposant pour le vulgaire; et quand on voit cet homme-là traduit en jugement comme traître à la République, on est tenté de se demander si Robespierre travaille pour l'Autriche? Mais il est bien clair que c'est pour lui-même, et que, dans sa dévorante ambition de passer pour l'unique libérateur de la France, il veut anéantir tous ceux qui de quelque manière servirent leur pays avec une sorte d'éclat ou de bruit.

Dorat-Cubières (1) et Pons de Verdun (2) sont des noms que j'avais tant vus dans l'*Almanach des Muses* et autres recueils de cette importance, que je n'ai pu m'em-

(1) Michel Palmézeaux, chevalier de Cubières (1752-1820), qui, se disant l'élève du poète Dorat, signait sa littérature du nom de Dorat-Cubières, infatigable producteur de vers et de prose. Électeur de la section des Quatre-Nations, rue des Saints-Pères, n° 59, membre de la Commune du 10 août et officier municipal (*Alm. nat.*, de 1793, p. 374, 390, 397); nous le trouvons, dès le 27 août 1792, secrétaire de la Commune (*Catal. Charavay* de 1862, n°s 77 et 78). Il se retira de la Commune le 18 avril 1794.

(2) Pons (de Verdun) (1759-1844), membre de la Convention, puis des Cinq-Cents, fut, sous l'Empire, avocat général au tribunal de cassation.

pêcher de rire en les trouvant, le dernier dans la liste des législateurs, et le premier accolé du titre de secrétaire-greffier de la municipalité; cela ressemble à une incongruité; c'en est une véritablement. On dirait que *Pons* en est tout honteux; aussi ne parle-t-il qu'autant qu'il a peur. Mais *Cubières*, fidèle à ce double caractère d'insolence et de bassesse qu'il porte au suprême degré sur sa répugnante figure, prêche le sans-culottisme comme il chantait les Grâces, fait des vers à Marat comme il en faisait à Iris, et, sanguinaire sans fureur, comme il fut apparemment amoureux sans tendresse, il se prosterne humblement devant l'idole du jour, fût-ce *Teutatès* ou *Vénus*. Qu'importe? pourvu qu'il rampe et qu'il gagne du pain; c'était hier en écrivant un quatrain, c'est aujourd'hui en copiant un procès-verbal ou signant un ordre de police.

Venu chez moi, je ne sais comment, lorsque mon mari était au ministère, je ne le connaissais que comme bel esprit et j'eus occasion de lui faire une honnêteté; il mangea deux fois chez moi, me parut singulier à la première, insupportable à la seconde; plat courtisan, fade complimenteur, sottement avantageux et bassement poli; il étonne le bon sens et déplaît à la raison plus qu'aucun être que j'aie jamais rencontré. Je sentis bientôt la nécessité de donner à mes manières franches cet air solennel qui annonce aux gens qu'on veut éloigner ce qu'ils ont à faire : Cubières l'entendit; cependant après quelque temps il m'écrivit pour me demander la permission de me présenter un prince qui désirait d'être admis dans ma société; il appuyait sur ce titre de prince avec une emphase tout à fait risible, et il y ajoutait les flatteries les plus dégoûtantes pour ma personne. Je répondis comme je sais faire quand je veux rappeler les gens à

l'ordre sans les fâcher, et me moquer d'eux sans leur donner le droit de s'en plaindre. Quant au prince et à sa présentation, je me réduisis à observer que, dans la vie austère que je menais, étrangère à tout ce qu'on appelle cercle et m'interdisant les sociétés particulières, je ne recevais absolument que les personnes que les relations d'affaires ou d'anciennes liaisons d'amitié faisaient désirer à mon mari de trouver quelquefois à sa table. Cubières me répliqua de longues excuses aussi ennuyeuses que ses éloges, me demandant un seul instant pour s'expliquer à mes pieds : je ne lui répondis pas, et je n'ai plus songé à lui que le jour de mon arrestation, où j'ai vu sa signature sur l'ordre de la Commune ; car il y en avait deux, l'un du comité d'insurrection dudit jour 31 mai, l'autre de la Commune. Tous deux me furent montrés, dans la crainte que je récusasse celui du comité, et pourtant ce fut de ce dernier seul dont se prévalurent mes gardes auprès du concierge de l'Abbaye où ils me conduisirent.

La demande de Cubières m'avait fait présumer quelque intérêt caché ; je divertis mon mari dans le temps en lui racontant ce qui s'était passé : j'appris effectivement que le prince de Salm-Kirbourg (1), dont il était question, poursuivait alors les ministres pour obtenir du Conseil je ne sais quelle indemnité de possessions en Alsace ; je jugeai que j'avais bien deviné, et qu'on n'avait cherché à me voir que dans l'idée qu'il pouvait en être comme dans l'ancien régime, où l'on engageait les femmes à sol-

(1) « Frédéric de Salm-Kirbourg, prince d'Allemagne, colonel à la suite des armées allemandes et ci-devant commandant du bataillon de la Fontaine-Grenelle. » (Wallon, *Trib. révol.*, V, 95), condamné à mort le 23 juillet 1794, pour la prétendue conspiration des détenus dans la maison des Carmes.

liciter leurs maris. Je m'applaudis de ma méthode, et je trouvai dans cette anecdote un nouveau trait pour reconnaître Cubières. Ce serait un bon tour à lui jouer que de publier ses lettres rampantes pour les mettre en opposition avec son affectation de franchise et de liberté. J'aurais de plaisantes pièces en ce genre, si j'en avais gardé le fatras. Que de parents et d'admirateurs, dont je n'avais jamais entendu parler, sont nés tout à coup, dès que je me trouvai la femme d'un ministre ! Comme je ne recevais point, ils m'écrivaient ; j'avais assez à faire de lire ces lettres ; je répondais brièvement, avec politesse mais sincérité, pour détruire toute idée que je pusse ni voulusse me mêler de rien, et pour persuader de la parfaite inutilité de me faire des compliments ou de se dire de ma famille. Ce qu'il y a d'original, c'est que certaines gens s'en fâchaient et me répliquaient des choses dures. Je me souviens d'un M. David qui projetait je ne sais quel établissement auquel il voulait que je m'intéressasse ; j'eus beau répondre qu'en se présentant directement au ministre il remplirait son objet, que mon intervention ne servirait de rien, et que je ne devais jamais la prêter parce que ce serait me faire juge d'objets qui n'étaient point de ma compétence : il trouva mes principes détestables et me l'écrivit avec humeur. Ainsi, dans le particulier, j'étais molestée pour ma constance à demeurer concentrée dans mes devoirs, et, dans le public, j'étais calomniée par l'envie, comme si j'eusse dirigé toutes les affaires. Et l'on croit bien doux et bien désirable d'occuper des places éminentes ! Ah ! sans doute, l'épouse d'un homme de bien qui se dévoue, qui s'honore de ses vertus et se sent capable de soutenir son courage, goûte quelque douceur et jouit de sa gloire : mais ce n'est pas un don gratuit, et il appartient à peu

de gens de soutenir tout ce qu'elle coûte sans en regretter le prix.

CHÉNIER (1), dont je ne connaissais que des vers assez durs et sa triste pièce de *Charles IX* (2), faible par les caractères qui pouvaient être si grands, mauvaise par le style, bonne par l'intention dont on tient quelque compte dans les circonstances, mais qui ne suffit jamais pour soutenir un ouvrage; Chénier fut appelé à la Convention (3). Il y a loin sans doute du poète médiocre au législateur; mais quand il faut nommer près de huit cents de ceux-ci chez un peuple divisé en deux grandes classes d'hommes corrompus et d'hommes ignorants, le choix d'un individu qui raisonne ses opinions et paraît pénétré de bons principes est encore un choix sage. Malheureusement les individus de cette espèce, fort bons pour applaudir à un avis raisonnable dans un temps paisible, ne sont nullement capables de défendre la vérité dans les orages. J'ai vu Chénier quelquefois; je me souviens que Roland le chargea de dresser le projet d'une proclamation du Conseil dont il lui donna l'idée. Chénier apporta et lut ce projet : c'était une véritable amplification de rhétorique, déclamée avec l'affectation d'un écolier à voix

(1) Les trois portraits de Chénier, de Dusaulx et de Mercier ne figurent pas au manuscrit des *Mémoires*, tel que Bosc l'a constitué en 1795. Tous trois étaient alors vivants et siégeaient encore à la Convention parmi ses amis. Mais il avait conservé ces feuillets et les communiqua à Barrière, qui les publia le premier dans son édition de 1820. Ils furent ensuite vendus (n° 94 de la collection Crapelet, vente des 17 mars 1842 et jours suivants). Ils sont aujourd'hui au manuscrit 9533, fol. 38, de la Bibliothèque nationale (n. A. f.)

Marie-Joseph Chénier (1764-1811), membre de la Convention, puis des Cinq-Cents, puis du Tribunat, est assez connu.

(2) Première représentation, 4 novembre 1789.

(3) (Par le département de Seine-et-Oise).

de stentor. Elle me donna sa mesure. On peut faire des vers et porter dans un autre genre de travail la justesse d'un bon esprit, mais Chénier voulait encore être poète en écrivant de la prose et de la politique. « Voilà, me dis-je, un homme mal placé, qui ne serait bon dans la Convention qu'à donner quelque plan de fêtes nationales; encore craindrais-je que les rapports n'en fussent pas profondément calculés pour l'effet à produire sur le caractère et les mœurs. » Chénier s'est éteint ou noyé dans la *Plaine* (1), comme tant d'autres qui valent plus ou moins.

DUSAULX (2), bon traducteur de Juvénal, homme vénérable par son âge et ses mœurs, parlait comme Nestor et qui, pis est, comme un littérateur, c'est-à-dire beaucoup trop, en société du moins. Mais on n'aurait eu droit de le trouver mauvais que dans un comité destiné à la discussion, car ses contes ou ses histoires portaient toujours l'empreinte de son excellente âme et d'un esprit juste. Probe et sensible, ami chaud de la vérité, il ne lui aurait fallu que dix ou quinze années de moins pour être dans la Convention l'un de ses plus hardis défenseurs.

MERCIER (3), dont on a oublié le *Bonnet de nuit*, et dont on ne reconnaîtra plus le *Tableau de Paris*, mais

(1) Nom qu'on donnait aux députés du centre de l'Assemblée.

(2) Jean Dusaulx (1728-1799), de l'Académie des inscriptions, député de Paris à la Législative et à la Convention, puis membre des Anciens. Il fut un des soixante-seize députés qui, pour avoir signé les protestations des 6 et 19 juin 1793 contre l'attentat du 2 juin, furent décrétés d'arrestation le 3 octobre, sur le rapport d'Amar. Sa traduction de *Juvénal* est de 1770.

(3) Louis-Sébastien Mercier (1740-1814) avait publié en 1771

dont on se rappelle encore l'*An 2440*, est une nouvelle preuve que le talent d'écrire n'est qu'un petit mérite pour un législateur. Il est aisé de moraliser les hommes par d'ingénieuses fictions; il est difficile de les modifier par de sages lois. Le bon Mercier, facile, aimable dans le commerce de la vie plus que le commun des gens de lettres, n'est qu'un zéro dans la Convention. C'est qu'encore une fois c'est le *caractère* qui constitue ce qu'on peut appeler un homme; c'est le *caractère* qui dirige les révolutions, influence les assemblées et gouverne la foule. L'esprit est moins que rien en comparaison; le despotisme, dans sa longue proscription, ne nous avait guère laissé que de l'esprit : voilà pourquoi notre Révolution va comme il plaît à Dieu, ou au diable.

l'An 2240, en 1781 son *Tableau de Paris*, en 1784 *Mon bonnet de nuit*. Élu député de Seine-et-Oise à la Convention, il vota avec les Girondins, fut un des soixante-seize incarcérés au 3 octobre 1793, devint ensuite membre de l'Institut à sa création, et siégea au conseil des Cinq-Cents.

BRISSOT [1]

Les relations de Roland avec cet homme célèbre, sur lequel tant de personnes ont encore une opinion fausse ou incertaine, tiennent de si près à la vie politique de l'un et l'autre qu'il ne sera pas sans intérêt de savoir comment elles se sont formées, ce qui les a soutenues et ce qu'elles ont produit.

Nous vivions dans la généralité de Lyon, passant deux mois de l'hiver dans cette belle ville, l'automne à la campagne et le reste de l'année à Villefranche, livrés à l'étude, aux soins domestiques, heureux par le goût d'un travail volontaire et l'exercice de la bienfaisance.

(1) Les pages inédites qui vont suivre sont tirées du ms. 4697 (n. A. fr.) de la Bibliothèque nationale. Elles font évidemment partie de cette seconde rédaction que Mme Roland écrivit en août 1793, lorsqu'elle apprit que ses *Notices historiques* avaient été brûlées chez Champagneux, sans savoir qu'une partie (celle précisément que ces pages étaient destinées à remplacer) avait été sauvée.

C'est pour cela que Bosc, lorsqu'il constitua le manuscrit en 1795 avec tous les cahiers qu'il avait réunis, ne jugea pas à propos d'y faire entrer ceux-ci. Il le dit expressément dans une note de sa main inscrite en tête du premier folio : « Ces quatre portraits ne sont que la répétition de ce qui se trouve dans la partie des *Mémoires historiques* qui a été donnée. »

Il se contenta de détacher de ces cahiers quelques pages qu'il intercala dans les *Notices historiques*. Je les en ai retirées pour les remettre ici à leur vraie place.

En 1820, Bosc donna à Barrière les pages qu'il n'avait pas utilisées. Barrière les garda sans en user. Après sa mort, elles ont été vendues et sont entrées à la Bibliothèque nationale en 1892.

Roland s'occupait de l'*Encyclopédie* (1) lorsqu'il reçut de Brissot, que nous n'avions jamais vu, un exemplaire de l'un de ses ouvrages, que je ne me rappelle plus (2), et qui lui était adressé par l'auteur comme un témoignage de son estime pour Roland, dont les écrits lui avaient offert des principes semblables aux siens sur la liberté, le commerce, les sources du bonheur et de la prospérité publics.

Roland reçut cette honnêteté avec la sensibilité d'un auteur pour le prix qu'on attache à ses productions et l'éloge désintéressé qu'on lui en fait; il reconnut dans l'ouvrage de Brissot un bon esprit, une âme honnête; il répondit avec le ton de la franchise et celui de cette sorte de confiance prompte à s'établir entre hommes qui voient beaucoup d'objets sous les mêmes rapports. A peu de temps de là, un de nos amis (3), résidant à Paris et avec lequel nous étions en correspondance habituelle, nous manda qu'il avait fait la connaissance de Brissot et qu'il avait trouvé en lui un philosophe dont la vie simple, les bonnes mœurs et le caractère facile n'offraient point de contradiction avec ses écrits. Édifié de sa famille et de sa manière de vivre au milieu d'elle, attiré par son esprit, il le voyait souvent et nous en entretenait à proportion; d'autant plus qu'il fut chargé de quelques lettres que R[oland] et B[rissot] s'écrivirent réciproquement, par suite de la première communication littéraire qui s'était faite entre eux. La Révolution survint; B[rissot] se jeta au milieu d'elle avec l'impétuo-

(1) L'*Encyclopédie méthodique*, où il publiait son *Dictionnaire des Manufactures*.

(2) C'est l'ouvrage *De la France et des États-Unis*. Voir plus haut, p. 60.

(3) Lanthenas.

sité d'un homme qui avait concouru à la préparer par ses écrits, qui voyait en elle un moyen de régénération pour l'espèce, et qui attendait de ses effets la réalisation de ses rêves généreux pour le bonheur de ses semblables. Retenus à la campagne à cette époque par suite d'une maladie grave dont Roland échappait à peine (1), nous apprîmes les détails des événements dont la capitale était le théâtre par deux amis (2) dont la philosophie accueillait la Révolution avec toutes les illusions de l'espérance; elles devaient nous séduire et elles nous enchantèrent complètement. Je hais les rois dès l'enfance (3) et je n'ai jamais vu, sans une sorte de frémissement involontaire, l'abaissement d'un homme humilié devant son semblable qui le protège. Tous deux sensibles, fiers et actifs, nous ne parlions plus, Roland et moi, que de la réforme des abus qui nous avaient tant de fois indignés; nous tracions les plans, dirigions la marche (4), et prédisions les événements. Brissot fit beaucoup d'écrits du moment(?) qui nous étaient tous envoyés, il commença son journal et nous lui communiquions toutes nos idées. Chargée ordinairement de la correspondance, je trouvais cette tâche d'autant plus agréable dans les circonstances; mes lettres, faites avec feu, plaisaient assez à Brissot qui souvent en composait quelques morceaux de son journal (5), où je les retrouvais avec surprise et plaisir. Ces communications, devenues fréquentes, nous lièrent d'amitié;

(1) De juin 1789 à la fin de l'année.

(2) Bosc et Lanthenas.

(3) Voir les *Mémoires particuliers*, 4ᵉ cahier.

(4) Voir la curieuse lettre à Bosc du 6 ou 7 octobre 1789 (lettre 331 de mon édition).

(5) Notamment les lettres des 3 et 7 août et 1ᵉʳ septembre 1789, insérées au *Patriote français* des 12 août et 10 septembre (nᵒˢ 323, 324 et 328 de mon édition).

plus de dix-huit mois s'écoulèrent ainsi, nous nous connaissions et nous traitions comme de vieux amis sans nous être jamais vus. Il n'y a peut-être que ceux qui se sont livrés aux sentiments que la Révolution [mot omis] qui puissent calculer jusqu'à quel point ils devaient rapprocher et unir ceux qui se trouvaient en avoir de semblables ou d'analogues. Ces bouleversements politiques produisent une fermentation morale dans laquelle s'opèrent le départ de tous les éléments contraires et l'intime union des homogènes.

Au mois de février 91, Roland fut député extraordinairement par la commune de Lyon pour discuter ses intérêts auprès de l'Assemblée constituante. Nous vînmes à Paris avec tout l'empressement qu'on peut imaginer. J'avais suivi — dans les papiers publics — les opérations de l'Assemblée, les opinions de ses membres; j'avais étudié le caractère et les talents de chacun; je me hâtai d'aller voir ce que leurs personnes et leur débit devaient ajouter ou retrancher à mon jugement.

J'entendis, mais trop peu, l'étonnant *Mirabeau* [le seul homme, dans la Révolution, dont le génie pût diriger des hommes et *impulser* une assemblée; grand par ses facultés, petit par ses vices, mais toujours supérieur au vulgaire et immanquablement son maître dès qu'il voulait prendre le soin de le commander. Il mourut bientôt après; je crus que c'était à propos pour sa gloire et la liberté; mais les événements m'ont appris à le regretter davantage : il fallait le contrepoids d'un homme de cette force pour s'opposer à l'action d'une foule de roquets, et nous préserver de la domination des bandits] (1).

(1) Bosc avait copié ce passage en changeant deux ou trois mots, et l'avait mis en note dans les *Notices historiques* (voir plus haut, p. 62).

Les séduisants *Lameth* ne me séduisirent point; ces jeunes tribuns cachaient leur médiocrité sous quelques phrases politiques volées à l'abbé Sieyès dans les comités qu'ils avaient, au commencement, tenus chez La Borde, à Versailles (1), et ils sentaient encore l'écolier. Mais je compris comment ils séduisaient un peuple ignorant, aussi sensible à la flatterie qu'un prince imbécile; et, s'ils savaient peu de chose, il faut convenir qu'ils avaient l'art de le faire valoir. Je fus moins amusée de l'esprit de l'abbé Maury qu'indignée de son astuce, de sa subtilité, de son impudence. Fécond, souple et rusé, citant beaucoup, ordinairement à faux et le faisant ainsi à bon escient, avec l'assurance d'un fripon qui se moque de tout pourvu qu'il réussisse, il pouvait demeurer deux heures à la tribune sans laisser perdre un instant et dire une seule vérité. (C'est le plus habile sophiste du siècle et peut-être de l'Europe) (2).

Cazalès me parut devenir, par la mort de Mirabeau, le premier orateur de l'Assemblée. Abondant en idées, plein de feu et de véhémence, toujours prêt à tout, il improvisait avec éloquence comme si l'art oratoire eût fait l'exercice de ses jeunes années, et c'était un militaire.

En général, je vis avec un secret dépit que si la raison, la probité, les principes dominaient dans le côté gauche, il y avait du côté droit des avantages que j'aurais voulu prêter à la bonne cause parce qu'ils sont d'un grand effet dans une Assemblée, je veux parler de cette élocu-

(1) Probablement Laborde de Méréville, député du tiers état d'Étampes. Mme Roland nous indique ici un des foyers qui se constituaient à côté du Club breton et qui, après la translation de l'Assemblée à Paris, devaient se réunir pour former celui des Jacobins.

(2) Cette ligne est biffée au manuscrit.

tion facile et noble, de ce choix d'expressions, de cette politesse du son [de] voix, s'il est permis de dire ainsi, que donnent une éducation distinguée, l'usage d'un monde choisi, et qui étaient familiers à ce qu'on appelait la bonne compagnie. Mais il résultait de cela même que les membres du précédent Tiers qui avaient le plus de tact et d'acquis cherchaient à compenser par le savoir, par la logique, par l'élévation de la pensée, ce qui pouvait leur manquer en grâces. Au reste, les réputations d'alors, comme celles qui, dans tous les temps, se font rapidement et se perdent de même, tenaient pour la plupart à une foule de petites circonstances qui prédisaient leur peu de durée. J'avais bien remarqué, dans les motions de *Barnave*, plus d'adverbes que de raisons, et de pathos que de grandeur; mais je ne pouvais m'étonner assez de la faveur dont jouissait ce petit personnage, qui me parut mériter le mot de Ninon sur le marquis de Sévigné « que c'était une citrouille fricassée dans de la neige ». Quant au lourd *Target*, au pédant *Desmeuniers*, au Normand *Thouret* et à tant d'autres qui m'ont ennuyée de leur *avocasserie* ou impatientée de leurs prétentions, si je voulais ici les rappeler, il faudrait parler également du terrible *Foucaud*, du saltimbanque *d'Eprémesnil* ou de l'éternel *Montlausier*. Bientôt je me ferais un scrupule de passer sous silence le bavard *Renaud d'Angely*, le fin matois *d'André*, et je finirais peut-être par tomber dans la foule insignifiante des *Martineau*, des *Bouche*, des *C.*, etc., gens que je me plaignais de voir figurer dans une Assemblée qui devait être l'élite de la nation, et que j'aurais moins dédaignés si j'avais aperçu dès lors ce qu'ont été leurs successeurs. Mais il faut une grande expérience du monde et des affaires pour apprécier la rareté de ce

qu'on peut appeler un homme, il fallait même celle de la Révolution pour démontrer l'indigence de notre nation à cet égard. J'aurai sujet de traiter ce chapitre; pour le présent, je saute à pieds joints sur les comités, dont je tirerai par la suite *Rœderer* et d'autres; je me borne à dire qu'après avoir suivi l'Assemblée durant deux mois, je quittai une de ses séances, à la fin d'avril (1), avec la fièvre de colère, persuadée qu'elle ne ferait plus que des sottises, et me promettant de ne plus la revoir, engagement que j'ai fidèlement rempli. Je n'ai pas cessé pour cela d'être au courant des affaires. Voici comment.

On juge bien que nous ne fûmes pas longtemps à Paris sans voir Brissot; il vint nous visiter. Je ne connais rien de si plaisant (2) que la première entrevue de personnes qui se sont liées par correspondance sans connaître réciproquement leurs masques : on se regarde avec curiosité pour voir si les traits du visage répondent à la physionomie de l'âme, et si l'extérieur de la personne

(1) La séance du 28 avril 1791. Voir, n° 421 de mon édition, la lettre écrite ce jour-là, au sortir de la séance, par Mme Roland à Brissot, qui l'inséra, après l'avoir remaniée, dans le *Patriote* du 30.

Je crois inutile de donner des notices sur tous les constituants qui viennent d'être nommés : Cazalès, les frères Lameth, l'abbé Maury, Target, Thouret, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, d'Eprémesnil, Montlosier, d'André sont assez connus. Démeunier et Martineau étaient députés du Tiers de Paris; le marquis de Foucauld, de la noblesse de Périgueux; Bouche, du Tiers d'Aix. Quant à Rœderer, sur lequel Mme Roland annonce l'intention de revenir (ce qu'elle ne fit pas), elle avait dû le connaître de plus près en 1792, alors que, procureur général syndic du département de Paris, il avait des rapports nécessaires avec le ministère de l'Intérieur.

(2) Les deux pages qui suivent, bien qu'appartenant au ms. 6497, en avaient été détachées par Bosc, et intercalées par lui au ms. 13736, au milieu des *Notices historiques* (p. 36-37 de son édition, et 55-56 de l'édition Faugère), au moyen de raccords où son écriture se reconnaît sans peine. Je les réintègre à leur place.

confirme l'opinion qu'on s'est formée d'elle. Les manières simples de Brissot, sa franchise, sa négligence naturelle, me parurent en parfaite harmonie avec l'austérité de ses principes; mais je lui trouvais une sorte de légèreté d'esprit et de caractère qui ne seyait pas également bien à la gravité de la philosophie; elle m'a toujours fait peine, et ses ennemis en ont bien tiré parti. A mesure que je l'ai connu davantage, je l'ai plus estimé; il est impossible d'unir un plus entier désintéressement à un plus grand zèle pour la chose publique, et de s'adonner au bien avec plus d'oubli de soi-même; mais ses écrits sont plus propres que sa personne à l'opérer, parce qu'ils ont toute l'autorité que donnent à des ouvrages la raison, la justice et les lumières, tandis que sa personne n'en peut prendre aucune, faute de dignité. C'est le meilleur des humains : bon époux, tendre père, fidèle ami, vertueux citoyen, sa société est aussi douce que son caractère est facile; confiant jusqu'à l'imprudence, gai, naïf, ingénu comme on l'est à quinze ans, il était fait pour vivre avec des sages et pour être la dupe des méchants. Savant publiciste, livré dès sa jeunesse à l'étude des rapports sociaux et des moyens de bonheur pour l'espèce humaine, il juge bien l'homme et ne connaît pas du tout les hommes. Il sait qu'il existe des vices, mais il ne peut croire vicieux celui qui lui parle avec un bon visage, et quand il a reconnu des gens pour tels, il les traite comme des fous qu'on plaint, sans se défier d'eux. Il ne peut pas haïr : on dirait que son âme, toute sensible qu'elle soit, n'a point assez de consistance pour un sentiment aussi vigoureux. Avec beaucoup de connaissances, il a le travail extrêmement facile, et il compose un traité comme un autre copie une chanson; aussi l'œil exercé discerne-t-il dans ses ouvrages, avec un

fond excellent, la touche hâtive d'un esprit rapide et souvent léger. Son activité, sa bonhomie, ne se refusant à rien de ce qu'il croit être utile, lui ont donné l'air de se mêler de tout, et l'ont fait accuser d'intrigue par ceux qui avaient besoin de l'accuser de quelque chose. Le plaisant intrigant que l'homme qui ne songe jamais à lui ni aux siens, qui a autant d'incapacité que de répugnance pour s'occuper de ses intérêts, et qui n'a pas plus de honte de la pauvreté que de crainte de la mort, regardant l'une et l'autre comme le salaire accoutumé des vertus publiques! Je l'ai vu consacrant tout son temps à la Révolution, sans autre but que de faire triompher la vérité et de concourir au bien général, rédigeant assidûment son journal dont il aurait pu faire aisément un objet de spéculation, se contenter de la modeste rétribution que lui donnait son associé (1), qui prenait pour lui tous les profits et qui a su faire sa petite fortune dans cette association dont Brissot est sorti aussi pauvre qu'il y était entré.

Sa femme (2), modeste comme lui, jugeait plus sévèrement les choses, avec un très bon sens et quelque force d'âme; s'affligeait du dévouement de son mari, non qu'elle manquât de générosité pour y applaudir et y contribuer s'il devait être utile, mais persuadée que la France n'était pas digne de la liberté et que ceux qui voulaient la fonder se sacrifieraient en pure perte. Elle avait, depuis leur mariage, toujours tourné les yeux vers les États-Unis d'Amérique, comme le lieu (3) dont le séjour convenait à leurs goûts, à leurs mœurs et dans lequel il était aisé de s'établir avec de très faibles moyens

(1) Le Page, bailleur de fonds du journal.

(2) Félicité Dupont (1759-1818).

(3) Ici recommence le texte inédit du ms. 4697.

de fortune. Brissot avait fait un voyage en conséquence, et ils étaient sur le point d'y passer lorsque la Révolution l'enchaîna.

Né à Chartres, et camarade de Petion qui est de la même ville, Brissot se lia plus étroitement encore avec lui dans l'Assemblée constituante (1), où ses lumières et son travail aidèrent plus d'une fois son ami. Il nous le fit connaître, et avec lui ceux de ses collègues que la conformité des principes rapprochaient davantage dans la même carrière.

Roland avait à discuter avec les députés les intérêts dont il était chargé ; j'étais logée grandement, dans un quartier agréable et à une distance moyenne de ces différentes personnes ; je vivais beaucoup chez moi, suivant mon usage; je n'y recevais guère d'indifférents, n'ayant jamais fait société volontaire qu'avec les individus éclairés qui se trouvaient en rapport avec mon mari pour ses travaux de cabinet ou ses goûts relatifs ; il fut arrêté que les députés qui avaient coutume de se réunir pour conférer ensemble se rendraient chez moi quatre fois la semaine, après la séance de l'Assemblée et avant celle des Jacobins. *Petion*, *Buzot*, *Robespierre* faisaient le fond de ce petit comité, avec *Brissot* et *Clavière;* Louis *Noailles* (2), *Volfius* (3), le petit *Antoine* (4) et plusieurs autres s'y adjoignaient fréquemment. Là, on examinait

(1) C'est-à-dire pendant que Petion siégeait à la Constituante. Brissot n'en était pas.

(2) Louis-Marie, vicomte de Noailles (1756-1804), constituant, si connu par son rôle dans la nuit du 4 août 1789. Il faisait alors partie du club des Jacobins.

(3) Volfius (1743-1805), député du Tiers de Dijon. C'est peut-être Bosc qui, élevé à Dijon et lié avec beaucoup de Dijonnais, l'amena rue Guénégaud.

(4) Voir plus haut, p. 174.

l'état des choses, celui de l'Assemblée, ce qu'il conviendrait de faire, comment on pourrait le proposer, les intérêts du peuple, la marche de la cour, la tactique des individus. Ces conférences m'intéressaient beaucoup, et je ne les aurais pas manquées, quoique je ne m'écartasse jamais du rôle qui convenait à mon sexe.

Assise près d'une fenêtre, devant une petite table sur laquelle étaient des livres, des objets d'étude, de petits ouvrages de mains, je travaillais ou je faisais des lettres tandis que l'on discutait. Je préférais écrire, parce que cela me faisait paraître plus étrangère à la chose et m'y laissait presque aussi bien ; je puis en faire plus d'une à la fois, et l'habitude du genre épistolaire me permet d'entretenir ma correspondance en écoutant tout autre chose que ce que j'écris ; il me semble que je suis trois ; je partage mon attention en deux comme une chose toute matérielle, et je considère et dirige l'emploi de ces deux parts comme si j'étais une autre. Je me souviens qu'un jour où, ces Messieurs se trouvant d'avis divers avaient fait assez de bruit, Clavière, remarquant la rapidité avec laquelle j'écrivais, dit assez plaisamment qu'il n'y avait qu'une tête de femme qui pût y suffire, et s'en étonnait cependant. « Que diriez-vous donc, lui demandai-je en souriant, si je vous répétais tous les raisonnements que vous venez de faire ? » Excepté les compliments d'usage à l'arrivée et au départ de ces Messieurs, je ne me permis jamais de prononcer un mot, quoique j'eusse souvent besoin de me pincer les lèvres pour m'en empêcher. Si quelqu'un m'adressait la parole, c'était après le cercle rompu et toute délibération terminée. Du reste, une carafe d'eau, un sucrier, était l'unique rafraîchissement qu'on trouvât chez moi, et j'annonçais que c'était le seul qu'il me parût convenable

d'offrir à des hommes qui venaient discuter en sortant de table. J'ai réfléchi souvent, mais particulièrement à cette époque, combien le sage Pythagore avait profondément combiné l'effet du silence et avec quelle raison il en faisait faire un noviciat à ses disciples.

Se taire quand on est seul n'est pas chose merveilleuse ; mais garder constamment le silence au milieu de gens qui parlent d'objets auxquels on s'intéresse, réprimer les saillies du sentiment qui vous opprime lors d'une contradiction, arrêter les idées intermédiaires qui échappent aux raisonneurs et faute desquelles ils concluent mal ou ne sont pas entendus, mesurer ainsi la logique de chacun en se commandant toujours soi-même, est un grand moyen d'acquérir de la pénétration, de la rectitude, de perfectionner son intelligence et d'augmenter la force de son âme.

L'habitude de l'application, l'étude de l'histoire, le goût de la philosophie, cette chaleur d'âme qui a besoin d'aliments, devaient me faire aimer les combinaisons de la politique; non de cette petite intrigue de cabinet que dans les cours on décorait d'un tel nom ; non de cette stérile science de nouvelliste qui fait le triomphe des bavards et n'amuse que les sots ; mais de la politique considérée comme l'art de gouverner les hommes et d'organiser leur bonheur en société. Personne n'en parle moins que moi, parce que la discussion sied peu aux femmes et que celles qui traitent d'affaires d'État me paraissent toujours ressembler à de vieilles gazettes, mais rien à mes yeux n'est plus digne de méditation. Je ne me permets d'en entretenir quelquefois que mes amis ; je laisse causer les autres, je me plais assez avec certains vieillards qui s'imaginent instruire tous ceux à qui ils parlent et qui pourraient me voir souvent sans croire que je susse autre

chose que coudre une chemise et faire une addition.

Je n'étais pas toujours contente du comité; ce n'est pas que sa séance me parût jamais inutile, on y disait de fort bonnes choses, mais on ne résumait point, ou bien on le faisait rarement ou mal; il sortait de la communication des idées, des vues nouvelles, mais on n'arrêtait guère de mesures. Ces conférences étaient fort propres à exciter dans chacun une méditation plus profonde des objets dont il devait s'occuper, mais elles ne fournissaient guère aux législateurs de moyens de faire passer un bon décret. J'en ai pourtant vu projeter ainsi quelques-uns, dont deux ou trois ont été rendus. Les Français ne savent point délibérer, certaine légèreté les entraîne d'un objet à l'autre sans leur permettre de procéder avec ordre, et de conduire jusqu'au bout l'analyse d'aucun; ils ne savent point écouter; celui qui parle abonde toujours dans son sens et s'occupe plus de développer sa pensée que de répondre à celle d'autrui. Leur attention se fatigue aisément, l'envie de rire s'éveille sur un mot, et une plaisanterie renverse toute la logique.

Assemblée nationale, Jacobins, petits comités, m'ont tous fourni ces résultats. Ce peuple n'est point assez grave pour être libre; pourvu qu'on lui donne des chaînes de fleurs, il sera le premier à jouer avec elles. Mais *le moment où je parle est déjà loin de moi*. Le caractère national est bien altéré depuis un an, et si le malheur nous conduit au sérieux, ce sera en passant par une férocité dont les suites ne sont pas soumises aux calculs ordinaires. N'anticipons rien sur les temps.

La conduite de *Robespierre*, dans les conférences qui se faisaient chez moi, était remarquable; il parlait peu, ricanait souvent, lançait quelques sarcasmes, n'ouvrait jamais un avis; mais le lendemain d'une discussion un

peu suivie, il avait soin de paraître à la tribune de l'Assemblée et d'y mettre à profit ce qu'il avait entendu dire à ses amis (1).

Cette conduite lui fut quelquefois reprochée avec douceur ; il se tirait d'affaire par des gambades, et on lui passait sa ruse comme celle d'un amour-propre dévorant dont il était vraiment tourmenté. Cependant cela nuisait un peu à la confiance, car s'il s'agissait de proposer quelque chose et de convenir des faits, ou de se distribuer les rôles en conséquence, on n'était jamais sûr que Robespierre ne viendrait pas, comme par boutade, se jeter à la traverse ou prévenir inconsidérément les tentatives par l'envie de s'en attribuer l'honneur et faire ainsi tout manquer. Persuadée alors que Robespierre aimait passionnément la liberté, j'étais disposée à attribuer ses torts à l'excès d'un zèle emporté ; cette sorte de réserve, qui semble annoncer ou la crainte de se laisser pénétrer parce qu'on n'est pas bon à connaître, ou la défiance d'un homme qui ne trouve pas en soi-même de quoi ajouter foi à la vertu d'autrui, et qui caractérise Robespierre, me faisait de la peine, mais je la prenais pour de la timidité. C'est ainsi qu'avec un heureux préjugé en faveur de quelqu'un on transforme les plus fâcheux indices en signes des meilleures qualités. Jamais le sourire de la confiance ne s'est reposé sur les lèvres de Robespierre, tandis qu'elles sont presque toujours contractées par le rire amer de l'envie qui veut paraître dédaigner.

Son talent, comme orateur, était au-dessous du

(1) Les pages qui suivent, jusqu'à la fin du cahier *Brissot*, faisaient partie du ms. 4697. Elles en ont été détachées par Bosc et insérées par lui au ms. 13736, au milieu des *Notices historiques* (p. 39-44 de son édition, 59 66 de l'édition Faugère). Je les replace où elles doivent être.

médiocre : sa voix triviale, ses mauvaises expressions, sa manière vicieuse de prononcer rendaient son débit fort ennuyeux. Mais il défendait les principes avec chaleur et opiniâtreté ; il y avait du courage à continuer de le faire au temps où le nombre des défenseurs du peuple s'était prodigieusement réduit. La cour les haïssait et les faisait calomnier, les patriotes devaient donc les soutenir et les encourager. J'estimais Robespierre sous ce rapport, je le lui témoignais, et lors même qu'il était peu assidu au petit comité, il venait de temps en temps me demander à dîner.

J'avais été frappée de la terreur dont il parut pénétré le jour de la fuite du roi à Varennes ; je le trouvai l'après-midi chez Petion (1), où il disait avec inquiétude que la famille royale n'avait pas pris ce parti sans avoir dans Paris une coalition qui ordonnerait la Saint-Barthélemy des patriotes, et qu'il s'attendait à ne pas vivre dans les vingt-quatre heures. Pétion et Brissot disaient au contraire que cette fuite du roi était sa perte, et qu'il fallait en profiter ; que les dispositions du peuple étaient excellentes ; qu'il serait mieux éclairé sur la perfidie de la cour par cette démarche, que n'auraient pu faire les plus sages écrits ; qu'il était évident pour chacun, par ce seul fait, que le roi ne voulait pas de la Constitution qu'il avait jurée ; que c'était le moment de s'en assurer une plus homogène, et qu'il fallait préparer les esprits à la République. Robespierre, ricanant à son ordinaire et se mangeant les ongles, demandait ce que c'était qu'une république ! Le projet du journal intitulé *le Républicain* (et dont il n'y a eu que deux numéros) fut alors imaginé.

(1) Petion demeurait alors Faubourg-Saint-Honoré, nº 6. « Hier, à cinq heures du soir, réuni avec Robespierre et plusieurs autres, nous nous considérions sous le couteau... » (Lettre à Bancal du 23 juin 1791.)

Dumont le Genevois, homme d'esprit, y travaillait ; du Châtelet, militaire, y prêtait son nom, et Condorcet, Brissot, etc., se préparaient à y concourir (1). L'arrestation de Louis XVI fit grand plaisir à Robespierre ; il voyait par là tous les malheurs prévenus et cessait de craindre pour lui. Les autres s'en affligèrent (2); ils trouvaient que c'était la rentrée de la peste dans le gouvernement ; que les intrigues allaient recommencer, et que l'effervescence du peuple, apaisée par le plaisir de voir retenir le coupable, ne servirait plus à seconder les efforts des amis de la liberté. Ils jugeaient bien, et d'autant plus sûrement que la réconciliation de Lafayette avec les Lameth leur démontrait une coalition nouvelle qui ne pouvait avoir pour base l'intérêt public. Il n'était

(1) Voir, sur *le Républicain,* les lettres de Mme Roland à Bancal du 1er juillet et à Champagneux du 14 août 1791. — Cf. *Patriote français,* des 2 et 4 juillet ; BEAULIEU, *Essais historiques sur la Révolution de France,* t. II, p. 509 — Il y eut plus de deux numéros ; mais ce journal est devenu introuvable. La Bibliothèque nationale a les trois premiers. (HATIN, *Bibliographie*, p. 215.)

Le prospectus du journal, rédigé par Thomas Paine, mais portant la signature d'« Achille Duchastellet », avait été affiché, dans la matinée du 1er juillet, jusqu'à la porte et dans les corridors de l'Assemblée constituante, manifestation audacieuse que Malouet dénonça avec éclat.

Achille-François du Chastellet (1759-1794), le dernier descendant des d'Urfé, avait été aide de camp de Lafayette. Maréchal de camp en 1791, puis lieutenant général en 1793, il fut arrêté le 15 septembre 1793 en raison de ses liaisons avec les Girondins et écroué à la Force, où il retrouva Champagneux, et où il s'empoisonna le 20 mars suivant.

Dumont le Genevois n'est autre que le publiciste Étienne Dumont, (1759-1829), exilé de Genève en 1782 avec Clavière et d'autres patriotes, collaborateur de Mirabeau en 1789, etc. Voir ce qu'il dit lui-même, dans ses *Souvenirs sur Mirabeau* (1832, in-8°), de sa collaboration au *Républicain* (chapitre XVI), et de ses relations avec les Roland en 1792 (chapitre XX).

(2) Cf. toutes les lettres de Mme Roland à Champagneux, à Bancal, du 20 juin au 17 juillet 1792.

possible de la contre-balancer que par la force de l'opinion, manifestée d'une manière imposante ; les patriotes n'ont jamais eu pour cela que leur plume et leur voix ; mais lorsque quelque mouvement populaire venait les aider, ils l'accueillaient avec plaisir, sans regarder ni s'inquiéter assez comment il était produit. Il y avait derrière la toile un intéressé (1) que les aristocrates accusaient trop vivement pour que les patriotes ne fussent pas tentés de lui pardonner, tant qu'ils n'apercevaient que des choses qu'on pouvait tourner au profit commun ; d'ailleurs ils ne pouvaient se persuader que sa personne fût redoutable.

Il est fort difficile de ne point se passionner en révolution ; il est même sans exemple d'en faire aucune sans cela; on a de grands obstacles à vaincre : on ne peut y parvenir qu'avec une activité, un dévouement qui tiennent de l'exaltation ou qui la produisent. Dès lors on saisit avidement ce qui peut servir, et l'on perd la faculté de prévoir ce qui pourra nuire. De là cette confiance, cet empressement à profiter d'un mouvement subit, sans remonter à son origine pour bien savoir comment on doit le diriger; de là cette indélicatesse, si je puis ainsi parler, dans la concurrence d'agents qu'on n'estime pas, mais qu'on laisse faire parce qu'ils semblent aller au même but. D'Orléans n'était sûrement pas à craindre isolément; mais son nom, ses alliances, sa richesse et son conseil lui prêtaient de grands moyens ; il avait certainement une part secrète à toutes les agitations populaires; les hommes purs le soupçonnaient, mais cela leur paraissait un ferment nécessaire pour soulever une masse inerte; il leur suffisait de n'y pas avoir part, et ils se

(1) Le duc d'Orléans, comme on va le voir.

flattaient de rendre tout utile au public; d'ailleurs ils croyaient plus au désir qu'avait d'Orléans de se venger d'une cour qui l'avait dédaigné et qu'il était bien aise d'humilier, qu'à tout autre dessein d'élévation pour lui-même.

Les Jacobins proposèrent une pétition à l'Assemblée (1) pour lui demander le jugement du traître qui avait fui, ou l'inviter à recueillir le vœu du peuple sur le traitement qu'il pouvait mériter, et déclarer en attendant qu'il avait perdu la confiance de celui de Paris. *Laclos*, cet homme plein d'esprit, que la nature avait fait pour de grandes combinaisons et dont les vices ont consacré toutes les facultés à l'intrigue; Laclos, dévoué à d'Orléans et puissant dans son conseil, fit cette proposition aux Jacobins qui l'accueillirent, et près de qui elle fut appuyée par un détachement de quelques centaines de motionnaires et de coureuses, tombés du Palais-Royal dans le lieu de leur séance, à dix heures du soir. Je les y vis arriver. La Société délibéra avec cette foule qui donna aussi son suffrage; elle arrêta les bases de la pétition, et nomma pour la rédiger des commissaires au nombre desquels étaient Laclos et Brissot; ils travaillèrent dans la nuit même, car il avait été arrêté qu'une députation de la Société porterait dès le lendemain cette

(1) Sur cette pétition, qui ne fut décidée aux Jacobins que le 15 juillet au soir — les Cordeliers les avaient devancés dès le 9, — et sur toute l'affaire du Champ de Mars qui en est la conséquence, je ne puis que renvoyer au récit très serré et très documenté de M. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 147-152.

Choderlos de Laclos (1741-1803), officier d'artillerie, auteur des *Liaisons dangereuses* (1782), secrétaire des commandements du duc d'Orléans en 1789, l'âme de toutes les intrigues orléanistes de 1789 à 1793, commissaire du Conseil exécutif provisoire à l'armée de Luckner en septembre 1792, plusieurs fois emprisonné pendant la Terreur, mort général d'artillerie en 1803.

pétition au Champ de Mars, pour y être communiquée à ceux qui désireraient en prendre connaissance et voudraient y apposer leur signature. Laclos prétexta un mal de tête, résultat du défaut de sommeil, qui ne lui permettait pas de tenir la plume, et il pria Brissot de la prendre, en raisonnant avec lui de la rédaction. Il proposait comme dernier article je ne sais plus quelle clause qui rappelait la royauté et ménageait une porte à d'Orléans ; Brissot étonné la repoussa vivement, et l'autre fort habile l'abandonna avec l'air de n'en avoir pas pesé toute la conséquence ; il sentait bien qu'il pourrait toujours l'y faire glisser, et véritablement elle s'est trouvée dans l'imprimé qu'on a répandu comme le projet arrêté par les Jacobins (1). Mais lorsque la Société, assemblée le lendemain matin pour examiner la rédaction et faire l'envoi de la pétition, apprit que l'Assemblée nationale avait fixé le sort du roi, elle expédia ses commissaires au Champ de Mars pour annoncer au peuple que, le décret étant porté sur l'affaire du roi, il n'y avait plus lieu à la pétition proposée.

J'étais au Champ de la Fédération (2), où la curiosité

(1) Voici cette phrase : « Les Français soussignés, membres du souverain..., demandent formellement et spécialement que l'Assemblée nationale ait à recevoir, au nom de la nation, l'abdication faite le 21 juin par Louis XVI de la couronne qui lui avait été déléguée, *et à pourvoir à son remplacement par tous les moyens constitutionnels...* » Les mots soulignés impliquaient nécessairement l'exclusion des frères de Louis XVI, alors émigrés et déchus de leurs droits, et par suite désignaient son plus proche parent, le duc d'Orléans. Brissot, dans son *Projet de défense devant le tribunal révolutionnaire* (*Mémoires*, t. IV, p. 342-344), déclare expressément que cette addition fut le fait de Laclos et fait un récit absolument identique à celui de Mme Roland.

(2) C'est là que les Roland firent la connaissance du peintre David. (Voir, dans la *Révolution française* d'avril 1900, mon article *A propos de deux lettres de David*.)

m'avait conduite; il n'y avait pas plus de deux ou trois cents personnes éparses aux environs de l'autel de la Patrie, sur lequel des députés des Cordeliers, des Sociétés fraternelles, portant des piques avec des écriteaux déclamatoires, haranguaient les assistants et alimentaient l'indignation contre Louis XVI. On annonça que, les Jacobins retirant leur pétition, il fallait que les citoyens zélés en fissent une autre et se rendissent le lendemain à cet effet. Ce fut alors que les partisans de la cour, sentant la nécessité d'en imposer par la terreur, combinèrent les moyens de frapper un grand coup ; les menées furent préparées en conséquence; la proclamation inopinée et la brusque exécution de la loi martiale opérèrent ce qu'on a justement appelé le *massacre du Champ de Mars*. Le peuple effrayé n'osa plus remuer; partie de la garde nationale séduite ou trompée, secondant Lafayette par dévouement à la cour ou par une aveugle confiance dans son prétendu patriotisme, servait elle-même de rempart contre ses concitoyens; le drapeau de la mort fut appendu à l'Hôtel commun, et toute la révision se fit sous son influence. L'érection des *Feuillants* avait été arrangée presque en même temps pour affaiblir les Jacobins, et certes toute la marche de la coalition à cette époque prouva combien la cour et ses partisans étaient supérieurs à leurs adversaires en combinaisons d'intrigues.

Je ne connais point d'effroi comparable à celui de Robespierre dans ces circonstances; on parlait effectivement de lui faire son procès, probablement pour l'intimider; on disait qu'il s'ourdissait une trame aux Feuillants contre lui et les commissaires à la rédaction de la pétition des Jacobins. Nous nous inquiétâmes véritablement sur son compte, Roland et moi; nous nous fîmes conduire chez

lui, au fond du Marais (1), à onze [heures] du soir, pour lui offrir un asile ; mais il avait déjà quitté son domicile ; nous nous rendîmes chez Buzot pour lui dire que, sans abandonner les Jacobins, il ferait peut-être bien d'entrer aux Feuillants pour juger de ce qui s'y passait, et s'y trouver prêt à défendre ceux qu'on voulait persécuter. Buzot hésita quelque temps. « Je ferais tout, dit-il, pour sauver ce malheureux jeune homme (en parlant de Robespierre) (2), quoique je sois loin de partager l'opinion de certaines personnes sur son compte ; il songe trop à lui pour tant aimer la liberté ; mais il la sert, et cela me suffit. Néanmoins le public doit passer avant lui ; je serais inconséquent à mes principes et j'en donnerais une fausse idée, si je me rendais aux Feuillants ; j'ai de la répugnance à un rôle qui me donnerait deux visages. Grégoire (3) y est allé, il nous instruira de ce qui s'y passe ; et enfin on ne peut rien contre Robespierre sans faire agir l'Assemblée : là, je serai toujours pour le

(1) Rue de Saintonge, n° 8. (AULARD, *Jacobins*, I, p. LXX.) — M. Ernest Hamel, dans son *Histoire de Robespierre*, t. I, p. 517, a contesté la véracité de ce récit en faisant remarquer que Mme Roland raconte elle-même, en un autre endroit (v. plus haut, p. 170), que, le 17 juillet, sortant des Jacobins, elle avait trouvé, en rentrant chez elle à 11 heures du soir, les Robert qui venaient lui demander asile, et que cet emploi de sa soirée exclut cette course au fond du Marais à la recherche de Robespierre. — M. Hamel aurait raison si Mme Roland disait être allée rue de Saintonge *le 17*. Mais son récit implique au contraire que c'est le lendemain ou un des jours suivants. Elle n'aurait guère pu, dès le 17 au soir, être si bien au courant des bruits inquiétants qui couraient sur Robespierre.

C'est bien d'ailleurs dès le 17 au soir que celui-ci s'installa chez le menuisier Duplay, rue Saint-Honoré, 366 (aujourd'hui 398).

(2) L'expression est étrange dans la bouche de Buzot, né en 1760, en parlant de Robespierre, né en 1758, deux ans avant lui.

(3) Henri Grégoire (1750-1831), constituant, conventionnel, etc..., évêque constitutionnel de Blois.

défendre. Quant à moi, qui n'allais guère aux Jacobins (1), parce que l'espèce m'afflige et me paraît plus hideuse dans ces bruyantes assemblées, je vais m'y rendre assidûment tant que durera la persécution qui s'élève contre une Société que je crois utile à la liberté. »

Buzot se peignait dans ces paroles, et il agit comme il parle, avec rectitude et vérité; c'est le caractère de la probité même, revêtue des formes douces de la sensibilité. Je l'avais distingué, dans le petit comité, par le grand sens de ses avis et cette manière bien prononcée qui appartient à l'homme juste. Il ne logeait pas fort loin de nous; il avait une femme qui ne paraissait point à son niveau, mais qui était honnête, et nous nous vîmes fréquemment. Lorsque les succès de la mission de Roland, relative aux dettes de la commune de Lyon, nous permirent de retourner en Beaujolais (2), après sept mois de séjour à Paris, nous restâmes en correspondance avec Buzot et Robespierre (3); elle fut plus suivie avec le premier; il régnait entre nous plus d'analogie, une plus grande base à l'amitié, et un fond autrement riche pour l'entretenir. Elle est devenue intime, inaltérable; je dirai ailleurs comment cette liaison s'est resserrée (4).

(1) Dans les volumineux procès-verbaux de la société des Jacobins qu'a publiés M. Aulard, on ne voit Buzot prendre la parole qu'une seule fois, le 20 juin 1791.

(2) Mme Roland partit le 3 septembre, accompagnée de Sophie Grandchamp, et arriva à Villefranche le 8. Roland ne les rejoignit au Clos que le 25.

(3) Voir, dans mon Recueil (t. II, n° 464) une longue lettre à Robespierre du 27 septembre 1791. Il ne reste aucune des lettres écrites alors à Buzot. Mais un mot de Duroy à la Convention, du 13 juin 1793, que j'ai cité ailleurs, fait allusion à cette correspondance.

(4) Mme Roland ne l'a pas dit, ou bien l'a dit dans un des cahiers que nous n'avons plus.

DANTON [1]

L'activité de l'imagination me porte à me représenter les personnes dans le costume et l'action qui me paraissent convenir à leur caractère. Je n'ai pas vu deux ou trois fois une figure un peu signifiante que je ne l'habille dramatiquement. Cela se fait de soi-même pour ainsi dire, sans projet de ma part; c'est le sentiment de la chose principale qui appelle naturellement les accessoires. Aussi le monde est-il pour moi une étrange mascarade, j'y remarque souvent une double scène ou des personnages à plusieurs rôles et je fais des tableaux tous les jours.

Voyez-vous ce demi-Hercule dont les formes grossières sont plus rudes que prononcées : son amplitude annonce sa voracité ; l'audace sur le front, le rire de la débauche sur les lèvres, il adoucit vainement son œil hardi cavé sous des sourcils mobiles. La férocité de son visage dénonce celle de son cœur ; il emprunte inutilement de Bacchus une apparente bonhomie et la jovialité des festins ; l'emportement de ses discours, la violence de ses gestes, la brutalité de ses jurements le trahissent.

Donnez-lui un poignard ; qu'il marche à la tête d'une horde d'assassins moins cruels que lui, auxquels il désigne ses victimes et dont il encourage les forfaits ; ou bien, gorgé d'or et de vin, laissez-lui faire le geste de

(1) Ici recommence le texte *inédit* du ms. 4697.

Sardanapale : voilà *Danton*. Je défie l'artiste exercé qui voudrait peindre un homme dans ces deux situations de trouver un meilleur modèle.

Quant à Fabre d'Églantine, vêtu en tartufe, le stylet à la main, calomniant d'un côté, dérobant de l'autre, intriguant toujours, qu'il joue Basile si vous voulez, il ne sera jamais lui-même qu'en ne cessant pas de mentir.

Lorsque Roland fut rappelé au ministère le dix août, je n'avais fait qu'apercevoir Danton aux Jacobins, un an auparavant ; je ne le connaissais d'ailleurs en aucune façon ; mais sa réputation me donnait des craintes. « Quel dommage, disais-je à des amis, que le ministère soit gâté par un pareil homme ! Où donc l'a-t-on été prendre ? — Que voulez-vous, me répondait-on, il est à la tête d'un parti d'aboyeurs ; s'il n'était employé dans la machine, il serait contre elle, et puis il a servi la Révolution, il peut lui être utile. — J'en doute, répliquais-je, et votre politique me paraît détestable (c'était à des députés que je parlais) ; il vaut mieux avoir son ennemi dehors que dedans, et un homme qui ne tient à la chose que pour son utilité personnelle sera toujours l'ennemi du bien. — Ce n'est pas une raison ; il faut à ces gens-là une place et de l'aisance ; l'amour-propre flatté, l'ambition satisfaite, ils n'ont plus qu'à conserver. Danton n'est pas sans esprit et il sait mettre de la douceur dans la discussion, *il ira bien*. — Je le souhaite et ne veux point me permettre de le juger, puisque je ne le connais pas ; mais vous êtes assez mes amis pour que je vous dise que vous raisonnez comme des petits garçons en politique. » — Et les amis de rire, parce que je riais moi-même pour leur dire cette vérité.

Danton vint me voir, je l'examinai beaucoup ; il revint, même souvent, car, soit en allant au Conseil qui se

tenait à l'hôtel de l'Intérieur, soit pour me demander ma soupe, il ne laissait guère passer vingt-quatre heures sans entrer chez moi, ordinairement avec Fabre d'Eglantine, et il se conduisit ainsi jusqu'aux derniers jours d'août que je ne l'ai plus revu, ni lui ni son *Omar;* ils préparaient alors les Matines de septembre et ils en avaient assez vu. Je ne puis douter que leur objet était de m'étudier, ce qui n'est pas chose difficile; je sais taire des affaires ou mes desseins, mais [je ne m'abaisserai jamais à dissimuler mon caractère ni mes principes, et, sans chercher à me montrer, je me laisse connaître, parce qu'il serait indigne de moi de me cacher] (1). Danton dut bientôt juger que [Roland était un véritable homme de bien] qui voulait la justice et la liberté, comme on veut manger et dormir, avec le sentiment du besoin et l'activité de tout entreprendre pour le satisfaire. [Laborieux, instruit], mais sans finesse pour éplucher son monde, [sévère comme Caton, tout aussi opiniâtre dans ses idées, et aussi dur dans la repartie, mais peut-être moins précis dans la discussion], où sa raideur se change quelquefois en *picotage*. Danton sentit qu'il fallait dominer ou perdre un tel homme et commença par s'en défier. Quant à moi, je n'offrais aucune prise par laquelle on pût me saisir pour modifier mon mari; [j'ai bien autant de fermeté que lui avec plus de souplesse; mon énergie a des formes plus douces, mais elle repose sur les mêmes bases; je choque moins et je pénètre mieux]. Je suis honnête femme avec cela : que faire d'un pareil être? un objet d'envie ou de calomnie, pour le faire paraître ridi-

(1) M. Barrière, dans la notice sur Mme Roland mise en tête de son édition de 1820, avait déjà cité tous les passages de cette page que je mets entre crochets, en prenant d'ailleurs la peine d'y faire quelques retouches.

cule ou redoutable, et le rendre odieux afin d'annuler l'effet de sa pénétration ou de son courage. J'ai presque été la dupe de Danton durant quelques instants, c'est-à-dire que je me demandais si mes amis n'avaient pas eu raison lorsqu'ils disaient qu'il *irait bien*. Mais je me souviens d'un propos de Fabre, très bon à recueillir. Les ennemis s'avançaient sur notre territoire, ils envahissaient la Champagne, il n'était question que de grandes mesures, et l'on tenait Conseil deux fois par jour (1). On aura beau faire, me disait Fabre, il faut resserrer le gouvernement dans le Conseil exécutif et investir son président d'une autorité dictatoriale ; c'est le seul moyen d'obtenir la rapidité nécessaire au salut de la France. — Je me pinçai les lèvres, je m'aperçus que l'homme s'était découvert, je n'eus pas l'air d'avoir apprécié toute la signification de cette ouverture, et je ne voulus point me compromettre en paraissant la saisir pour en savoir davantage. Fabre cessa de venir à la même époque de Danton, et je ne le revis plus qu'une seule fois, c'était le jour qui suivit le vol du Garde-meuble, vers le 12 de septembre (2) : il vint chez moi le matin sans m'y rencontrer, m'attendit durant plus d'une heure ; je le trouvai dans la cour, il remonta sans que je l'en priasse et resta deux heures sans que je l'invitasse à s'asseoir. A dîner avec mon mari, je lui dis que j'avais vu le matin un voleur du Garde-meuble. — « Comment cela? qu'en sais-tu, et qui donc ? — C'est

(1) S'il en était ainsi, on ne devait faire qu'un seul procès-verbal pour les deux séances, car je ne trouve, dans les procès-verbaux publiés par M. Aulard (*Salut public*, t I), qu'un seul jour, le 19 août, où deux séances figurent.

(2) Mme Roland donne la date du 12 septembre, parce que c'est le 11 que commencèrent les vols. Mais c'est dans la nuit du 16 au 17 qu'eut lieu le grand pillage.

Fabre, qui est venu chercher à savoir s'il était deviné. — Qu'a-t-il dit ? — Il a fait sur l'événement des lamentations fort hypocrites, à travers desquelles perçaient la joie du succès et la crainte d'être soupçonné ; il a fait mille questions sur la manière dont cela s'était passé et les renseignements que tu devais avoir. — — Et tu crois qu'il y est intéressé ? — Je le crois comme une de ces vérités de sentiment qu'on ne peut démontrer à d'autres, mais dont on est pénétré autant que de sa propre existence. Un coup aussi hardi ne peut partir que de la main de Danton, et je ne serais pas mieux persuadée qu'il en est l'auteur, si je l'en avais entendu commander l'expédition. » Il me semblait que c'était tout simple à conjecturer d'après sa trempe, et impossible à ne pas reconnaître après les événements de septembre.

Je me souviens, à propos de ceux-ci, d'un fait assez précieux. [Grandpré (1), nommé par le ministre de l'Intérieur pour visiter les prisons, avait trouvé leurs tristes habitants dans le plus grand effroi dans la matinée du 2 septembre ; il avait fait beaucoup de démarches pour faciliter la sortie de plusieurs de ceux-ci et il avait réussi pour un assez bon nombre ; mais les bruits qui s'étaient répandus tenaient ceux qui restaient dans la plus grande perplexité. G. P. [Grandpré], de retour à l'hôtel, attend les ministres à la sortie du Conseil ; Danton paraît le premier, il l'approche, lui parle de ce qu'il a vu, retrace les démarches, les réquisitions faites à la force armée par le ministre de l'Intérieur (2), le peu d'égards qu'on semble

(1) Bosc avait détaché le passage que je mets entre crochets, pour l'insérer, transcrit de sa main, dans les *Notices historiques*, en note à propos des massacres de septembre.

(2) J'ai déjà dit que je ne trouve pas trace de réquisitions faites

y avoir, les alarmes des détenus et les soins que lui, ministre de la Justice, devait prendre pour eux. Danton, importuné de la représentation malencontreuse, s'écrie, avec sa voix beuglante et un geste approprié à l'expression : « Je me f... bien des prisonniers! Qu'ils deviennent ce qu'ils pourront! » Et il passe son chemin avec humeur. C'était dans le second antichambre, en présence de vingt personnes qui frémirent d'entendre un si rude ministre de la Justice.] Le soir même, la boucherie était commencée, je l'ignorais encore quand un bruit confus frappe mes oreilles; il paraissait venir de la première cour de l'hôtel, je traverse l'appartement, j'aperçois environ deux cents hommes fort agités qui s'étaient rangés dans cette cour ; je m'informe du sujet, j'apprends que ce sont des volontaires qui, prêts à partir au-devant de l'ennemi, viennent chercher des armes ; j'observe que le ministre de l'Intérieur n'en a point à sa disposition ; on me répond qu'on le leur a dit, qu'ils insistent pour parler au ministre, ne veulent pas croire qu'il soit sorti, et prétendent le trouver. Je donne ordre d'aller de ma part les prier de laisser monter seulement dix d'entre eux ; ils viennent ; je fais la première question, l'observation subséquente, j'ajoute que c'est au ministre de la Guerre qu'ils doivent s'adresser : ils répliquent qu'il les a renvoyés, que tous les ministres les trompent et qu'il leur faut des armes. « Demandez-les donc à la Commune. — Nous voulons voir le ministre Roland, pourquoi se cache-t-il? — Lui! se cacher! vous

par Roland le 2 septembre, et je ne crois pas qu'il en ait fait. Tout indique que le massacre de l'après-midi le surprit. Sa lettre à Santerre n'est que du 4. Toutefois, devant les affirmations si catégoriques de Mme Roland, surtout dans les *Notices historiques* (voir plus haut, p. 101-102), on peut se demander si ces réquisitions n'ont pas eu lieu.

le connaissez mal. Rendez-vous à la Commune où il est allé accompagner le ministre de la Guerre qui avait à y conférer, et d'où ils doivent se rendre ensemble au Conseil à l'hôtel de la Marine ; mais, auparavant, venez avec moi parcourir celui-ci. »

Soit persuasion ou lassitude, car la conférence se prolongea, ils se retirèrent, mais emmenant avec eux comme otage le valet de chambre qu'ils gardèrent quelques heures. Je distinguai, dans la cour où ils venaient de redescendre, un homme en chemise, le bras nu jusqu'au coude, le sabre à la main, gesticulant avec fureur et déclamant contre les ministres. Que faisait Danton cependant ?

A la même heure, il venait de monter dans le cabinet de Petion à la Mairie et, avec un air moitié plaisant, moitié surpris, il lui disait : « Mais savez-vous ce qu'ils viennent de faire là-bas à ce comité ? (il tenait ses séances à la Mairie, et c'était le fameux comité de surveillance de Sergent, Panis, Tallien (1) et Marat). Est-ce qu'ils n'ont pas eu la folie de décerner un mandat d'arrêt contre Roland ? Tenez, le voilà. Contre un ministre ! Est-ce que nous laisserons faire cela ? » Petion prend le mandat, le lit, sourit, le remet en disant : « Oh oui ! Laissez-les faire ; ce sera d'un bon effet. » Danton enten-

(1) Tallien (1767-1820), le politicien aux nombreuses vicissitudes, ne faisait pas partie du comité de surveillance de la Commune du 10 août. Mais il avait été nommé le 13 août secrétaire-greffier de cette Commune, et il allait, le 9 septembre, en être nommé procureur (TOURNEUX, *Procès-verbaux*, 20, 105), en attendant qu'il fût élu député de Seine-et-Oise à la Convention. C'est lui qui, le 31 août, à la tête d'une députation de la Commune, vint sommer l'Assemblée législative de régulariser les pouvoirs de ce conseil né de l'insurrection, et qui, le 2 septembre au soir, vint lui rendre compte des premiers massacres. (V. MORTIMER-TERNAUX, t. III, p. 159, 170 et suiv., 249.)

dit bien ! — « Non vraiment ! » — Et il redescend pour faire biffer le mandat. Ainsi son audace, encore réfléchissante, avait hésité de porter le coup ; il voulut juger s'il ne serait pas trop violent et la sécurité du maire acheva de lui persuader qu'il serait hasardé. Mais, au cas qu'il eût été bon à faire, les précautions étaient prises, et l'émissaire chargé de l'exécution aurait trouvé les deux cents hommes pour lui prêter la main. Nous n'avons connu qu'après coup les faits qui donnent lieu au rapprochement. La bande ne trouva point Roland à la Commune d'où il était reparti, et probablement ses conducteurs, ne recevant pas de nouveaux ordres, jugèrent qu'ils n'avaient plus à le poursuivre.

J'ai appris, ce mois de mai dernier, que l'on tenait dans les prisons à Beauvais un nommé *Lefort*, très instruit de la participation de Danton au vol du Garde-meuble et qu'on le gardait en silence jusqu'au temps heureux où il serait permis de faire entendre la vérité et d'obtenir justice. Mais l'espérance d'un pareil temps me paraît devoir s'évanouir pour la génération présente.

[Danton jouit de ses crimes. Après avoir successivement atteint les divers degrés d'influence et persécuté, fait proscrire la probité qui lui déclarait la guerre, le mérite dont il redoutait l'ascendant, il règne.

Sa voix donne à l'Assemblée l'impulsion, son intrigue entretient le peuple en mouvement, et son génie gouverne le comité dit de Salut public, dans lequel réside toute la puissance du gouvernement. Aussi la désorganisation est partout, les hommes sanguinaires dominent, la plus cruelle tyrannie accable les Parisiens, et la France déchirée, avilie sous un tel maître, ne peut plus changer que d'oppresseurs. *Voilà Danton*.

Je sens sa main river les fers qui m'enchaînent, comme

j'ai reconnu son inspiration dans les premières sorties de *Marat* contre moi. Il a besoin de perdre ceux qui le connaissent et ne lui ressemblent pas] (1).

Lorsque l'Assemblée législative eut rendu ce décret du vingt-deux août (2) qui mettait des fonds à la disposition du ministre de l'Intérieur pour répandre des écrits utiles, Marat se hâta de lui écrire pour lui demander quinze mille livres. Le ministre avait compris qu'il devait acheter de bons ouvrages connus, pour les répandre, ou faire faire des écrits appropriés aux circonstances et à la mesure du peuple, dont la justesse lui serait démontrée, mais non dispenser des sommes pour gratifier des écrivains. Il répondit à Marat en conséquence, en l'invitant à lui faire passer ses manuscrits.

Marat envoya un petit ballot de minutes, dont le seul aperçu aurait effrayé le plus intrépide lecteur ; c'étaient véritablement des rapsodies telles qu'on peut les supposer de Marat. Roland ne sut rien de mieux, pour éviter les tracasseries, que de porter l'affaire au Conseil qui devait être et fut pour la négative ; mais Danton demanda les manuscrits et dit qu'il arrangerait le tout.

« Amenez-moi donc ce personnage, lui dis-je un jour qu'il me parlait de lui. — Oh ! vous n'en tireriez pas deux mots. — Qu'importe ? Je le verrais. » Il fit la sourde oreille. Peu après Marat demanda par une affiche les quinze mille livres à d'Orléans (3), en se plaignant du mi-

(1) En marge du passage que je viens de mettre entre crochets, Mme Roland avait écrit : « Reporter ce morceau à la fin de l'article. » Bosc, en constituant le manuscrit, transcrivit tout ce passage et le mit à la suite du passage précédent concernant Grandpré, pour faire du tout une note qu'il intercala dans les *Notices historiques*.

(2) Mme Roland se trompe ici de quatre jours. Le décret est du 18 août. (*Moniteur* du 20.)

(3) *Les Révolutions de Paris*, n° 167, avaient en effet reproché à

nistre qui les lui avait refusées ; presque aussitôt, il fit un placard dirigé contre moi, destiné à jeter du ridicule sur le ministre en le supposant conduit par moi (1). Voilà du Danton! dis-je aussitôt. Ces gens-là ne me connaissent qu'à demi ; ils imaginent, par leurs satires, exciter de petites passions, m'attirer sur la scène, et mettre alors en jeu du ridicule véritable ; ils peuvent me déchirer à l'aise, je ne dirai mot. Mais s'ils attaquent l'homme public, celui-là remplira son rôle en laissant voir son dédain ou démentant fièrement les calomnies.

J'avais remarqué que Danton, qui d'abord avait témoigné l'envie de s'entendre avec Roland pour faire faire des écrits utiles, en avait perdu l'idée dès qu'il avait été question d'envoyer les écrivains qu'il disait connaître chez Roland pour y conférer de ce qu'il convenait d'entreprendre. Mais il les employa de son côté, les payant sans doute sur les fonds dont il s'était attribué l'emploi, voici comment : l'Assemblée, ayant jugé que la gravité des circonstances pouvait nécessiter des mesures extraordinaires de la part du pouvoir exécutif, avait déterminé de mettre deux millions à la disposition du Conseil pour dépenses secrètes (2). Danton observa, dans le Con-

Marat d'avoir, « sous le règne de l'égalité, mendié 15.000 francs à un *prince français*, pour faire imprimer trois ouvrages de sa façon ».

(1) *L'Ami du peuple*, 2 septembre 1792 : « La femme Roland, qui mène les affaires sous son directeur Lanthenas... »

(2) Pour toute la discussion qui va suivre, je ne puis que renvoyer le lecteur à l'article de M. Aulard, *les Comptes de Danton*, p. 137-169 de son premier volume d'*Études et Leçons sur la Révolution française*. Je rappellerai seulement, pour la clarté de la lecture, que le décret du 28 août 1792 avait mis à la disposition du Conseil exécutif provisoire un million pour dépenses *extraordinaires* et un million pour dépenses *secrètes*, et que le 3 septembre le Conseil exécutif avait décidé de partager ces deux millions entre cinq des six ministères (Intérieur, Guerre, Marine, Justice et Contributions publiques,

seil, que chaque ministre devait avoir la libre disposition d'une part proportionnelle de cette somme pour en user comme il jugerait à propos dans le département qui lui était confié, et que celui de la Guerre, ainsi que celui des Affaires étrangères, ayant déjà des fonds pour dépenses secrètes, il convenait de partager les deux millions entre les quatre autres.

Roland s'éleva avec force contre la proposition ; il démontra que l'Assemblée avait entendu confier les fonds au pouvoir exécutif collectivement, et pour des opérations résultant des délibérations qu'il aurait prises ; qu'il était possible qu'un ministre en eût besoin dans son département, mais qu'il fallait qu'il le représentât au Conseil d'abord, et lui en rendît compte ensuite; qu'il déclarait, quant à lui, ne vouloir en agir autrement et s'opposer, pour sa voix, à tout autre arrangement. Danton pérora, Roland insista ; Danton reprit, flatta les passions, et, la faiblesse des autres se trouvant chatouillée par le petit plaisir de *tripoter* chacun à sa fantaisie, la majorité se rangea pour Danton. Celui-ci usa et abusa, et, lorsqu'on parla de comptes à l'Assemblée (1), il dit qu'il avait rendu bon compte de la Liberté. On revint à la charge (2), il affirma avoir rendu le sien au Conseil; on interpella deux ministres présents, dont le témoignage n'était pas plus redoutable pour Danton

— les Affaires étrangères ayant leurs fonds particuliers). — C'est sur les 400,000 francs mis à la disposition de Danton que porte le débat.

(1) Séance du 10 octobre. Voir la réponse de Danton dans le *Moniteur* du 11, en faisant observer que le *Moniteur*, par un lapsus que M. Aulard a relevé, a imprimé 200,000 livres au lieu de 100,000 pour les dépenses *extraordinaires*. Danton disait : « Qu'on se rappelle que la patrie était en péril, que nous étions responsables de la liberté. »

(2) Dans la séance du 18 octobre (*Moniteur* du 20). Cf. Aulard, *Salut public*, t. I, Introduction, p. xxvii.

que leur caractère ; ils dirent que le compte avait été rendu. — « Expliquez-moi donc cette énigme ? leur demandait Roland, quand il sut ce qui s'était passé. Je n'ai jamais vu ce compte de Danton. — Ni moi non plus, lui répondit *Servan ;* mais je me souviens bien qu'un jour où une indisposition vous avait empêché de paraître au Conseil, Danton nous dit qu'il avait dépensé les fonds des dépenses secrètes ; il énuméra dix mille livres données à tel pour mission importante, autant à tel autre pour des services essentiels, huit à celui-là parce qu'il manquait de pain, qu'il était patriote et méritait de vivre ; ainsi du reste, sans états, sans preuves que quelques chiffons qu'il disait être des quittances, sans se gêner, et chacun fut content. »

« Que vous êtes faible ! disais-je au même ministre abandonnant le département de la Guerre, me confessant qu'il avait *empoisonné l'armée* (ce furent ses expressions) des agents de Danton, mais qu'un successeur courageux pourrait l'en purger, parce qu'ils n'étaient que surnuméraires. — Il m'obsédait ! répliqua-t-il, et que voulez-vous qu'on refuse à un homme qui a derrière lui cent coquins pour vous lanterner ? — Tout, au risque de se faire pendre — ou de quitter la place, mais avant de nommer de telles gens... » Servan, honnête et franc, mais plus chaud que ferme, n'était pas capable de toute la résistance nécessaire contre un tel homme. Roland est le seul qu'il n'ait pas fait plier : *voyez comme on l'arrange !*

Monge avait raisonné comme *Servan* dans une autre circonstance. Il s'agissait d'envoyer à Brest et dans les ports un homme inconnu (1), présenté par Danton, pour inspecter et contrôler je ne sais quelle partie de

(1) C'est Guermeur. Voir plus haut, p. 95-96.

marine qui avait ses inspecteurs. La commission était dressée; on commençait à signer. — « Je n'en ferai rien, dit Roland à Monge, ni vous ni moi ne connaissons le sujet et l'opération n'est pas bonne. Si vos agents là-bas sont mauvais, vous devez le savoir et les changer; s'ils sont bons, il y a de l'injustice et de la maladresse à leur envoyer un intrus; c'est les décourager », et il repousse le brevet. La séance du Conseil se prolonge et l'on fait passer à la fin beaucoup (1)...

(1) Ici s'arrête le ms. 4697 dans son état actuel. Bosc en avait détaché un dernier feuillet et l'avait intercalé au ms. 13736, où il est encore (f° 60). On le trouvera en Appendice de ce volume.

PREMIER MINISTÈRE [1]

Comment Roland, philosophe austère, savant laborieux, chérissant la retraite à ce double titre, a-t-il été appelé au ministère par Louis XVI ? C'est une question que doivent se faire bien des gens ; je me la ferais à moi-même à tout autre place que celle où je suis : je vais y répondre par les faits.

Résidant à Lyon durant l'hiver (2), attaché aux corps savants et littéraires de cette ville, Roland fut chargé par la Société d'agriculture de la rédaction de ses cahiers

(1) « Cette pièce, devant suppléer aux Notices historiques que la citoyenne Roland croyait perdues en totalité, ne contient, sous une autre forme, que ce qu'on a déjà lu ; cependant il a paru bon de ne pas la supprimer ; elle est seule dans ce cas. » (*Note de Bosc.*) Bosc indique assez, par ces derniers mots, qu'il avait supprimé d'autres cahiers.

(2) Roland, transféré d'Amiens à Lyon en mai 1784, avait obtenu de pouvoir résider en réalité à Villefranche-en-Beaujolais, dans la maison paternelle qu'habitaient sa mère et son frère aîné. Il n'avait à Lyon qu'un pied-à-terre, d'abord maison Collomb, place de la Charité ; puis, à partir de 1787, maison de Chamburcy, quai Monsieur (aujourd'hui commencement du quai de la Charité). Il pouvait ainsi, comme le lui écrivait sa femme le 21 mai 1784, « faire sa place en pantoufles ». Mme Roland allait de temps en temps y passer quelques semaines avec lui. Mais il semble bien que, de 1790 à 1791, le ménage ait résidé plus effectivement à Lyon, où Roland fut élu, en mars 1790, membre du conseil général de la commune ; puis, en novembre, officier municipal.

Il était membre de l'Académie de Lyon et de la Société d'agriculture de la même ville.

pour les États généraux (1). Ses principes et son caractère devaient lui faire voir avec plaisir une révolution qui promettait la réforme de beaucoup d'abus ; la connaissance de ses dispositions et de ses lumières le firent appeler, à la première formation de la Commune, dans le corps électoral et charger enfin des intérêts de la ville obérée par des dettes considérables. Député extraordinaire auprès de l'Assemblée constituante (2), il eut à Paris des liaisons avec plusieurs de ses membres et quelques-unes des personnes qui s'adonnaient aux affaires publiques. Il était retourné dans ses foyers lorsque la suppression de sa place d'inspecteur, changeant sa destinée, l'obligea de réfléchir sur ce qu'il devait arrêter pour la suite. Il était question de savoir s'il adopterait la retraite absolue dans la campagne sur ses fonds, occupé à les faire valoir, ou si, continuant ses travaux littéraires, il ferait à Paris un voyage en conséquence, et qui aurait le double objet de recueillir des matériaux du genre, et de faire valoir ses droits à une pension en qualité d'indemnité de trente-huit ans d'emploi dans une partie de l'administration. Ce dernier parti fut adopté, comme n'empêchant point de revenir à l'autre au moment que l'on jugerait convenable.

Nous revenons à Paris le 15 décembre 1791. Les affaires générales ne permettaient pas d'espérer que l'Assemblée législative, qui venait de s'ouvrir, traitât bientôt

(1) Le *Patriote français* des 12, 14, 21 et 22 septembre 1789 contient des extraits considérables de ce travail.

(2) La municipalité de Lyon l'avait chargé, le 1er février 1791, d'aller, avec Bret, procureur de la Commune, demander à l'Assemblée de déclarer nationale la dette de Lyon, montant à plus de trente-neuf millions, et contractée sous l'ancien régime, en grande partie pour le compte du roi et par son ordre. Ils arrivèrent à Paris le 20 février.

des intérêts particuliers. Roland, lié avec Brissot, fait connaissance de quelques-uns de ses collègues au corps législatif; il allait assez souvent aux séances de la Société des Jacobins, avec d'anciens amis fixés à Paris depuis longtemps (1), aimant comme lui une révolution qu'ils croyaient devoir être utile à la liberté, estimant que cette Société l'avait servie et pouvait aider à la soutenir.

Roland, auditeur paisible, ne parla jamais à sa tribune; il était connu, non des gens qui ne lisent rien et qui ne dominaient point encore, mais de beaucoup d'autres. On le nomma au *comité de correspondance* de la Société (2); ce comité, dont les fonctions sont indiquées par le titre, était composé d'un assez grand nombre de membres, dont quelques-uns seulement travaillaient. Roland revenait souvent chez lui avec un dossier considérable de lettres à répondre; le travail se divisait par département, dont tels et tels étaient affectés à tel membre, mais il fallait bien que les plus actifs se chargeassent de la part d'autres, pour que rien ne restât en arrière. Je voyais ces lettres; je prenais souvent pour moi le soin de faire les réponses, le genre épistolaire m'ayant toujours paru singulièrement facile et agréable, parce qu'il se prête également à tous les sujets, à tous les tons, qu'il offre à la discussion des formes douces et à la raison tout le développement qu'on veut lui donner. Je remarquais, dans la plupart des lettres des départements, de l'exaltation et de l'emphase, des sentiments boursouflés et dès là factices, généralement l'envie du bien général ou l'ambition de se montrer passionné pour lui. Je

(1) Bosc, Lanthenas, Bancal des Issarts. (V. AULARD, *Jacobins*, t. III, *passim*.)

(2) Nous l'y trouvons au 15 février 1792. (*Ibid.*, III, 381.)

trouvais que la Société-mère pouvait exercer une grande influence en répandant un esprit sage, rappelant toujours l'institution à l'instruction du peuple, à la communication des sentiments propres à lier les hommes et à nourrir ainsi le véritable amour de la patrie, qui ne doit être que celui de l'humanité porté au plus haut degré pour ceux qui vivent sous les mêmes lois, et sublimisé par l'oubli de soi-même dans la nécessité rare, mais quelquefois urgente, des plus grands sacrifices. Persuadée qu'une révolution n'est qu'un orage terrible et dévastateur, si celle des mœurs ne marche d'un pas égal avec celle des événements ; touchée du bien qu'il était possible de faire en s'emparant des imaginations pour les diriger et les enflammer au profit de la vertu, je m'occupais de cette correspondance avec plaisir, et le comité trouvait Roland travailleur (1) ; il n'était pas non plus sans rien faire, mais l'ouvrage de deux personnes très expéditives devait être considérable aux yeux de ceux à qui l'ouvrage d'une d'elles aurait déjà paru l'être.

Des députés de l'Assemblée se rassemblaient souvent en petit comité, place Vendôme, dans la maison où logeait l'un d'eux et chez une femme honnête, opulente, qui pouvait sans se gêner leur prêter un appartement commode dont ils étaient libres de se servir même en son absence (2). Roland, dont on estimait le bon esprit et l'intégrité, fut invité à s'y rendre ; il n'y allait presque

(1) A la séance des Jacobins du 11 janvier 1793, un membre, faisant le procès de Roland et rappelant son rôle à ce comité, s'exprimait ainsi : « C'est alors qu'il nous montra toute sa nullité ; il ne savait pas même l'orthographe, et c'est ordinairement Mme Roland qui corrigeait ses lettres, etc... »

(2) Les réunions avaient lieu chez Vergniaud, qui demeurait chez Mme Dodun. Voir plus haut, p. 67.

point, à raison de la distance. Je vivais beaucoup chez moi, suivant mon usage ; je ne me portais pas bien et je voyais fort peu de monde.

L'état des affaires et le mécontentement des esprits inquiétaient la cour. Les ministres devenaient bientôt l'objet de l'animadversion publique, et véritablement leur action ne tendait qu'à porter atteinte à une Constitution que le roi avait jurée contre son cœur, et qu'il ne voulait point maintenir. Dans la fréquence des changements et le trouble du ministère, la cour incertaine et tourmentée ne savait comment asseoir son choix. On disait hautement que, si Louis XVI était sincère, il prendrait pour agents des hommes dont le civisme ne fût pas douteux. La cour se décida par faiblesse ou par peur, et avec l'espérance de gagner ou la résolution d'éloigner, si elle ne pouvait réussir, ceux qu'elle aurait appelés au ministère. Elle se montra donc inclinée à faire choix de ce qu'on appelait des patriotes. La dénomination alors n'en était pas encore pervertie. Comment cela se traitait-il ? Je ne l'ai jamais su, et ne m'en suis pas informée, parce qu'il m'a paru qu'il en avait été de cela comme de toutes les affaires imaginables, dont s'entretiennent essentiellement quelques personnes qui propagent leurs idées, que saisissent et suivent celles qui se trouvent à portée de les communiquer. Les gens sages réfléchirent qu'il était important de diriger le choix de la cour sur des hommes capables, d'un caractère respecté, car il était possible qu'elle se fît un malin plaisir de recevoir des Jacobins quelques mauvaises têtes, dont les incartades l'autoriseraient à se plaindre et discréditeraient les patriotes.

Je ne sais pas quel est l'individu qui le premier, dans le comité de la place Vendôme, nomma Roland comme un

de ceux à qui l'on pourrait penser (1). Ce nom réveilla l'idée d'un homme instruit qui avait écrit sur plusieurs parties d'administration, qui n'était pas sans expérience à cet égard, qui jouissait d'ailleurs d'une réputation honorable, et dont l'âge, les mœurs, le caractère très prononcé, les principes hautement professés dans ses écrits, même avant la Révolution, montraient en lui un partisan de la liberté, digne d'elle sous tous les rapports. Le roi n'était point étranger à ces considérations, ou du moins aux faits qui leur servaient de base; j'aurai occasion de le prouver (2). Ces idées avaient tellement pris naissance dans la nature des choses, qu'elles ne nous furent communiquées que trois jours avant la formation du nouveau ministère. Brissot vint chez moi un soir; j'y étais seule; il m'apprit qu'on songeait à Roland : je souris en lui demandant la raison de cette plaisanterie; il m'assura que ce n'en était point une, m'exposa ce que je viens de dire, et ajouta qu'il était venu pour savoir si Roland consentirait à se charger de ce fardeau. Je promis de l'en entretenir et de faire savoir sa résolution le lendemain. L'activité de Roland (aussi étonné que moi de l'événement) ne répugnait point à la multiplicité des affaires, et il me disait en riant à ce sujet qu'il avait toujours vu des gens en place si médiocres qu'il ne pouvait s'étonner assez de ce que les affaires continuaient d'aller; qu'ainsi la chose en elle-même ne l'effrayait point. La situation devait être critique à cause des intérêts de la cour et de l'incertitude des intentions du roi; mais pour quiconque ne veut que son devoir et se soucie peu de

(1) Sophie Grandchamp, dont je publie en Appendice les *Souvenirs*, donne à entendre que ce fut Lanthenas.

(2) Nulle part, dans ce qui nous reste des *Mémoires*, Mme Roland n'est revenue sur ce sujet.

perdre sa place pour les remplir, les dangers de l'acceptation sont moindres. D'ailleurs un homme zélé, qui devait avoir la conscience de ses moyens, ne pouvait être insensible à l'espoir de servir utilement son pays. Roland se décida donc pour l'affirmative, et en instruisit Brissot. Le lendemain celui-ci accompagna Dumouriez qui venait chez Roland, à 11 heures du soir au sortir du Conseil, lui annoncer, en conséquence des ordres dont il était porteur, le choix que le roi venait de faire de lui pour ministre de l'Intérieur. Dumouriez, ministre depuis peu de temps, parla des sincères dispositions du roi à soutenir la Constitution, et de l'espérance de voir la machine bien en jeu dès que le Conseil n'aurait qu'un même esprit ; il témoigna à Roland sa satisfaction particulière de voir appeler au gouvernement un patriote vertueux et éclairé tel que lui (1).

Brissot observa que le département de l'Intérieur était le plus délicat et le plus chargé dans les circonstances, et que c'était un repos d'esprit pour les amis de la liberté que de le voir confié à des mains fermes et pures. La conversation s'étendit légèrement sur ces objets ; on convint de l'heure du lendemain pour la présentation à Sa Majesté, puis la prestation du serment et l'entrée au Conseil. Je trouvai à Dumouriez l'air délibéré d'un militaire, la tournure d'un adroit courtisan, et le ton d'un homme d'esprit, mais nullement le caractère de la vérité. En comparant cet homme à son nouveau collègue, dont l'austérité, la franchise, vont quelquefois jusqu'à la rudesse, je me demandais s'ils étaient faits pour aller longtemps ensemble. « Voilà, me dit Roland, après leur dé-

(1) Sophie Grandchamp, dans ses *Souvenirs*, nous donne la contrepartie de ce récit. Il n'y a pas contradiction (sauf sur quelques détails) ; c'est seulement un aspect différent.

part, un homme qui montre du patriotisme et qui annonce des moyens. — Oui, lui dis-je, et dont il faudra se défier, car je le crois capable de vous faire sauter tout le premier, si vous ne convenez point à son allure. — Nous verrons. »

La première fois que Roland parut à la cour avec son costume ordinaire et philosophique, adopté depuis longtemps pour sa commodité, quelques cheveux rares et simplement peignés sur sa tête vénérable, un chapeau rond, les souliers noués avec des rubans, ces valets de cour, qui attachaient la plus grande importance à l'étiquette dont ils tenaient leur existence, le considérèrent avec scandale et même une sorte d'effroi ; l'un d'eux s'approche de Dumouriez en fronçant le sourcil, et lui dit à l'oreille en montrant des yeux l'objet de sa consternation : « Monsieur ! point de boucles à ses souliers ! » Dumouriez, preste à la repartie et se revêtant d'un sérieux comique, s'écrie : « Monsieur ! tout est perdu ! » Le mot courut bientôt, et fit rire ceux qui en avaient le moins envie (1).

Louis XVI montrait à ses nouveaux ministres la plus grande bonhomie. Ce prince n'était pas précisément tel qu'on s'était attaché à le peindre pour l'avilir ; ce n'était ni l'imbécile abruti qu'on exposait au mépris du peuple, ni l'honnête homme bon et sensible que préconisaient ses amis. La nature en avait fait un être commun qui aurait été bien placé dans un état obscur, que déprava l'éducation du trône, et que perdit sa médiocrité dans un temps difficile, où son salut ne pouvait être opéré qu'à l'aide du génie ou de la vertu. Un homme ordinaire, élevé près du trône, enseigné dès l'enfance à dissimuler, acquiert

(1) Anecdote déjà racontée, p. 70.

beaucoup d'avantages pour traiter avec les hommes ; l'art de montrer à chacun ce qu'il convient seulement de lui laisser voir n'est pour lui qu'une habitude dont l'exercice lui donne l'apparence de l'habileté : il faudrait être né idiot pour paraître un sot en pareille situation. Louis XVI avait d'ailleurs une grande mémoire et beaucoup d'activité ; il ne demeurait jamais sans rien faire et lisait souvent. Il avait très présents à l'esprit les divers traités faits par la France avec les puissances voisines ; il savait bien son histoire, et il était le meilleur géographe de son royaume. La connaissance des noms, leur juste application aux visages des personnes de sa cour à qui ils appartenaient, celle des anecdotes qui leur étaient particulières, avaient été étendues par lui à tous les individus qui s'étaient montrés de quelque manière dans la Révolution. On ne pouvait lui présenter un sujet pour quoi que ce fût, qu'il n'eût un avis sur son compte, fondé sur quelques faits. Mais Louis XVI, sans élévation dans l'âme, sans hardiesse dans l'esprit, sans force dans le caractère, avait encore eu ses vues resserrées, ses sentiments faussés, si je puis ainsi dire, par les préjugés religieux et par les principes jésuitiques.

Les grandes idées religieuses, la croyance d'un Dieu, l'espoir de l'immortalité s'accordent fort bien avec la philosophie et lui prêtent une plus grande base, en même temps qu'elles lui forment le plus beau couronnement. Malheur aux législateurs qui méprisent ces puissants moyens d'inspirer les vertus politiques et de conserver les mœurs du peuple ! Si c'était des illusions à faire naître, il faudrait les créer et les entretenir pour la consolation du genre humain. Mais la religion de nos prêtres n'offrait que des objets de craintes puériles et de misérables pratiques pour suppléer aux bonnes actions ;

elle consacrait d'ailleurs toutes les maximes du despotisme dont s'appuie l'autorité de l'Eglise. Louis XVI avait peur de l'enfer et de l'excommunication ; il était impossible de n'être point avec cela un pauvre roi. S'il était né deux siècles plus tôt, et qu'il eût eu une femme raisonnable, il n'aurait pas fait plus de bruit dans le monde que tant d'autres princes de sa race qui ont passé sur la scène sans y faire beaucoup de bien ni de mal. Parvenu au trône au milieu des débordements de la cour de Louis XV et du désordre des finances, environné de gens corrompus ; entraîné par une étourdie joignant à l'insolence autrichienne la présomption de la jeunesse et de la grandeur, l'ivresse des sens et l'insouciance de la légèreté ; séduite elle-même par tous les vices d'une cour asiatique auxquels l'avait trop bien préparée l'exemple de sa mère, Louis XVI, trop faible pour tenir les rênes d'un gouvernement qui se précipitait vers sa ruine et tombait en dissolution, hâta leur ruine commune par des fautes sans nombre.

Necker (1), qui faisait toujours du pathos en politique comme dans son style, homme médiocre dont on eut bonne opinion parce qu'il en avait une très grande de lui-même et qu'il l'annonçait hautement, mais sans prévoyance des événements, espèce de financier renforcé qui ne savait calculer que le contenu de la bourse, et parlait à tout propos de son caractère comme les femmes

(1) Mme Roland n'a jamais aimé Necker. Dix-sept ans auparavant, elle écrivait à ses amies d'Amiens (*Lettres aux demoiselles Cannet* des 10, 20 et 28 décembre 1776), sur le nouveau directeur du trésor royal, une singulière anecdote qu'elle devait tenir des Genevois qu'elle fréquentait alors, Moré, Pictet, mais qui en réalité devait concerner Louis Necker de Germany, le frère aîné de Jacques. Ses lettres de 1788 à 1790 sont pleines d'appréciations plutôt malveillantes.

galantes parlent de leur chasteté, Necker était un mauvais pilote dans la tourmente qui se préparait. La France était comme épuisée d'*hommes;* c'est une chose vraiment surprenante que leur disette dans cette Révolution ; il n'y a guère eu que des pygmées. Ce n'est pas qu'il manquât d'esprit, de lumières, de savoir, d'agréments, de philosophie ; jamais ces ingrédients n'avaient été si communs ; c'était le nouvel éclat d'un flambeau prêt à s'éteindre ; mais cette *force d'âme* que J.-J. [Jean-Jacques] a si bien définie le premier attribut du héros, soutenue de la justesse d'esprit qui apprécie chaque chose, de cette *étendue de vues* qui pénètrent dans l'avenir, dont la réunion constitue le *caractère* et compose l'homme supérieur, on la cherche partout et on ne la trouve presque nulle part.

Louis XVI, toujours flottant entre la crainte d'irriter ses sujets, la volonté de les contenir, et dans l'incapacité de les gouverner, convoqua les États généraux au lieu de réformer les dépenses et de régler sa cour. Après avoir développé lui-même le germe et offert le moyen des innovations, il prétendit les étouffer par l'affectation d'une puissance à laquelle il avait fourni un corps à opposer, et il ne fit qu'instruire à la résistance. Il ne lui restait plus qu'à sacrifier de bonne grâce une portion de son autorité pour se conserver dans l'autre la faculté de la reprendre tout entière ; faute de savoir le faire, il ne se prêta qu'à de misérables *intrigailleries*, seul genre familier aux personnes qu'il sut choisir ou que sa femme protégeait. Il avait cependant ménagé dans la Constitution des moyens suffisants de pouvoir et de bonheur, s'il eût eu la sagesse de s'y borner ; de façon qu'au défaut de l'esprit qui l'avait mis hors d'état d'empêcher son établissement, la bonne foi pouvait le sauver s'il eût voulu sincè-

rement la faire exécuter après son acceptation. Mais toujours protestant d'une part le maintien de ce qu'il faisait saper de l'autre, sa marche oblique et sa conduite fausse excitèrent d'abord la défiance et finirent par allumer l'indignation.

Lorsqu'il eut pris des ministres patriotes (1), il ne s'occupa que du soin de leur inspirer de la confiance, et il y réussit si bien que durant trois semaines j'ai vu Roland et Clavière, enchantés des dispositions du roi, ne rêver que le meilleur ordre de choses et se flatter que la Révolution était finie. « Bon Dieu ! leur disais-je, chaque fois que je vous vois partir pour le Conseil avec cette belle confiance, il me semble toujours que vous êtes prêts à faire une sottise. — Je vous assure, me répondait Clavière, que le roi sent parfaitement que son intérêt est lié à l'observation des lois qu'on vient d'établir ; il en raisonne trop pertinemment pour n'être pas convaincu de cette vérité. — Ma foi, ajoutait Roland, s'il n'est pas un honnête homme, il est le plus grand coquin du royaume ; on ne dissimule pas comme cela. » Et moi je répliquais que je ne pouvais croire à l'amour pour la Constitution d'un homme nourri dans les préjugés du despotisme et l'habitude de sa jouissance, et dont la conduite dans les derniers temps prouvait l'absence du génie et de la vertu. — La fuite à Varennes était mon grand argument.

Les Conseils se tenaient d'une manière qui pouvait passer pour décente, en comparaison de ce qu'ils sont devenus depuis, mais puérilement, eu égard aux grands intérêts dont on devait s'y occuper. Chacun des ministres qui avait à faire signer des *bons*, ou autres choses semblables toutes déterminées par la loi, particulières à son

(1) Le ministère brissotin de mars 1792.

département et sur lesquelles il n'y avait point de délibérations à prendre, se rendait chez le roi au jour fixé, avant l'heure du Conseil, pour ce petit travail particulier. Tous se rendaient ensuite dans la salle du Conseil : là, on sortait du portefeuille les proclamations sur l'objet desquelles il fallait discuter ; le ministre de la Justice présentait les décrets à la sanction, et enfin la délibération s'établissait ou devait s'établir sur la marche du gouvernement, l'ordre intérieur, les relations avec les puissances, la paix ou la guerre, etc. Quant aux proclamations de circonstance, il ne s'agissait que d'examiner le décret et l'occasion de l'appliquer; c'était toujours rapide ; le roi laissait traiter ses ministres, lisait la gazette (1) pendant ce temps-là, les journaux anglais dans leur langue, ou faisait quelques lettres. La sanction des décrets obtenait son attention ; il ne la donnait pas aisément, sans refuser jamais, mais n'acceptait point à une première présentation et remettait au Conseil suivant ; alors il venait avec son opinion faite, mais avait l'air de la laisser former par la discussion.

Quant aux grands objets de politique, il en éludait souvent l'examen en détournant la conversation sur des sujets variés ou particuliers à chacun ; à l'occasion de la guerre, il parlait de voyages ; à propos d'intérêt diplomatique, il citait les mœurs ou faisait des questions sur des localités du pays dont il s'agissait ; si l'on examinait l'état de l'intérieur, il appuyait sur quelques détails d'agriculture ou d'industrie ; il questionnait Roland sur

(1) Le mot, n'étant pas souligné dans le manuscrit, nous paraît devoir s'entendre, non de la *Gazette de France*, la vieille feuille officieuse qui, à partir du 1er mai 1792, « devint l'organe du ministère girondin ». (TOURNEUX, *Bibliographie*, n° 10190), mais des journaux en général.

ses ouvrages, Dumouriez sur des anecdotes, et ainsi du reste : le Conseil n'était plus qu'un café où l'on s'amusait à des bavardises ; il n'y avait point de registre de ses délibérations, ni de secrétaire pour les tenir (1) ; on sortait de là au bout de trois ou quatre heures de séance, sans avoir rien fait que quelques signatures, et c'était ainsi trois fois par semaine. « Mais c'est pitoyable ! m'écriais-je impatientée, lorsqu'au retour je demandais à Roland ce qui s'était passé. Vous êtes tous d'assez bonne humeur parce que vous n'éprouvez point de tracasseries, que vous recevez même des honnêtetés ; vous avez l'air de faire chacun dans votre département à peu près ce que vous voulez ; j'ai peur que vous ne soyez joués. — Mais cependant les affaires vont. — Oui, et le temps se perd, car, dans le torrent de celles qui vous entraînent, j'aimerais mieux que vous employassiez trois heures à méditer solitairement sur les grandes combinaisons, que de les dépenser en causeries inutiles. »

Les ennemis faisaient leurs dispositions ; il avait bien fallu déclarer la guerre (2), parti sur lequel on discuta vivement, et que le roi ne parut prendre qu'avec une extrême répugnance ; il en avait retardé beaucoup la décision, et ne sembla vaincu que par l'opinion déjà connue de la majorité de l'Assemblée et l'unanimité de son Conseil. Bientôt la continuation ou la multiplicité des troubles religieux, contre lesquels le ministre de l'Intérieur sollicitait depuis longtemps des mesures répressives, obligèrent de les prendre. D'autre part, la marche auda-

(1) La loi du 27 avril-25 mai 1791, sur l'organisation du ministère, prescrivait cependant (art. 19) : « Un secrétaire, nommé par le roi, dressera le procès-verbal des séances et tiendra registre des délibérations. »

(2) 20 avril 1792.

cieuse des troupes étrangères, devenant menaçante et redoutable, avait inspiré au ministre de la Guerre l'idée d'une disposition que l'Assemblée saisit avec enthousiasme et décréta sur-le-champ.

Il est très vrai que ces deux décrets, l'un pour la formation d'un camp de vingt mille hommes au-dessus de Paris, l'autre concernant les prêtres, étaient véritablement décisifs (1). La cour y vit le renversement de ses secrètes trahisons : les révoltes particulières, à l'aide du fanatisme, et les progrès des ennemis qu'elle favorisait. Le roi était trop décidé à refuser sa sanction pour se presser d'avouer sa détermination ; il trouva divers prétextes, à l'aide desquels il éluda durant plus de quinze jours. La discussion s'était ouverte plusieurs fois sur cet article ; Roland et Servan insistaient avec vigueur, parce que chacun sentait l'importance et la nécessité de la loi pour le département dont il était chargé ; l'intérêt général était évident pour tous, et les six ministres n'avaient qu'un avis à cet égard. Sur ces entrefaites, Dumouriez, dont le roi fêtait la gaillardise et que ses mœurs rendaient moins étranger à la cour, fut appelé plusieurs fois chez la reine ; il avait à venger un petit déplaisir et à se débarrasser de collègues dont l'austérité ne convenait guère à son allure : il entra donc dans les arrangements dont on ne tarda pas de voir l'effet (2).

(1) Décrets du 27 mai 1792 autorisant la déportation des prêtres insermentés ; du 8 juin établissant un camp de 20,000 fédérés sous Paris. Ce qui suit concernant les temporisations du roi ne peut s'entendre que du premier décret, car c'est cinq jours à peine après le second qu'il renvoya ses ministres.

(2) Voir, dans les *Mémoires de Dumouriez*, son récit des mêmes événements, fait à son point de vue. Tout en gardant la méthode objective qui s'impose à l'historien, je crois pouvoir dire que Dumouriez ne mérite ici aucune créance.

Je me sentais une sorte d'agitation difficile à peindre; séduite par la Révolution, persuadée qu'avec tous ses vices il fallait pourtant faire marcher la Constitution, pénétrée du désir de voir prospérer mon pays, la tourmente des affaires publiques me donnait une fièvre morale qui ne me laissait pas de relâche. Les délais du roi démontraient sa fausseté; Roland avait achevé de s'en convaincre; il n'y avait donc plus qu'une résolution à prendre pour un ministre honnête homme : c'était de quitter sa place si le roi s'obstinait à refuser des mesures nécessaires au salut de l'empire.

Cette démarche pure et simple eût pu suffire peut-être à la conscience d'un homme timide; mais il ne s'agit pas seulement, pour le citoyen dévoué, de renoncer au poste où le bien n'est plus possible à faire; il doit le dire avec énergie pour éclairer sur les maux publics, afin que sa retraite même soit utile. Nous avions déjà gémi, Roland et moi, de la faiblesse de ses collègues. Les lenteurs du roi nous avaient fait imaginer qu'il serait d'un grand effet de lui adresser collectivement une lettre, qui exposât toutes les raisons déjà énoncées au Conseil, mais dont l'expression écrite, signée de tous les ministres, avec la demande de leur démission, si Sa Majesté croyait ne pas devoir agréer leurs représentations, forcerait la main au roi ou le mettrait à découvert aux yeux de la France. J'avais esquissé la lettre, après en avoir arrêté les bases avec Roland qui la proposa à ses collègues; tous approuvaient l'idée, mais sur l'exécution la plupart différaient : Clavière ne voulait point de telle phrase (1); Duranthon voulait temporiser; Lacoste n'était pas pressé de mettre sa signature. Comme les mesures de ce genre doivent

(1) Voir plus haut, *Notices historiques*, p. 74.

être l'effet d'un prompt aperçu et d'un sentiment vif, le peu de succès de la première tentative nous avertit de ne pas la réitérer. Il fallait donc se réduire à une démarche isolée, et, puisque le Conseil n'avait point assez de caractère pour se prononcer avec ensemble, il convenait à l'homme qui se sentait au-dessus des événements de prendre à lui seul le rôle que ce corps aurait dû remplir; il n'était plus question de donner de démission, mais de mériter d'être renvoyé, de dire : faites cela ou nous nous retirons, mais d'avertir que tout était perdu si telle conduite n'était adoptée.

Je fis la fameuse lettre (1).

Je m'arrête ici un moment pour éclairer les doutes et fixer l'opinion de beaucoup de personnes dont la plupart ne m'attribuent quelque mérite que pour l'ôter à mon mari, et dont plusieurs autres me supposent avoir eu dans les affaires un genre d'influence qui n'est pas le mien. L'habitude et le goût de la vie studieuse m'ont fait partager les travaux de mon mari tant qu'il a été simple particulier; j'écrivais avec lui, comme j'y mangeais, parce que l'un m'était presque aussi naturel que l'autre, et que, n'existant que pour son bonheur, je me consacrais à ce qui lui faisait le plus de plaisir. Il décrivait des Arts (2), j'en décrivais aussi, quoiqu'ils m'ennuyassent; il aimait l'érudition, nous faisions des recherches; il se délassait à envoyer quelque morceau littéraire à une académie, nous le travaillions de concert ou séparément, pour com-

(1) Dans les *Notices historiques*, Mme Roland avait écrit : « Nous arrêtâmes entre nous deux sa fameuse lettre au roi. » Ici, elle s'en déclare nettement l'auteur. Je crois inutile de reproduire cette lettre, qui est partout, notamment dans le *Moniteur* (du 15 juin 1792) et dans l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 40.

(2) Des Arts industriels; c'est l'expression courante du dix-huitième siècle.

parer ensuite et préférer le meilleur ou refondre les deux; il aurait fait des homélies, que j'en aurais composé. Il devint ministre : je ne me mêlai point de l'administration; mais s'agissait-il d'une circulaire, d'une instruction, d'un écrit public et important, nous en conférions suivant la confiance dont nous avions l'usage, et, pénétrée de ses idées, nourrie des miennes, je prenais la plume que j'avais plus que lui le temps de conduire (1). Ayant tous deux les mêmes principes et un même esprit, nous finissions par nous accorder sur le mode, et mon mari n'avait rien à perdre en passant par mes mains. Je ne pouvais rien exprimer, en fait de justice et de raison, qu'il ne fût capable de réaliser ou de soutenir par son caractère et sa conduite, et je peignais mieux qu'il n'aurait dit ce qu'il avait exécuté ou pouvait promettre de faire. Roland sans moi n'eût pas été moins bon administrateur; son activité, son savoir sont bien à lui, comme sa probité; avec moi il a produit plus de sensation, parce que je mettais dans ses écrits ce mélange de force et de douceur, d'autorité de la raison et de charmes du sentiment qui n'appartiennent peut-être qu'à une femme sensible douée d'une tête saine. Je faisais avec délices ces morceaux que je jugeais devoir être utiles, et j'y trouvais plus de plaisir que si j'en eusse été connue pour l'auteur. Je suis avide de bonheur; je l'attache au bien que je fais, et je n'ai pas même besoin de gloire; je ne vois dans ce monde de rôle qui me convienne que celui de la providence. Je permets aux malins de regarder cet aveu comme une impertinence, car il doit y ressembler, mais

(1) Ceci n'était alors un secret pour personne. Mais les *Papiers Roland* nous en apportent la preuve indiscutable : la lettre de démission de Roland du 22 janvier 1793 est, je l'ai déjà dit, entièrement de la main de Mme Roland.

ceux qui me connaissent n'y verront rien que de sincère comme moi-même.

Je reviens à la lettre qui fut tracée d'un trait, comme à peu près tout ce que je faisais de ce genre ; car sentir la nécessité, la convenance d'une chose, concevoir son bon effet, désirer de le produire, et jeter au moule l'objet dont cet effet devait résulter, n'étaient pour moi qu'une même opération.

Il était présent dans le cabinet de mon mari, ce *Pache* qui dans la même année fit calomnier Roland et nous fait poursuivre aujourd'hui comme ennemis de la liberté, lorsque nous lûmes entre nous cette lettre. « C'est une démarche bien hardie ! disait alors cet hypocrite que je prenais pour un sage. — Hardie ! sans doute, mais elle est juste et nécessaire ; qu'importe le reste ? »

Roland se rend au Conseil, le 10 juin, avec sa lettre dans sa poche, dans le dessein de la lire hautement devant ses collègues et de la déposer ensuite entre les mains de Sa Majesté. On ouvre la discussion sur la sanction des deux décrets : le roi la suspend, en disant à ses ministres qu'ils aient à lui remettre chacun, au Conseil suivant, leur opinion écrite. Roland pouvait remettre la sienne sur l'heure ; il crut, d'après ce qui venait d'être dit, devoir attendre par une sorte d'égard pour ses collègues ; mais de retour chez lui, nous trouvâmes qu'il ne pouvait mieux faire que d'expédier sur-le-champ sa missive à laquelle il ajouta quatre lignes d'envoi.

Le lendemain (1), à huit heures du soir, je vois arriver

(1) Plutôt le surlendemain. Il semble que la lettre de Roland, datée du 10, ait été remise au roi le 11 et que le renvoi de Servan soit du 12. Celui de Roland est du 13. J'ai donné, dans mon édition des *Lettres de Mme Roland*, t. II, p. 403, le billet de congé du roi. Il est assez court pour pouvoir être reproduit ici :

dans mon appartement Servan, d'un air radieux. « Félicitez-moi, me dit-il, je suis chassé. — Je suis bien piquée, répliquai-je, que vous ayez le premier cet honneur ; mais j'espère qu'il ne tardera pas d'être décerné à mon mari. » Servan me raconta qu'ayant été le matin chez le roi pour quelque affaire, il avait voulu l'entretenir du camp ; que le roi, témoignant beaucoup de mauvaise humeur, avait fini par lui tourner le dos, et qu'à l'instant Dumouriez venait de sa part lui demander le portefeuille dont il allait être chargé. « Dumouriez? cette conduite m'étonne peu, mais elle est infâme ; les autres ministres dans ce cas ne devraient pas attendre leur renvoi ; il leur conviendrait d'écrire au roi qu'ils ne peuvent plus s'asseoir au Conseil avec Dumouriez : il faut les envoyer chercher pour en conférer. »

Clavière seulement et Duranthon arrivent ; ces gens-là ne surent jamais prendre un parti décidé ; il fut convenu qu'ils reviendraient le lendemain à huit heures du matin, après y avoir réfléchi, et que Roland leur tiendrait prête une lettre qu'ils pussent tous signer ; il leur fit part de celle qu'il avait envoyée le matin, et dont il attendait pour réponse un traitement pareil à celui de Servan. Je ne sais si d'après cela même ces messieurs, qui aimaient leur place, n'imaginèrent pas que les deux ministres qui avaient le plus insisté pour les décrets seraient les seuls sacrifiés et qu'il ne fallait point encourir légèrement le même sort ; mais le lendemain ils ne trouvèrent pas bon d'écrire, et jugèrent préférable d'aller en personne parler au roi : mesure qui n'avait pas le sens commun, car lors-

« A M. Roland de la Platière. — Paris, le 13 juin 1792. — Vous voudrez bien, Monsieur, remettre le portefeuille du département de l'Intérieur que je vous avais confié à M. Mourgues, que je viens d'en charger. — Louis. »

qu'il s'agit d'exprimer des vérités fortes ou désagréables à une personne qui par sa place a droit à beaucoup d'égards, il est plus avantageux de le faire par écrit. Roland, qui avait rempli sa tâche, ne pouvait plus que se ranger avec eux pour cette circonstance; ils se rendirent chez Lacoste dans le dessein de lui proposer de se joindre à eux; Lacoste incertain paraissait balancer, lorsqu'un message du roi vient apporter à Duranthon l'ordre d'aller sur-le-champ et seul au château. « Nous irons vous attendre chez vous, dirent Roland et Clavière. » Ils étaient à peine arrivés à l'hôtel de la Justice, que Duranthon revient, la mine allongée, l'air hypocrite, tirant lentement de chacune de ses poches ce qu'on appelait une lettre de cachet qui portait le congé de ses deux collègues. « Vous nous faites bien attendre notre liberté », lui dit Roland en riant, et, prenant le billet : « C'est elle effectivement. »

Il retourne chez lui, et m'apporte cette nouvelle bien prévue. « Il reste une chose à faire, dis-je avec vivacité, c'est d'être le premier à la mander à l'Assemblée, en lui envoyant copie de la lettre au roi, qui doit en être la cause. » Cette idée lui sourit beaucoup; je la caressais complaisamment et nous la mîmes sur-le-champ à exécution. Je sentais tout l'effet qui pouvait en résulter, et je ne me trompai pas; le double but était rempli : l'*utilité*, la *gloire* suivaient la retraite de mon mari. Je n'avais pas été fière de son entrée au ministère; je le fus de sa sortie (1).

(1) C'est dans la séance du mercredi matin, 13 juin, que l'Assemblée reçut : 1° une lettre de Servan annonçant son renvoi; 2° une lettre du roi notifiant le congé donné à Servan, Roland et Clavière; 3° une lettre de Clavière; 4° une courte lettre de Roland à laquelle était jointe la copie de sa lettre au roi du 10 juin.

SUITE DU PREMIER MINISTÈRE ET DE DUMOURIEZ

J'ai dit que Dumouriez avait eu un petit déplaisir à venger en se liguant avec la cour contre ses collègues ; voici d'où il était résulté.

Dumouriez avait choisi pour son principal agent, et nommé directeur général du département des Affaires étrangères, Bonnecarrère (1), décoré de la croix de Saint-Louis que Dumouriez lui avait fait donner, bel homme, ayant la réputation et les mœurs d'un intrigant. Je l'ai vu une seule fois, que Dumouriez l'amena dîner chez moi, et son extérieur agréable ne me séduisit pas plus que celui de Hérault de Séchelles (2). « Tous ces beaux garçons, disais-je à un ami, me semblent de pauvres patriotes ; ils ont l'air de trop s'aimer eux-mêmes pour ne pas se préférer à la chose publique, et je n'échappe jamais à la tentation de rabattre leur suffisance, en ne paraissant pas voir le mérite dont ils tirent le plus de vanité. »

J'ai plus d'une fois entendu des hommes graves, des députés, de ces originaux qui croyaient à l'honnêteté et qu'on déclare infâmes aujourd'hui à cause de cela ; je les ai entendu gémir du choix qu'avait fait Dumouriez, trouver que les ministres patriotes ne sauraient mettre dans un choix trop de sévérité pour assurer la liberté par la gestion la plus intacte dans toutes les parties de l'administration. Je sais qu'il y eut de douces remontrances faites à Dumouriez, qui s'excusa sur l'intelli-

(1) Voir plus haut, p. 75, aux *Notices historiques*.

(2) Hérault de Séchelles (1759-1794), ancien avocat général au Parlement, député de Paris à la Législative et de Seine-et-Oise à la Convention, condamné et exécuté avec Danton, le 5 avril 1794.

gence et les talents de Bonnecarrère, dont on ne peut nier l'esprit, les ressources et la souplesse ; mais le bruit se répandit d'une affaire ménagée par Bonnecarrère, pour laquelle il y avait eu de déposées, chez un notaire, cent mille livres dont Mme de Beauvert (1) devait avoir sa part : c'était la maîtresse de Dumouriez, femme galante, sœur de Rivarol, entourée de la puante aristocratie de gens sans mœurs. J'ai oublié l'affaire et les personnes ; mais les noms, les temps, les particularités furent connus, avérés. On arrêta de parler sérieusement à Dumouriez, pour l'engager à renvoyer Bonnecarrère et à conserver ou revêtir une décence faute de laquelle il ne pouvait rester dans le ministère sans nuire à la bonne cause. Gensonné, qui connaissait particulièrement Dumouriez (2), et Brissot, à qui les torts de Bonnecarrère avaient été dénoncés (3), arrêtèrent de lui parler chez Roland, en sa présence et celle de trois ou quatre autres personnes, ses collègues ou députés. Effectivement, après avoir dîné chez moi, retirés dans le cabinet que j'habitais ordinairement, on fit à Dumouriez l'exposé des griefs et les observations en conséquence. Roland, avec la gravité de son âge et de son caractère, se permit d'insister sur la chose, comme intéressant tout le minis-

(1) La baronne de Barruel-Beauvert, dite baronne d'Angel, sœur de Rivarol, et maîtresse de Dumouriez depuis le temps où il était commandant de Cherbourg. Elle était la femme séparée de Barruel-Beauvert, un des rédacteurs des *Actes des Apôtres*, journal ultra-royaliste du temps. Elle était « coutumière d'affaires véreuses ». (H. Welschinger, *Le Roman de Dumouriez*.)

(2) Gensonné, chargé de sa célèbre mission en Vendée (1791), avait connu à cette occasion Dumouriez, alors maréchal de camp à la 12e division militaire, à Niort. (Fr. Masson, p. 145.)

(3) Brissot, qui faisait partie avec Gensonné du comité diplomatique de l'Assemblée, était bien placé pour juger Bonnecarrère ; on lui reprochait même d'être son ennemi personnel.

tère. Rien n'était moins à l'usage de Dumouriez que cette exactitude et l'air de la remontrance : il voulut échapper par un ton léger; puis, se trouvant pressé par les raisons, il témoigna de l'humeur et se retira mécontent. De cet instant, il cessa de voir les députés, et ne paraissait pas satisfait de les rencontrer chez moi. Il y vint moins souvent. Réfléchissant sur cette conduite, je dis à Roland que, sans me connaître en intrigue, je croyais que, dans les règles du monde, l'heure devait être venue de perdre Dumouriez si l'on voulait éviter d'être renversé par lui. « Je sais bien, ajoutai-je, que tu ne saurais t'abaisser à pareil jeu, mais il est pourtant vrai que Dumouriez doit chercher à se défaire de ceux dont la censure l'a blessé. Quand on se mêle de prêcher et qu'on l'a fait inutilement, il faut punir ou s'attendre à être molesté. »

Dumouriez, qui aimait Bonnecarrère, le fit confident de ce dont il était l'objet : celui-ci masqua l'affaire qu'on lui reprochait; il avait d'ailleurs quelque accès chez la reine, par des femmes avec lesquelles il était lié; on intrigua; les fameux décrets survinrent et, quoique Dumouriez fût d'avis de la sanction, il sut se ménager à la cour et servit au départ de ses collègues, soit en proposant des successeurs, soit en acceptant le ministère de la Guerre, qu'au reste il ne garda pas longtemps, car la cour, qui avait été bien aise de le conserver d'abord pour ne pas paraître renvoyer tous les ministres dits patriotes, s'en défit bientôt après; mais il était trop habile pour ne pas éviter une entière disgrâce, et il obtint de l'emploi à l'armée suivant son grade (1).

(1) Dumouriez, après avoir fait renvoyer ses collègues (12-13 juin), et avoir pris le ministère des Affaires étrangères, — sur la promesse,

Les patriotes mêmes imaginèrent qu'il fallait tirer parti de ses talents, et qu'on pouvait espérer qu'il en ferait un bon usage dans la carrière militaire. L'un des plus grands embarras du gouvernement après le 10 août était le choix des sujets, notamment pour cette partie. L'ancien régime n'avait admis que des nobles pour officiers; le savoir ou l'expérience était concentré dans leur ordre; le peuple les voyait avec inquiétude chargés de la direction des forces destinées à maintenir une Constitution qui leur était contraire : frappé de ce contraste, il ne pouvait avec les hommes éclairés juger les raisons de confiance fondées sur le caractère de celui-ci, les passions de celui-là, les principes de tel autre, et ainsi du reste. Les flatteurs du peuple exagéraient ses craintes, excitaient sa défiance; éternels dénonciateurs, ils se font les ennemis de tous les hommes en place, pour s'établir dans celle qui convient à leur ambition : c'est la mache de tous les agitateurs, depuis *Hippon*, le harangueur de Syracuse, jusqu'à Robespierre, le bavard parisien (1).

Roland, rappelé au ministère, crut devoir à l'intérêt public et aux circonstances de faire disparaître l'opposition qui devait se trouver entre lui et Dumouriez, puisqu'ils avaient ensemble, chacun à leur manière, à servir la République. « Les chances politiques, lui écrivit-il, sont aussi variées que celles de la guerre; je me retrouve au

dit-il, que le roi sanctionnerait le décret sur les prêtres insermentés, — n'avait pu obtenir satisfaction sur ce point et avait démissionné (15 juin), en se faisant envoyer presque aussitôt (19 juin) comme lieutenant-général à l'armée du Nord, dont il reçut le commandement en chef le 19 août, après la destitution de Lafayette.

(1) Cf. plus loin, dans la lettre à Robespierre du 14 octobre 1793 : « Depuis Hippon, harangueur de Syracuse, jusqu'à nos orateurs parisiens. »

Conseil, vous êtes à la tête des armées; vous avez à effacer les torts de votre ministère et à parcourir le plus beau champ pour votre gloire! Vous fûtes entraîné dans une intrigue qui vous fit desservir vos collègues, et vous avez été à votre tour joué par la cour même avec laquelle vous aviez voulu vous ménager. Mais vous ressemblez un peu à ces preux chevaliers qui faisaient parfois de petites scélératesses dont ils étaient les premiers à rire, et qui ne savaient pas moins se battre en désespérés quand il s'agissait de l'honneur. Il faut convenir que si ce caractère ne s'accorde pas très bien avec l'austérité républicaine, il est une suite des mœurs dont nous n'avons pu nous défaire encore, et qu'il faudra bien vous pardonner si vous remportez des victoires. Vous me trouverez dans le Conseil toujours prêt à seconder vos entreprises tant qu'elles auront le bien public pour objet; je ne connais point d'affections particulières quand il est question de le servir, et je vous chérirai comme l'un des sauveurs de ma patrie si vous vous dévouez sincèrement à sa défense. » Dumouriez répondit fort bien (1), et se battit de même. Il repoussa les Prussiens; je me souviens qu'à cette époque il y eut quelque espérance de les détacher de la ligue et quelques pourparlers à ce sujet, mais

(1) La lettre de Roland, dont sa femme ne donne ici qu'un résumé, est du 16 août 1792, et se trouve au ms. 6243, fol. 66-67, des *Papiers Roland*. Elle est de l'écriture du ministre, et bien de son style. Avec une rude franchise, accentuée par des expressions maladroites, le ministre du 10 août rappelle à Dumouriez ses torts du 13 juin, s'engage à les oublier pour « servir la patrie, assurer son salut et le nôtre en même temps », et lui offre « sa correspondance particulière et son appui dans le Conseil ».

Dumouriez répondit à ces loyales ouvertures, et une correspondance s'établit. M. Faugère, dans son édition des *Mémoires de Madame Roland*, t. I, p. 262, a publié une lettre de Dumouriez à Roland, datée du 5 octobre suivant.

ils n'eurent pas de suite (1). Il vint à Paris (2), après que les ennemis eurent évacué notre territoire, pour préparer les opérations de la Belgique; Roland le vit au Conseil; je le reçus à dîner chez moi une seule fois avec beaucoup d'autres personnes. Quand il entra dans mon appartement, il avait l'air un peu embarrassé et vint m'offrir, assez gauchement pour un homme aussi dégagé, un charmant bouquet qu'il tenait à la main. Je souris, en lui disant que la fortune faisait de plaisants tours, et qu'il ne s'était pas attendu sans doute qu'elle me mît dans le cas de le recevoir de nouveau dans ce même hôtel; mais que les fleurs n'en seyaient pas moins bien au vainqueur des Prussiens, et que je les recevais de sa main avec plaisir. Il se proposait d'aller après dîner à l'Opéra (3); c'était encore un reste de l'ancienne folie des généraux d'aller se montrer au spectacle et chercher des couronnes de théâtre, lorsqu'ils avaient remporté quelque avantage.

Une personne me demanda si je ne comptais point y aller; j'évitai de répondre, parce qu'il ne convenait ni à mon caractère ni à mes mœurs d'y paraître avec Dumouriez. Mais, après que la compagnie fut partie, je proposai à Vergniaud de m'y accompagner dans ma loge avec ma fille. Nous nous y rendîmes. L'ouvreuse de loges, étonnée, me dit que la loge du ministre était occupée. « Cela n'est pas possible, » lui dis-je. On n'y entrait que sur des billets signés de lui, et je n'en avais donné à personne. « Mais c'est le ministre qui a voulu entrer. — Non, ce n'est pas lui; ouvrez-moi, je verrai qui c'est. »

(1) Voir, sur ces négociations obscures, Mortimer-Ternaux, IV, 165-168, et A. Chuquet, *Valmy*.

(2) Du 11 au 19 octobre.

(3) Probablement le 12 octobre. (Mortimer-Ternaux, IV, 179.)

Trois ou quatre sans-culottes, en forme de spadassins, étaient à la porte. « On n'ouvre pas, s'écrièrent-ils, le ministre est là. — Je ne puis me dispenser d'ouvrir, » répond la femme qui dans l'instant ouvre effectivement la porte. J'aperçois la grosse figure de Danton, celle de Fabre et trois ou quatre femmes de mauvaise tournure. Le spectacle était commencé; ils fixaient le théâtre; Danton s'inclinait sur la loge voisine pour causer avec Dumouriez que je reconnus, le tout d'un clin d'œil, sans que personne de la loge m'eût vue. Je me retirai subitement, en poussant la porte. « Véritablement, dis-je à l'ouvreuse, c'est un ci-devant ministre de la Justice, à qui j'aime mieux laisser le fruit d'une impertinence que de me compromettre avec lui; je n'ai que faire ici », et je me retirai, jugeant au reste que la sottise de Danton me sauvait de l'inconvénient que j'avais voulu éviter de paraître avec Dumouriez, puisqu'il se serait trouvé si près de moi.

J'ai su que Danton et Fabre n'avaient cessé de l'accompagner à tous les autres spectacles où il avait eu la faiblesse de se montrer; quant à moi, je ne l'ai jamais revu : voilà où se sont bornées nos relations avec un homme dont on a voulu nous supposer complices lors de sa trahison.

Dumouriez est actif, vigilant, spirituel et brave, fait pour la guerre et pour l'intrigue. Habile officier, il était, au jugement même de ses jaloux collègues, le seul d'entre eux qui fût en état de bien conduire une grande armée; adroit courtisan, il convenait mieux par son caractère et son immoralité à l'ancienne cour qu'au nouveau régime. Avec des vues étendues, toute la hardiesse nécessaire pour les suivre, il est capable de concevoir de grands plans et ne manque pas de moyens de les mettre à exécution; mais il n'a point assez de caractère

pour son esprit ; l'impatience et l'impétuosité le rendent indiscret ou précipité ; il ourdit bien une trame, il ne sait pas longtemps cacher son but ; il lui fallait une tête plus froide pour devenir chef de parti.

Je suis persuadée que Dumouriez n'était pas allé dans la Belgique avec l'intention de trahir ; il aurait servi la République comme un roi, pourvu qu'il y trouvât sa gloire et son profit ; mais les mauvais décrets rendus par la Convention, l'affreuse conduite de ses commissaires, les sottises du pouvoir exécutif gâtant notre cause dans ce pays, et la tournure des affaires préparant un bouleversement général, il eut l'idée d'en changer le cours et se perdit dans ses combinaisons, faute de prudence et de maturité.

Dumouriez doit être fort aimable dans les orgies d'hommes et pour les femmes qui ont peu de mœurs ; il paraît encore avoir la pétulance de la jeunesse et toute la gaieté d'une imagination vive et libre ; aussi sa politesse a-t-elle quelque chose de contraint avec les femmes réservées. Il divertissait le roi au Conseil par les contes les plus extravagants, dont ses graves collègues ne pouvaient s'empêcher de rire, et il les entremêlait parfois de vérités hardies et bien appliquées. Quelle différence de cet homme, tout vicieux qu'il soit, avec Luckner (1), qui fit quelque temps l'espoir de la France ! Je n'ai jamais rien vu de si médiocre. C'est un vieux soldat, demi-abruti, sans esprit, sans caractère, véritable fantôme que purent conduire les premiers marmousets, et qui, à la faveur d'un mauvais langage, du goût du vin, de quelques jurements et d'une certaine intrépidité, acquérait de

(1) Le baron de Luckner, Bavarois, né en 1722, entré de bonne heure au service de la France, lieutenant-général dès 1763, maréchal de France en 1791, commandant les armées sur la frontière en 1792, guillotiné le 4 janvier 1794.

la popularité dans les armées, parmi des machines stipendiées toujours dupes de qui les frappe sur l'épaule, les tutoie et les fait quelquefois punir. Je l'eus à dîner chez moi lors du premier ministère de Roland, et je l'entretins ou fus présente à sa conversation durant quatre ou cinq heures. « O mon pauvre pays! disais-je le lendemain à Guadet, qui me demandait comment j'avais trouvé Luckner, vous êtes donc perdu, puisqu'il faut aller chercher hors de votre sein un pareil être pour lui confier vos destinées! »

Je ne me connais nullement en tactique, et Luckner pouvait fort bien entendre celle de son métier, mais je sais d'autre part qu'on ne peut être un grand capitaine sans raisonnement et sans esprit.

La chose qui m'ait le plus surprise depuis que l'élévation de mon mari m'eut donné la faculté de connaître beaucoup de personnes, et particulièrement celles employées dans les grandes affaires, c'est l'universelle médiocrité; elle passe tout ce que l'imagination peut se représenter, et cela dans tous les degrés, depuis le commis qui n'a besoin que d'un esprit juste pour bien saisir une question, de méthode pour la traiter, d'un peu de style pour rédiger des lettres, jusqu'au ministre chargé du gouvernement, au militaire qui doit commander les armées, et à l'ambassadeur fait pour négocier. Jamais, sans cette expérience, je n'aurais cru mon espèce si pauvre. Ce n'est aussi que de cette époque que j'ai pris de l'assurance; jusque-là j'étais modeste comme une pensionnaire de couvent; je supposais toujours que les gens plus décidés que moi étaient aussi plus habiles. Vraiment! je ne m'étonne pas que l'on m'aimât beaucoup; on sentait bien que je valais quelque chose, et cependant je faisais de bonne foi les honneurs à l'amour-propre d'autrui.

Dans cette pénurie de sujets, la Révolution ayant fait successivement éloigner ceux que leur naissance d'abord, leur fortune ensuite, leur éducation et les circonstances rendaient supérieurs au grand nombre par un peu plus de culture, il n'est pas étonnant que nous soyons successivement tombés dans les mains de la plus crasse ignorance et de la plus honteuse incapacité. Il y a encore bien des degrés depuis *de Grave* (1) jusqu'à *Bouchotte* (2). Le premier était un petit homme que la nature avait fait doux, à qui ses préjugés inspiraient de la fierté, que son cœur sollicitait d'être aimable, et qui, faute d'esprit pour les concilier, finissait par n'être rien. Je crois le voir encore, marchant sur les talons, le coude relevé, la tête haute, ne montrant souvent que le blanc de ses grands yeux bleus qu'il ne pouvait tenir éveillés après dîner qu'à l'aide de deux ou trois tasses de café; parlant peu comme par discrétion, mais pour éviter de se compromettre; s'inquiétant véritablement de ses devoirs et perdant la tête dans leur multiplicité : aussi finit-il par abandonner une place qu'il sentait au-dessus de ses forces (3). Je ne veux rien dire de *Bouchotte*, un *idiot* se peint en trois syllabes; mais ses fautes sont innumérables.

J'ai dit ailleurs ce qu'était *Servan :* brave militaire, excellent citoyen, homme éclairé, [il manquait du carac-

(1) Sur de Grave, voir plus haut, *Notices historiques*, p. 70.

(2) Bouchotte (1754-1840), ministre de la guerre du 4 avril 1793 au 1er avril 1794, où la Convention supprima les ministères pour les remplacer par des commissions exécutives. Les fautes inévitables de son administration, dans la plus grande tourmente que la France ait traversée, dues d'ailleurs en partie au choix de ses adjoints, Xavier Audouin, Ronsin, etc. (16 avril), ne doivent pas faire oublier l'immense labeur de l'organisation des quatorze armées qui sauvèrent la République, ni l'incontestable probité de l'homme.

(3) Démission du 8 mai 1792.

tère nécessaire dans les dernières circonstances, mais] (1) il avait [encore] un degré de mérite rare à trouver, et l'on serait trop heureux d'avoir beaucoup d'hommes de cette trempe. *Clavière*, avec de l'esprit et ce caractère difficile ordinaire chez les hommes qui, vivant fréquemment dans leur cabinet, s'y forment des opinions qu'ils défendent avec opiniâtreté, ne manque ni de lumières, ni de philosophie ; mais les habitudes financières ont un peu resserré son âme. Le calcul de l'argent gâte toujours les plus heureux naturels ; il est impossible de ne pas attacher beaucoup de prix à ce dont on s'occupe journellement ; un banquier peut être un homme habile et instruit, mais le désintéressement d'Aristide ne sera jamais sa vertu. Clavière est très laborieux, facile à conduire pour ceux qui savent le prendre, insupportable à vivre pour quiconque partage son obstination dans la dispute ; mauvais juge des hommes dont il n'étudie jamais qu'une partie, l'intelligence, sans examiner leurs caractères, leurs intérêts et leurs passions ; timide au Conseil ou quelquefois emporté ; enfin, meilleur administrateur que grand ministre.

Je n'ai jamais bien compris ce qui avait pu faire estimer *Duranthon* capable d'entrer au ministère, si ce n'est l'idée du peu de facultés nécessaire pour remplir celui de la Justice. Lourd, paresseux, vain et parleur, timide et borné, ce n'était véritablement qu'une vieille femme. La réputation d'intégrité, ses mœurs réservées d'un avocat décent, quelques témoignages d'attachement pour la Révolution et le ton d'un homme honnête, avec l'âge de l'expérience, lui servirent probablement de recommandation ; il n'a pas même eu le talent de se

(1) Les mots entre crochets sont biffés au ms., probablement par Bosc. En 1795, Servan vivait encore.

retirer à propos (1), le seul qui eût pu lui acquérir quelque gloire. Lorsque je considère quels ont été ses successeurs, je me fâche moins contre ceux qui l'avaient jugé digne de la place (2), mais je me demande où il faut chercher des hommes propres à gouverner?

Lacoste avait les connaissances matérielles, l'habitude laborieuse et l'insignifiance d'un commis. Longtemps employé dans les bureaux de la Marine, on le jugea bon à devenir ministre de ce département, dans lequel il ne fit point de sottise. Mais il manquait des vues et de l'activité qui doivent caractériser l'administrateur d'une grande partie, et dont les circonstances faisaient sentir le besoin; il a fallu l'impéritie de *Monge* pour offrir un objet de comparaison qui lui fût avantageux. Lacoste, sous une figure presque timide, cachait un penchant à la colère qui, dans la contradiction, dégénérait en emportements risibles.

Telle était la composition du ministère la première fois que Roland en fit partie. Il régna d'abord une grande union apparente entre tous ces membres du Conseil; je crois bien que tous voulaient de bonne foi la Constitution, avec plus ou moins de regard à son propre intérêt de la part de plusieurs. Ils se réunissaient à dîner chez l'un d'eux les jours de Conseil; je les avais chez moi toutes les semaines; quelques-uns des députés de leur connaissance s'y trouvaient, et l'on s'y entretenait des affaires avec le désir commun de les faire marcher. Ce fut un beau temps, en le rapprochant de celui qui lui a succédé!

(1) Duranthon, au lieu de se retirer le 13 juin avec Roland, Clavière et Servan, ne se retira que le 3 juillet (*Moniteur* du 6).

(2) Vergniaud et les autres députés de Bordeaux.

SECOND MINISTÈRE [1]

Lors du rappel de *Roland*, *Clavière* et *Servan*, on acheva la composition du ministère par la nomination de *Danton* que j'ai peint suffisamment ailleurs, et par celle de *Monge* et *Le Brun* (2), le premier à la Marine, le second aux Affaires étrangères. Rien n'est aussi cruel que l'embarras des choix dans les circonstances telles que celles où l'on se trouvait alors. Tout homme qui eût appartenu à la cour, de près ou de loin, était proscrit dans l'opinion ; il fallait avoir, comme Servan, déjà fait ses preuves en patriotisme d'une manière éclatante, pour effacer cette tache originelle, quelque petite qu'elle dût être pour lui (3). Les personnes chargées des choix avaient peu de moyens pour les faire ; hommes publics depuis peu de temps, nos législateurs n'avaient point

(1) C'est le titre donné à ce cahier par Mme Roland. Elle avait écrit, à côté : « Portraits et anecdotes », mais ces mots sont biffés.

(2) J'ai parlé de Monge. Quant à Le Brun (1763-1793), voir M. Fr. Masson, *le Département des Affaires étrangères*. Il suffit de dire que, né à Noyon, il avait eu une jeunesse errante. Journaliste à Liège, revenu en France en 1791, collaborateur des Robert (Tourneux, 10660, 10680), il avait été appelé par Dumouriez, en mars 1792, au premier bureau de son ministère, et se trouva ainsi désigné, au 10 août, pour prendre la direction du Département. Lié à la politique girondine, il fut décrété d'arrestation au 2 juin 1793, et exécuté le 27 décembre suivant.

(3) J'ai déjà dit que Servan avait été sous-gouverneur des pages de Louis XVI et s'appelait « M. de Servan ». (*Alm. de Versailles* de 1786).

eu ces grandes relations qui font connaître beaucoup d'individus et démêler au milieu d'eux ceux qui peuvent convenir aux places. On délibérait péniblement au comité lorsque l'idée de *Monge*, que *Condorcet* connaissait de l'Académie, et dont plusieurs autres avaient entendu citer le patriotisme, se présenta; Monge, mathématicien, examinateur, envoyé quelquefois dans les ports, honnête citoyen, père de famille estimable, clubiste zélé de la petite Société du Luxembourg, fut mis un moment en balance avec *Meusnier*, son collègue à l'Académie, officier ingénieur (1), mais que quelques-uns se rappelèrent avoir vu faire sa cour aux grands, et il l'emporta.

Bon homme, épais et pasquin, Monge, autrefois tailleur de pierre à Mézières où l'abbé Bossut, lui trouvant quelques dispositions, l'initia aux mathématiques et l'encouragea de six livres par semaine, avait fait son chemin en travailleur, mais sans revoir son bienfaiteur depuis qu'il était devenu son égal. Habitué à calculer avec des éléments inaltérables, Monge n'entendait rien aux hommes ni aux affaires d'administration; lourd et mauvais plaisant, il m'a toujours rappelé, quand il voulait faire l'agréable, ces ours que la ville de Berne fait nourrir dans ses fossés, et dont les gentillesses appropriées à leurs formes grossières amusent les passants.

Le nouveau ministre plaça dans ses bureaux des hommes aussi peu capables d'agir qu'il l'était de les juger; il se donnait beaucoup de mal sans rien faire et, avec la meilleure volonté du monde, il laissa désorganiser la Marine dans le temps où il était le plus important de l'entretenir et de la remonter. Il faut rendre justice à

(1) Voir p. 145.

sa bonne foi; il fut effrayé du fardeau et désira s'en décharger; mais l'embarras de trouver mieux le fit inviter à demeurer : insensiblement sa situation lui parut douce, et il s'imaginait en remplir les devoirs aussi bien qu'eût fait personne autre. Mais s'il fut mauvais administrateur, il était encore pire conseiller et n'a jamais occupé que sa chaise dans les délibérations du pouvoir exécutif, se rangeant constamment à l'avis le plus timide, parce que, n'en ayant point à lui, il ne pouvait adopter que le plus convenable aux vues d'un esprit borné.

Lorsque Pache devint ministre, il fut le régulateur de Monge, son admirateur et son ami, qui n'eut plus d'opinion que la sienne et la recevait comme l'inspiration divine ; c'est ainsi qu'il s'est *Maratisé*, et que cet homme, qui eût dû avoir son genre de bonté, s'est rendu fauteur de la doctrine la plus sanguinaire et la plus atroce.

Le Brun, employé dans les bureaux des Affaires étrangères, passait pour un esprit sage parce qu'il n'avait d'élans d'aucune espèce, et pour un habile homme parce qu'il était assez bon commis. Il connaissait passablement sa carte diplomatique, et savait rédiger avec bon sens un rapport ou une lettre. Dans un temps ordinaire, il eût été fort bien placé au département qui est le moins chargé, et dont le travail est le plus agréable à faire. Mais il n'avait rien de l'activité d'esprit, de caractère, qu'il eût fallu développer à l'instant où il y fut appelé. Mal instruit de ce qui se passait chez nos voisins, envoyant dans les cours des hommes qui, sans être dénués de mérite, n'avaient aucune de ces choses qui leur servent de recommandation et pouvaient à peine passer l'antichambre de quelques grands, il ne savait employer ni l'espèce d'intrigue au moyen de laquelle on eût donné chez eux de l'occupation à ceux qui voulaient nous atta-

quer, ni l'espèce de grandeur dont un État puissant doit investir ses agents reconnus, pour se faire respecter. « Que faites-vous donc, lui demandait quelquefois Roland ? A votre place, j'aurais déjà mis l'Europe en mouvement et préparé la paix de la France sans le secours des armes ; je voudrais savoir ce qui se passe dans tous les cabinets et y exercer mon influence. » Le Brun ne se pressait jamais, et l'on vient, en août 93 (1), d'arrêter, à son passage en Suisse pour aller à Constantinople, Sémonville qui devrait y être rendu depuis huit mois. Les derniers choix de Le Brun achèvent de le peindre et me dispensent d'ajouter aucun trait. Il a fait nommer ministre plénipotentiaire en Danemark *Grouvelle*, le secrétaire du Conseil (2), dont à ce titre j'avais déjà à parler.

Grouvelle, élève de Cérutti (3), dont il n'a appris qu'à faire de petites phrases où il met toute sa philosophie, médiocre, froid et vain, dernier rédacteur de la *Feuille*

(1) Ceci indique le moment où ces pages ont été écrites.

Charles-Louis Huguet, marquis de Sémonville (1759-1839), si connu par son rôle considérable et ondoyant sous l'Empire, la Restauration et la monarchie de Juillet, était, avant la Révolution, conseiller au Parlement de Paris. Ami de Mirabeau, mêlé à tous les mondes, chargé de missions diverses, il avait été nommé ambassadeur à Constantinople, mais, pour des causes diverses (v. Fr. Masson), avait dû retarder son départ. Destitué par Lebrun (3 avril 1793), il trouva néanmoins le moyen de se faire confirmer sa mission, et, le 25 juillet, traversant la Suisse pour gagner Venise et de là rejoindre son poste, il fut arrêté par les Autrichiens dans le canton des Grisons (*Moniteur* des 8 et 14 août).

(2) Grouvelle (1758-1806), directeur avec Cérutti, puis avec Ginguené, de *la Feuille villageoise ;* secrétaire du Conseil exécutif provisoire au 10 août, puis nommé ministre de France à Copenhague le 15 juin 1793 par Lebrun, qui, quoique en état d'arrestation, continuait à expédier les affaires.

(3) Cérutti (1738-1792), ancien jésuite, littérateur de quelque talent, député de Paris à la Législative.

villageoise (1), devenue flasque comme lui, Grouvelle avait été sur les rangs pour je ne sais quel ministère, et fut nommé secrétaire du Conseil au 10 août, en exécution d'une loi constitutionnelle (2), contre l'inobservation de laquelle Roland avait si vivement réclamé (3) que le roi s'était enfin déterminé à la faire suivre. Roland avait espéré que la tenue régulière d'un registre, où l'on inscrirait les délibérations, établirait dans le Conseil une marche plus sérieuse et mieux remplie ; il y voyait l'avantage, pour les hommes fermes, de faire constater leurs opinions, et de laisser un témoignage, quelquefois utile à l'histoire, et toujours à leur justification. Mais les meilleures institutions ne valent que pour les individus incapables de les pervertir. Grouvelle ne savait point dresser un procès-verbal, et les ministres ne se souciaient nullement, pour la plupart, qu'il restât des traces de leur avis (4). Jamais le secrétaire n'a pu faire qu'un énoncé des délibérations prises, sans déduction de motifs ni mention des oppositions ; jamais Roland n'a pu obtenir de faire consigner les raisons des siennes, quand il en élevait de

(1) Journal hebdomadaire, fondé le 30 septembre 1790 et qui dura jusqu'en août 1795 (TOURNEUX, 10571).

(2) Loi du 27 avril-25 mai 1791, art. 19.

(3) V. lettre de Roland au roi, du 10 juin 1792 : «..... Je réitérerai mes observations à Votre Majesté sur l'obligation et l'utilité d'exécuter la *loi* qui prescrit d'avoir un secrétaire au Conseil... Pour des ministres responsables, il faut un moyen de constater leurs opinions. Si celui-là eût existé, je ne m'adresserais pas par écrit en ce moment à Votre Majesté... » Cf. séance de l'Assemblée législative du 24 juin 1792 (*Moniteur* du 26). *Ducos* : « Un ministre patriote, qui vient de quitter la place [Roland], a annoncé que la loi du 27 avril [1791], portant qu'il y aura un secrétaire au Conseil du roi, n'était point exécutée. Je demande que l'Assemblée s'informe si elle l'a été depuis le renouvellement du ministère... »

(4) Voir, sur ce registre des délibérations du Conseil exécutif provisoire, AULARD, *Salut public*, t. I, Introd., p. XXVI et suiv.

formelles contre les résolutions. Grouvelle s'immisçait constamment dans la discussion, et sa manière pointilleuse ne contribuait pas peu à la rendre difficile. Roland ennuyé lui observa une fois qu'il oubliait son rôle. « Ne suis-je donc qu'une écritoire? s'écria aigrement l'important secrétaire. — Vous ne devez pas être autre chose ici, répliqua le sévère Roland; chaque fois que vous vous mêlez de la délibération, vous oubliez votre fonction, qui est de la recueillir; et voilà pourquoi vous n'avez que le temps de faire sur feuille volante une petite nomenclature insignifiante qui, reportée sur le registre, ne présente aucun tableau des opérations du gouvernement, tandis que le registre du Conseil devrait servir d'archives au pouvoir exécutif. » Grouvelle piqué n'en fit pas mieux et ne changea point sa méthode; on voit d'ici que les hommes que j'ai dépeints devaient la trouver bonne pour eux. Vingt mille livres d'appointements étaient attribués à sa place; il lui parut qu'il fallait y joindre un appartement au Louvre, assez considérable pour y loger avec lui ses commis, et il fit ses représentations en conséquence au ministre de l'Intérieur. Il suffit d'un léger aperçu du caractère pour se représenter le scandale que Roland trouva dans cette proposition, et la vigueur avec laquelle il la repoussa. « Des commis! pour un travail que je ferais moi-même en quelques heures et mieux que vous, si j'étais à votre place! disait-il à Grouvelle. Je veux que vous preniez un copiste pour vous éviter la peine de délivrer les expéditions ou extraits de délibérations que vous pouvez être dans le cas de fournir; mais vingt mille livres doivent vous suffire pour l'appointer et le loger ainsi que vous; leur quotité est même indécente, dans un régime libre, pour la place que vous occupez. »

Assurément Grouvelle a le droit de ne pas aimer Roland, et je crois bien qu'il l'exerce avec plénitude.

Quant à moi, j'ai vivement senti que le ridicule de ses prétentions était intolérable. Ces hommes pétris de vanité, sans caractère et sans vertu, dont l'esprit n'est qu'un jargon, la philosophie un petit étalage, les sentiments des réminiscences, me paraissent en morale une espèce d'eunuques que je méprise et déteste plus cordialement que certaines femmes ne dédaignent et haïssent les autres. Et voilà le ministre d'une grande nation auprès d'une cour étrangère dont il est utile de nous conserver l'estime et d'assurer la neutralité. Je ne sais point le secret de cette nomination, mais je parierais que Grouvelle, mourant de peur dans le fâcheux état des affaires, a pressé Le Brun de le faire sortir de France de quelque manière; et Le Brun, en qualité de ministre, l'a fait partir ambassadeur, comme il l'aurait fait commis-voyageur si lui-même eût été négociant. C'est un arrangement individuel dans lequel la République n'entre que pour le titre dont elle décore, les avantages qui y sont attachés, et le tort qui peut lui revenir d'avoir été mal représentée.

Le choix d'un envoyé auprès des Etats-Unis fut dirigé avec plus de sagesse; il offre un nouvel argument en faveur de Brissot auquel on fait un crime d'y avoir eu part. Bonnecarrère avait été désigné, je ne saurais dire précisément à quelle époque (1); Brissot observa à quelques membres du Conseil qu'il importait au maintien de la meilleure intelligence avec les Etats-Unis, comme à la gloire de notre République naissante, d'envoyer en Amé-

(1) On a vu plus haut que ce fut dans les premiers jours d'août 1792, mais que, dans la séance du 10 août, Brissot fit annuler cette désignation.

rique un homme dont le caractère et les mœurs dussent plaire aux Américains ; sous ce rapport, Bonnecarrère ne pouvait convenir : un aimable roué du beau monde, un joueur, quels que fussent d'ailleurs ses talents et son esprit, n'était pas fait pour le rôle grave et décent imposé à notre envoyé chez cette puissance.

Brissot n'y mettait point de personnalités : c'est l'homme du monde qui en soit le moins susceptible ; il cita *Genest* (1), qui venait de passer cinq ans en Russie, et qui, déjà versé dans la diplomatie, avait d'ailleurs toute la moralité, toutes les connaissances dont la réunion devait être goûtée chez un peuple sérieux.

Cette proposition fut réfléchie, toutes les considérations possibles l'appuyèrent, et *Genest* fut choisi. Certes ! si c'est là de l'intrigue, désirons donc que tous les intrigants ressemblent à Brissot. J'ai vu Genest, j'ai désiré le revoir plusieurs fois et je le retrouverais toujours avec plaisir. Son esprit est solide, éclairé, il a autant d'aménité

(1) Edmond-Charles Genet, frère de Mme Campan, chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg (1789), rappelé (19 juillet 1792) lorsque la cour de Russie rompit avec la France ; nommé le 19 novembre suivant ministre plénipotentiaire et consul général à Philadelphie, rappelé à l'automne de 1794 sur la demande de Washington à la suite de démêlés que je n'ai pas à examiner ici. Je dirai seulement que Fr. Masson, dans son livre savant, mais partial, sur le *Département des Affaires étrangères pendant la Révolution*, le traite fort durement, mais qu'au contraire pleine justice lui a été rendue récemment par M. Moncure Daniel Conway, un publiciste américain, dans son ouvrage sur Thomas Paine (Paris, 1900, in-8°, Plon-Nourrit et Cie), en un remarquable *Appendice*, p. 48 et suiv. — Cet Appendice renferme quelques pages d'un réel intérêt, où Genet raconte ses relations avec les Roland au moment où il allait partir pour les États-Unis

Genet, bien que rappelé et remplacé en 1794, ne quitta pas les États-Unis, s'y maria et y mourut. Ses descendants y vivent encore, et c'est l'un d'eux qui a confié à M. Moncure Conway les pages manuscrites dont je viens de parler.

que de décence; sa conversation est instructive et agréable, sans affectation et sans pédanterie; douceur, justesse, grâce et raison le caractérisent. Il joignait à ce mérite l'avantage de s'exprimer facilement en anglais. Qu'un ignorant comme Robespierre, qu'un extravagant tel que Chabot déclament contre un pareil homme en le traitant d'ami de Brissot; qu'ils déterminent par leurs clameurs le rappel de l'un et le procès de l'autre, ils ne font qu'ajouter aux preuves de leur propre scélératesse et de leur ineptie, sans pouvoir porter atteinte à la gloire de ceux mêmes qu'ils feraient périr.

Au second ministère de Roland, comme au premier, je m'étais imposé de ne recevoir chez moi aucune femme, et j'ai suivi scrupuleusement cette règle. Jamais mon cercle n'a été fort étendu, et jamais les femmes n'en ont composé la plus grande partie. Après mes plus proches parents, je ne voyais que les personnes dont les goûts et les travaux intéressaient mon mari. Je sentis qu'au ministère je serais exposée à un entourage fort incommode, qui même aurait ses dangers; je trouvai que Mme Petion avait pris à la mairie un parti fort sage (1), et j'estimai qu'il était aussi louable d'imiter un bon exemple que de le donner. Je n'eus donc ni cercles ni visites; c'était d'abord du temps de gagné, chose inappréciable quand on a quelque moyen de l'employer. Deux fois la semaine seulement (2) je donnais à dîner : l'une aux collègues de mon mari avec lesquels se trouvaient quelques députés; l'autre à diverses personnes, soit députés, soit premiers commis des bureaux, soit enfin de

(1) Voir, dans les *Souvenirs* de Sophie Grandchamp, comment Mme Petion décourageait ses visiteuses et combien Mme Roland en avait été elle-même blessée, avant de suivre l'exemple.

(2) Les lundi et vendredi.

telles autres jetées dans les affaires ou occupées de la chose publique. Le goût et la propreté régnaient sur ma table, sans profusion, et le luxe des ornements n'y parut jamais; on y était à l'aise, sans y consacrer beaucoup de temps, parce que je n'y faisais faire qu'un service, et que je n'abandonnais à personne le soin d'en faire les honneurs. Quinze couverts étaient le nombre ordinaire des convives, qui ont été rarement dix-huit et une seule fois vingt. Tels furent les repas que les orateurs populaires traduisirent à la tribune des Jacobins en festins somptueux où, nouvelle Circé, je corrompais tous ceux qui avaient le malheur de s'y asseoir (1). Après le dîner on causait quelque temps au salon, et chacun retournait à ses affaires. On se mettait à table vers cinq heures, à neuf il n'y avait plus personne chez moi : voilà ce qu'était cette cour dont on me faisait la reine, ce foyer de conspiration à battants ouverts.

Les autres jours, fermés en famille, nous étions souvent, mon mari et moi, tête à tête, car, la marche des occupations portant fort loin l'heure du dîner, ma fille mangeait dans sa chambre avec sa gouvernante (2). Ceux

(1) Ces réceptions sont restées célèbres. Il est intéressant de voir comment Champagneux, l'ami des Roland, le premier de ses collaborateurs au ministère, les jugeait plus tard (en 1799). Il les considère comme inutiles et funestes. (*Disc. prélim.*, p. XXXIV.)

(2) Marie-Madeleine Mignot, ancienne organiste du collège des Bernardins, était entrée chez les Roland le 13 août 1792, comme maîtresse de musique et institutrice. Ils lui avaient accordé, sans doute à cause de son âge (54 ans), une confiance imméritée, et, le 25 décembre, dans une sorte de testament, à une heure où ils s'attendaient à périr, ils lui léguaient le soin de leur fille avec une rente viagère. Elle sortit de chez eux vers le 20 mai 1793. Elle comparut au procès de Mme Roland comme témoin à charge, le 7 novembre 1793, et fit une déposition d'une sottise féroce. (Voir mon édition des *Lettres de Madame Roland*, t. II, p. 447.)

qui m'ont vue alors me rendront témoignage un jour lorsque la voix de la vérité pourra se faire entendre ; je n'y serai peut-être plus, mais je sortirai de ce monde avec la confiance que la mémoire de mes calomniateurs se perdra dans les malédictions, tandis que mon souvenir sera quelquefois rappelé avec attendrissement.

Dans le nombre des personnes que je recevais, et dont j'ai déjà signalé les plus marquantes, *Payne* doit être cité (1). Déclaré citoyen français, comme l'un de ces étrangers célèbres que la nation devait s'empresser d'adopter, il était connu par des écrits qui avaient été utiles dans la révolution d'Amérique, et auraient pu concourir à en faire une en Angleterre. Sans me permettre de le juger absolument, parce qu'il entendait le français sans le parler, que j'en étais à peu près de même à l'égard de l'anglais, et que j'écoutais plutôt sa conversation avec de plus habiles que moi que je n'étais en état d'en former une avec lui, je crois que Payne a de commun avec la plupart des auteurs de valoir moins que ses ouvrages.

La hardiesse de ses pensées, l'originalité de son style, ces vérités fortes jetées audacieusement au milieu de ceux qu'elles offensent, ont dû produire une grande sensation ; mais je le croirais plus propre à semer, pour ainsi dire, ces étincelles d'embrasement qu'à discuter les bases ou préparer la formation d'un gouvernement. Payne éclaire mieux une révolution qu'il ne peut concourir à une constitution (2). Il saisit, il établit ces grands prin-

(1) Thomas Paine (1737-1809), le célèbre publiciste anglais, que l'Assemblée législative avait nommé citoyen français le 25 août 1792 et que quatre départements, le mois suivant, avaient élu à la Convention. Nul n'a été plus maltraité par les historiens royalistes de la Révolution. Le livre de M. Moncure Daniel Conway, que nous avons cité plus haut, le venge justement.

(2) Paine faisait partie du comité de constitution élu le 11 octobre

cipes dont l'exposé frappe tous les yeux, ravit un club et enthousiasme à la taverne : mais pour la froide discussion du comité, pour le travail suivi du législateur, je présume *David Williams* (1) infiniment plus propre que lui.

Williams, fait également citoyen français, n'avait pas été nommé à la Convention où il eût été plus utile ; mais le gouvernement le fit inviter à se rendre à Paris, où il passa quelques mois et conféra souvent avec les députés travailleurs. Sage penseur, véritable ami des hommes, il m'a paru combiner leurs moyens de bonheur, aussi bien que Payne sent et décrit les abus qui font leur malheur. Je l'ai vu, dès les premières fois qu'il eut assisté aux séances de l'Assemblée, s'inquiéter du peu d'ordre des discussions, s'affliger de l'influence que s'attribuaient les tribunes, et douter qu'il fût possible que de tels hommes, en telle situation, décrétassent jamais une Constitution raisonnable. Je pense que la connaissance qu'il acquit alors de ce que nous étions déjà l'attacha davantage à son propre pays, où il est retourné avec empressement. « Comment peuvent discuter, me disait-il, des hommes qui ne savent point écouter ? Vous autres Français, vous ne prenez pas non plus la peine de conserver cette décence extérieure qui a tant d'empire dans les assemblées ; l'étourderie, l'insouciance et la saleté ne rendent

1792, et qui, présidé par Condorcet, prépara cette Constitution dite girondine, qui ne fut pas votée.

(1) David Williams (1738-1816), prédicateur, publiciste, un des chefs du mouvement unitarien en Angleterre. Brissot, qui l'avait connu à Londres en 1783, et qui était resté en correspondance suivie avec lui, le mit en relations avec ses amis de la Gironde. Il fut un des dix-huit étrangers que l'Assemblée législative nomma citoyens français en 1792. Il arriva à Paris vers cette époque, sur la demande de Roland, mais en partit vers la fin de cette même année.

point un législateur recommandable; rien n'est indifférent de ce qui frappe tous les jours et se passe en public. » Que dirait-il, bon Dieu! s'il voyait les députés, depuis le 31 mai, vêtus comme les gens du port, en pantalon, veste et bonnet, la chemise ouverte sur la poitrine, jurant et gesticulant en sans-culottes ivres! Il trouverait tout simple que le peuple les traitât comme ses valets, et que tous ensemble, après s'être souillés d'excès, finissent par tomber sous la verge d'un despote qui saura les assujettir.

La figure de Payne m'a quelquefois rappelé la comparaison que faisaient les Romains de celle de Sylla avec une mûre aspergée de farine. Williams remplirait également bien sa place au Parlement ou au Sénat, et porterait partout la véritable dignité.

Par quelle saillie d'imagination la mienne rappelle-t-elle ici *Vandermonde* (1)? Je n'ai jamais rencontré des yeux aussi faux, et qui accusassent plus juste la nature de l'esprit du personnage. On dirait que celui-ci a le sien coupé net en deux parts; avec l'une on peut commencer tous les raisonnements, mais il est impossible d'en suivre aucun avec l'autre, et de tirer de l'ensemble un bon résultat. Comme la science figure mal dans une tête ainsi organisée! Aussi Vandermonde, *académicien* d'ailleurs,

(1) Vandermonde (1735-1796), savant mathématicien, membre de l'Académie des sciences depuis 1771, avait fait partie de la Commune provisoire de Paris du 18 septembre 1789 (pour le district de Popincourt) et était, en décembre 1792, membre de la Société des Jacobins. En 1793 et 1794, il fit partie de la commission des arts, de la commission des poids et mesures, du jury chargé de juger le concours ouvert « pour la composition de livres élémentaires à mettre entre les mains de la jeunesse », et était ainsi de cette réunion de savants « groupés autour du comité de Salut public ». (G. POUCHET, *les Sciences pendant la Terreur*, 1896, p. 58, note de M. J. Guillaume.)

ami de *Pache* et de *Monge,* se vantait de servir de conseil à ce dernier et d'être appelé sa femme. Il me disait un jour, en parlant des *Cordeliers* (de la secte desquels il avouait être), par opposition aux personnes qui les traitaient d'enragés : « Nous voulons l'ordre par la raison, et vous êtes du parti de ceux qui le veulent par la force. » Après cette définition, je n'ai plus rien à dire du travers d'esprit d'un tel homme.

Mais puisque j'ai parlé d'un académicien, il faut un petit mot sur M. *de Condorcet* (1), dont l'esprit sera toujours au niveau des plus grandes vérités, mais dont le caractère ne sera jamais qu'à celui de la peur. On peut dire de son intelligence, en rapport avec sa personne, que c'est une liqueur fine imbibée dans du coton. Je n'ai jamais rien connu de si lâche. On ne lui appliquera pas le mot que, dans un faible corps, il montre un grand courage (2); il est aussi faible de cœur que de santé; la timidité qui le caractérise et qu'il porte même dans la société, sur le visage et dans son attitude, n'est pas seulement un vice de tempérament : elle semble inhérente à son âme, et ses lumières ne lui fournissent aucun moyen de la vaincre. Aussi, après avoir bien déduit tel principe, démontré telle vérité, il opinait à l'Assemblée dans le sens contraire quand il s'agissait de se lever en pré-

(1) Condorcet et Roland se connaissaient depuis le temps où celui-ci, de 1776 à 1781, soumettant ses travaux sur les arts industriels au jugement de l'Académie des sciences, avait eu à correspondre avec le secrétaire perpétuel de cette compagnie. Lorsqu'ils se rencontrèrent dans la Révolution, la sympathie ne put jamais s'établir. Voir la lettre si malveillante pour Mme Roland publiée le 22 février 1793 par la *Chronique de Paris*, que dirigeait alors Condorcet, et les termes railleurs dans lesquels le même journal, nº CLV, annonça l'arrestation de Mme Roland et l'évasion de son mari.

(2) ... Ingentes animos angusto in corpore versant.

(*Géorgiques*, IV, 83.)

sence des tribunes fulminantes, armées d'injures et prodiguant la menace. Il était à sa place au secrétariat de l'Académie. Il faut laisser écrire de tels hommes et ne jamais les employer. Heureux encore d'en tirer quelque utilité! On ne peut pas en dire autant de tous les hommes timides; la plus grande partie n'en est bonne à rien. Voyez tous ces poltrons de l'Assemblée, qui gémissent dans le secret (1); s'ils eussent eu l'assurance de se faire arrêter le 2 juin en protestant contre l'injuste décret d'arrestation des Vingt-deux, ils assuraient le salut de tous, car on n'eût osé toucher un cheveu à nul de deux ou trois cents représentants du peuple; et la chose publique était également sauvée, les départements ne se fussent point rendormis; on s'apaisa sur la perte de vingt hommes, et l'on n'aurait pu regarder comme Convention l'Assemblée dont la moitié se fût retirée.

Rabaud (2), *Lasource* et *Fauchet* ont été bien fidèles à leur caractère de prêtre, et *Grégoire* mieux encore, et *Torné;* tous patriotes ardents aux beaux jours de la Révolution, tous ont plié, fui, ou dissimulé aux temps de l'orage.

(1) M. Faugère a lu à tort : *Sénat*.

(2) Il est à remarquer que Mme Roland attaque ici tous ceux (Rabaut, Lasource, Fauchet, Grégoire, Torné) qui, un an auparavent, gravitaient autour des Roland et à qui elle ne pardonnait pas soit d'avoir passé à l'ennemi, comme Torné, soit d'avoir lutté trop faiblement. Trois d'entre eux cependant ont payé leur modération de leur vie.

Tout ce passage, à partir de « Rabaud, Lasource et Fauchet » jusqu'à la fin du morceau, est bâtonné dans le manuscrit, évidemment par Bosc, qui ne l'a pas donné dans son édition. Mais, en outre, deux particularités sont à remarquer : 1° tous les noms propres sont fortement raturés (et restent cependant lisibles), et raturés de la main de Mme Roland; la preuve, c'est que, au lieu de Torné, elle avait d'abord mis Royer (l'évêque de l'Ain, député à la Convention); puis elle s'est ravisée, a biffé le nom et a écrit Torné au-dessus.

Rabaud, que l'on croit à Nîmes à répandre la vérité (1), végète obscurément caché dans un coin de Paris; *Lasource* (2), non content d'avoir fait de même, réclame lâchement contre sa destitution; elle devait effectivement l'étonner, lui qui, depuis sa mission à Nice avec Collot d'Herbois, avait endossé le harnais montagnard, il ne pouvait s'attendre aux honneurs de la persécution. *Fauchet* (3) siège honteusement parmi

(1) M. Dauban a imprimé : « Rabaut, que l'on croit à Nîmes, *a répandu* la vérité, végète, etc.... », ce qui n'a aucun sens. Le texte que je donne est d'ailleurs celui du ms.

Rabaut Saint-Étienne, décrété d'arrestation le 2 juin, avait pu fuir. On le croyait dans le Gard, essayant de soulever le département, et c'est pour cela qu'il fut mis hors la loi le 28 juillet. En réalité, il n'avait pas quitté Paris, et avait trouvé un asile chez un de ses compatriotes, Peyssac, au faubourg Poissonnière. Découvert dans sa retraite, il fut envoyé à l'échafaud le 5 décembre 1793, sur simple constatation d'identité. Peyssac et sa femme furent à leur tour condamnés à mort le 25 juin 1794.

Ainsi, la prisonnière savait que Rabaut se cachait dans Paris. On voit comme elle était bien informée de tout.

(2) Alba-Lasource (1763-1793), ministre protestant, député du Tarn à la Législative, puis à la Convention, envoyé en mission à Nice avec Collot d'Herbois et Goupilleau de Fontenay par décret du 18 novembre 1792; il en repartit le 2 janvier 1793 (Aulard, *S. P.*). Décrété d'arrestation le 2 juin, il avait écrit plusieurs fois à la Convention pour protester contre la mesure. Lettre du 8 juin (*Dict. des Parl.* Cf. Aulard, *S. P.*, V, 23); lettres des 21 et 22 juillet, pour « réclamer contre sa destitution » (P. V. C). Le 28 juillet, il est décrété d'accusation (*ibid.*). Le 19 août, il est écroué au Luxembourg (Wallon, I, 367); le 14 septembre, il réclame à la Convention son indemnité de député (P. V. C). Exécuté le 31 octobre 1793.

(3) Claude Fauchet (1744-1793), évêque constitutionnel du Calvados, député à la Législative et à la Convention; après avoir déclaré, le 2 juin 1793, qu'il se suspendait volontairement de son mandat, il fut décrété d'arrestation le 14 juillet, puis d'accusation le 28, et exécuté le 31 octobre.

Mme Roland l'avait beaucoup connu en 1791 (v. *Lettres à Bancal*). Elle lui gardait peut-être rancune de sa lettre contre Roland du 28 janvier 1793. (*Musée des Arch. nat.*, n° 1345.)

ceux qu'il déteste. *Grégoire* fraternise avec *Du Trosne* (1); l'ami des noirs se lie avec leur adversaire, et *Torné* (2) vient féliciter la Convention des événements des 31 mai et 2 juin. *Fausseté, faiblesse, hypocrisie*, tels sont les caractères du prêtre (3), quand il n'est point *abandonné, crapuleux* et *hardi* comme *Chabot* (4).

(1) M. Dauban a lu et imprimé *Du Fresne;* mais il y a bien *Du Trosne.*

Jacques-F. Dutrone de la Couture (1749-1814), médecin, avait publié en 1790 *Vues générales sur l'importance des colonies, sur le caractère du peuple qui les cultive et sur les moyens de faire la constitution qui leur convient*, in-8°. Contemporain de Grégoire (né en 1750), il devait être lié avec lui, car en 1814 il lui adressait une brochure politique (QUÉRARD, *France littéraire*). Mais je n'ai pu trouver à quel incident de 1793 Mme Roland fait allusion ici. On voit seulement (GUILLAUME, III, 442, 560) que Dutrone était en rapport avec le comité d'instruction publique de la Convention, dont Grégoire était un membre actif.

(2) Torné, ancien député à la Législative, évêque constitutionnel du Cher, était venu, le 18 juin 1793, au nom du conseil général du Cher dont il était le président, lire à la barre de la Convention une adresse d'adhésion, dont l'Assemblée avait voté l'impression ainsi que l'envoi aux départements et aux armées. (*Moniteur* du 21.)

(3) M. Faugère a eu ici la singulière idée d'imprimer : « du [mauvais] prêtre ».

(4) Toute cette fin du « Second ministère » a été évidemment écrite avant les décrets des 14 et 28 juillet, concernant Lasource, Fauchet et Rabaut. Mme Roland, quel que fût son ressentiment contre « les poltrons de l'Assemblée », n'aurait pas pu, en août, reprocher à Fauchet, décrété d'arrestation le 14 juillet et d'accusation le 28, de « siéger au milieu de ceux qu'il déteste ». D'ailleurs, les allusions, notamment celle à la lettre de Lasource du 22 juillet, semblent bien indiquer que cette page (f° 155 du ms.) a été écrite entre le 22 et le 28 juillet.

ESPRIT PUBLIC

Qu'est-ce donc que ce fameux *Bureau d'Esprit public*, dont on a fait un si grand crime à Roland (1) ? — Je suis tentée de répéter aussi cette question à ceux-là même qui la font ; je ne conçois pas de chimère comparable à celle de ce nom.

Roland, redevenu ministre après le 10 août, n'imagina rien de plus pressant que de répandre un même esprit dans les administrations, afin de leur faire prendre une marche uniforme et d'assurer les succès de la Révolution ; il adressa aux corps administratifs une circulaire tendante à ce but, et qui produisit un bon effet (2). L'Assemblée législative sentit le besoin de l'étendre, et, à défaut de l'instruction publique non encore organisée, elle voulut que cent mille livres (3) fussent mises à la disposition du ministre de l'Intérieur pour répandre des écrits utiles dont elle lui abandonna le choix.

Roland, économe et sévère, s'occupa d'un emploi bien entendu de ces fonds ; il profita des papiers publics alors en crédit (4), et les fit expédier gratis aux Sociétés popu-

(1) J'ai dit plus haut, p. 123, ce qu'était ce *Bureau de l'Esprit public*, institué par Roland pour appliquer le décret du 18 août 1792 et que la Convention supprima le 21 janvier 1793. Il est d'ailleurs inutile de relever toutes les attaques que le parti montagnard, soit à la Convention, soit aux Jacobins, dirigea contre Roland, même après sa sortie du ministère, au sujet de ce bureau.

(2) Circulaire du 23 août 1792.

(3) Décret du 18 août 1792.

(4) Dans le compte rendu par Roland, et duquel il ressort qu'il ne dépensa que 32,913 livres sur 100,000 — compte réimprimé par M. Barrière dans son édition de 1820, t. III, p. 429 — on trouve

laires, aux curés et aux particuliers zélés qui s'annonçaient pour désirer de concourir au bien de l'État. Quelques-unes de ces Sociétés, plusieurs de ces particuliers, voyant le gouvernement s'intéresser à leur instruction, prirent confiance et s'adressèrent quelquefois au ministre pour lui faire des demandes de tels écrits ou pièces dont l'impression avait été ordonnée par la Convention, et qui ne leur étaient pas parvenues. Le ministre empressé de les satisfaire affecta à l'un de ses bureaux le soin de répondre à cette sorte de lettres, et de faire les expéditions en conséquence. Voilà à quoi se réduit tout ce terrible échafaudage dont on a fait tant de bruit, et qui n'est que la simple exécution des devoirs imposés par un décret. Roland a été si réservé qu'au bout de six mois il n'avait dépensé, sur les cent mille francs mis à sa disposition, qu'environ trente-quatre mille livres; et il en a donné le compte rigoureux avec l'énoncé des ouvrages répandus ou acquis. Mais comme Roland, par sa place et dans les circonstances où il se trouvait, faisait quelquefois lui-même des instructions qu'il répandait par cette voie; comme ses écrits respiraient en général une philosophie douce et une véritable philanthropie, on craignit que la considération qui en résulterait pour sa personne ne le rendît trop puissant.

Il s'ensuivait seulement qu'il inspirait une grande confiance, laquelle facilitait beaucoup les opérations

mentionnés les journaux suivants : *La Sentinelle* (de Louvet) ; *le Journal des débats et de la correspondance des Jacobins ; le Patriote français* (de Brissot) ; *le Courrier de Paris dans les 83 départements* (de Gorsas) ; *la Chronique de Paris* (où écrivaient Condorcet, Rabaut, etc.) ; *la Feuille villageoise* (de Ginguené) ; *le Courrier de l'Égalité* (d'Antoine Lemaire) ; *le Thermomètre du jour* (de Dulaure). On trouve d'ailleurs aux *Papiers Roland*, ms. 6243, fol. 156 et 158, divers reçus de Dulaure.

administratives et produisait un grand bien. Mais en supposant qu'il fallut empêcher qu'il n'acquît trop d'estime ou trop d'ascendant, il n'y avait autre chose à faire qu'à rapporter le décret et à lui interdire tout envoi qui ne tiendrait pas nécessairement à la correspondance avec les corps administratifs. C'est que ce n'était pas l'amour de la chose, mais la jalousie contre l'individu, qui faisait fermenter les esprits; aussi l'on commença de crier, de l'accuser, de le dénoncer vaguement, et sans montrer le but, car s'il l'eût jugé, il eût été le premier à proposer le remède au mal redouté. Il ne songea qu'à se défendre d'abord en continuant de bien faire, ensuite en expliquant quelquefois sa conduite, et réfutant ses calomniateurs. Ses réponses victorieuses aigrirent encore l'envie, on ne parla plus de lui que comme d'un ennemi public; il s'établit une véritable lutte entre le fonctionnaire courageux qui restait au gouvernail malgré la tempête, et les jaloux trompeurs ou trompés qui soulevaient les flots pour l'engloutir. Il tint ferme tant qu'il espéra que ce serait utilement; mais la faiblesse et l'insuffisance du parti des sages ayant été démontrées dans une grande circonstance, il se retira.

Ses comptes firent frémir ses ennemis; ils empêchèrent, non qu'on les examinât, mais qu'on en fît le rapport à l'Assemblée; les calomniateurs en campagne ne songèrent plus qu'à justifier leurs mensonges par la perte de celui qui en était l'objet : de là leurs efforts redoublés, la persécution ouverte dirigée jusque sur moi; et au défaut de raisons valables, l'accusation tant répétée de la *corruption de l'esprit public* (1), de la formation

(1) Il y a là une allusion évidente à la lettre adressée, le 1[er] juillet 1793, à Garat, ministre de l'Intérieur, par Chabot et Ingrand, membres du comité de sûreté générale, pour justifier la seconde

d'un bureau à cet effet; ma prétendue complicité à cet égard, le tout sans citer un *fait*, un *écrit*, une *phrase* répréhensibles. — Et la gloire de Roland, dans la postérité, sera attachée en partie aux sages écrits sortis de sa plume !

arrestation de Mme Roland, lettre dont elle avait dû avoir connaissance par Champagneux. On reprochait « à cette prétendue Lucrèce sa complicité avec son prétendu vertueux mari dans le projet de pervertir l'esprit public par un bureau de formation dudit esprit ». C'est assurément du style de Chabot. J'ai donné cette lettre dans la *Notice*, p. XXVII.

SECONDE ARRESTATION

De Sainte-Pélagie, le 20 août.

Le vingt-quatrième jour de ma détention à l'Abbaye commençait de s'écouler; l'espace de cette détention avait été rempli par l'étude et le travail; je l'avais principalement employé à écrire des *Notes* dont la rédaction devait se ressentir de l'excellente disposition d'esprit dans laquelle je me trouvais. L'insurrection du 31 mai, les attentats du 2 juin m'avaient pénétrée d'indignation, mais j'étais persuadée que les départements ne les verraient pas d'un œil satisfait, et que leurs réclamations, soutenues des démarches nécessaires, feraient triompher la bonne cause. Peu m'importait avec cet espoir que, dans l'instant d'une crise ou les excès d'une tyrannie expirante, je tombasse victime de la haine particulière ou de la rage de quelque forcené. Le succès de mes amis, le triomphe des vrais républicains me consolaient de tout à l'avance; j'aurais subi un jugement inique ou succombé par quelque atrocité imprévue, avec le calme, la fierté, même la joie de l'innocence qui méprise la mort et sait que la sienne sera vengée. Je ne puis m'empêcher de répéter ici les regrets déjà exprimés de la perte de ces *Notes* qui peignaient si bien et les faits que j'avais connus, et les personnes dont j'avais été environnée, et les sentiments que j'éprouvais dans la succession

des événements d'alors. J'apprends qu'il en est échappé quelques-unes à la destruction; mais elles ne contiennent que les détails de ma première arrestation. Un jour peut-être la réunion de ces lambeaux offrira à quelque main amie de quoi ajouter de nouveaux traits au tableau de la vérité.

La publication d'un grossier mensonge, l'annonce bruyamment faite sous ma fenêtre d'une de ces feuilles du *Père Duchesne* (1), sale écrit dont *Hébert*, substitut de la Commune de Paris, empoisonne tous les matins le peuple ignorant qui boit comme l'eau la calomnie, m'avaient persuadée qu'il se projetait contre moi quelque horreur. Cette feuille disait que son auteur m'avait rendu visite à l'Abbaye, et qu'ayant obtenu ma confiance sous l'apparence d'un brigand de la Vendée il avait eu mon aveu des liaisons de Roland et des brissotins avec les rebelles de ce département et le gouvernement anglais. Ce conte ridicule était assaisonné de tout ce qui fait les ornements du langage du *Père Duchesne;* les vraisemblances physiques n'étaient pas mieux ménagées que les autres; je n'étais pas seulement transformée en contre-révolutionnaire, mais aussi en vieille édentée, et l'on finissait par m'exhorter à pleurer mes péchés en attendant que je les expiasse à l'échafaud. Les colporteurs, bien instruits sans doute, ne quittèrent pas d'une matinée (2) les environs de ma résidence; ils accompagnaient l'annonce de *la grande visite du Père Duchesne* des provocations les plus sanguinaires au peuple du marché (3).

(1) C'est le n° 248 (20 juin 1790) du journal d'Hébert.

(2) Mot peu lisible.

(3) Le marché Saint-Germain, qui n'a guère changé de place, touchait au carrefour — à la jonction des rues du Four, de Bucy et des Boucheries — qui s'étendait devant la prison de l'Abbaye.

Je pris la plume; j'écrivis quelques lignes à ce lâche Garat qui se croit un sage parce qu'il n'a de passion que la peur qui lui fait ménager le parti le plus fort, très indépendamment de la justice; je lui faisais honte de l'administration qui expose l'innocence déjà opprimée aux derniers excès de la fureur d'un peuple aveuglé. Je ne prétendais assurément pas le convertir, mais je lui envoyais mes adieux comme un vautour pour ronger son cœur (1).

Vers le même temps une femme, dont on ne vantera pas l'esprit, les connaissances, mais qui unit aux grâces de son sexe la sensibilité d'âme qui en fait le premier mérite et le plus grand charme, trouva moyen de pénétrer dans ma prison. Combien je fus étonnée de voir son doux visage, de me sentir pressée dans ses bras et d'être baignée de ses pleurs ! Je la pris pour un ange ; c'en était un aussi, car elle est bonne et jolie, et elle avait tout fait pour m'apporter des nouvelles de mon meilleur ami (2);

(1) Voir au tome II (*Lettres de la prison*) cette lettre qui, publiée pour la première fois dans les *Mémoires de Buzot* en 1823, se trouve en copie autographe au ms. 1730, n. A. fr., de la Bibliothèque nationale.

(2) M. Faugère a cru qu'il s'agissait ici de Mme Louvet. La publication des lettres de Mme Roland à Buzot a fait connaître le nom de la messagère : « Cette aimable Mme Goussard ! Comme j'ai été surprise de voir son doux visage, de me sentir pressée dans ses bras, mouillée de ses pleurs, de lui voir tirer de son sein deux lettres de toi ! » (1re lettre, 22 juin.)

Marie-Anne-Victoire Goussier, fille de Louis-Jacques Goussier (1722-1799), modeste savant que Roland avait protégé, était mariée à Alexandre Goussard, de Dreux, ami d'enfance de Petion et de Brissot. Goussard était alors premier commis au ministère des Contributions publiques. Il mourut sous la Restauration conseiller-maître à la Cour des comptes.

Les Goussard demeuraient rue du Faubourg-Saint-Honoré et étaient ainsi voisins de Petion qui, en quittant la Mairie, était allé demeurer cour de l'Orangerie. Cela leur permit de favoriser sa fuite, le 23 juin 1793. Mme Goussard alla ensuite rejoindre les Petion en Normandie.

elle me donnait encore des moyens de faire passer des miennes. Cet adoucissement à ma captivité contribuait à me la faire oublier, lorsqu'à midi du 24 juin la femme du concierge vient m'inviter à passer dans son appartement, où me demandait un administrateur : j'étais souffrante et couchée ; je me lève, je vais chez elle, j'entre dans la chambre où un homme se promenait et un autre écrivait, sans qu'aucun des deux parût s'apercevoir de mon arrivée. « Est-ce bien moi qu'on demande, messieurs ? — Vous êtes la citoyenne Roland ? — Oui, je m'appelle ainsi. — Prenez la peine de vous reposer. » Et l'un continue d'écrire, l'autre de se promener. Je cherchais ce que signifiait cette comédie quand l'écrivain, prenant la parole, me dit : « Je viens vous mettre en liberté. » — Je ne sais pourquoi cette annonce me toucha très faiblement. — « Mais, répliquai-je, il est fort bien fait de me mettre hors d'ici, il s'agit en même temps de me faire entrer chez moi ; les scellés sont sur mon appartement. — L'administration les fera lever dans le jour ; j'écris pour un ordre, parce que je suis seul ici d'administrateur et qu'il faut deux signatures pour la décharge du concierge. » Il se lève, donne sa commission, et revient m'entretenir de cet air qui veut inspirer la confiance ; puis me demande tout à coup comme sans conséquence : « Vous savez où est M. Roland, à présent? (1) »

Son mari et elle assistèrent fidèlement, en ces jours de malheur, non seulement Petion et Mme Roland, mais aussi Brissot. (V. *Mémoires de Brissot*, IV, 431.)

Mme Goussard apportait à la prisonnière des lettres de Buzot, envoyées de Caen à Deperret et transmises par celui-ci à Pétion.

(1) Roland était à Rouen, caché chez de vieilles amies (V. *Notice*, p. XX). Mais les vainqueurs du 2 juin étaient persuadés qu'il était à Lyon, avec Chasset et Birotteau, soulevant la ville contre la Convention. Voir AULARD, *Salut public*, V, 276-279, lettre du 16 juillet,

Je souris à la question, en observant qu'elle n'est point assez discrète pour mériter une réponse. La conversation devenait ennuyeuse; je me retire dans ma chambre pour faire mes dispositions. J'eus d'abord l'idée de dîner paisiblement et de ne partir que vers le soir, mais je réfléchis que c'était une folie que de rester en prison quand on avait la faculté d'en sortir; d'ailleurs le concierge vint savoir si je prenais mes arrangements, je vis qu'il était empressé d'avoir mon logis. C'était un petit cabinet, fort maussade par la saleté des murs, l'épaisseur des grilles, et le voisinage d'un bûcher que tous les animaux du logis prennent pour leurs lieux d'aisances; mais comme il ne peut tenir qu'un lit, on a l'avantage d'y être seule, et on en fait ordinairement les honneurs au nouvel arrivé, ou à l'individu qui désire cet agrément. Lavacquerie, qui ne l'avait jamais vu habiter par quelqu'un d'aussi bonne humeur que moi, et qui admirait la complaisance avec laquelle j'y ordonnais des livres et des fleurs, me disait qu'il l'appellerait désormais le pavillon de Flore. J'ignorais qu'il le destinât en ce même instant à Brissot, que je ne savais pas dans mon voisinage (1); que bientôt après il serait habité par une héroïne, digne d'un meilleur siècle, la célèbre *Corday* (2), et qu'il devait tomber en quenouille en recevant après elle l'abbé Fau-

adressée au comité par Dubois-Crancé, Gauthier et Nioche, représentants en mission à l'armée des Alpes; — rapport de Saint-Just à la Convention du 8 juillet; — Article d'Aristide Valcour du 25 juillet, dans le *Journal de la Montagne*.

(1) Brissot, fugitif le 2 juin, avait été arrêté à Moulins le 10, amené à Paris le 22, et, après un jour de détention à la Mairie, dirigé sur l'Abbaye où il entra dès le 23 au soir, jour où la Convention décréta sa *mise en accusation*. Il y resta jusqu'au 6 octobre, date de son écrou à la Conciergerie.

(2) Du 13 juillet, jour de l'assassinat de Marat, au 16, où elle fut transférée à la Conciergerie, pour être exécutée le 17.

chet (1). Ma pauvre bonne, qui arrivait pour me voir, pleurait de joie en faisant mon paquet; on me fait voir l'ordre de ma mise en liberté, fondé sur ce qu'il n'y a rien contre moi; je fais mes comptes et mes petites générosités pour les pauvres et les valets de la prison; je trouve sur mon passage l'un des otages, prince de Linanges (2), qui me félicite obligeamment de ma liberté : je lui réponds que je voudrais lui faire un compliment pareil, comme gage de celle de nos commissaires et de la paix de mon pays : j'envoie chercher un fiacre, je descends, fort étonnée de voir encore l'administrateur qui n'avait pas quitté la prison, et qui vient jusque sur la porte me regarder monter en voiture. Je me fais conduire à mon domicile, dans le dessein d'y déposer quelques objets, et de me rendre bientôt après chez les dignes gens qui ont adopté ma fille (3); je quitte le fiacre avec cette légèreté qui ne m'a jamais permis de sortir d'une voiture sans sauter; je passe sous ma porte comme un oiseau, en disant gaiement au portier : « Bonjour, Lamarre ! » Je n'avais pas franchi quatre marches de mon escalier, lorsque deux hommes, venus sur mes talons je ne sais comment, s'écrient : « Citoyenne Roland ! — Que voulez-vous? demandai-je en me retournant. — De par la loi nous vous arrêtons. » Qui sait sentir n'a pas même besoin de penser pour juger ce que je dus éprouver à cet instant. Je me fais lire l'ordre, je prends mon parti sur-le-

(1) Décrété d'accusation le 14 juillet.

(2) Cinq comtes de Linanges, parents de Cobourg, servant dans l'armée autrichienne et faits prisonniers de guerre, avaient été, par un décret de la Convention du 3 avril, déclarés otages pour répondre des quatre commissaires de la Convention que Dumouriez avait livrés à l'Autriche. Le 28 mai, on les avait amenés à Paris et enfermés à l'Abbaye.

(3) Les Creuzé-Latouche

champ, je descends et traverse la cour avec rapidité. « Où donc allez-vous? — Chez mon propriétaire (1), où j'ai à faire ; suivez-moi. » — La maîtresse du logis m'ouvre elle-même en riant. « Laissez-moi m'asseoir et respirer, lui dis-je ; mais ne vous réjouissez pas. On vient de me mettre en liberté, ce n'était qu'un leurre cruel ; je sors de l'Abbaye, on m'arrête pour me conduire à Sainte-Pélagie. Je connais les délibérations dernièrement prises par ma section (2), je veux me mettre sous sa sauvegarde ; je vous prie d'envoyer en conséquence. »

Le fils de la maison s'empresse avec la chaleur et l'indignation d'un jeune homme honnête (3). Deux commissaires de la section arrivent, se font représenter l'ordre, dressent leur procès-verbal d'opposition ; mais ils me prient ensuite de les accompagner à la mairie, où ils vont le signifier et donner leurs raisons : je ne pouvais me refuser à cette démarche ; j'avais employé le temps à faire des billets à mes amis (4), pour les prévenir de ma nouvelle destination ; je quitte une famille où cette scène venait de jeter la surprise et l'effroi ; nous arrivons à la mairie, je suis placée dans un petit antichambre avec les inspecteurs chargés de garder ma personne ; les commissaires entrent dans le bureau des administrateurs de police ; la discussion s'élève, se prolonge et devient

(1) Cauchois — Voir plus haut, p. 14.

(2) Voir plus haut, p. 42-44.

(3) Alexandre-Pierre Cauchois, architecte. Nul n'était plus dévoué aux Roland. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 15 mars 1794 Du réquisitoire prononcé contre lui par Fouquier-Tinville, et dont j'ai déjà parlé, il ressort : 1° qu'il avait fait mettre Roland sous la protection de la section ; 2° qu'au 31 mai, il avait tenté d'empêcher qu'on tirât le canon d'alarme au Pont-Neuf. — Bosc dit que son père mourut de chagrin.

(4) Entre autres à Deperret. — Voir, au tome II, *Lettres de la prison*.

vive : j'étais mal à l'aise, je me trouvais déplacée; je me demandais par quelle fatalité l'innocence devait jouer le rôle d'un criminel attendant son jugement, et jusque-là exposée aux regards curieux des gens qui venaient dans cet antichambre; impatientée, je me lève, j'ouvre la porte du bureau : « Je puis, messieurs, assister sans inconvénient à une discussion dont je suis l'objet. — Retirez-vous, s'écrie un petit homme que je reconnus pour être *Louvet*, qui était venu si gauchement m'interroger à l'Abbaye (1). — Mais je n'ai pas envie de faire violence, je ne suis point en mesure pour cela; je ne demande même pas la parole, je ne désire que d'être présente. — Retirez-vous, retirez-vous; gendarmes, arrivez! » On eût dit que le bureau était assiégé, parce qu'une femme de bon sens voulait y entendre ce qu'on disait d'elle. Il fallut bien se retirer pour n'être pas emmenée. Peu après je vis des signes, des allées et venues; on donna l'ordre d'aller chercher une voiture, et enfin un inspecteur de police vient me prier de le suivre. Je retourne à la porte du bureau, que j'ouvre toute grande : « Commissaires de la section de Beaurepaire, je vous préviens que l'on m'emmène. — Nous ne pouvons l'empêcher, mais la section ne vous oubliera pas; elle veillera à ce que vous soyez interrogée. — Il sera curieux de voir comment, ayant été mise en liberté à une heure *parce qu'il n'y avait rien contre moi*, j'ai pu devenir *suspecte* dans le chemin de l'Abbaye à mon domicile, et fournir ainsi de nouveaux motifs de détention. » Jobert (2), autre administrateur aussi violent, mais plus lourd et encore plus sot que Louvet, prit magistralement la

(1) Voir plus haut, p. 127.

(2) Voir la *Notice* de Jobert, p. LI. Mme Roland a écrit Joubert.

parole pour justifier l'administration, en convenant que ma première arrestation était illégale, et qu'il avait fallu me mettre en liberté pour m'arrêter ensuite aux termes de la loi. Ceci me donnait beau jeu; j'allais en profiter, mais les tyrans à qui la vérité échappe ne veulent pas même alors qu'on la leur dise; le bruit et la colère ne laissaient pas une seule place à la raison; je quittai la compagnie et fus amenée à Sainte-Pélagie.

Le nom de cette maison qui, sous l'ancien régime, était habitée par des religieuses gardiennes des victimes de lettres de cachet et qu'on supposait de mauvaises mœurs; son isolement dans un quartier éloigné, rempli de ce qu'il faut bien appeler peuple, et trop connu par l'esprit féroce qui y fit égorger tant de prêtres au mois de septembre (1), ne me présentaient pas ce nouvel asile sous un jour consolant.

Pendant qu'on enregistrait mon entrée, un homme de sinistre figure ouvre mon paquet, le fouille curieusement ; je m'en aperçois à l'instant où il remet sur le bureau du concierge des imprimés qui y étaient (c'étaient des journaux) : surprise et offensée d'un procédé qui ne doit avoir lieu que pour les personnes mises au secret, j'observe que du moins ce ne doit pas être à un homme d'examiner ainsi avec indécence le paquet de nuit d'une femme : on lui ordonne de le laisser; mais c'est le porte-clefs du corridor où l'on me loge, et j'étais destinée à voir deux fois le jour son affreux visage. On me demande si je veux une chambre à un ou deux lits. « Je suis seule, et ne veux point de compagne. — Mais la chambre sera trop petite. — Peu m'importe. » On cherche, il n'y en avait pas de libre; j'entre dans une chambre à *deux lits;*

(1) A Bicêtre, à la Salpêtrière.

elle a six pieds de large sur douze de long, de manière qu'avec les deux *petites* tables et les deux *chaises* il n'y reste guère d'espace. J'apprends qu'il faut payer d'avance le loyer du premier mois, 15 livres pour un lit, le double pour les deux : je ne voulais en occuper qu'un, et je l'aurais pris dans une chambre où il eût été seul ; je ne payai donc que 15 livres. « Mais il n'y a point de pot à l'eau ni d'autre vase ? — C'est qu'il faut les acheter », me dit le certain homme, fort empressé d'offrir des services dont on voit le but intéressé. J'ajoute à ces acquisitions une écritoire, du papier, des plumes, et je m'établis. La maîtresse du logis vient me visiter; je m'informe des usages et de mes droits; j'apprends qu'ici l'État ne donne rien pour les prisonniers. « Comment donc vivent-ils ? — Il y a une portion de haricots seulement, et une livre et demie de pain par jour; mais vous ne pourrez manger ni de l'un ni de l'autre. — Je crois bien que cela ne ressemble pas à ce dont j'ai l'habitude; mais j'aime à connaître de chaque situation ce qui lui est propre, et à mettre mes forces au niveau de celles où je me trouve ; je veux en essayer. » Je tentai effectivement; mais soit la disposition qui n'était pas très bonne alors, soit le défaut d'exercice, mon estomac fut rebelle pour l'ordinaire de la prison; et il fallut avoir recours à la cuisine de Mme Bouchaud (1); elle m'avait offert de me nourrir, je l'acceptai : j'y trouvais salubrité, économie par comparaison à ce que j'aurais fait venir du traiteur, au bout du monde et dans un quartier perdu. Une côtelette et quelques cuillerées de légumes à dîner, un peu d'herbage le soir, jamais de dessert, rien à déjeuner que du pain et de l'eau : voilà ce que je commandai, et ce dont j'avais usé

(1) Lisez Bouchot, femme du concierge de la prison.

à l'Abbaye. Je le consigne ici, pour rapprocher cette manière d'être de la dénonciation qui fut faite bientôt après à la section de l'Observatoire (1), de mes dépenses à Sainte-Pélagie où je corrompais le concierge, en faisant bombance avec sa famille : d'où l'indignation des sans-culottes et la proposition de quelques-uns de me dépêcher du monde. Cela s'accorde assez bien avec les criailleries de ces femmes qui prétendent s'être insinuées chez moi, sous de beaux habits, dans les cercles de vieilles comtesses que je tenais à l'hôtel de l'Intérieur, et avec les articles du *Journal de la Montagne* (2) qui insère les lettres que m'écrivent des prêtres réfractaires.

O Danton ! c'est ainsi que tu aiguises les couteaux contre tes victimes. Frappe ! une de plus augmentera peu tes crimes; mais leur multiplicité ne peut couvrir ta scélératesse, ni te sauver de l'infamie. Aussi cruel que Marius, plus affreux que Catilina, tu surpasses leurs forfaits sans avoir leurs grandes qualités, et l'histoire vomira ton nom avec horreur dans le récit des boucheries de septembre et de la dissolution du corps social à la suite des événements du 2 juin.

Mon courage n'était point au-dessous de la nouvelle disgrâce que je venais d'essuyer, mais le raffinement de cruauté avec lequel on m'avait donné l'avant-goût de la

(1) Déjà, le 2 août, des perquisitions avaient été faites à l'Observatoire (alors dirigé par J.-D. Cassini), où l'on croyait Roland caché (*Journal de la Montagne*, n° 66, cité par Buchez, XXVIII, 408).

(2) Le *Journal de la Montagne* (1er juin 1793-18 novembre 1794) était rédigé par J.-Ch. Laveaux, qui avait présidé la 2e section du tribunal criminel extraordinaire du 17 août 1792, qui d'ailleurs se retira du journal le 10 novembre 1793 et qui, après la Terreur, se fit une certaine réputation comme littérateur et surtout comme grammairien. C'est lui qui donna, en 1803, une édition du *Dictionnaire de l'Académie*.

liberté pour me charger de nouvelles chaînes, mais le soin barbare de se prévaloir d'un décret en appliquant faussement une désignation pour me retenir plus arbitrairement sous une apparence de légalité, m'enflammaient d'indignation. Je me trouvais dans cette disposition où toutes les impressions sont plus vives et leurs effets plus alarmants pour la santé; je me couchai sans pouvoir dormir; il fallait bien rêver. Jamais les états violents ne sont pour moi de longue durée; j'ai besoin de me posséder, parce que j'ai l'habitude de me régir; je me trouvai bien dupe d'accorder quelque chose à mes persécuteurs en me laissant froisser par l'injustice; ils se chargeaient d'un nouvel odieux, et changeaient peu l'état que j'avais su déjà si bien supporter. Ici, comme à l'Abbaye, n'avais-je pas des livres, du temps? n'étais-je plus moi-même? Véritablement je m'indignai presque d'avoir été troublée, et je ne songeai plus qu'à user de la vie, à employer mes facultés avec cette indépendance qu'une âme forte conserve au milieu des fers, et qui trompe ses plus ardents ennemis. Mais je sentis qu'il fallait varier mes occupations : je fis acheter des crayons, et je repris le dessin que j'avais abandonné depuis si longtemps (1).

La fermeté ne consiste pas seulement à s'élever au-dessus des circonstances par l'effort de sa volonté, mais

(1) Mme Roland, dès l'âge de sept ans, avait eu son père pour maître de dessin ; elle avait même, un peu après, commencé à graver. (*Mémoires particuliers*, 1[er] cahier.) A Sainte-Pélagie, douze jours avant sa mort, elle dessina une tête de jeune fille qu'elle envoya à Bosc, en écrivant au bas : « Je sais que mon ami Bosc sera bien aise d'avoir ce mauvais dessin crayonné des mains du courage et de l'innocence persécutés ; mon amitié le lui destine. » Bosc communiqua plus tard ce dessin à Barrière qui annonça, dans son édition de 1827, l'intention de le donner en fac-similé. Je ne l'y ai pas trouvé. Mais ce fac-similé existe aux *Papiers Roland*, ms. 9533, fol. 295.

à s'y maintenir par un régime et des soins convenables. La sagesse se compose de tous les actes utiles à sa conservation et à son exercice. Lorsque des événements fâcheux ou irritants viennent me surprendre, je ne me borne pas à me rappeler les maximes de la philosophie pour soutenir mon courage ; je ménage à mon esprit des distractions agréables, et je ne néglige point les préceptes de l'hygiène pour me conserver dans un juste équilibre. Je distribuai donc mes journées avec une sorte de régularité. Le matin j'étudiais l'anglais, dans l'excellent Essai de Shaftesbury sur la vertu (1), et j'expliquais des vers de Thompson (2) ; la saine métaphysique de l'un, les descriptions enchantées de l'autre me transportaient tour à tour dans les régions intellectuelles et au milieu des scènes les plus touchantes de la nature. La raison de Shaftesbury fortifiait la mienne, ses pensées favorisaient la méditation ; la sensibilité de Thompson, ses tableaux riants ou sublimes, pénétraient mon cœur et charmaient mon imagination. Je dessinais ensuite jusqu'au dîner ; j'avais cessé de conduire le crayon depuis si longtemps que je ne pouvais guère me trouver habile ; mais on conserve toujours le pouvoir de répéter avec plaisir ou de tenter avec facilité ce qu'on a fait avec succès dans sa jeunesse. Aussi l'étude des beaux-arts, considérée comme partie de l'éducation chez les femmes, doit, ce me semble, avoir moins pour objet de leur faire acquérir un

(1) Antoine Ashley Cooper, comte de Shaftesbury (1671-1713). Son *Essai sur la vertu*, que Mme Roland lisait dans le texte, avait été traduit, mais refondu et remanié par Diderot, en 1745.

(2) *Sic*. Thomson était un des auteurs favoris de Mme Roland. Le 17 janvier 1787, elle écrivait à son mari : « Mon bon ami, quand tu pourras me faire un grand cadeau, achète-moi Thomson ; achète-le-moi en anglais ; achète-moi aussi sa traduction... » Elle le cite plusieurs fois dans ses lettres à Bancal et dans ses *Mémoires particuliers*.

talent distingué que de leur inspirer le goût du travail, leur faire contracter l'habitude de l'application, et de multiplier leurs moyens d'occupation ; car c'est ainsi qu'on échappe à l'ennui, la plus cruelle maladie de l'homme en société ; c'est ainsi qu'on se préserve des écueils du vice, et même des séductions bien plus à craindre que lui.

Je ne ferai point de ma fille une *virtuose :* je me souviendrai que ma mère avait peur que je devinsse grande musicienne ou que je me consacrasse uniquement à la peinture, parce qu'elle voulait par-dessus tout que j'aimasse les devoirs de mon sexe, et que je fusse femme de ménage, comme mère de famille. Il faut que mon *Eudora* s'accompagne agréablement sur la harpe, ou se joue légèrement sur le *forte-piano;* qu'elle sache du dessin ce qu'il en est besoin pour contempler avec plus de plaisir les chefs-d'œuvre des grands maîtres, pour tracer ou imiter une fleur qui lui plaît, et mêler à tout ce qui fait sa parure le goût et l'élégance de la simplicité ; je veux que ses talents ordinaires n'inspirent pas aux autres plus d'admiration qu'à elle de vanité ; je veux qu'elle plaise par l'ensemble, sans étonner jamais au premier coup d'œil, et qu'elle sache mieux attacher par des qualités que briller par des agréments. Mais, bon Dieu ! je suis prisonnière, et elle vit loin de moi ! je n'ose même pas la faire venir pour recevoir mes embrassements ; la haine poursuit jusqu'aux enfants de ceux que la tyrannie persécute, et le mien paraît à peine dans les rues avec ses onze ans, sa figure virginale et ses beaux cheveux blonds, que ces êtres apostés pour le mensonge ou séduits par lui le font remarquer comme le rejeton d'un conspirateur. Les cruels ! comme ils savent bien déchirer un cœur de mère !

L'aurais-je fait venir avec moi ? Je n'ai pas encore dit comment on est à Sainte-Pélagie.

Le corps de logis destiné pour les femmes est divisé en longs corridors fort étroits, de l'un des côtés desquels sont de petites cellules telles que j'ai décrit celle où je fus logée ; c'est là que, sous le même toit, sur la même ligne, séparée par un léger plâtrage, j'habite avec des filles perdues et des assassins. A côté de moi est une de ces créatures qui font métier de séduire la jeunesse et de vendre l'innocence ; au-dessus est une femme qui a fabriqué de faux assignats, et déchiré sur une grande route un individu de son sexe, avec les monstres dans la bande desquels elle est enrôlée ; chaque cellule est fermée par un gros verrou à clef, qu'un homme vient ouvrir tous les matins en regardant effrontément si vous êtes debout ou couchée ; alors leurs habitantes se réunissent dans les corridors, sur les escaliers, dans une petite cour ou dans une salle humide et puante, digne réceptacle de cette écume du monde.

On juge bien que je gardais constamment ma cellule ; mais les distances ne sont pas assez considérables pour sauver les oreilles des propos qu'on peut supposer à de telles femmes, sans qu'il soit possible de les imaginer pour quiconque ne les a jamais entendus.

Ce n'est pas tout ; le corps de logis où sont placés les hommes a des fenêtres en face et très près du bâtiment qu'habitent les femmes ; la conversation s'établit entre les individus analogues ; elle est d'autant plus débordée que ceux qui la tiennent ne sont susceptibles d'aucune crainte ; les gestes suppléent aux actions, et les fenêtres servent de théâtre aux scènes les plus honteuses d'un infâme libertinage.

Voilà donc le séjour qui était réservé à la digne

épouse d'un homme de bien ! Si c'est là le prix de la vertu sur la terre, qu'on ne s'étonne donc plus de mon mépris pour la vie, et de la résolution avec laquelle je saurais affronter la mort.

Jamais elle ne m'avait paru redoutable, mais aujourd'hui je lui trouve des charmes ; je l'aurais embrassée avec transport, si cette jeune fille ne m'invitait à ne point l'abandonner encore, si ma disparition volontaire ne prêtait des armes à la calomnie contre un mari dont je soutiendrais la gloire si l'on osait me traduire devant un tribunal.

Dans les derniers temps du ministère de Roland, les conjurations et les menaces s'étaient tellement multipliées que souvent nos amis nous pressèrent d'abandonner l'hôtel durant la nuit. Deux ou trois fois nous cédâmes à leurs instances (1), mais ce déplacement m'ennuya ; j'observai qu'il y avait moins de danger à rester qu'à sortir, parce que l'audace se porterait difficilement à violer l'asile d'un fonctionnaire public, tandis qu'elle pouvait le guetter et l'immoler au dehors ; et qu'enfin si le malheur devait arriver, il valait mieux pour l'utilité publique et pour sa gloire personnelle que le ministre pérît à son poste.

En conséquence nous ne découchâmes plus ; je fis apporter le lit de mon mari dans ma chambre pour que nous courussions les mêmes hasards ; je gardai, sous mon chevet ou sur ma table de nuit, un pistolet dont je me proposais de me servir, non pour une vaine défense, mais pour me soustraire aux outrages des assassins, si je les voyais arriver. J'ai passé trois semaines dans cette situation ; il est très vrai que deux fois l'hôtel

(1) Voir *Notices historiques*, p. 19.

fut environné ; qu'une autre fois les Marseillais, informés de quelque projet, envoyèrent quatre-vingts des leurs pour nous garder ; il est très vrai que Jacobins, Cordeliers, ne cessaient de répéter dans leur tribune qu'il fallait faire un 10 août contre Roland, comme on avait fait contre Louis XVI ; mais c'est parce qu'ils le disaient qu'on pouvait présumer qu'ils n'étaient point près de le faire. La mort, que je bravais gaiement alors, ne pouvait que me paraître désirable à Sainte-Pélagie, si des considérations puissantes ne m'eussent enchaînée sur la terre.

Mes gardiens ne tardèrent pas à souffrir plus que moi-même de ma situation, et à s'inquiéter pour l'adoucir ; les excessives chaleurs du mois de juillet rendaient ma cellule inhabitable. Les papiers dont j'environnais les grilles n'empêchaient pas le soleil d'en frapper avec violence les murs blanchis et resserrés, et quoique les fenêtres demeurassent ouvertes dans la nuit, l'air brûlant et concentré du jour ne s'y rafraîchissait jamais. La femme du concierge m'invita à passer les journées dans son appartement, et j'acceptai ses offres pour l'après-midi. Ce fut alors que je m'imaginai de faire venir un *forte-piano* que je plaçai chez elle, et dont je m'amusai quelquefois. Mais combien ma situation morale souffrit-elle de modifications dans cet intervalle ! Le mouvement de quelques départements semblait annoncer la juste indignation dont ils étaient pénétrés pour l'outrage fait à leurs députés, et la résolution d'en tirer vengeance par le rétablissement de la représentation nationale dans son intégrité.

Je savais Roland dans une retraite paisible et sûre, recevant les consolations et les soins de l'amitié (1) ; ma

(1) Voir p. 284.

fille, accueillie par de vénérables patriarches (1), suivait, sous leurs yeux et avec leurs enfants, ses exercices et son éducation. Mes amis, les fugitifs reçus à Caen, y étaient environnés d'une force respectable. Celui de tous qui m'était le plus cher (2) avait trouvé le moyen de me donner de ses nouvelles ; je pouvais lui écrire, je croyais que mes lettres lui parviendraient (3). Je voyais le salut de la République se préparer dans les événements (4) ; résignée sur mon propre sort, j'étais encore heureuse. Le bonheur tient bien moins aux choses extérieures qu'à la disposition de l'esprit et aux affections de l'âme. J'employais mon temps d'une manière utile et agréable ; je voyais quelquefois les quatre personnes qui venaient me visiter à l'Abbaye : l'honnête Grandpré que sa place autorisait à venir, et qui m'amenait une femme intéressante (5) ; le fidèle Bosc, qui m'apportait des fleurs du Jardin des Plantes (6), dont les formes aimables, les couleurs brillantes et les doux parfums embellissaient mon austère réduit ; le sensible Champagneux, qui m'engageait si vivement à prendre la plume pour continuer les *Notices historiques* que j'avais commencées : ce que je

(1) Les Creuzé-Latouche.

(2) Buzot ; ses lettres furent apportées d'abord par Mme Goussard ; puis par Vallée, député à la Convention.

(3) Lettres à Buzot des 22 juin, 3, 6, 7 juillet et 31 août.

(4) Mme Roland, en juin et au commencement de juillet, avait cru au succès des départements soulevés contre la Convention.

(5) Sophie Grandchamp. Voir la courte notice en tête de ses *Souvenirs,* que je publie en Appendice. C'est à elle, que sa liaison avec Grandpré, l'inspecteur des prisons, mettait en crédit auprès des geôliers, que Mme Roland dut d'avoir un piano, des livres, et une chambre habitable vers le milieu de juillet. C'est aussi avec elle que la prisonnière se remit au dessin.

(6) Bosc était l'ami particulier d'André Thouin, jardinier en chef du Jardin des Plantes.

fis à sa prière, abandonnant pour quelque temps mon Tacite (1) et mon Plutarque, dont je nourrissais mes après-dîner.

Ce n'était point assez pour Mme Bouchaud de m'avoir offert l'usage de son appartement; elle sentait que j'en usais avec une grande discrétion; elle imagina de me sortir de ma triste cellule, et de me loger dans une jolie chambre à cheminée située au rez-de-chaussée, au-dessous de sa propre chambre. Me voilà donc délivrée de l'affreux entourage qui faisait mon tourment, après trois semaines de résidence; je n'aurai plus à traverser deux fois le jour au milieu des femmes de mon voisinage, pour m'éloigner d'elles durant quelque temps; je ne verrai plus le *porte-clefs* à sinistre figure ouvrir ma porte chaque matin, et tirer le soir le gros verrou sur moi comme sur une criminelle qu'il faut sévèrement garder. C'est la douce physionomie de Mme Bouchaud qui se présente à moi; c'est elle dont je sens à chaque minute les soins délicats; il n'est pas jusqu'au jasmin apporté devant ma fenêtre, dont on garnit les grilles de ses branches flexibles, qui n'atteste le désir dont elle est pénétrée; je me regarde comme sa pensionnaire et j'oublie ma captivité. Tous mes objets d'étude ou d'amusement sont réunis autour de moi; mon *forte-piano* est près de mon lit; des armoires me donnent la faculté d'ordonner mes petits effets de manière à faire régner dans mon asile la propreté qui me plaît..... Mais l'or, le mensonge, l'intrigue et les armes sont employés contre les départements qui recevaient le jour de la vérité; des soldats séduits ou payés trahissent les braves Normands (2);

(1) La traduction italienne de Davanzati.

(2) Les députés fugitifs qui avaient insurgé l'Eure et le Calvados.

Évreux est évacué (1) ; Caen abandonne les députés qu'il avait accueillis (2) ; les brigands dominateurs, dans ce qu'on ose appeler encore une Convention, les font déclarer traîtres à la patrie (3) ; on met leurs personnes hors de la loi, on confisque leurs biens, on se saisit de leurs femmes et de leurs enfants, on fait raser leurs maisons ; on décrète d'accusation, sans pouvoir dire pourquoi, les députés qui ont bien voulu demeurer dans les liens de l'arrestation : c'est le triomphe audacieux du crime contre la vertu malheureuse.

Cette lâcheté, qui fait le caractère de l'égoïsme et de la corruption chez un peuple avili que nous crûmes pouvoir régénérer par les lumières et qui était trop abruti par ses vices, livre à la terreur des administrateurs perfides et une foule ignorante. Partout l'idée de paix, le désir d'un repos toujours illusoire quand il n'est point mérité, font accepter une Constitution monstrueuse par ses défauts, et qui, eût-elle été meilleure, ne devait pas être reçue des mains indignes qui osèrent la présenter ; là où quelque résistance pouvait s'élever, la corruption l'étouffe : les deniers de la nation sont prodigués pour assurer les succès de ses oppresseurs. Dans son imbécile stupeur, une majorité sans logique regarde le sacrifice de quelques individus comme un faible malheur ; elle croit établir pour elle justice, paix et sûreté, en les laissant impunément violer à l'égard de ceux qui la représentent, et elle prend pour signe de salut le gage de son

(1) Le 14 juillet.

(2) C'est le 28 juillet que Buzot et ses amis, voyant la partie perdue, quittèrent Caen pour se réfugier en Bretagne, et le 2 août que Carrier y entra, avec les troupes de la Convention.

(3) Décret du 28 juillet déclarant traîtres à la patrie Buzot et dix-sept autres des députés fugitifs et décrétant d'accusation onze autres députés, dont Gensonné, Vergniaud, etc.

asservissement. Cependant un joug de fer s'appesantit sur les faibles Parisiens, témoins pusillanimes d'horreurs dont ils gémissent, sans oser même les faire connaître; la disette les menace, la misère les ronge, l'oppression les accable; le règne des proscriptions est ouvert, les dénonciations pleuvent de toutes parts, et les arrestations se multiplient. Partout un infâme salaire attend celui qui peut offrir une victime; les portiers des maisons, secrètement gagés, deviennent les premiers délateurs, et les domestiques ne sont plus que des espions.

Une femme étonnante, ne consultant que son courage, est venue donner la mort à l'apôtre du meurtre et du brigandage : elle mérite l'admiration de l'univers (1). Mais, faute de bien connaître l'état des choses, elle a mal choisi son temps et sa victime. Il était un plus grand coupable que sa main aurait dû immoler de préférence; la mort de Marat n'a fait que servir ses abominables sectateurs; ils ont transformé en martyr celui qu'ils avaient pris pour un prophète; le fanatisme et la friponnerie toujours d'accord ont tiré de cet événement un avantage comparable à celui que leur avait déjà procuré l'assassinat de Lepeletier (2). Certes! il avait été trop funeste, pour que les députés fugitifs, très étrangers à l'action de Pâris, ne le fussent pas également à celle de Corday; mais leurs adversaires saisirent un nouveau moyen de les noircir dans l'esprit du peuple. Les plus francs républicains, les seuls hommes de l'Assemblée qui réunissent au courage de l'austère probité l'autorité du talent et des lumières, furent présentés comme des fauteurs du despo-

(1) C'est le 13 juillet que Charlotte Corday avait assassiné Marat.

(2) Lepeletier [de Saint-Fargeau], député de l'Yonne à la Convention, assassiné au Palais-Royal le 20 janvier 1793, pour avoir voté la mort de Louis XVI, par le garde du corps Pâris.

tisme et de vils conspirateurs; tantôt on les suppose d'accord avec les rebelles de la Vendée, on fait trouver sur les sabres des guerriers qui avaient voulu les servir l'inscription : *Vive Louis XVII!* (1); tantôt on les accuse de travailler à partager la France en petites républiques, et on les fait maudire comme fédéralistes; c'est avec la même justesse que l'on met Brissot à la solde de l'Angleterre, et que, dans un rapport envoyé à tous les départements, on dépeint gravement sa femme retirée dans les appartements de la reine, à Saint-Cloud, et tenant des conciliabules politiques (2).

Rien n'est si plaisant pour qui connaît la femme de Brissot, adonnée aux vertus domestiques, absorbée par les soins du ménage, repassant elle-même les chemises de son mari, et regardant à travers le trou de sa serrure pour savoir si elle doit ouvrir à ceux qui frappent; prenant à loyer une petite vilaine chambre au village de Saint-Cloud, pour avoir la facilité de promener au grand air l'enfant qu'elle vient de sevrer (3). Mais bientôt elle est saisie, amenée à Paris et gardée à vue. La femme de Petion, qui allait dans sa famille laisser passer le temps

(1) C'est ce qu'avait dit Thuriot à la Convention le 19 juillet.

(2) Saint-Just, dans son rapport à la Convention, du 8 juillet, parlant de l'agitation girondine d'avril et de mai 1793, avait dit : « Le coup partait des conciliabules de Valazé et de ceux de Saint-Cloud. Là l'intrigue avait remplacé la cour, et Mme Brissot logeait au palais de la ci-devant reine, et recevait souvent la plupart des détenus » [des députés détenus à la date du 8 juillet].

(3) Robert Bouquey, beau-frère de Guadet, administrateur du château de Saint-Cloud, avait loué à Mme Brissot, pour 200 francs par an, deux petites pièces dans l'ancien logement d'un des concierges du château. Le fait ayant donné lieu à des commentaires, Mme Brissot loua au même village deux petites chambres dans la maison d'un peintre (*Mém. de Brissot*, IV, 316-317). C'est là qu'elle élevait son fils Anacharsis, né le 31 mars 1791.

des orages, est arrêtée avec son fils (1) ; Miranda, qu'avait acquitté le tribunal révolutionnaire, est de nouveau traduit en prison comme suspect (2), sur les dénonciations de son valet, espion de Pache; tous les généraux sont mis en arrestation ; *Custine*, dont j'ai ouï dire aux princes de Linanges qu'il était le plus redouté d'entre eux par les Autrichiens, est menacé de perdre la tête (3). La désorganisation s'étend sur toute la face de la France, et la guerre civile s'allume çà et là. L'acceptation de la Constitution (4) ne peut valoir à Lyon l'oubli de la justice que cette ville a osé faire de deux ou trois brigands maratistes; on veut qu'elle livre les têtes de ses plus riches habitants et une somme considérable ; on rappelle les troupes des frontières qu'on expose aux ravages de l'ennemi, pour exciter des frères les uns contre les autres, et faire répandre le sang français par des Français mêmes ; la fière Marseille envoie des secours aux Lyonnais. Cependant l'ennemi s'avance au nord, Valenciennes n'existe plus (5), Cambrai est bloqué, les voltigeurs au-

(1) Petion s'était évadé de Paris le 25 juin et s'était rendu en Normandie. Sa femme et son fils vinrent l'y rejoindre vers le milieu de juillet; puis, lorsque Petion quitta Caen pour se réfugier en Bretagne, se retirèrent à Lisieux où ils furent arrêtés (Aulard, *Salut public*, V, 451), et de là transférés à Paris. On les mit à Sainte-Pélagie (écrou du 9 août 1793).

(2) Miranda, l'ancien lieutenant de Dumouriez, acquitté par le tribunal révolutionnaire le 16 mai 1793, mais arrêté de nouveau le 5 juillet par ordre du comité de Salut public.

(3) Custine avait été décrété d'accusation le 28 juillet, le jour où on apprit la capitulation de Mayence. Son procès commença le 15 août, et se termina le 27 par une condamnation à mort ; exécuté le lendemain.

(4) Lyon avait accepté la Constitution du 24 juin 1793 le 30 juillet, mais restait en armes.

(5) La capitulation de Valenciennes est du 28 juillet. La garnison était sortie avec armes et bagages, et la Convention l'avait aussitôt dirigée sur Lyon.

trichiens paraissent jusqu'aux environs de Péronne. Paris, comme une autre Babylone, voit son peuple abruti courir à des fêtes ridicules, ou se rassasier des supplices d'une foule de malheureux sacrifiés à sa féroce défiance, tandis que les égoïstes remplissent encore les théâtres, que le timide bourgeois se ferme tremblant chez lui, où il n'est pas assuré de coucher, s'il plaît à son voisin d'aller dire qu'il a tenu des propos inciviques, blâmé la journée du 2 juin, pleuré sur les victimes d'Orléans envoyées à la mort sans preuves de la prétendue intention d'un assassinat, qui n'a pas été commis, dans la personne de l'infâme Bourdon (1). O mon pays! dans quelles mains es-tu tombé ! Chabot et ses pareils annoncent que Roland est à Lyon, attestent qu'il soulève cette ville, veulent le décréter d'accusation et moi avec lui (2), et dans le même temps ils font fouiller les caves de l'Observatoire (3), ils font investir la maison d'un de ses amis, où ils supposent qu'il peut être caché.

Tous mes amis sont proscrits, fugitifs ou arrêtés; mon mari ne se dérobe à la fureur de ses adversaires que par une retraite comparable à la plus dure détention; il fallait encore que le petit nombre de ceux qui viennent me consoler subissent la persécution. Grandpré, dînant avec un homme qu'il ne savait pas être juge de paix, ni de tribunal d'arrondissement, gémit sur la négligence de ces officiers qui laissent dans les prisons tant de personnes en souffrance : le quidam se découvre alors, affecte le

(1) Léonard Bourdon, envoyé en mission à Orléans, sa ville natale, y avait vu, dans une rixe, le 15 mars 1793, son autorité méconnue. Aussitôt, la municipalité avait été suspendue et treize personnes traduites devant le tribunal révolutionnaire, qui en condamna neuf à mort (12 juillet).

(2) Voir plus haut, p. 278 et 284.

(3) *Id.*, p. 291.

plus grand empressement de connaître les abus à la réparation desquels il peut concourir, demande à Grandpré son nom, son adresse, pour aller chez lui le prendre lorsqu'il ira visiter les prisons. C'était un prétexte ; ce juge de paix court au comité de sûreté générale, fabrique une atroce dénonciation contre Grandpré qu'il accuse de complicité de la mort de Marat. On croit être au temps de Tibère; c'est également le règne des délateurs. Grandpré est arrêté par quatre fusiliers et un officier public, qui se rendent chez lui à cinq heures du matin, fouillent ses papiers et apposent les scellés. Il était alors muni d'une lettre que j'adressais au malheureux Brissot; il sent quel crime on peut faire, à moi de l'avoir écrite, à lui d'en être porteur! Il la dérobe adroitement aux recherches; ce n'est qu'avec de pénibles discussions qu'il obtient d'être gardé à son bureau sans aller coucher à l'Abbaye, et après plusieurs jours que l'on parvient à démontrer la fausseté de la dénonciation dont il est l'objet.

Champagneux n'est pas encore aussi heureux ; au crime d'avoir été placé par Roland, il joint celui d'occuper une place intéressante (1). Collot d'Herbois s'était rendu ivre chez le ministre de l'Intérieur, entre quatre et cinq heures, au moment où tous les gens de travail viennent de quitter leurs bureaux pour chercher à dîner; il allait demander des voitures dont ce ministre ne dispose pas (2); furieux de ne point trouver Garat, il jure,

(1) 8,000 livres d'appointements.

(2) La Convention, le 1[er] août, avait nommé quatre commissaires, dont Collot d'Herbois, pour aller dans l'Oise et dans l'Aisne. Le même jour, celui-ci alla au ministère de l'Intérieur demander des moyens de transport. Ne trouvant pas Garat, il fit une scène violente à Champagneux qu'il trouva dressant un questionnaire de statistique

fulmine, rompt des pieds de chaise et de table (1), va chez le premier commis Champagneux, l'injurie, fait ouvrir les paquets disposés pour être envoyés à la poste, trouve mauvais ce qu'ils renferment, car c'était une espèce de mémoire, en forme de questions, destiné à se procurer des lumières sur l'état des campagnes : il arrange dans sa tête enflammée une dénonciation qu'il fait le lendemain à l'Assemblée, et sur laquelle on décrète d'arrestation Garat et Champagneux.

Garat vient à la barre, ne se plaint point de Collot, explique doucement sa conduite, flagorne l'auguste assistance, et est renvoyé à ses fonctions. Champagneux d'abord effrayé, caché, vient pourtant se présenter : on le renvoie au comité, et le comité le fait conduire prisonnier à *la Force*. Garat, sollicité par Grandpré, intéressé pour lui-même à la liberté de Champagneux dont il ne peut se passer, se rend au comité pour l'obtenir; il explique inutilement que, sans le travail de cet homme versé dans les affaires, il lui est impossible de rester au ministère : ses amis, comme Barère, si de tels gens sont amis, lui font d'abord espérer qu'en donnant une démission combinée on lui rendra Champagneux pour le faire rester; mais les autres s'expliquent enfin plus clairement. Il faut nommer à la place de Champagneux ; sa liberté, sa vie sont à ce prix ; il faut y nommer une créature du comité.

communale, et le lendemain, à la Convention, dénonça Garat et Champagneux. Ce dernier s'était caché ; mais Garat comparut à la barre et se tira d'affaire tant bien que mal, grâce à l'intervention de Danton Ce fut un député montagnard qui dit le seul mot sensé en cette affaire : « Qu'on donne une chaise de poste à Collot d'Herbois. » — Champagneux finit par se livrer lui-même le surlendemain. (Voir mon édition des *Lettres de Madame Roland*, t. II, p. 719.)

(1) « Ces faits peuvent paraître exagérés ; ils ne sont qu'exacts, je les tiens d'un témoin non suspect. » (*Note de Mme Roland.*)

jeune homme de 26 ans (1), qui n'a nulle expérience des affaires, aucune espèce de savoir, mais que le comité protège ; Garat, qui ne refusa jamais rien à ses maîtres, nomme et se retire ensuite (2), abandonnant enfin le ministère qu'il ne lui est plus possible de remplir (3). Mais Champagneux n'est pas libre, et la quatrième semaine de sa détention s'est déjà écoulée. Au moment où il fut menacé de l'arrestation, car Collot la lui avait annoncée comme un acte qui allait suivre sa volonté,

(1) L'*Almanach national de l'an II*, p. 136-138, désigne, comme chef de la première division au ministère de l'Intérieur (c'est à-dire comme successeur de Champagneux), « le citoyen Alexandre Rousselin ». C'est donc bien probablement de celui-ci que veut parler Mme Roland. Il n'avait pas vingt-six ans, il n'en avait que vingt. C'était lui qui était venu, conduisant des députations de sections, sommer la Convention, le 15 avril, d'expulser les Vingt-deux, et, le 30 mai, de plier devant la Commune.

Ami de Danton, puis secrétaire de Barras, il fut sous la Restauration un des fondateurs du *Constitutionnel*, rédigea une bonne part des Mémoires de l'ex-Directeur et ne mourut qu'en 1847.

(2) Garat démissionna le 15 août.

(3) « On nomma à sa place *Paré*, autrefois maître-clerc de Danton, qui l'avait fait nommer secrétaire du Conseil au départ de Grouvelle, et l'ex-ministre Garat, content de pouvoir opérer un échange qui, le délivrant d'une place de responsable, lui en offre encore une de vingt mille livres d'appointements, devient secrétaire du Conseil. Il n'est pas hors de propos de remarquer que *Desforgues*, ministre des Affaires étrangères, est aussi un ancien clerc de Danton. » (*Note de Mme Roland*.)

Paré, ministre de l'Intérieur depuis le 20 août 1793 jusqu'au décret du 1er avril 1794 qui remplaça les ministères par des commissions, était condisciple de Danton et avait été en effet clerc chez lui alors que Danton était avocat aux conseils du roi. Aussi Danton l'avait-il introduit au « Conseil de justice » attaché à son ministère. Il succéda ensuite à Grouvelle après que celui-ci eût été nommé ministre en Danemark, et devint enfin le successeur de Garat.

Deforgues (1759-1840), adjoint au ministère de la Guerre sous Bouchotte, fut nommé ministre des Affaires étrangères le 21 juin 1793, sur la proposition d'Hérault-Séchelles, et le resta jusqu'au décret du 1er avril 1794 dont je viens de parler.

Champagneux avait chez lui presque toutes mes *Notices historiques*, dont il voulait avoir une copie pour en assurer l'existence par un double exemplaire ; inquiet, agité, jugeant bien que les principes qui les ont dictées, que la liberté avec laquelle elles sont écrites sont des titres à un supplice certain, il les brûle (1). Et voilà les régisseurs de l'empire! Un Collot, comédien de profession, à côté duquel siège un juge des départements méridionaux qui naguères le condamna à un an de prison pour une vilaine action commise lorsqu'il courait les tréteaux, et pour laquelle plusieurs juges avaient opiné aux galères! — Une grande force de poumons, le jeu d'un farceur, l'intrigue d'un fripon, les écarts d'une mauvaise tête et l'effronterie de l'ignorance, tels furent ses moyens de succès dans les clubs, particulièrement aux Jacobins qui osèrent bien parler de lui lors de la formation du ministère patriote sous le règne de Louis XVI (2).

Collot se crut frustré en voyant appeler Roland à l'Intérieur, où lui avait porté ses vues; Roland lui parut un ennemi d'autant plus haïssable qu'il n'en était point remarqué; dès lors sa puissance *clubiste* fut dirigée contre lui, et cette disposition, jointe à ses autres qualités relatives, lui valut d'être porté à la Convention dans la députation de Paris.

Grandpré, devenu libre, ne vient me voir qu'avec précaution et beaucoup plus rarement, car il est perdu si l'on soupçonne que le soin de se rendre près de moi peut diriger ses démarches dans les prisons.

Champagneux détenu regrette moins encore sa liberté

(1) Voir p. 134-135.

(2) Le *Patriote français* du 22 mars 1792 disait : « Point encore de ministres nommés... On parle de .. MM. Dietrich, Roland de la Platière, Collot d'Herbois pour les Affaires intérieures... »

que le plaisir d'adoucir quelquefois ma captivité, et je souffre de la sienne qu'il doit à ses rapports avec Roland et moi; j'invite Bosc, qui déjà a donné sa démission (1), de ne pas courir les risques de la détention en me faisant des visites; et je le vois une fois la semaine, pour ainsi dire à la dérobée.

Au milieu de ces douleurs, on se repose pourtant avec moi dans la jolie chambre où la sensible Mme Bouchaud m'a soustraite à toutes les apparences de la prison; j'y ai bien le petit désagrément d'un gendarme dont le poste est précisément vis-à-vis de ma fenêtre, de laquelle il faut que je tienne toujours les rideaux fermés, et qui vient quelquefois auprès pour écouter ce qui se dit lorsque je ne suis pas seule; j'y ai l'ennui de l'affreux aboiement de trois gros chiens dont la loge est à dix pas; je suis aussi à côté d'une grande pièce qui s'appelle fastueusement la salle du conseil, et dans laquelle se tiennent les administrateurs de police quand ils viennent faire quelque interrogatoire. Je dois à ce voisinage la connaissance de scènes étranges dont je vais dire un mot (2). Deux hommes dont j'ai su le nom, mais que j'ai oublié ou que je ne cite pas parce que celui de tels gredins ne mérite point d'être consigné, avaient été faits prisonniers pour malversations dans l'administration de l'habillement des troupes, dans laquelle ils sont employés; ils avaient pour amis ou complices des gens de leur sorte qui venaient les visiter, et ces gens étaient précisément des

(1) Bosc a ajouté de sa main dans le manuscrit : « de la place d'administrateur des postes ». — Probablement entre le 24 juillet et le 6 août. Mais il semble avoir continué provisoirement son service jusqu'au 14 septembre. Voir mon édition des *Lettres de Madame Roland*, t. II, p. 682.

(2) Voir une de ces scènes racontée, mais dramatisée, dans les *Souvenirs de Sophie Grandchamp*.

administrateurs de police. Dans cette qualité, ceux-ci, chargés de maintenir l'ordre dans les prisons, de surveiller les concierges, etc., venaient à Sainte-Pélagie une ou deux fois la semaine avec d'autres amis comme eux, au nombre de dix à douze, quelquefois davantage, faisaient venir dans la salle du conseil les deux prisonniers chéris, et là, demandant au concierge chapon, poulets, œufs, vin, liqueur, café, etc., les mangeaient à ses dépens, et s'établissaient en orgies permanentes durant quatre ou cinq heures. On n'imaginera jamais et certes je n'entreprendrai pas de rendre la joie brutale, la grossièreté des propos, l'infamie de ces festins; le mot de patriotisme, appliqué bêtement et répété avec emphase à l'occasion de l'échafaud où il convient d'envoyer tous les *gens suspects*, et cette dénomination appliquée à toute personne qui a reçu de l'éducation, ou qui possède une fortune non récemment volée; les baisers dégoûtants de ces bouches pleines de vin s'appliquant avec bruit sur le visage des arrivants, et répétant ce concert au moment du départ; les sales plaisanteries d'hommes sans mœurs et sans honte; le fol orgueil d'imbéciles atroces qui ne rêvent que dénonciations, et mettent toute leur science à incarcérer les gens de bien.

Platon avait bien raison de comparer la démocratie à un *encan* de gouvernement, une sorte de *foire*, où l'on trouve mêlées toutes les espèces de gouvernement possibles. Mais comment faut-il caractériser celui où des hommes tels que ceux-ci disposent de la liberté de leurs concitoyens? Lorsque l'aimable compagnie arrivait, Bouchaud ou sa femme avaient grand soin de retirer la clef de ma porte et de me prévenir. J'avais enfin pris mon parti, je fermais mes oreilles au tapage, je trouvais même plaisant de continuer alors mes *Notices*, et j'en

avais écrit quelques tirades vigoureuses sous les yeux, pour ainsi dire, des misérables qui m'auraient massacrée s'ils en eussent entendu une phrase. Le 10 août arriva (1); on craignait, pour les prisons, la répétition du 2 septembre; les administrateurs vinrent à bout de faire sortir les coquins de leur connaissance, et il n'y eut plus de banquets civiques. Je donnerais, si je pouvais me résoudre à remuer ce fumier, des détails bien étonnants et bien tristes sur les abus qui règnent dans les prisons; on verrait le crime des malheureux qu'on y renferme se ménager des complices dans presque tous les valets et les gens d'affaires qui y tiennent; les filles de joie, coupables de quelque grand délit, obtenir leur liberté sans jugement, par le soin de l'administrateur qui va coucher avec elles le jour de la sortie; les assassins assez riches pour payer du fruit de leurs vols un défenseur officieux, l'intéresser de manière à ce qu'il anéantisse les pièces de conviction et procure l'impunité; les voleurs de profession conserver leurs intrigues, communiquer entre eux et au dehors, et dérober encore du fond de la prison, en partageant avec un serviteur du lieu ou le gendarme qui paraît les garder. Tout se corrompt ou achève de se gâter dans ces lieux infects, sous une administration vicieuse qui ne veut que détenir, ne s'inquiète pas de corriger, et n'agit que par passion. Sensible et généreux *Howard* (2), qui parcourûtes l'Europe entière pour visiter ces sombres réduits où la sagesse d'un gouvernement équitable ne

(1) L'anniversaire du 10 août 1792 fut célébré à Paris, en 1793, avec une grande solennité, et la Constitution nouvelle y fut acceptée en pompe devant les délégués des départements.

(2) John Howard (1726-1790), philanthrope anglais, dont le livre sur *l'État des prisons*, 1774, in-4°, traduit en français, 1788, 2 vol. in-8°, avait alors une grande célébrité. — Cf. *Mémoires de Brissot,* II, 253, 418.

doit jamais plonger l'innocence, et sait encore distinguer l'humanité du crime, combien vous aurez gémi si vous avez connu le régime des prisons de ce peuple qui passait alors pour l'un des plus doux de la terre! Point de distinction d'aucune espèce entre la jeunesse étourdie et le crime consommé; j'ai vu fermer dans une même chambre un étudiant en botanique, qui avait dit du mal de Marat, avec des voleurs de grand chemin. Point de respect pour les mœurs; j'ai vu tenir dans la même cellule une fille de quatorze ans, que ses parents réclamaient, avec la femme qui venait de l'enlever et qu'on avait arrêtée pour ce délit. Point de ménagement pour la décence, de soins pour la salubrité, dans l'ordre des constructions ou l'usage du local. On bâtit actuellement à Sainte-Pélagie, sur un terrain immense: un architecte à petites vues, sans âme, fait des dispositions sans raisonnement, et personne, dans les administrations supérieures, n'a l'intelligence ou la volonté de rectifier ses plans.

Je dois rendre justice au concierge actuel : il fait ce qu'il peut dans les détails, mais rien ne saurait anéantir les résultats d'une mauvaise organisation. Il faut, ou des maisons distinctes réservées les unes pour les criminels, les autres pour les détenus suspects ou soupçonnés, ou des corps de logis très séparés, et enfin nulle communication entre les deux sexes. Mais ce n'est pas ici le lieu d'un traité sur cette matière; je me borne à gémir sur la destinée d'un peuple à la liberté duquel il n'est plus permis de croire quand on a entrevu la profondeur de sa corruption.

Lorsque j'étais arrivée à Sainte-Pélagie, on m'avait donné une femme, prisonnière pour de petites choses, et dont les soins pouvaient être utiles à ma faiblesse comme je savais les rendre utiles à sa misère. Ce n'est pas que

je ne susse fort bien me servir moi-même ; *tout sied bien aux généreux courages*, a-t-on-dit à l'égard de Favonius rendant à Pompée malheureux les services que les valets ont coutume de rendre à leurs maîtres ; cela n'est pas moins vrai pour l'infortuné, dénué de moyens et suffisant à ses besoins, ou pour l'austère philosophie dédaignant toute superfluité. *Quintius* faisait cuire ses raves en recevant les ambassadeurs des Samnites ; j'aurais bien fait mon lit dans la cellule de Sainte-Pélagie ; mais il faut traverser de longs espaces et se mêler avec leurs diverses habitantes pour aller chercher de l'eau ou autre chose semblable, et je trouvai très bon d'avoir une personne que je pusse obliger en lui donnant de telles commissions. Elle continuait de les faire dans la chambre où l'on m'avait logée, et elle y entrait un matin à l'instant où un administrateur arrivait dans la salle du conseil : il demande qui loge là ; il veut visiter le local ; il entre, jette un coup d'œil irrité, sort et se plaint à la femme du concierge de l'espèce de douceur qu'elle m'a procurée. « Mme Roland était incommodée (c'était vrai) ; je l'ai mise plus à portée de recevoir des soins ; d'ailleurs elle s'amuse quelquefois à un *forte-piano* qui ne pourrait tenir dans une cellule. — Elle s'en passera : faites-la remonter dès aujourd'hui dans un corridor, vous devez maintenir l'égalité. »

Bourreau ! et c'est pour cela que tu veux me confondre avec des femmes perdues ? — Mme Bouchaud, plus triste qu'on ne saurait exprimer, vient bientôt me faire part de l'ordre qui lui était intimé ; je la consolai en lui montrant beaucoup de calme et de résignation pour m'y conformer ; il fut convenu que je descendrais dans le courant de la journée pour changer d'air et retrouver mes objets d'étude que je laisserais au même lieu. Me voilà donc condamnée

à revoir les guichetiers, à entendre les verrous, à respirer l'air fétide d'un corridor tristement éclairé le soir par une lampe dont l'épaisse fumée noircit tous les environs et suffoque le voisinage. Voilà les actes humains, les signes de liberté de ces hommes qui font rappeler sur les pierres de la Bastille la dureté de ce gouverneur écrasant l'araignée de Lauzun, et qui donnent, au Champ-de-Mars, l'essor à des oiseaux porteurs de banderoles pour annoncer aux habitants des sublimes régions la félicité de la terre ! Insolents comédiens ! votre rôle s'avance ; l'ennemi est là ; ce sont vos déportements qui assurent ses triomphes et préparent votre ruine.

La mienne ne peut manquer sans doute ; j'ai mérité la haine de tous les tyrans ; mais je ne regrette que celle de mon pays que votre châtiment consolera sans le sauver.

Au reste, les suites de l'oppression ont meublé le corridor que j'habite de femmes près desquelles je puis me trouver sans honte et même avec plaisir. J'y trouve celle d'un *juge de paix* à qui sa voisine a prêté des propos dits inciviques ; j'y rencontre celle du président du tribunal révolutionnaire (1) ; j'y vois Mme Petion. « Je ne croyais guère, lui dis-je en l'abordant, lorsque je fus à la mairie le 10 août 92 partager vos inquiétudes, que nous ferions l'anniversaire à Sainte-Pélagie, et que la chute du trône préparât notre disgrâce. »

(1) Mme Montané. Montané, de Toulouse, avait été, par la protection du député Delmas, nommé président du tribunal révolutionnaire du 10 mars 1793. Mais accusé d'avoir deux fois (dans le procès de Charlotte Corday et dans celui des treize détenus d'Orléans) essayé de sauver les accusés, il fut révoqué (30 juillet), remplacé par Herman, et incarcéré à la Force, pour être traduit au tribunal révolutionnaire. Fouquier-Tinville l'y oublia volontairement. Sa femme, Toulousaine comme lui (j'ai déjà parlé d'elle à propos de Bonnecarrère, son cousin), fut envoyée à Sainte-Pélagie.

ANECDOTES

FAISANT SUITE A LA SECONDE ARRESTATION

Lorsque j'avais été à l'Abbaye, la famille Desilles y était encore; elle fut bientôt transférée à la Conciergerie, d'où plusieurs des compromis dans la conspiration de Bretagne furent conduits à l'échafaud (1). Angélique Desilles, femme de Roland de la Fonchais, dont la conformité de nom avec moi occasionna des *quiproquos* singuliers de la part d'un de mes amis qui projetait de m'enlever (2), fut une des victimes; ses sœurs furent acquittées et devaient jouir en conséquence de leur liberté, mais par mesure de sûreté générale on les fit arrêter sur-le-champ et conduire à Sainte-Pélagie, où je les trouvai. Nous nous entretînmes quelquefois; c'était deux jeunes femmes douces et honnêtes, dont l'aînée, veuve de vingt-sept ans, ne manque pas d'amabilité ni de caractère; la plus jeune était d'une santé fort languissante. D'abord accablées de douleur, elles parais-

(1) C'est en Bretagne, chez Desilles, père du jeune officier mort héroïquement, le 31 août 1790, dans les troubles de Nancy, qu'on avait trouvé les papiers établissant la conspiration du célèbre La Rouerie. Desilles parvint à s'échapper. Mais ses trois filles furent impliquées avec vingt-quatre autres personnes dans la poursuite devant le tribunal révolutionnaire et furent jugées le 18 juin L'aînée, Angélique-Françoise, mariée à Jean-Roland Desclos de la Fonchais, fut condamnée à mort; les deux autres, l'une veuve de Dufresne-Virel (elle avait en effet vingt-sept ans) et l'autre, mariée à Fournier d'Alleyrac, furent acquittées, mais envoyées à Sainte-Pélagie par ordre du comité de sûreté générale (WALLON, *Trib. révol.*, I, 170-178).

(2) Voir la lettre à Buzot du 22 juin 1793.

saient devoir y succomber; mais toutes deux mères de jeunes enfants malheureux dans l'âge le plus tendre, elles avaient à se conserver pour eux et se servirent de tout leur courage. Elles m'ont plusieurs fois parlé de l'indigne trahison de *Cheftel* (1), homme d'esprit connu à Paris où il exerce la médecine, Breton d'origine, qui s'était insinué dans la plus intime confiance du père Desilles et connaissait ses vœux, paraissait servir ses projets; mais lié en même temps avec Danton (2), il recevait par lui des commissions du pouvoir exécutif, se rendait en Bretagne courtiser son ami, loger à sa campagne, fêté de sa famille, caressant ses desseins et y prêtant par son aide une activité nouvelle. Au moment qui lui parut le plus sûr, il le dénonce secrètement, et fait venir des personnes commises pour s'en emparer.

Le père Desilles échappe; toute sa famille est saisie, les scellés sont apposés; on fait des recherches sur les lieux où peut être cachée la correspondance, et que *Cheftel* avait indiqués; les jeunes femmes qui le croient toujours l'ami de la maison demandent ses conseils, et suivent aveuglément ce qu'il leur dicte; embarrassées d'une bourse de deux cents louis destinée à leur père, elles la déposent entre ses mains, font préparer le meilleur cheval de leur écurie et pressent Cheftel de partir pour échapper lui-même; il a l'air de vouloir encourir leur sort; il les accompagne en effet, mais

(1) Voir, sur Cheftel, ou plus exactement Chévetel, le livre de M. G. LENOTRE, *le marquis de la Rouerie et la conjuration bretonne*, 1899. — Cf. *Papiers trouvés chez Robespierre*, 1828, t. III, p. 211.

(2) Il était, en 1790, comme Danton et Paré, du district des Cordeliers (TUETEY, I, 1280). — Cf. ROBINET, *Danton, homme d'État*, p. 259.

non comme prisonnier, et il engage toujours le commandant de la force armée, chargé de la conduite des détenus, de les faire arriver de jour dans les grandes villes. « Vous n'y pensez pas, répliquait celui-ci ; je compromettrais leur sûreté. » On vient à Paris, le procès s'entame ; le nom de Cheftel est rayé de la correspondance, parce qu'il a révélé le complot, et les pauvres victimes reconnaissent alors le serpent qu'elles avaient accueilli. Jugées, acquittées, encore détenues et sans argent, les deux jeunes femmes se rappellent la bourse de louis ; elles confient cette particularité à un homme probe et ferme qui se rend chez *Cheftel* et lui demande les deux cents louis. Cheftel étonné nie d'abord, s'étonne de la vigueur du requérant qui menace de le couvrir de mépris à la face de l'univers ; il balbutie, confesse la moitié et la rend en assignats, mais après plusieurs conférences. *Cheftel*, précédemment médecin de madame Élisabeth, visant à la fortune, avait également gagné la confiance d'un riche particulier appelé, je crois, *Paganel*, ou à peu près ainsi, possédant entre autres des terres immenses en Limousin. Cet homme, désirant émigrer pour échapper aux orages de la Révolution, fait à Cheftel une vente simulée ; il part, et compte sur les revenus que son fidèle ami doit lui faire passer ; mais Cheftel les garde, et jouit avec Danton des plaisirs d'une opulence que tous deux ont acquise par des moyens pareils.

Enfin des sollicitations réitérées, et peut-être soutenues d'offres plus concluantes, valurent à Mlles Desilles leur liberté ; je les ai vues sortir. Je n'ai pas su leur secret à cet égard. Mais je viens de voir *Castellane* quitter cette même prison au prix de trente mille livres délivrées à Chabot. Dillon est sorti des Magdelonnettes de la même manière ; tous deux étaient impliqués dans un

projet de contre-révolution (1). A cet instant, 22 août, j'ai sous mes yeux une demoiselle Briant, demeurant cloître Saint-Benoît, n° 20, fille entretenue dont l'ami est fabricateur de faux assignats. Dénoncé, on a paru le poursuivre; mais l'*or* a coulé dans les mains des administrateurs ; celui qui met sur pied la force destinée à chercher sa personne et s'en emparer sait où il est caché ; sa maîtresse est arrêtée pour la forme; les administrateurs qui paraissent venir l'interroger lui donnent des nouvelles de son ami, et bientôt ils auront ensemble la liberté, puisqu'ils ont de quoi la payer.

Fouquaitainville (2), accusateur public du tribunal révolutionnaire, connu par sa mauvaise vie, son impudence à dresser des actes d'accusation sans motifs, reçoit habituellement de l'argent des parties. Mme Rochechouart lui a payé 80 mille livres pour *Mony* l'émigré (3) : Fouquaitainville a touché la somme, *Mony* a été exé-

(1) Cf. *Mémoires particuliers*, 3e cahier. V. aussi *Revue des Deux Mondes*, du 1er octobre 1899, p. 658, note.

Le comte de Castellane (1758-1837), constituant, maréchal de camp du 20 mars 1792.

Arthur, comte de Dillon (frère de Théobald Dillon, massacré par ses soldats dans la déroute de Tournay, le 28 avril 1792). Constituant, lieutenant de Dumouriez dans la campagne de l'Argonne, ami de Camille Desmoulins, décrété d'arrestation le 11 juillet 1793, condamné à mort le 13 avril 1794. Je ne trouve pas trace que Dillon ait été un moment élargi. Je vois seulement qu'en juillet 1793 il avait été incarcéré aux Madelonnettes et qu'en avril 1794 il était au Luxembourg.

Je ne sais rien d'ailleurs qui me permette de vérifier ces assertions de Mme Roland.

(2) *Sic*

(3) Je trouve une Mme de Rochechouart-Pontville qui fut condamnée par le tribunal révolutionnaire et exécutée le 22 avril 1794 (WALLON, III, 308). Quant à Mony, c'est Reviers de Mauny, condamné à mort le 9 mai 1793, comme convaincu d'émigration. (CAMPARDON, *Trib. révol.*, I, 40 ; WALLON, I, 111.)

cuté, et Mme de Rochechouart a été prévenue que, si elle ouvrait la bouche, elle serait fermée pour ne plus jamais voir le jour. Cela est-il possible? se demande-t-on : eh bien! écoutez encore. Il existe entre les mains du ci-devant président du département de l'Eure (1) deux lettres de *Lacroix* (2), député, autrefois juge-fiscal d'*Anet :* par l'une, il fait une soumission de cinq cent mille livres pour acquérir des domaines nationaux; par l'autre, il retire sa soumission et donne son désistement fondé sur le décret (3) qui oblige les députés à justifier de l'accroissement de leur fortune depuis la Révolution. Mais ce décret n'a plus d'exécution depuis que les incommodes *Vingt-deux* sont expulsés; Lacroix possède comme Danton, après avoir pillé comme lui.

Dernièrement un Hollandais va chercher un passeport à la Commune de Paris pour retourner dans son pays : on le refuse; le Hollandais ne se plaint point, mais, en homme qui juge le vent, il tire son portefeuille, met sur le bureau un assignat de cent écus : il est entendu et reçoit son passeport.

(1) Buzot, président du tribunal criminel d'Évreux de 1791 à 1792.

(2) Le conventionnel Delacroix, l'ami de Danton, était, avant la Révolution, avocat à Anet et il se peut bien qu'il ait été, comme tous les avocats des petites juridictions, juge-fiscal de quelque châtellenie du ressort.

(3) C'est dans la séance du 14 mai 1793 que Buzot, visant probablement Delacroix, avait demandé que tous les députés « dont la fortune s'est accrue seront tenus de déclarer, dans le délai d'un mois, par quels moyens ils l'ont augmentée, sous peine d'être condamnés à dix ans de fers et d'avoir leurs biens confisqués ». La motion, combattue par Cambon, mais appuyée par Barbaroux, avait été adoptée. La Convention, à la veille de se séparer, la vota de nouveau (loi du 26 septembre 1795).

Mme Roland rapproche Delacroix de Danton avec une intention particulière : il avaient été ensemble commissaires en Belgique.

Ici j'entends citer Marat, chez qui les papiers publics annoncent qu'on a trouvé à sa mort un seul assignat de 25 sols : quelle édifiante pauvreté! Voyons donc son logement; c'est Mme *Montané* qui va le décrire. Son mari, président du tribunal révolutionnaire, est détenu à la Force, pour n'avoir pas prononcé la confiscation des biens des victimes d'Orléans. Elle a été mise à Sainte-Pélagie par mesure de sûreté, est-il dit, mais probablement qu'on aura craint les sollicitations actives de cette petite femme du Midi. Née à Toulouse, elle a toute la vivacité du climat ardent sous lequel elle a vu le jour; cousine germaine de Bonnecarrère (1) et tendrement attachée à ce parent d'aimable figure, elle fut désolée de son arrestation, faite il y a quelques mois. Elle s'était donné beaucoup de peines inutiles, et ne savait plus à qui s'adresser lorsqu'elle imagine d'aller trouver *Marat*. Elle se fait annoncer chez lui : on dit qu'il n'y est pas; mais il entend la voix d'une femme et se présente lui-même : il avait aux jambes des bottes sans bas, portait une vieille culotte de peau, une veste de taffetas blanc; sa chemise crasseuse et ouverte laissait voir une poitrine jaunissante; des ongles longs et sales se dessinaient au bout de ses doigts, et son affreuse figure accompagnait parfaitement ce costume bizarre. Il prend la main de la dame, la conduit dans un salon très frais, meublé en damas bleu et blanc, décoré de rideaux de soie élégamment relevés en draperies, d'un lustre brillant et de superbes vases de porcelaine remplis de fleurs naturelles, alors rares et de haut prix (2); il s'assied à côté d'elle sur une ottomane voluptueuse, écoute le récit qu'elle veut lui

(1) Voir plus haut, p. 314.

(2) C'était dans les premiers jours d'avril 1793.

faire, s'intéresse à elle, lui baise la main, serre un peu ses genoux, et lui promet la liberté de son cousin. « Je l'aurais tout laissé faire, dit plaisamment la petite présidente, avec son accent toulousain, quitte à aller me baigner après, pourvu qu'il me rendît mon cousin. » Le soir même Marat fut au comité (1), et Bonnecarrère sortit de l'Abbaye le lendemain ; mais dans les vingt-quatre heures l'Ami du peuple écrivit au président Montané, en lui envoyant un sujet auquel il s'agissait de rendre un service qu'il fallut bien ne pas refuser.

Un M. Dumas (2), physicien de profession ou savant de son métier, se présenta au fameux comité de Salut public dans le courant du mois de juin, pour lui faire des propositions importantes. Il offrait de reconnaître l'armée des rebelles de la Vendée, de donner un état exact de leurs forces et de leur position, choses sur lesquelles on est demeuré dans la plus grande ignorance depuis le commencement de la guerre. M. Dumas prétend aviser le tout au plus juste, à vue d'oiseau, au moyen d'un ballon. « Mais vraiment? L'idée est ingénieuse, dirent quelques-uns des profonds politiques du comité. — Oui, reprend le citoyen Dumas, et l'exécution peut être rapide. Je connais un ballon qu'on doit trouver, avec toutes ses dépendances, dans l'hôtel d'un émigré ; ainsi la *Nation* n'aura pas à faire les frais de l'acquisition. » — Bravo ! Il donne les indications ; elles sont reçues avec transport et

(1) De sûreté générale.

(2) Jean-Louis Dumas, ingénieur hydraulique, électeur en 1791 de la section de Bondy, trente-six ans (Etienne CHARAVAY, *Assemblée électorale de Paris*, t. II, p. 29), demeurant 26, rue Saint-Maur (l'*Alm. nat.* de 1793 dit *rue des Morts*). Il fut un des jurés du tribunal révolutionnaire réorganisé après le 9 thermidor (CAMPARDON, II, 3).

officiellement envoyées au ministre de l'Intérieur, pour qu'il ait à trouver le ballon dans le plus court délai. Le ministre met son monde en campagne, on marche, on se rend dans l'hôtel de l'émigré; c'était une auberge, et l'appartement qu'il avait occupé une petite chambre où ne restait pas même un chiffon. Rapport en conséquence, désolation du comité, clameurs de M. Dumas, nouvelle injonction au ministre de rechercher plus exactement le ballon. Alors le ministre confère avec son premier commis, on prend les grandes mesures, on fait une lettre au département; celui-ci renvoie à la municipalité, qui en défère à ses administrateurs de police. Ici la chose se perd pour les fonctionnaires publics, et j'ai beaucoup ri à l'Abbaye, avec Champagneux qui avait fait la lettre ministérielle, de la charlatanerie de l'effronté Dumas (1), de la *bêtise* du comité, de la complaisance du ministre et de toute cette kyrielle de *pauvretés;* mais j'ai retrouvé la queue de l'histoire à Sainte-Pélagie.

Parmi les administrateurs de police, le *citoyen Jobert* (2) (l'un des signataires des ordres contradictoires de mes arrestations et mise en liberté), gros homme à forte voix, vrai bavard de section, à figure repoussante et démarche embarrassée, découvrit une petite demoiselle Lallement, grande et jolie fille de quinze ans, entretenue

(1) Dumas n'était pas le seul à vouloir utiliser les aérostats pour la défense nationale. Le 4 août 1793, un ancien ami de Bosc, Paul de Lamanon, faisait une offre analogue (J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, t. II, p. 281 et 284), et, le 25 octobre 1794, le comité de Salut public décidait de recourir à ce moyen d'exploration, mais en confiant l'entreprise à Coutelle, Conté et Lhomond (AULARD, *Salut public*, t. VIII, p. 3). On sait les services que Coutelle et Conté rendirent à Fleurus, le 25 juin 1794.

(2) Sur Jobert, voir plus haut, p. LI et 288.

par *Sainte-Croix*, officier émigré, qui était attaché, je crois, à Philippe d'Orléans; elle est arrêtée, envoyée à Sainte-Pélagie ; on trouve chez elle l'enveloppe d'un ballon, son filet et le reste : c'était précisément la capture indiquée par Dumas. Mais le comité avait oublié l'expédient, le physicien avait perdu l'espérance de se faire valoir, le ministre ne se souciait guère de savoir le résultat des ordres qu'il avait donnés, et les administrateurs trouvaient fort bon de se rendre maîtres d'un objet devenu de prix, ne fît-on qu'en revendre le taffetas.

La petite Lallement paraissait gentille à Jobert, qui avait mis la main sur plusieurs de ses effets, s'était emparé du portrait de Sainte-Croix, et trouvait sot qu'elle prétendît lui être fidèle. Imaginant enfin que de bons procédés la rendraient plus traitable, il fait signer sa mise en liberté, vient la chercher en voiture, la conduit chez elle où il fait apporter à dîner, lui rend à grand'-peine le portrait de Sainte-Croix dont il avait fait gâter les yeux, et prétend obtenir récompense. La jeune fille se moque de ses prétentions comme de son allure, le met à la porte de chez elle, et se rend au bureau de la police pour lui reprocher publiquement ses entreprises, en réclamant d'autres effets qu'on lui avait enlevés. L'aventure fait bruit; mais les collègues de Jobert ne sont pas faits pour la blâmer; elle passe au milieu d'une foule d'autres, plus dégoûtantes ou plus atroces, dont les législateurs du 2 juin donnent journellement l'exemple à toutes les autorités constituées.

22 août (1).

Aujourd'hui la mésintelligence éclate entre les tyrans; *Hébert*, mécontent de n'être pas ministre, dirige son *père Duchesne* contre les faiseurs, attaque les *patriotes enrichis*, nomme Lacroix et s'achemine contre Danton. Celui-ci, plus scélérat qu'aucun, mais mieux avisé, cherchant à mettre quelque mesure dans la marche des affaires, est déjà traité de *modéré;* le comité de Salut public le rejette de son sein (2), Robespierre jaloux s'élève contre lui; les *Cordeliers* et les *Jacobins* sont prêts à se diviser. Grand spectacle qui se prépare pour nous autres victimes; les tigres vont s'entre-déchirer; ils nous oublieront peut-être, à moins que la fureur de leurs derniers instants ne les porte à tout exterminer avant leur propre défaite.

Chabot veut faire déporter tous les gens suspects (3);

(1) C'est dans la séance de la Convention du 20 août au soir que Paré avait été nommé ministre de l'Intérieur, par 118 voix sur 232 votants, contre Hébert et François de Neufchâteau. De là, grande colère d'Hébert. Son article à ce sujet, reproduit par les *Nouvelles politiques* du 26, doit être du 21. Cette circonstance explique la note de Mme Roland à la date du 22. De l'attaque d'Hébert, une seule chose l'intéresse, la succession du ministère de l'Intérieur.

Dans son article, Hébert, après avoir, comme d'ordinaire, insulté Roland et Mme Roland, rappelait venimeusement que Danton, auquel il attribuait, non sans raison, la nomination de Paré, avait été l'ami de Dumouriez.

(2) Danton, dans la séance de la Convention du 1er août, avait demandé qu'on investît le comité de Salut public d'une véritable dictature, en mettant cinquante millions à sa disposition. Voyant sa proposition combattue, notamment par Robespierre, il s'écria : « Je déclare, comme étant un de ceux qui ont toujours été le plus calomniés, que je n'accepterai jamais de fonctions dans ce comité... » Et il tint parole.

(3) Chabot avait dit, le 20 août, à la Convention : « Je demande

ainsi la femme de *Petion* et celle de *Roland*, arrêtées à ce titre, sont menacées d'aller à Cayenne : plaisante destination !

Anecdote

24 septembre.

L'ai-je bien entendu? — Quoi ! cette femme qui vivait ignorée au fond de sa province, arrivée à Paris seulement pour réclamer sa fille, elle est condamnée à mourir (1)? — Quelle profondeur d'iniquité dans cette condamnation !

Petion, proscrit comme royaliste, offrait un phénomène de la dernière Révolution. Sa femme, que jamais la calomnie n'avait atteinte, s'était retirée à Fécamp dans sa famille pour attendre, dans le silence de la retraite, des jours plus tranquilles ; elle allait faire prendre des bains de mer à son fils, joli enfant de dix ans, unique fruit de son mariage. Elle est arrêtée, constituée prisonnière avec cet enfant ; tous deux sont amenés à Paris et renfermés à Sainte-Pélagie. Les exemples du jour apprennent aux femmes des proscrits à se voir persécuter, et celle de Petion est assez raisonnable pour supporter ses maux sans murmurer : mais l'état de son fils l'afflige ! L'éduca-

que la première mesure que vous preniez soit de chasser tous les aristocrates de la République. »

(1) Louise-Catherine-Angélique Ricard, veuve Lefebvre, âgée de cinquante-six ans, mère de Mme Petion, était venue de Chartres pour faire des démarches en faveur de sa fille. Pour quelques propos imprudents, elle fut arrêtée, traduite au tribunal révolutionnaire et condamnée à mort (24 septembre). Chauveau-Lagarde, qui l'avait défendue, fut chargée par elle d'annoncer sa mort à sa fille et recourut à l'intermédiaire de Mme Roland.

tion (1), la santé de cet enfant sont également en souffrance : elle veut faire des réclamations; comment les rendre intéressantes, et surtout les faire écouter? Elle s'adresse à sa mère qui vivait à Chartres, pour l'engager à faire des sollicitations que son titre autorise. Elle vient, paraît à la barre, y fait sa pétition avec larmes, est renvoyée au comité, va voir tous les députés qui le composent : quelques-uns paraissent donner de l'espérance, le plus grand nombre l'accueille mal; l'inutilité des sollicitations se manifeste; elle prend la résolution de s'en aller, se rend à sa section pour y faire viser son passeport, y est dénoncée, arrêtée. On la conduit à la mairie. Un homme habitant l'hôtel où elle était descendue dépose qu'elle a dit qu'il fallait un roi; deux déserteurs liégeois, témoins à gages, le certifient : on la condamne à perdre la tête; elle marche à l'échafaud.

J'ai vu plusieurs fois cette malheureuse femme lorsqu'elle venait auprès de sa fille. Mme Lefèvre était dans sa cinquante-septième année; elle a été belle et ses traits annonçaient encore que sa figure fut régulière; elle avait conservé une grande taille fort dégagée et une chevelure superbe. Le soin de plaire a occupé la plus grande partie de sa vie, mais il ne lui a rien fait acquérir : on ne trouvait plus chez cette femme que les restes de ses prétentions passées et un fond d'égoïsme qui perçait en toute circonstance. Elle n'avait point d'opinions politiques, elle était incapable de s'en former une, et ne savait raisonner sur rien deux minutes de suite. Il est possible que, dans une conversation suscitée par quelque malveillant, elle ait dit qu'il lui était indifférent qu'il vînt

(1) Mme Roland lui faisait faire un peu d'anglais (v. lettre à Mentelle, du 28 septembre 1793).

un roi pourvu qu'on ait la paix, et l'on aura saisi quelques propos de cette espèce pour lui faire son procès. Mais qui ne voit, dans cette fausse et atroce application de la loi, le dessein d'abuser le peuple en faisant croire la famille de Petion royaliste, et par conséquent très juste la persécution qu'on lui fait souffrir?

Jours affreux du règne de Tibère, nous voyons renaître vos horreurs, mais plus multipliées encore en proportion du nombre de nos tyrans et de leurs favoris!

Il faut du sang à ce peuple infortuné dont on a détruit la morale et corrompu l'instinct; on se sert de tout, excepté de la justice, pour lui en donner. Je vois dans les prisons, depuis quatre mois que je les habite, des malfaiteurs qu'on veut bien oublier, et l'on se hâte de faire mourir Mme Lefèvre qui n'est point coupable, parce qu'elle a le tort d'avoir pour gendre l'honnête Petion que les tyrans haïssent!

Réflexions

Je ne conçois rien de si ridicule que cette forfanterie avec laquelle on nous vante le bienfait d'une Constitution décrétée avec autant de zèle que de rapidité. Mais ces gens mêmes qui l'ont faite, n'ont-ils pas fait décréter peu après que la France était et demeurait en état de révolution? et la Constitution n'est-elle pas comme non avenue, puisqu'on n'en observe rien? A quoi donc nous sert-il de l'avoir? C'est une pancarte qui n'atteste que l'impudence de ceux qui ont voulu s'en faire un mérite, sans s'embarrasser de nous en assurer le profit.

Toute cette foule qui ne l'a acceptée, sans y regarder,

que par faiblesse et lassitude, dans l'idée d'avoir la paix qu'elle ne voulait pas prendre la peine de mériter, est bien payée de sa lâcheté. — Malheureusement il en va des peuples et de leurs affaires comme des particuliers et de leurs entreprises : la sottise et la peur du grand nombre font le triomphe de la scélératesse et la perte des gens de bien. La postérité rend à chacun sa place, mais c'est au temple de mémoire; Thémistocle n'en meurt pas moins en exil, Socrate dans sa prison, et Sylla dans son lit.

---

26 septembre.

Le décret qui ordonne de présenter le lendemain l'acte d'accusation de Brissot (1) est rendu dans la même séance où l'on propose d'abréger les formes des jugements du tribunal révolutionnaire, et où l'on organise les quatre sections de ce tribunal; de manière qu'on réunit la multiplication des moyens de juger, l'obligation d'accélérer le prononcé des jugements et la restriction des défenses des accusés, au même instant qu'on détermine de faire périr Brissot et les autres députés détenus, c'est-à-dire les hommes à talents qui pourraient confondre leurs accusateurs.

(1) Convention du 26 septembre : « Un membre demande : 1° que les quatre sections du tribunal révolutionnaire soient sans délai mises en activité et qu'à cet effet le comité [de Salut public] présente sans délai la liste des nouveaux jurés; 2° que le comité de sûreté générale présente sans délai l'acte d'accusation contre Brissot et ses complices. Ces propositions sont applaudies et décrétées. » Puis Faure (de la Haute-Loire) avait proposé une procédure expéditive supprimant « tout discours de défense générale ». Il est vrai que sa proposition avait été simplement renvoyée au comité de législation.

La nouvelle liste des jurés fut adoptée dans la même séance. On la trouvera dans WALLON, *Trib. révol.*, I, 291-295.

Quatre mois se sont écoulés sans qu'on ait pu dresser cet acte d'accusation dont on a vainement décrété plusieurs fois la confection ; il fallait un surcroît de pouvoir et le règne complet de la terreur pour oser enfin immoler les fondateurs de la liberté. Mais après que l'on a déterminé, sous la dénomination de *suspects*, l'arrestation arbitraire du quart de la France (1) ; après qu'on a fanatisé un peuple imbécile qui ruine Lyon (2), comme si la seconde ville de la République appartenait à l'Empereur, et que ceux qu'il juge bon d'appeler des muscadins fussent des bêtes féroces ; après qu'un sceptre de fer étendu sur la France y fait régner le crime et la peur ; après qu'on établit en loi pour les accusés qu'ils répondront *oui* ou *non* sans faire de discours de défense, on peut envoyer à la mort les victimes pures dont on craignait encore l'éloquence, tant la voix de la vérité paraît redoutable à ceux même qui sont assez puissants pour ne pas l'écouter !

Que de soins pour l'étouffer ! Mais l'histoire est là ; elle tient ses burins, et prépare dans le silence la vengeance tardive des imitateurs de Barnevelt et de Sidney.

Note (3)

3 octobre.

Je lis le journal, et je vois Robespierre accuser *Roland* et *Brissot* d'avoir dit du mal de *d'Aubigny* qui

(1) La loi des suspects, présentée par Merlin de Douai, est du 17 septembre.

(2) Lyon ne succomba que le 9 octobre.

(3) Cette *Note* se trouve au f° 349 du ms. 13736, c'est-à-dire au verso d'une page des *Mémoires particuliers*. Bosc l'a imprimée ici, et avec raison, ce me semble.

vola, au 10 août, 100,000 livres aux Tuileries, qu'on voulut poursuivre, et dans l'absence duquel sa femme rapporta les cent mille francs à la Commune (1); je

(1) Jean-Louis-Marie Villain-d'Aubigny, né en 1754 à Saint-Just (Oise), était en 1790 avocat à Paris, rue de Montpensier. Électeur de la section des Tuileries en 1790, 1791 et 1792; assesseur du juge de paix, orateur très actif aux Jacobins en 1792, membre de la Commune insurrectionnelle du 10 août et officier municipal, juge au tribunal criminel extraordinaire du 17 août 1792, commissaire du pouvoir exécutif auprès de l'armée de Lafayette après la fuite de ce général (*Catal. Charavay* de 1862, nº 69), il fut, dès son retour, le 28 août, incarcéré à la Force, pour s'être approprié, le 10 août, une cassette remplie d'assignats (TUETEY, IV, 3849. Cf. *Catal. Charavay* de 1862, nº 69). Il fut relâché pendant les massacres de septembre; mais, dès le 18, Roland le dénonça énergiquement à l'Assemblée législative. Aussi, lorsque Bouchotte vint annoncer, le 24 septembre 1793, qu'il l'avait pris comme second adjoint à la deuxième division de son ministère, y eut-il grand émoi à la Convention. Bourdon de l'Oise — son compatriote — et Billaud-Varenne l'accusèrent formellement d'avoir, au 10 août, « détourné 10,000 livres, qui sont encore déposées au comité de sûreté générale », et, le 30 septembre, le conseil général de la Commune, procédant à l'épurement des comités révolutionnaires des sections, ajourna son cas jusqu'à ce qu'il eût rendu ses comptes. Mais, ce même jour, à la Convention, Robespierre et Saint-Just vinrent se porter garants de son honorabilité. C'est en parlant pour lui que Robespierre, le louant d'avoir lutté contre Brissot et Roland, reprocha à celui-ci d'avoir nommé directeur du Garde-meuble Restout, « homme plus que suspect de la violation de ce dépôt », et osa ajouter : « Roland, dont le projet était de spolier tous les bijoux du Garde-meuble! » Et Daubigny fut maintenu.

Mais, dans la séance du 1er janvier 1794, Bourdon de l'Oise demanda et obtint d'abord son envoi devant le tribunal révolutionnaire, comme complice des fournisseurs de l'habillement des troupes. Il fallut encore que Robespierre intervînt pour faire rapporter le décret.

Après l'émeute du 1er prairial (20 mai 1795), Daubigny, dénoncé de nouveau par Bourdon, fut traduit devant le tribunal criminel d'Eure-et-Loir. Mais il bénéficia de l'amnistie du 26 octobre 1795.

Sous le Consulat, il fut des 130 déportés atteints par l'arrêté des 4-8 janvier 1801, et mourut aux îles Seychelles la même année. (Selon M. MORTIMER-TERNAUX, III, 638, ce serait à Cayenne.)

Remarquer que les dénonciations de Bourdon et de Billaud-Varenne parlaient de 10,000 livres. Mme Roland écrit 100,000.

vois Robespierre prétendre que Roland nomma Restout au Garde-meuble pour en préparer le vol, et c'est *Pache* qui, ne voulant point de cette place à laquelle Roland l'avait nommé, lui présenta Restout pour l'occuper; et la Convention a retenti des plaintes de Roland sur la négligence du commandant de la garde nationale pour faire garnir le poste du Garde-meuble, malgré les injonctions réitérées du ministre de l'Intérieur.

Ce Robespierre, qu'un temps je crus honnête homme, est un être bien atroce! Comme il ment à sa conscience! Et comme il aime le sang!

FIN DU TOME PREMIER

APPENDICE

(Fin du ms. 4697. — V. plus haut, p. 224).

... d'objets à la signature ; Roland venait d'apposer la sienne à la suite de celle de tous ses collègues quand il reconnaît le brevet en question, qu'on avait remis adroitement avec d'autres. Il *biffe* aussitôt sa signature, en disant qu'il ne la mettra point contre sa conscience, et, s'adressant à Monge, dans l'embrasure d'une fenêtre, il lui reproche cet acte auquel il laissait bien le caractère de la complaisance. — *Je sens vos raisons,* dit Monge, *mais si je désoblige Danton, il me fera pendre* (1).

Que les lâches ont la vue courte ! Ils ne s'aperçoivent pas que c'est la faiblesse des poltrons qui fait toute la force des audacieux !

Si j'avais pu m'astreindre à une marche suivie au lieu d'abandonner ma plume à l'allure vagabonde d'un esprit qui se promène sur les événements, j'aurais pris Danton au commencement de 1789, misérable avocat, chargé de dettes plus que de causes, et dont la femme disait que, sans le secours d'un louis par semaine qu'elle recevait de son père, elle ne pourrait soutenir son ménage ; je l'aurais montré, naissant à la *section* qu'on appelait alors un *district,* s'y faisant remarquer par la force de ses poumons ; grand sectateur des d'Orléans, acquérant une sorte d'aisance dans le cours de cette année, sans qu'on vît du travail qui dût la procurer, et une petite célébrité par des excès que Lafayette voulait punir, mais dont il sut se prévaloir avec art en se faisant protéger par la section qu'il avait rendue turbulente. Je l'observerais, déclamant avec succès aux Sociétés populaires, se faisant le défenseur des droits de

(1) Cf. p. 95.

tous et annonçant qu'il ne prendrait de places appointées qu'après la Révolution; passant néanmoins à celle de substitut du procureur de la Commune; préparant son influence aux Jacobins sur les débris de celle des Lameth; paraissant au Dix août avec ceux qui revenaient du Château, et arrivant au ministère comme un tribun agréable au peuple, à qui il fallait donner la satisfaction de le mettre dans le gouvernement. De cette époque, sa marche fut aussi rapide que hardie; il s'attache par des libéralités ou protége de son crédit ces hommes avides et misérables que stimulent le besoin et les vices; il désigne les gens redoutables dont il faudra opérer la perte, il gage les écrivains ou inspire les énergumènes qu'il destine à les poursuivre, il renchérit sur les inventions *révolutionnaires* des patriotes aveugles ou des adroits fripons; il combine, arrête et fait exécuter des plans capables de frapper de terreur, d'anéantir beaucoup d'obstacles, de recueillir beaucoup d'argent, et d'égarer l'opinion sur toutes ces choses. Il forme le corps électoral par ses intrigues, le domine ouvertement par ses agents et nomme la députation de Paris à la Convention dans laquelle il passe. Il va dans la Belgique augmenter ses richesses, il ose avouer une fortune de quatorze cent mille livres, afficher le luxe en prêchant le *sansculottisme,* et dormir sur des monceaux de cadavres, ses victimes.

TABLE

PARIS. TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 5690.





University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

